

ANNEXES

CHOIX RETENUS
& ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE

PROJET DE SCOT



Xaintrie
Vallée de la Dordogne
Communauté de Communes





SYNTHÈSE DES ENJEUX

Hiérarchisation des enjeux	9
<i>Méthode</i>	<i>9</i>
<i>Appropriation des enjeux par les communes</i>	<i>11</i>
<i>Enjeux majeurs et perspectives d'évolution du territoire</i>	<i>35</i>
<i>Zones susceptibles d'être touchées de manière notable</i>	
Gestion économe du sol	59
<i>Analyse rétrospective</i>	<i>59</i>
<i>Consommation d'espaces rétrospective</i>	<i>60</i>
<i>Artificialisation du territoire</i>	<i>126</i>
<i>Capacité de densification du territoire</i>	<i>190</i>

JUSTIFICATION DU PROJET

Scénarios envisagés	259
<i>Lien aux enjeux</i>	<i>259</i>
<i>Hypothèses d'évolution du territoire</i>	<i>267</i>
Orientations retenues	283
<i>Projet d'aménagement stratégique</i>	<i>283</i>
<i>Objectifs de protection de l'environnement</i>	
<i>Objectifs quantitatifs et justification des objectifs de limitation de la consommation d'espaces</i>	<i>301</i>
<i>Mise en oeuvre : le DOO</i>	<i>321</i>
Synthèse	337
<i>Éléments de synthèse du projet</i>	<i>337</i>

ANALYSE DE L'IMPACT DU PROJET

Incidences	347
<i>Incidences notables probables</i>	<i>347</i>
<i>Incidences Natura 2000</i>	
<i>Mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser l'impact</i>	
<i>Synthèse</i>	<i>388</i>

ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS CADRES EXISTANTS

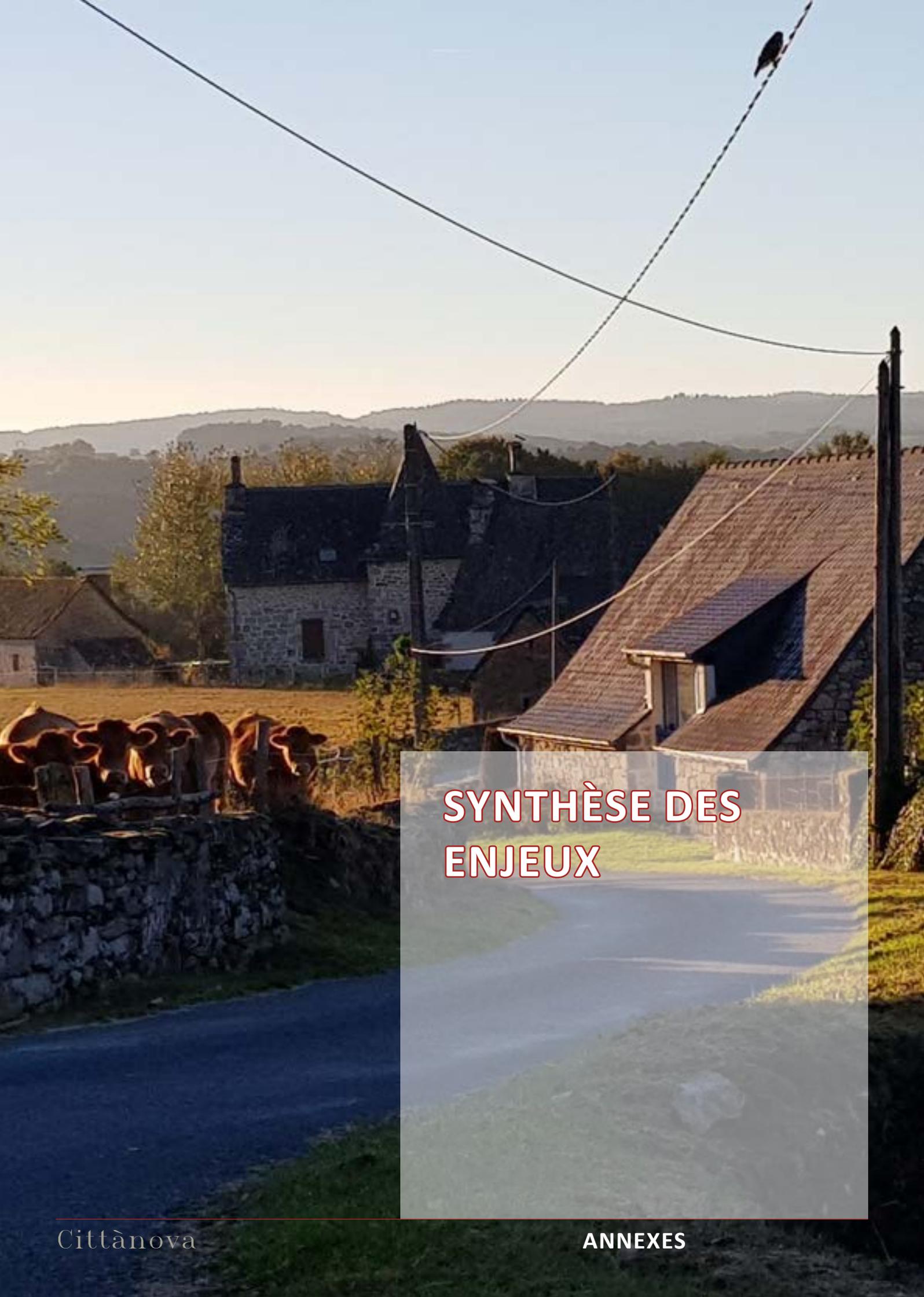
Loi Montagne	393
<i>Dispositions particulières</i>	<i>393</i>
Le Sraddet	395
<i>Objectifs</i>	<i>395</i>
<i>Règles générales</i>	<i>397</i>
<i>Schéma Régional de Cohérence Ecologique</i>	<i>400</i>
Le SDAGE	402
<i>Orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau</i>	<i>402</i>
<i>Objectifs de qualité et de quantité des eaux</i>	<i>405</i>
Le SAGE Dordogne Amont	416
<i>Objectifs de protection</i>	<i>416</i>
Le SAGE Vézère	417
<i>Objectifs de protection</i>	<i>417</i>
Le PGRI	418
<i>Objectifs de gestion des risques d'inondation</i>	<i>418</i>
Schéma régional des carrières	419

DISPOSITIF DE SUIVI

Critères, indicateurs et modalités de suivi

423

au titre de l'évaluation
environnementale

A photograph of a rural landscape. In the foreground, a stone wall runs across the frame, with several brown cows standing behind it. In the middle ground, there are several stone buildings with dark, steeply pitched roofs. The background shows rolling hills under a clear sky. A bird is perched on a power line in the upper right corner. A semi-transparent white box with a red border is overlaid on the right side of the image, containing the text 'SYNTHÈSE DES ENJEUX'.

SYNTHÈSE DES ENJEUX



HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

MÉTHODE

PRIORISER DES ENJEUX

Le diagnostic en annexe compile les principales clés de lecture du territoire, ainsi qu'un exposé d'enjeux spécifiques au territoire.

1/ Dans un premier temps, ces enjeux ont été débattus par les communes lors de l'élaboration du document.

2/ Ensuite, le recueil de ces enjeux perçus a été complété au regard des perspectives d'évolution du territoire ainsi que par les principaux sujets issus de l'état initial de l'environnement.

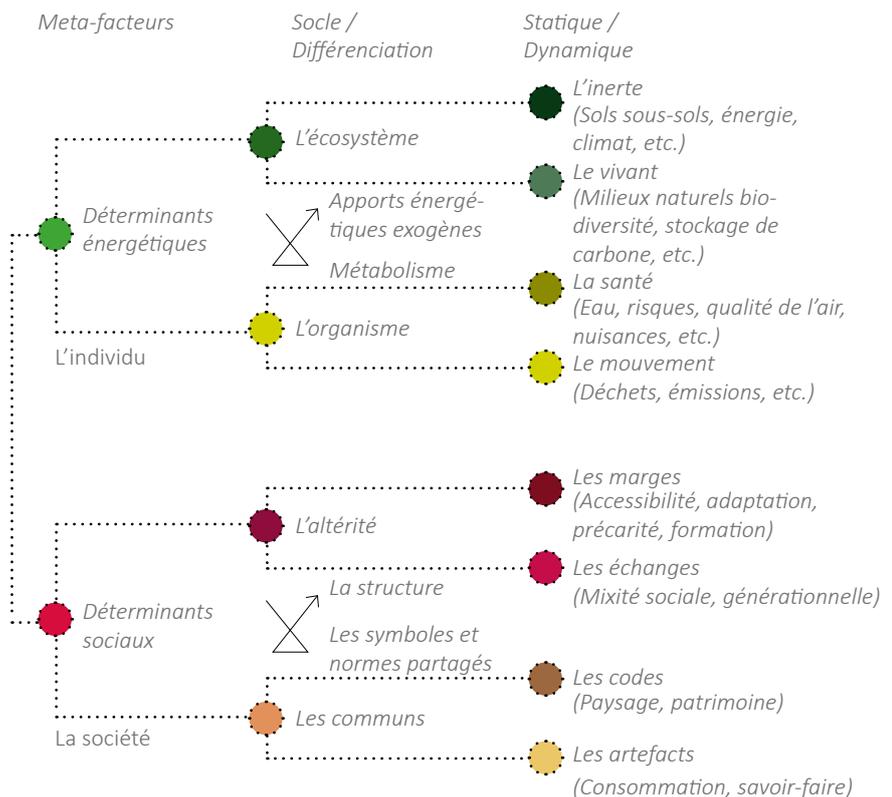
La priorisation des sujets résulte de plusieurs questionnements :

- Quelle est l'importance de la « mise », de la problématique actuelle ?
- Cette problématique aura-t-elle plus d'importance dans 10/20 ans ?
- Quel est le niveau de prise en compte de ce sujet dans les politiques publiques et par l'action de la société ?
- Quel rôle le SCoT peut-il avoir pour parvenir à répondre à cet enjeu ?

Les pages suivantes présentent les enjeux résultant de cette hiérarchisation, préalable à la définition des scénarios d'évolution du territoire pour les vingt années à venir.

En guise d'aide à la lecture on précisera que le système étudié est un territoire habité. Notre évaluation des enjeux s'est basée non sur des thèmes mais sur la distinction des déterminants énergétiques et sociétaux de notre environnement (cf. ci-contre).

Déterminants environnementaux



Les déterminants énergétiques recourent l'ensemble des paramètres et relations nécessaires à la vie des habitants (humains et non humains) du territoire :

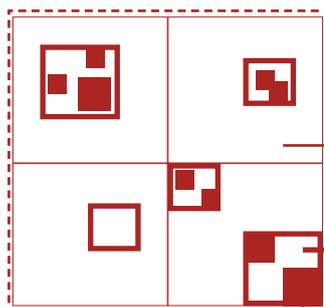
- un **écosystème**, composé d'un socle naturel (la qualité des sols, l'accès à l'eau) et d'espèces animales ou végétales avec lesquels nous entretenons des relations (alimentaires, énergétiques, sanitaires, etc.)
- les caractéristiques de notre **organisme** : son état biologique, sa faculté de déplacement

La cohésion du corps social repose quant à elle :

- sur la prise en compte de **différences** : lieux et temps de rencontre, besoins spécifiques en logement, accès à la culture, formation
- sur le **partage** de communs : patrimoine architectural et paysager, règles et habitudes, échange de biens

RAPPEL DES NEUF CLÉS DE LECTURE DU DIAGNOSTIC

L'état initial de l'environnement est réparti entre ces différents sujets. Il est tout de même largement couvert au sein de la clé de lecture « Territoire refuge ».



XV'D 2040
Comment répondre aux problématiques d'aménagement du territoire ?

CLÉ DE LECTURE
Porte d'entrée du diagnostic

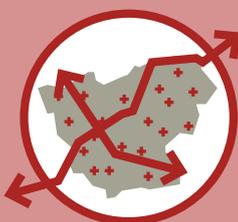
PROBLÉMATIQUE
Ensemble d'enjeux

ENJEU

UN TERRITOIRE " CONSTELLATION "



UN TRAIT D'UNION ENTRE AUVERGNE ET LIMOUSIN



UN TERRITOIRE EN QUÊTE D'AUTONOMIE



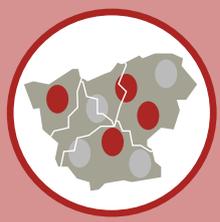
LA MOBILISATION DU TERRITOIRE



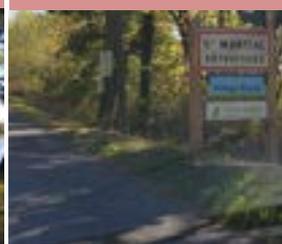
UN TERRITOIRE «ACTIF» ET DES SAVOIR-FAIRE LOCAUX



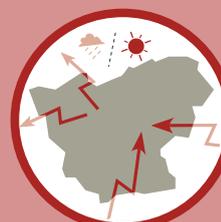
LA VALORISATION DES MOTIFS PAYSAGERS REMARQUABLES D'UN PAYS «COUPÉ»



UN TERRITOIRE «REFUGE» POUR LA BIODIVERSITÉ



UNE TERRE DE VILLÉGIATURE À LA SAISONNALITÉ MARQUÉE



CONSTRUIRE AVEC L'EXISTANT: ENTRE RÉHABILITATION ET RÉINTERPRÉTATION



APPROPRIATION DES ENJEUX PAR LES COMMUNES

SYNTHÈSE

L'analyse des enjeux révèle un intérêt premier pour les questions d'animation du territoire, via l'initiative économique et sociale.

L'initiative économique est abordée en particulier par la question des réseaux : visibilité, organisation, communication.

Le vieillissement est un enjeu en soi : y répondre passera par l'accueil et la fidélisation des jeunes actifs au territoire et par l'adaptation des logements et des services aux personnes âgées ou peu autonomes.

La présence de pôles de services est également un enjeu pour le territoire, afin de créer des points de fixation pour les activités et services proposés.

Lexique employé pour sonder les élus en vue d'orienter la conception du projet d'aménagement stratégique

Enjeu **prioritaire** : La réponse à cet enjeu devra être une orientation fondamentale du PAS.

Enjeu **fort** : On ne peut faire de document d'aménagement sans répondre à cet enjeu.

Enjeu **moyen** : La réponse à cet enjeu sera secondaire ; elle pourra être déduite de la réponse aux enjeux prioritaires ou forts.

Enjeu **faible** : Cet enjeu est négligeable et n'appelle pas nécessairement de réponse dans nos documents d'urbanisme.



● **1 La pérennisation des activités existantes et leur développement** ●

● **2 La pérennité des services de proximité** ●

● **3 Le maintien de l'activité agricole et la pérennisation des exploitations** ●

4 L'accueil de nouvelles populations actives

5 La fidélisation des jeunes actifs au territoire

L'adaptation de l'offre de services aux personnes isolées ou peu autonomes !

La diversification des activités économiques et la structuration des filières locales

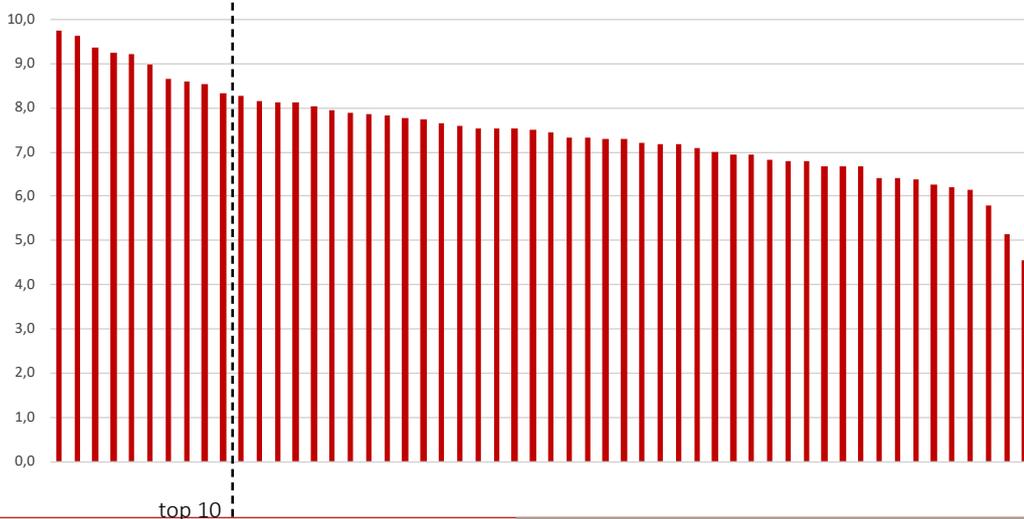
L'adéquation entre emplois à pourvoir et le profil des actifs du territoire

L'inscription du territoire dans les grands itinéraires touristiques.

La vitalité des pôles d'Argentat et de Saint-Privat ?

La mise en valeur des savoir-faire locaux

Notation des enjeux



Le diagnostic a livré neuf clés de lecture, de compréhension, du territoire.

A chacune de ces clés de lecture correspondent des enjeux. Afin de discuter autour d'un projet de territoire, il s'agit d'identifier quelles clés de lecture sont prioritaires aux yeux des élus.

Le résultat du traitement des carnets d'enjeux livrent deux informations.

Premièrement, la clé de lecture n°5 se détache : les élus insistent sur l'aspect critique de l'emploi local pour la vitalité du territoire.

Deuxièmement, les autres clés de lecture sont relativement équivalentes en termes de notation. Aucune n'est jugée secondaire.

28 communes ont participé à la consultation et se sont prononcées sur les enjeux identifiés par le diagnostic.

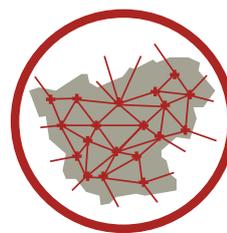
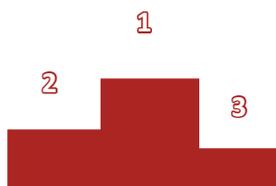
Elles représentent **95 %** de la population du territoire.



Un territoire actif et des savoir-faire locaux (clé 5).

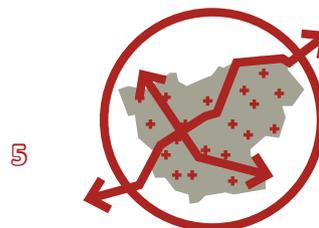


Un territoire "re-fuge" pour la biodiversité (clé 7)



La mobilisation du territoire (clé 4)

Une terre de villégiature à la saisonnalité marquée (clé 8)



La Xaintrie, trait d'union entre l'Auvergne et le Limousin ? (clé 2)

La valorisation des motifs paysagers remarquables d'un pays "coupé" (clé 6)



Un territoire en quête d'autonomie. (clé 3)

Construire avec l'existant : entre réhabilitation et réinterprétation (clé 9)



Un territoire "constellation" (clé 1)

HIÉRARCHISATION DES PROBLÉMATIQUES



Afin de préciser la synthèse, nous nous sommes attardés sur les principales problématiques identifiées par les élus.

On peut ainsi distinguer :

- Les problématiques liées à l'activité quotidienne et l'image du territoire émergent nettement : emploi, services de proximité, initiatives économiques et sociales.

- Les problématiques liées au cadre bâti et naturel apparaissent comme importantes mais moins prioritaires sauf lorsqu'elles portent atteinte à l'image du territoire (vacance des locaux d'activité ou des logements).

plus de la moitié des communes se sentent directement concernées par ce thème

problématique la mieux notée d'une clé de lecture

(5)

sujets les plus consensuels



intentions divergentes



thème prioritaire pour 1/3 des répondants



Note (sur 10)

Problématique	Clé de lecture	Sujets les plus consensuels	Intentions divergentes	Thème prioritaire pour 1/3 des répondants	Note (sur 10)
1 Le maintien de l'emploi sur le territoire	(5)	●		!	9,2
2 La préservation des ressources	(7)	●			8,9
3 La qualité de l'offre de services sur le territoire	(2)	●			8,8
4 La valorisation et la promotion du territoire	(8)	●			8,6
5 La valorisation des activités locales					8,6
L'attractivité résidentielle du territoire					8,5
La valorisation et la mise en réseau des initiatives isolées	(4)				7,8
La vacance des locaux d'activités	(3)				7,7
La transition énergétique	(6)				7,7
La cohérence de l'action publique sur le long terme					7,5
L'image du territoire				!	7,3
La protection des milieux remarquables			?	♥	7,2
La vacance des logements anciens	(9)			♥	7,2
La qualité de l'offre touristique					7,2
La prise en compte du rythme de vie saisonnier du territoire					7,1
Le renouvellement des fermes et des hameaux	(1)			!	7,1
La valorisation du patrimoine bâti					7,1
L'adaptation du bâti					7,1
La préservation des trames écologiques			?		6,9
L'adaptation du parc de logements					6,9
L'accessibilité des services			?		6,7
Le renforcement de la coopération					6,2
La qualité de l'inscription paysagère des nouvelles constructions			?		6,0
La conciliation entre nouvelles et anciennes formes urbaines					5,9
La perception des liens avec l'Auvergne et le Limousin					5,6

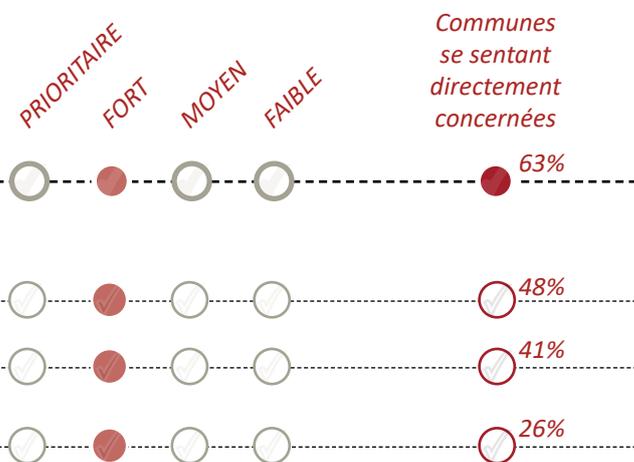
CLÉ N°1 UN TERRITOIRE « CONSTELLATION »



Cette première entrée permet de revenir sur l'origine de la construction du territoire, et ce qui explique son organisation actuelle, avec un bâti implanté de façon dispersée et essaimée, telle une « constellation ». Cet héritage et étroitement lié à la présence de l'eau, à la relation qu'ont entretenue les hommes aux ressources et au socle naturel. Ces caractéristiques physiques ont justifié au cours du temps et des usages, des implantations très hétéroclites avec pour origines communes le rapport au sol et à l'environnement : hameau caché, le moulin, le port, le belvédère, la ferme...

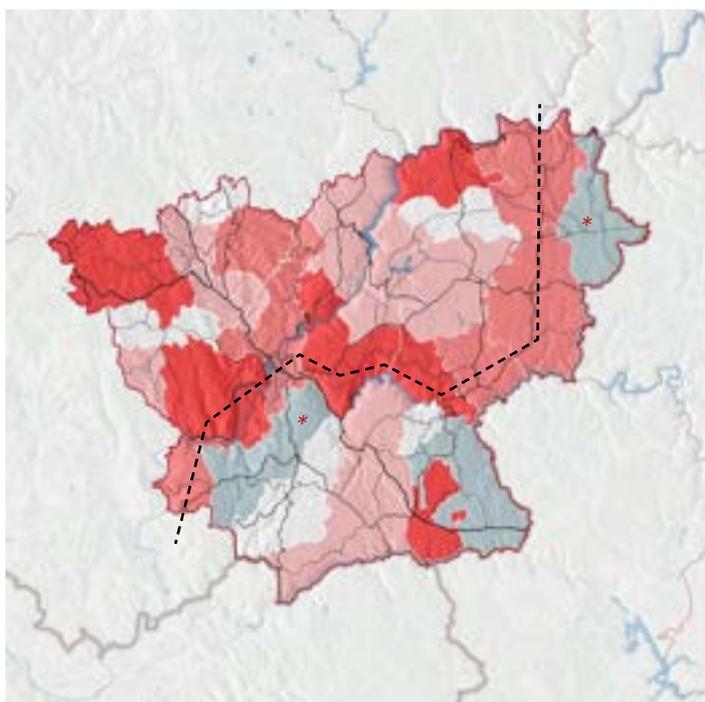
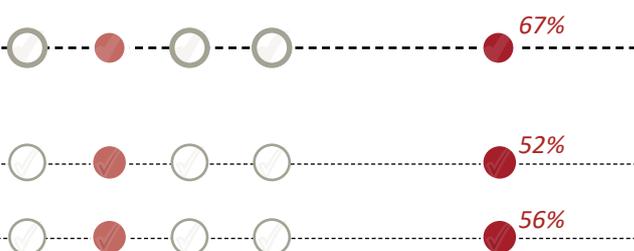
LA QUALITÉ DE L'INSCRIPTION PAYSAGÈRE DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

- > La cohérence entre l'aspect des constructions et la visibilité du site
- > L'inscription paysagère des nouvelles constructions sur les rebords de plateaux.
- > L'inscription paysagère des nouvelles constructions en vallée.



LE RENOUVELLEMENT DES FERMES ET DES HAMEAUX

- > La préservation des caractéristiques paysagères et patrimoniales des hameaux.
- > La réhabilitation des fermes et des habitations des hameaux dans une perspective patrimoniale.



Communes se disant directement concernées par les enjeux de la clé de lecture

La principale problématique de cette clé de lecture est le renouvellement des fermes et des hameaux. La qualité de l'inscription paysagère ne semble pas intéresser toutes les communes, les avis étant partagés. La cartographie tend à souligner l'influence des vallées et des rebords de plateaux (Souvigne, Dordogne, Maronne).

- Commune concernée par plus de cinq enjeux
- Commune concernée par moins de trois ou quatre enjeux
- Commune concernée par moins de trois enjeux
- Pas directement concernée par les enjeux
- sans réponse (* : au 01/07/2019)

SYNTHÈSE DES REMARQUES GÉNÉRALES ÉCRITES :



QUALITÉ DE L'ASPECT DES CONSTRUCTIONS

« Palette de couleur préconisable. Rénovation de l'ancien, maintien des toits en lauzes, maison et grange. Revoir le système de défiscalisation existant avec la Fondation du patrimoine afin que les propriétaires puissent en profiter : est-ce que la XVD ne peut pas se substituer au Conseil Départemental ? »

« Préserver le développement économique, préservation et réhabilitation sont liées. »

« Respecter un minimum d'espace privatif autour des habitations. »

« Constructions nouvelles en harmonie avec le bâti présent. »

« Éviter le mitage et permettre une parfaite intégration paysagère du bâti nouveau ou rénové en respectant le paysage rural »

« Préserver l'identité du centre-bourg (matériaux et implantation) »

« Préserver le bâti ancien qui attire de jeunes retraités »



VALORISATION DE L'IMAGE DU TERRITOIRE

« Sur la qualité de l'offre touristique, le territoire doit s'adapter au plus près des attentes des touristes : diversification des activités, amélioration de la qualité des hébergements proposés, arrêt des tarifs dissuasifs pratiqués, etc. »

« Permettre aux professionnels de s'installer et le renouveau de l'actualité locale. »



ENTRETIEN DU PATRIMOINE NATUREL

« Préserver voire recréer le paysage bocager de la commune (haies à préserver, matériaux des bâtiments agricoles) »

« Si le projet de Redenat se concrétise, il y aura un enjeu. »

« Préserver les sites »



DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE RURAL

« Permettre les constructions agricoles en dehors des hameaux. »

« Commune avec un fort pourcentage de jeunes agriculteurs dans les hameaux et qui auront nécessité d'être logés in situ dans un objectif professionnel (beaucoup sont actuellement locataires et en périphérie). Il convient de ménager des espaces de développement au sein de ces hameaux. »

« Conserver des terrains constructibles dans le bourg (notamment les dents creuses) et les hameaux »

« Ménager des espaces de développement dans les hameaux en lien avec voirie et réseaux »

« Dans les hameaux préserver des espaces de développement mesurés et qualitatifs. Les hameaux maintiennent leur population, voire l'augmentent, viennent compléter le centre bourg, contribuent au maintien des activités/animations. Faible vacance dans les hameaux sur les bâtis existants. »

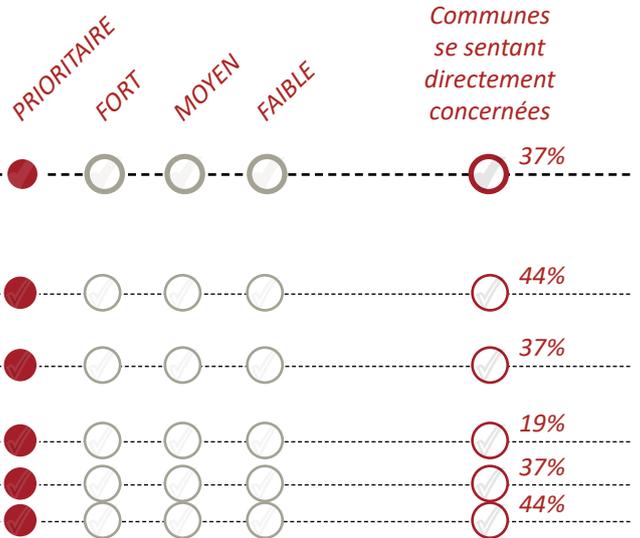
« Préserver la qualité des sites en intégrant dans les creuses des bourgs et hameaux, les constructions nouvelles. »



Territoire de confins, au carrefour de multiples influences, Xaintrie Val'Dordogne apparaît à la croisée de deux régions historiquement fortes du pays, que sont l'Auvergne et le Limousin. Ce territoire de transition s'observe aussi bien sur le plan physique que géologique, comme en témoignent les paysages et la géologie évoluant progressivement d'Est en Ouest, mais également au cours de l'histoire avec les différentes aires d'influences qui ont concerné le territoire au fil des siècles. Aujourd'hui le territoire connaît des dynamiques qui illustrent l'articulation étroite aux agglomérations périphériques, notamment avec le bassin tulliste, où se localisent populations, emplois, services de santé, d'enseignement, offre commerciale...

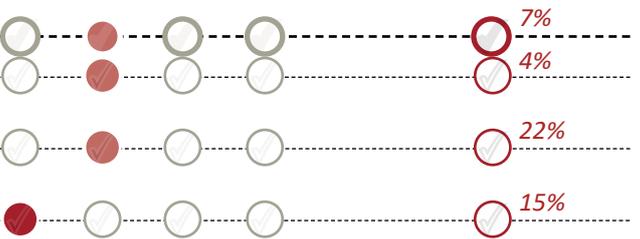
LA QUALITÉ DE L'OFFRE DE SERVICES SUR LE TERRITOIRE

- > La présence d'une offre commerciale de proximité sur les principaux bourgs et d'une offre complémentaire sur Argentat
- > L'accès aux soins, à l'éducation, repensé pour une nouvelle ruralité
- > L'accès aux commerces, en particulier au Sud-Est du territoire
- > La vitalité des pôles d'Argentat et de Saint-Privat
- > La pérennité des services de proximité



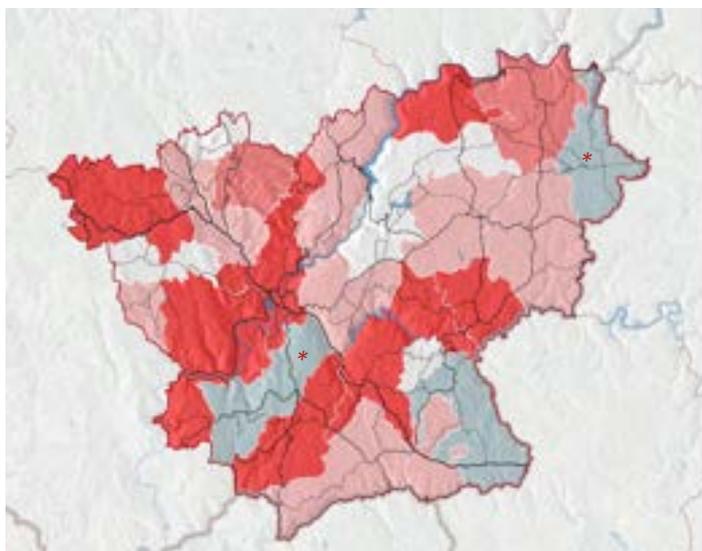
LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION

- > La coopération interdépartementale et inter-régionale
- > Une dynamique intercommunale associant les territoires voisins
- > L'émergence des projets partenariaux répondant aux enjeux de la ruralité



LA PERCEPTION DES LIENS AVEC L'AUVERGNE ET LE LIMOUSIN

- > La perception du patrimoine géologique/paysager.



Communes se disant directement concernées par les enjeux de la clé de lecture

La principale problématique de cette clé de lecture est la qualité de l'offre de services sur leur territoire. Les autres problématiques figurent parmi les problématiques les moins bien notées. Les enjeux de la clé de lecture sont globaux.

- Commune concernée par plus de cinq enjeux
- Commune concernée par moins de trois ou quatre enjeux
- Commune concernée par moins de trois enjeux
- Pas directement concernée par les enjeux
- sans réponse (* : au 01/07/2019)

SYNTHÈSE DES REMARQUES GÉNÉRALES ÉCRITES :

LES MOBILITÉS

- « Une offre de mobilité accrue (proximité avec le Lot) »
- « Améliorer l'accès avec le bassin d'emploi de Biars sur Cère (Andros) »
- « La STEP de Redemat / plan d'eau / réhabilitation des anciennes maisons »
- « Développer l'offre de transports : équilibre entre le secteur rural et les villes. Faciliter l'accès. Organiser les mobilités. »
- « Notre commune est orientée vers Aurillac, ville la plus proche pour l'accès aux soins et aux études. L'entretien des routes départementales D112-2 et D13 est primordial. »

LES SERVICES

- « L'accès aux soins, notamment pour les spécialistes. Coût de transport, pour consulter. Maintien de l'école rural. Développement de la télé-médecine. »
- « Commerce ambulants: présent sur le territoire à maintenir et à renforcer (présence d'une offre centre bourg et hameaux) »

LA DIFFUSION DE L'IMAGE DU TERRITOIRE

- « Exister en matière de tourisme pour l'Auvergne et l'Occitanie »

L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

- « Le maintien de la population. »
- « Assurer la pérennité d'un petit bassin de vie autour de la commune de Goulles (Commerces de première nécessité, épicerie, boulangerie, maison des services »
- « L'enjeu serait de stopper la désertification ! »
- « Privilégier l'offre commerciale de proximité sur les principaux bourgs (St Privat et Mercoeur) en complément d'Argentat.

LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

- « Inciter et faciliter l'arrivée des commerçants, artisans et PME. »

LES PARTENARIATS

- « La coopération est un enjeu : il faut la qualifier - Liens routiers à maintenir/entretenir et développer ! »
- « Attractivité de Beynat non négligeable pour la commune. »
- « Lien avec l'Auvergne peu perceptible sur le territoire communal. »
- « La coopération Région Département : pas de réflexion en commun sur les actions si ce n'est le lien d'argent en amont. Quels projets ? Quels partenaires ? Quels moyens ? Est-ce vraiment des enjeux sur la ruralité ? »
- « Une coopération intercommunale, interdépartementale et interrégionale nous paraît être un enjeu fort pour les deux territoires St Privat et Mercoeur avec le Cantal et la Région Auvergne Rhône Alpes notamment dans le domaine du tourisme et de l'accueil de nouvelles populations. »



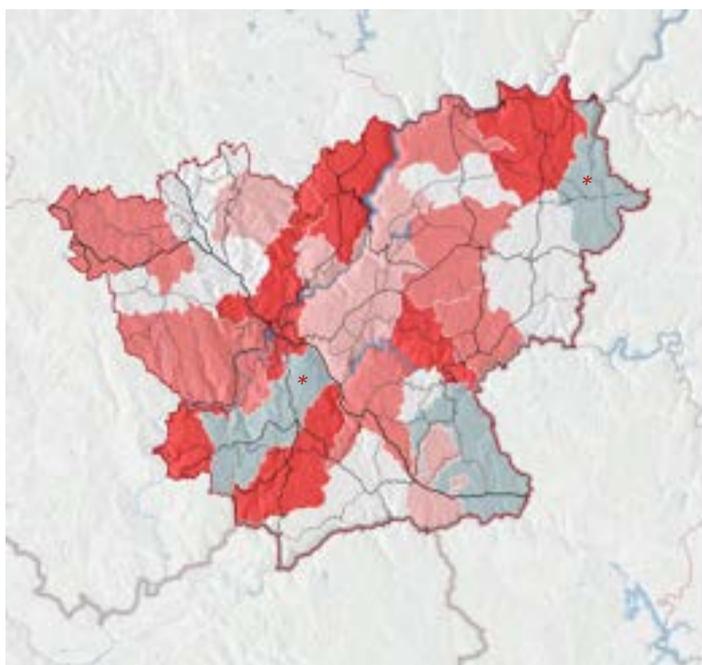
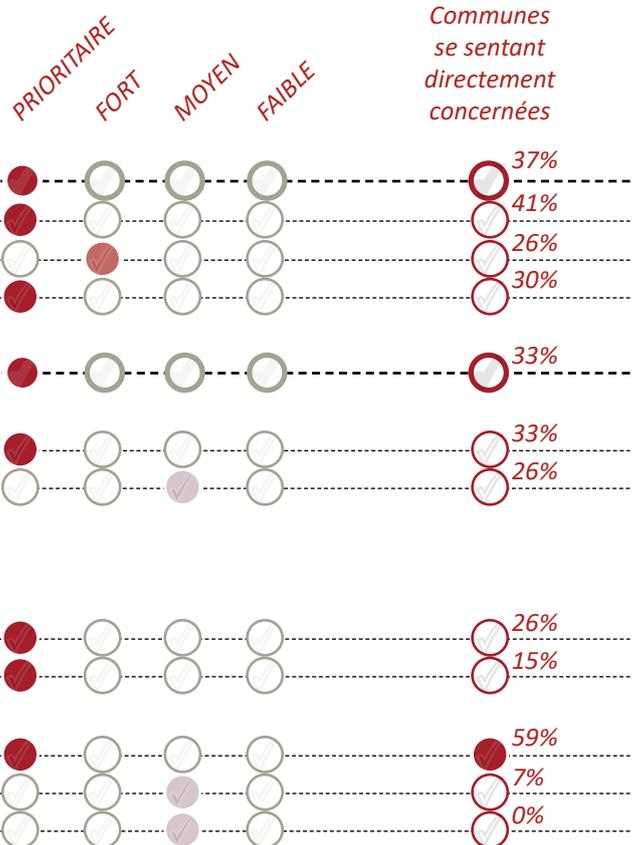
L'offre de services et d'emplois s'est peu à peu affaiblie, causant un recul de l'attractivité de ce territoire de « confins ». Les dynamiques démographiques observées témoignent d'un fort vieillissement de la population, et un départ des jeunes vers des bassins d'emplois plus dynamiques. La déprise démographique se poursuit sur le territoire, participant à la fragilisation de l'armature commerciale présente principalement sur les bourgs-centres qui tendent eux aussi à s'affaiblir, dans un contexte territorial marqué par la faiblesse du maillage de transports en commun et les lacunes de la desserte numérique. Le parc de logements, majoritairement ancien, propose des biens assez onéreux.

LA VACANCE DES LOCAUX D'ACTIVITÉS

- > L'évasion commerciale notamment alimentaire
- > La vacance du bâti d'activités et d'équipement
- > L'adaptation des locaux commerciaux anciens

L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES

- > L'anticipation des usages du numérique, en lien avec son déploiement
- > Le développement de liaisons douces
 - dans les bourgs à destination des habitants
 - entre communes (tourisme et agrément)
- > La présence d'une offre de transport alternative au transport routier individuel
- > La mutualisation des services
- > L'adaptation de l'offre de services aux personnes isolées ou peu autonomes.
- > L'aménagement des espaces publics centraux
- > La sécurisation des bourgs les plus passants

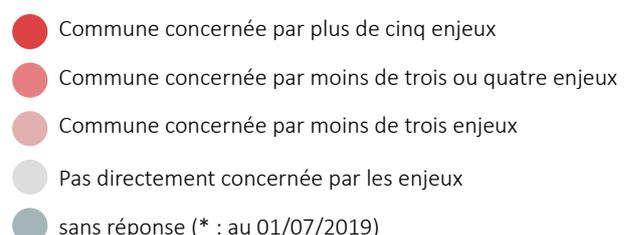


Communes se disant directement concernées par les enjeux de la clé de lecture

La vacance des locaux d'activités est une problématique notable pour cette clé de lecture.

Si les communes ne se sentent généralement peu directement concernées par les enjeux, elles se disent concernées par l'adaptation de l'offre de services aux personnes isolées ou peu autonomes.

Les enjeux de la clé de lecture sont globaux.



SYNTHÈSE DES REMARQUES GÉNÉRALES ÉCRITES :



MAINTIEN À DOMICILE ET ACCOMPAGNEMENT DES PLUS DÉMUNIS

- « Comment peut-on aider les commerçants ambulants pour favoriser le maintien des personnes à domicile ? »
- « Amélioration de l'habitat et du cadre de vie pour rester vivre à domicile en disposant d'un logement adapté »
- « Maîtriser le loyer du parc locatif tout en proposant des logements décentes et respectueux des normes énergétiques »
- « Besoin de logements adaptés pour personnes en situation de handicap »



L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

- « L'accès au réseau de téléphonie mobile doit impérativement être pris en considération lorsqu'il est évoqué la cohérence entre capacité des réseaux ou la nature des sites et le développement pressenti. »
- « Prioriser les commerces de proximité à Argentat et Saint Privat. La fibre est déjà là : démarche du Département. Il est crucial de retrouver un cœur de ville avec des commerces de bouche : réduire les coûts des loyers des pas de portes, favoriser l'installation même de boutiques éphémères. Accéder facilement de nos campagnes à ces cœurs de ville : plus de mobilité. Les activités économiques doivent être en cohérence avec l'habitat et les transports : une localisation plutôt sur les villes : Argentat, St Privat. Un parc locatif de qualité et en quantité pour accueillir les nouvelles populations. »
- « Commune située au carrefour d'Aurillac, Biars et Argentat : position centrale à valoriser. »
- « Créer des lieux de travail décentralisés (co-working) et privilégier le télé-travail »
- « Notre territoire pour se revitaliser doit s'orienter sur une politique d'accueil basée sur notre environnement et notre qualité de vie afin d'accueillir de nouvelles populations issues souvent des grands centres urbains.
- Retraités désireux de passer une retraite paisible, loin du tumulte qu'ils ont subi durant toute leur vie active et dans un environnement préservé. Pour cela, nous devons proposer des logements de qualité, maisons rénovées et confortables à des prix raisonnables
- Jeunes actifs désireux de vivre d'activités qu'ils pourront créer eux-mêmes ou exercer pour des entreprises ou organismes dont ils sont employés
 - o Dans le domaine de l'agriculture : cultures diversifiées, maraichères ou élevage divers – produits qu'ils pourront écouler dans le cadre des circuits courts et des produits de qualité recherchés aujourd'hui
 - o Dans le domaine du numérique grâce à l'activité du très haut débit et des usages. Ils pourront exercer leur activité dans un cadre environnemental de qualité qu'ils recherchent. Sans s'attendre à des afflux massifs, ces nouvelles populations permettront de conforter l'existant et booster notre économie locale.»



SOUTIEN À L'ACCESSION

- « Petits logements : Logement test avant installation sur le territoire définitive, bourg et périphérie dans les hameaux via maisons divisibles »
- « Favoriser l'accessibilité à la propriété des jeunes et maintien de l'emploi »
- « Rôle des logements communaux pour combler une demande/besoin temporaire : contribuent à l'image d'accueil et de solidarité du territoire. »



EVOLUTION DU SECTEUR ÉCONOMIQUE

- « Disparition des métiers de l'artisanat notamment dans les métiers du bâtiment »
- « Maintien des commerces de proximité »
- « Des artisans rencontrent des difficultés à trouver des locaux adaptés à leur activité. »
- « Artisans présents sur la commune vont partir en retraite : sans reprenneur : locaux vacants à venir (bourg et hameaux) »
- « Demande récurrente de locaux d'activités pas chers à partager pour lancement d'activités de niche. »

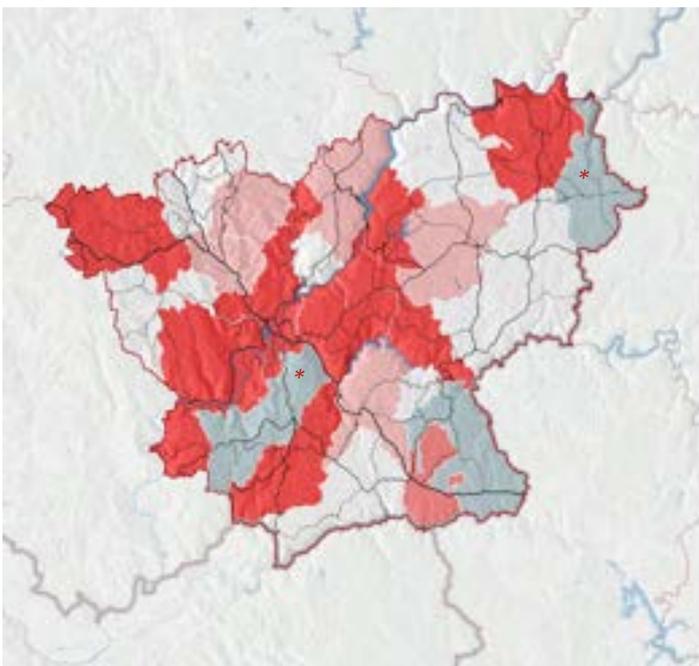
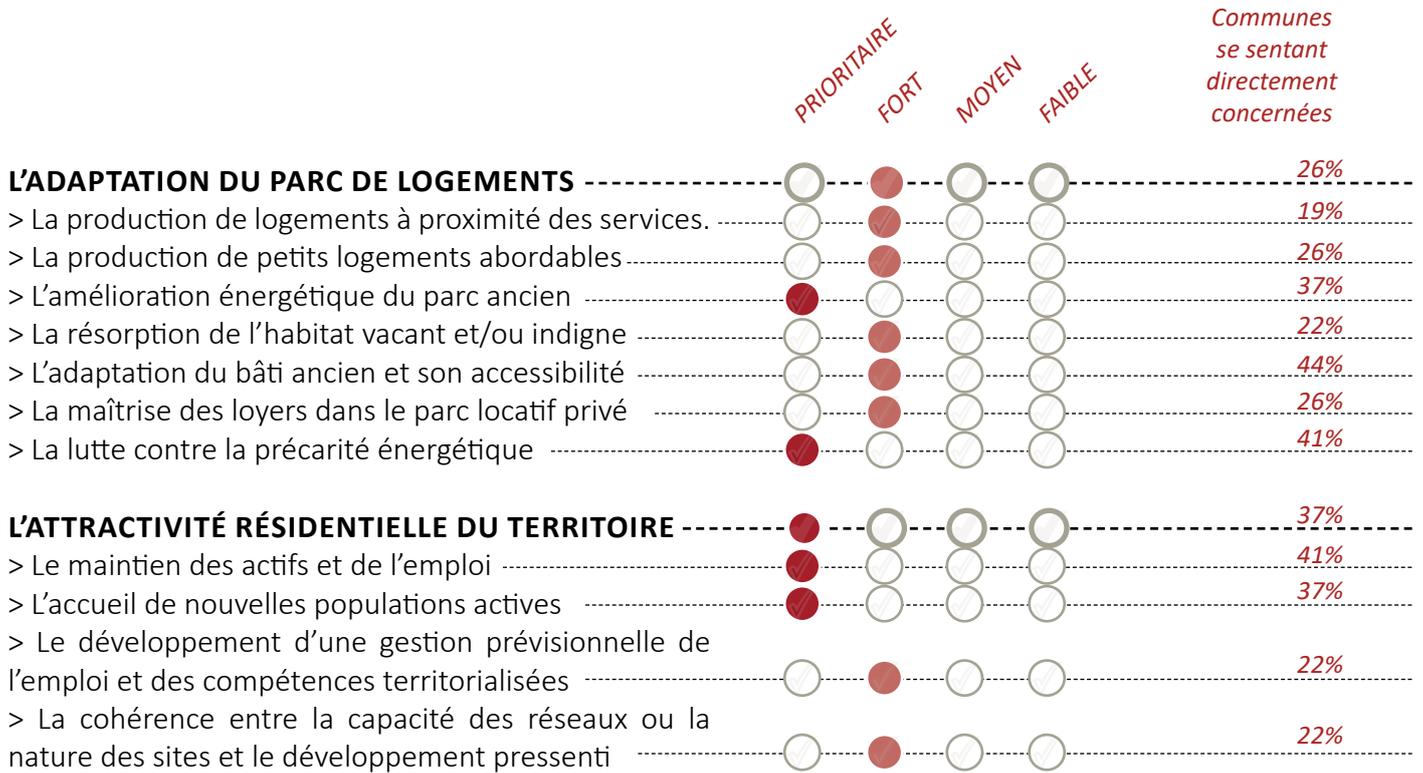


EVOLUTION DU BÂTI EXISTANT

- « Accessibilité/travaux dans l'ancien est onéreux : l'opération peut être risquée pour le porteur de projet »
- « Demandes ponctuelles d'extension de réseaux (fibre, électricité) sur du bâti existant, mais isolé »



L'offre de services et d'emplois s'est peu à peu affaiblie, causant un recul de l'attractivité de ce territoire de « confins ». Les dynamiques démographiques observées témoignent d'un fort vieillissement de la population, et un départ des jeunes vers des bassins d'emplois plus dynamiques. La déprise démographique se poursuit sur le territoire, participant à la fragilisation de l'armature commerciale présente principalement sur les bourgs-centres qui tendent eux aussi à s'affaiblir, dans un contexte territorial marqué par la faiblesse du maillage de transports en commun et les lacunes de la desserte numérique. Le parc de logements, majoritairement ancien, propose des biens assez onéreux.



Communes se disant directement concernées par les enjeux de la clé de lecture

La vacance des locaux d'activités est une problématique notable pour cette clé de lecture.

Les enjeux de la clé de lecture sont globaux.

- Commune concernée par plus de cinq enjeux
- Commune concernée par moins de trois ou quatre enjeux
- Commune concernée par moins de trois enjeux
- Pas directement concernée par les enjeux
- sans réponse (* : au 01/07/2019)



CONNEXION

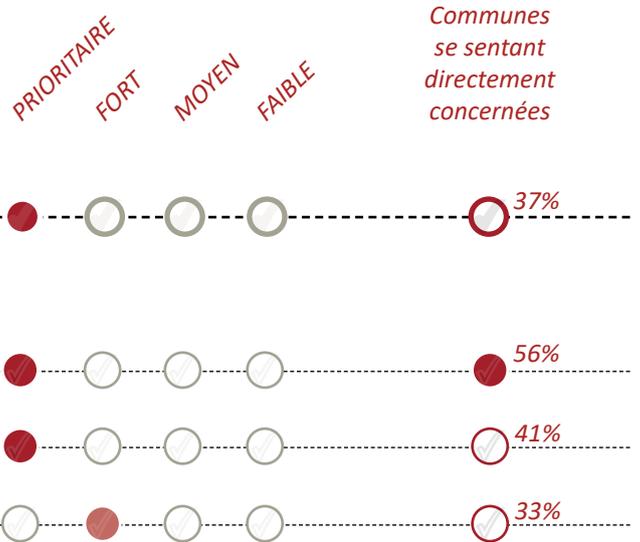
- « Déploiement de la fibre en cours, Chemin Argentat Saint Chamant Forgès Aire de covoiturage ligne type bus qui convergerait vers circuits sportifs pentus »
- « Privilégier la création d'une voie verte entre Saint Martial et Monceaux pour sécuriser et favoriser la mobilité des piétons et des cyclistes »
- « Conforter le ramassage scolaire »
- « Conforter le transport des personnes âgées ou handicapées vers les pôles de services »



En dépit de la déprise démographique, et des tendances lourdes à l'œuvre, de nouveaux services et de nouvelles formes de mobilité apparaissent. En particulier, le numérique joue un rôle ambivalent, entre opportunité à saisir et menace de fracture sociale en raison d'une desserte disparate. La préservation du tissu communautaire et l'organisation de l'action publique dans une logique intercommunale sont également d'autres perspectives pour une meilleure offre de services sur le territoire.

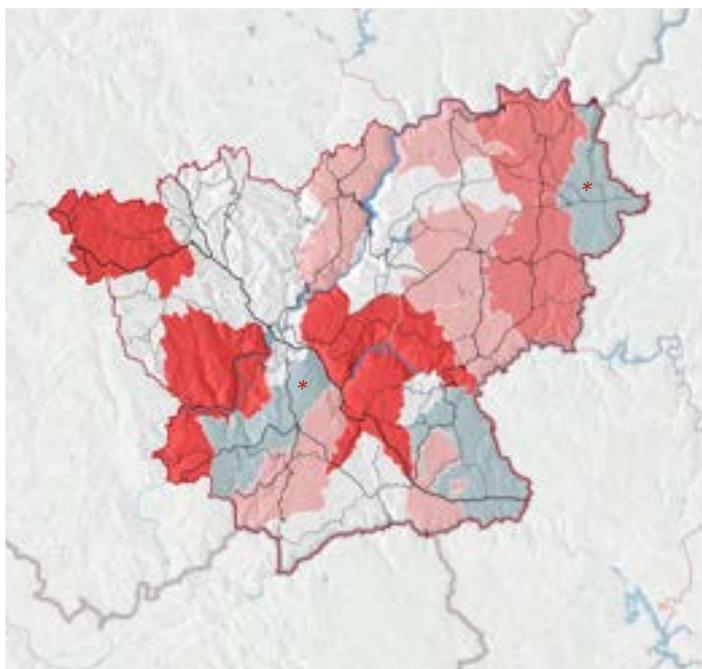
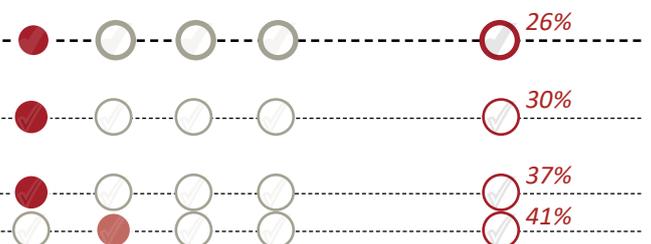
LA COHÉRENCE DE L'ACTION PUBLIQUE SUR LE LONG TERME

- > L'amortissement des investissements communaux et intercommunaux en matière de réseaux (eau, assainissement, déchets) (réseaux, services publics et lieux d'animation culturelle)
- > L'amortissement des investissements en matière de développement économique.
- > L'amortissement des investissements en matière d'offre de services et d'animation locale.



LA VALORISATION ET LA MISE EN RÉSEAU DES INITIATIVES ISOLÉES

- > Le développement d'une stratégie d'image pour le territoire
- > La stimulation et l'accompagnement des initiatives économiques et sociales
- > Le confortement du lien social



Communes se disant directement concernées par les enjeux de la clé de lecture

Les deux problématiques sont jugées importantes. Les communes affichent leur souci de voir les investissements communaux amortis à travers les choix de politique d'aménagement du territoire.

- Commune concernée par plus de cinq enjeux
- Commune concernée par moins de trois ou quatre enjeux
- Commune concernée par moins de trois enjeux
- Pas directement concernée par les enjeux
- sans réponse (* : au 01/07/2019)

SYNTHÈSE DES REMARQUES GÉNÉRALES ÉCRITES :



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

« Créer du lien social, les initiatives sociales : les associations jouent très bien ce rôle et fédèrent tous publics.»

« Meilleure isolation des logements = gain de pouvoir d'achat et limitation du réchauffement climatique »



LES SERVICES

« Le maintien d'une ouverture du service public de La Poste »

« Indispensable de travailler sur l'avenir. Programmation des projets communaux »



LA VEILLE

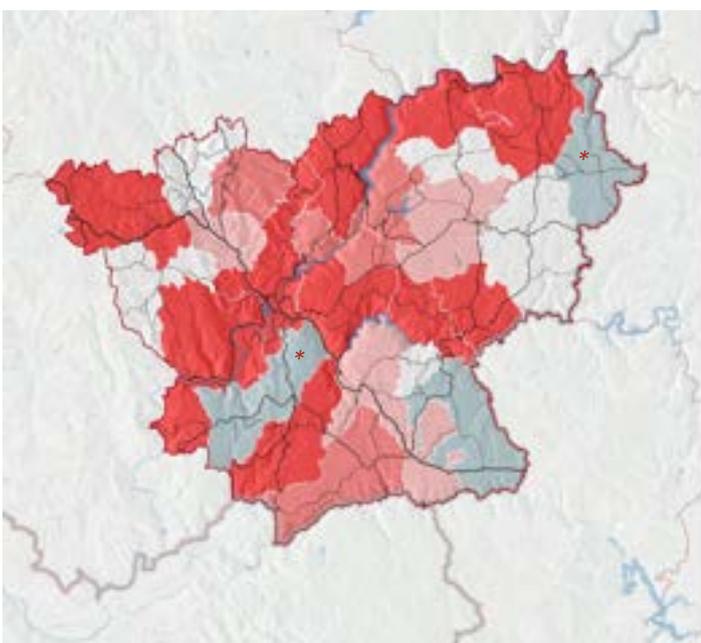
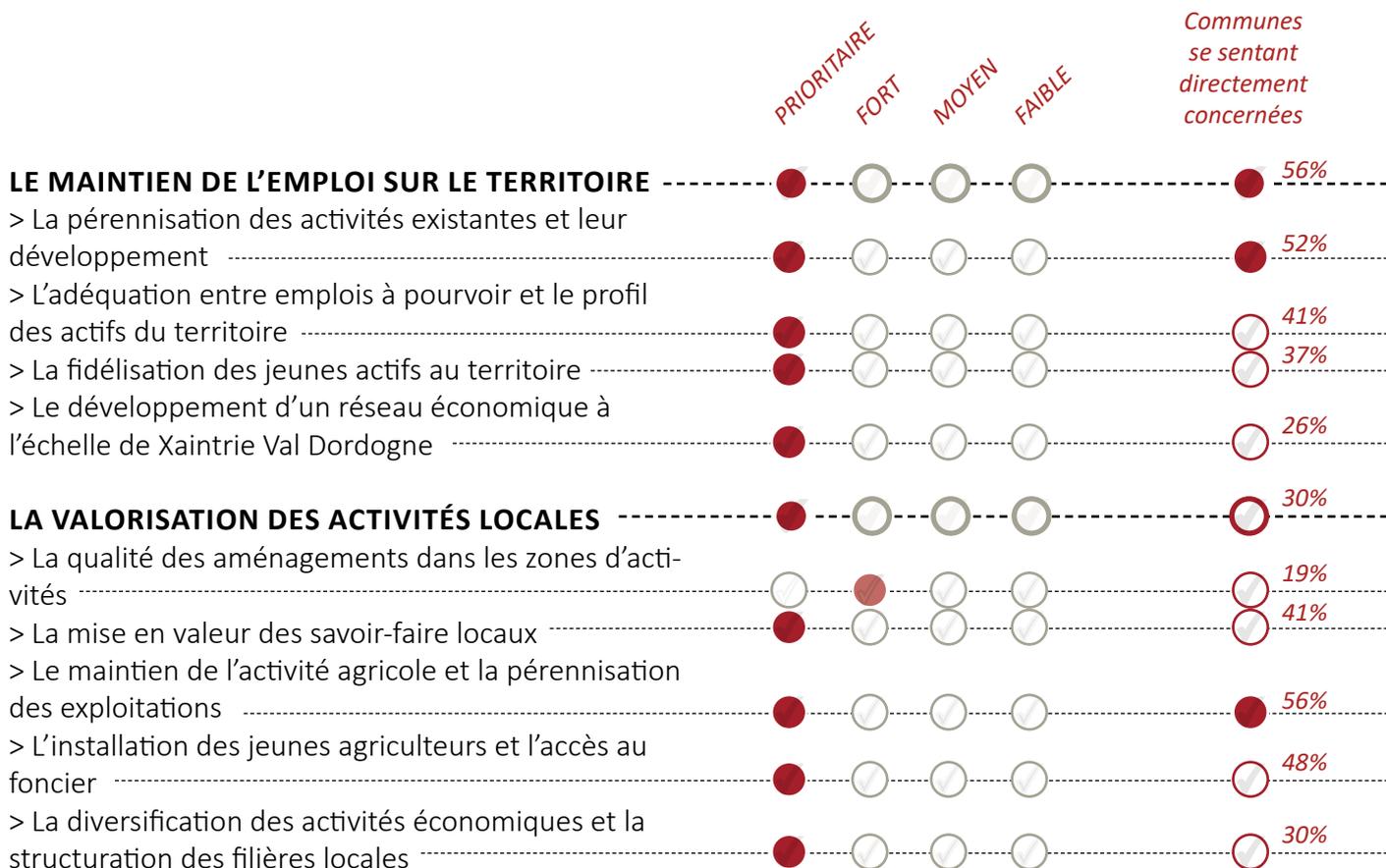
« La connaissance du territoire pour une meilleure cohérence de l'action publique »

« La mise en réseau est principale et se passe par une bonne connaissance du territoire dans tous les domaines : emploi , logements, services, mode de garde, etc. »

CLÉ N°5 UN TERRITOIRE «ACTIF» ET DES SA- VOIR-FAIRE LOCAUX

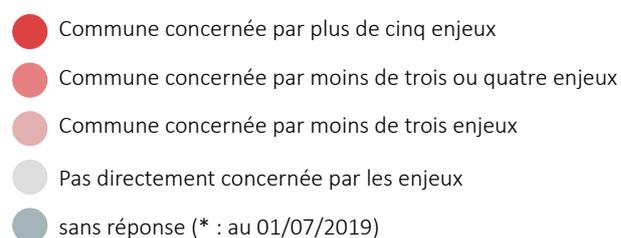


En dépit du départ des actifs du territoire, l'exploitation agricole, l'activité économique et les services publics sont néanmoins pourvoyeurs d'emploi et contribuent à son dynamisme. Un tissu de PME locales diversifié, participe à l'économie du territoire dans des domaines variés (industries alimentaires, fabrication de meubles, agriculture et production animale, scieries...) Les espaces de production et le foncier à vocation économique font l'objet d'aménagements souvent vieillissants. L'activité agricole occupe toujours une large partie du territoire, avec une diminution du nombre d'exploitations mais un maintien de la SAU qui tend à augmenter légèrement ces dernières années.



Communes se disant directement concernées par les enjeux de la clé de lecture

Les deux problématiques figurent parmi les mieux notées, emportant un large consensus. Le maintien de l'emploi est de plus la problématique la plus prioritaire sur le territoire. La sauvegarde des activités existantes, notamment agricoles, intéressent directement les communes et cela, largement.



SYNTHÈSE DES REMARQUES GÉNÉRALES ÉCRITES :



ESPACES D'ACCUEIL

- « Attention à l'accès au foncier »
- « Créer une pépinière d'entreprises. »



FILIÈRES

- « Structuration filières locales en veillant à une bonne répartition sur le territoire. »
- « Soutenir l'artisanat »
- « Manque d'artisans du BTP à former dans les écoles professionnelles de qualité. »



DEVENIR DE L'AGRICULTURE

- « Développement réseau à l'échelle XVD trop dépendant de l'extérieur sauf à l'organiser sous forme de circuit court alimentaire. »
- « Demandes récurrentes de jeunes diplômés qui souhaiteraient s'installer en agriculture. »
- « Préserver les espaces à usage agricole. Accueillir les néo-ruraux et les nouveaux modèles d'agriculture : permaculture, agriculture bio, etc. »
- « Faciliter l'installation d'agriculteurs et assurer le maintien des exploitations et des activités »
- « Favoriser une agriculture de qualité qui respecte l'environnement ; retenir les agriculteurs. »
- « Dans le domaine agricole, favoriser l'installation des jeunes agriculteurs du territoire pour éviter des reprises agricoles par des agriculteurs des départements extérieurs qui ne vivent pas sur notre territoire et ne participent pas à l'économie locale et à la vie sociale. »
- « Etre force d'intervention pour l'acquisition du foncier agricole afin de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs volontaires »
- « Favoriser le passage de relais des exploitations »



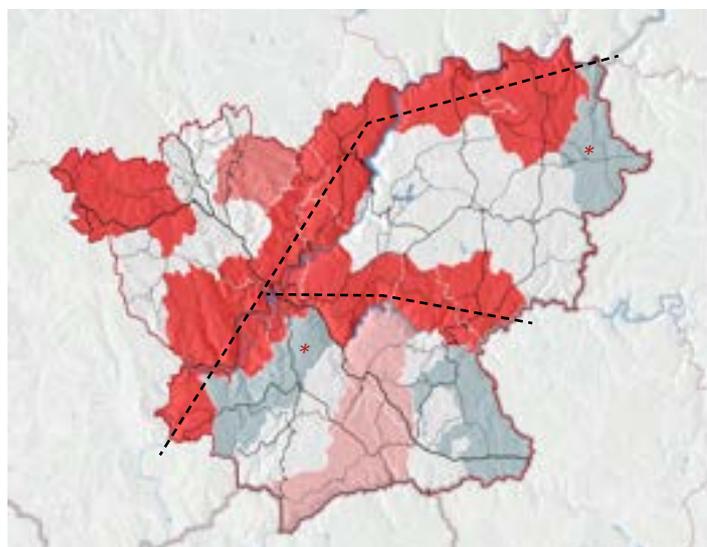
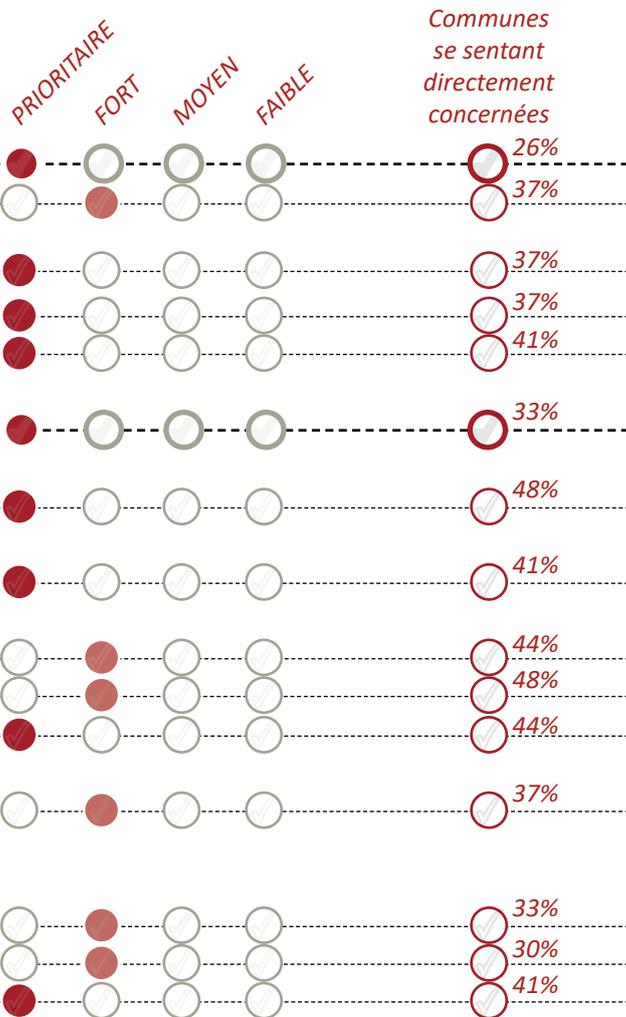
Bénéficiant d'un socle naturel et d'un cadre paysager exceptionnels, le territoire dispose de nombreuses ressources. L'exploitation agricole, forestière et énergétique façonnent le territoire et sont à l'origine des paysages pratiqués au quotidien. Les entités paysagères sont définies par le relief escarpé, tandis que les motifs paysagers sont variés et participent à la diversité offerte par le territoire.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- > La production d'énergie renouvelable
- > L'encadrement de l'inscription paysagère des installations de production d'énergie
- > La valorisation durable des richesses du territoire
- > La structuration de la filière bois

L'IMAGE DU TERRITOIRE

- > L'entretien des espaces ouverts et des vues panoramiques entre gorges et vallées
- > Le maintien des paysages ouverts et agricoles sur les plateaux
- > L'entretien des milieux présents aux abords des axes de circulation, donnant à voir le territoire
- > L'accès aux bords de rivières
- > L'inscription paysagère des sites touristiques
- > La préservation de la silhouette des bourgs et des petites villes
- > La préservation du patrimoine bâti et des éléments vernaculaires : murets de pierres sèches, clôtures anciennes...
- > La maîtrise de l'étalement linéaire des constructions.
- > La qualité des entrées de ville / bourg / hameau.



Communes se disant directement concernées par les enjeux de la clé de lecture

La transition énergétique est la principale problématique de cette clé de lecture. Toutefois, de nombreuses communes ont identifié la problématique de l'image du territoire comme prioritaire, même si elles se sentent peu directement concernées par ces enjeux.

La vallée de la Dordogne et de la Maronne sont des secteurs à enjeux pour cette clé de lecture d'après la cartographie.

- Commune concernée par plus de cinq enjeux
- Commune concernée par moins de trois ou quatre enjeux
- Commune concernée par moins de trois enjeux
- Pas directement concernée par les enjeux
- sans réponse (* : au 01/07/2019)

SYNTHÈSE DES REMARQUES GÉNÉRALES ÉCRITES :

FILIÈRE BOIS

« La structuration de la filière bois mériterait d'apparaître parmi les enjeux de la clé n°6 »
« Gestion des espaces forestiers »

CHANGEMENT CLIMATIQUE

« Enjeu le plus important totalement absent de la démarche : l'adaptation du territoire au dérèglement climatique inéluctable (accès à l'eau, modification des paysages, incitation à doter le territoire d'énergies renouvelables individuelles, etc.) »
« Préservation des ressources naturelles (eau, être ouverts aux modifications de l'habitat que peuvent entraîner les nouvelles énergies »

L'ENTRETIEN DU PAYSAGE

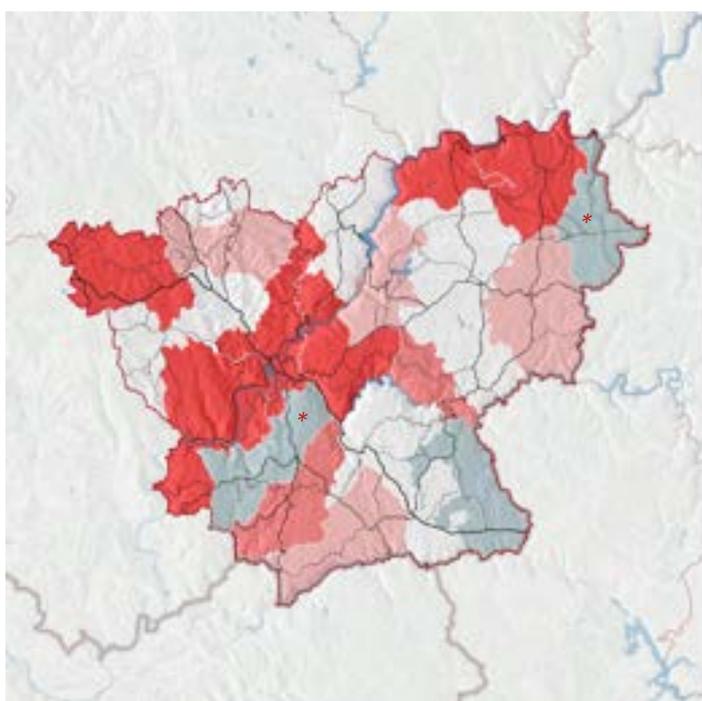
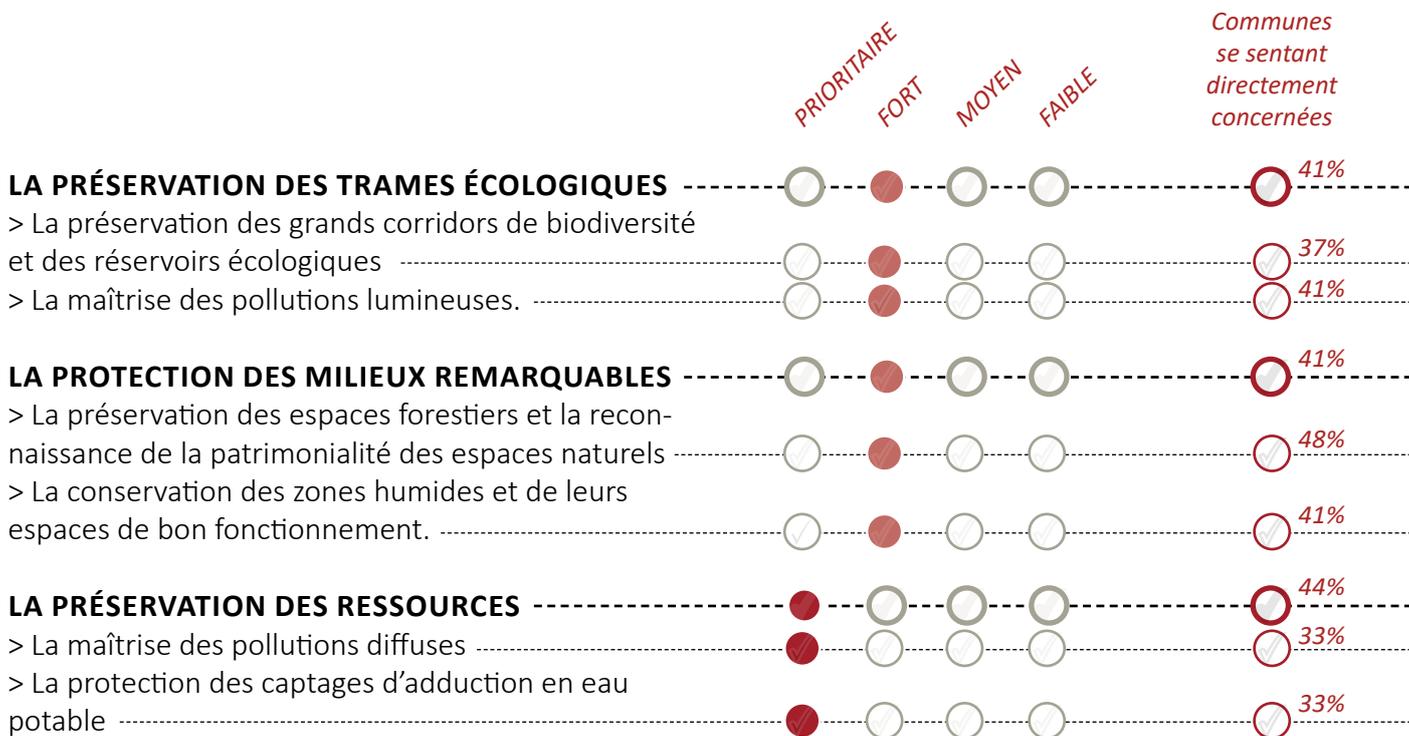
« Effort d'intégration paysagère des bâtiments agricoles. »
« Favoriser les projets d'investissement du Conservatoire des Espaces Naturels sur les communes de St Bonnet les Tours de Merle, Saint Cirgues la Loutre et Saint Geniez O Merle »
« Partenariat EDF sur le parcours de villages en barrages : belvédère à Lavastroux avec vue sur le barrage du Chastang. Accès à créer ou améliorer à la rivière Dordogne qui longe une bonne partie de la commune »
« Certains chemins communaux se ferment car plus accessibles aux agriculteurs (inadaptés aux engins) : on coupe l'accès à certains paysages ; ils seraient pourtant une bonne base pour de nouveaux chemins de randonnée. Gestion qualitative en entres de bourg ou de hameaux des points de collectes des OM. »

ENERGIE

« Se spécifier en hydro-électricité »
« Notre de carte de visite est la Nature et la Rivière Dordogne. »
« Maîtriser l'énergie : nous avons déjà des barrages. Filière bois : ressource de notre territoire, créer un pôle scolaire en ce sens. »
« Production d'énergies renouvelables locales et utilisation locale »
« Production d'énergie hydro-électrique déjà très importante et refus des parcs éoliens en raison de la beauté des sites. »
« Se spécifier dans l'hydro-électricité »



Le territoire dispose d'un cadre naturel très préservé, caractérisé par de larges surfaces boisées, de nombreux pâturages associés à des zones humides, et un riche réseau hydrographique aux masses d'eau de bonne qualité. Des espèces remarquables occupent le territoire (mulette perlière, poissons migrateurs, chauves-souris...) Les labels (zones Natura 2000, ZNIEFF, réserve de biosphère, villages étoilés...) sont au-delà de l'aspect réglementaire et contraignant, une reconnaissance des qualités environnementales du territoire.



Communes se disant directement concernées par les enjeux de la clé de lecture

La préservation des ressources est l'une des problématiques les mieux notées, affichant le souci des élus de préserver la ressource en eau.

Le rôle des milieux remarquables dans le projet est un sujet fort mais qui fait l'objet d'avis divergents, plus du tiers des répondants se déclarant directement concernés par la problématique et ses enjeux.

- Commune concernée par plus de cinq enjeux
- Commune concernée par moins de trois ou quatre enjeux
- Commune concernée par moins de trois enjeux
- Pas directement concernée par les enjeux
- sans réponse (* : au 01/07/2019)

SYNTHÈSE DES REMARQUES GÉNÉRALES ÉCRITES :



L'ENTRETIEN DU BOCAGE

« Arrêter d'autoriser voire même de subventionner la destruction de haies et d'éventuels drainages cautionnés par l'aménagement d'abreuvoirs. »



EAU POTABLE

« Etre vigilant sur la préservation des ressources naturelles notamment l'eau potable »

« La pérennité de l'approvisionnement en eau potable »

« Gestion de la ressource en eau à anticiper »

« Attention au transfert de l'eau. Priorité de garder des captages. La biodiversité est importante et à protéger mais ne doit pas entraver les projets sur notre territoire. »



TRAME BOISÉE

« Veiller à rééquilibrer les essences forestières. Reconsidérer les feuillus, ne pas tout replanter en résineux. »



PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

« Mettre en place le projet Redenat et pour les particuliers, favoriser les énergies renouvelables (solaire ou bois tout en structurant la filière bois tout en préservant les espaces naturels »



Les motifs paysagers, la qualité environnementale du territoire, attirent chaque année des touristes, modifiant pour quelques mois son fonctionnement. Le territoire est le support d'activités de loisirs et de sports nature. Xaintrie Val'Dordogne est particulièrement bien doté en hébergements touristiques de plein air, notamment le long de la Dordogne. Les hébergements alternatifs se développent également : gîtes, Airbnb, cabanes et habitat insolite. Cette attractivité rythme le territoire lors de la saison estivale.

LA QUALITÉ DE L'OFFRE TOURISTIQUE

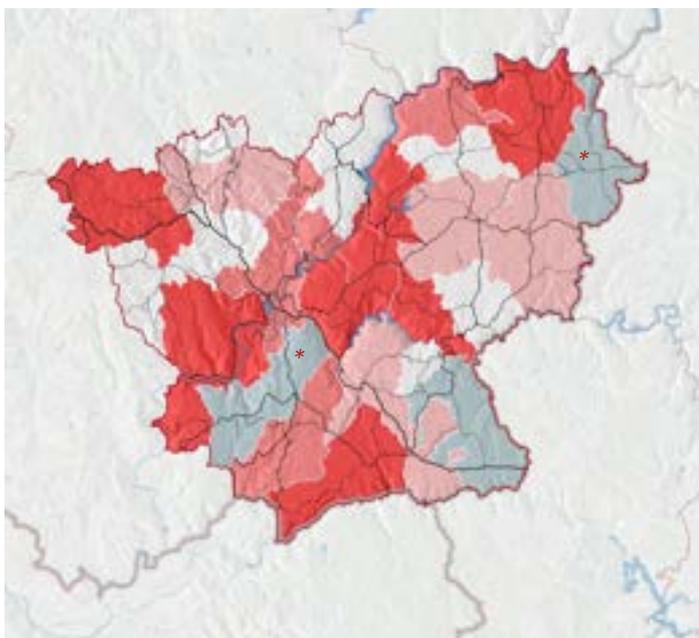
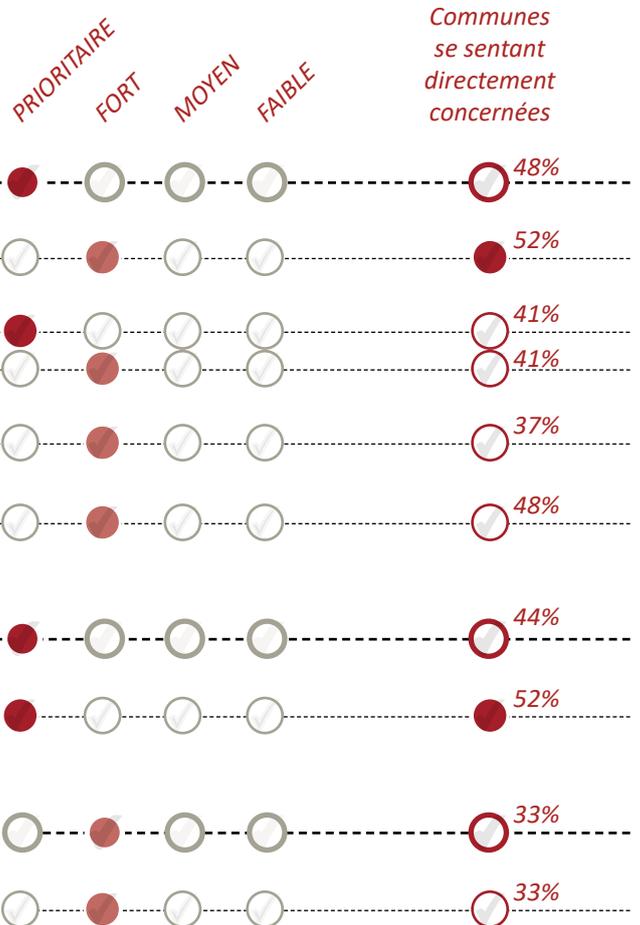
- > La diversification de l'offre d'hébergement et le développement des hébergements alternatifs
- > La mise en valeur du socle naturel et paysager par les activités « de nature »
- > La valorisation du site des Tours de Merle
- > Le renforcement de l'offre touristique en dehors de la vallée de la Dordogne.
- > La diversification de l'agriculture vers des activités de loisirs ou d'accueil.

LA VALORISATION ET LA PROMOTION DU TERRITOIRE

- > L'inscription du territoire dans les grands itinéraires touristiques.

LA PRISE EN COMPTE DU RYTHME DE VIE SAISONNIER DU TERRITOIRE

- > Le développement d'activités complémentaires à la saison haute.



Communes se disant directement concernées par les enjeux de la clé de lecture

La valorisation et la promotion du territoire est la principale problématique de cette clé de lecture. Elle rejoint la notion d'image du territoire, vue plus haut.

Les communes se sentent directement concernées par les enjeux d'hébergement et d'itinérance

- Commune concernée par plus de cinq enjeux
- Commune concernée par moins de trois ou quatre enjeux
- Commune concernée par moins de trois enjeux
- Pas directement concernée par les enjeux
- sans réponse (* : au 01/07/2019)

SYNTHÈSE DES REMARQUES GÉNÉRALES ÉCRITES :

STRATÉGIE

- « Une mise en valeur plus importante de XVD (sur l'ensemble de son territoire) par l'Office de Tourisme. »
- « Il serait urgent que l'OTVD différencie les spécificités de chaque territoire. »
- « Développer l'offre en dehors de juillet-août. »

RESSOURCES

- « Hôtel Quatre Routes + Cascades de Murel »
- « Ne pas oublier la valorisation des fermes du Moyen-Age. »
- « L'auberge de St Julien »
- « Ne pas oublier la vallée de la Cère »

TOURISME VERT

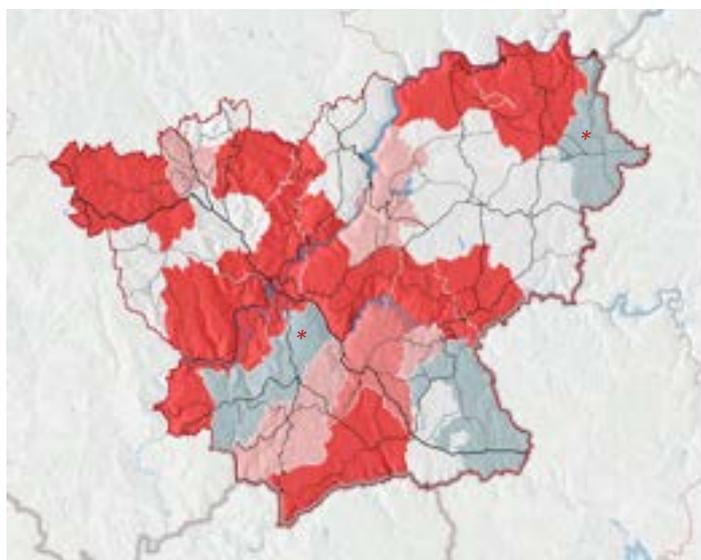
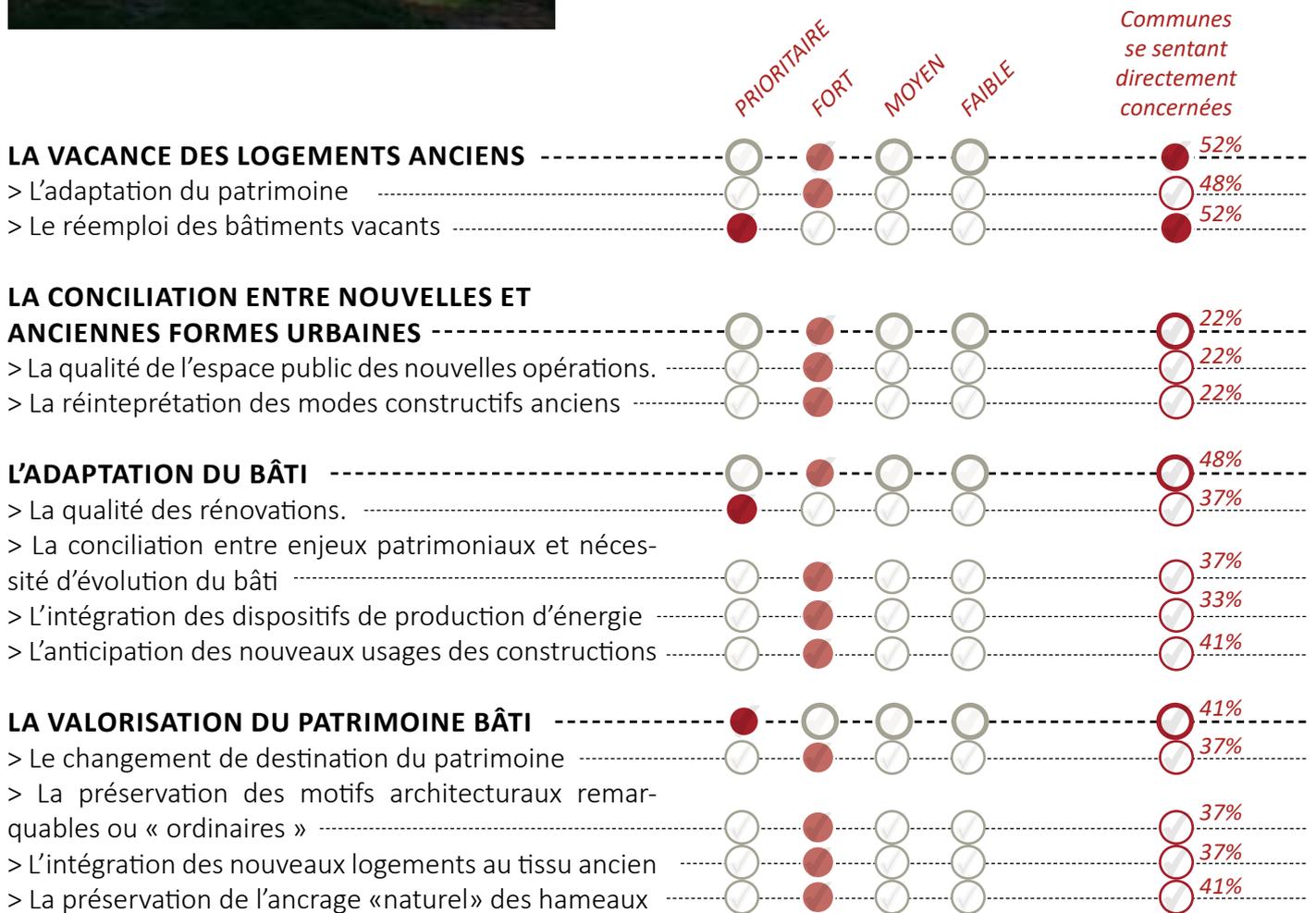
- « Préservation des paysages pour un développement du tourisme de qualité »
- « Notre identité Vallée de la Dordogne est déjà un atout connu pour notre territoire : conserver cette attractivité et développer l'image »
- « La diversification de l'agriculture vers des activités de loisirs et d'accueil : offre déjà existante mais pourrait être accompagnée pour assurer la pérennisation. »

ITINÉRANCE

- « Valorisation du site de Notre-Dame de Belpuech comme étape de la via Arverna, randonnée de Saint-Jacques de Compostelle »
- « Grands itinéraires de randonnées (lien entre plusieurs sites majeurs de plusieurs régions) »
- « La commune étant située sur l'un des accès aux Tours de Merle, la valorisation du souterrain serait à envisager, présentation d'une vidéo par exemple »



Le bâti ancien marque les paysages du territoire et les silhouettes des bourgs et des hameaux. Face à la menace de l'abandon, la réhabilitation est une dynamique cruciale pour la sauvegarde de ce patrimoine bâti remarquable, parfois en contradiction avec les attentes des personnes en quête d'un logement. La vacance du parc de logements est forte. De plus, la diminution du nombre d'exploitations agricoles interroge sur l'usage futur de certains bâtiments.



Communes se disant directement concernées par les enjeux de la clé de lecture

La vacance des logements anciens est la principale problématique de cette clé de lecture.

La plupart des communes se disent directement concernées par le sujet.

- Commune concernée par plus de cinq enjeux
- Commune concernée par moins de trois ou quatre enjeux
- Commune concernée par moins de trois enjeux
- Pas directement concernée par les enjeux
- sans réponse (* : au 01/07/2019)

SYNTHÈSE DES REMARQUES GÉNÉRALES ÉCRITES :



MESURE DU DÉVELOPPEMENT

« L'intégration des nouveaux logements au tissu ancien signifie limiter au maximum les constructions neuves pour conserver l'authenticité des villages. Nécessité de traiter l'espace public (en faire un espace de qualité) qui dialogue avec le bâti existant, et qui participe à la lutte contre la vacance. »

« Prioriser la rénovation des logements anciens. »

« Les constructions nouvelles devraient s'harmoniser avec l'habitat existant. »



RÉHABILITATION

« Comment pourrait-on envisager pouvoir entretenir, voire restaurer le patrimoine privé laissé à l'abandon ? »

« Conservation et adaptation des granges auvergnates »

« Répondre aux besoins de la société moderne : adaptation de l'offre »

« Anticiper les nouveaux usages de construction tout en préservant le caractère du bâti existant »



ENJEUX MAJEURS ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

DYNAMIQUES AU LONG COURS

En parallèle du travail de hiérarchisation des enjeux par les communes, des perspectives d'évolution des tendances à l'oeuvre ont été discutées.

En effet, l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale vise à penser l'évolution d'un territoire sur une période de vingt ans. Le document doit être considéré comme une feuille de route « vivante », c'est-à-dire capable de s'adapter à l'évolution du contexte, au moyen de procédures de modification, révision.

Pour autant, ce sont bien des sujets de moyen terme qui pèsent sur les discussions au sein des différentes instances de travail :

- impact du dérèglement climatique (épisodes de canicule, intensification des épisodes pluvieux, tensions sur la ressource en eau potable, augmentation des périodes de sécheresse et évolution des périodes de gel)
- évolutions démographiques (diminution de la taille des ménages, vieillissement et perte d'autonomie de la population)
- accessibilité du territoire (fin de la vente des véhicules utilisant des énergies fossiles en 2040, nécessité de développer les énergies renouvelables, augmentation du coût de l'énergie, développement des technologies de communication)
- logement et parcours résidentiel (augmentation du coût de l'immobilier, raréfaction du foncier urbanisable, limitation de l'artificialisation, émergence de formes d'habitat nouvelles)
- évolution des pratiques agricoles (renouvellement des exploitations, évolution des modes de consommation)
- ...

Ce sont tout particulièrement ces sujets qui pèsent sur les perspectives d'évolution du territoire à l'échelle de vingt ans.

La confrontation de ces sujets avec les enjeux de l'état initial de l'environnement ainsi qu'avec les problématiques perçues par les élus du territoire a souligné des enjeux majeurs qui ont permis de guider l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et en particulier l'écriture d'un scénario souhaitable, détaillé dans un prochain chapitre.

Les pages suivantes se focalisent sur l'identification des enjeux majeurs issus du diagnostic, au regard des perspectives d'évolution du territoire.

Chaque enjeu a été caractérisé au regard de la capacité d'action du SCoT, de l'importance des transformations pressenties sur le territoire ainsi que du niveau de prise en compte actuel.

L'INERTE

LA MAINTIEN OU L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE L'ACCÈS À LA RESSOURCE EN EAU

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Aggravation probable de la situation
- Stable
- Amélioration probable

CAPACITÉ D'ACTION DU SCOT

- Prescription
- Recommandation

PRISE EN COMPTE ACTUELLE

- Faible
- Moyenne
- Forte

DESCRIPTION DE L'ENJEU

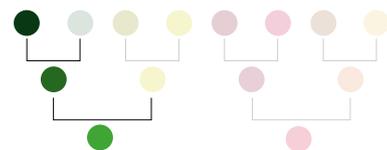
Le prélèvement d'eau potable à des fins de consommation ou d'irrigation est aujourd'hui problématique sur plusieurs secteurs. Les documents de gestion de l'acheminement de l'eau potable sont souvent assez anciens. Le Schéma Directeur en cours d'élaboration à l'échelle de l'intercommunalité doit apporter des réponses aux problématiques actuelles d'approvisionnement, perceptibles en particulier l'été.

La recrudescence d'épisodes de sécheresse et les modifications des régimes de pluie impacteront également la disponibilité de la ressource en eau.

L'impact du changement climatique laisse également pressentir une augmentation des risques de pollution lors d'épisodes d'étiage.

La territorialisation des besoins en logement et la gestion des occupations du sol par les documents d'urbanisme doit permettre de mieux anticiper les risques de pollution sur des espaces sensibles pour la qualité de l'eau et d'adapter les perspectives d'évolution démographiques du territoire avec les capacités d'acheminement d'eau potable et de traitement des eaux usées lorsque des stations existent.

Déterminants
énergétiques
L'écosystème

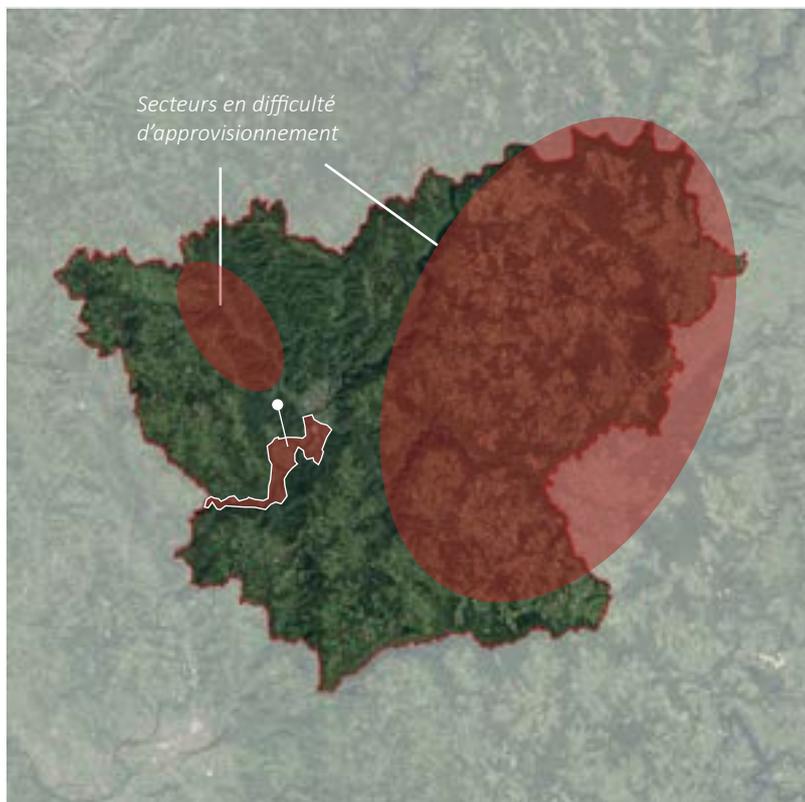


Les documents d'urbanisme peuvent également inciter à la réalisation d'économie d'eau.

SECTEURS SENSIBLES

- Syndicat du Puy de Bassin
- Syndicat des Deux Vallées
- zones humides
- Abords des cours d'eau, en particulier de la Dordogne, de la Maronne en amont du barrage d'HautePAGE, de la Cère
- Etang de la Malesse
- Tourbière du ruisseau du Rioubazet
- Tourbières d'Albussac
- Vallée du ruisseau de Franche Valeine aux cascades de Murel
- vallée du Doustre

Vallée de la Dordogne en aval d'Argentat (ZPF Dordogne aval Argentat) et secteurs en difficulté d'approvisionnement



L'INERTE

LIMITATION DE L'ARTIFICIALISATION

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Aggravation probable de la situation
- Stable
- Amélioration probable

CAPACITÉ D'ACTION DU SCOT

- Prescription
- Recommandation

PRISE EN COMPTE ACTUELLE

- Faible
- Moyenne
- Forte

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne, près de 111 ha ont été artificialisés au cours des dix dernières années.

Afin de limiter les atteintes portées aux sols, le Schéma de Cohérence Territoriale doit modérer ce rythme pour les années à venir.

SECTEURS SENSIBLES

- lisières des espaces urbanisés
- enclaves agricoles en coeur de bourg voire de hameau

Zone U du PLU actuel d'Argentat hors espace urbanisé



L'INERTE

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Aggravation probable de la situation
- Stable
- Amélioration probable

CAPACITÉ D'ACTION DU SCOT

- Prescription
- Recommandation

PRISE EN COMPTE ACTUELLE

- Faible
- Moyenne
- Forte

DESCRIPTION DE L'ENJEU

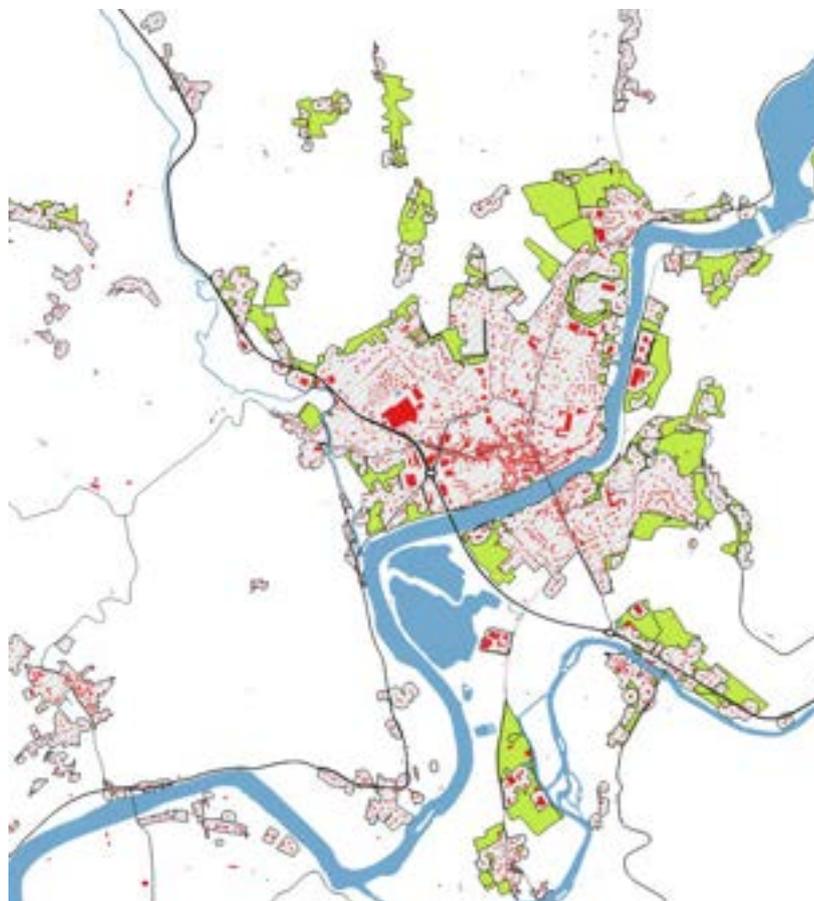
La production d'énergie renouvelable est un enjeu national, incarné sur le territoire par la présence notable d'ouvrages de production hydro-électrique.

La consommation d'énergie sur le territoire est principalement du fait du secteur résidentiel et de celui du transport routier. Les solutions de production doivent avant tout cibler ces besoins locaux.

SECTEURS SENSIBLES

- espaces paysagers
- secteurs stratégiques de la trame verte et bleue

Zone U du PLU actuel d'Argentat hors espace urbanisé



LE VIVANT
LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Aggravation probable de la situation
- Stable
- Amélioration probable

CAPACITÉ D'ACTION DU SCOT

- Prescription
- Recommandation

PRISE EN COMPTE ACTUELLE

- Faible
- Moyenne
- Forte

DESCRIPTION DE L'ENJEU

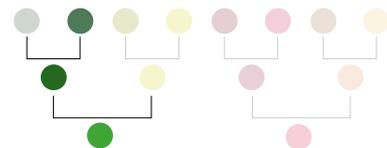
Les espaces boisés couvrent 56%, soit 36537 ha, du territoire XVD ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale (30%). Sur un territoire largement occupé par les boisements, le couvert forestier fait l'objet de multiples attentions, du fait de ses qualités écologiques, économiques et paysagères. La capacité de stockage de carbone du territoire (299 kTCO2) représente près du double des émissions du territoire (153 kTCO2).

La conciliation de ces intérêts est cruciale dans un contexte où la filière bois se structure.

Les documents d'urbanisme disposent d'outils de réglementation ; leur portée prescriptive complète les dispositions locales et nationales en matière de réglementation des coupes et des défrichements.

La gestion durable est pour l'heure en partie assurée par cette réglementation existante ainsi que par les plans simples de gestion et autres codes de bonnes pratiques engageant les propriétaires forestiers.

Déterminants énergétiques
L'écosystème



SECTEURS SENSIBLES

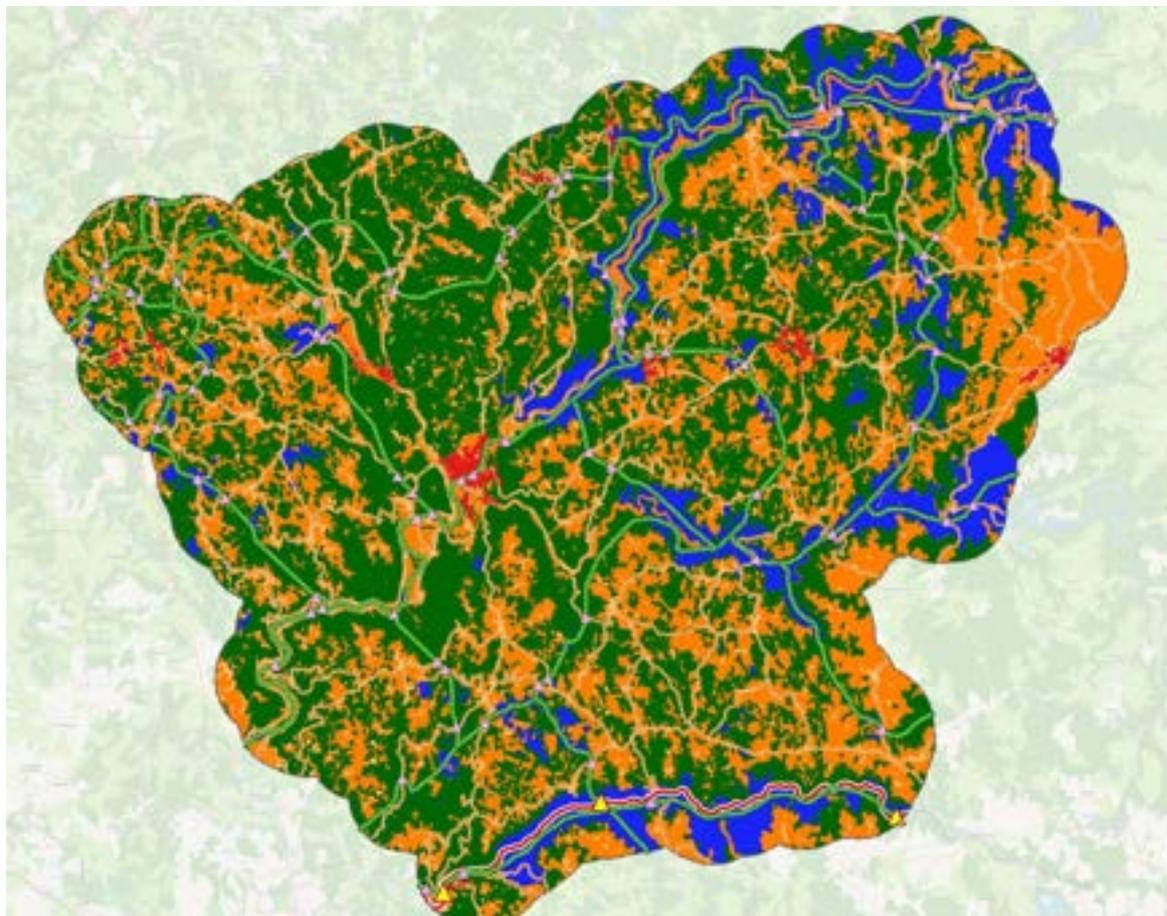
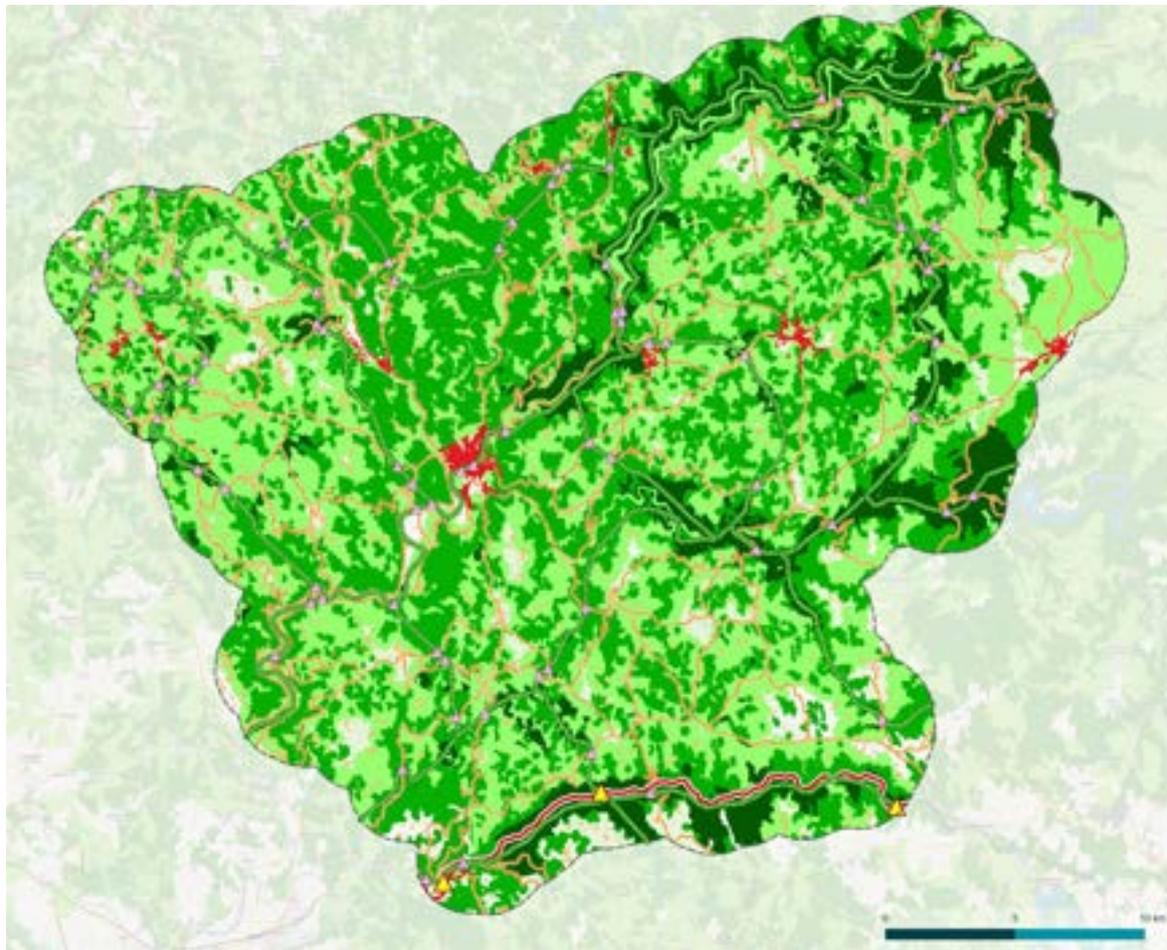
- Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques de la sous-trame des milieux boisés
- Gorges de la Dordogne, de la Maronne et de la Cère
- Abords des cours d'eau

Secteurs sensibles de la sous-trame des milieux boisés



- Continuité écologique
- Réserve de biodiversité
- Espace relais
- × Bourg des communes





LE VIVANT

LE MAINTIEN DES PAYSAGES OUVERTS ET AGRICOLES SUR LES PLATEAUX

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Aggravation probable de la situation
- Stable
- Amélioration probable

CAPACITÉ D'ACTION DU SCOT

- Prescription
- Recommandation

PRISE EN COMPTE ACTUELLE

- Faible
- Moyenne
- Forte

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Plusieurs espaces d'intérêt écologique, notamment relevant de la sous-trame des milieux secs, sont menacés par la déprise agricole et la fermeture des milieux.

Les difficultés de renouvellement des exploitations agricoles amènent un phénomène de friche et une reforestation du territoire.

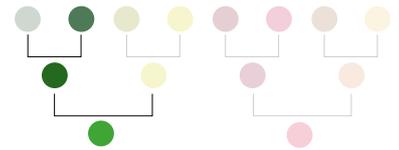
Le dérèglement climatique impactera de plus les activités agricoles du fait du risque accru de sécheresse, de tensions sur la ressource en eau et la modification des cycles hydrologiques.

Néanmoins, les documents d'urbanisme sont peu opérant sur des sujets de pratique culturelle et de vitalité d'entreprises économiques.

SECTEURS SENSIBLES

- Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques de la sous-trame des milieux bocagers
- Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques de la sous-trame des milieux secs
- Landes et pelouses serpenticoles de Mercoeur et Reygade
- Lande du Pie des fleurs à Albussac

Déterminants énergétiques
L'écosystème

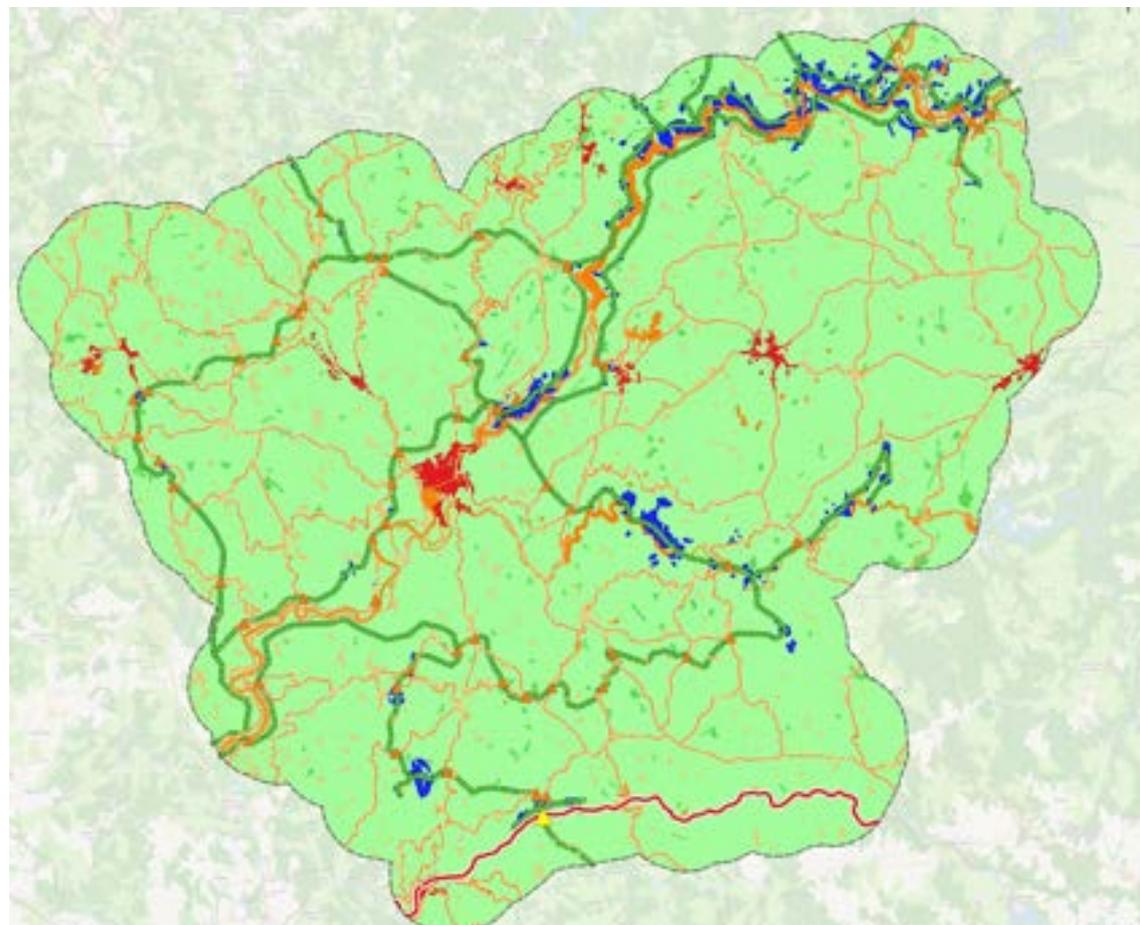
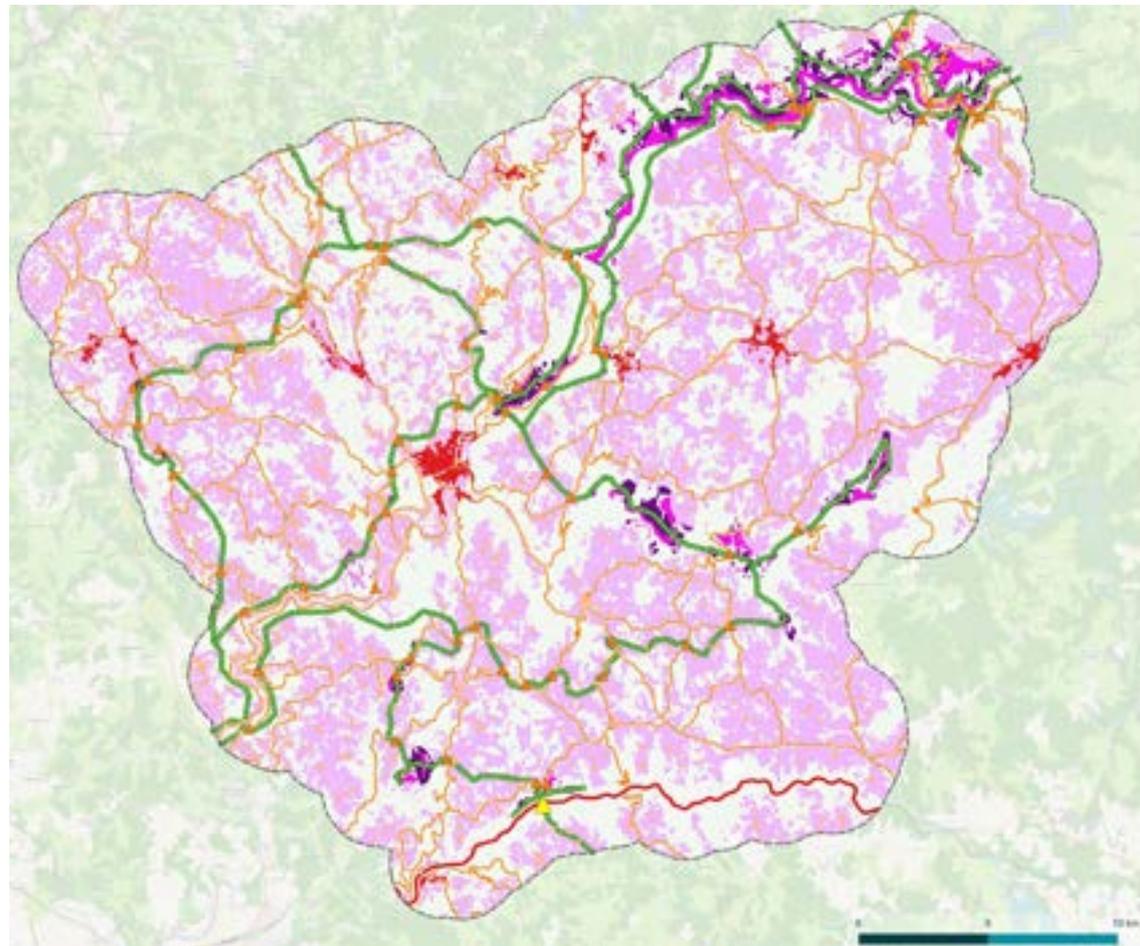


Secteurs sensibles de la sous-trame des milieux bocagers



Secteurs sensibles de la sous-trame des milieux secs

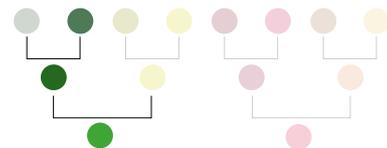




LE VIVANT

L'ENTRETIEN ET L'AMÉLIORATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Déterminants
énergétiques
L'écosystème



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Aggravation probable de la situation
- Stable
- Amélioration probable

CAPACITÉ D'ACTION DU SCOT

- Prescription
- Recommandation

PRISE EN COMPTE ACTUELLE

- Faible
- Moyenne
- Forte

DESCRIPTION DE L'ENJEU

La continuité écologique est évidemment impactée par la présence des barrages hydro-électriques sur les principaux cours d'eau du territoire, pourtant importants pour l'accueil de frayères des poissons migrateurs. Ce sont également des espaces cruciaux pour de nombreuses espèces, reconnus par des périmètres. Le dérèglement climatique impactera ces espaces par un risque accru de sécheresse, des régimes hydrologiques perturbés et donc une plus grande vulnérabilité des habitats.

La Politique Agricole Commune, la réglementation du fait de la Loi sur l'Eau encadrent d'ores et déjà les installations et travaux impactant les cours et les zones humides.

Les documents d'urbanisme peuvent intervenir en complément de ces dispositifs.

SECTEURS SENSIBLES

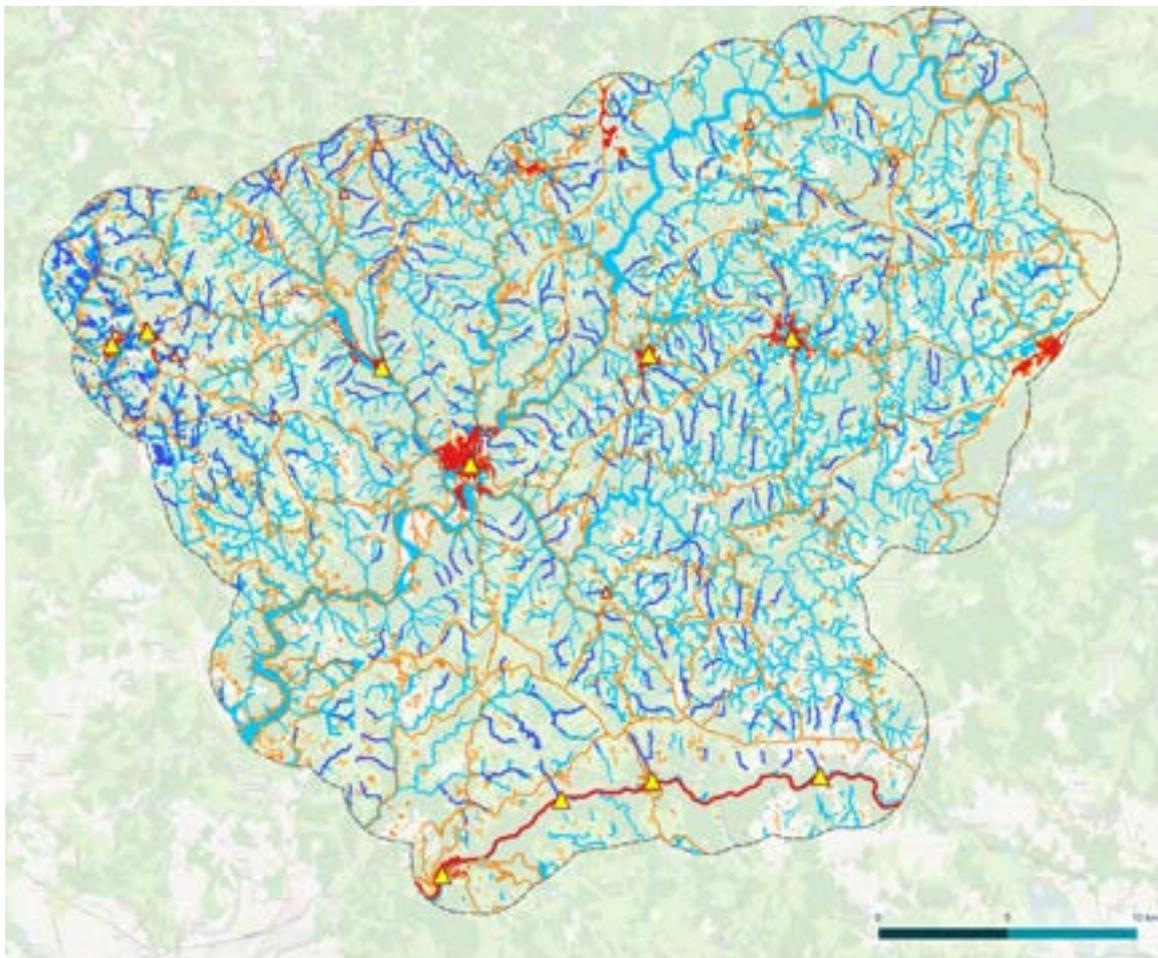
- Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques de la sous-trame des milieux aquatiques
- Zones humides et leurs espaces de bon fonctionnement
- Gorges de la Dordogne, de la Maronne et de la Cère
- Abords des cours d'eau

Secteurs sensibles de la sous-trame des milieux aquatiques

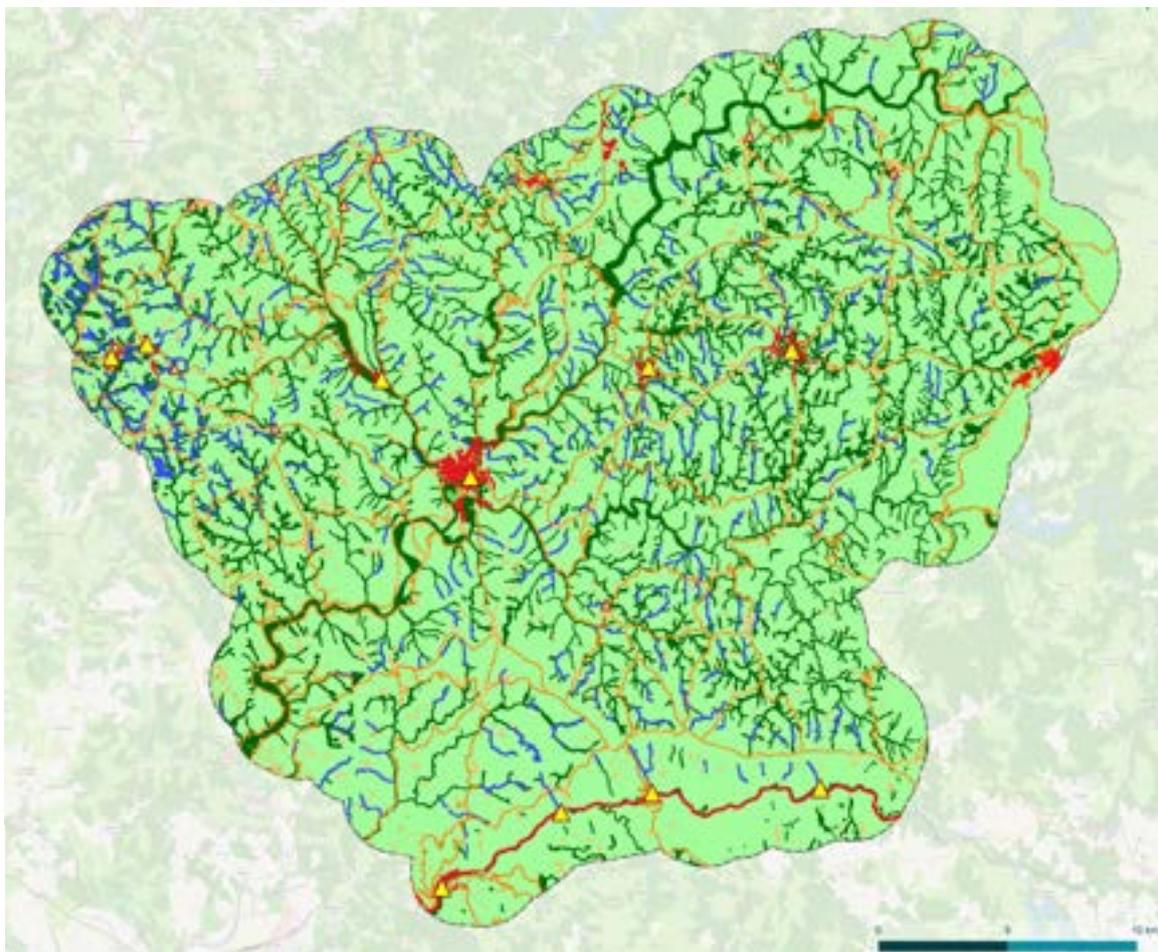


Milieux humides
 Cours d'eau
 Bourg des communes

- Sous-trame humide**
- Réservoirs de biodiversité
 - Corridors
- Obstacles des la sous-trame humide**
- ▲ Niveau important
 - ▲ Niveau moyen
- Fragmentation**
- Voie ferrée (niveau important)
 - Routes (niveau moyen à faible)
 - Zone urbaine dense (niveau important)
 - Zone urbaine dispersée (niveau moyen à faible)
- Autres informations**
- Périmètre éloigné de la Communauté de Communes Xaintria Val'Dordogne



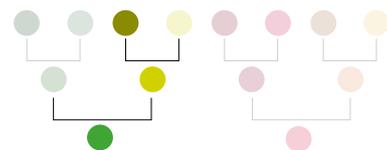
- Sous-trame humide**
- Réservoirs de biodiversité
- Obstacles des la sous-trame humide**
- ▲ Niveau important
 - ▲ Niveau moyen
- Perméabilité**
- Espace relais
 - Espace perméable - fort
 - Espace perméable - moyen
 - Espace perméable - faible
 - Espace perméable - très faible à nul
 - Intraversable
- Autres informations**
- Périmètre éloigné de la Communauté de Communes Xaintria Val'Dordogne



LA SANTÉ

LA PÉRENNITÉ DES SERVICES DE PROXIMITÉ

Déterminants énergétiques
L'organisme



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Aggravation probable de la situation
- Stable
- Amélioration probable

CAPACITÉ D'ACTION DU SCOT

- Prescription
- Recommandation

PRISE EN COMPTE ACTUELLE

- Faible
- Moyenne
- Forte

DESCRIPTION DE L'ENJEU

La déprise démographique a induit depuis plusieurs décennies une fragilisation du réseau de services de proximité sur l'ensemble du territoire.

Du fait de la vulnérabilité d'une part non négligeable de la population qui va grandissante (personnes âgées, jeunes), l'accessibilité aux services du quotidien peut devenir une difficulté : commerces alimentaires, santé, éducation, etc.

La préservation des pôles d'Argentat sur Dordogne et de Saint Privat ainsi que le remailage du territoire est un enjeu pour le territoire. Les besoins en énergie du territoire sont notamment engendrés par les distances aux services.

La réponse à cet enjeu est néanmoins délicate du fait de la faible clientèle sur les bourgs.

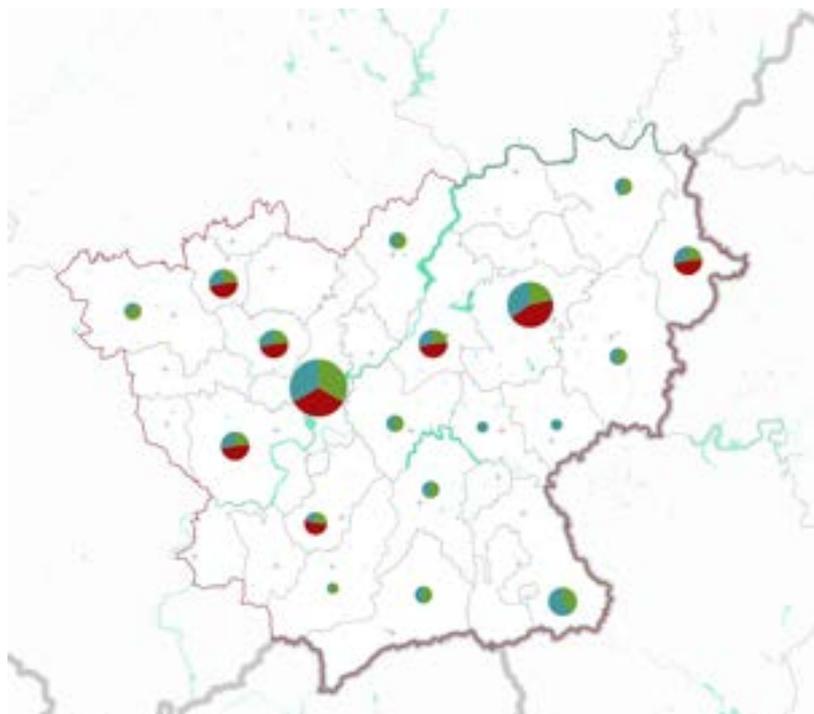
La définition d'une armature au moyen du Schéma de Cohérence Territoriale peut être un levier pour améliorer la visibilité de pôles au sein des réseaux de plus grande échelle et de mieux répondre aux besoins de ce territoire.

SECTEURS SENSIBLES

- communes de Xaintrie Noire
- tissu commercial en coeur de bourg d'Argentat et de Saint-Privat

L'analyse de la gamme de services souligne le rôle de deux bourgs ainsi que la faiblesse du maillage de services au Sud-Est du territoire.

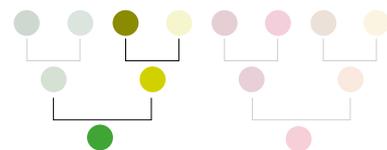
Sources : Questionnaires communaux, INSEE BPE



LA SANTÉ

LE MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

Déterminants énergétiques
L'organisme



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Aggravation probable de la situation
- Stable
- Amélioration probable

CAPACITÉ D'ACTION DU SCOT

- Prescription
- Recommandation

PRISE EN COMPTE ACTUELLE

- Faible
- Moyenne
- Forte

DESCRIPTION DE L'ENJEU

La prise en compte des besoins alimentaires du territoire apparaît depuis peu comme un enjeu de l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale. La maîtrise privée de la production alimentaire et de sa transformation limite les possibilités d'action pour les documents d'urbanisme.

Tout au plus, les documents peuvent limiter les entraves à l'évolution des activités agricoles et atténuer la pression foncière du fait d'une spéculation sur les terrains à bâtir.

La maîtrise de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est ainsi un levier notable pour espérer maintenir l'activité agricole du territoire.

Elle passe notamment par le réinvestissement des friches et la mobilisation du foncier au sein des espaces urbanisés

SECTEURS SENSIBLES

- lisière des espaces urbanisés

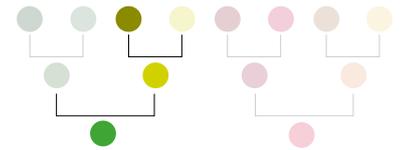
Zone U du PLU actuel d'Argentat hors espace urbanisé



LA SANTÉ

PRÉSERVATION DES ZONES D'EXPANSION DES COURS D'EAU

Déterminants
énergétiques
L'organisme



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Aggravation probable de la situation
- Stable
- Amélioration probable

CAPACITÉ D'ACTION DU SCOT

- Prescription
- Recommandation

PRISE EN COMPTE ACTUELLE

- Faible
- Moyenne
- Forte

DESCRIPTION DE L'ENJEU

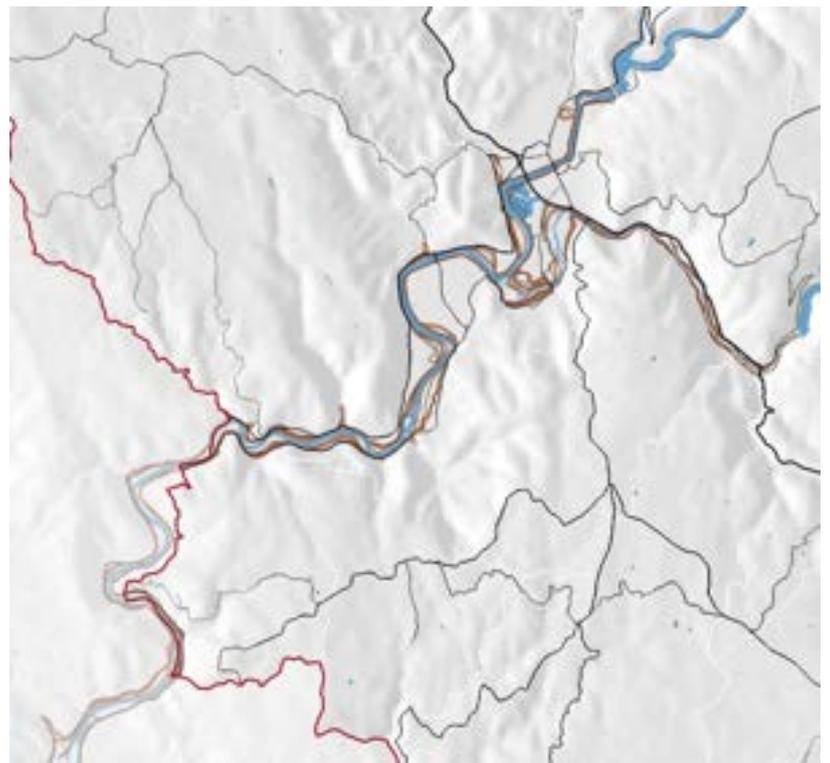
Le risque d'inondation est présent sur le territoire du fait de ses caractéristiques topographiques, géologiques et de la densité du chevelu hydrologique résultant.

En dépit d'une protection existante aux abords de la Dordogne et de la Souvigne, plusieurs cours d'eau ne font pas l'objet de la même attention. Si toutefois ces secteurs sont souvent moins urbanisés que ceux actuellement couverts par une servitude d'utilité publique, la préservation des champs d'expansion de crues et de la végétation rivulaire est un enjeu à considérer.

SECTEURS SENSIBLES

- Abords des cours d'eau dans les secteurs non couverts par un atlas des zones inondables
- PPRi bassin de la Dordogne
- secteurs couverts par l'atlas des zones inondables (sans grand enjeu, sur Mercoeur et Sexcles)

Hauteurs d'inondation modélisées (source : DDT19)



LA SANTÉ

LIMITATION DU RISQUE DE RUISSELLEMENT

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Aggravation probable de la situation
- Stable
- Amélioration probable

CAPACITÉ D'ACTION DU SCOT

- Prescription
- Recommandation

PRISE EN COMPTE ACTUELLE

- Faible
- Moyenne
- Forte

DESCRIPTION DE L'ENJEU

La gestion des eaux pluviales doit favoriser l'infiltration sur les parcelles ou, en cas d'impossibilité, de réguler les débits de fuite vers le réseau d'eau pluviale afin de limiter au maximum les apports massifs d'eau pluviale dans l'exutoire final qu'est le cours d'eau.

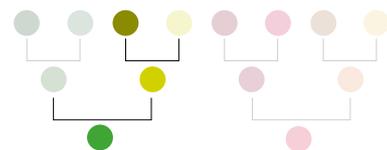
Cependant, il conviendra d'être vigilant quant à l'infiltration des eaux dans les secteurs soumis à un aléa moyen ou fort de retrait-gonflement des sols argileux afin d'éviter de générer des désordres sur les constructions et aménagements.

Le SCoT peut inciter à la préservation de haies et à la limitation de l'artificialisation de ces espaces.

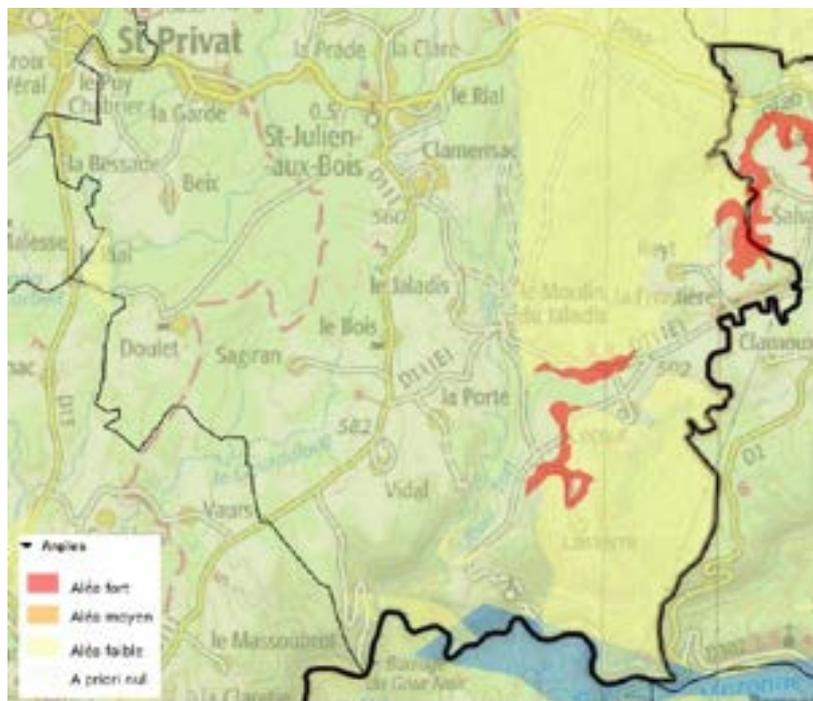
SECTEURS SENSIBLES

- Aléa fort retrait-gonflement des argiles à Saint Julien aux Bois
- secteurs favorables à l'accumulation et au transfert du ruissellement

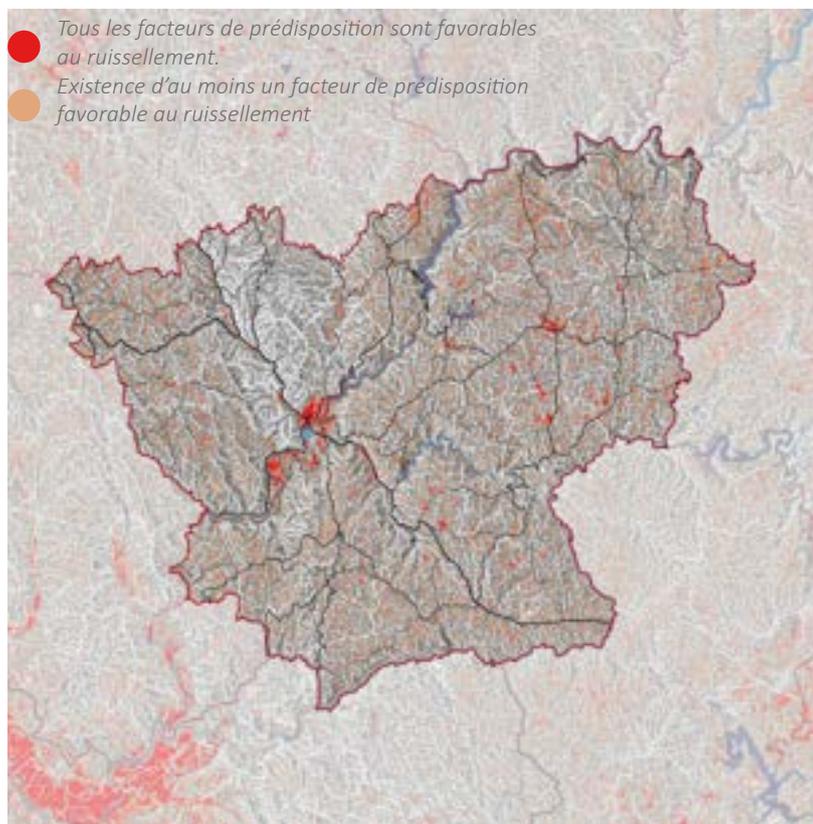
Déterminants
énergétiques
L'organisme



Aléa retrait-gonflement des argiles fort à Saint Julien aux Bois



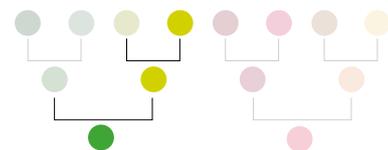
Secteurs d'accumulation pressentie du ruissellement (Source : EPIDOR)



LE MOUVEMENT

LA COHÉRENCE ENTRE L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE ET LA GESTION DES DÉCHETS

Déterminants
énergétiques
L'organisme



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Aggravation probable de la situation
- Stable
- Amélioration probable

CAPACITÉ D'ACTION DU SCOT

- Prescription
- Recommandation

PRISE EN COMPTE ACTUELLE

- Faible
- Moyenne
- Forte

DESCRIPTION DE L'ENJEU

La réorganisation récente des réseaux de collecte sur le territoire doit être confortée à travers la réflexion sur l'évolution des espaces. La compétence intercommunale, le schéma de rationalisation de la collecte piloté par l'intercommunalité, couplés aux schémas à l'échelle départementale, prennent déjà en compte les caractères du territoire.

ALTERNATIVES AUX DÉPLACEMENTS ROUTIERS INDIVIDUELS ADAPTÉES

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Aggravation probable de la situation
- Stable
- Amélioration probable

CAPACITÉ D'ACTION DU SCOT

- Prescription
- Recommandation

PRISE EN COMPTE ACTUELLE

- Faible
- Moyenne
- Forte

DESCRIPTION DE L'ENJEU

La qualité de l'air n'est pas menacée sur le territoire et les émissions de gaz à effet de serre sont relativement faibles. Les émissions de gaz à effet de serre par habitant sont supérieures aux moyennes départementales et régionales, du fait de l'importance de l'élevage sur le territoire ainsi que de la dépendance à la voiture. Le secteur des transports est le deuxième émetteur du territoire après l'agriculture (fermentation entérique). Le développement de ces alternatives, notamment des modes actifs, est avant tout un moyen de limiter l'isolement des ménages, risque accru par l'augmentation du coût de l'énergie, par le vieillissement de la population et par la fragilité du tissu de commerces et services existant. Le SCoT peut identifier voire initier des projets d'équipements et de services alternatifs à l'auto-solisme.

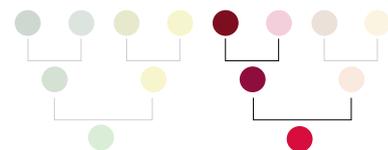
SECTEURS SENSIBLES

Ensemble des espaces urbanisés du territoire

LES MARGES

LA FIDÉLISATION DES JEUNES ACTIFS AU TERRITOIRE

Déterminants
sociaux
L'altérité



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Aggravation probable de la situation
- Stable
- Amélioration probable

CAPACITÉ D'ACTION DU SCOT

- Prescription
- Recommandation

PRISE EN COMPTE ACTUELLE

- Faible
- Moyenne
- Forte

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Le territoire pâtit d'un manque d'offre de formation professionnelle, d'une offre d'emplois modeste et de la concurrence des pôles urbains.

Le solde naturel est négatif et ce, depuis des décennies.

Sans projet actuel, la situation ne peut s'améliorer.

Le SCoT peut initier une réflexion sur ce sujet mais celle-ci n'aboutira pas en des objets prescriptifs.

L'ADÉQUATION ENTRE EMPLOIS À POURVOIR ET LE PROFIL DES ACTIFS DU TERRITOIRE

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Aggravation probable de la situation
- Stable
- Amélioration probable

CAPACITÉ D'ACTION DU SCOT

- Prescription
- Recommandation

PRISE EN COMPTE ACTUELLE

- Faible
- Moyenne
- Forte

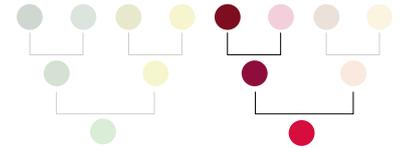
DESCRIPTION DE L'ENJEU

Le territoire compte plusieurs entreprises pourvoyeuses d'emploi et cherche à développer certaines filières. On constate ainsi un décalage entre la formation des actifs présents sur le territoire et les postes disponibles. Sans offre de formation sur le territoire et sans action sur des filières plus adaptées au profil des habitants, cette situation ne peut évoluer favorablement. On notera néanmoins que des solutions se développent au moyen du télé-travail et au moyen d'entreprises unipersonnelles en réseau.

LES MARGES

L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS ACTIVES

Déterminants sociaux
L'altérité



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Aggravation probable de la situation
- Stable
- Amélioration probable

CAPACITÉ D'ACTION DU SCOT

- Prescription
- Recommandation

PRISE EN COMPTE ACTUELLE

- Faible
- Moyenne
- Forte

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Du fait d'un solde naturel négatif, d'une attractivité résidentielle trouvant essentiellement écho auprès de jeunes retraités, le territoire se fragilise sur le plan de la vitalité économique. Ce cercle vicieux engendre une perte de postes sur le territoire et ainsi, une perte d'attractivité pour de «jeunes» actifs, y compris des résidents du territoire souhaitant prolonger leur trajectoire résidentielle.

Ce constat est celui d'une réduction de la mixité intergénérationnelle, particulièrement sur les hameaux et bourgs les plus isolés.

La participation de l'intercommunalité au travail à l'échelle du Massif, notamment dans le cadre de l'objectif d'attractivité du Massif central, est un levier.

L'INSCRIPTION DU TERRITOIRE DANS LES GRANDS ITINÉRAIRES TOURISTIQUES

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Aggravation probable de la situation
- Stable
- Amélioration probable

CAPACITÉ D'ACTION DU SCOT

- Prescription
- Recommandation

PRISE EN COMPTE ACTUELLE

- Faible
- Moyenne
- Forte

DESCRIPTION DE L'ENJEU

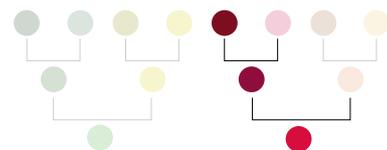
Territoire de nature disposant de plusieurs sites touristiques d'intérêt, le sujet de la résonance de l'offre locale avec les itinéraires touristiques est vite apparue dans le diagnostic du territoire. L'image du territoire tire profit de la présence de la Dordogne mais le territoire est finalement assez peu innervé en dépit de sites pouvant être mis en valeur.

L'identification de projets de mobilités peut permettre de mieux connecter les différents items touristiques du territoire, sur le sujet de la mobilité active comme des liaisons routières.

LES MARGES

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC DE LOGEMENTS ET LA DIMINUTION DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Déterminants
sociaux
L'altérité



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Aggravation probable de la situation
- Stable
- Amélioration probable

CAPACITÉ D'ACTION DU SCOT

- Prescription
- Recommandation

PRISE EN COMPTE ACTUELLE

- Faible
- Moyenne
- Forte

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Faute de renouvellement du parc de logements, une part importante des constructions du territoire sont assez peu performantes d'un point de vue énergétique. Couplé à la faiblesse des revenus moyens des habitants du territoire, on peut constater et redouter l'augmentation des situations de précarité énergétique.

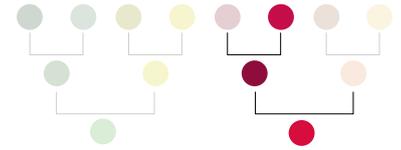
En dépit des importantes aides existantes pour les propriétaires occupants (voire bailleurs), l'augmentation du coût de l'énergie risque de fragiliser d'autant plus des ménages locataires ainsi que les propriétaires aux revenus les plus faibles.

Des partenaires mettent en place des aides ou aident à rendre lisible les dispositifs en place.

LES ÉCHANGES

LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET LA STRUCTURATION DES FILIÈRES LOCALES

Déterminants sociaux
L'altérité



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Aggravation probable de la situation
- Stable
- Amélioration probable

CAPACITÉ D'ACTION DU SCOT

- Prescription
- Recommandation

PRISE EN COMPTE ACTUELLE

- Faible
- Moyenne
- Forte

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Le territoire compte plusieurs filières d'intérêt, identifiées par le diagnostic. On peut notamment insister sur les filières alimentaires, énergétiques, forestières ou encore la réhabilitation du patrimoine. Toutefois, faute d'offre de formation, faute de porteurs de projet privés relevant de ces secteurs d'activités, le territoire ne parvient pas à organiser des filières pourtant contribuant à l'intérêt collectif :

- production alimentaire
- production de matériaux biosourcés
- rénovation énergétique
- etc.

L'animation économique et l'attractivité du territoire ne sont pas des objets juridiques qui pourraient être impactés directement par l'action du Schéma de Cohérence Territoriale.

LA PÉRENNISATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EXISTANTES ET LEUR DÉVELOPPEMENT

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Aggravation probable de la situation
- Stable
- Amélioration probable

CAPACITÉ D'ACTION DU SCOT

- Prescription
- Recommandation

PRISE EN COMPTE ACTUELLE

- Faible
- Moyenne
- Forte

DESCRIPTION DE L'ENJEU

L'affaiblissement du tissu économique local est une menace pour le territoire. L'isolement de certaines activités est avéré, tant du point de vue de la géographie que du point de vue des réseaux et filières.

LES CODES

L'INSCRIPTION PAYSAGÈRE DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Aggravation probable de la situation
- Stable
- Amélioration probable

CAPACITÉ D'ACTION DU SCOT

- Prescription
- Recommandation

PRISE EN COMPTE ACTUELLE

- Faible
- Moyenne
- Forte

DESCRIPTION DE L'ENJEU

La standardisation des procédés et matériaux de construction amène la question de l'aspect extérieur des constructions neuves et des travaux aux abords, voire à l'intérieur, de constructions traditionnelles.

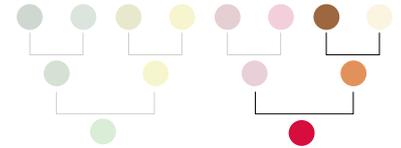
Le cycle d'élaboration des documents d'urbanisme enclenché par le Schéma de Cohérence Territoriale pourrait être un catalyseur de la spéculation sur les terrains à bâtir, sur un territoire pour l'heure quasi dépourvu de documents d'urbanisme. L'encadrement de la qualité extérieure des constructions est donc limité aux articles du RNU pour un bon nombre de communes, lorsqu'elles ne disposent pas de sites ou monuments classés, engendrant l'avis des services de l'ABF.

Le SCOT et le PLUiH à venir disposent d'une portée prescriptive à ce sujet.

SECTEURS SENSIBLES

- Entrées de bourg et de hameaux
- Groupements bâtis d'intérêt patrimonial
- Abords des constructions traditionnelles
- Zones d'activités
- Sites inscrits et classés

Déterminants sociaux
Les communs



Espaces urbanisés du territoire



LES CODES

LA MAÎTRISE ET L'INTÉGRATION DES SITES ET ESPACES TOURISTIQUES

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Aggravation probable de la situation
- Stable
- Amélioration probable

CAPACITÉ D'ACTION DU SCOT

- Prescription
- Recommandation

PRISE EN COMPTE ACTUELLE

- Faible
- Moyenne
- Forte

DESCRIPTION DE L'ENJEU

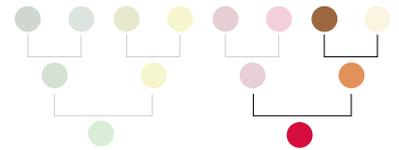
Le territoire se caractérise par une petite saison touristique durant l'été. Le territoire accueille ainsi plusieurs sites d'hébergement ainsi que plusieurs équipements et sites d'intérêt touristique. Elle peut engendrer des sujets paysagers comme de réseaux du fait de la saisonnalité de son fonctionnement.

L'augmentation du nombre de résidences secondaires est significative de ce rythme de vie atypique.

SECTEURS SENSIBLES

- Liaisons routières structurantes
- Cœur de bourg d'Argentat-sur-Dordogne
- Edifications notables
- Sites paysagers
- Gorges et vallées.
- Points de vue panoramiques

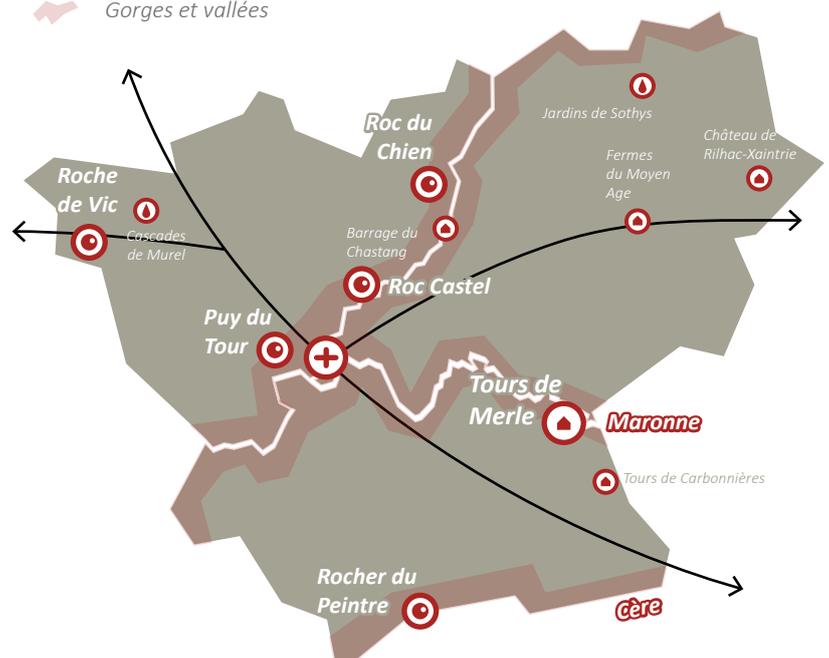
Déterminants sociaux
Les communs



Axes routiers les plus fréquentés

Sites touristiques majeurs

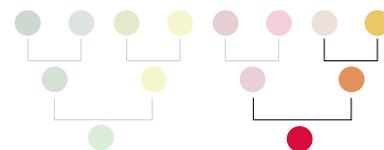
- + Cœur de bourg d'Argentat
- ▲ Edification notable
- Site paysager
- ◎ Point de vue remarquable à ménager
- ~ Gorges et vallées



LES ARTEFACTS

LA MISE EN VALEUR DES SAVOIR-FAIRE LOCAUX

Déterminants
sociaux
Les communs



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Aggravation probable de la situation
- Stable
- Amélioration probable

CAPACITÉ D'ACTION DU SCOT

- Prescription
- Recommandation

PRISE EN COMPTE ACTUELLE

- Faible
- Forte
- Moyenne

DESCRIPTION DE L'ENJEU

A l'image de nombreux enjeux économiques, les élus ont identifié lors du travail de hiérarchisation la priorité de mettre en valeur des savoir-faire locaux.

Ces savoir-faire sont souvent en déclin. C'est particulièrement le cas pour ce qui est de la construction, de l'intervention sur des bâtiments anciens, nécessitant des techniques, des matériaux adaptés aux spécificités de ce patrimoine. Le défaut de formation sur le territoire laisse présager des difficultés à conserver des artisans locaux formés à l'intervention sur du bâti ancien.

Les productions agricoles et forestières locales sont également à considérer de ce point de vue. La mécanisation et l'uniformisation de pratiques amènent des problématiques de soutenabilité des interventions sur ces espaces. Pour autant, sur ces sujets également, l'action du SCoT ne peut être prescriptive ; l'animation économique et la formation ne relève pas des prérogatives du DOO.

SYNTHÈSE

Grâce au travail des communes ainsi qu'à la réflexion sur les perspectives d'évolution du territoire, notamment des caractères décrits dans l'état initial de l'environnement, la discussion sur les horizons souhaitables pour le territoire s'est organisée en réponse à cinq questions fondamentales et en réponse aux enjeux majeurs que l'on vient de résumer.

- La maintien ou l'amélioration de la qualité et de l'accès à la ressource en eau
- La limitation de l'artificialisation
- La production d'énergie renouvelable
- La gestion durable de la forêt
- Le maintien des paysages ouverts et agricoles sur les plateaux
- L'entretien et l'amélioration de la continuité écologique des cours d'eau et milieux aquatiques
- La pérennité des services de proximité
- Le maintien de l'activité agricole et l'autonomie alimentaire du territoire
- La préservation des zones d'expansion des cours d'eau
- La limitation du risque de ruissellement
- La cohérence entre l'évolution du territoire et la gestion des déchets
- Le développement d'alternatives aux déplacements routiers individuels
- La fidélisation des jeunes actifs au territoire
- L'adéquation entre emplois à pourvoir et le profil des actifs du territoire
- L'accueil de nouvelles populations actives
- L'inscription du territoire dans les grands itinéraires touristiques
- La rénovation énergétique du parc de logements et la diminution de la précarité énergétique
- La diversification des activités économiques et la structuration des filières locales
- La pérennisation des activités économiques existantes et leur développement
- L'inscription paysagère des nouvelles constructions
- La maîtrise et l'intégration des sites et espaces touristiques
- La mise en valeur des savoir-faire locaux

GESTION ÉCONOME DU SOL

ANALYSE RÉTROSPECTIVE

MÉTHODE

DISTINGUER ARTIFICIALISATION ET CONSOMMATION D'ESPACES

Parmi les enjeux, la gestion économe du sol est apparue, renforcée par les attentes réglementaires en la matière. Afin de projeter un projet soutenable du point de vue de la consommation d'espaces et de l'artificialisation, les dynamiques à l'oeuvre ont été évaluées. Il s'agissait ainsi de distinguer :

- l'évolution de la consommation d'espace, soit la surface prélevée sur les terres agricoles, forestières, naturelles, au profit de l'extension des espaces urbanisés
- le rythme de l'artificialisation, soit la surface annuelle subissant une transformation de la nature de son sol.

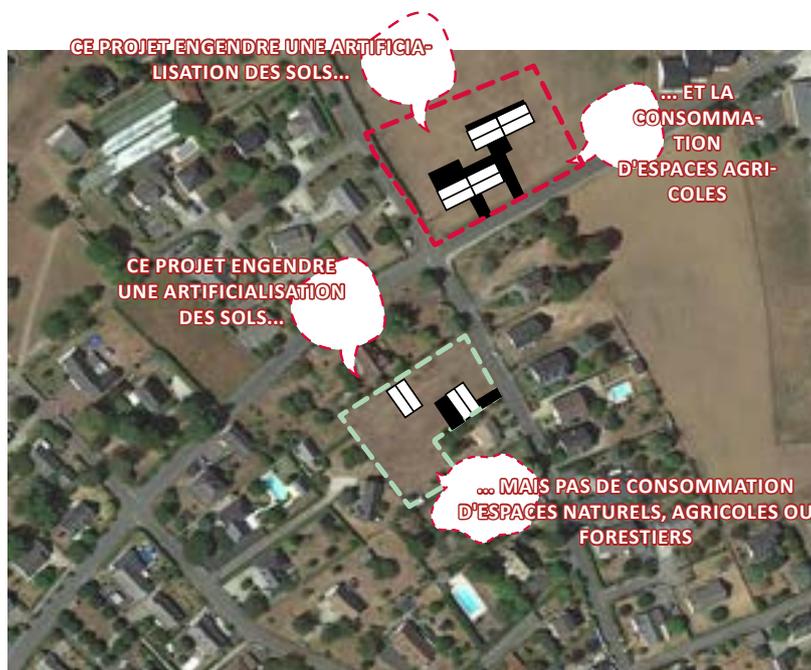
On distingue ainsi dans les pages à venir ces deux phénomènes définis par le Code de l'Urbanisme.

L'enjeu est double :

- le Projet d'Aménagement Stratégique doit définir des objectifs de réduction du rythme de l'artificialisation par tranches de 10 ans (sachant que le SCoT se projette en tout sur 20 ans)
- le Document d'Orientation et d'Objectifs doit quant à lui définir des objectifs de modération de la consommation d'espace, et de répartir au besoin ces objectifs, qui participent à l'effort de limitation de l'artificialisation.

Ce travail est cadré :

- par l'Etat, qui a fixé deux objectifs nationaux : la réduction de moitié de la consommation d'espace d'ici 2031 et l'équilibre en 2050 entre



Distinction entre artificialisation et consommation d'espaces

les terres artificialisées et les terres renaturées : c'est le Zéro Artificialisation Nette».

- par la Région, qui a inscrit dans le SRADDET en vigueur un objectif régional de réduction de moitié du rythme de la consommation d'espace d'ici 2030.

On notera que l'objectif régional sera modifié pour tenir compte de la Loi Climat et Résilience d'août 2021.

CONSOMMATION D'ESPACES RÉTROSPECTIVE

DÉFINITION DE L'ENVELOPPE DES ESPACES URBANISÉS

L'enveloppe urbaine délimite l'emprise des espaces urbanisés. Pour le SCoT, il s'agit de l'espace à l'extérieur duquel les nouvelles constructions induisent une consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. La Loi Climat et Résilience donne pour définition « la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné »

Cette enveloppe peut comprendre des terres non artificialisées. Cette mesure créera donc une différence entre :

- des projets qui induiront artificialisation et consommation d'espace : extension urbaine

Un territoire de 30 communes à faible densité

> Une première évaluation géomatique



Premiers objectifs de la passe géomatique afin de guider le travail des élus lors du DOO

> Classer les groupes de construction
> Evaluer la consommation foncière



Objectifs de la seconde passe géomatique durant la phase PADD du PLUiH afin d'évaluer les masses en jeu.

> Délimitation des tènements densifiables ou mutables



Affinage manuel

> Précision des tènements selon les enjeux de l'armature
> Zones urbaines

- des projets qui induiront artificialisation sans consommation d'espace : densification.

La définition de ces espaces a été essentiellement géomatique. Du fait de l'étendue du territoire et de la dispersion des entités bâties, une méthode automatique a été définie.

ÉVALUATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES

La démarche a été réalisée à partir des dernières données disponibles lors de la phase « Projet d'Aménagement Stratégique », initiée



Espaces urbanisés de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne

en 2019. Les données plus récentes n'amènent pas de modification substantielle du rythme de la consommation d'espace, relativement faible pour ce territoire. L'étude a donc été conduite sur la base des données suivantes :

- Bâti : IGN BD TOPO 2009- 2019

De manière générale, le bâti est groupé sous la forme d'écarts ou de hameaux. Lorsque l'on regarde la distance moyenne entre constructions, on constate qu'à 95%, celle-ci est inférieure à 60 m. Nous retenons cette distance moyenne pour tracer le contour des espaces urbanisés en 2009 et distinguer ainsi les terrains qui ont été « consommés » en dehors de cette enveloppe. par l'apparition de nouvelles constructions entre 2009 et 2019.

> Distance maximale entre deux constructions d'un même groupement : 60 m

Nous considérerons pour cette analyse de la consommation d'espace les édifices en dur de plus de 50 m² d'emprise au sol, toujours d'après le référentiel BD TOPO de l'IGN.

> Surface minimale des constructions : 50 m²

- Cimetières : IGN BD TOPO 2019

- Terrains de sport : IGN BD TOPO 2019

L'évolution des cimetières, des terrains de sport apparaît nulle en comparant ces deux millésimes.

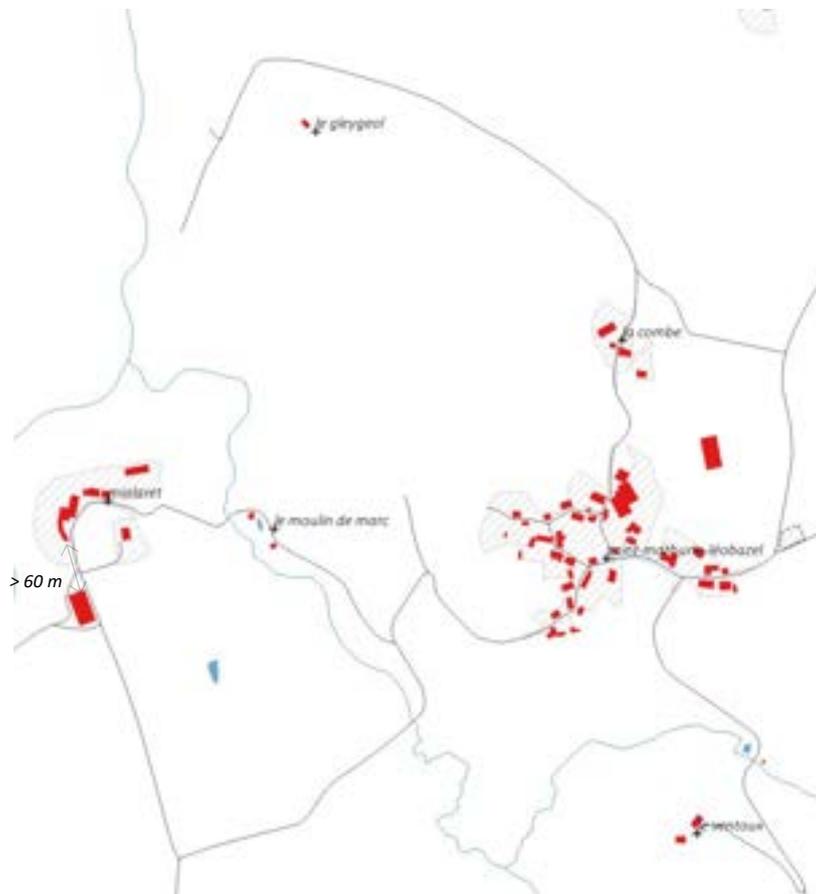
De même, on ne constate pas de travaux de déviation, d'artificialisation due à la voirie.

- Parcelles : Etalab

La consommation d'espaces est partiellement évaluée à partir des unités foncières bâties (c'est-à-dire les ensembles de parcelles appartenant à un même propriétaire).

Est considérée consommée la portion d'une unité foncière contenant au moins une construction de 50 m² et située à moins de 30 m² de celle-ci.

Cette mesure permet d'éviter d'intégrer de



Identification des noyaux urbains

Gestion des distances



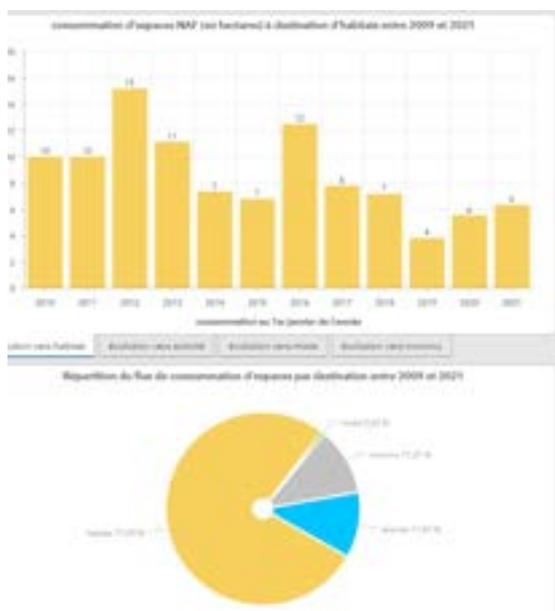
manière automatique de grandes emprises foncières.

- Cours d'eau : IGN BD TOPO 2019
 - Parcelles agricoles : Registre parcellaire graphique niveau 2 (DRAAF)
 - Espaces boisés : IGN BD TOPO 2019
- Marge d'erreur 5 m (d'après IGN)

Sont déduites de l'enveloppe urbaine les lisières agricoles, les surfaces en eau ainsi que les boisements, une fois affectée une marge d'erreur pour ces derniers. L'IGN précise en effet que la précision horizontale de ses géométries est de plus ou moins 5 m.



Consommation d'espaces du territoire d'après le portail national de l'artificialisation entretenu par l'analyse du CEREMA, actualisée entre 2011 et 2021.



RÉSULTATS

UN NOMBRE IMPORTANT DE GROUPEMENTS BÂTIS

Du fait de son histoire agricole et des implantations originelles induite par la présence d'exploitations, le territoire compte un nombre important de groupements bâtis comportant des logements : près de 1500.

Parmi ceux-ci, près de 500 comptent entre 5 et 20 logements (17 par commune en moyenne).

Par commune, on compte en moyenne : 1 bourg et 3 hameaux de plus de 20 logements par commune.

UNE CONSOMMATION D'ESPACES RÉTROSPECTIVE ÉVALUÉE À 118 HA AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES.

Toutes destinations confondues, les nouvelles constructions ont engendré une consommation d'espaces proche de 161 ha.

Sur ce total, près de 27 % des nouvelles constructions sont liés à des projets agricoles.

On déduit donc la surface impactée par ces projets, en ne considérant pas que ceux-ci viennent réduire la surface dédiée à l'agriculture. Ces constructions en sont une des émanations, nécessaires à l'exploitation.

Par conséquent, la surface consommée du fait de l'apparition de nouveaux édifices entre 2009 et 2019 équivaut à 118 ha (12 ha par an) :

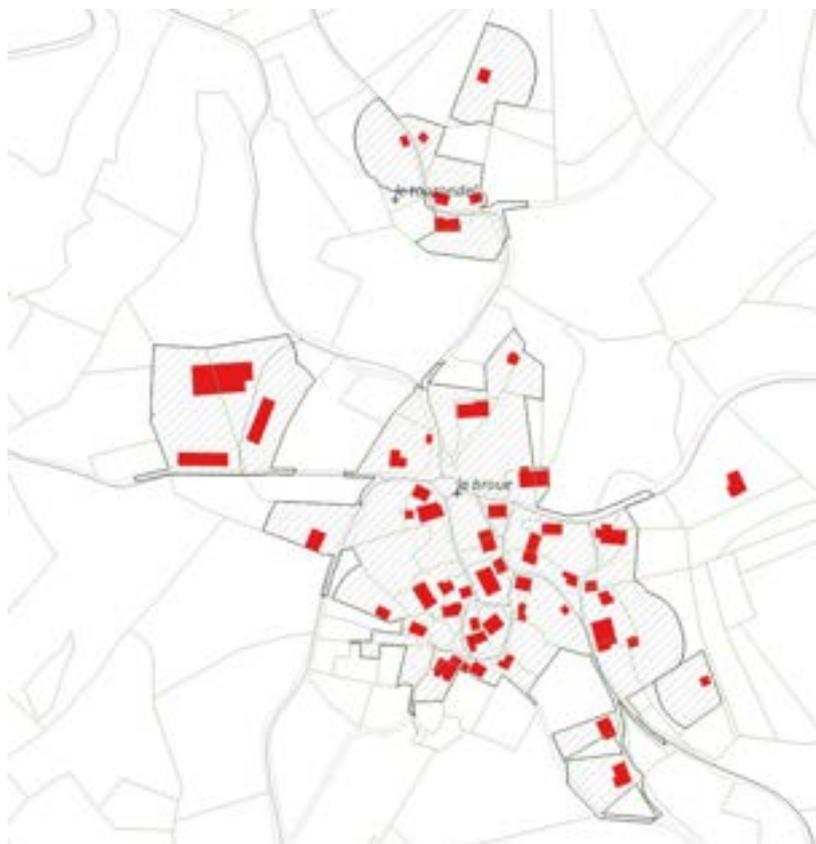
- 99 ha à des fins résidentielles
- 19 ha à des fins économiques

Ce rythme de consommation annuel n'est pas remis en cause par les derniers millésimes de données. Le portail national de l'artificialisation, récemment mis à jour, constate une moyenne de 12,1 ha consommés par an sur 2011-2021, soit un rythme légèrement supérieur à notre postulat de travail (11,8 ha).

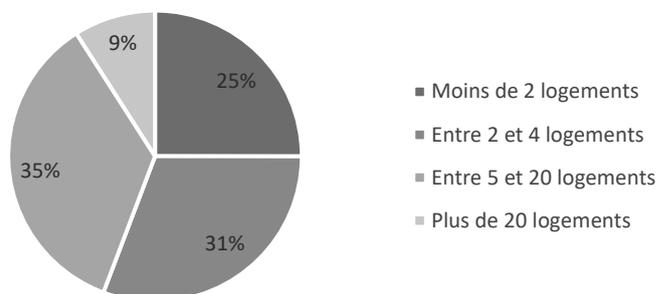
On rappelle que les données de l'IGN 2019 étaient les dernières en date au moment du travail sur le Projet d'Aménagement Stratégique. (On notera que la consommation d'espaces en 2020 est biaisée par l'arrêt des chantiers et les confinements liés à la pandémie de covid19).

La définition des objectifs du SCoT s'appuie donc sur un rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers proche de 118 ha au cours des dix dernières années.

	vocation économique	vocation résidentielle
Albussac	3	9
Argentat-sur-Dordogne	2	11
Auriac	0	2
Bassignac-le-Bas	1	1
Bassignac-le-Haut	0	1
Camps-Saint-Mathurin-Léobazel	0	4
Darzac	0	1
Forgès	0	2
Goullès	0	3
Hautefage	0	6
La Chapelle-Saint-Géraud	0	2
Mercœur	0	2
Monceaux-sur-Dordogne	4	7
Neuville	0	3
Reygade	0	4
Rilhac-Xaintrie	1	1
Saint-Bonnet-Elvert	0	2
Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle	0	1
Saint-Chamant	0	3
Saint-Cirgues-la-Loutre	0	1
Saint-Geniez-ô-Merle	1	2
Saint-Hilaire-Taurieux	0	1
Saint-Julien-aux-Bois	2	6
Saint-Julien-le-Pèlerin	0	1
Saint-Martial-Entraygues	0	2
Saint-Martin-la-Méanne	0	3
Saint-Privat	1	11
Saint-Sylvain	0	2
Servièrès-le-Château	1	4
Sexcles	0	3
	19	99

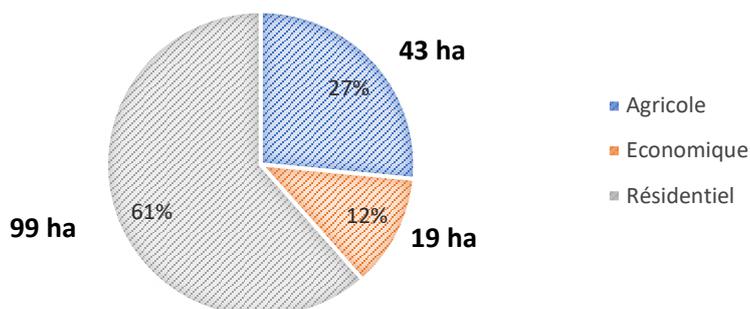


Nombre de logements par groupement bâti



Estimation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par commune

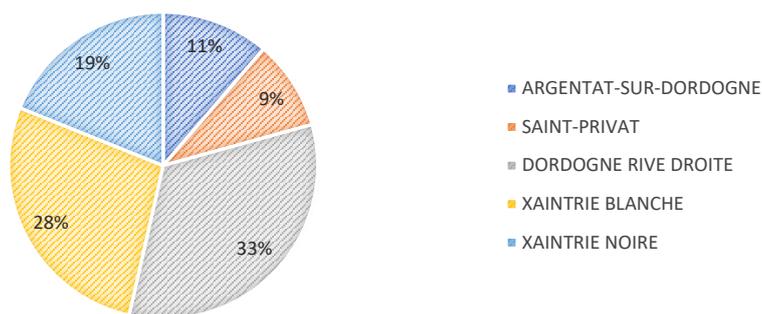
Nature de la consommation d'espaces



La consommation d'espaces est relativement cohérente avec les tendances récentes de construction, concernant davantage Argentat-sur-Dordogne, Saint-Privat ainsi que les communes tournées vers Tulle, contenues au sein d'un secteur nommé ci-contre «Dordogne Rive Droite».

La consommation d'espaces opère de manière importante au sein des hameaux par un phénomène de mitage et d'extension de petits groupements : près de 69 % des logements ont en effet été produits sur les hameaux, souvent par l'extension de ces entités urbaines de petite taille.

Secteurs impactés par le phénomène de consommation d'espace



Consommation d'espaces NAF (en hectares) entre 2009 et 2021 (source : CEREMA, Portail national de l'artificialisation)

DISCUSSION DES RÉSULTATS

Les résultats de notre analyse ont été comparés à ceux de différents observatoires :

- L'observatoire national de l'artificialisation relève une consommation moyenne de 11,2 ha par an hors agriculture entre 2009 et 2021.

Nos résultats sont très proches de l'observatoire national, à 5 % près. Notre approche géographique permet de conforter la méthode statistique utilisée par cet observatoire, en théorie moins précis parce que se détachant d'une approche de terrain car travaillant à partir de données statistiques. Cet observatoire national ne permet pas de vérification cartographique, si ce n'est au moyen d'une synthèse communale, peu engageante pour justifier de la sincérité de notre approche. Nous avons donc privilégié notre approche de terrain.

- L'observatoire régional PIGMA relève une consommation d'espaces bien moindre : près de 6,1 ha par an entre 2009 et 2020, soit 48% moins que nos résultats.

Cette évaluation diffère pour plusieurs raisons, se dégageant après comparaison cartographique :

- l'observatoire régional ne semble pas tenir compte du mitage, de formes de consommation d'espaces au «coup par coup» mais est probablement davantage calibré pour évaluer des transformations importantes liées à la réali-

sation d'opération d'aménagement d'ensemble.

- l'emprise des espaces déjà urbanisés semble plus lâche sur l'observatoire régional, là où notre méthode ne comptabilise pas dans l'espace urbanisé les portions d'unités foncières et les parcelles non bâties en lisière de bourg/hameau. Par conséquent, certaines constructions en lisière d'espaces urbanisés sont comptabilisées comme de la consommation d'espace en suivant notre méthode et ne sont pas comptabilisées par l'observatoire régional.

Toutefois, l'observatoire régional comptabilise comme consommation d'espaces la totalité des parcelles accueillant de nouvelles constructions, là où la méthode suivie pour la réalisation de ce SCoT limite à 30 m l'impact d'une construction sur l'emprise des espaces urbanisés.

134 ha

Consommés entre 2009 et 2021

54 ha

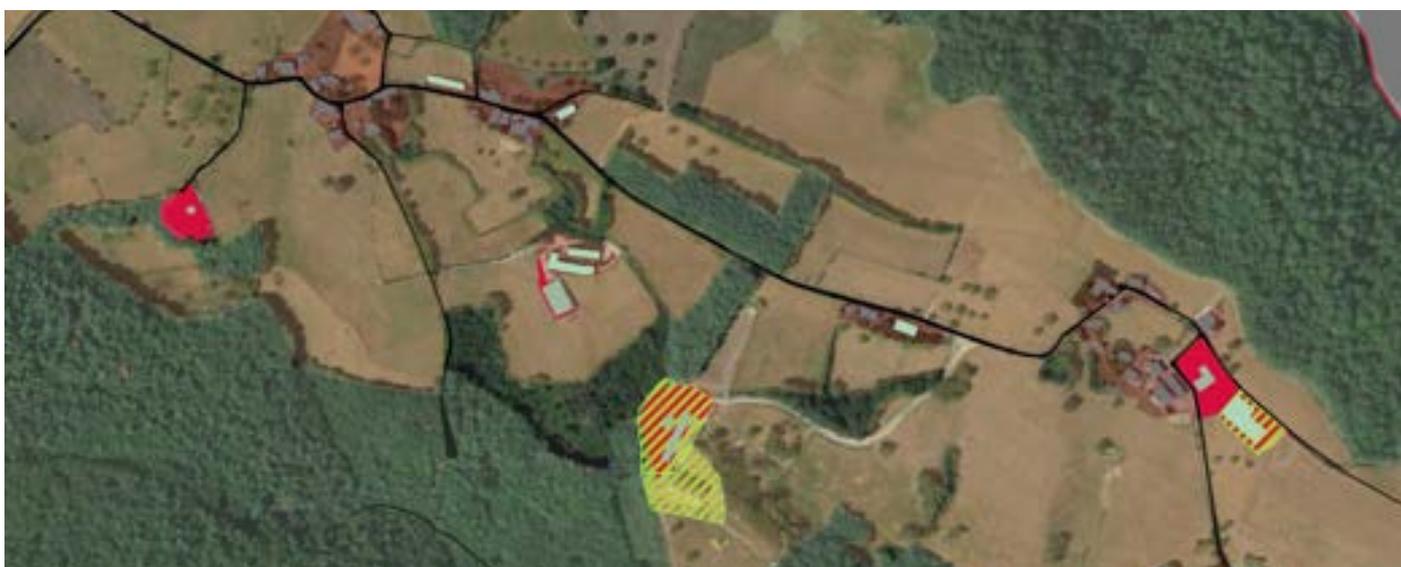
consommés entre 2013 et 2018

Nous proposons la méthode décrite plus haut, en cela qu'elle nous semble retranscrire plus finement le développement des espaces urbanisés et les dynamiques de construction aux lisières des espaces urbanisés.

Les pages suivantes proposent une vision détaillée des espaces considérés comme «consommés» au détriment de l'agriculture et des espaces naturels pour la méthode employée.



Illustration des écarts entre l'analyse réalisée par la communauté de communes (rouge) et l'observatoire régional (jaune)



Albussac

■ Consommation d'espaces

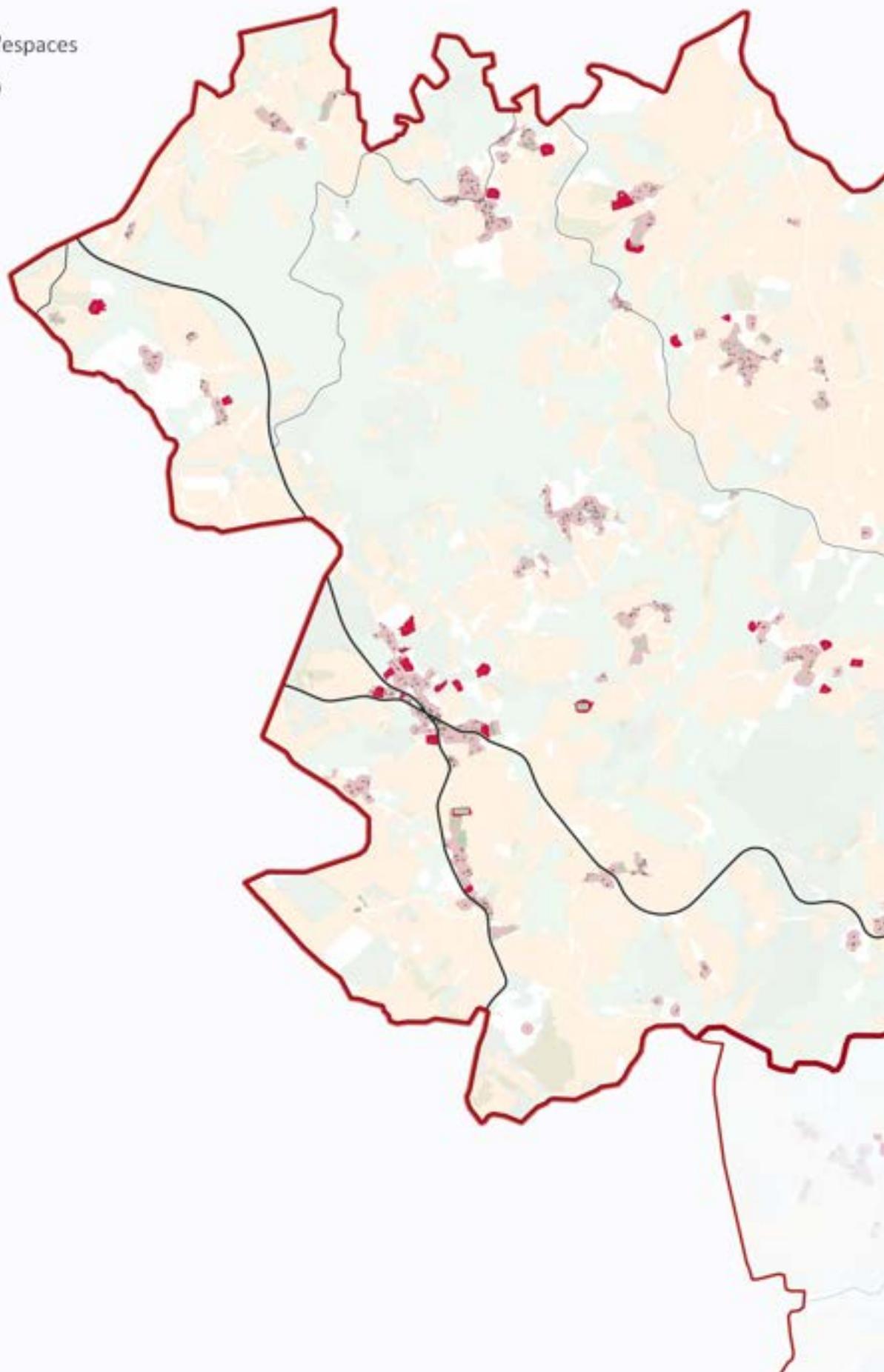
Bâtiment (IGN 2019)

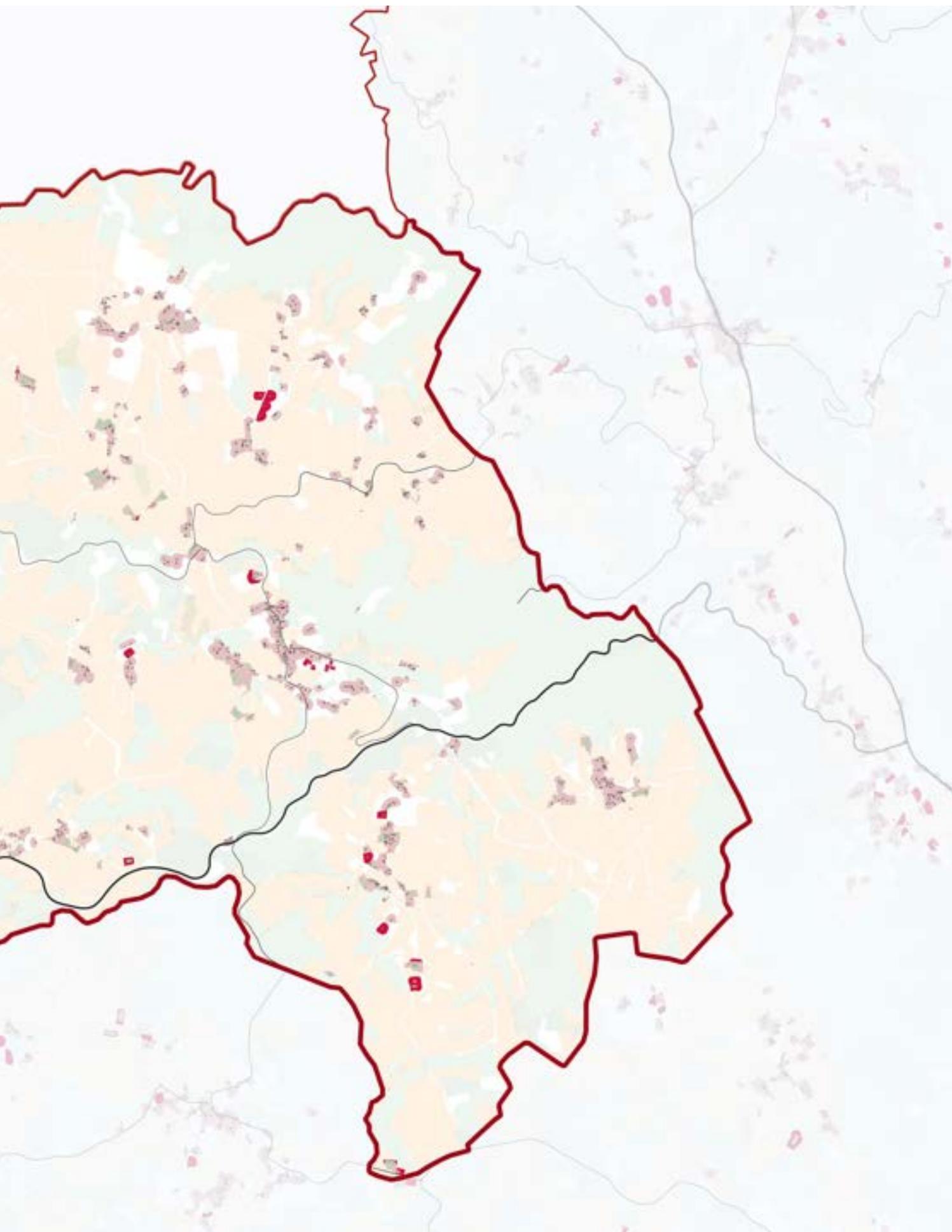
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Argentat-sur-Dordogne

■ Consommation d'espaces

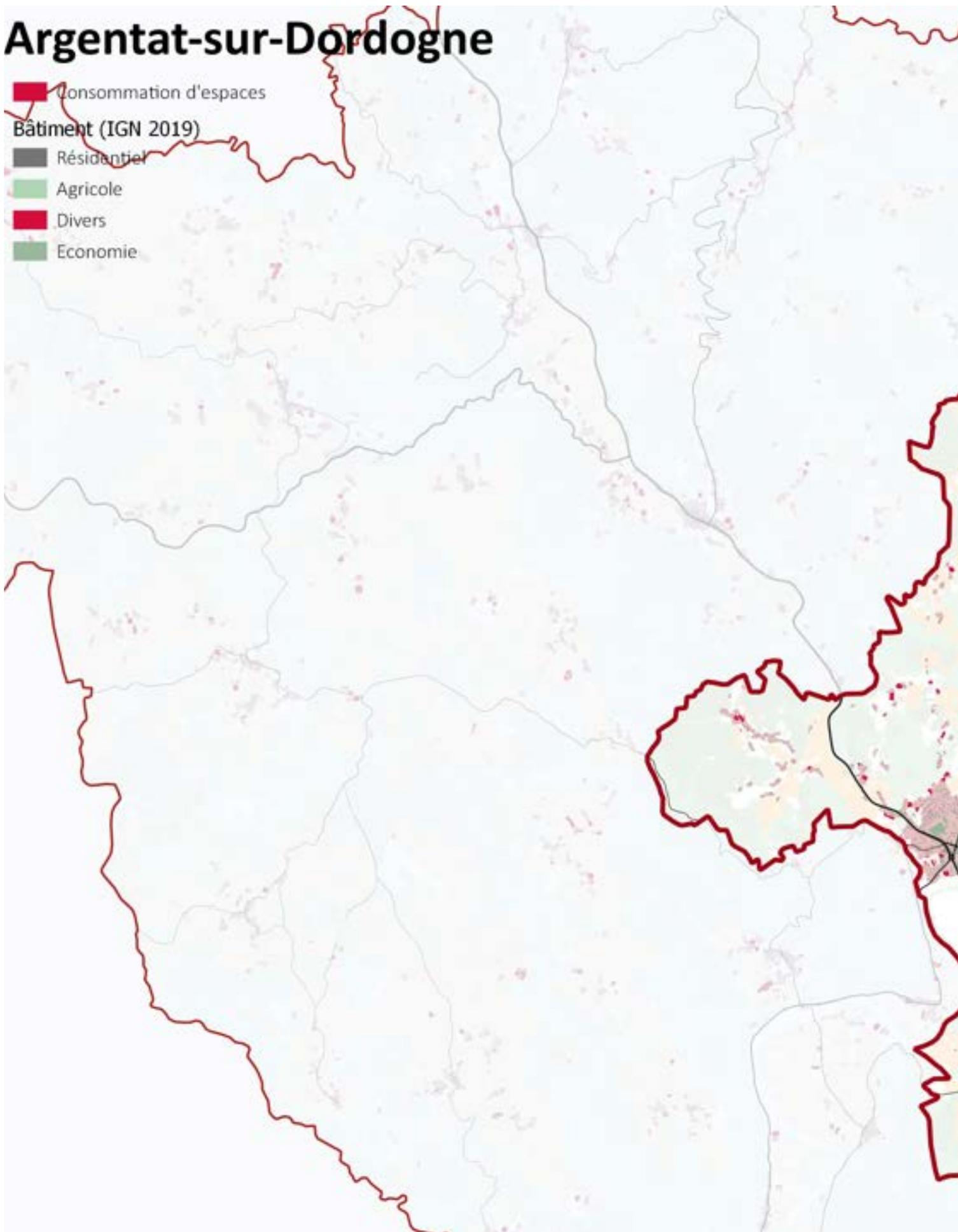
Bâtiment (IGN 2019)

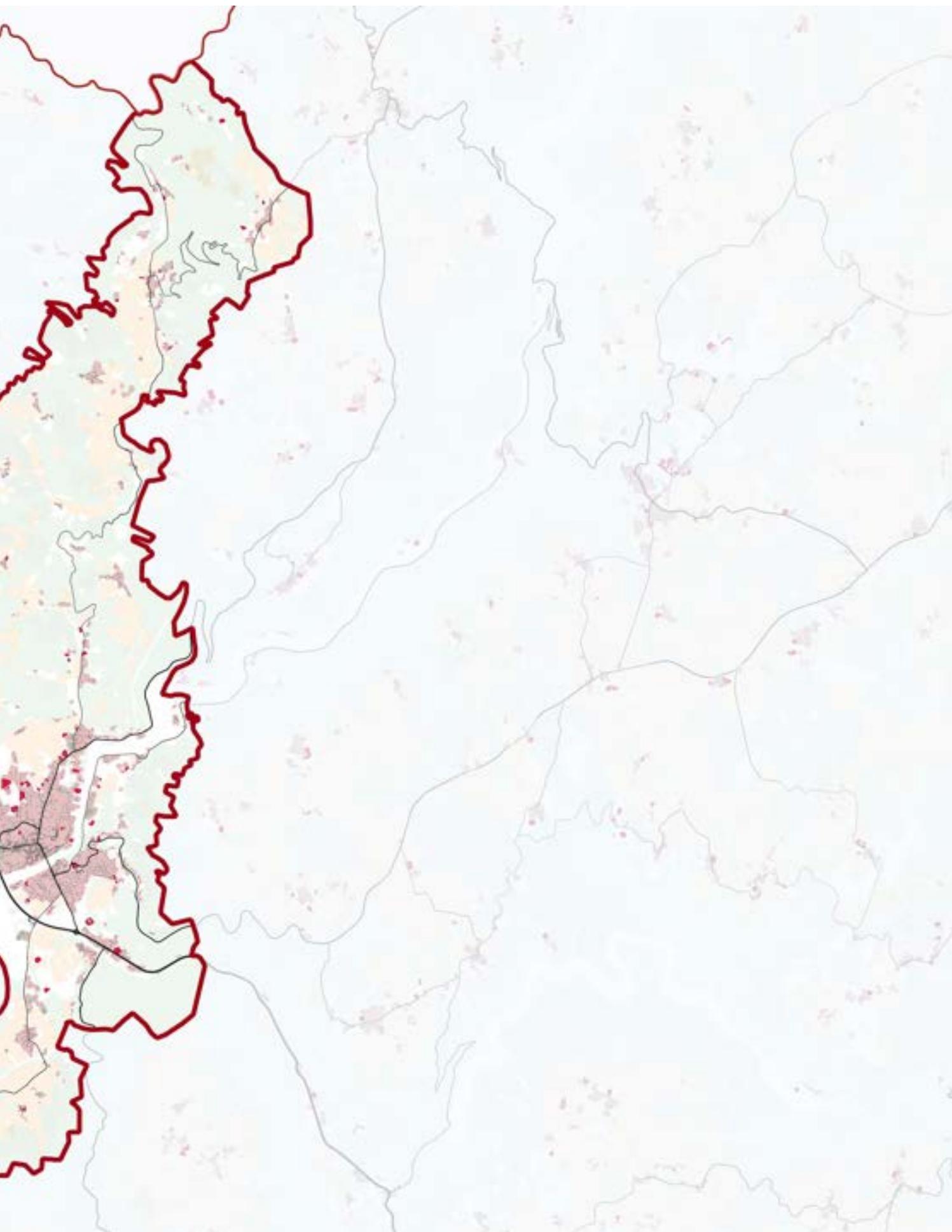
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Auriac

■ Consommation d'espaces

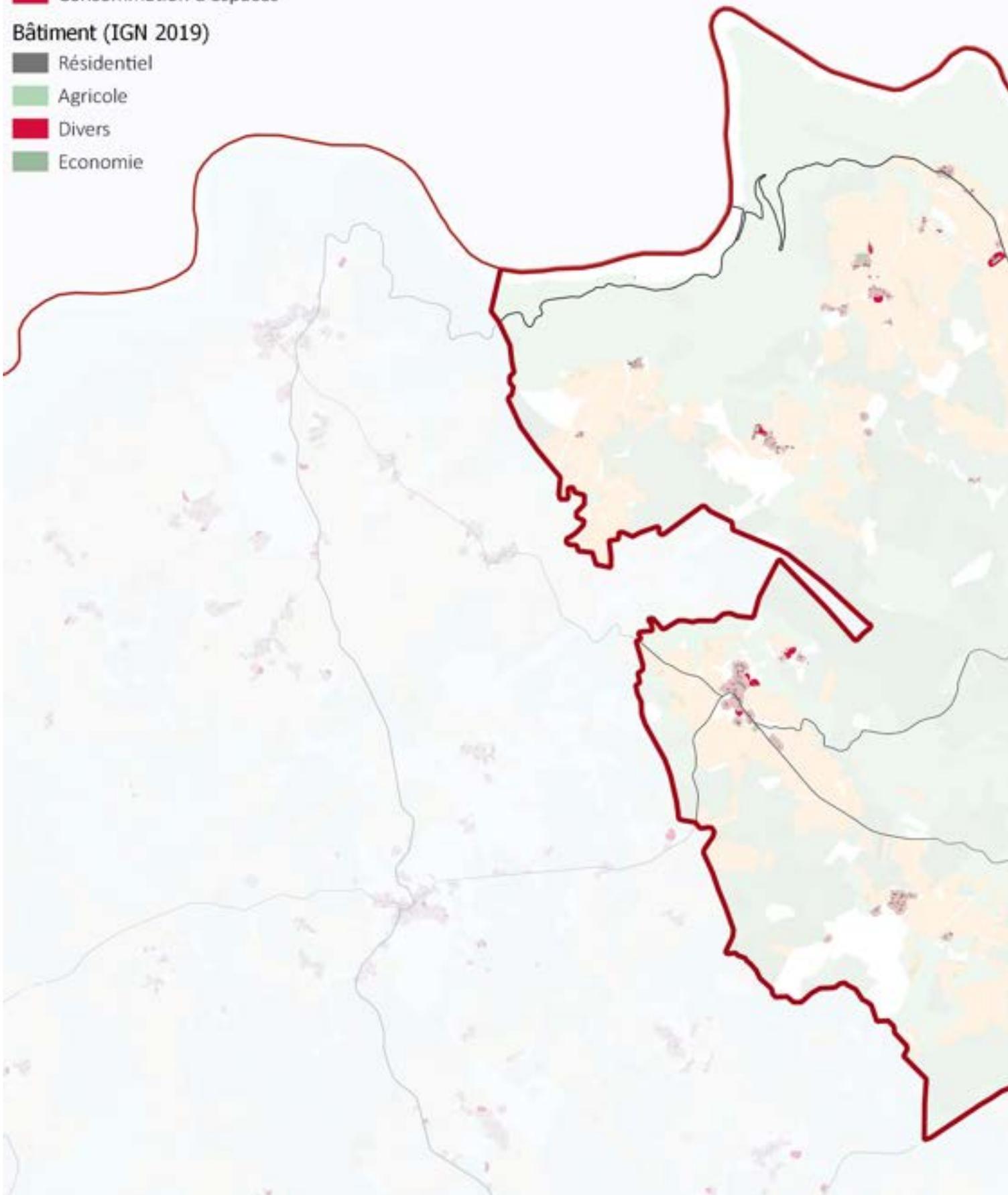
Bâtiment (IGN 2019)

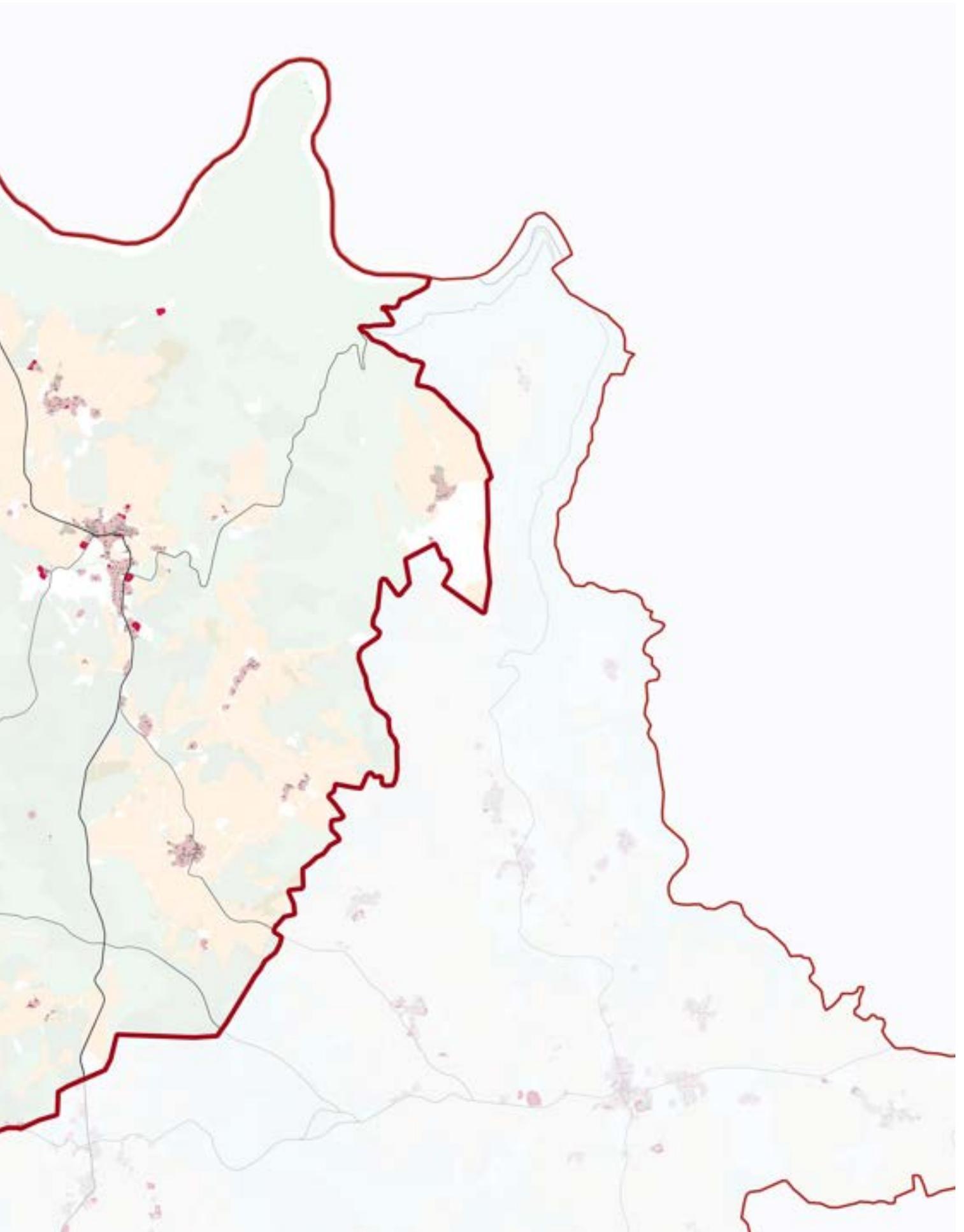
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Bassignac-le-Bas

■ Consommation d'espaces

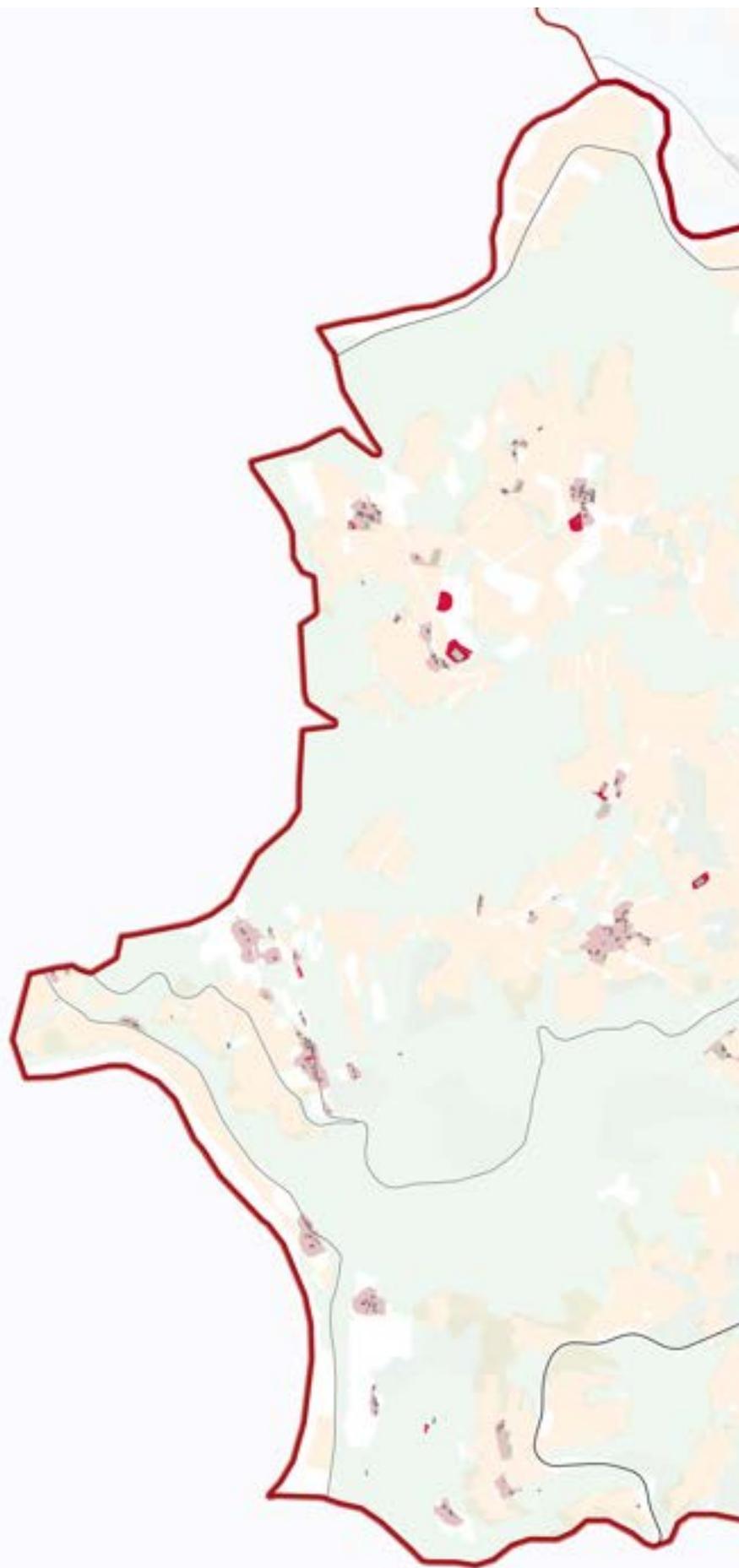
Bâtiment (IGN 2019)

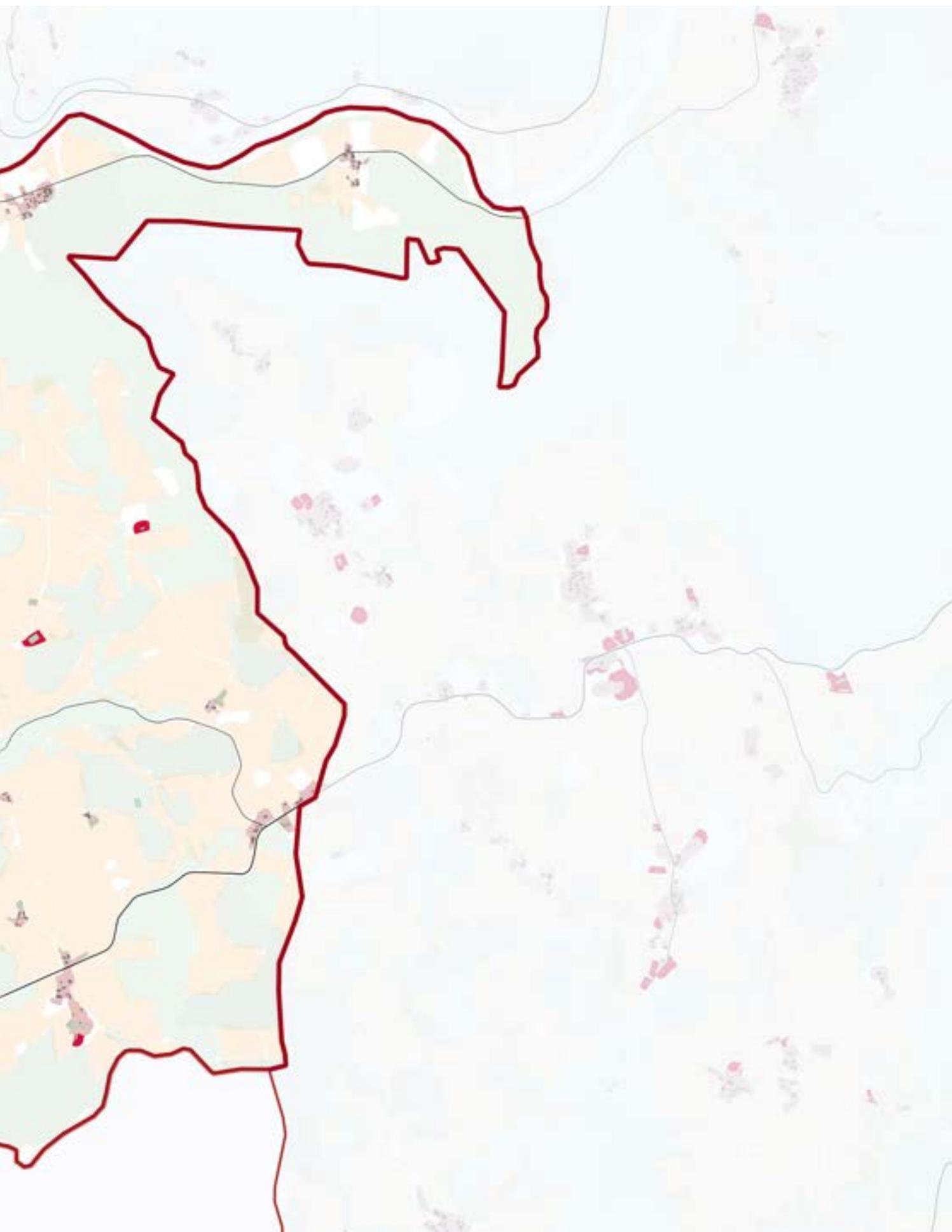
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Bassignac-le-Haut

■ Consommation d'espaces

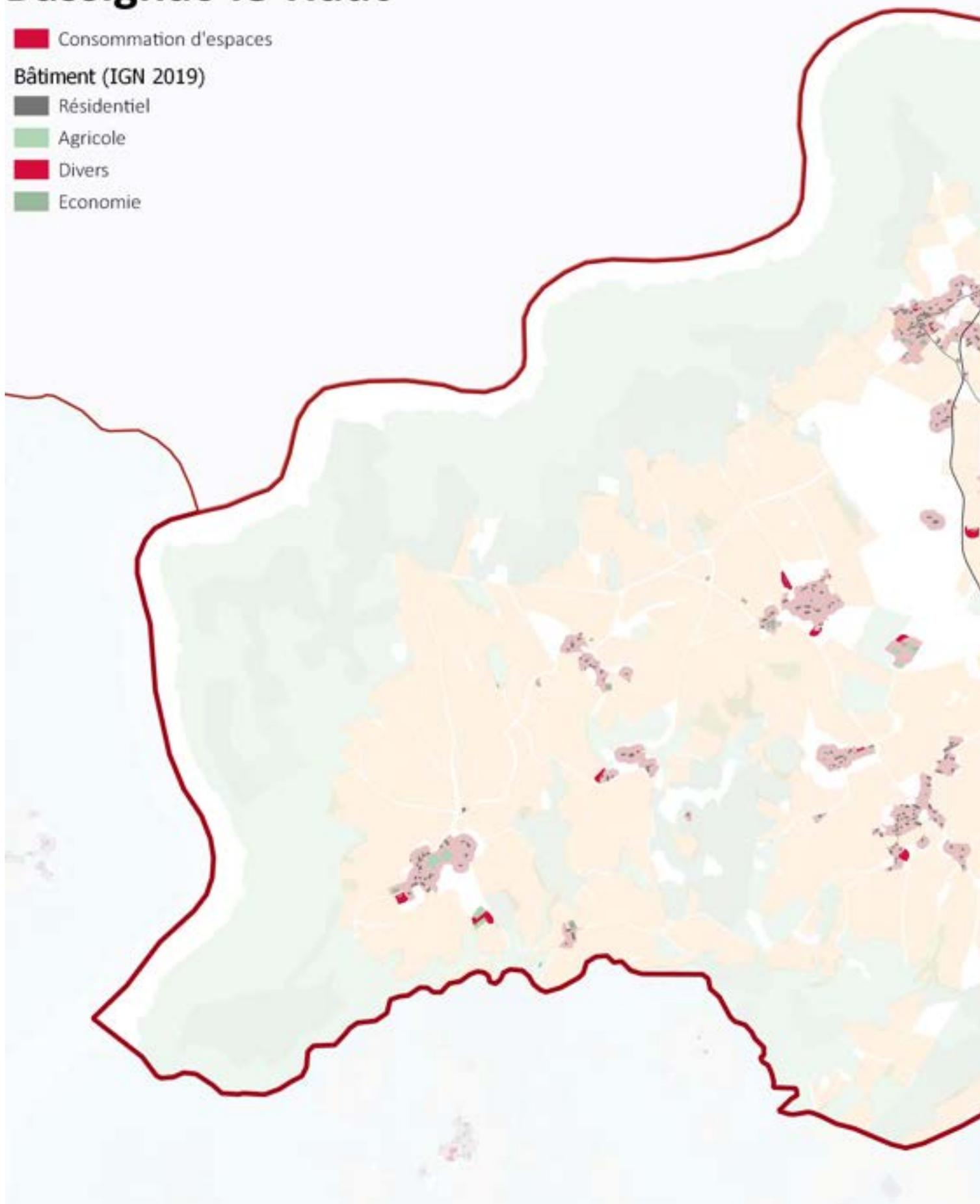
Bâtiment (IGN 2019)

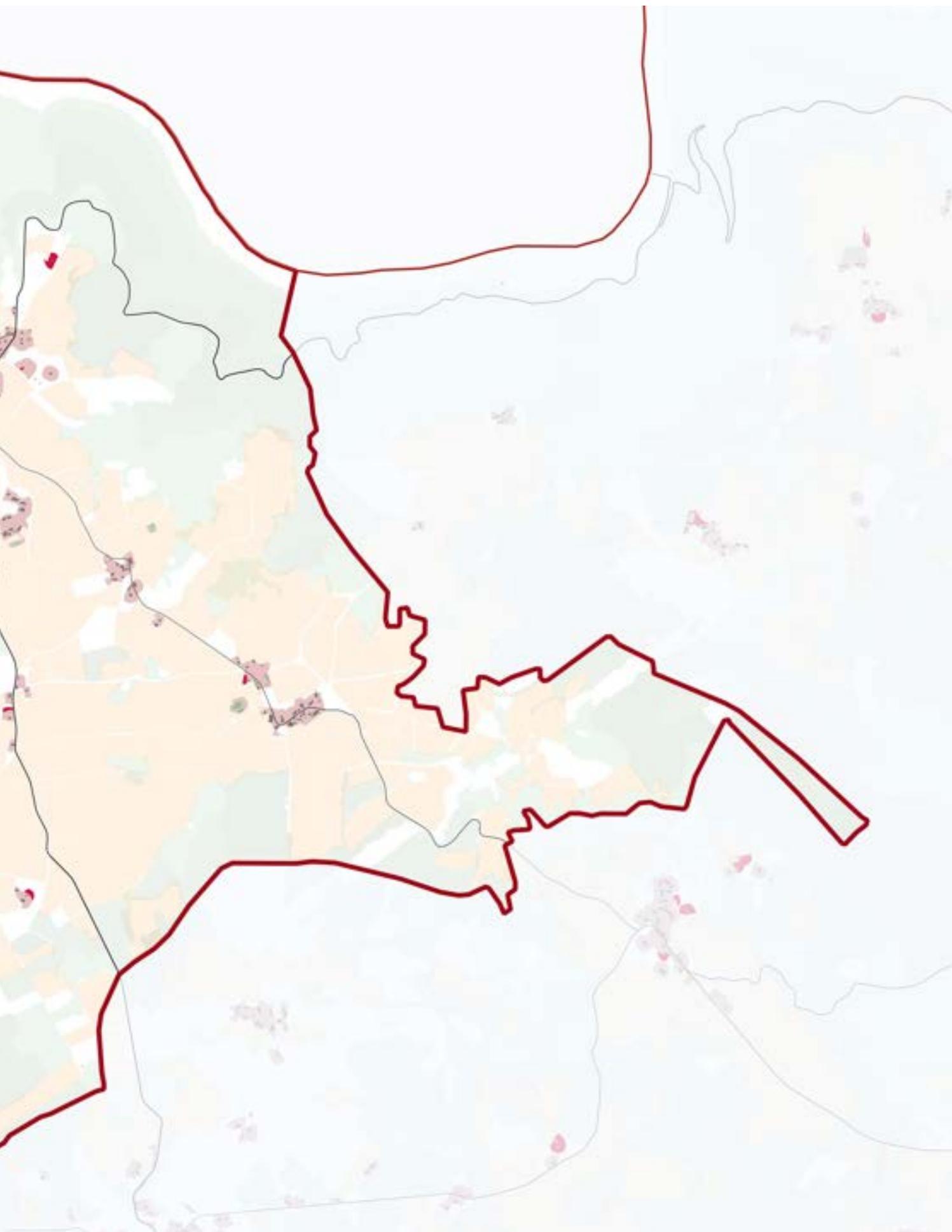
■ Résidentiel

■ Agricole

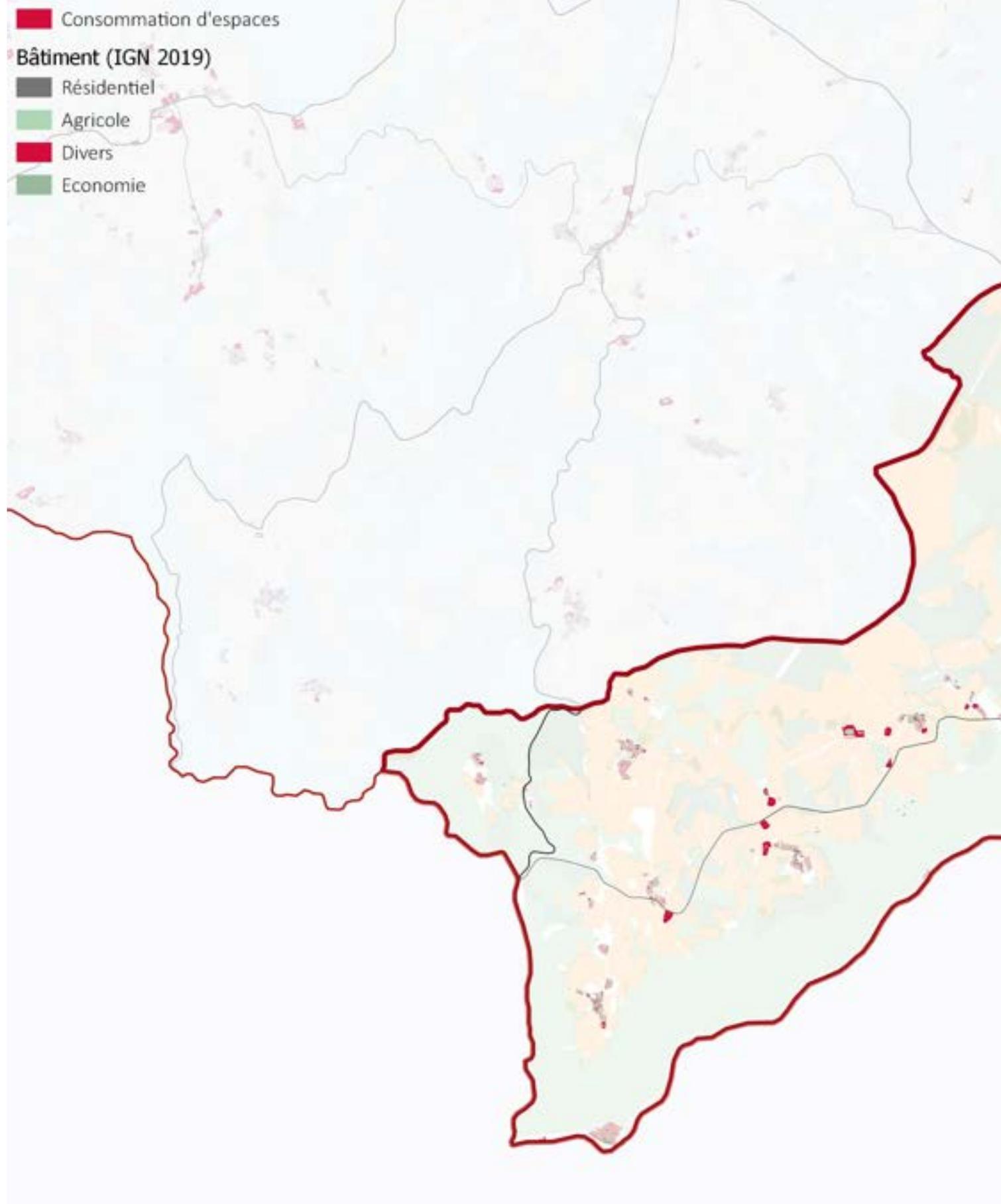
■ Divers

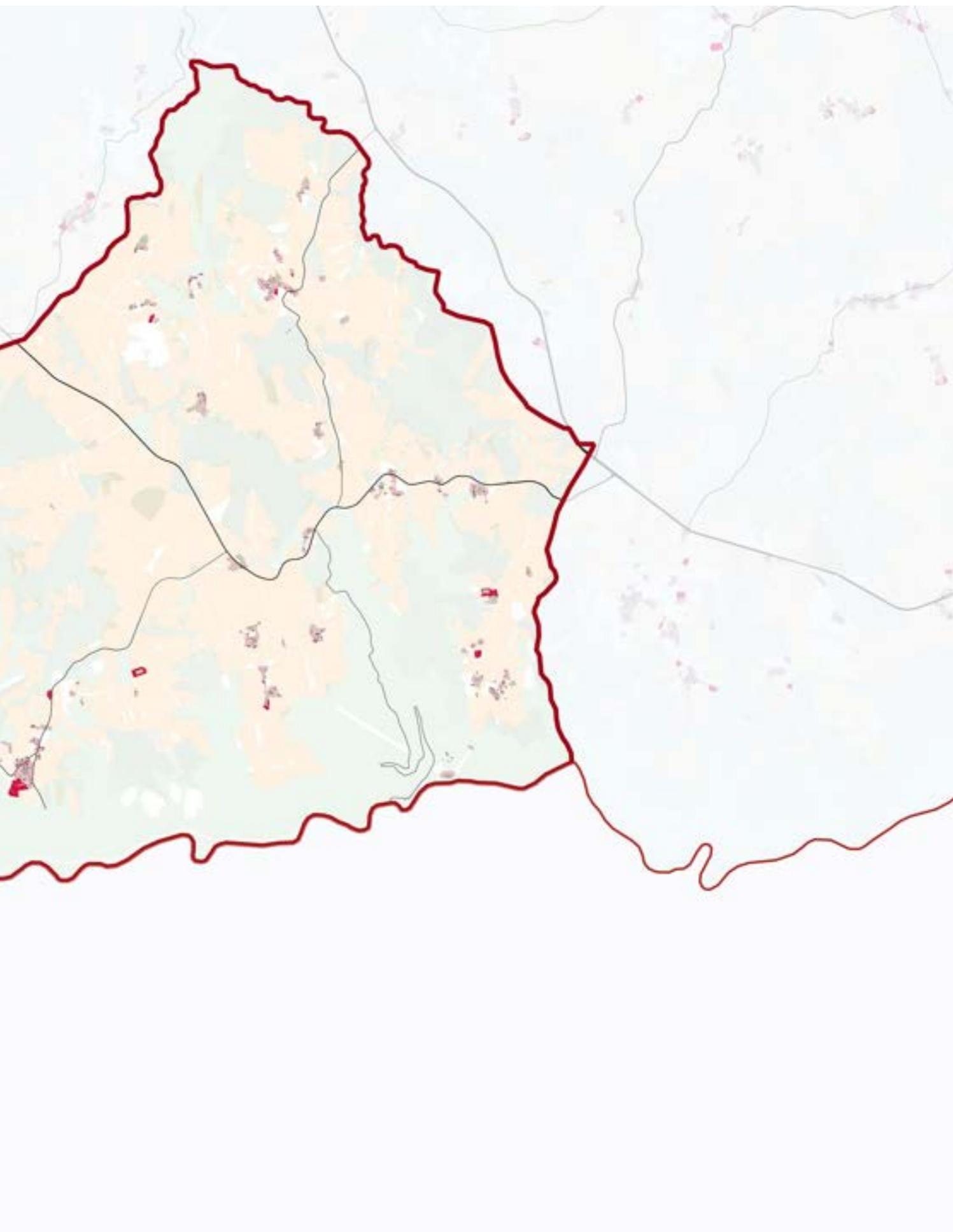
■ Economie





Camps-Saint-Mathurin-Léobazel





Darazac

■ Consommation d'espaces

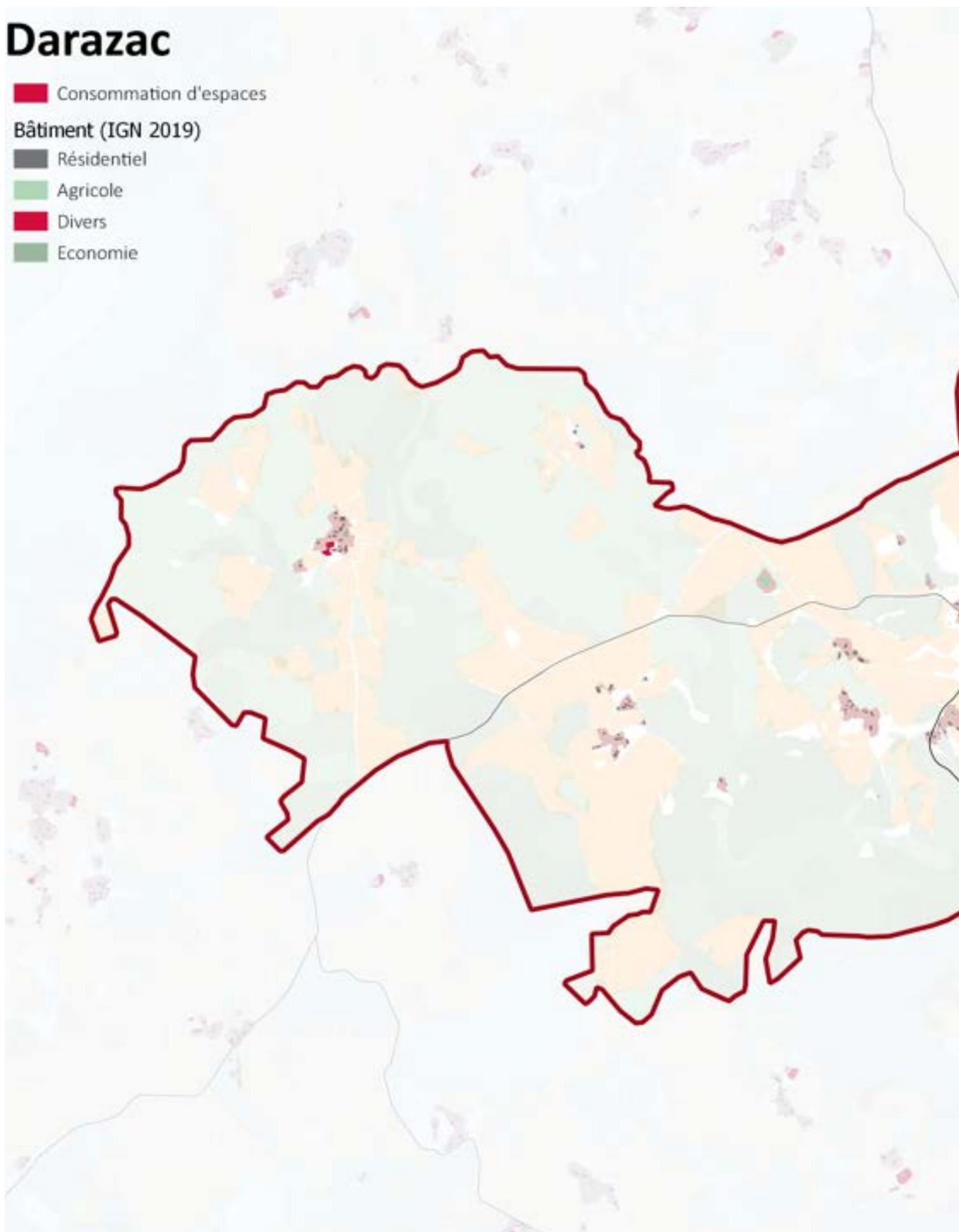
Bâtiment (IGN 2019)

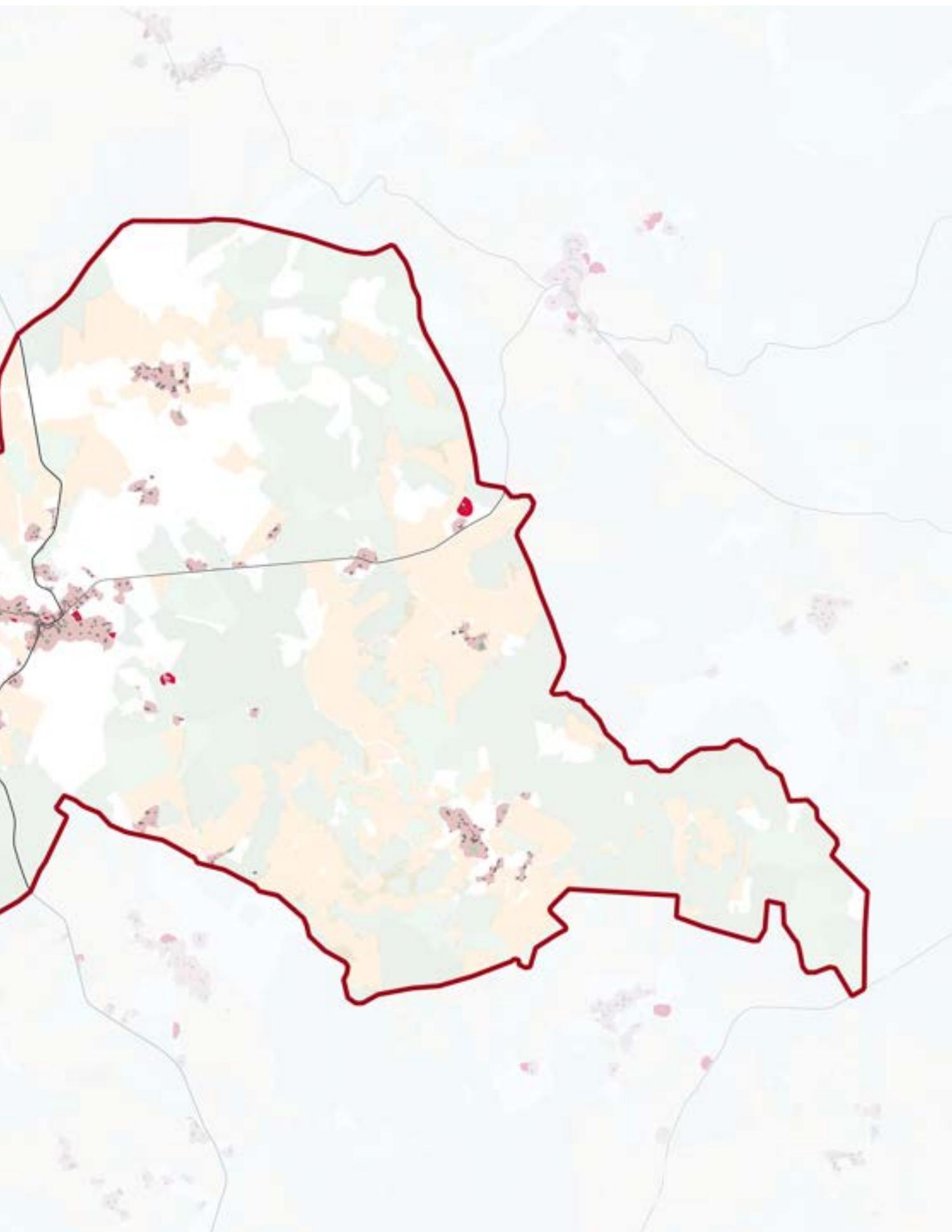
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Forgès

■ Consommation d'espaces

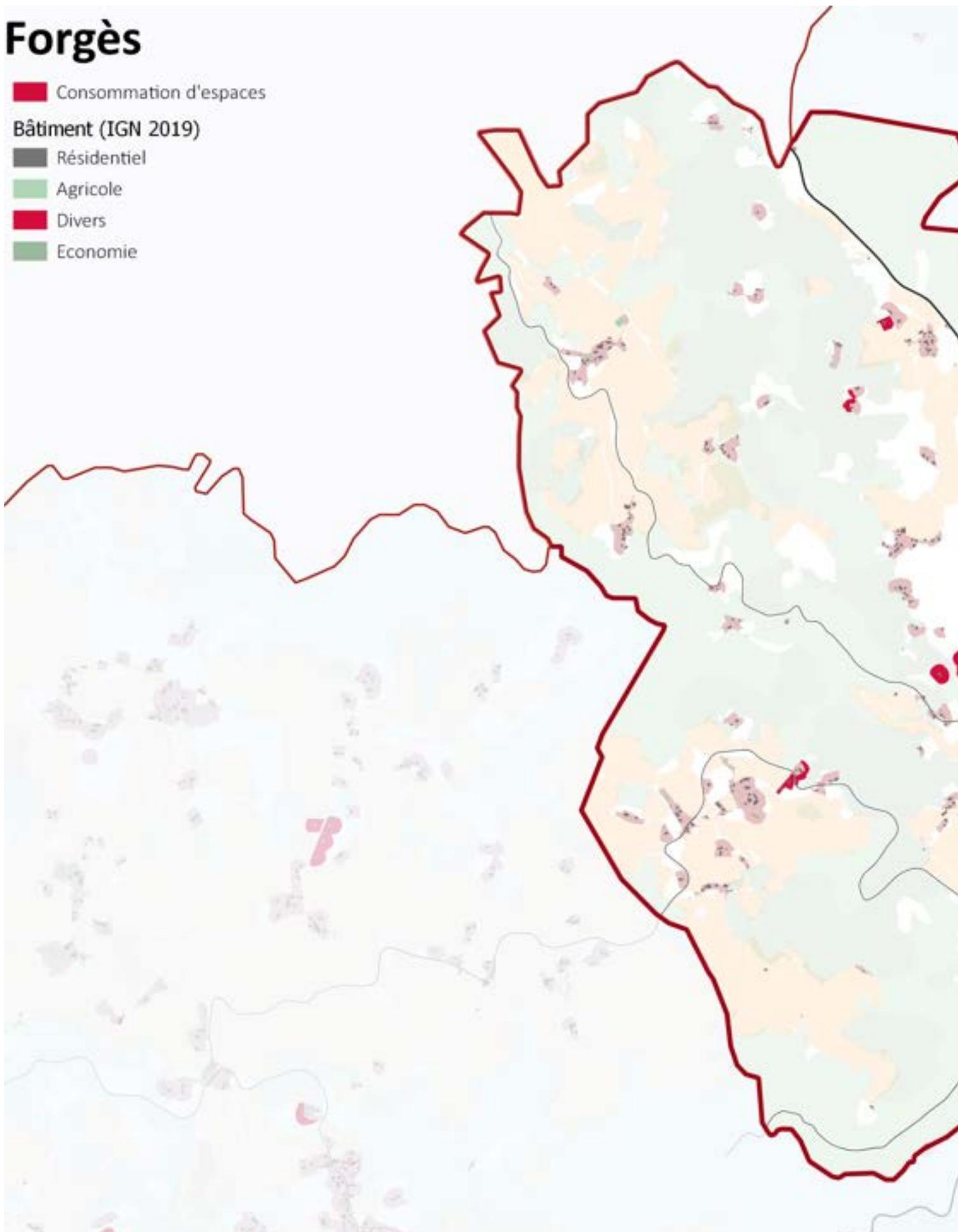
Bâtiment (IGN 2019)

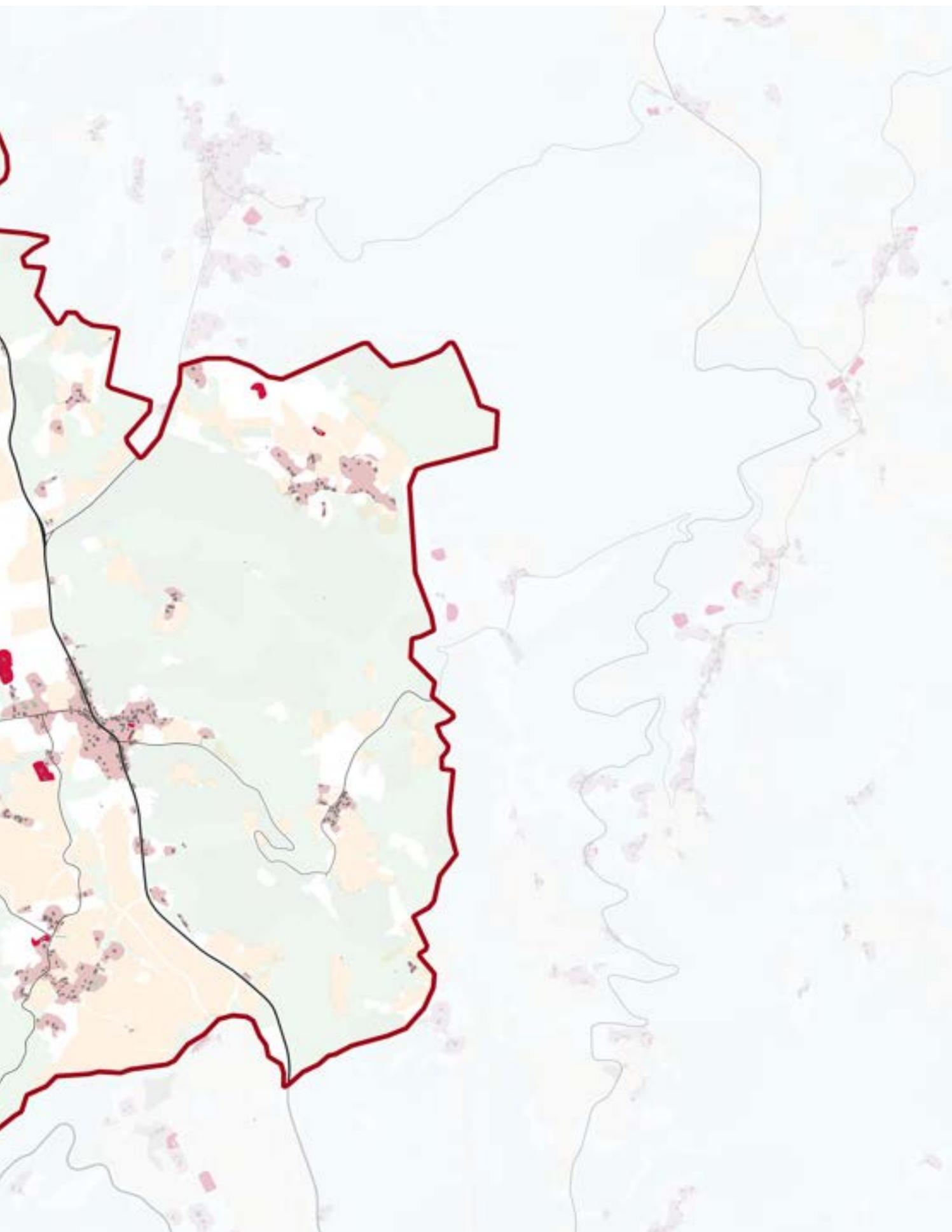
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Gouilles

■ Consommation d'espaces

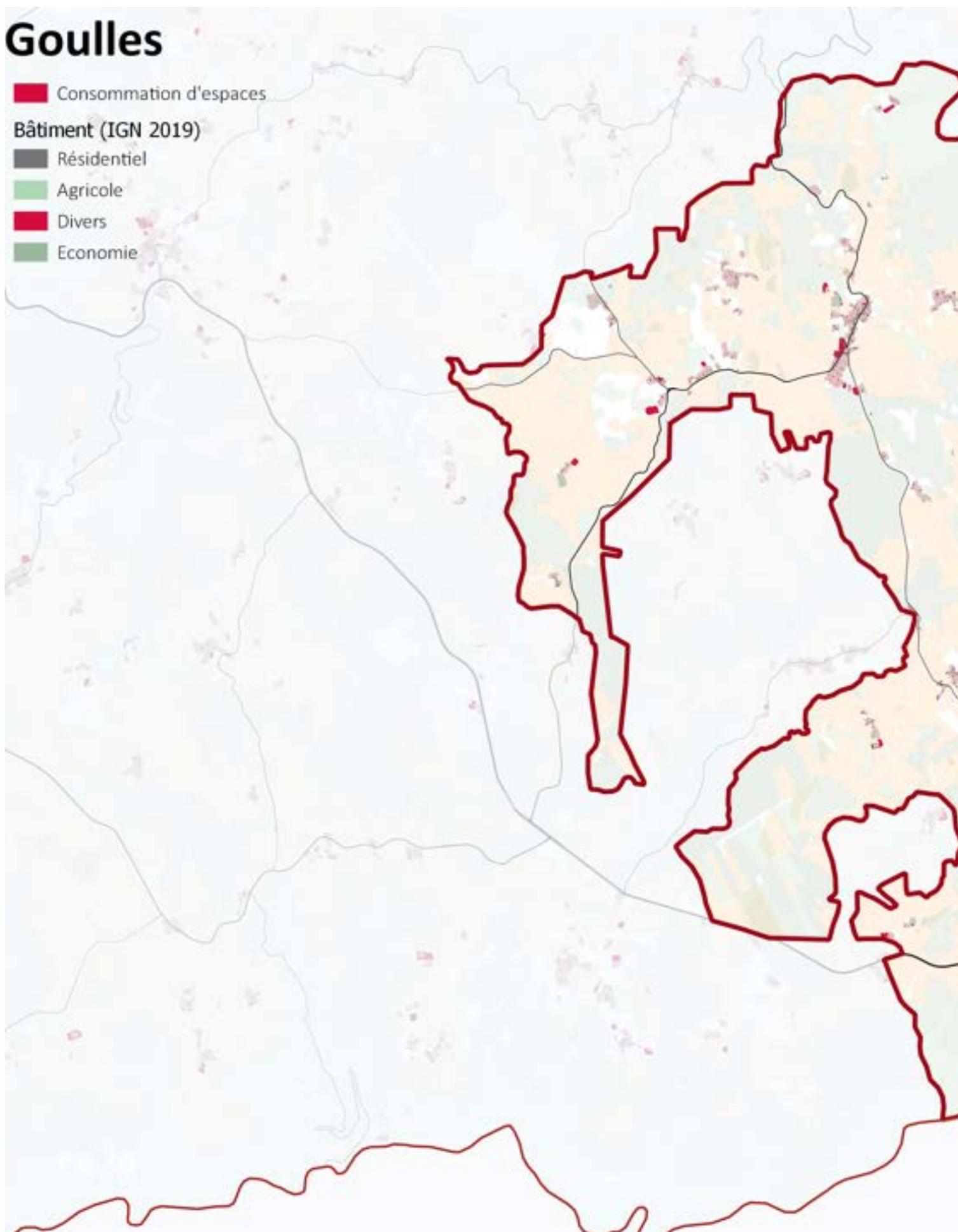
Bâtiment (IGN 2019)

■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Hautefage

■ Consommation d'espaces

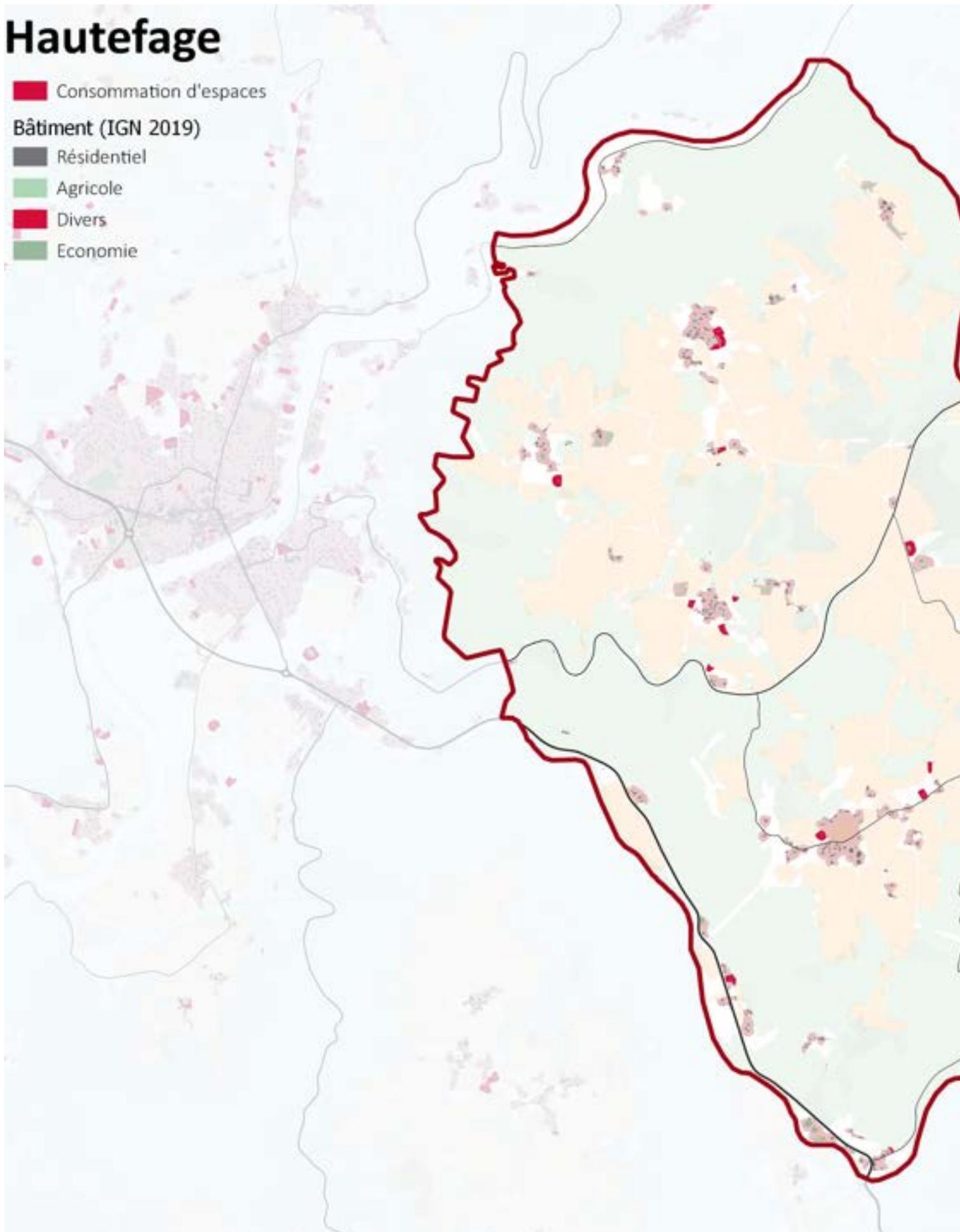
Bâtiment (IGN 2019)

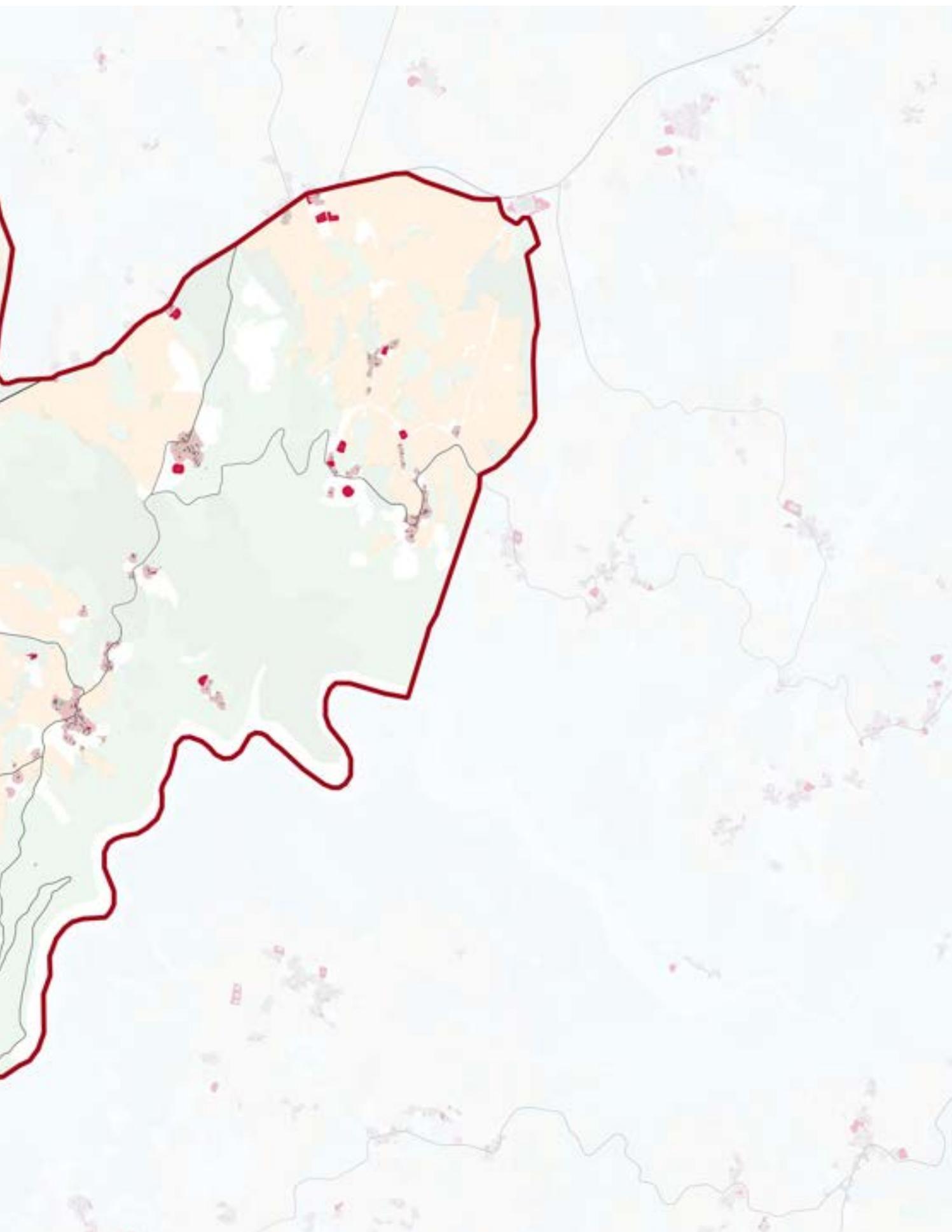
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





La Chapelle-Saint-Géraud

■ Consommation d'espaces

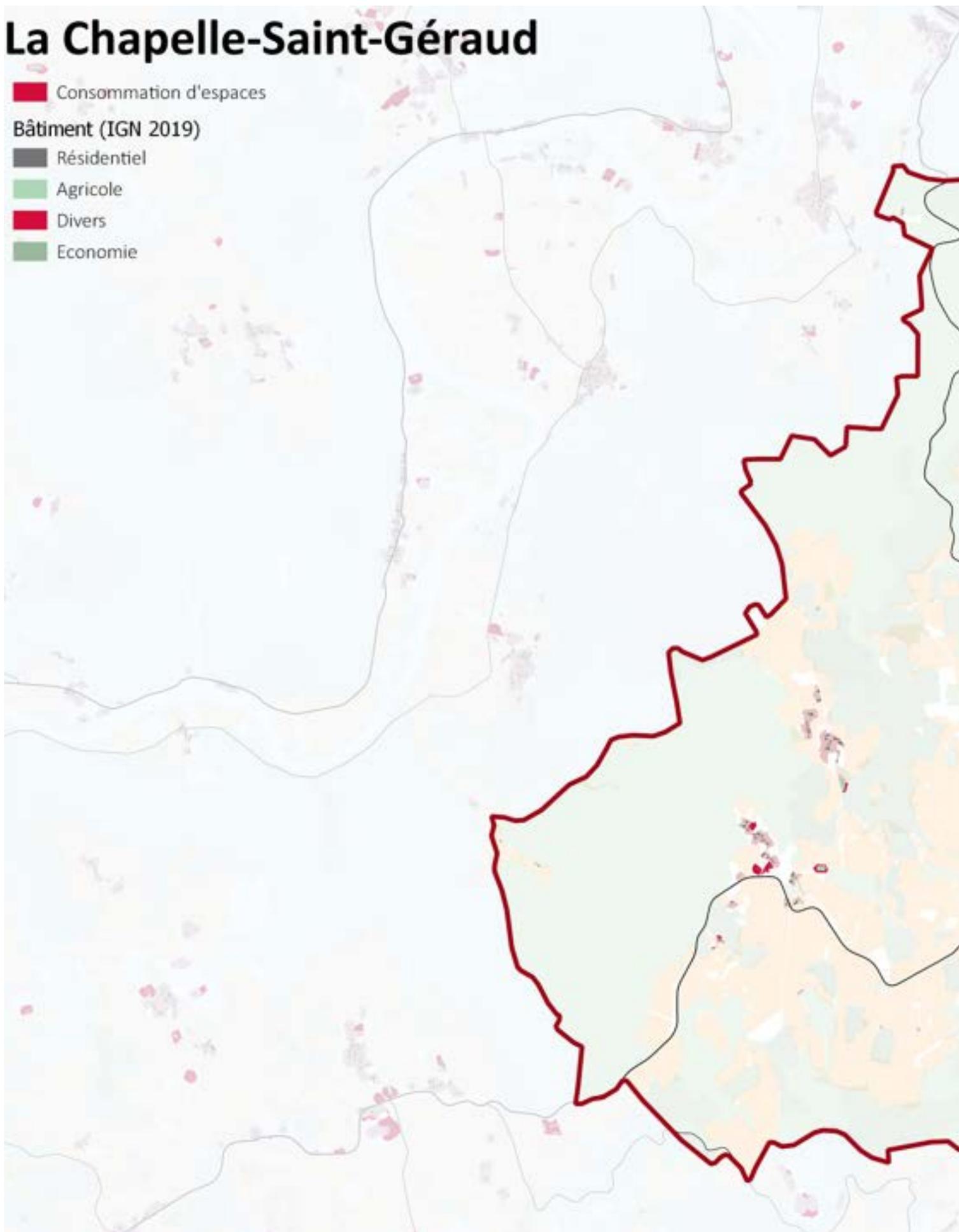
Bâtiment (IGN 2019)

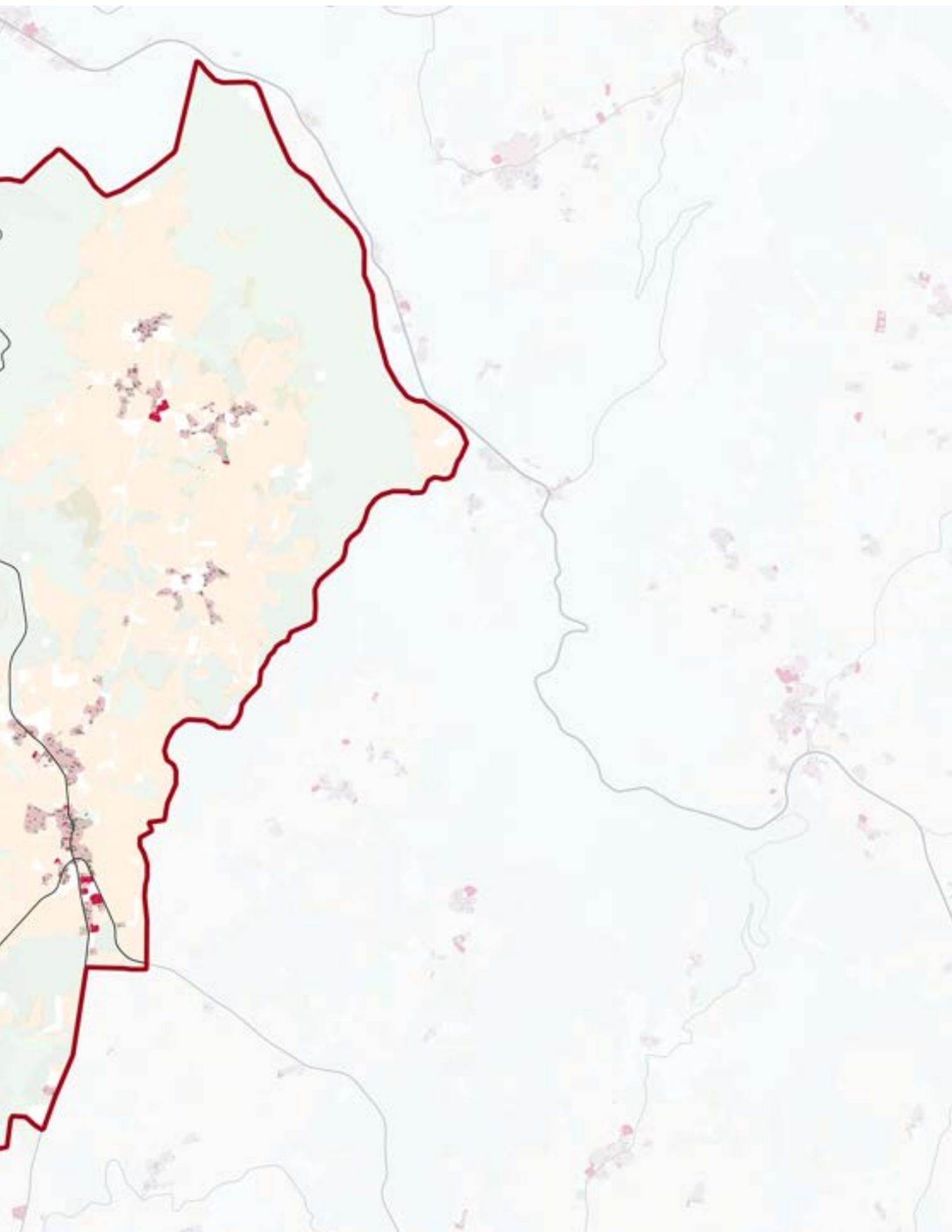
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Mercœur

■ Consommation d'espaces

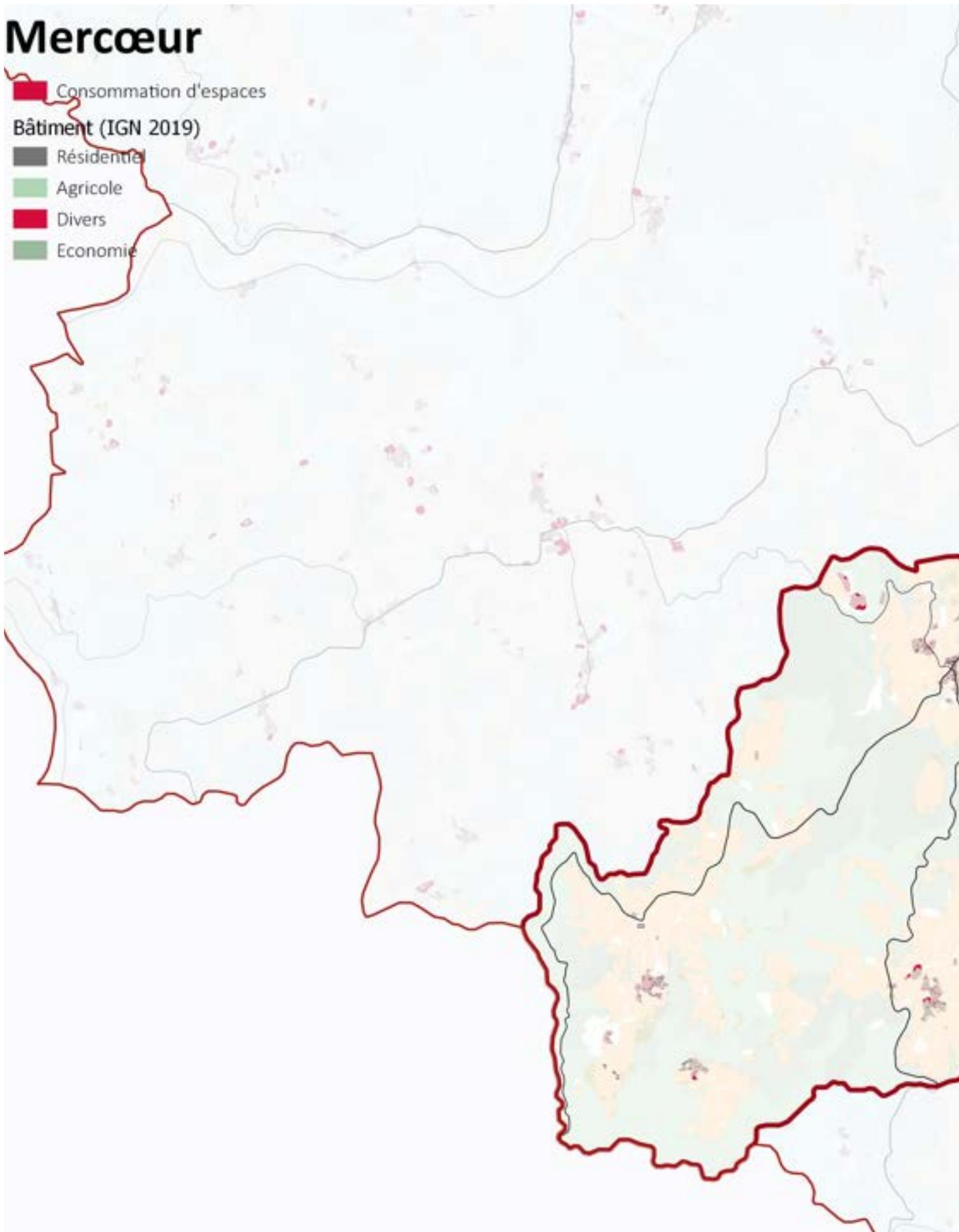
Bâtiment (IGN 2019)

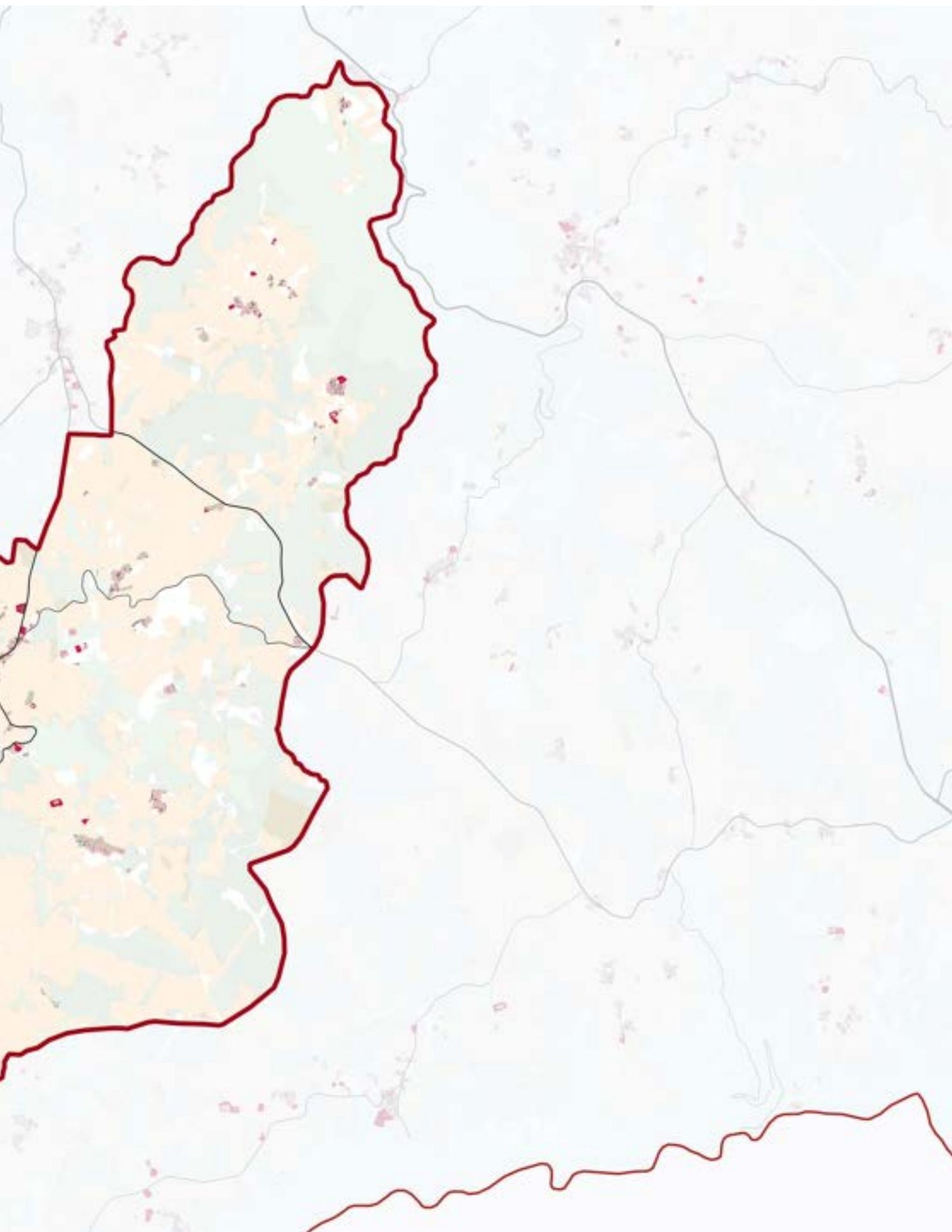
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Monceaux-sur-Dordogne

■ Consommation d'espaces

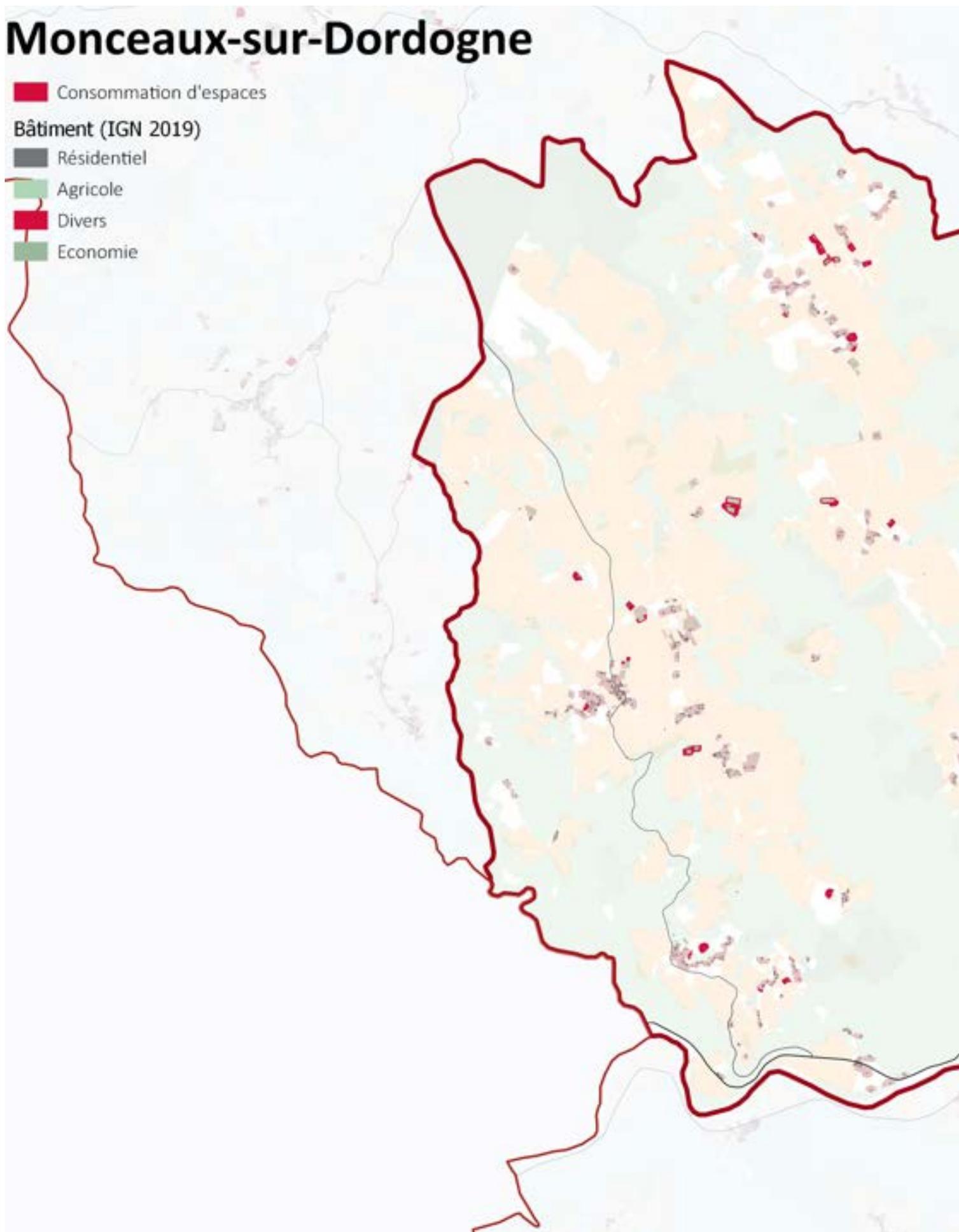
Bâtiment (IGN 2019)

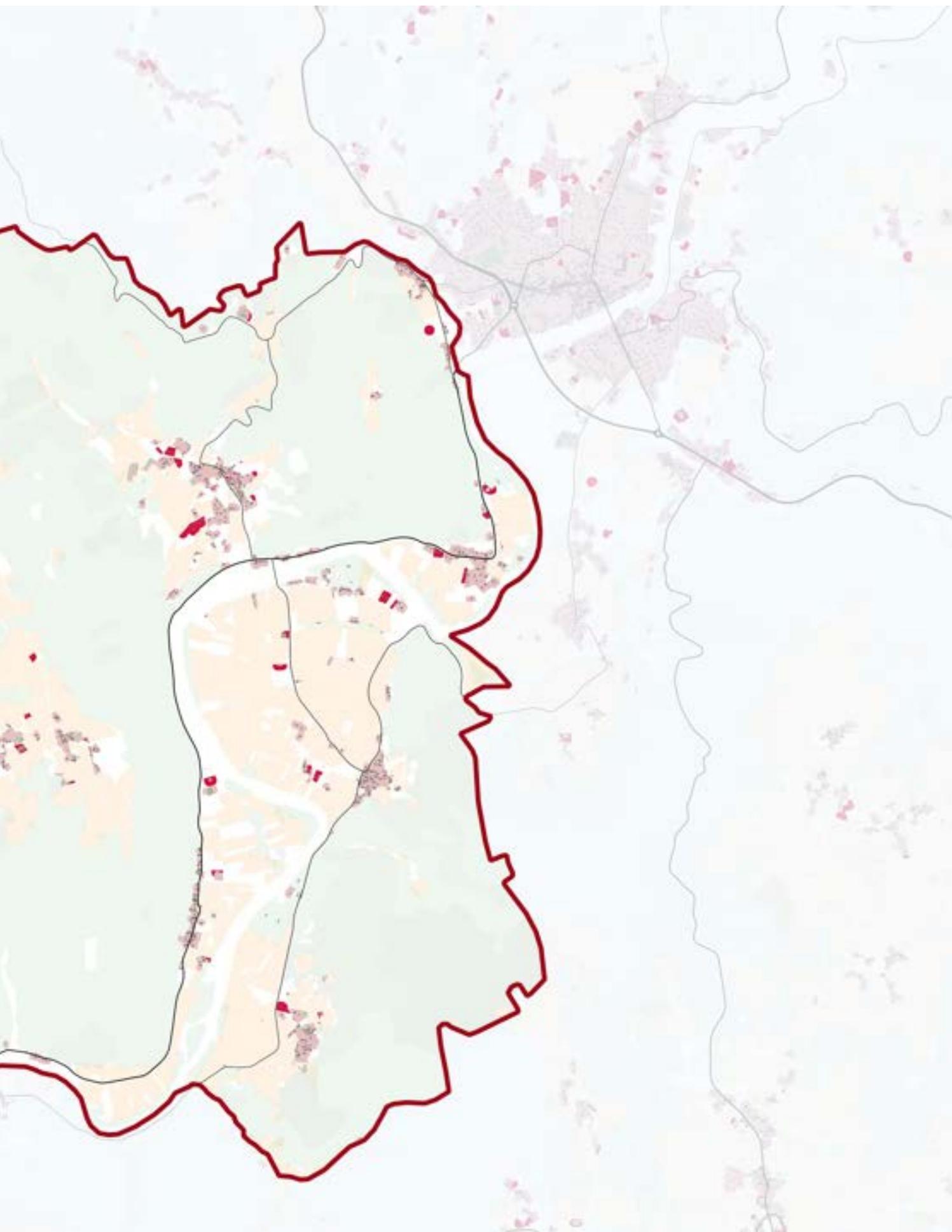
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Neuville

■ Consommation d'espaces

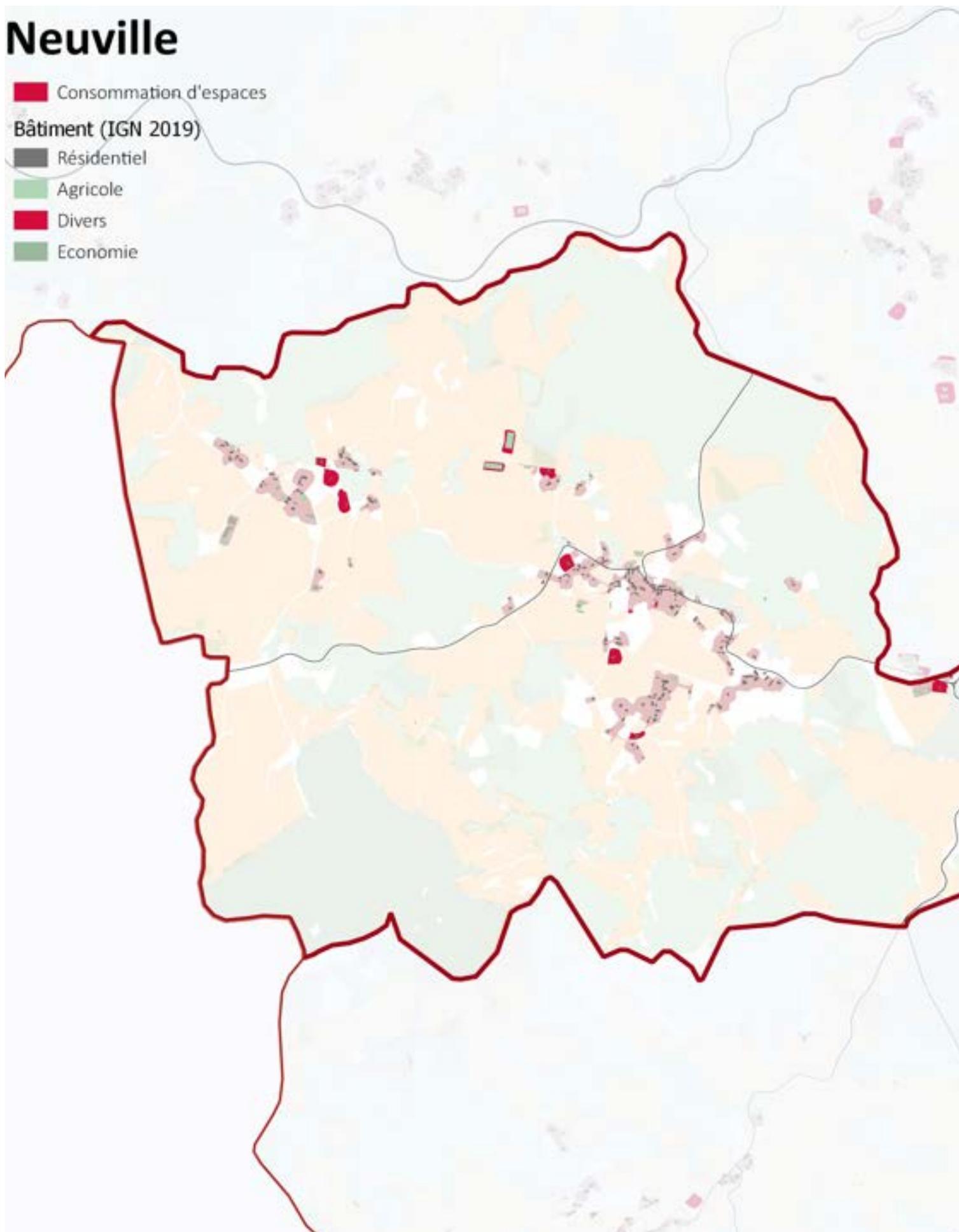
Bâtiment (IGN 2019)

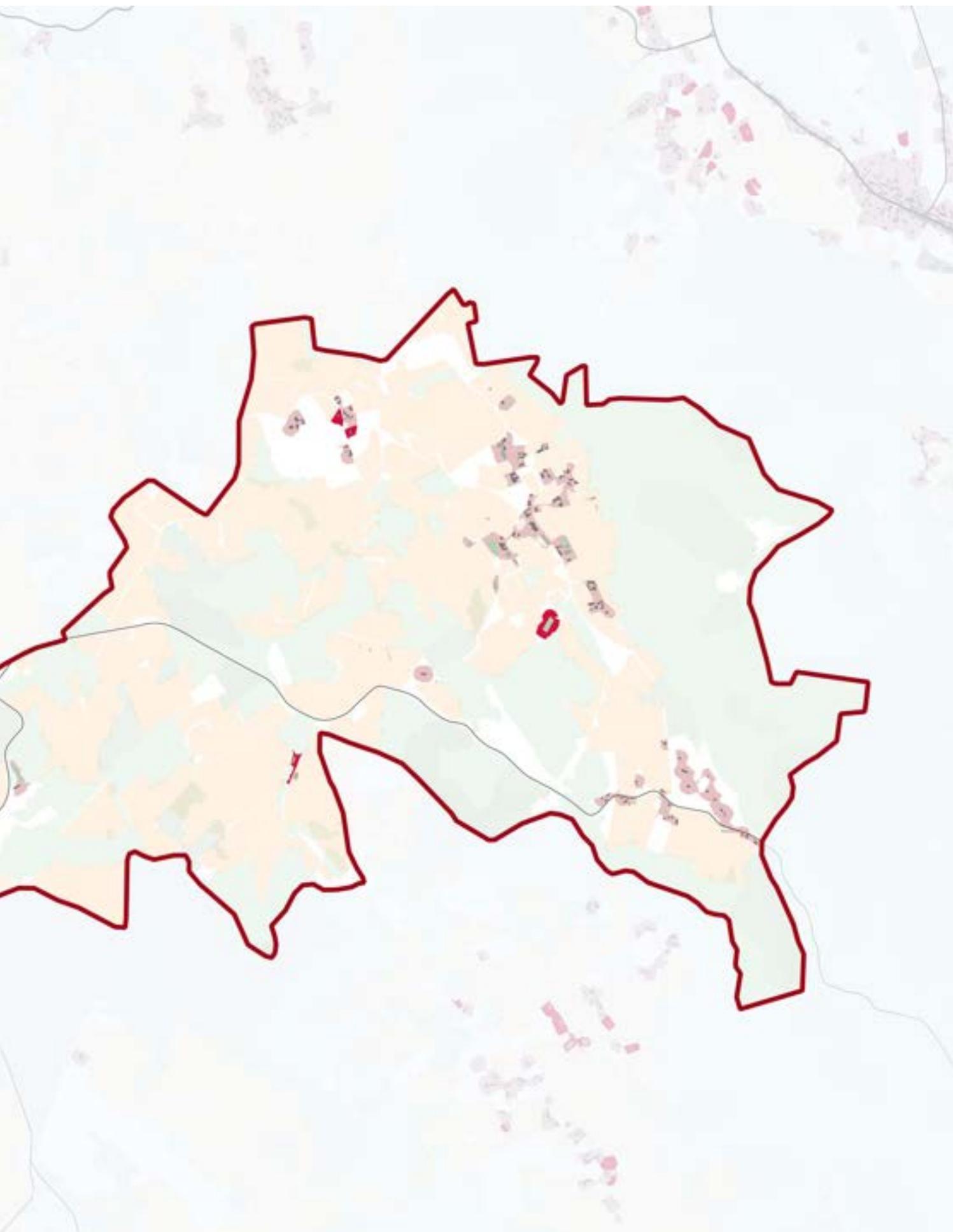
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Reygade

■ Consommation d'espaces

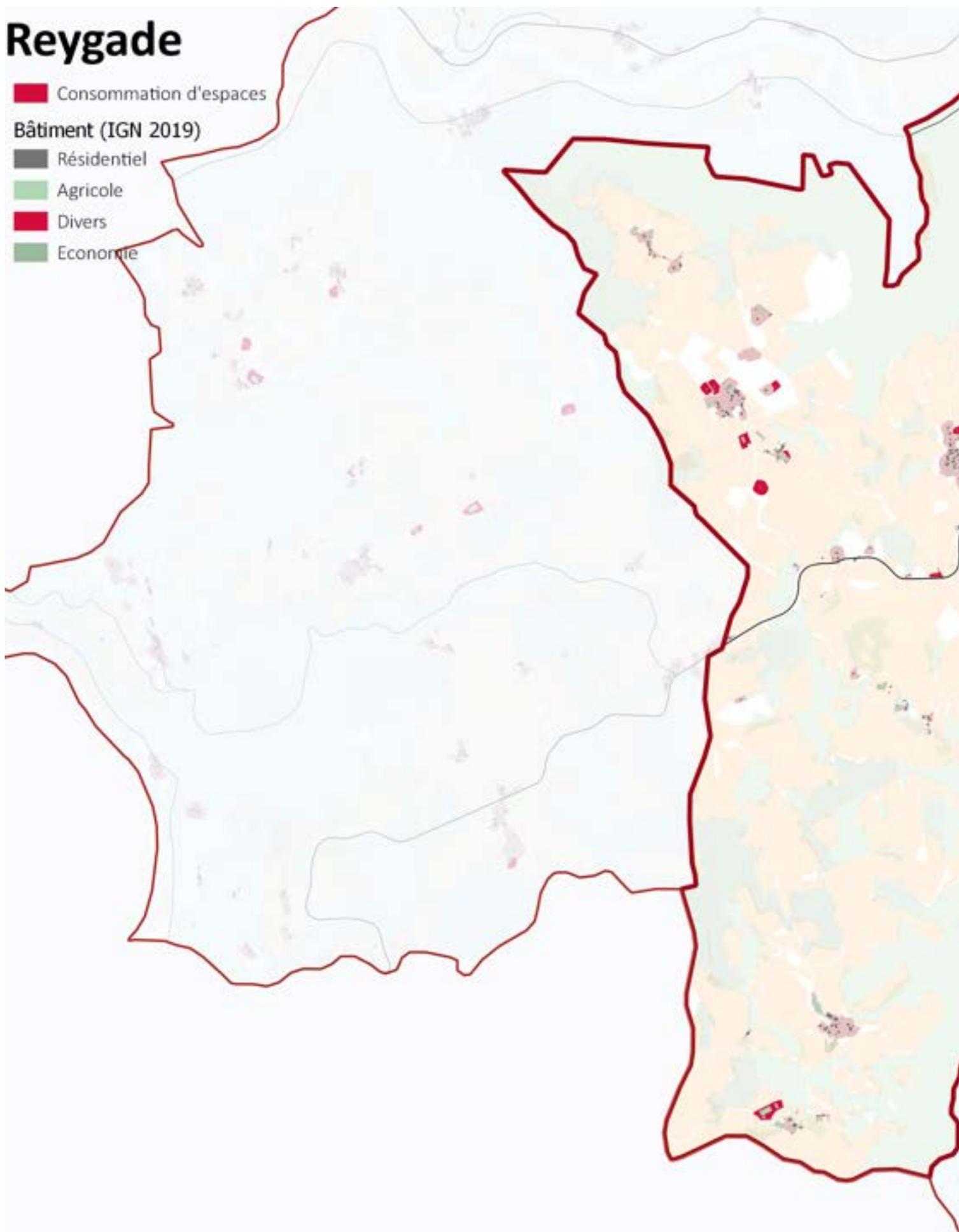
Bâtiment (IGN 2019)

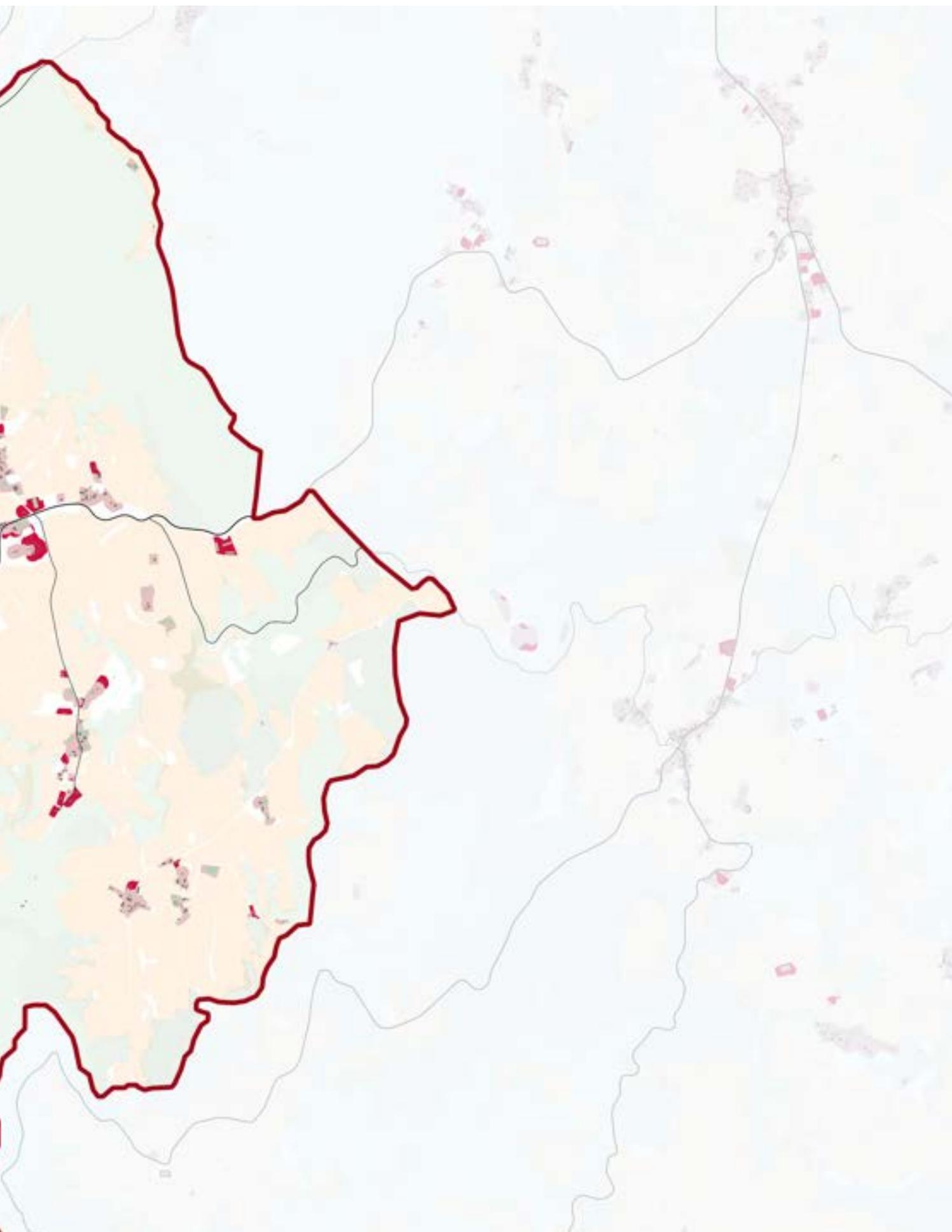
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Rilhac-Xaintrie

■ Consommation d'espaces

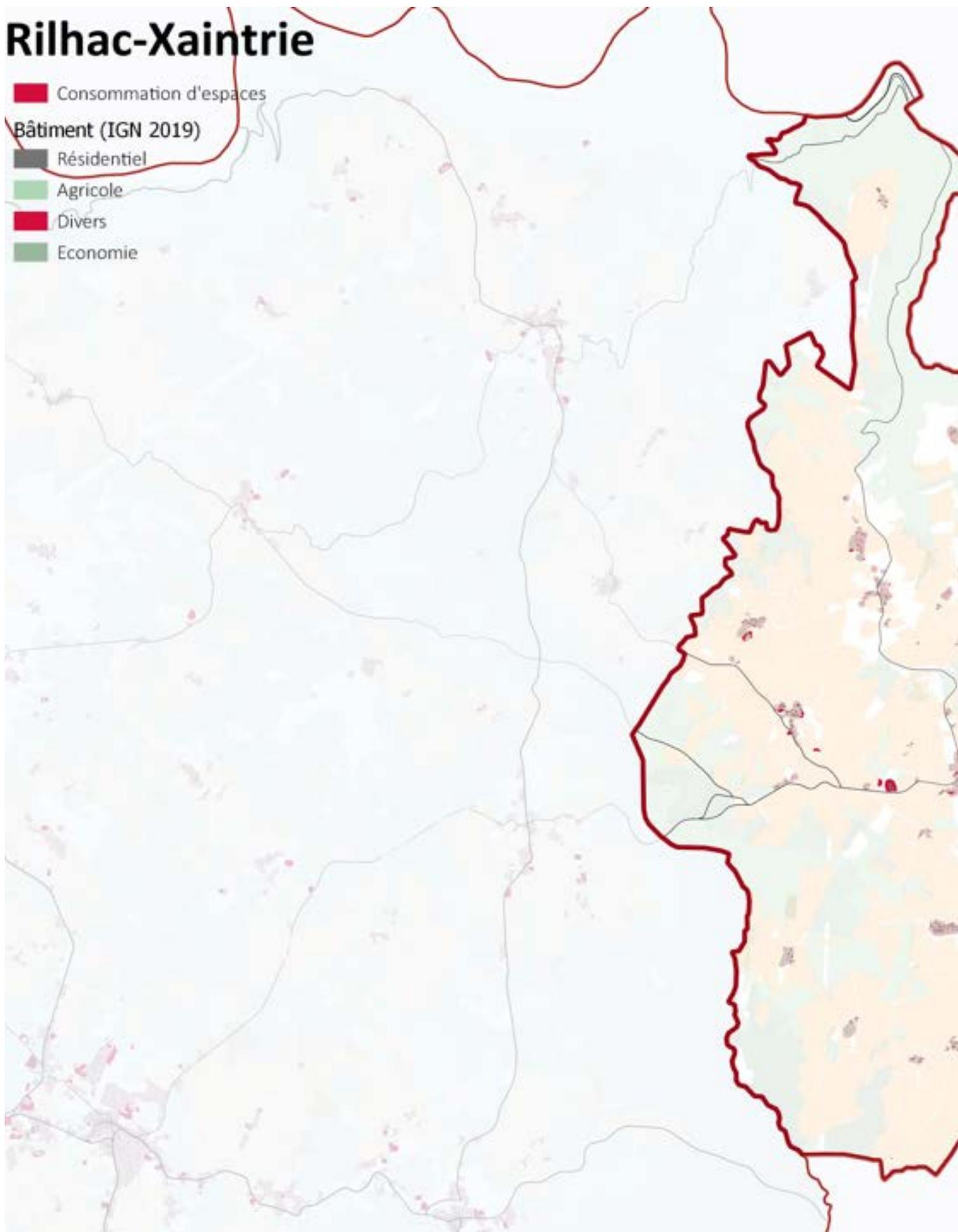
■ Bâtiment (IGN 2019)

■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Saint-Bonnet-Elvert

■ Consommation d'espaces

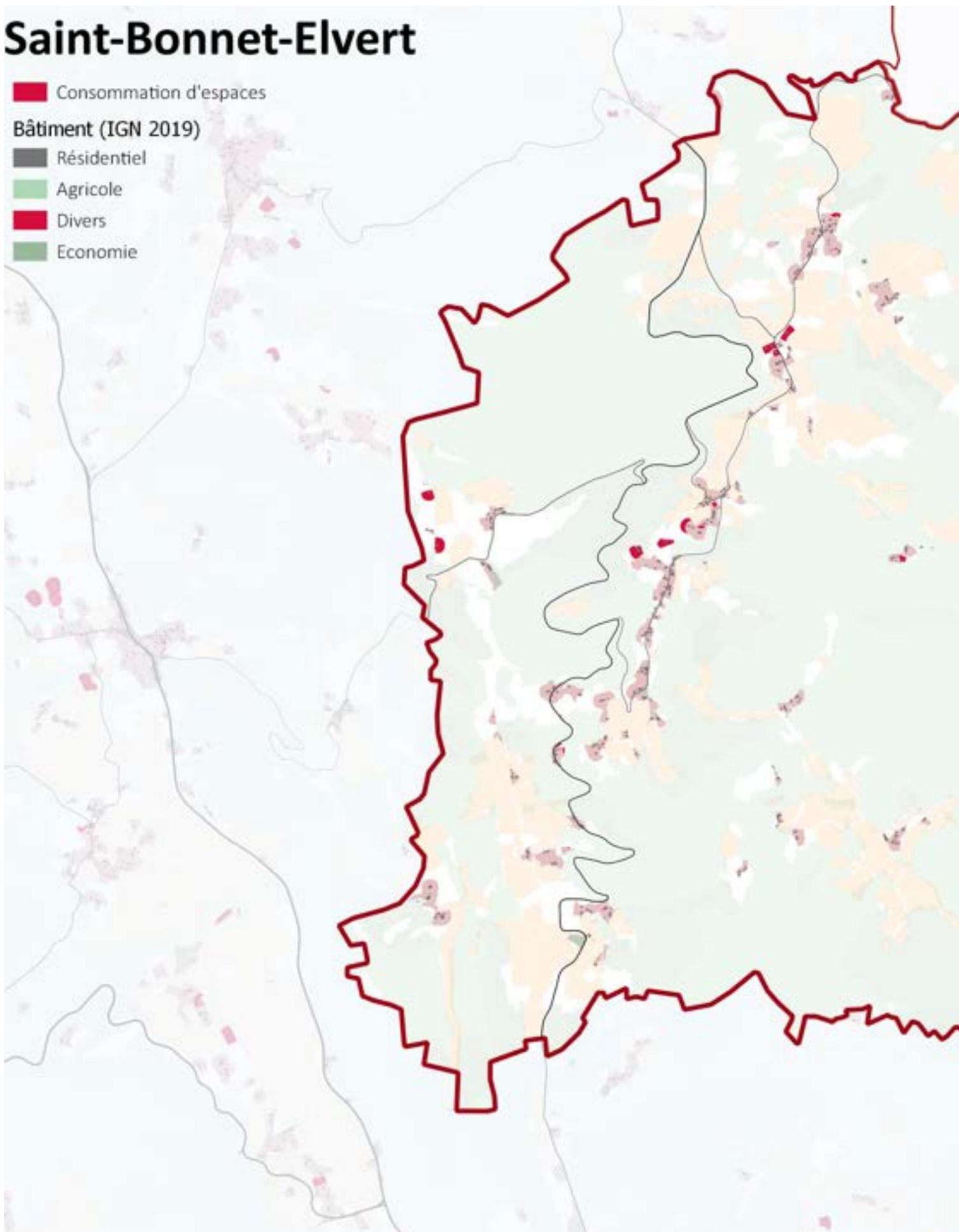
Bâtiment (IGN 2019)

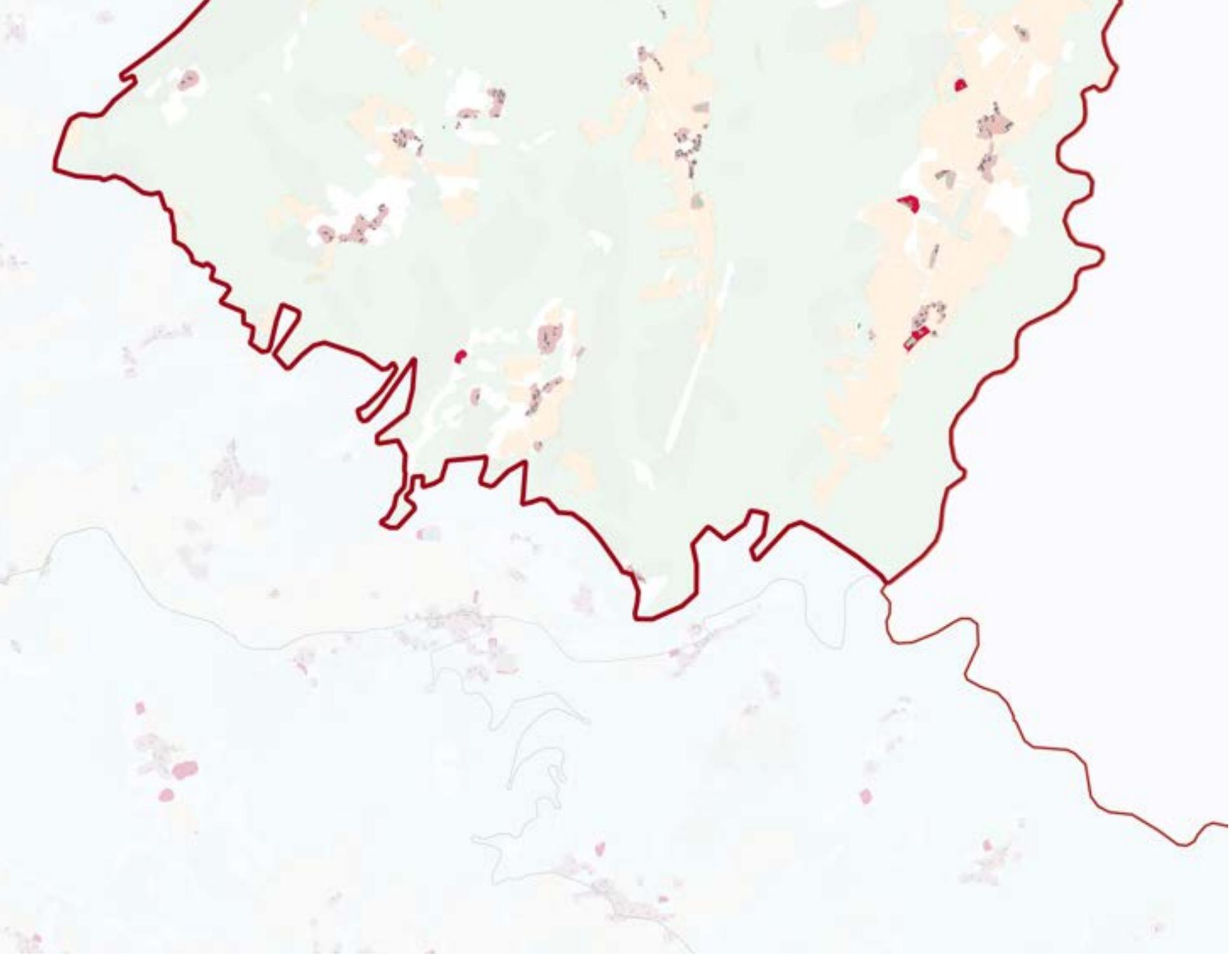
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle

■ Consommation d'espaces

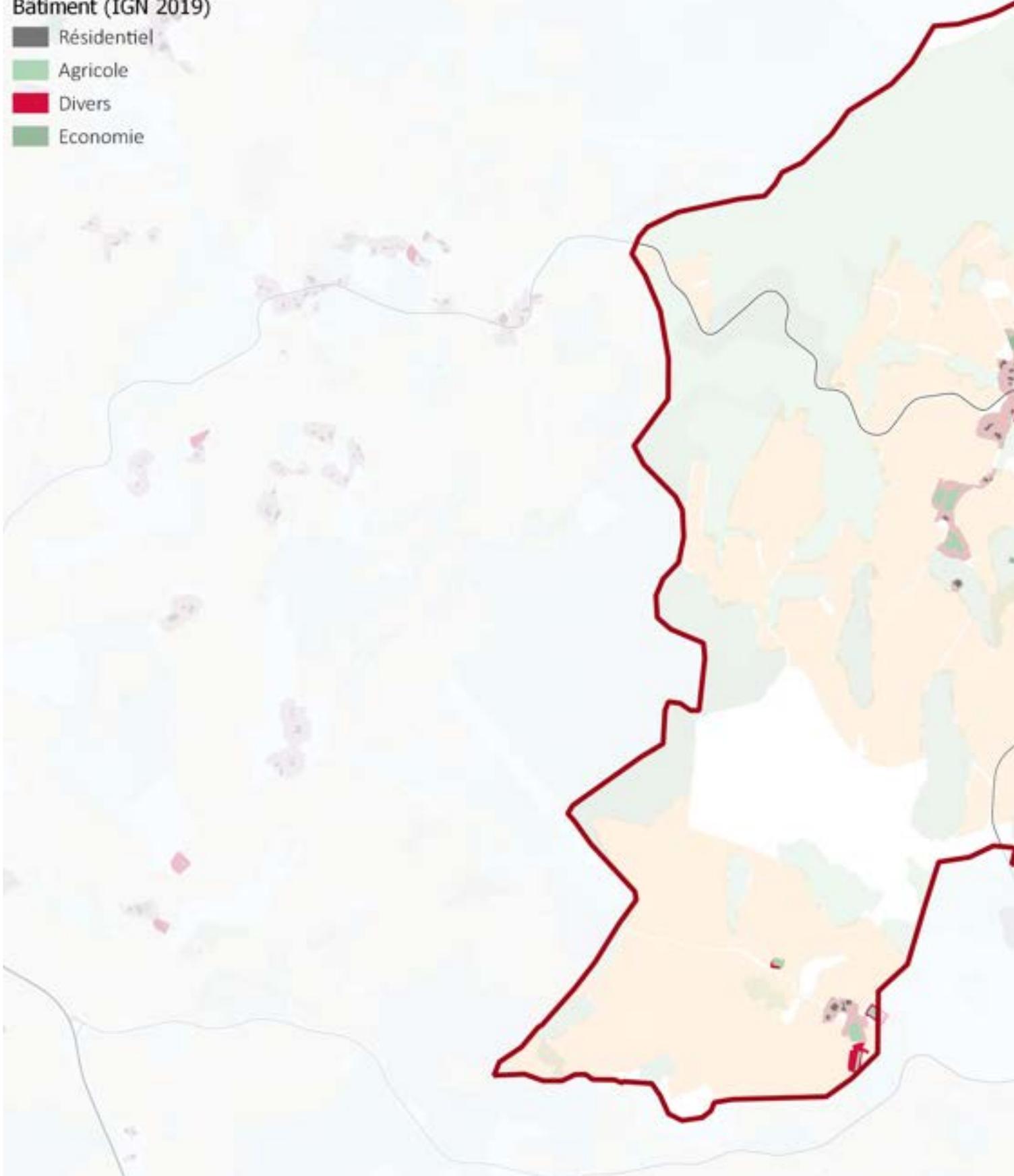
Bâtiment (IGN 2019)

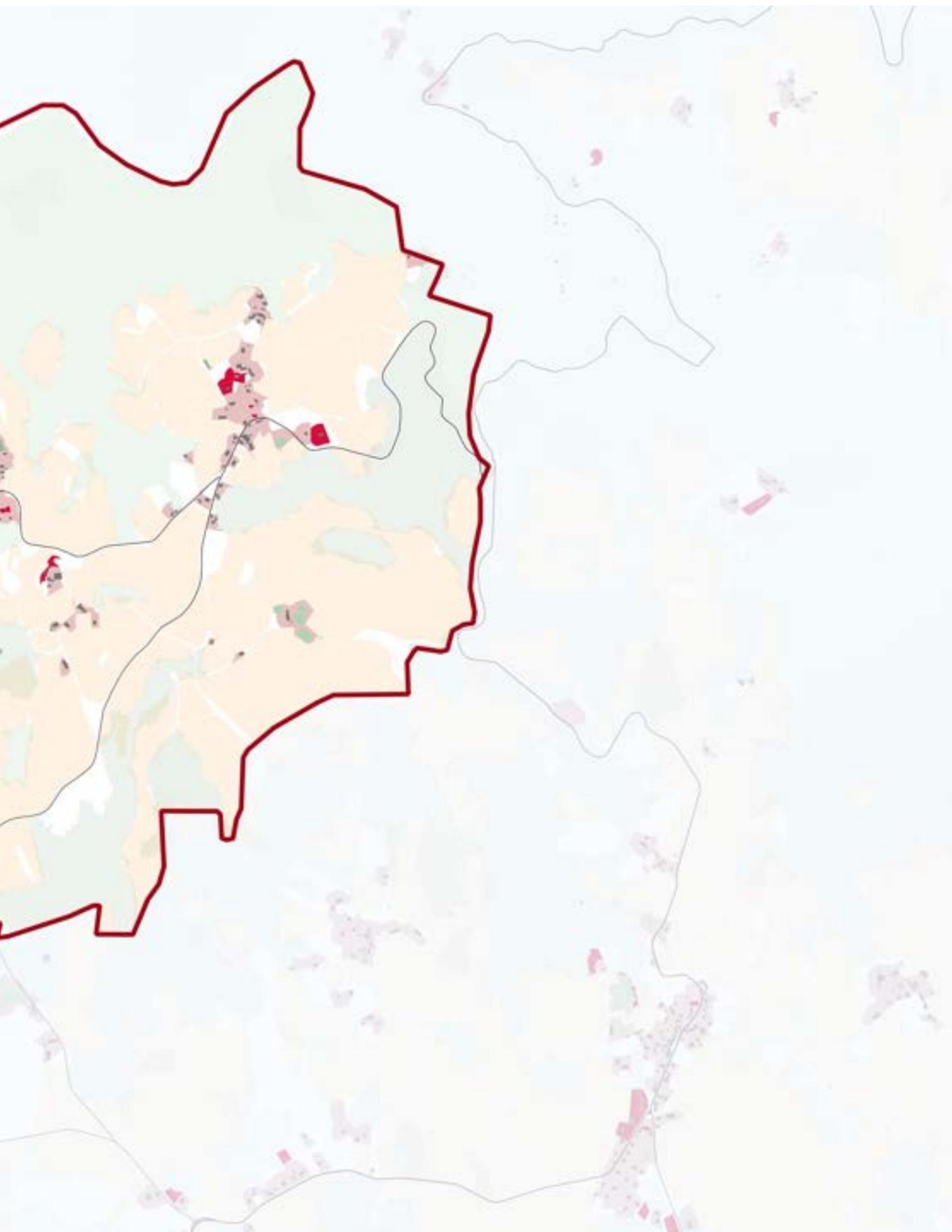
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Saint-Chamant

■ Consommation d'espaces

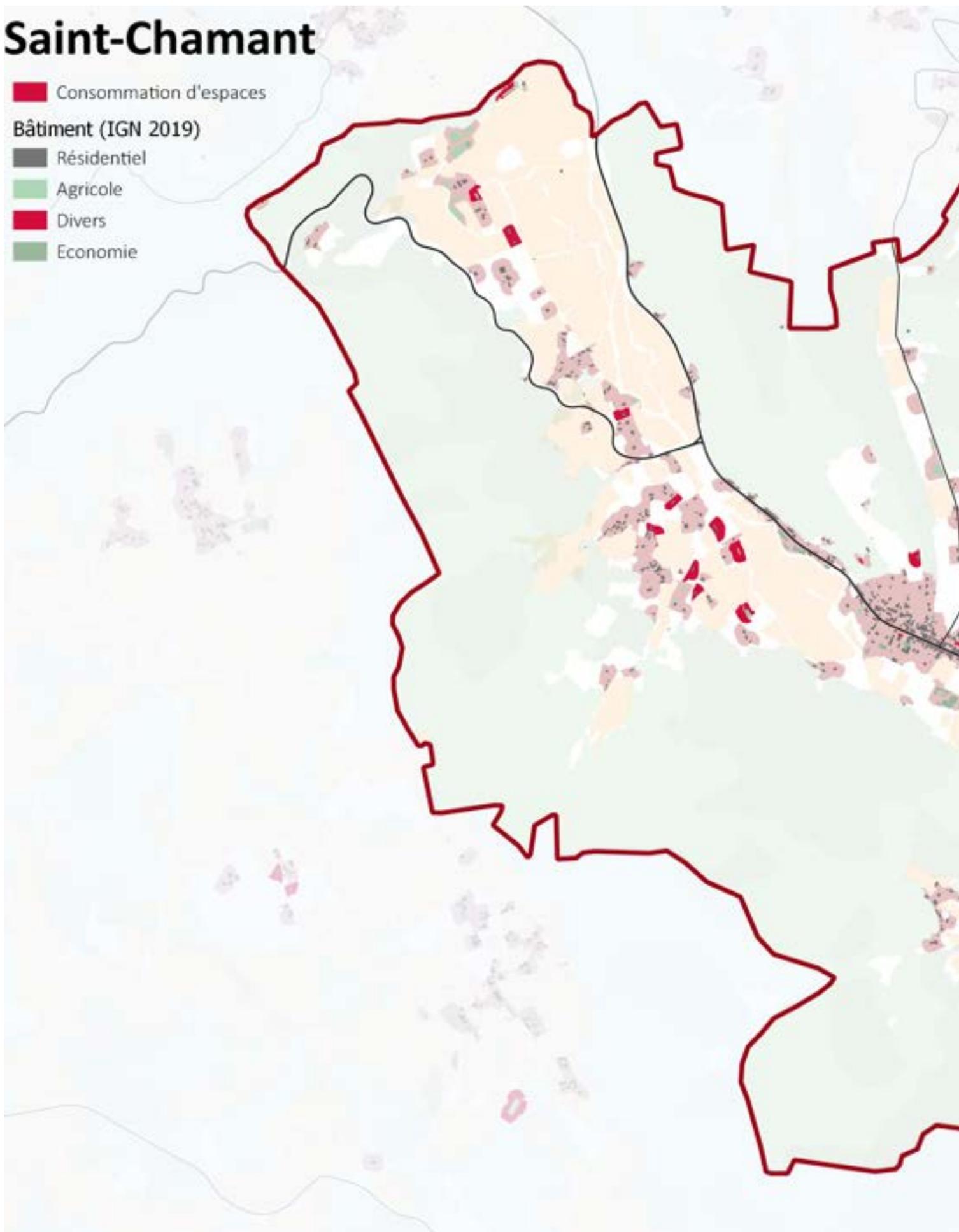
Bâtiment (IGN 2019)

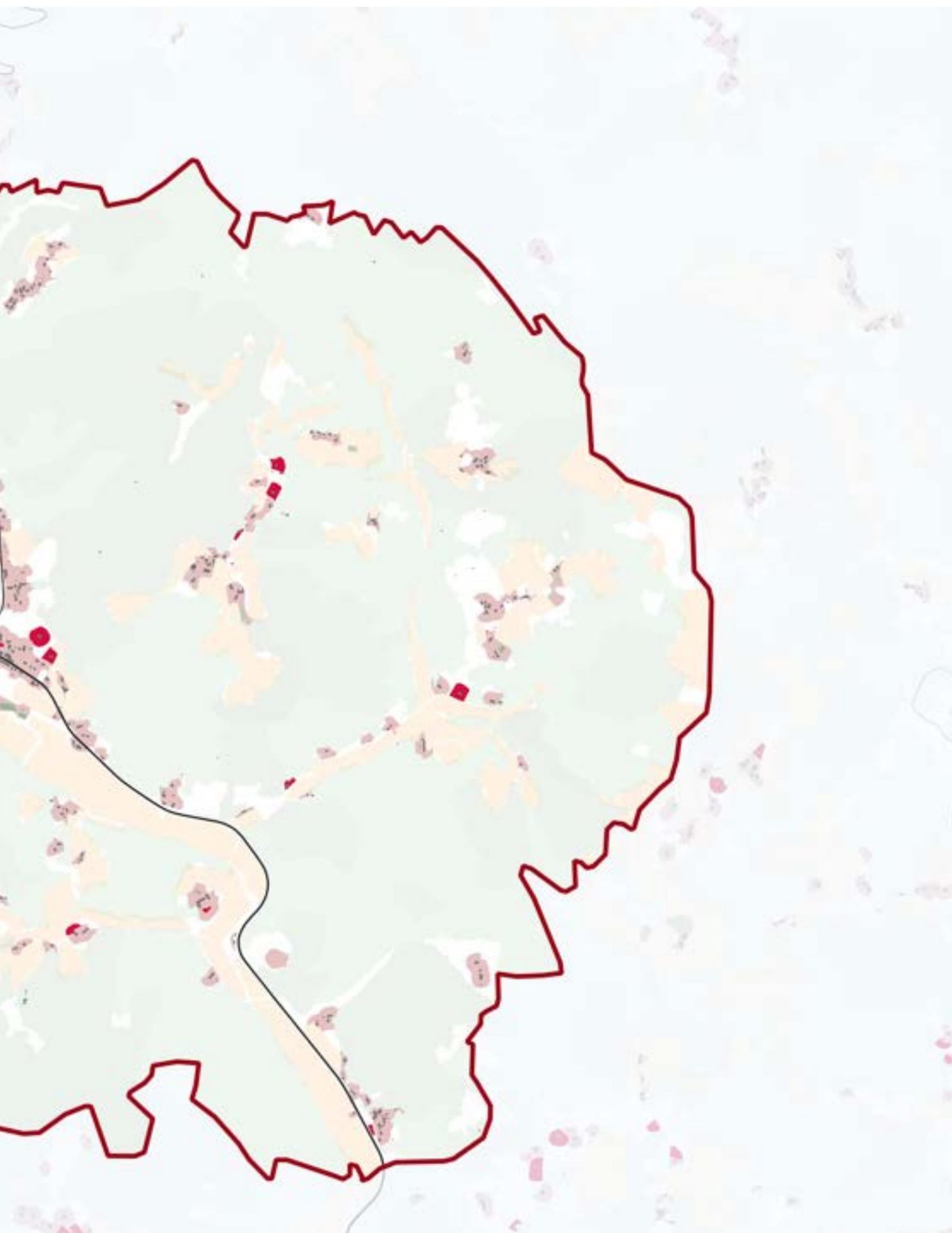
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Saint-Cirgues-la-Loutre

■ Consommation d'espaces

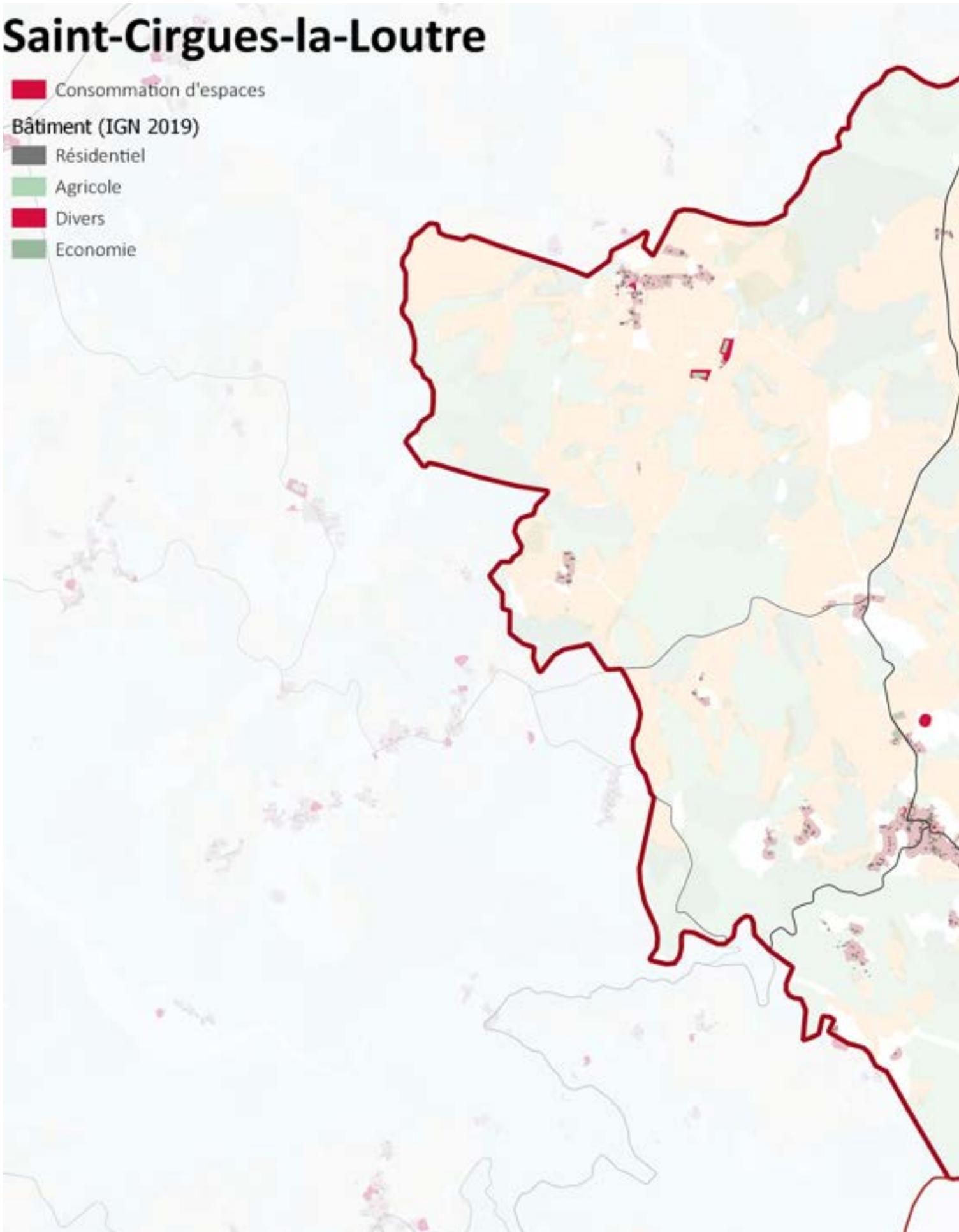
Bâtiment (IGN 2019)

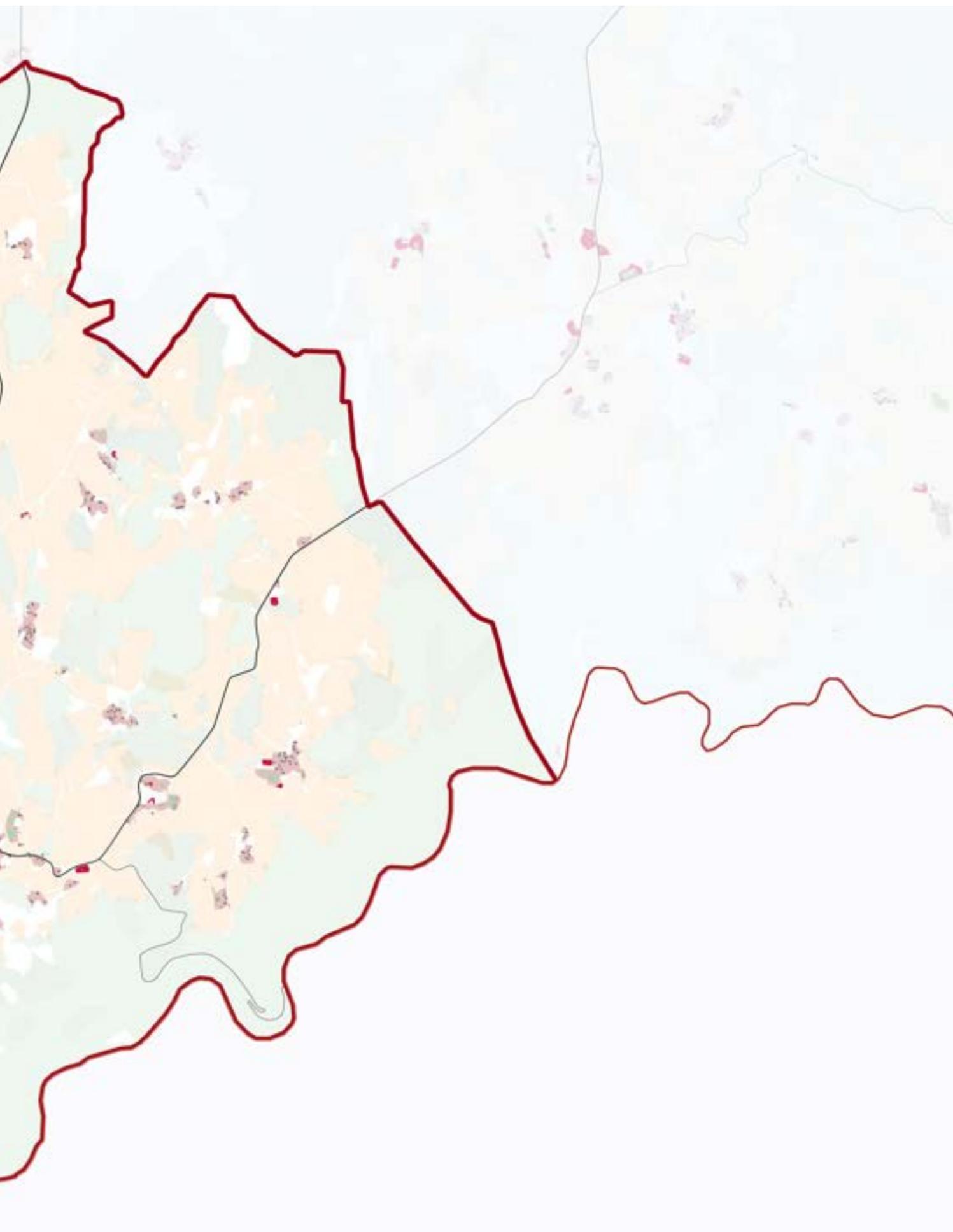
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Saint-Geniez-ô-Merle

■ Consommation d'espaces

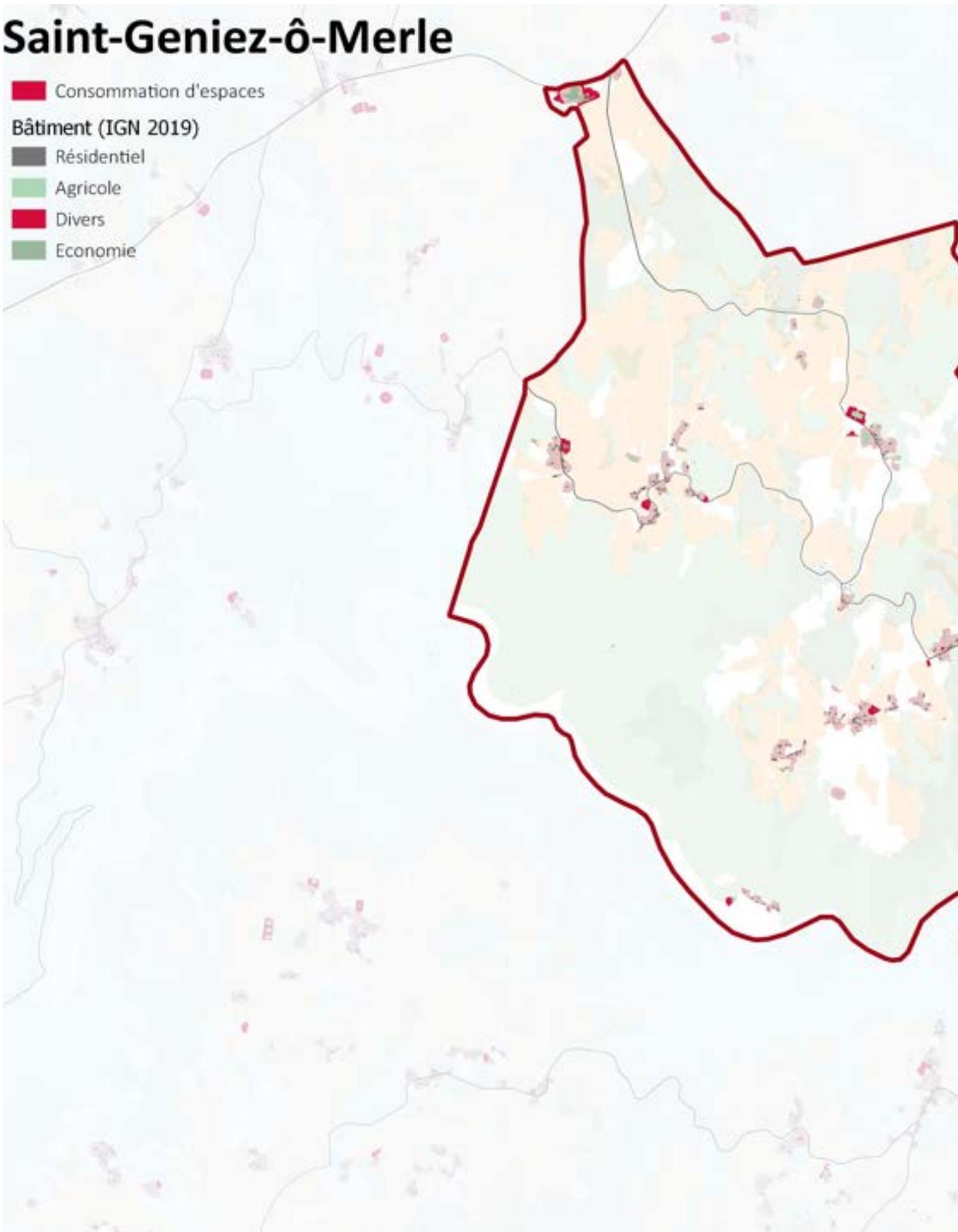
Bâtiment (IGN 2019)

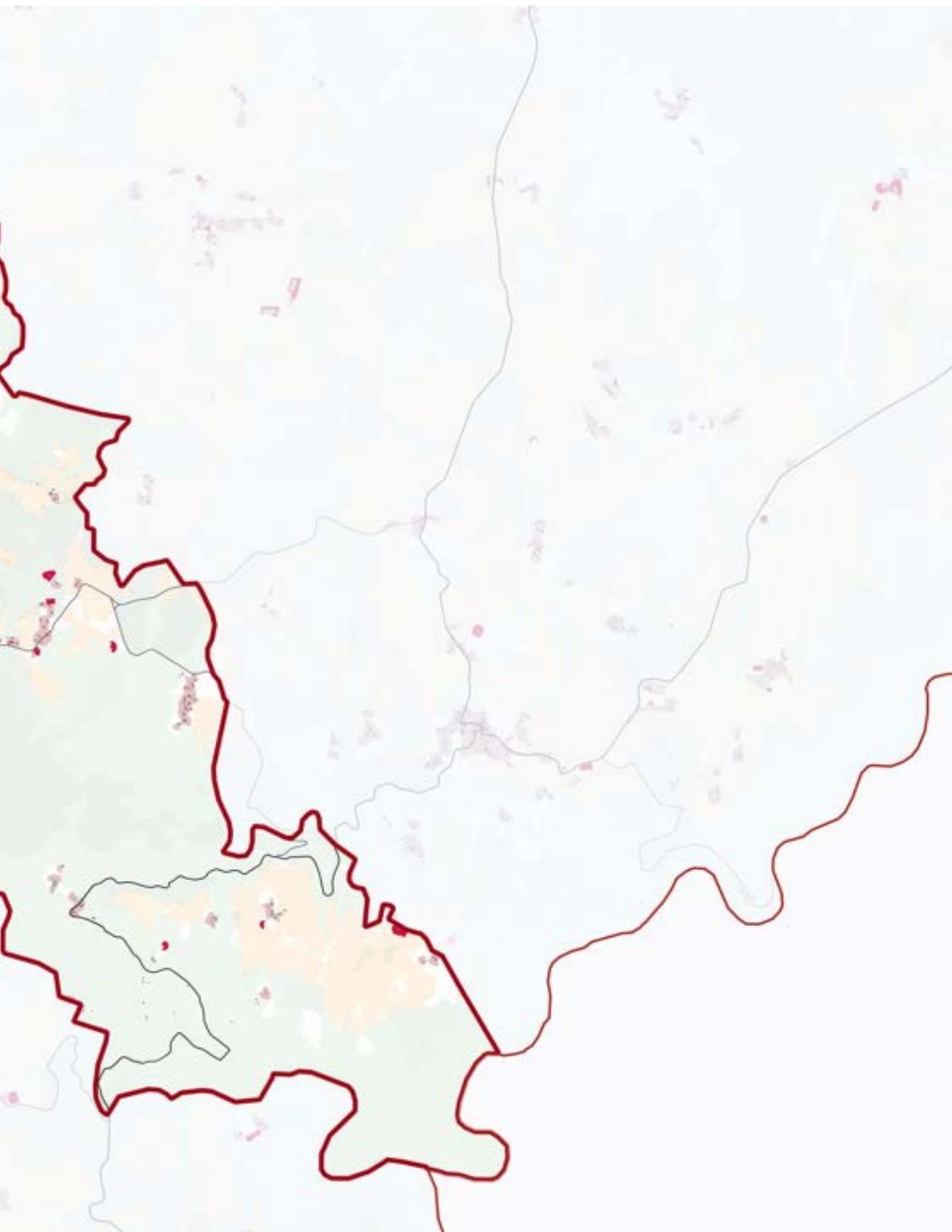
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Saint-Hilaire-Taurieux

■ Consommation d'espaces

Bâtiment (IGN 2019)

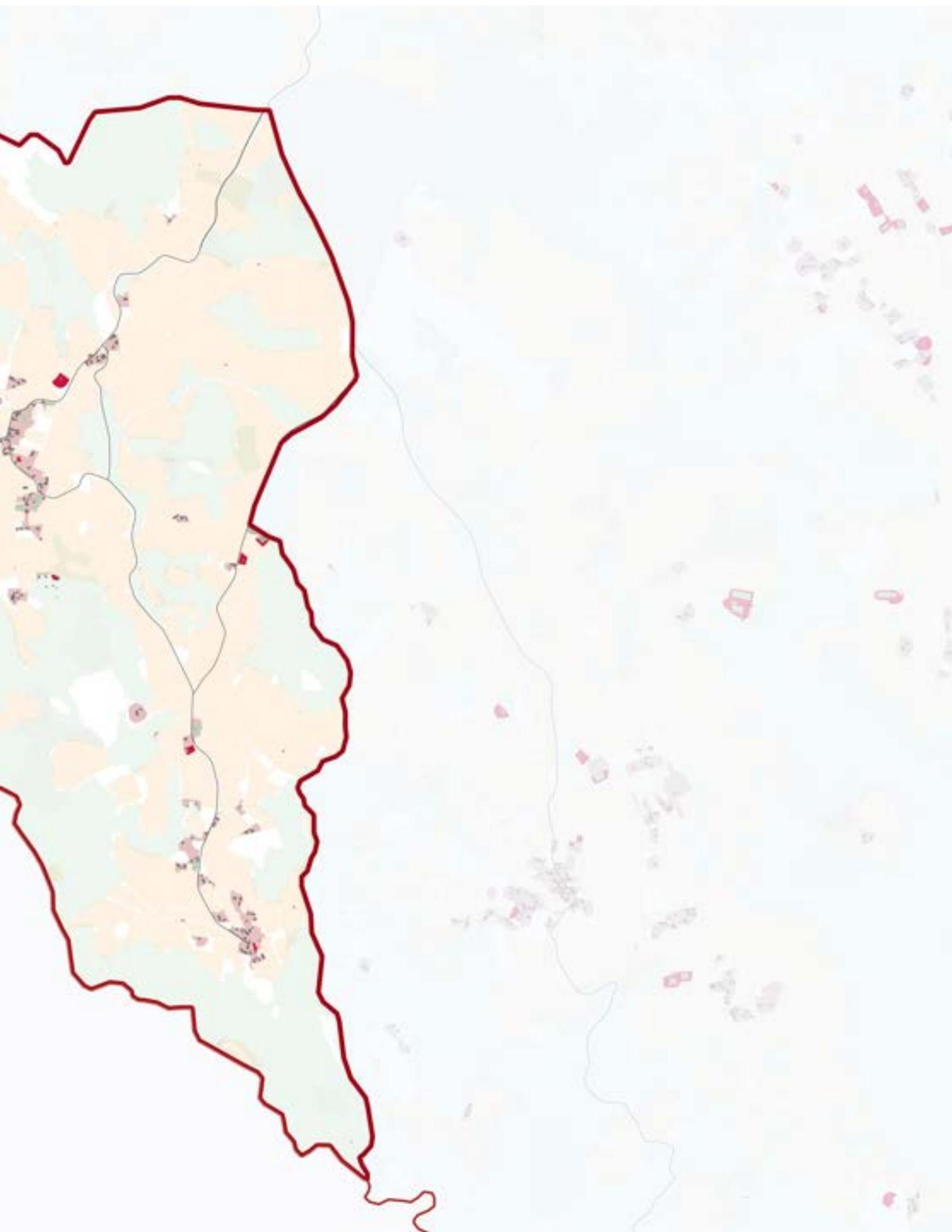
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Saint-Julien-aux-Bois

■ Consommation d'espaces

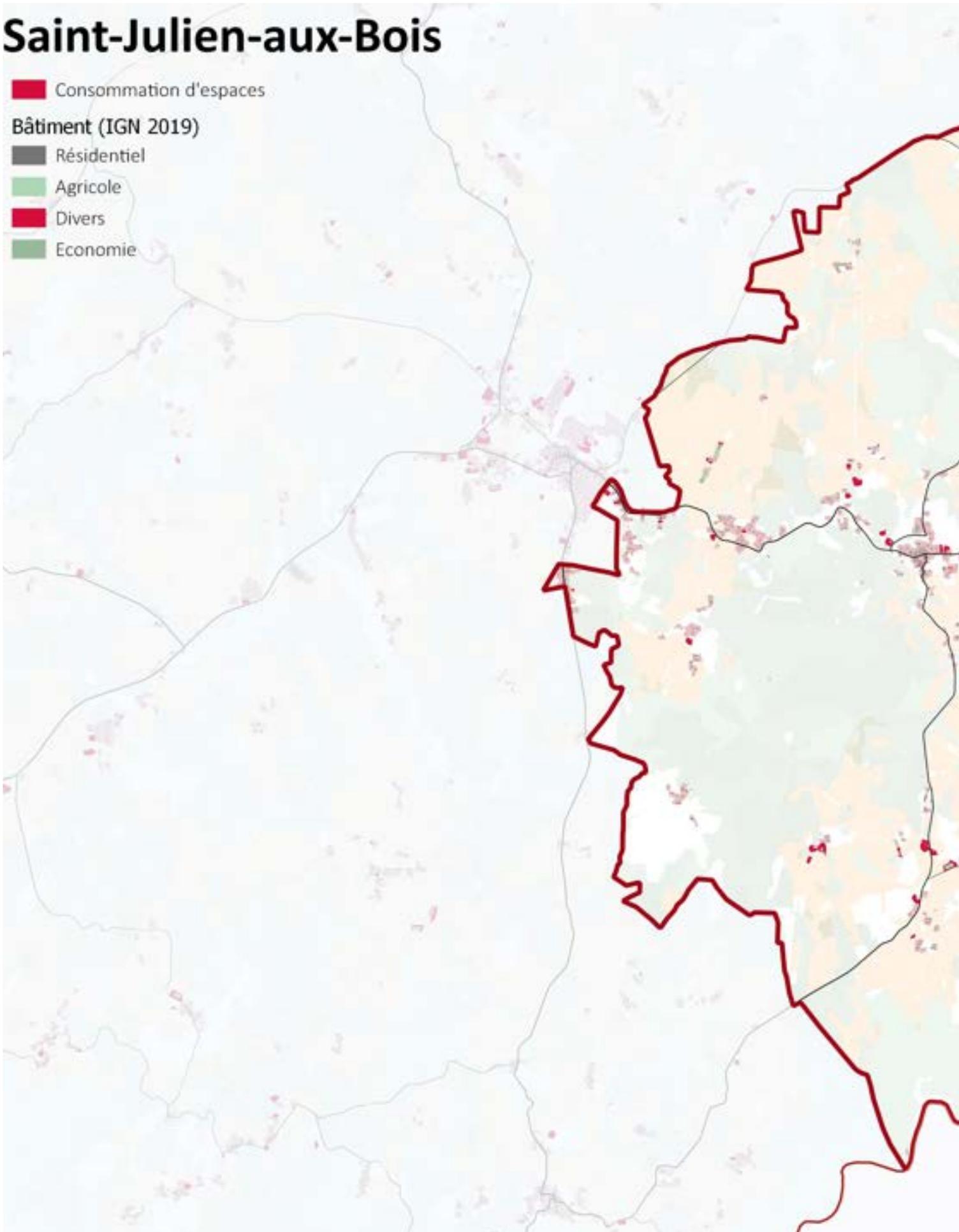
Bâtiment (IGN 2019)

■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Saint-Julien-le-Pèlerin

■ Consommation d'espaces

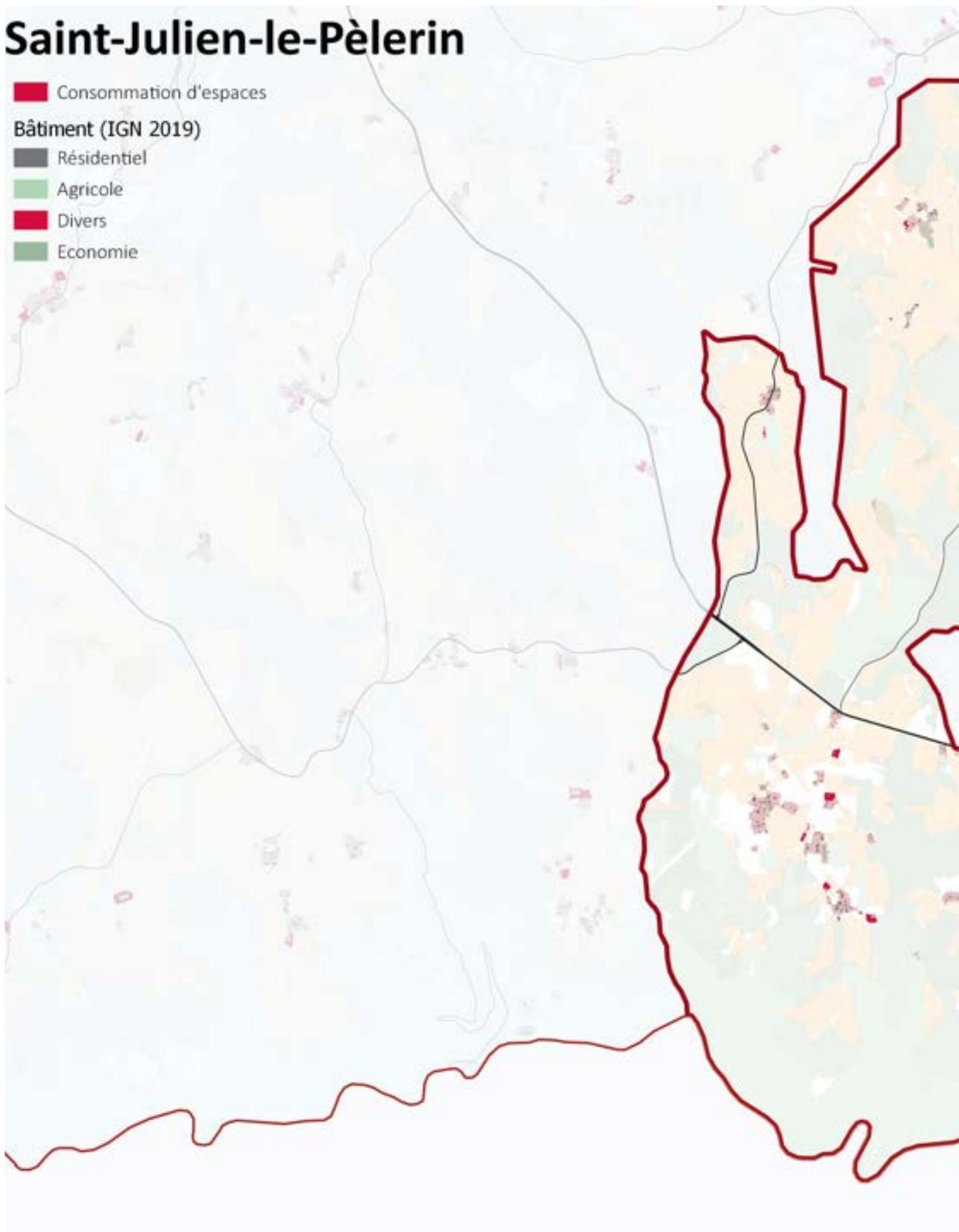
Bâtiment (IGN 2019)

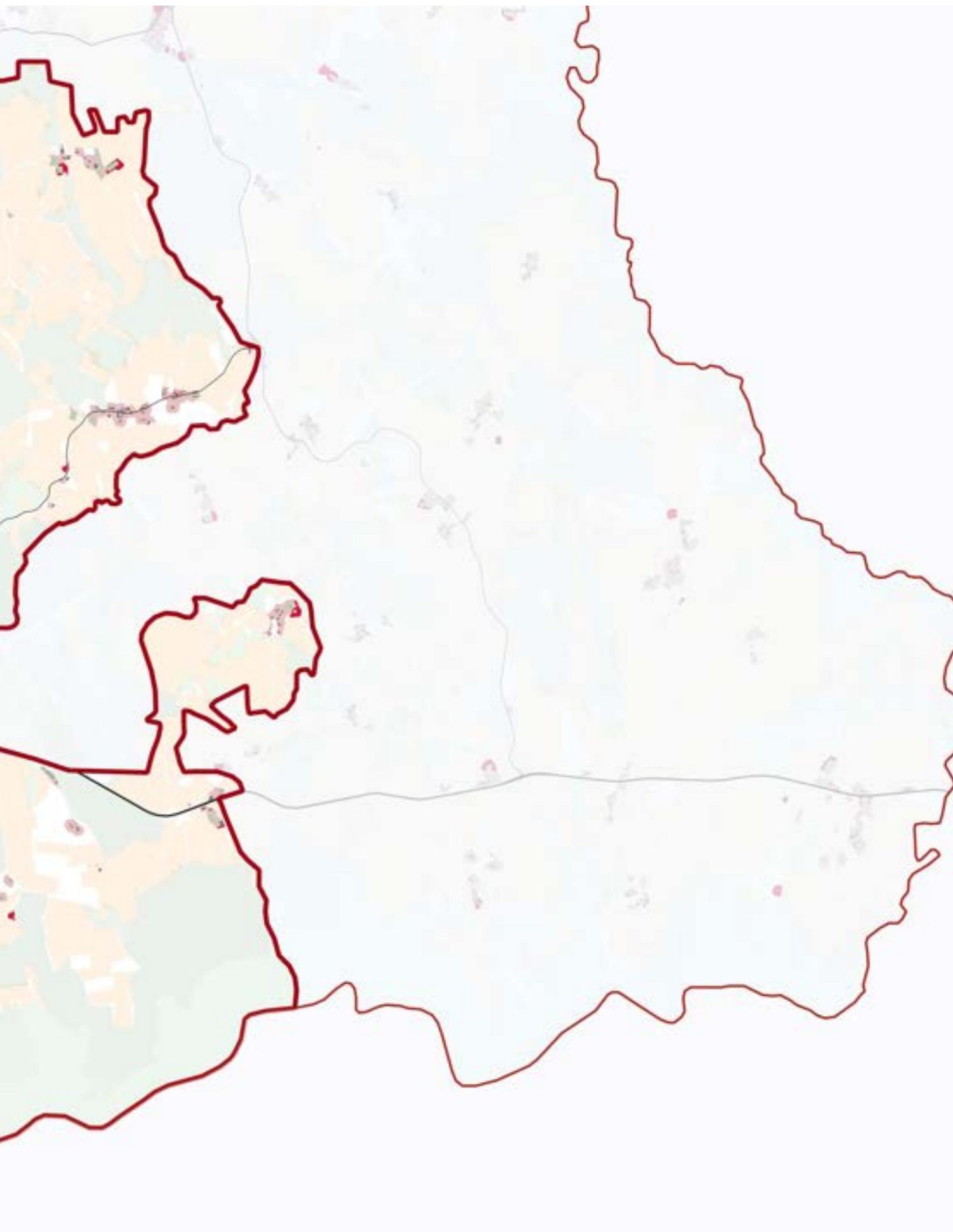
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Saint-Martial-Entraygues

■ Consommation d'espaces

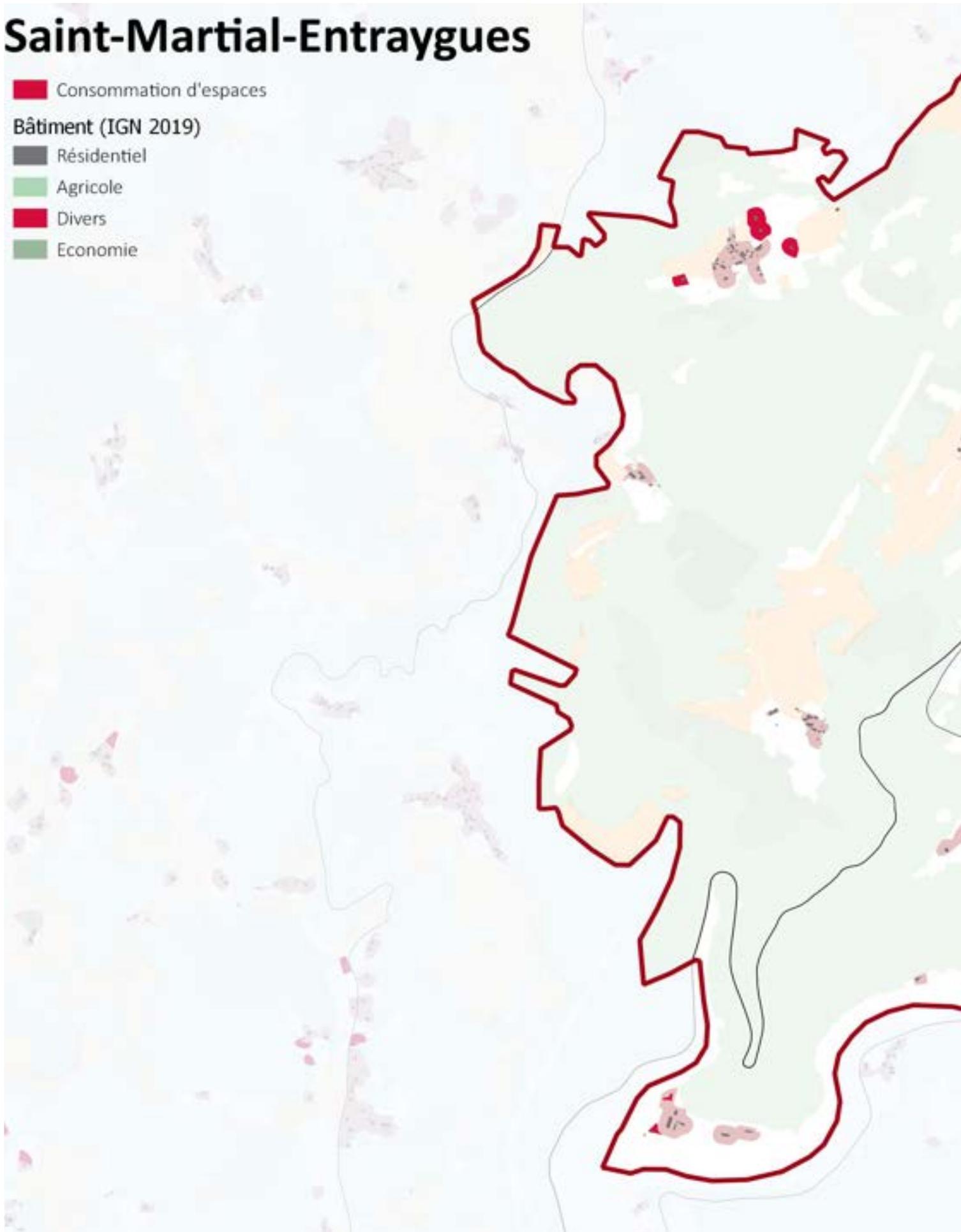
Bâtiment (IGN 2019)

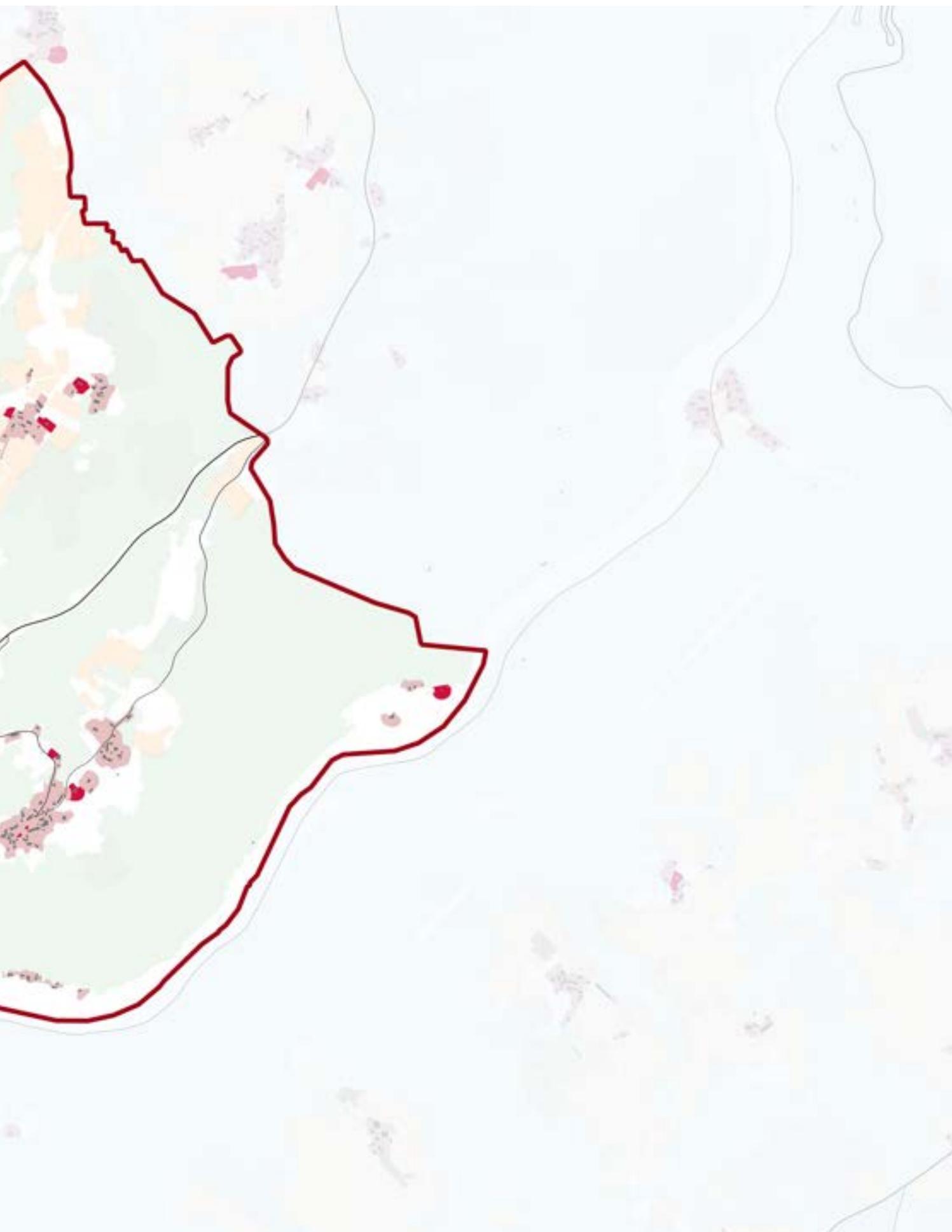
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Saint-Martin-la-Méanne

■ Consommation d'espaces

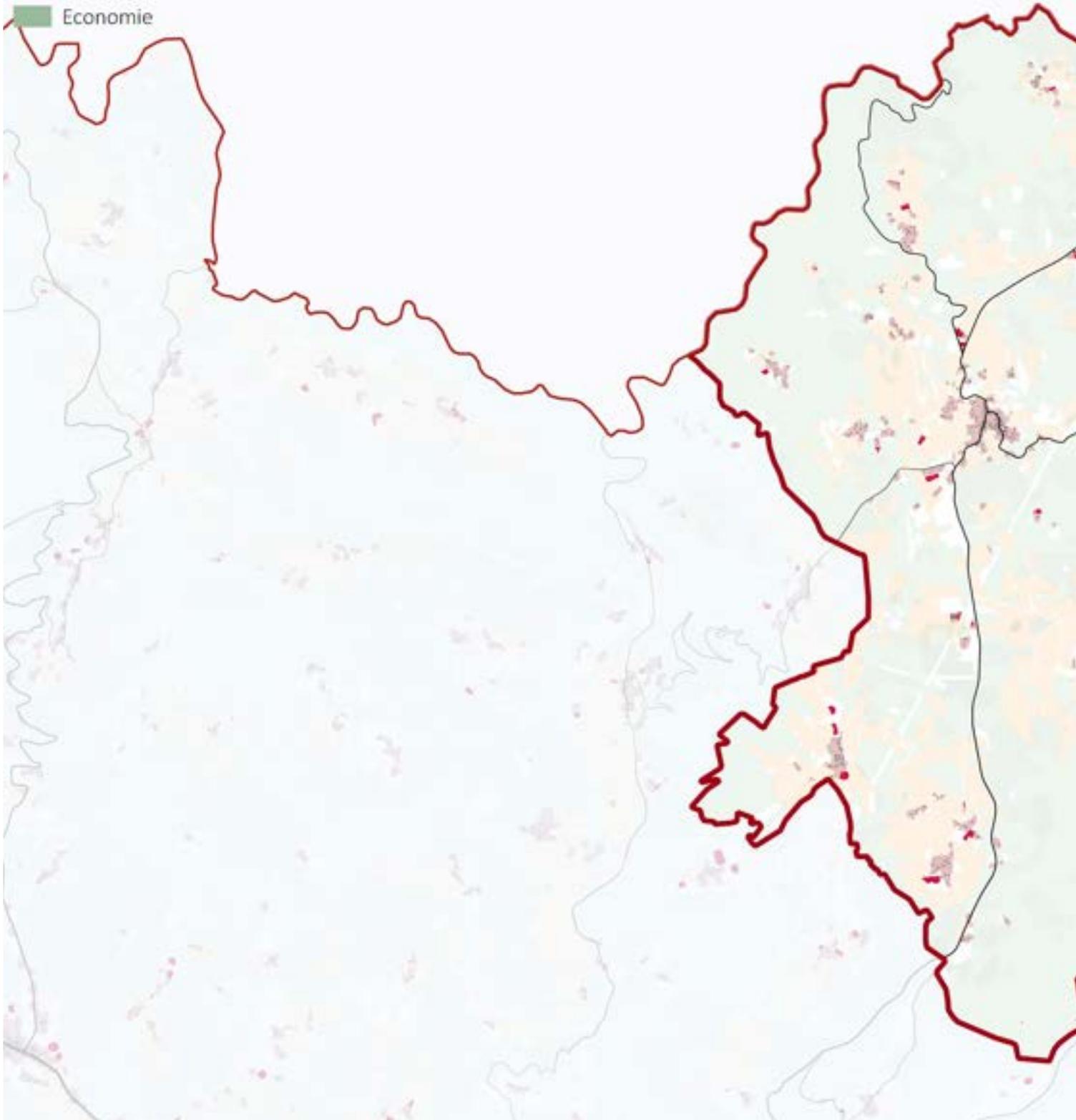
Bâtiment (IGN 2019)

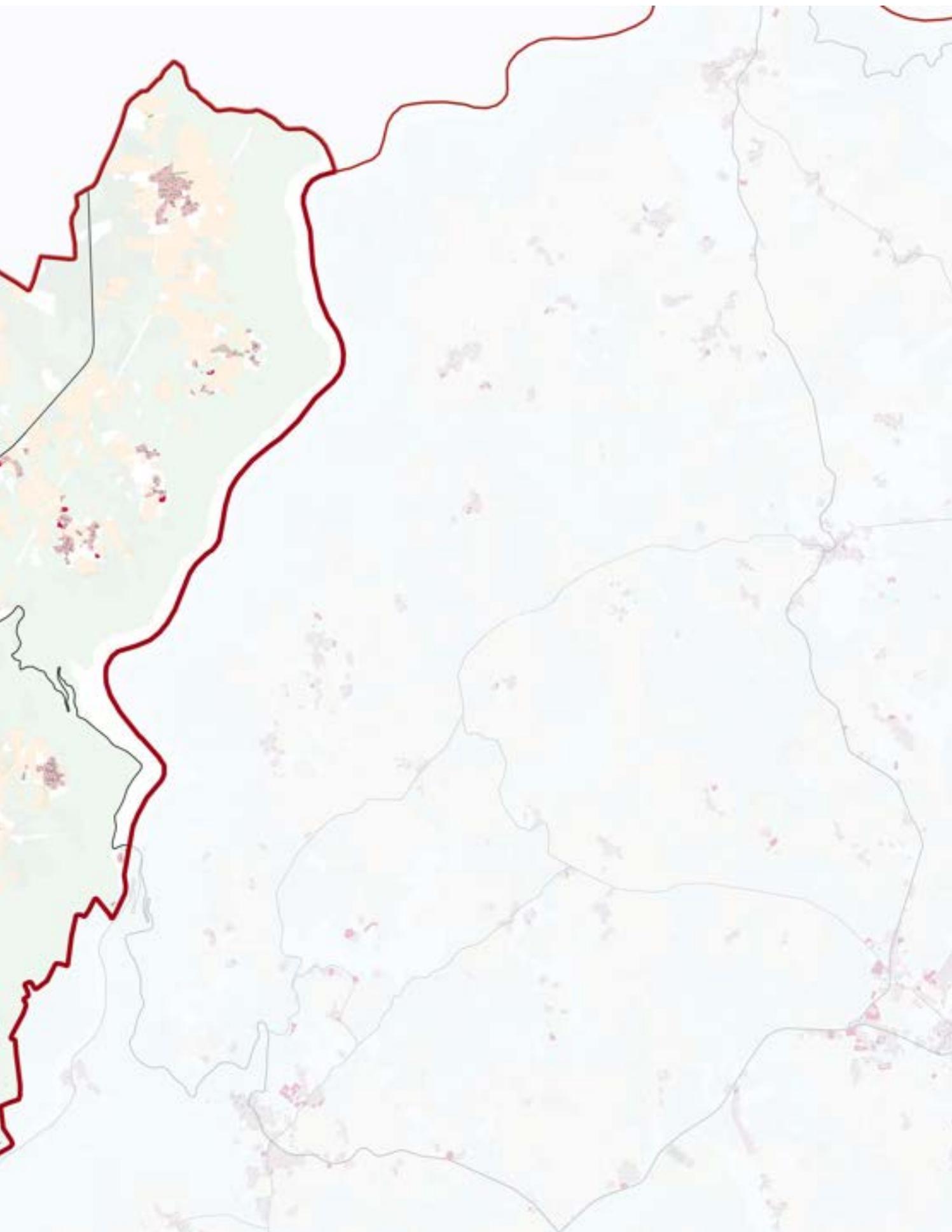
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Saint-Privat

■ Consommation d'espaces

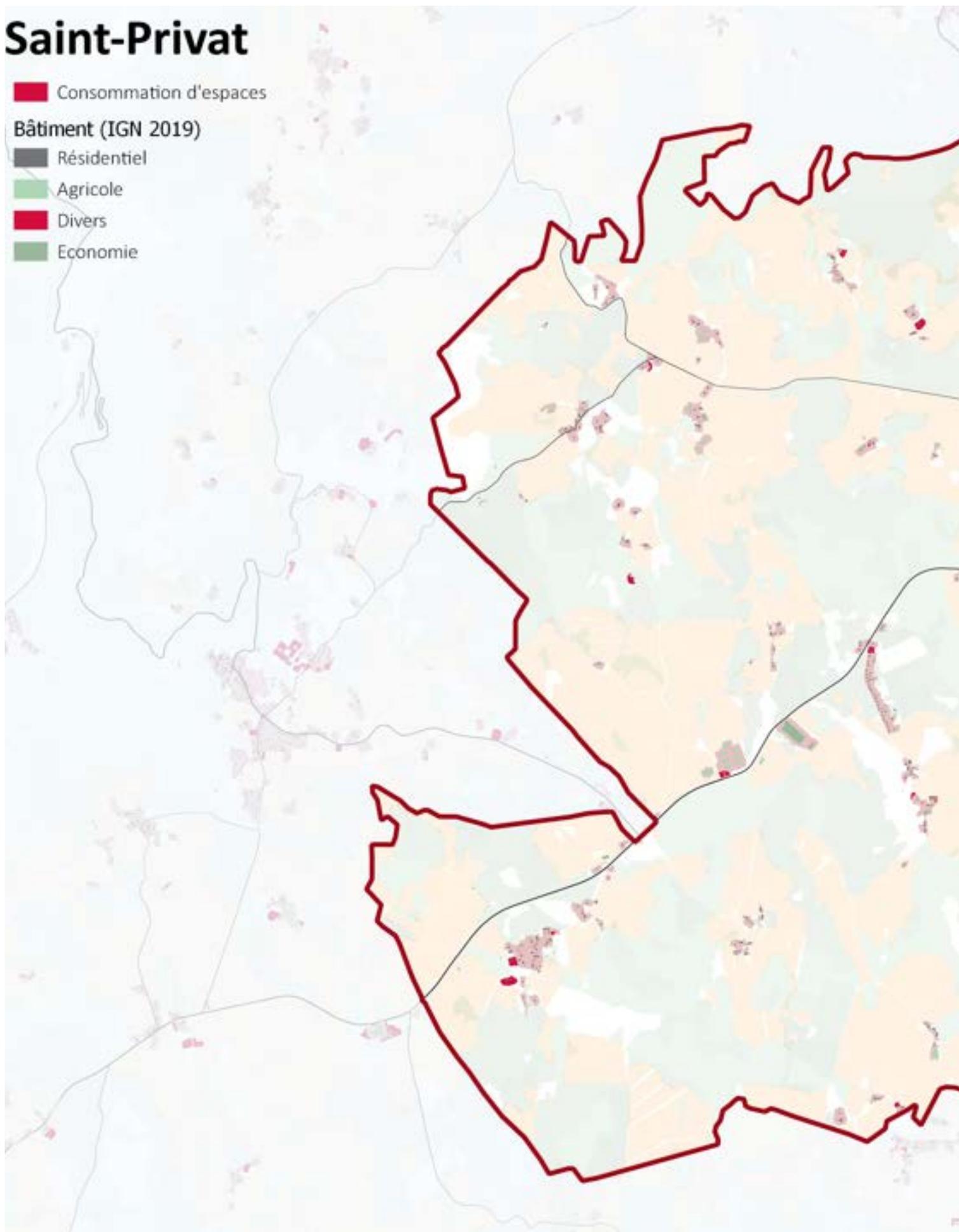
Bâtiment (IGN 2019)

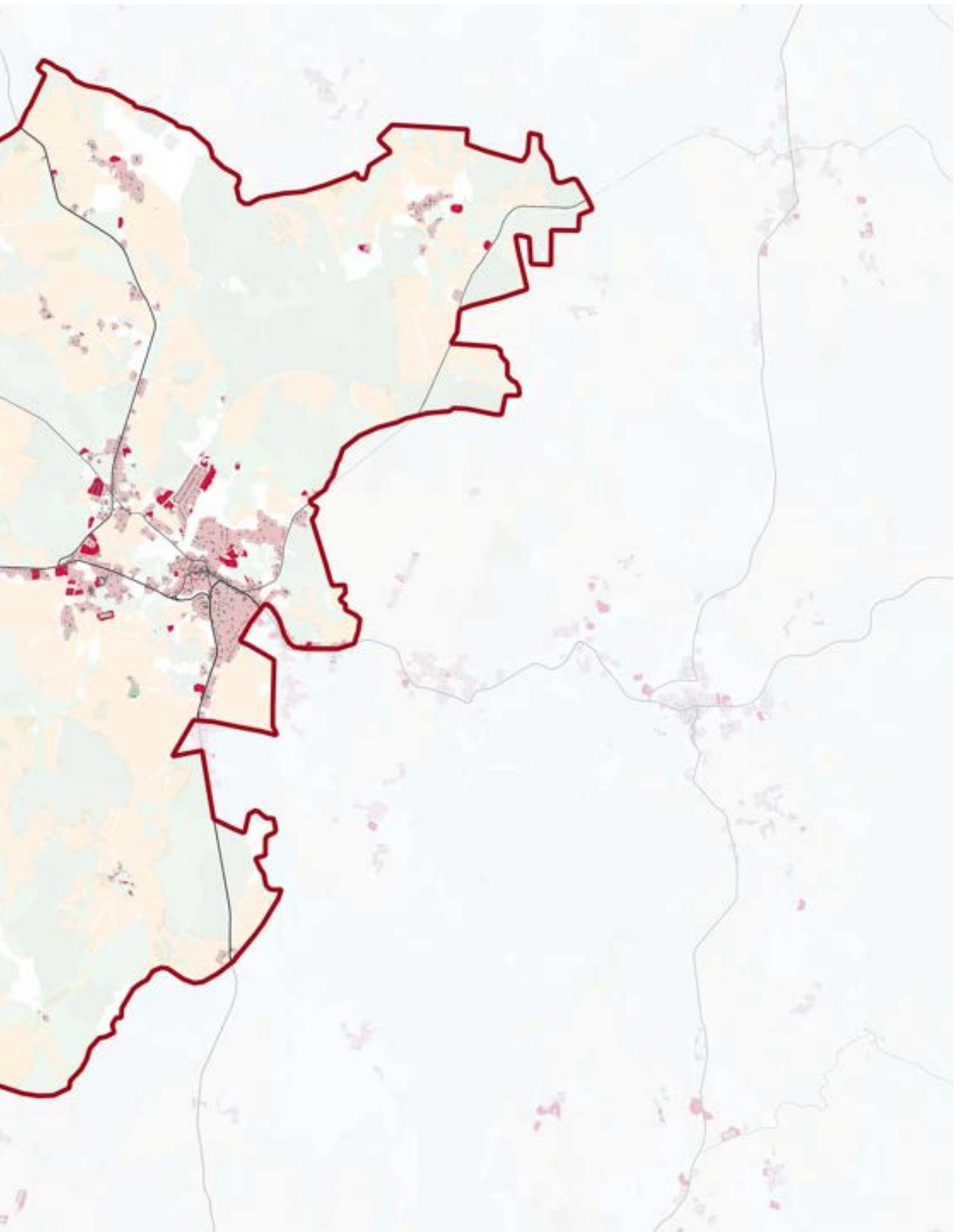
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Saint-Sylvain

■ Consommation d'espaces

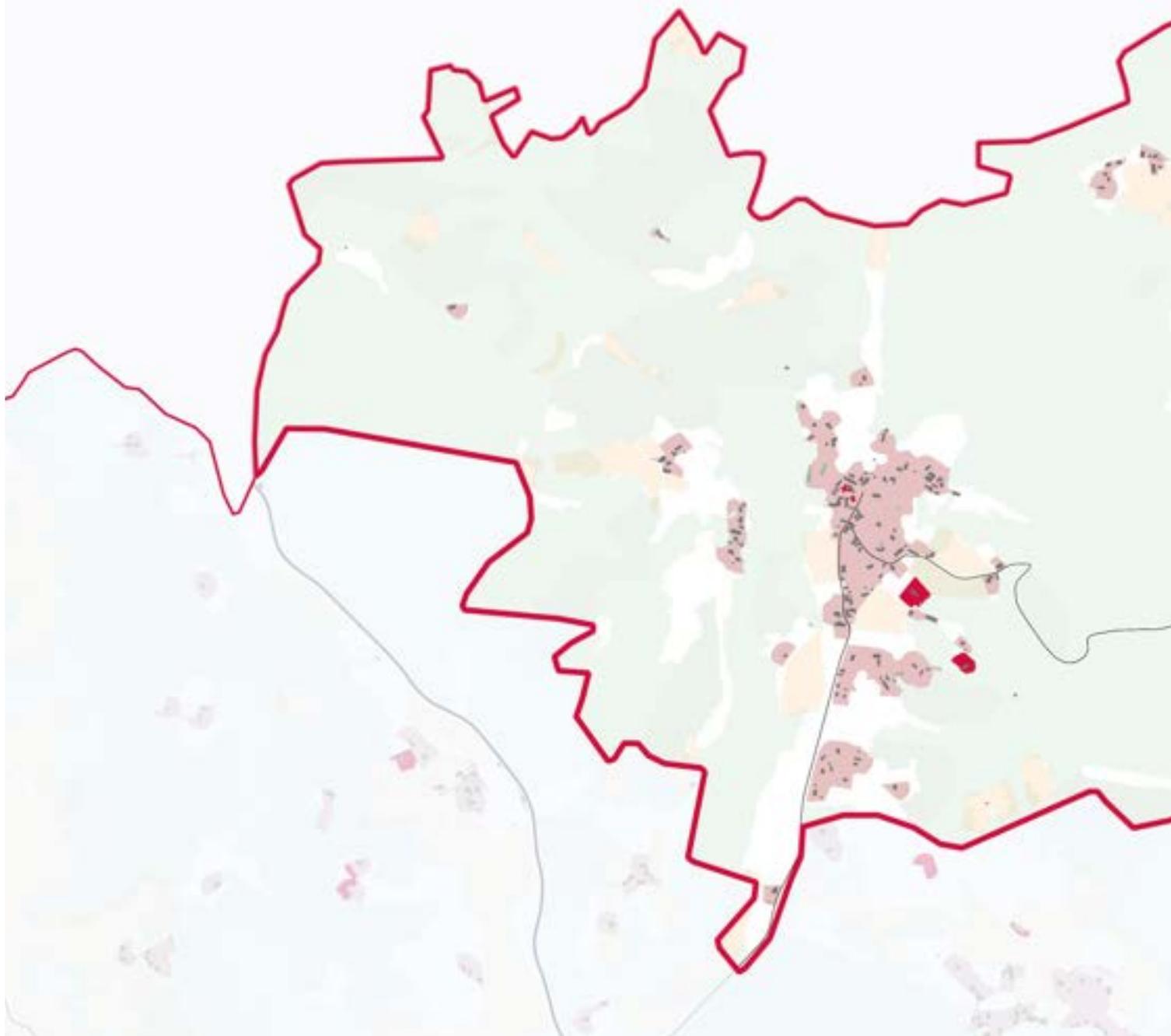
Bâtiment (IGN 2019)

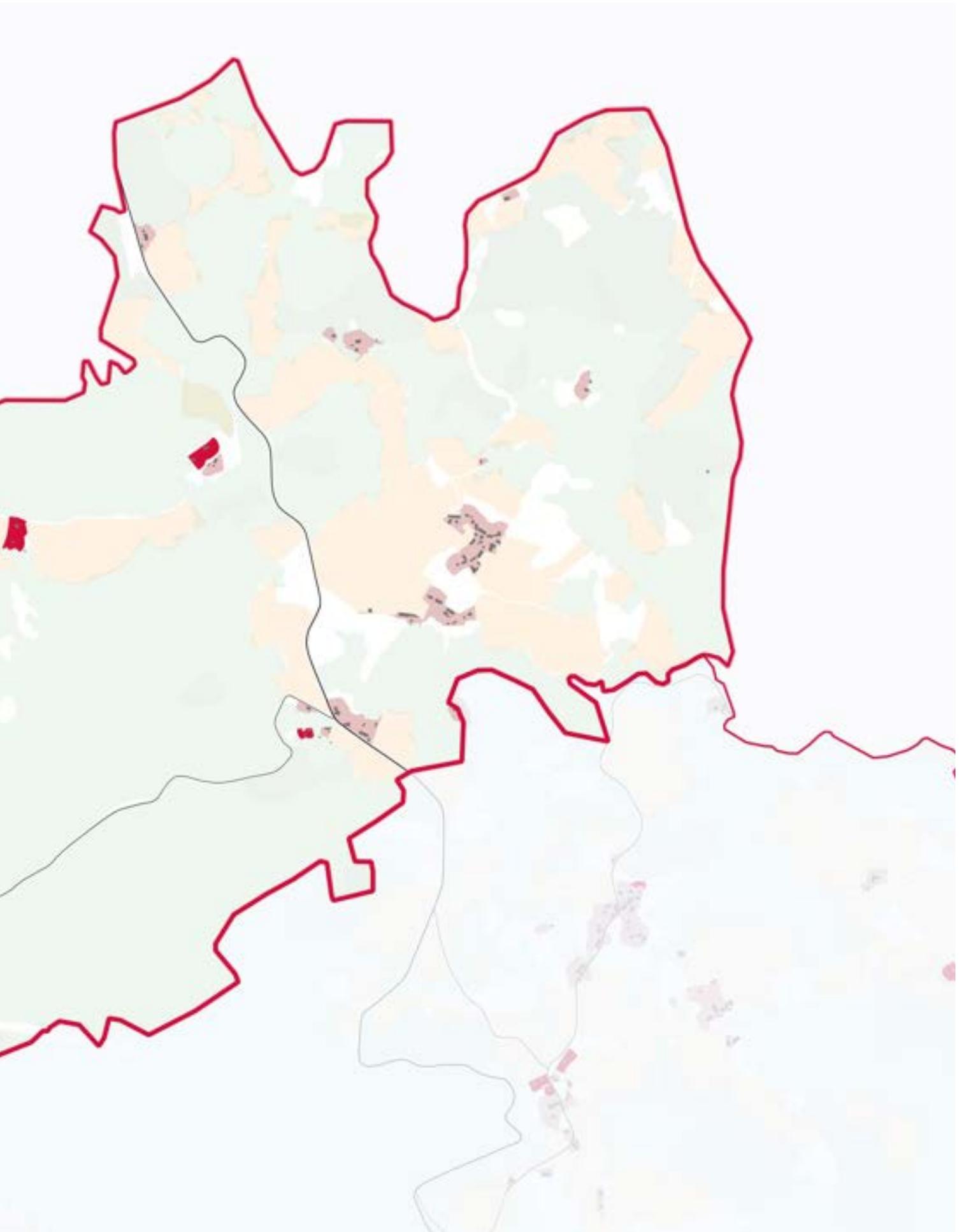
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Servières-le-Château

■ Consommation d'espaces

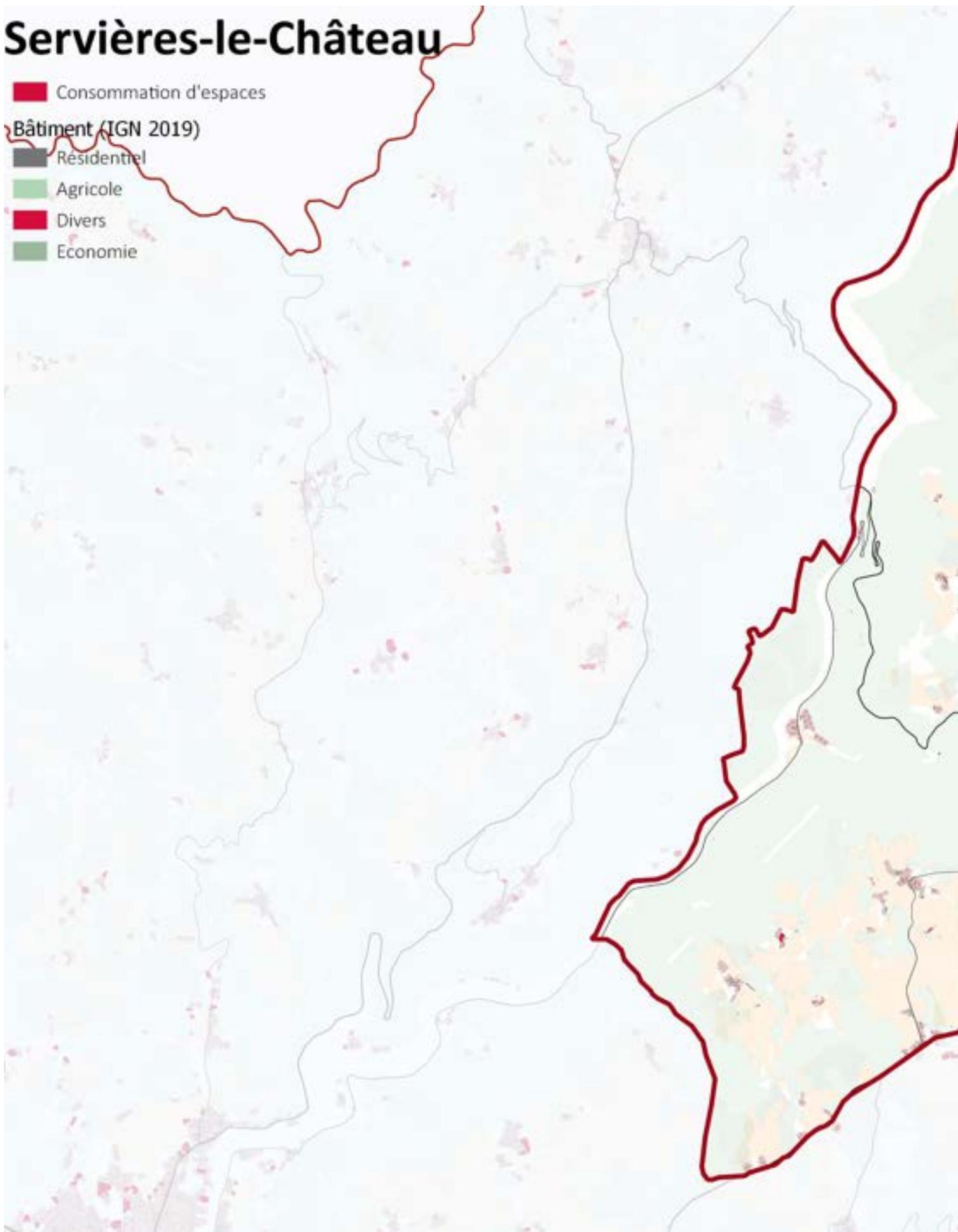
Bâtiment (IGN 2019)

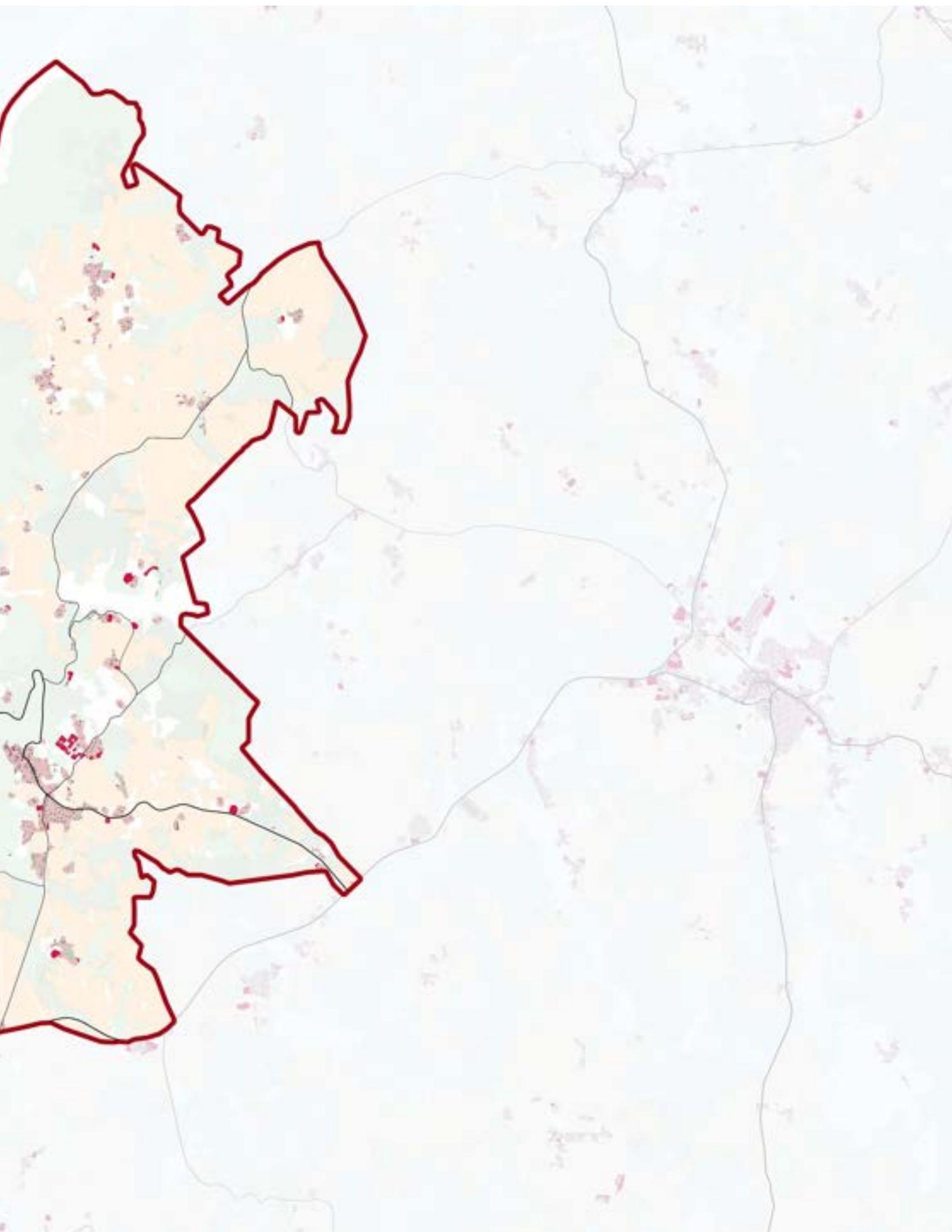
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





Sexcles

■ Consommation d'espaces

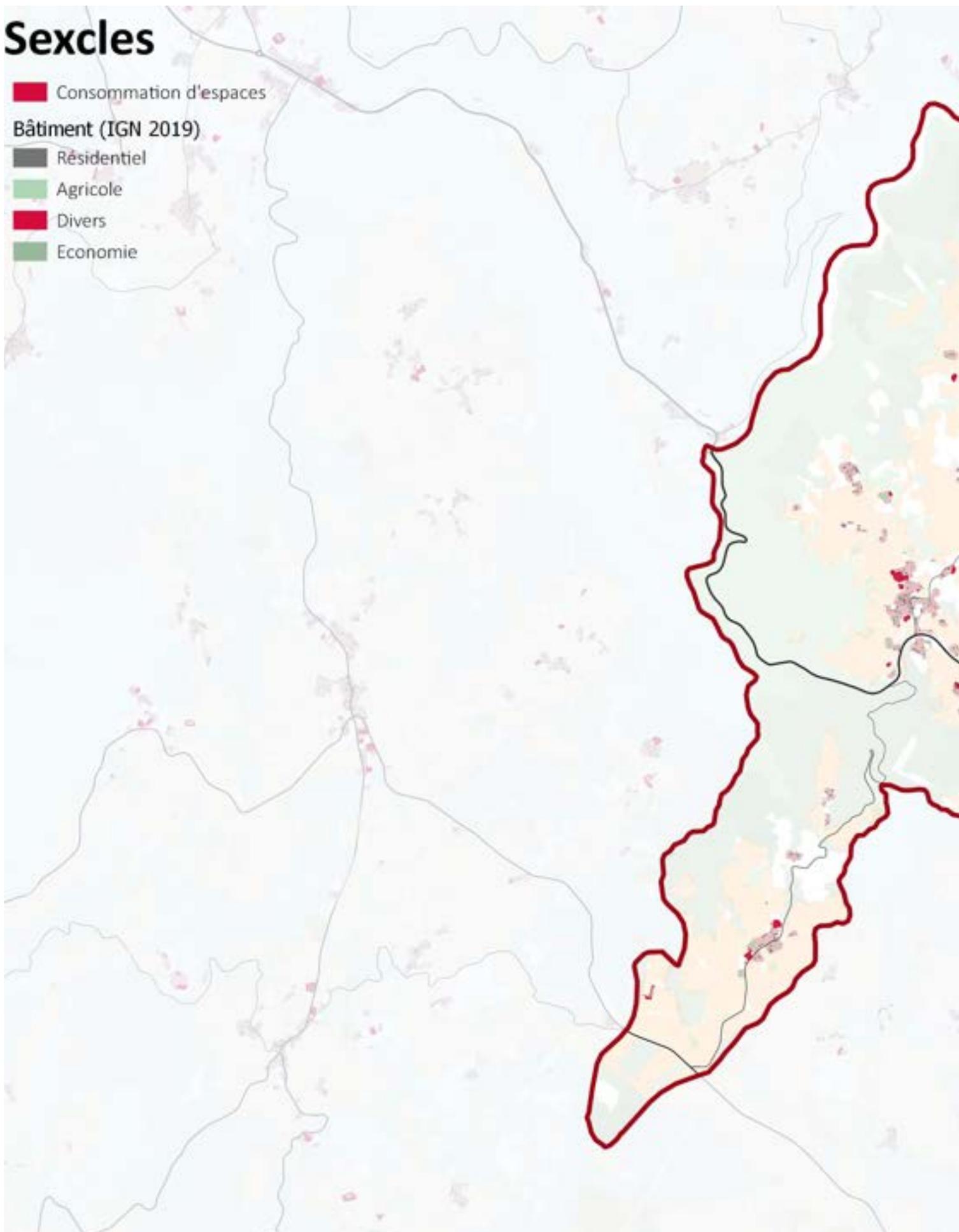
Bâtiment (IGN 2019)

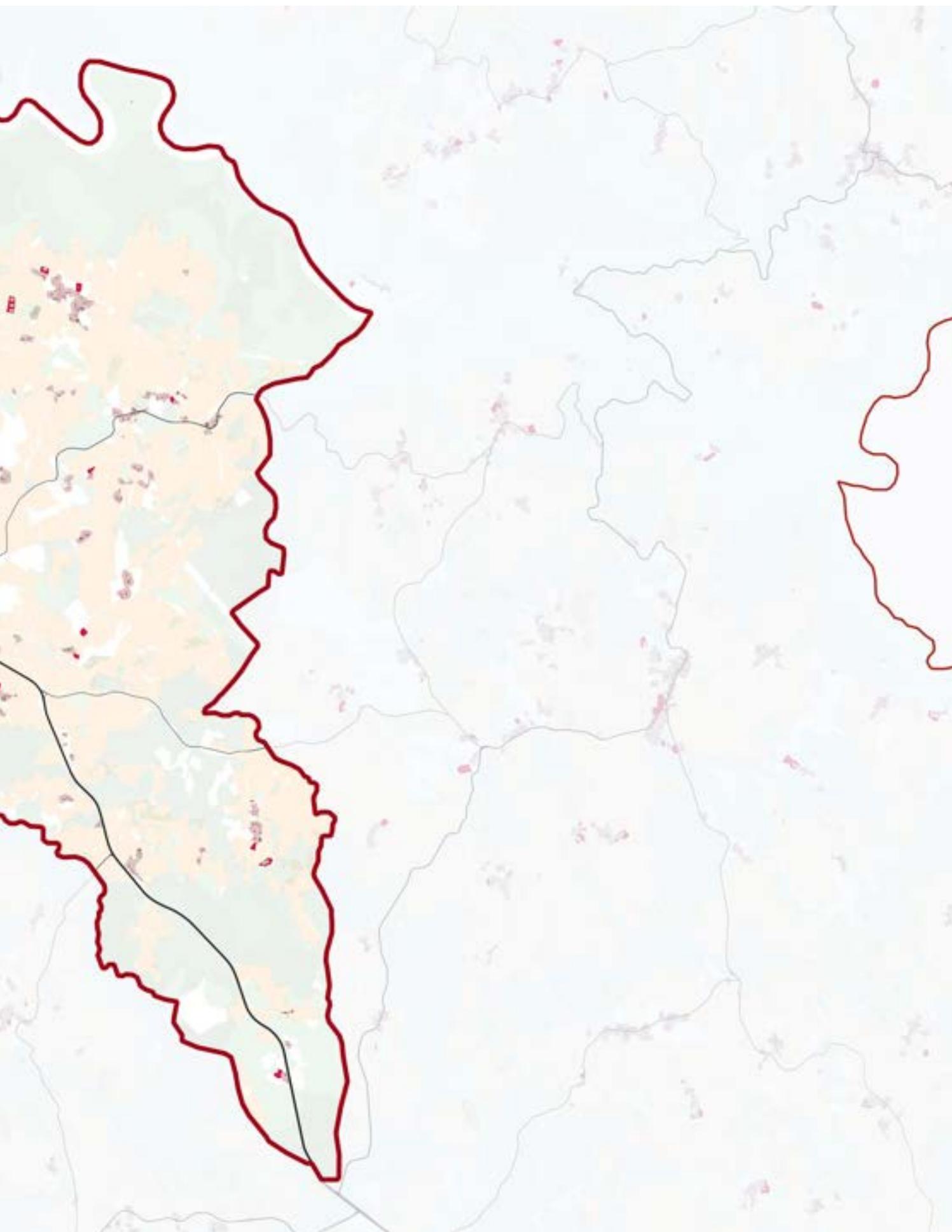
■ Résidentiel

■ Agricole

■ Divers

■ Economie





ARTIFICIALISATION DU TERRITOIRE

Au contraire de la consommation d'espaces, l'artificialisation n'est pas dépendante de la relation à l'enveloppe urbaine : une construction peut engendrer une imperméabilisation du sol à l'intérieur comme à l'extérieur des espaces urbanisés.

Cette notion est apparue dans le contexte législatif en cours de procédure, bien qu'anticipée grâce aux échanges en amont avec les services de la DDT 19. Le décret n°2022-763 du 29 avril 2022 relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols pour la fixation et le suivi des objectifs dans les documents de planification et d'urbanisme nous a permis d'affiner une méthode d'analyse.

L'évaluation du rythme de l'artificialisation a été réalisée au moyen de la comparaison de deux millésimes des données BD TOPO de l'IGN, entre 2009 et 2019.

Il s'agissait alors du dernier millésime lors des travaux qui ont permis de produire la première version du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT.

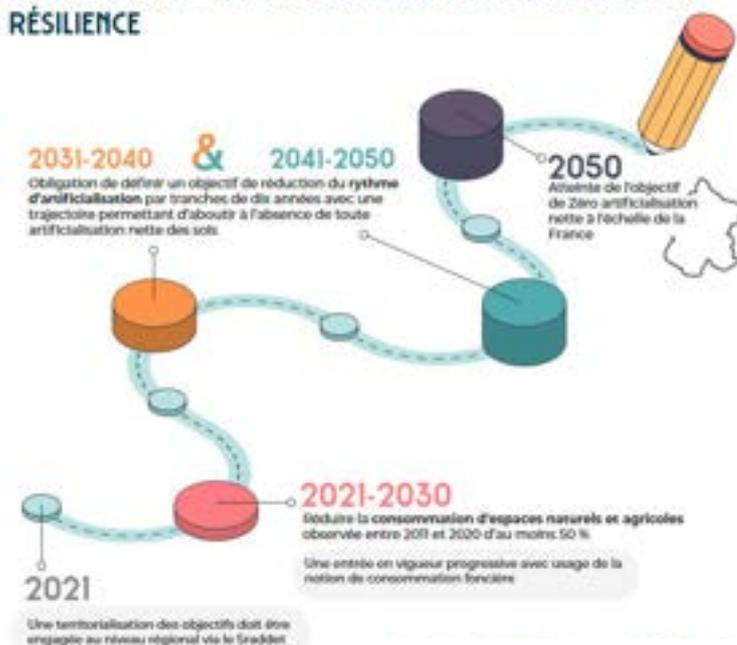
La démarche a été réalisée à partir des dernières données disponibles lors de la phase « Projet d'Aménagement Stratégique », initiée en 2019. Les données plus récentes n'amènent pas de modification substantielle du rythme de l'artificialisation des sols, relativement faible pour ce territoire. L'étude a donc été conduite sur la base des données suivantes :

- Bâti : IGN BD TOPO 2009- 2019

Nous considérerons pour cette analyse de la consommation d'espace les édifices en dur de plus de 50 m² d'emprise au sol, toujours d'après le référentiel BD TOPO de l'IGN.

> Surface minimale des constructions : 50 m²

LA TEMPORALITÉ POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE D'ICI 2050 DE LA LOI CLIMAT & RÉSILIENCE



- Cimetières : IGN BD TOPO 2019
- Terrains de sport : IGN BD TOPO 2019

L'évolution des cimetières, des terrains de sport apparaît nulle en comparant ces deux millésimes.

De même, on ne constate pas de travaux de déviation, d'artificialisation due à la voirie.

La comparaison des millésimes de la Corine Land Cover puis du référentiel PIGMA ont confirmé la prépondérance de la construction comme facteur d'artificialisation sur le territoire.

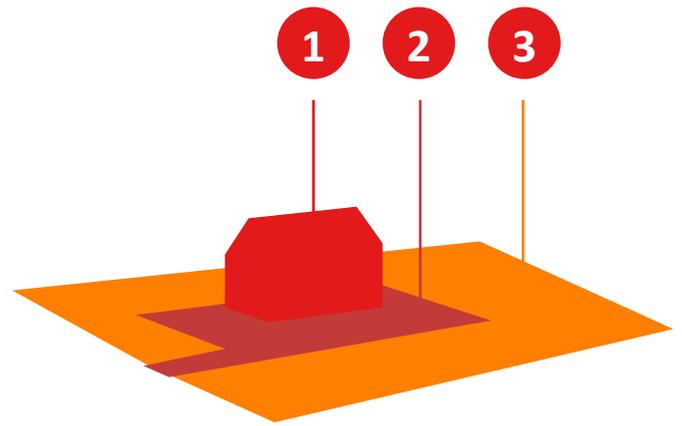
Les constructions « en dur » d'une taille supérieure à 50 m² ont été comptabilisées dans cet exercice :

1 - leur **emprise** induit une artificialisation de fait

2 - les transformations du sol induites par l'aménagement des **abords des constructions** ont été évaluées de manière géomatique : chaque construction induit une artificialisation à ses abords proportionnellement à sa surface. Ainsi, il est postulé qu'un bâtiment commercial de 1000 m² d'emprise générera une artificialisation de ses abords plus importante qu'un logement individuel de 100 m² d'emprise au sol. Il s'agit ainsi de simuler l'apparition de terrasses, la présence de voies d'accès imperméabilisées, de nappes de stationnement.

3 - les **parties non boisées des jardins** sont considérées comme « artificialisées » du fait du décret d'application de la Loi Climat et Résilience évoqué plus haut. Néanmoins, dans l'exercice d'évaluation, seuls les jardins de moins de 2 500 m² ont été comptabilisés, de manière à ne considérer comme artificialisés des parcs de grande dimension.

La matrice foncière considérée est celle des unités foncières, ensemble de parcelles d'un même propriétaire.



Bâti d'emprise supérieure à 50 m²

Estimation de l'artificialisation des parties non bâties

Jardin de taille inférieure à 2 500 m²



RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU RYTHME D'ARTIFICIALISATION DU TERRITOIRE

La mesure de l'artificialisation au cours des dix dernières années est évaluée à 172 ha.

Une proportion notable de cette artificialisation est due au fait des constructions agricoles, représentant près de 36 % des surfaces artificialisées.

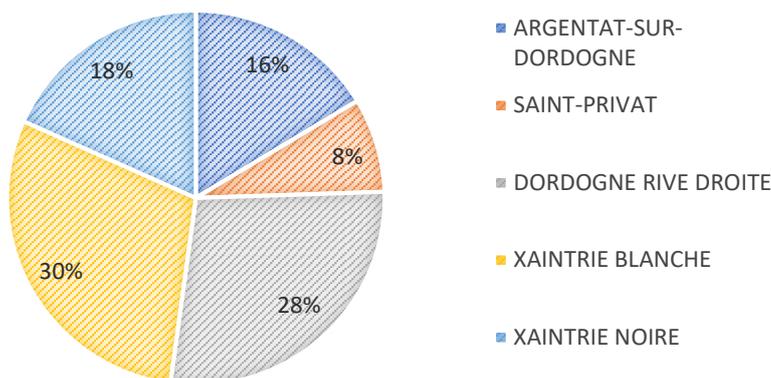
Faute de leviers pour maîtriser l'artificialisation engendrée par l'activité agricole, l'emprise au sol dépendant de l'activité et des pratiques culturelles envisagées, il a été choisi de ne pas comptabiliser la donnée agricole. Par ailleurs, les objectifs de limitation de la consommation d'espace des PLU étant définis dans l'objectif de respecter les objectifs de réduction de limitation de l'artificialisation, l'espace agricole échappe au champ du contrôle des documents d'urbanisme : en l'état un projet agricole n'est pas considéré comme « consommant » de la surface agricole. Comptabiliser une artificialisation du fait de l'agriculture, si elle a toutefois du sens d'un point de vue absolu, n'est pas pertinent au regard des outils de traduction réglementaire et des objectifs des PLU.

Le cumul des surfaces artificialisées (hors agriculture) représentant 111 ha, on retient donc que le rythme de l'artificialisation sur le territoire est d'environ 11 ha par an.

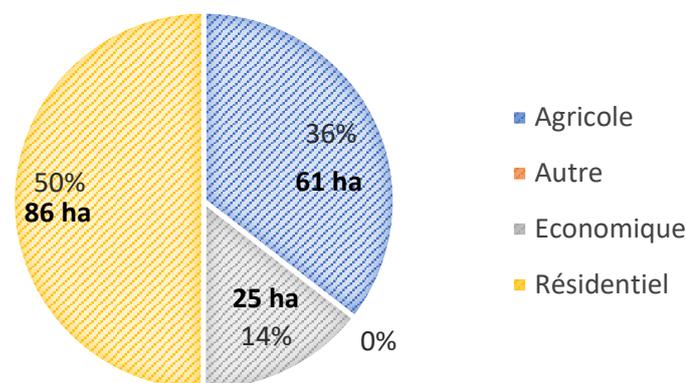
La période de calcul était 2009-2019 par souci de cohérence avec l'évaluation de la consommation d'espace.

Ce rythme d'artificialisation annuel n'est pas remis en cause par le dernier millésime de la BD TOPO. On rappelle que les données de l'IGN 2019 étaient les dernières en date au moment du travail sur le Projet d'Aménagement Stratégique, au sein duquel sont intégrés les objectifs de limitation de l'artificialisation.

Répartition des surfaces artificialisées



Nature des surfaces artificialisées



111 ha artificialisés au cours des 10 dernières années *

* hors activité agricole

	Vocation économique	Vocation résidentielle
Albussac	3	7
Argentat-sur-Dordogne	4	16
Auriac	1	2
Bassignac-le-Bas	0	0
Bassignac-le-Haut	1	1
Camps-Saint-Mathurin-Léobazel	1	3
Darzac	0	1
Forgès	0	1
Goules	0	2
Hautefage	1	3
La Chapelle-Saint-Géraud	0	2
Mercœur	0	2
Monceaux-sur-Dordogne	4	7
Neuville	0	1
Reygade	0	3
Rilhac-Xaintrie	1	2
Saint-Bonnet-Elvert	0	1
Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle	0	0
Saint-Chamant	0	3
Saint-Cirgues-la-Loutre	1	1
Saint-Geniez-ô-Merle	2	1
Saint-Hilaire-Taurieux	0	0
Saint-Julien-aux-Bois	2	5
Saint-Julien-le-Pèlerin	0	1
Saint-Martial-Entraygues	0	1
Saint-Martin-la-Méanne	1	3
Saint-Privat	1	9
Saint-Sylvain	0	1
Servièrès-le-Château	1	4
Sexcles	0	2
	25	86

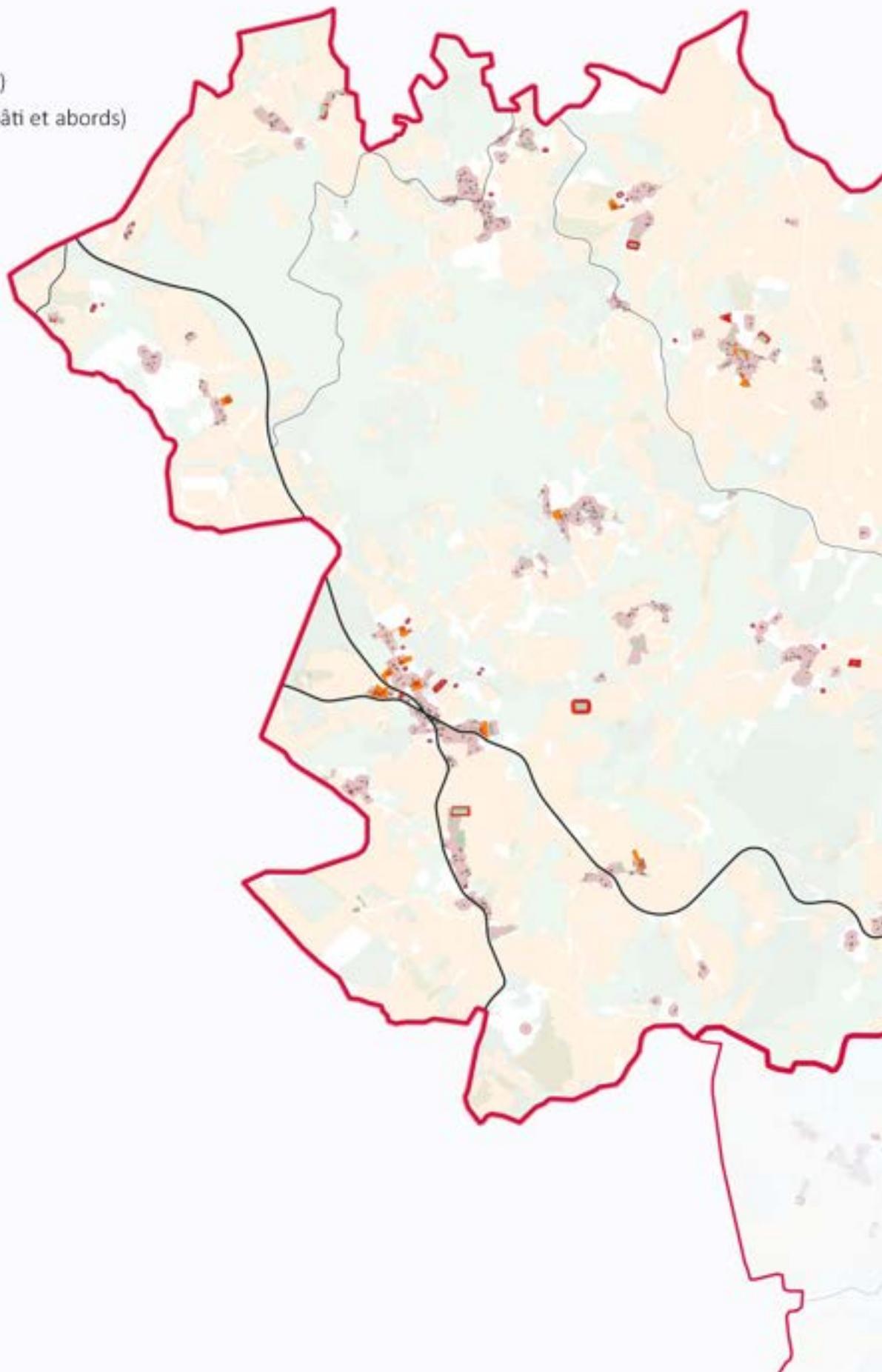
Estimation de l'artificialisation induite par les activités économiques et par le tissu résidentiel par commune

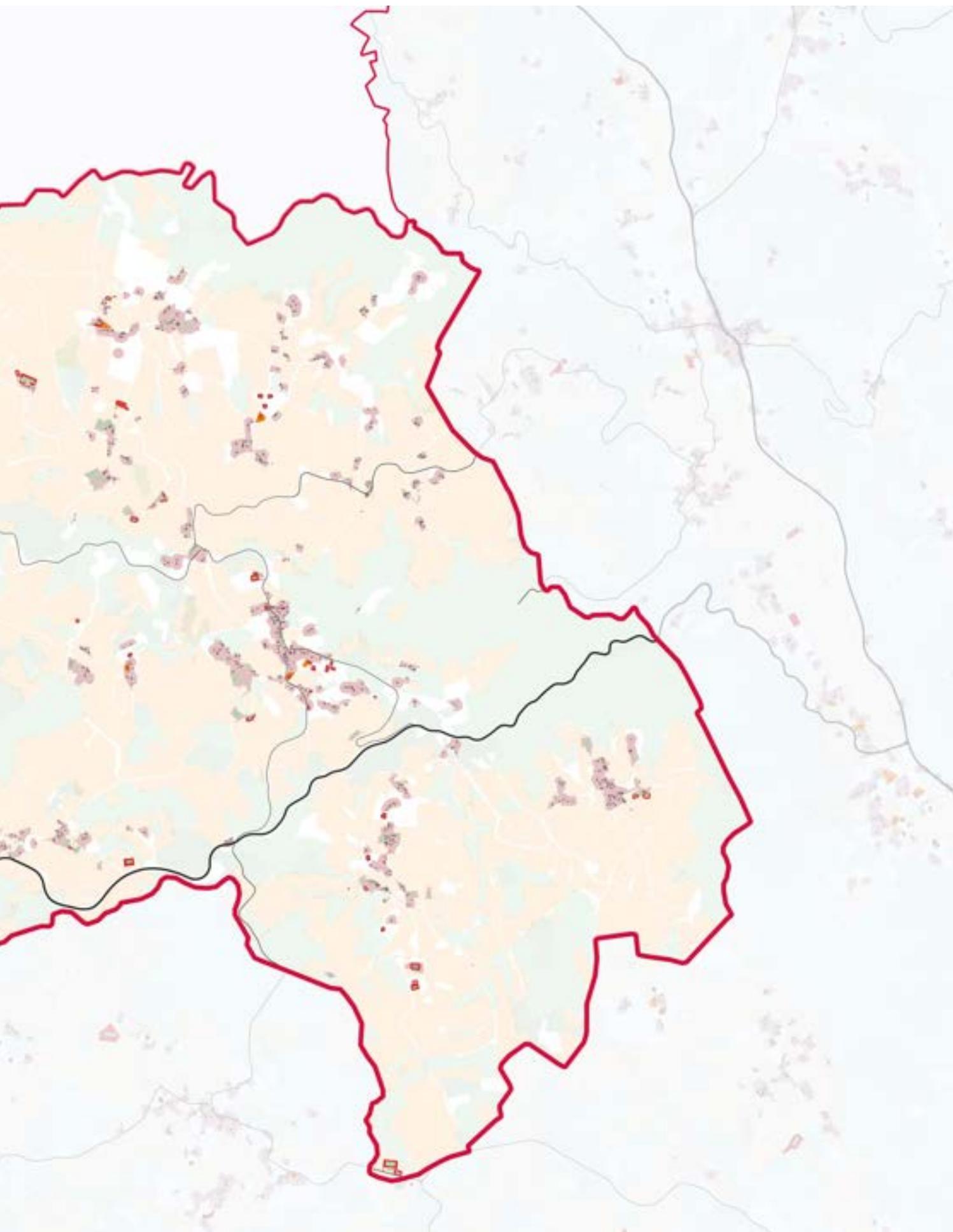
Albussac

Artificialisation

 Jardin (< 2500 m²)

 Artificialisation (bâti et abords)



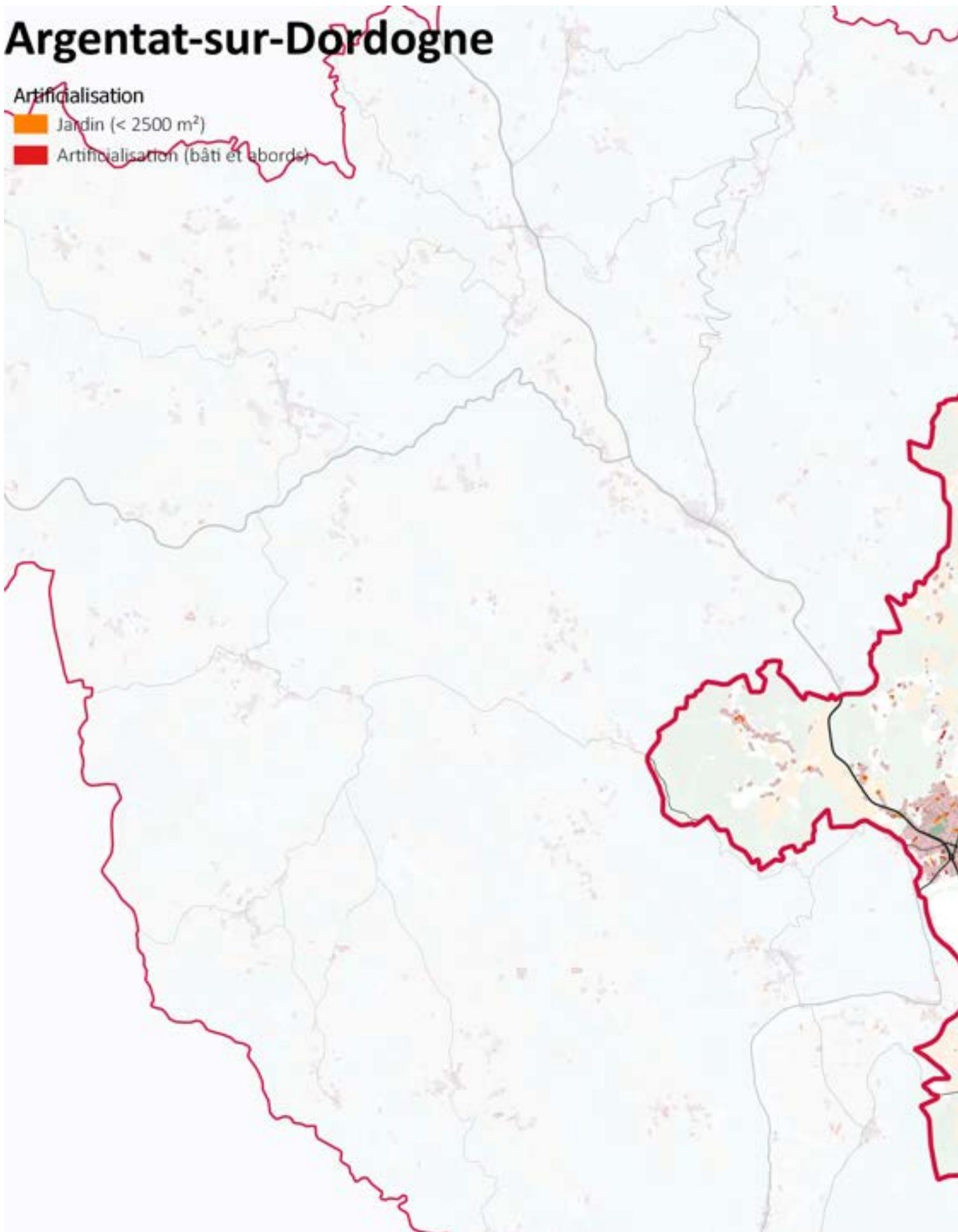


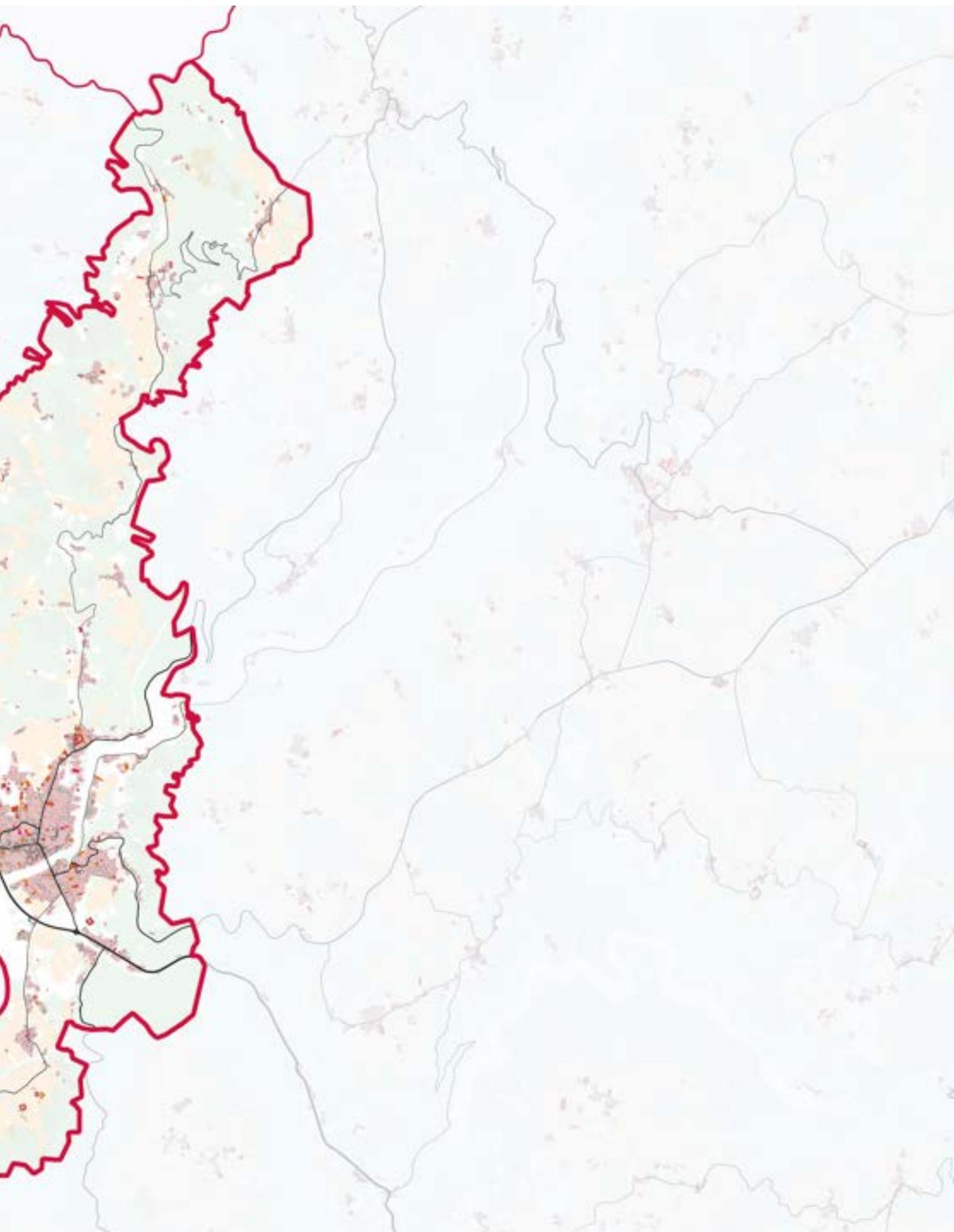
Argentat-sur-Dordogne

Artificialisation

 Jardin (< 2500 m²)

 Artificialisation (bâti et abords)



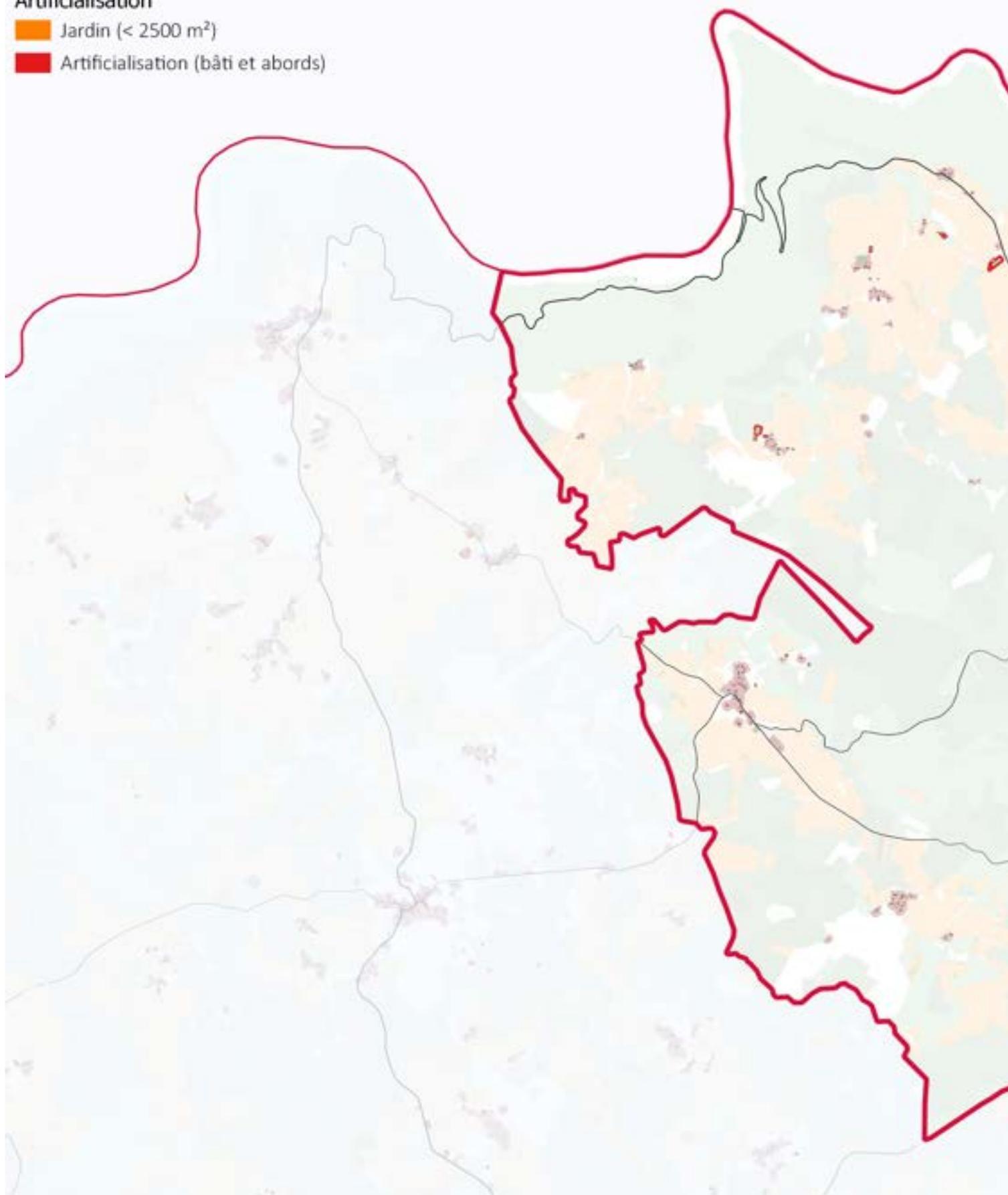


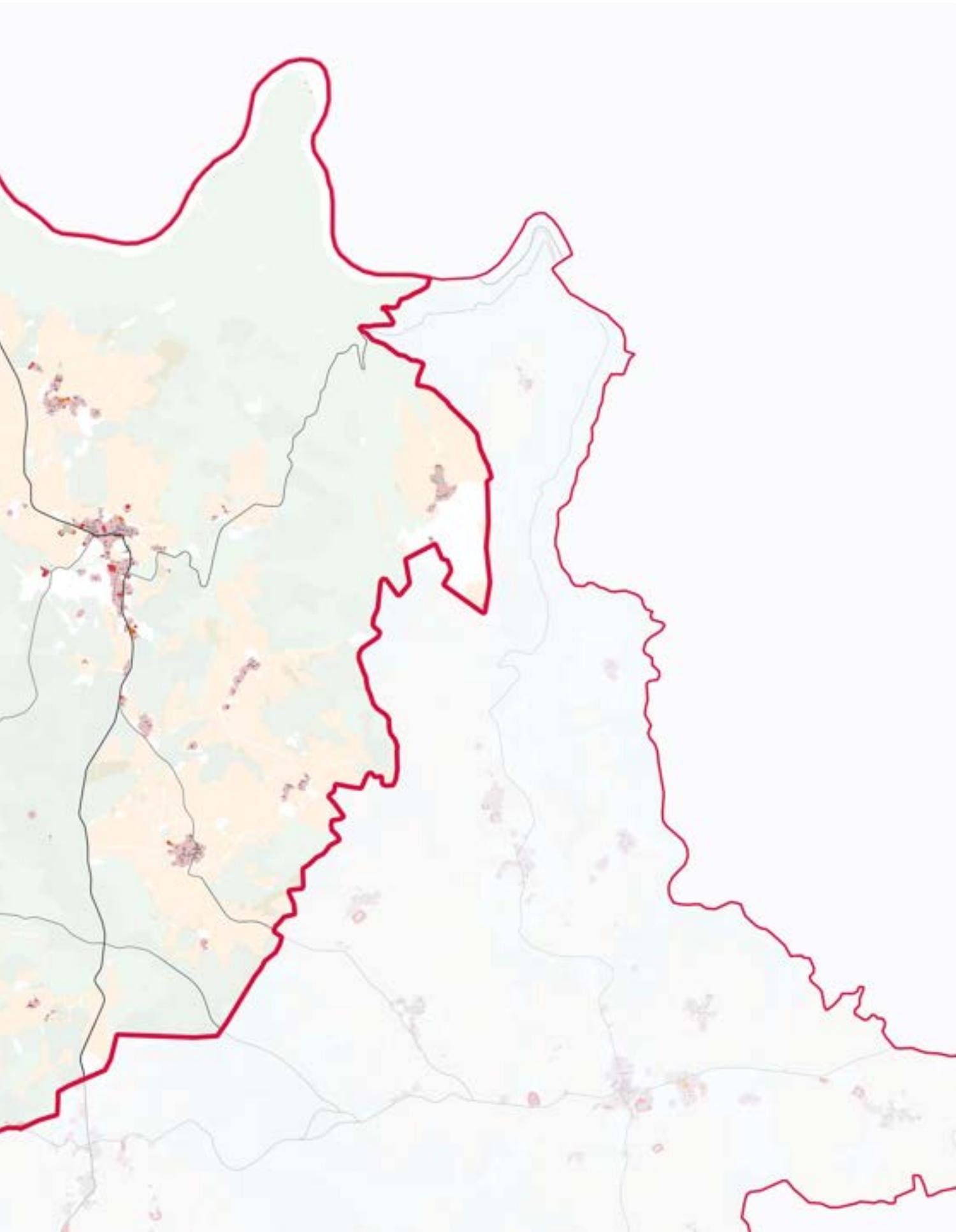
Auriac

Artificialisation

 Jardin (< 2500 m²)

 Artificialisation (bâti et abords)



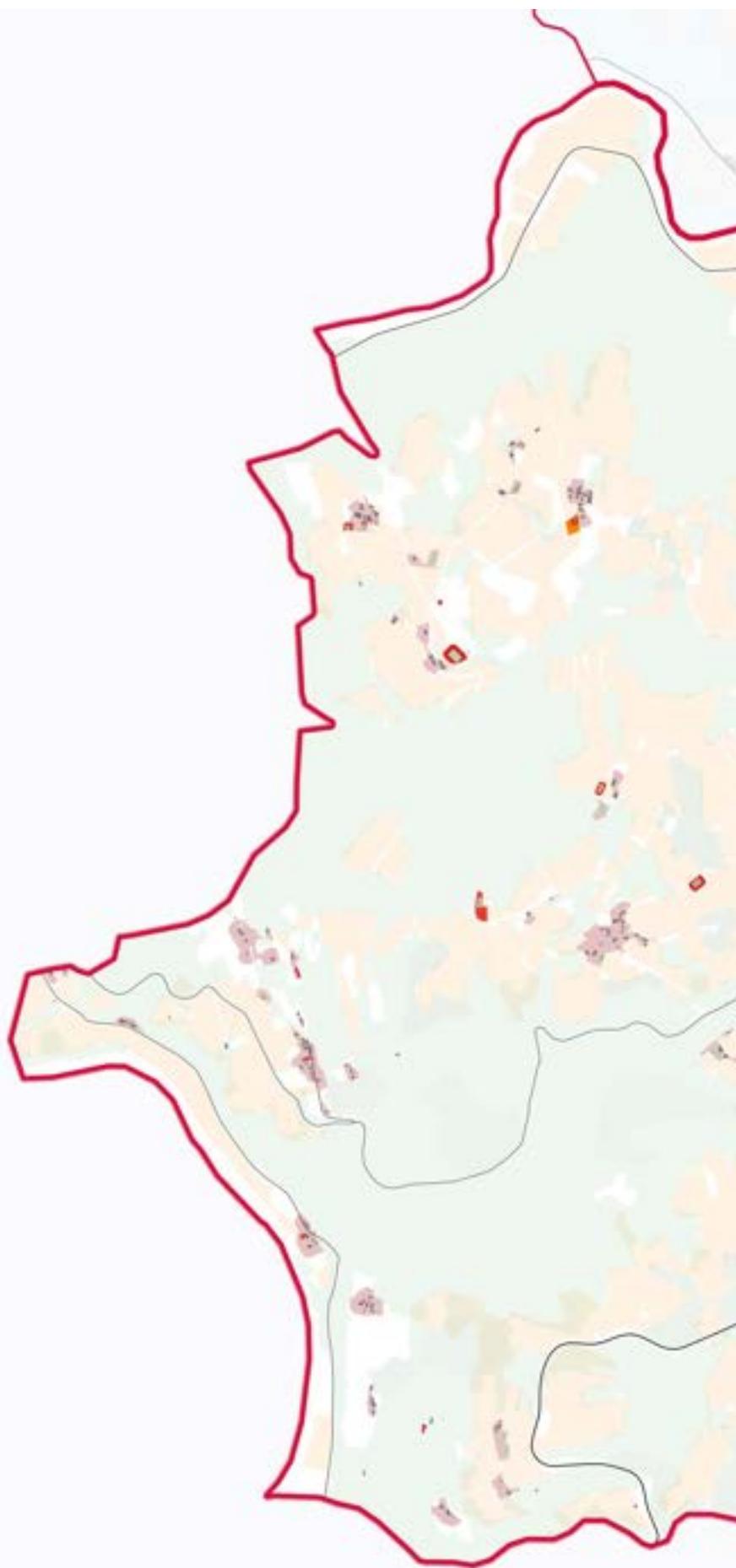


Bassignac-le-Bas

Artificialisation

 Jardin (< 2500 m²)

 Artificialisation (bâti et abords)



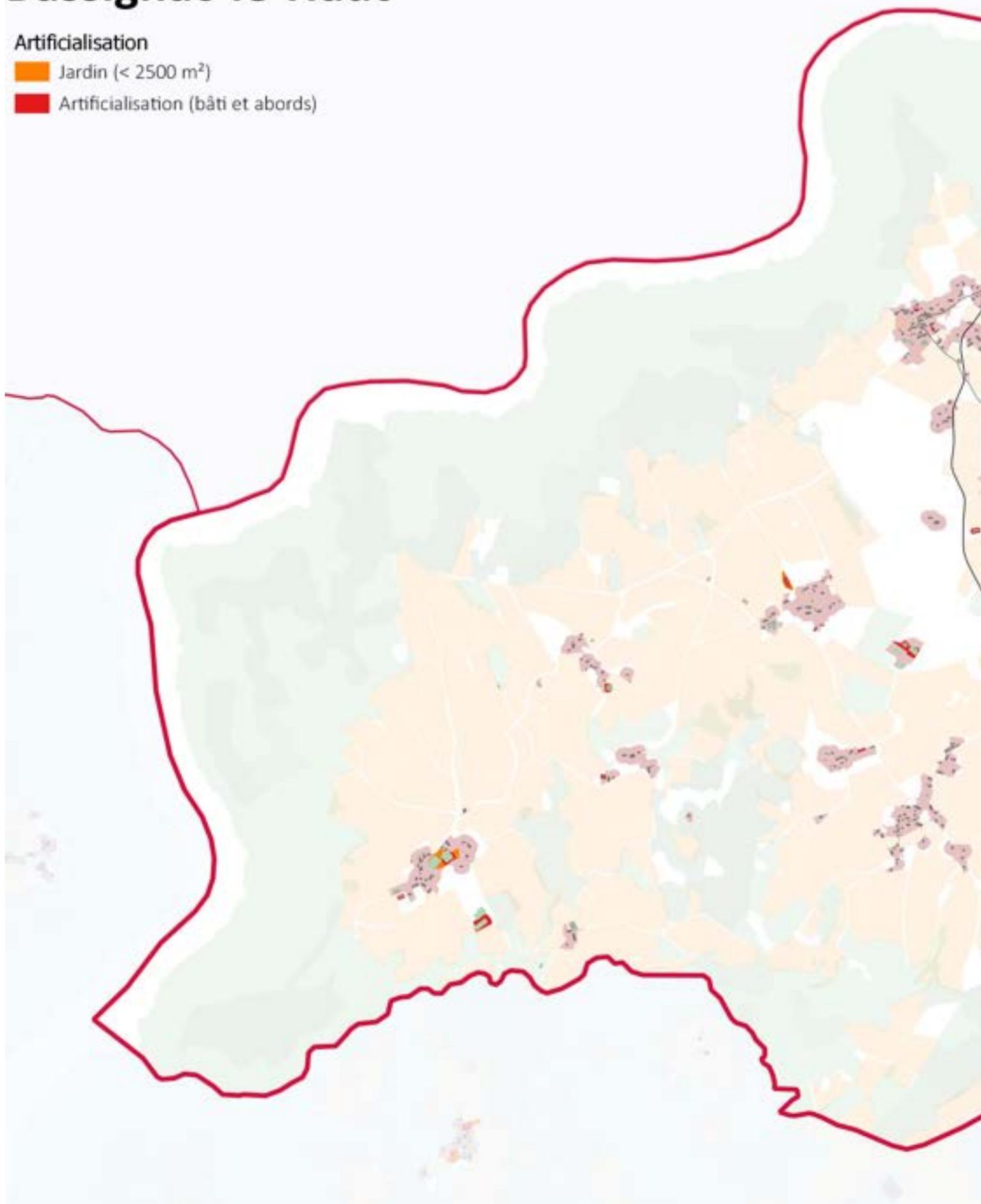


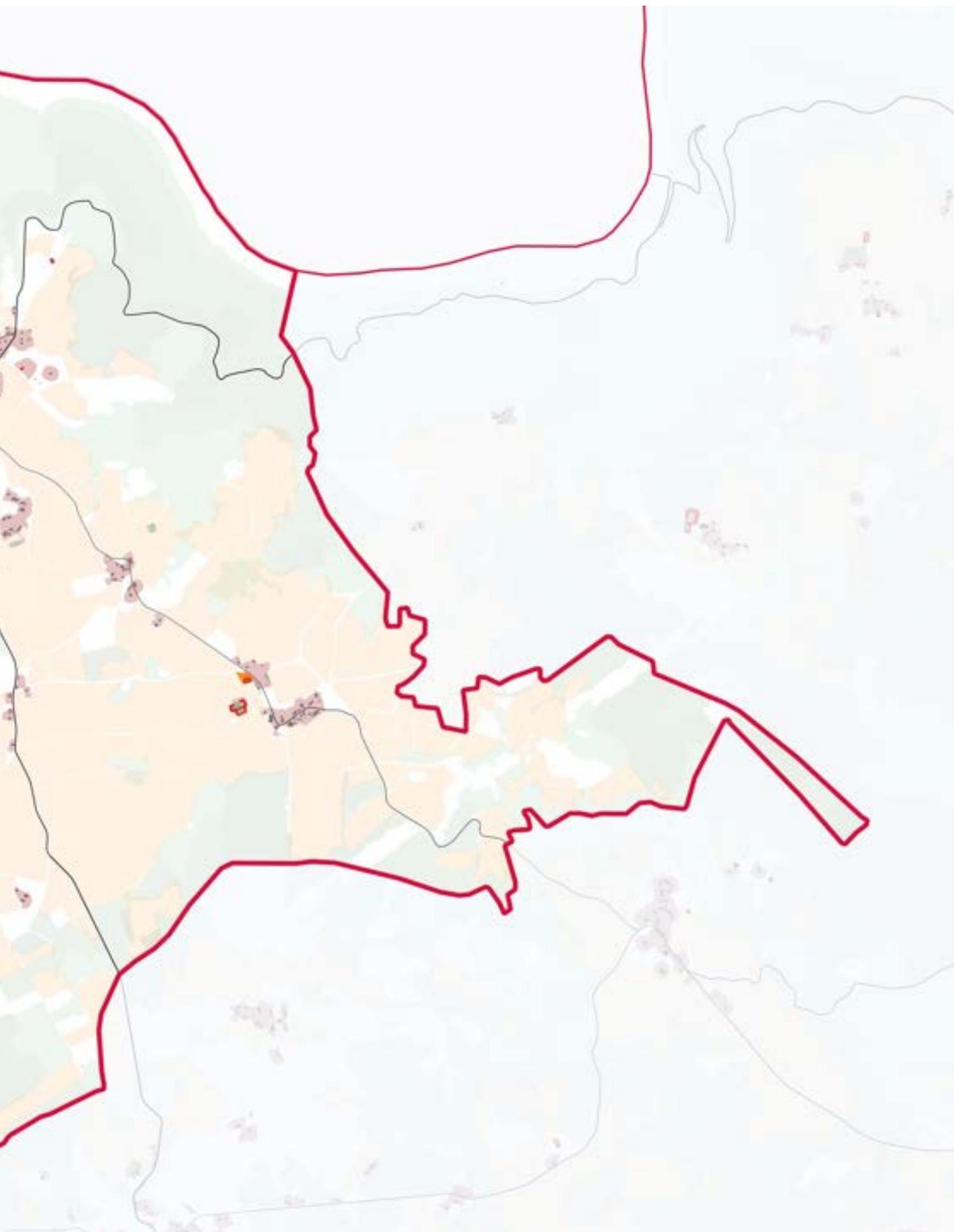
Bassignac-le-Haut

Artificialisation

 Jardin (< 2500 m²)

 Artificialisation (bâti et abords)





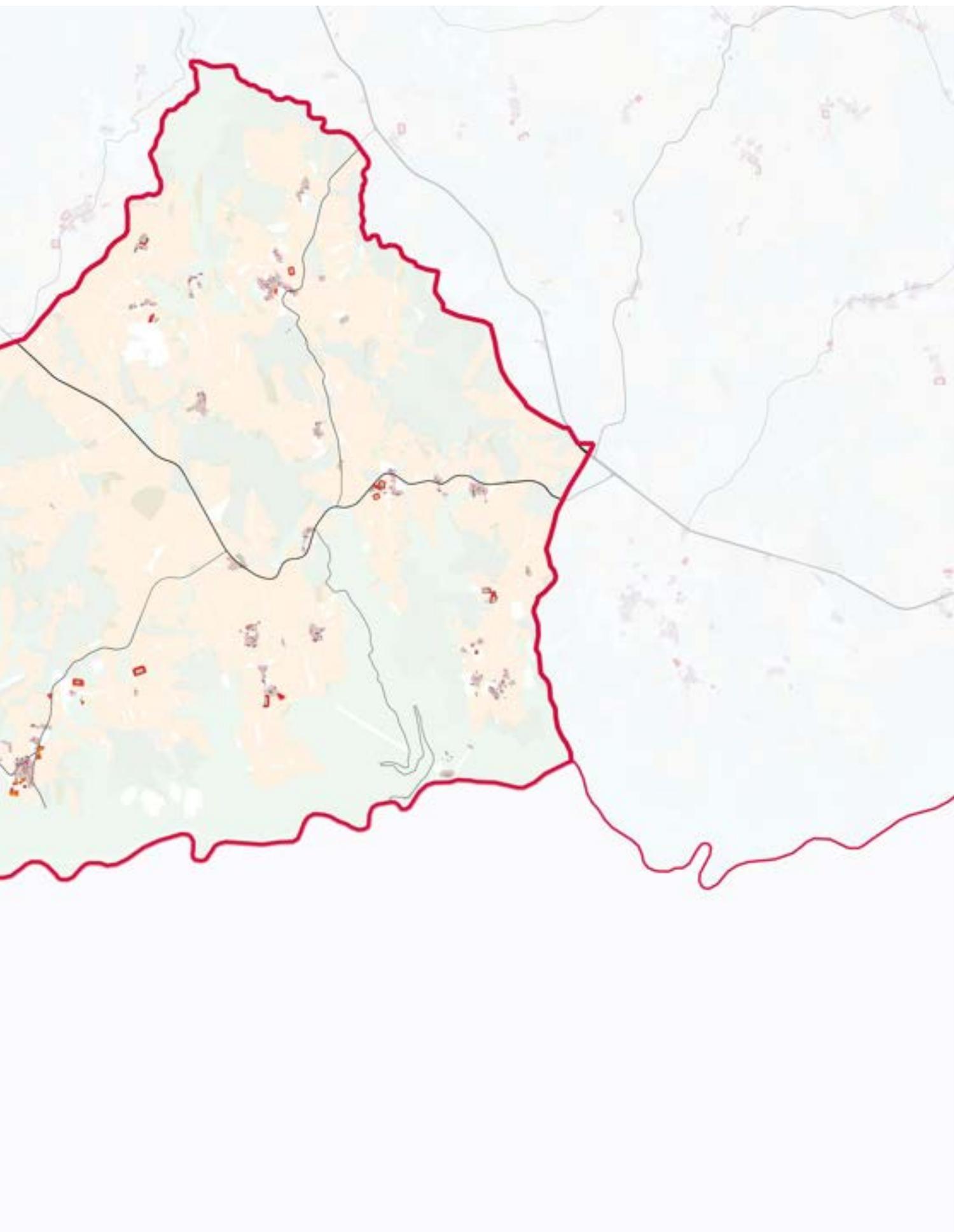
Camps-Saint-Mathurin-Léobazel

Artificialisation

Jardin (< 2500 m²)

Artificialisation (bâti et abords)



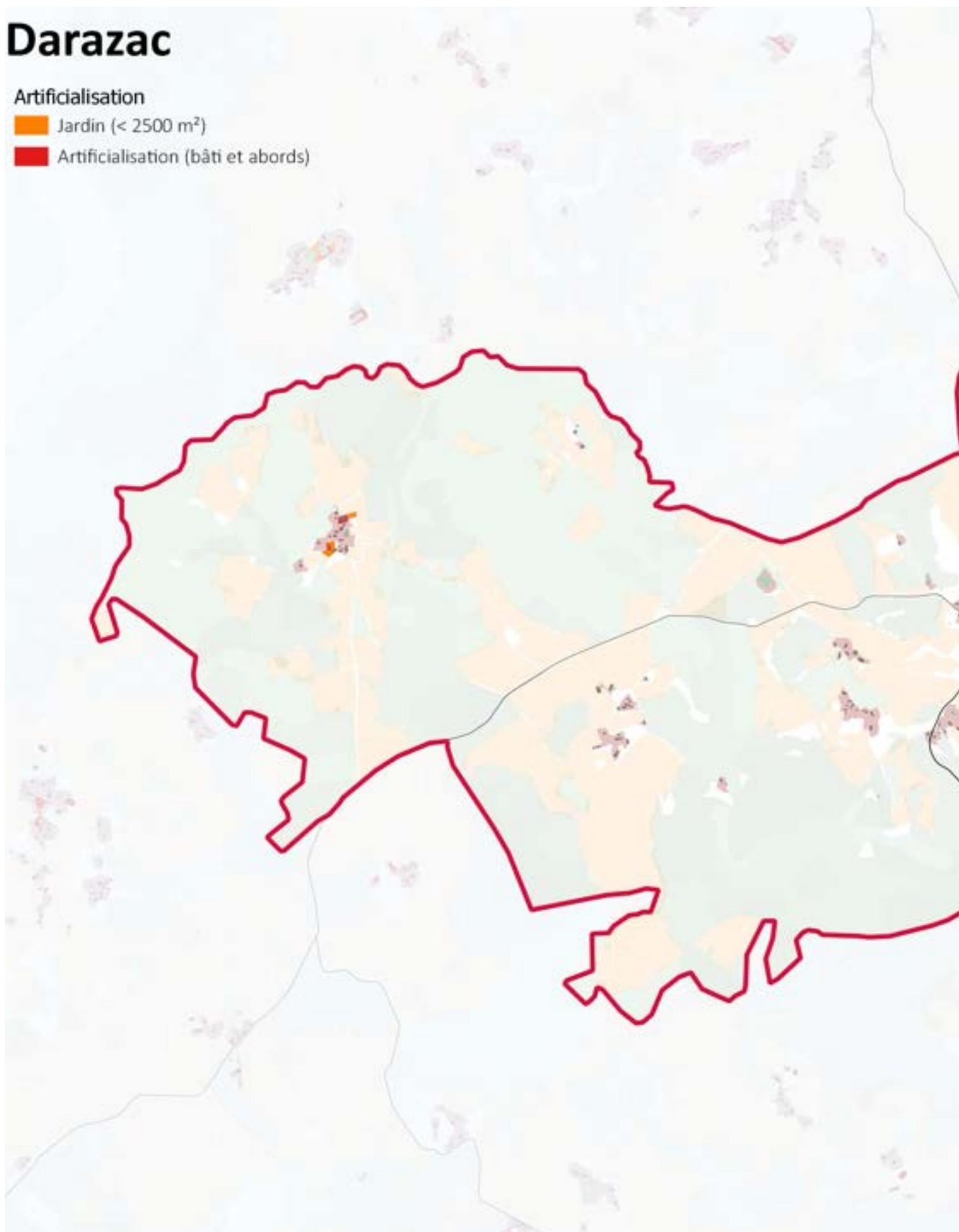


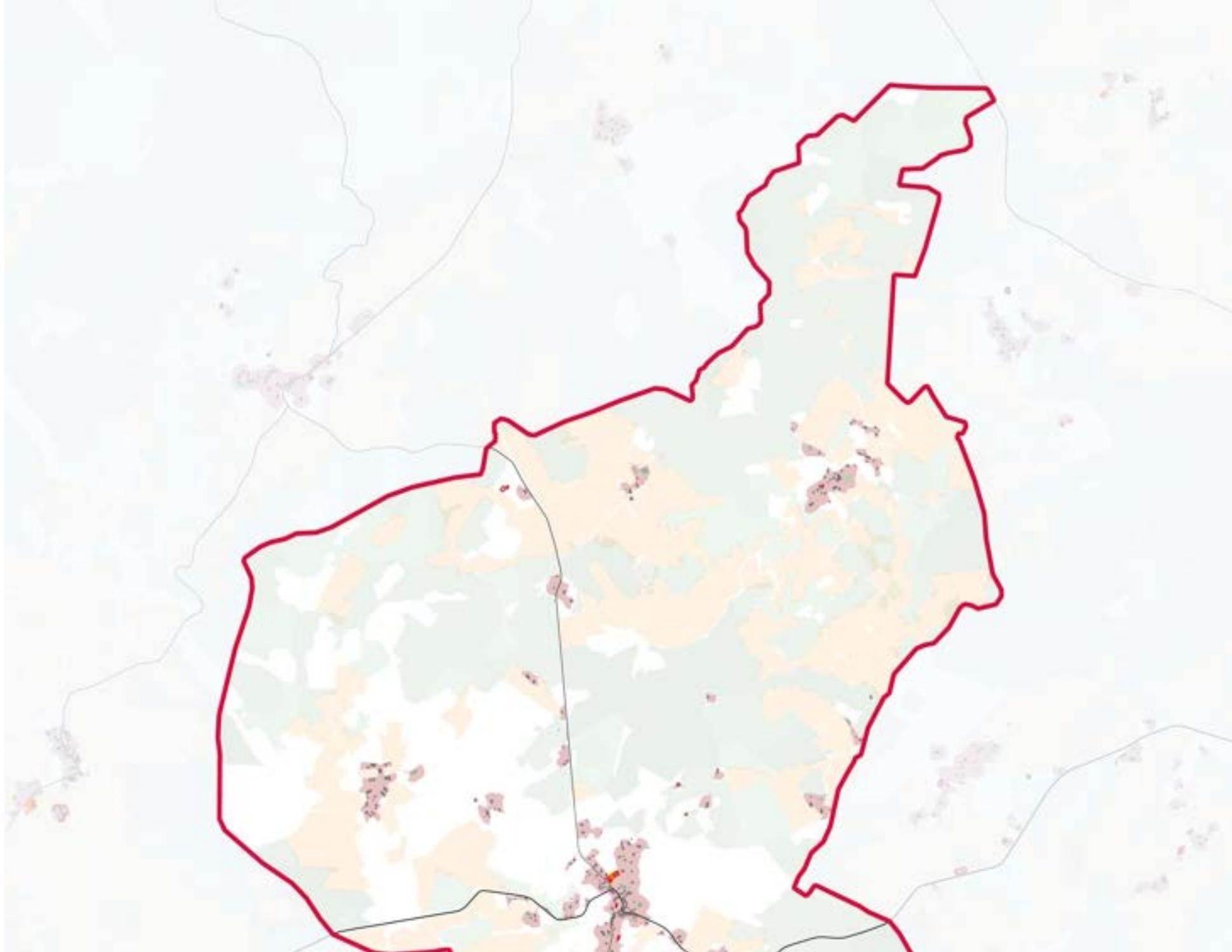
Darazac

Artificialisation

 Jardin (< 2500 m²)

 Artificialisation (bâti et abords)



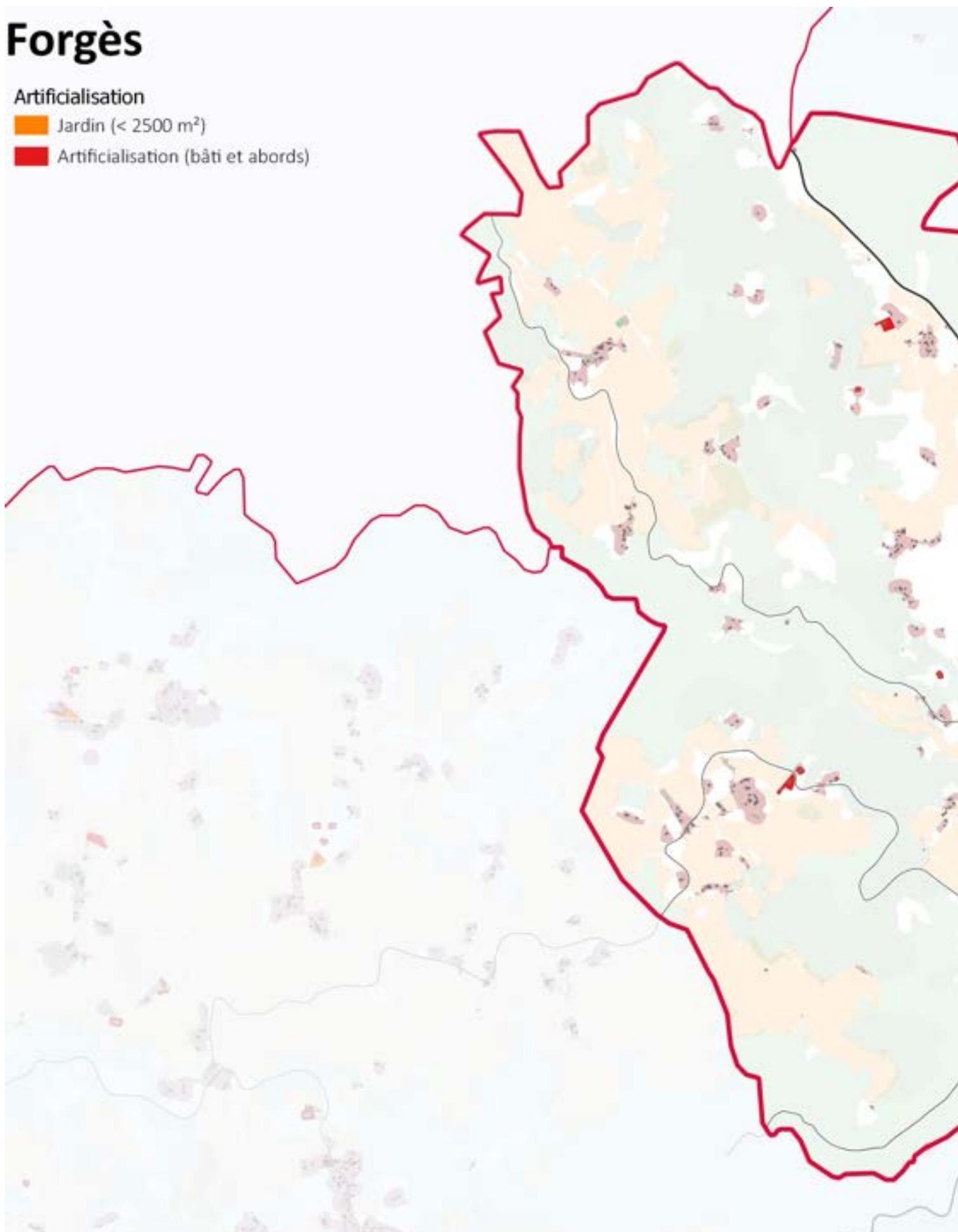


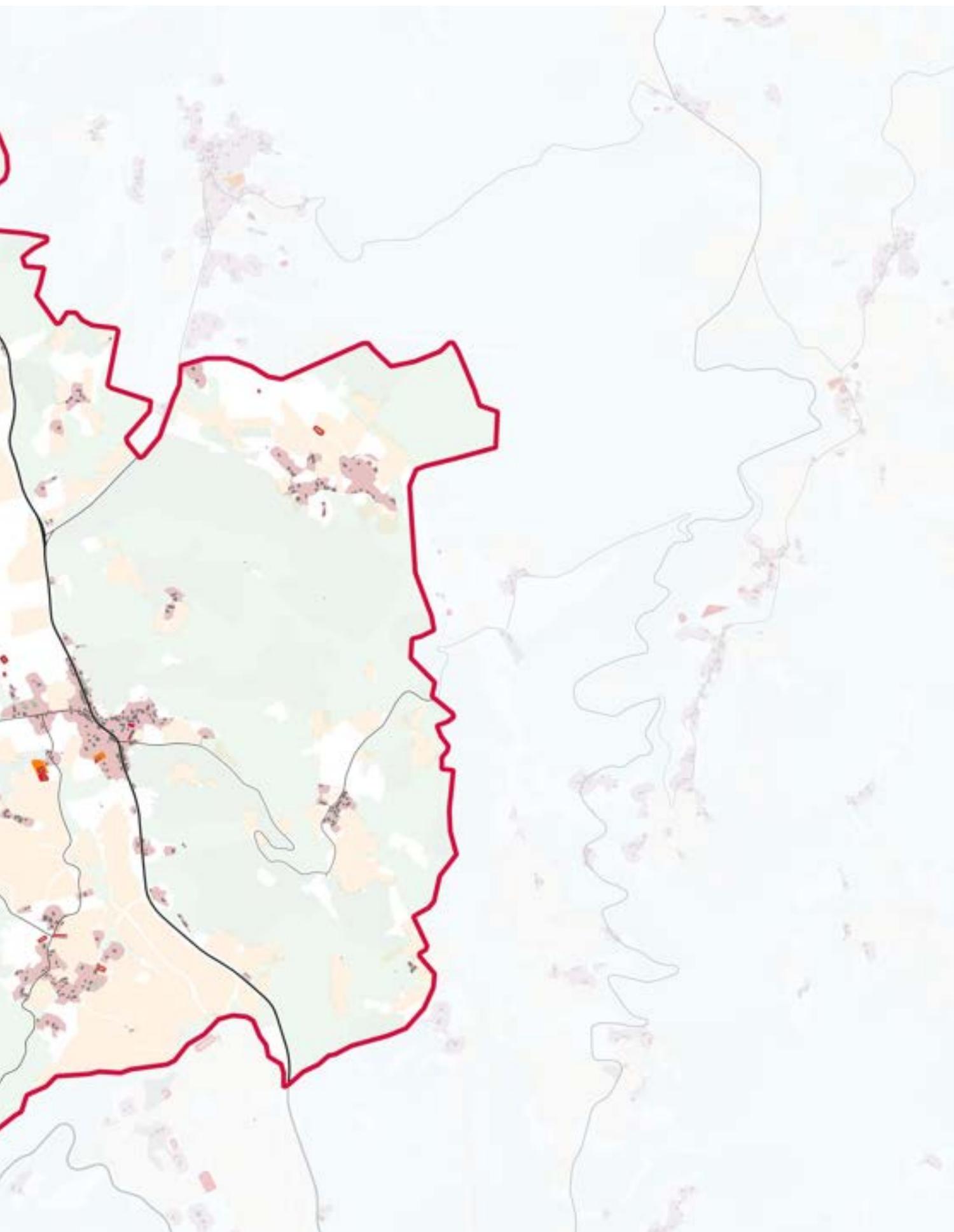
Forgès

Artificialisation

 Jardin (< 2500 m²)

 Artificialisation (bâti et abords)



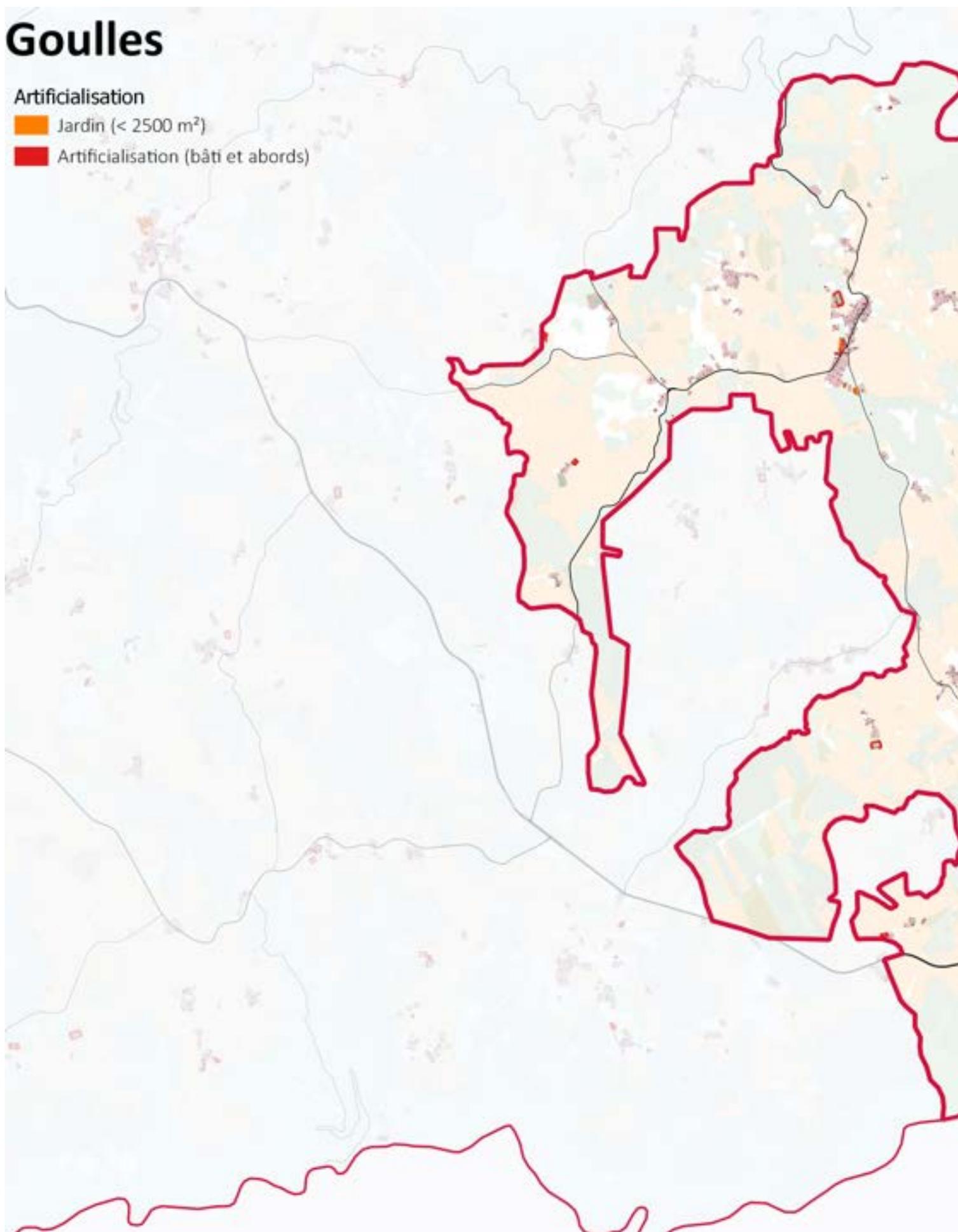


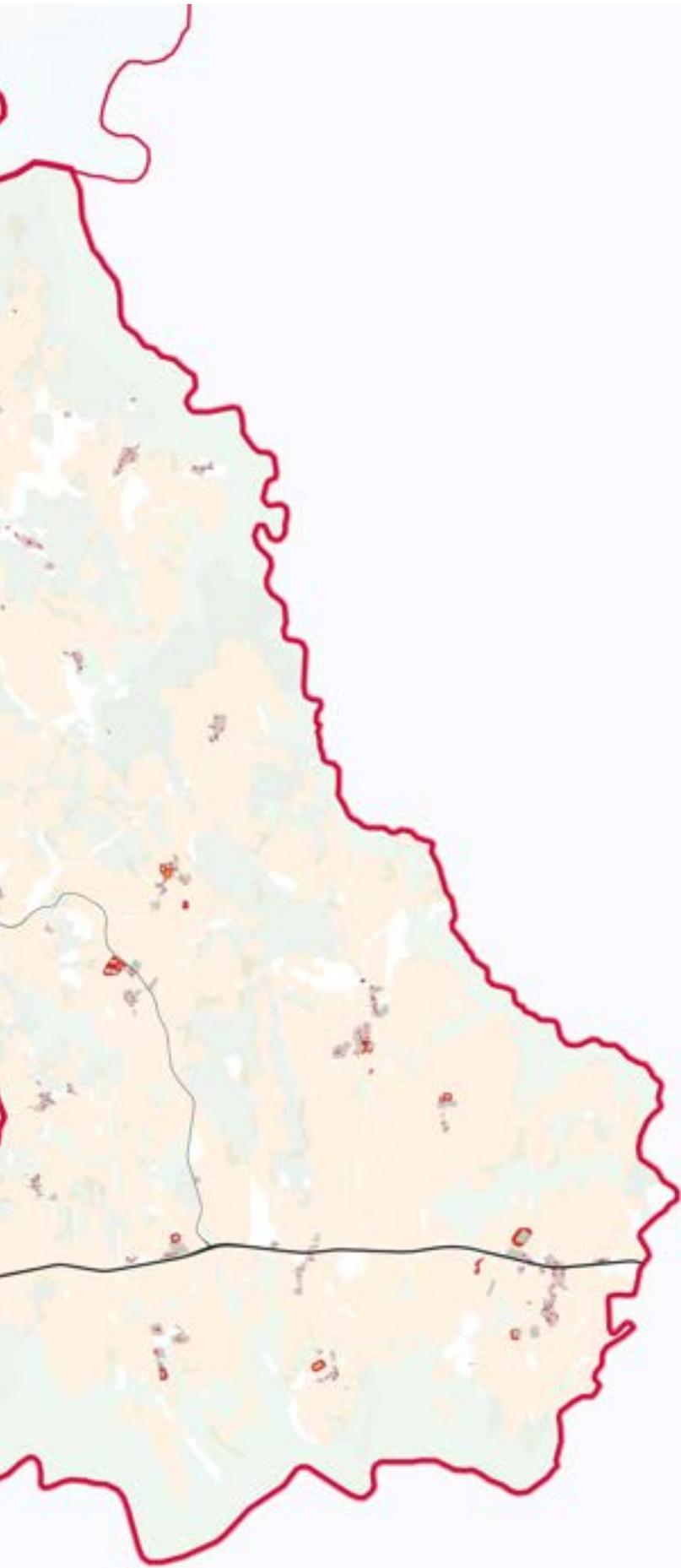
Goules

Artificialisation

 Jardin (< 2500 m²)

 Artificialisation (bâti et abords)



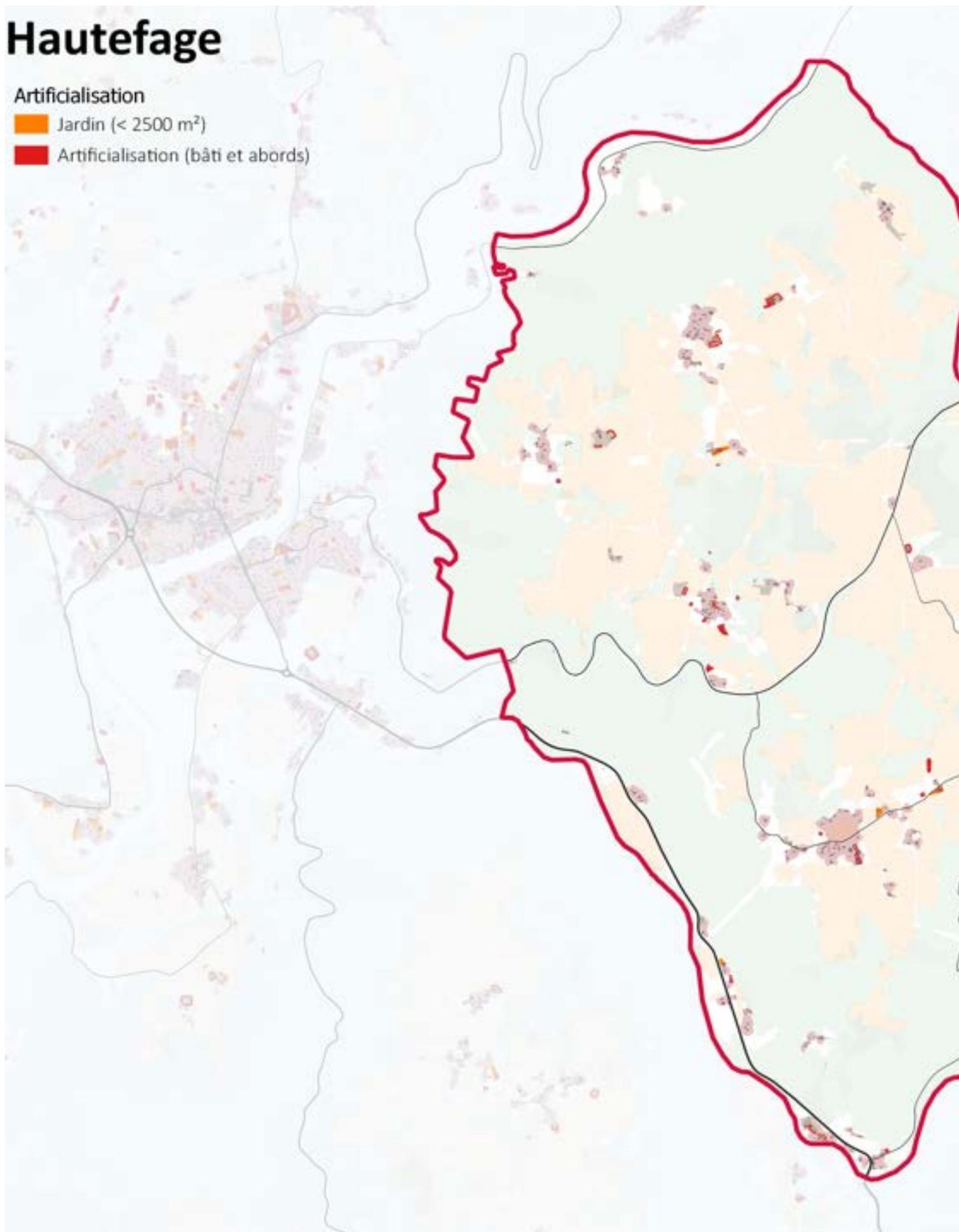


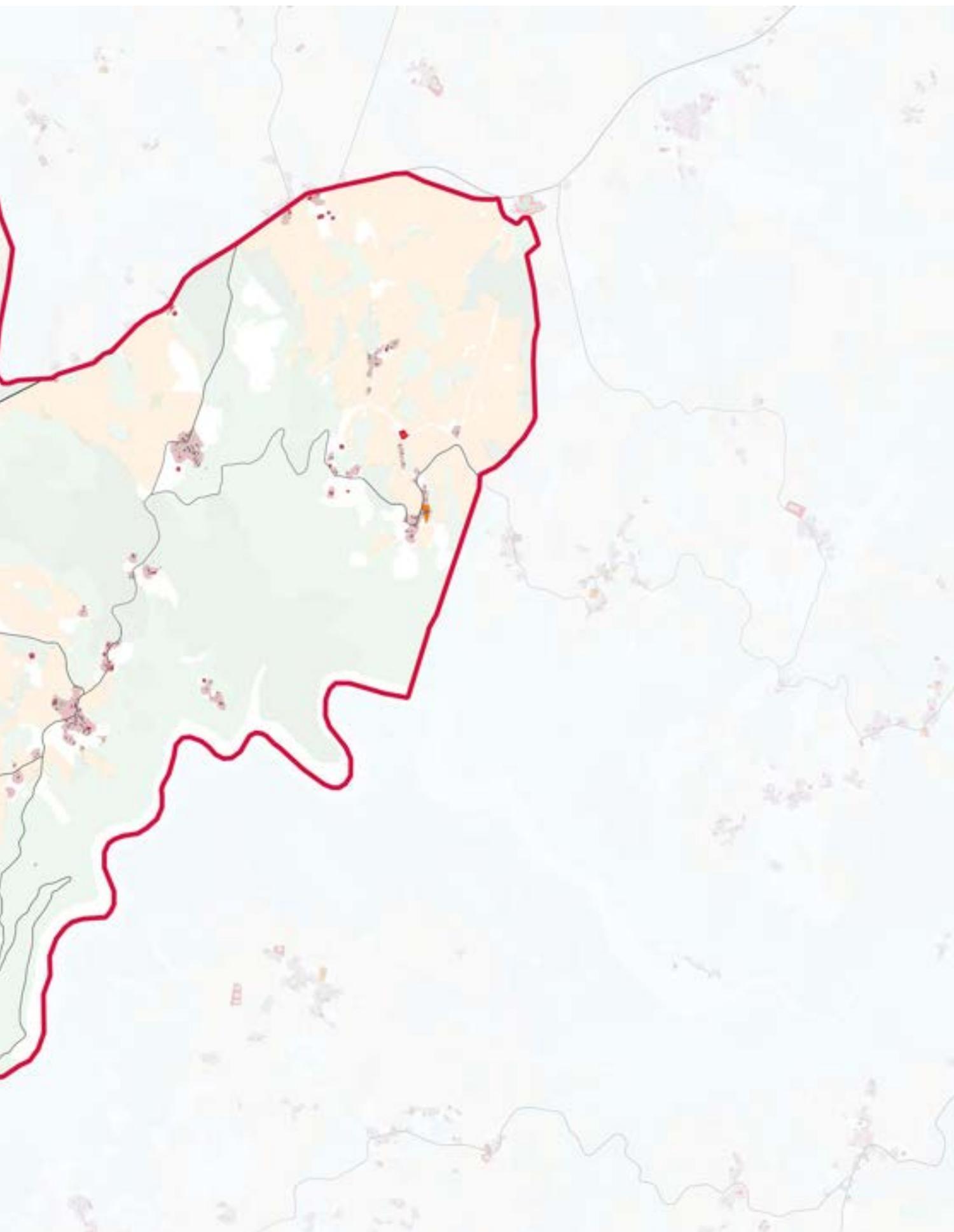
Hautefage

Artificialisation

 Jardin (< 2500 m²)

 Artificialisation (bâti et abords)





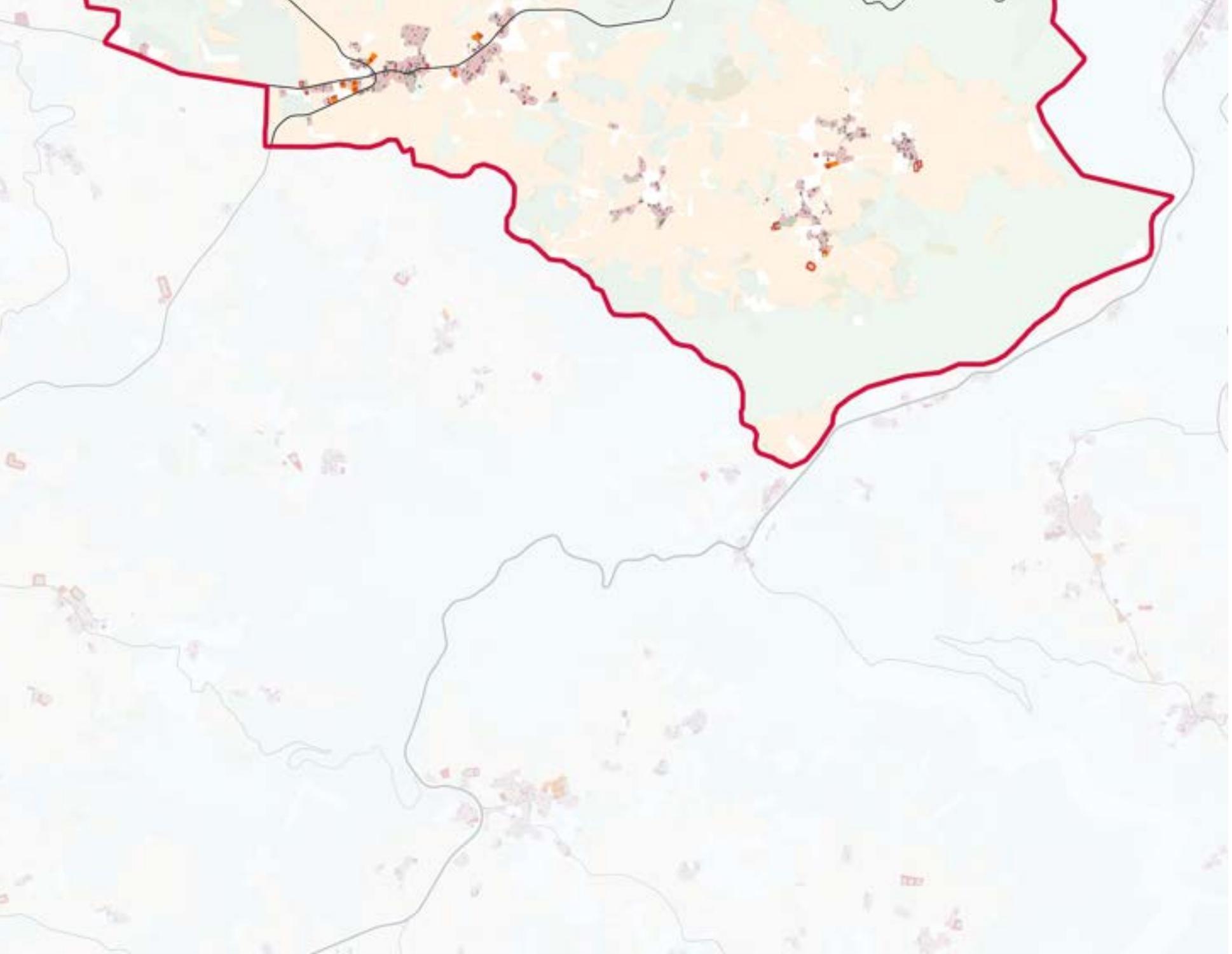
La Chapelle-Saint-Géraud

Artificialisation

 Jardin (< 2500 m²)

 Artificialisation (bâti et abords)



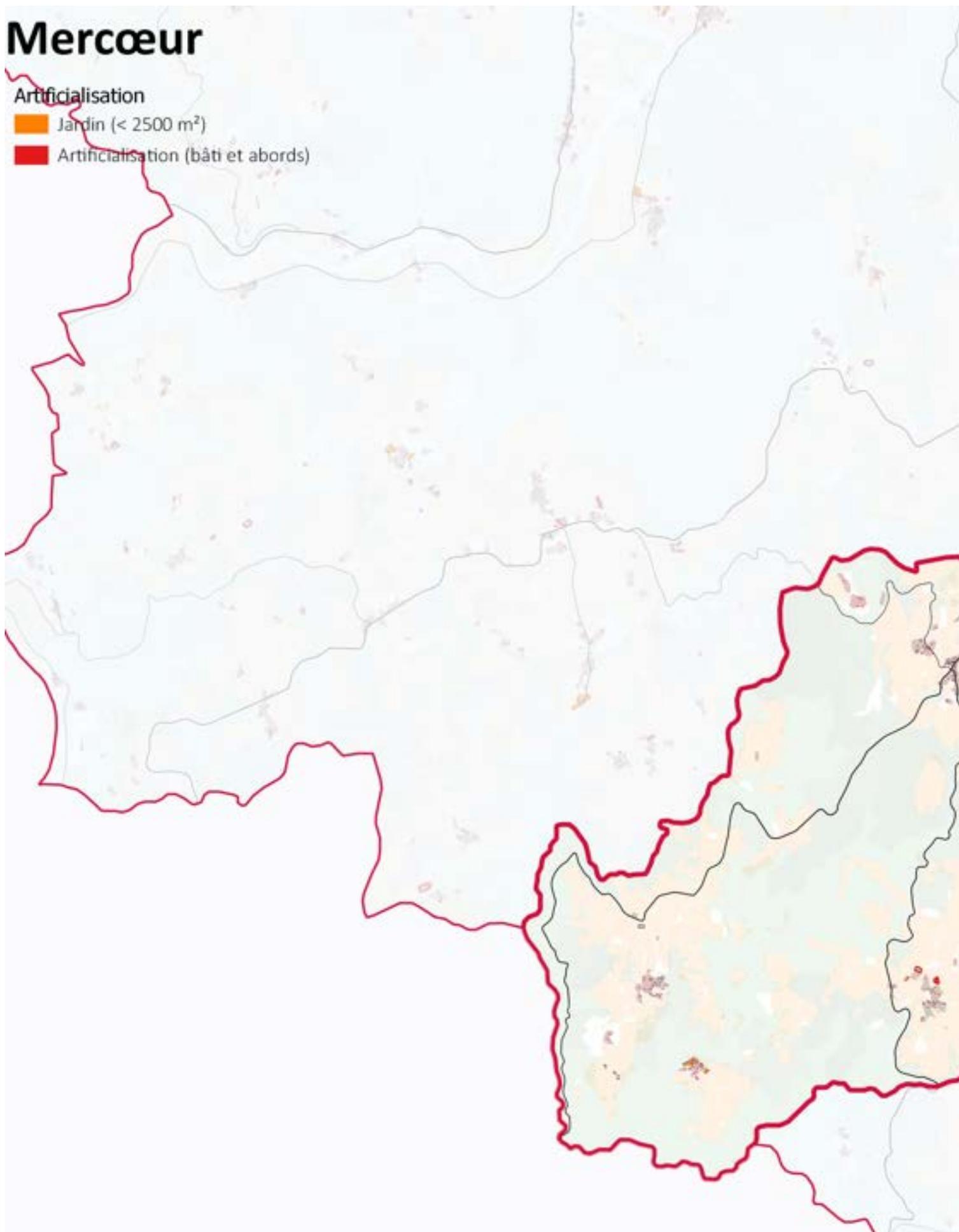


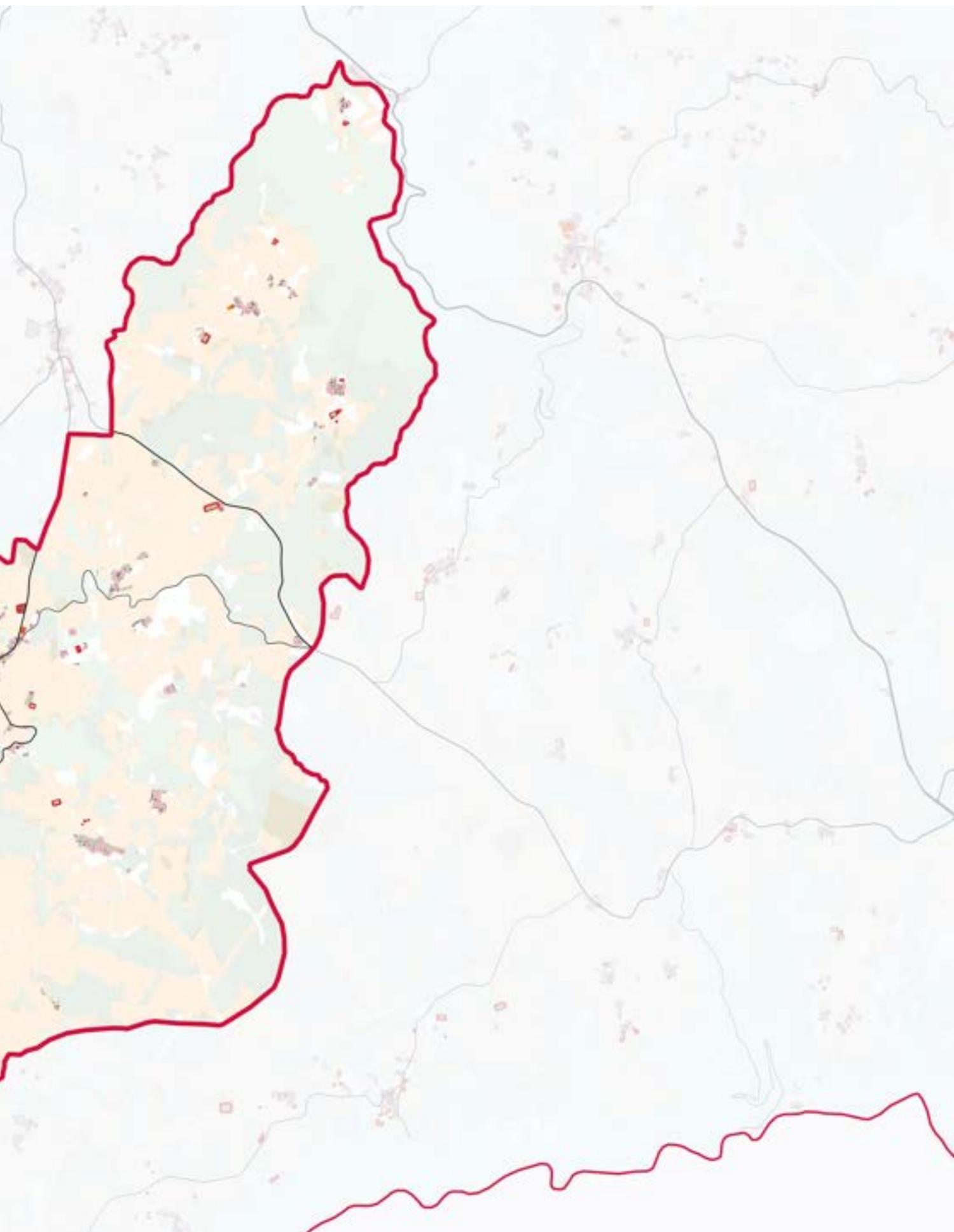
Mercœur

Artificialisation

 Jardin (< 2500 m²)

 Artificialisation (bâti et abords)



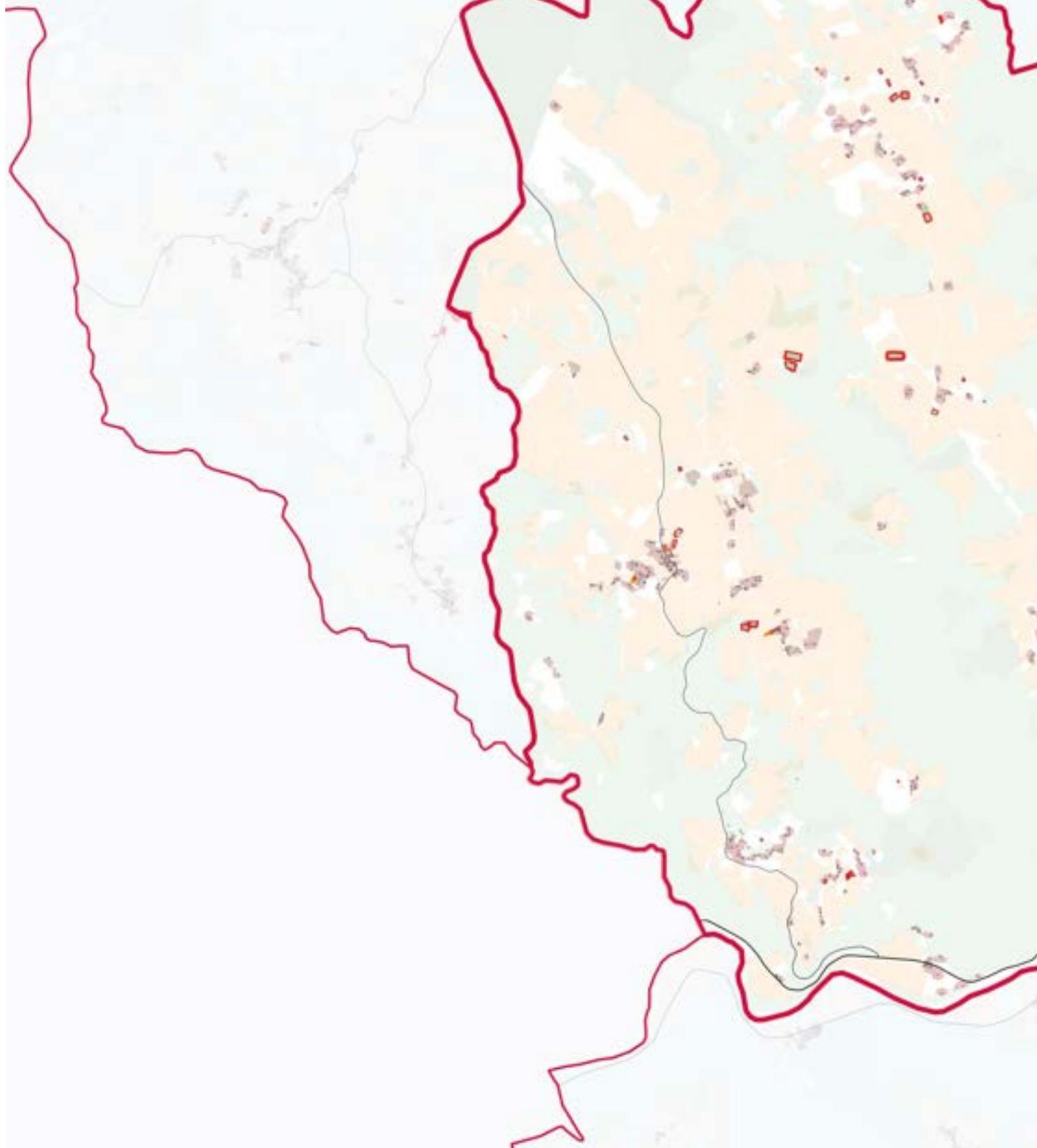


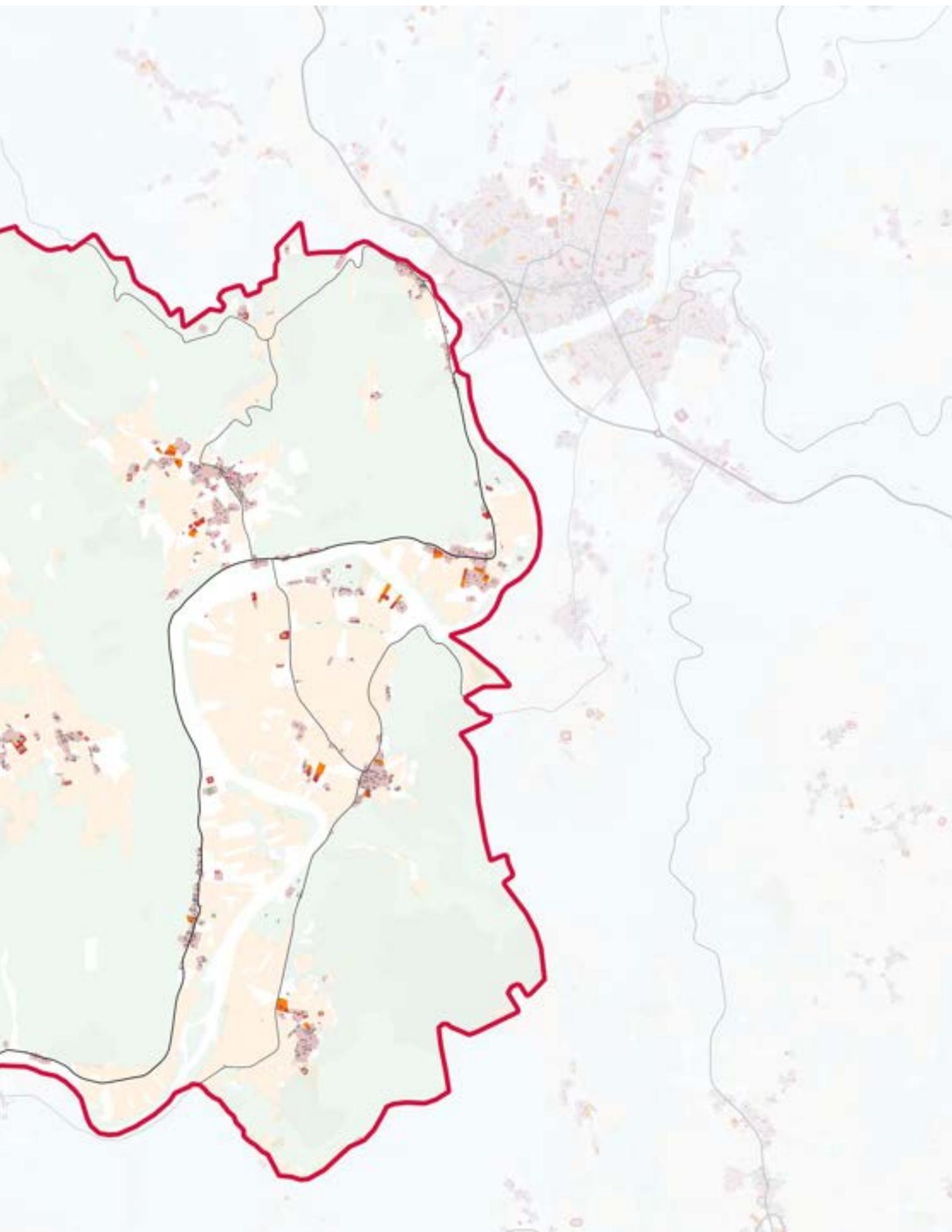
Monceaux-sur-Dordogne

Artificialisation

 Jardin (< 2500 m²)

 Artificialisation (bâti et abords)



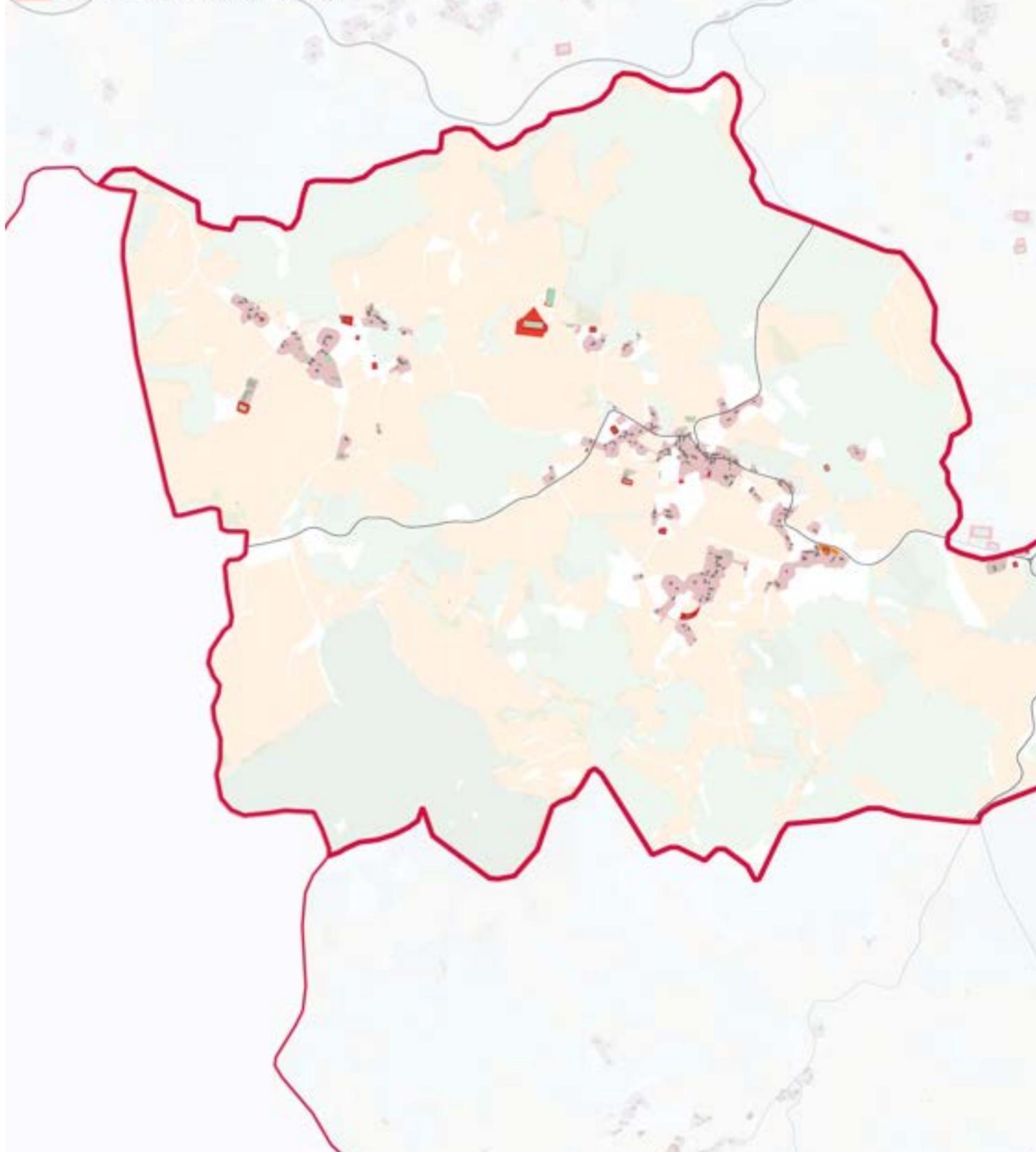


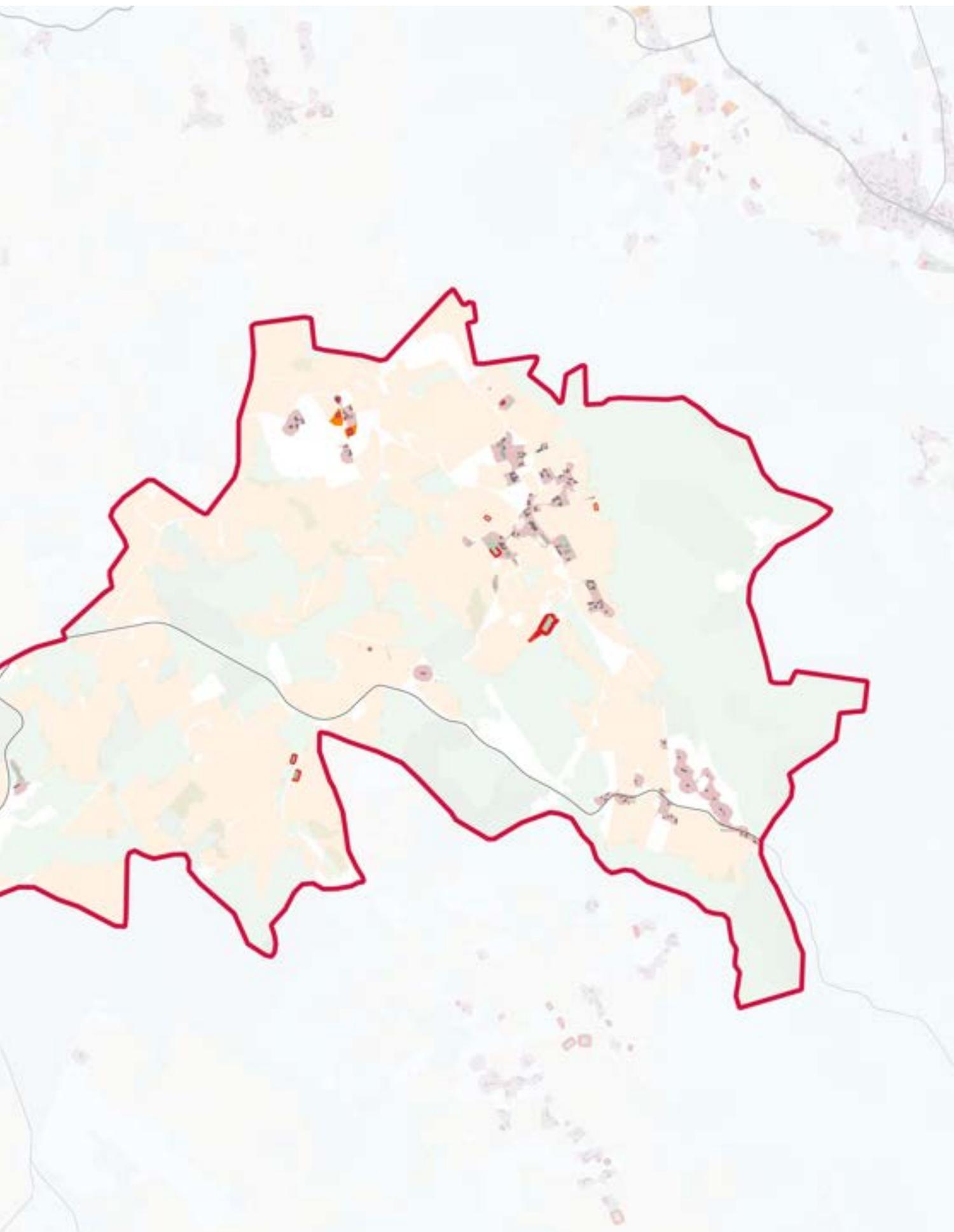
Neuville

Artificialisation

Jardin (< 2500 m²)

Artificialisation (bâti et abords)



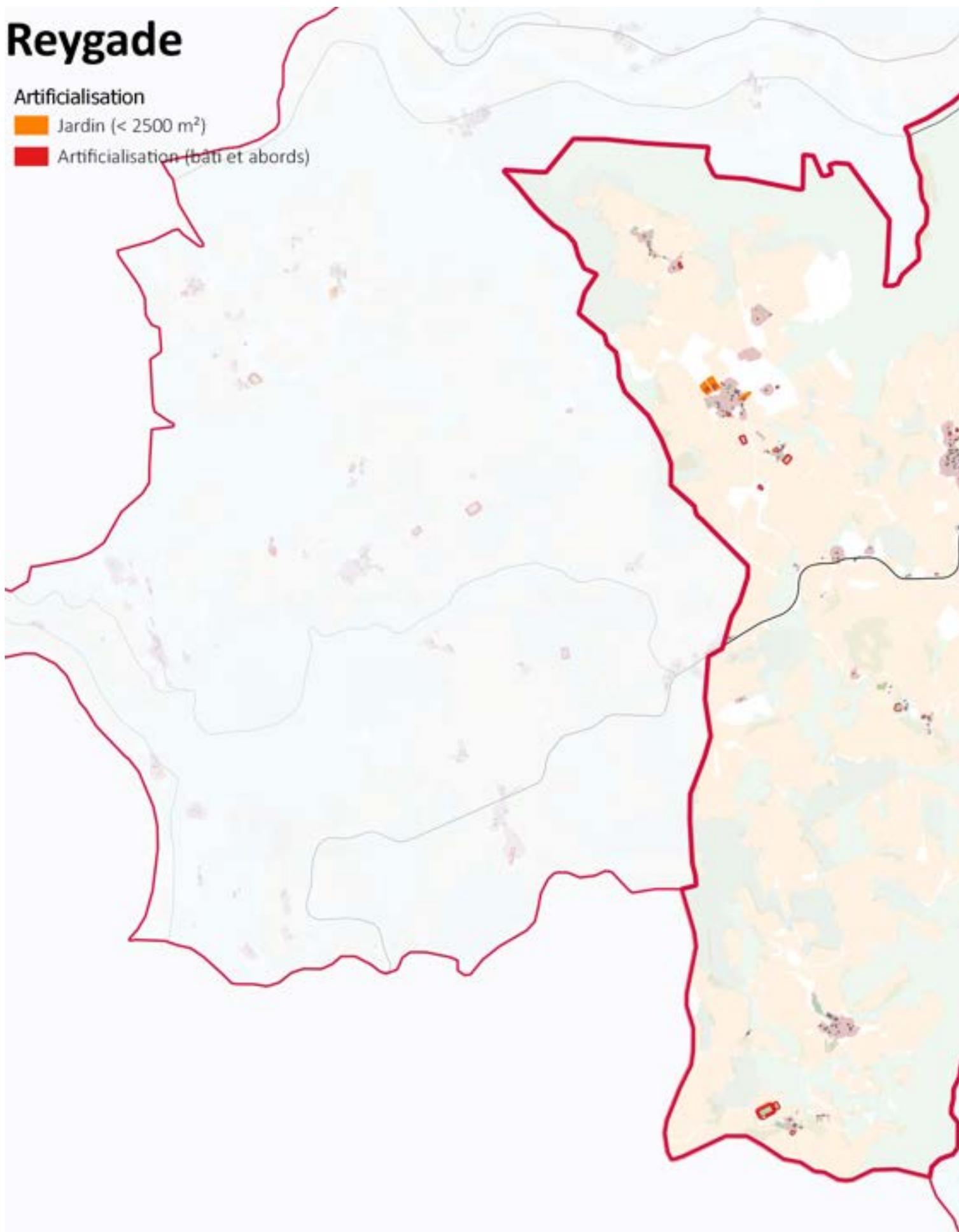


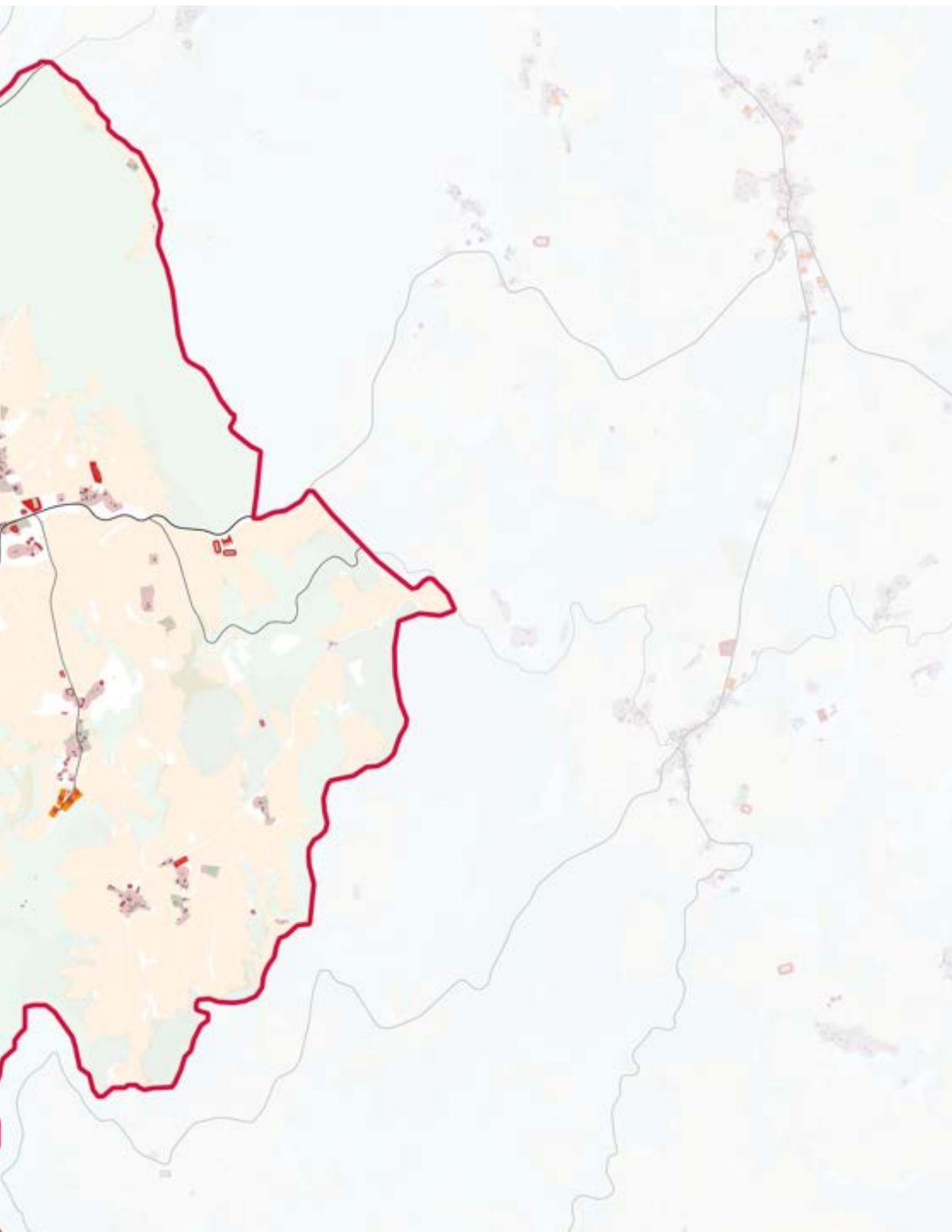
Reygade

Artificialisation

 Jardin (< 2500 m²)

 Artificialisation (bâti et abords)



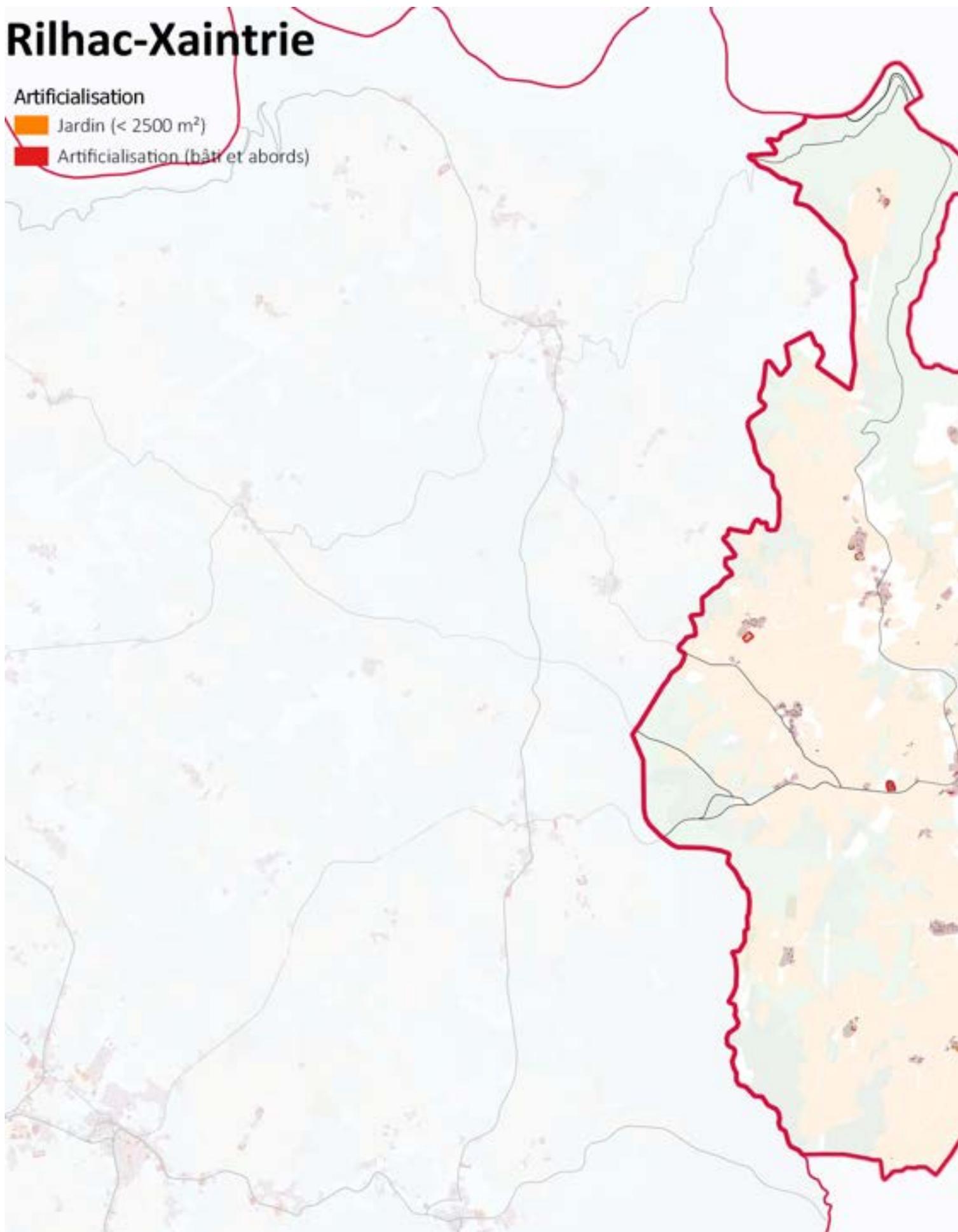


Rilhac-Xaintrie

Artificialisation

Jardin (< 2500 m²)

Artificialisation (bâti et abords)



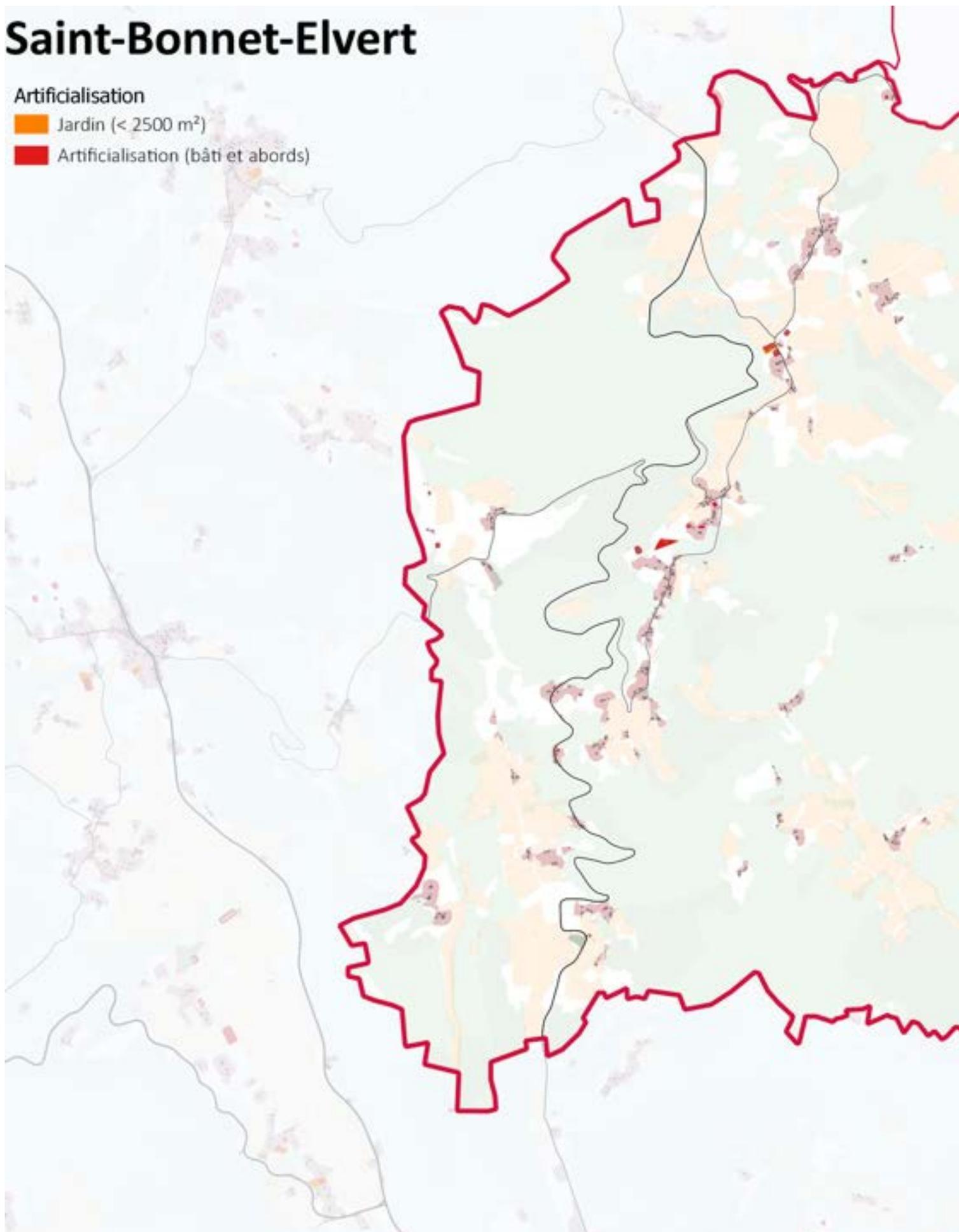


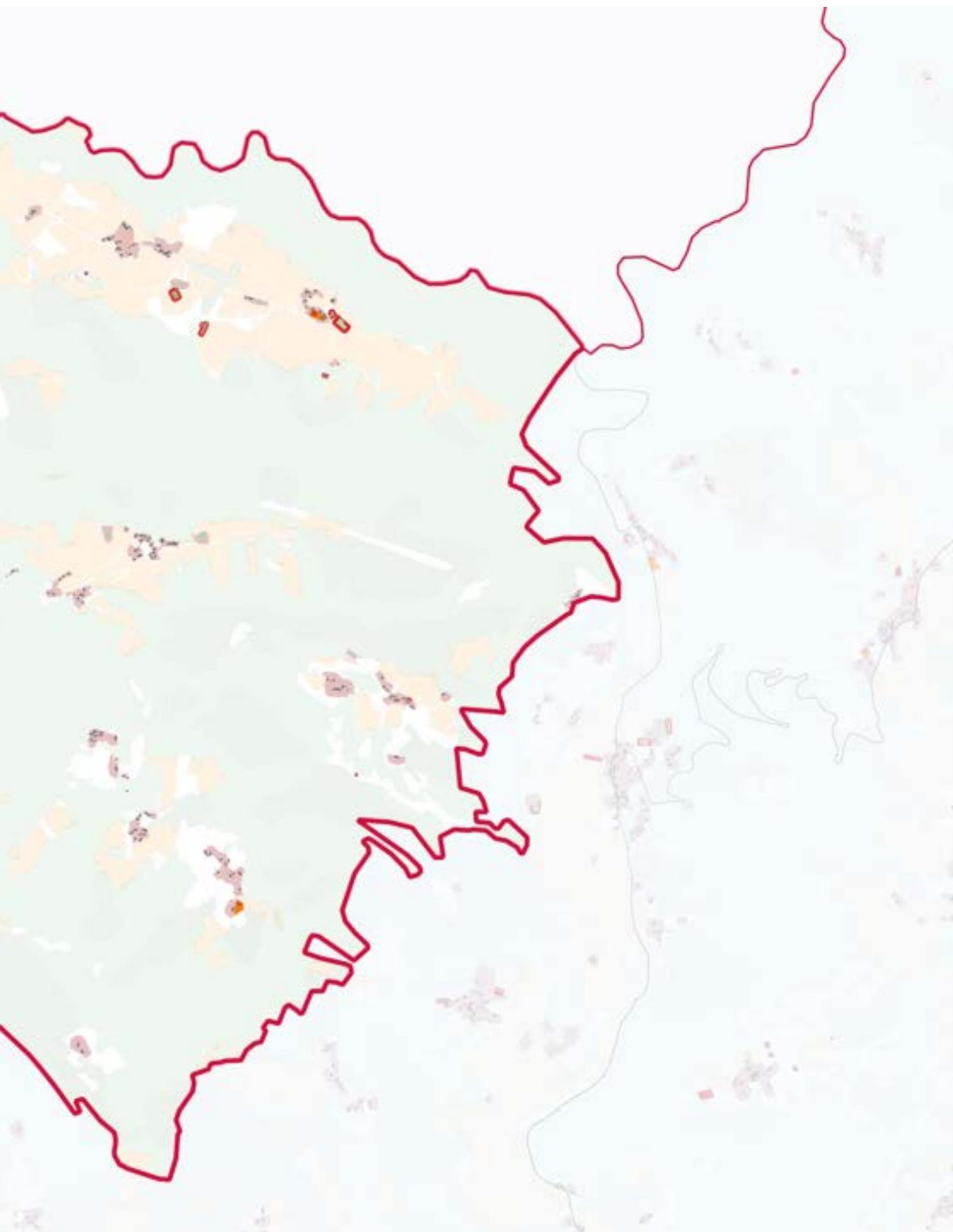
Saint-Bonnet-Elvert

Artificialisation

Jardin (< 2500 m²)

Artificialisation (bâti et abords)



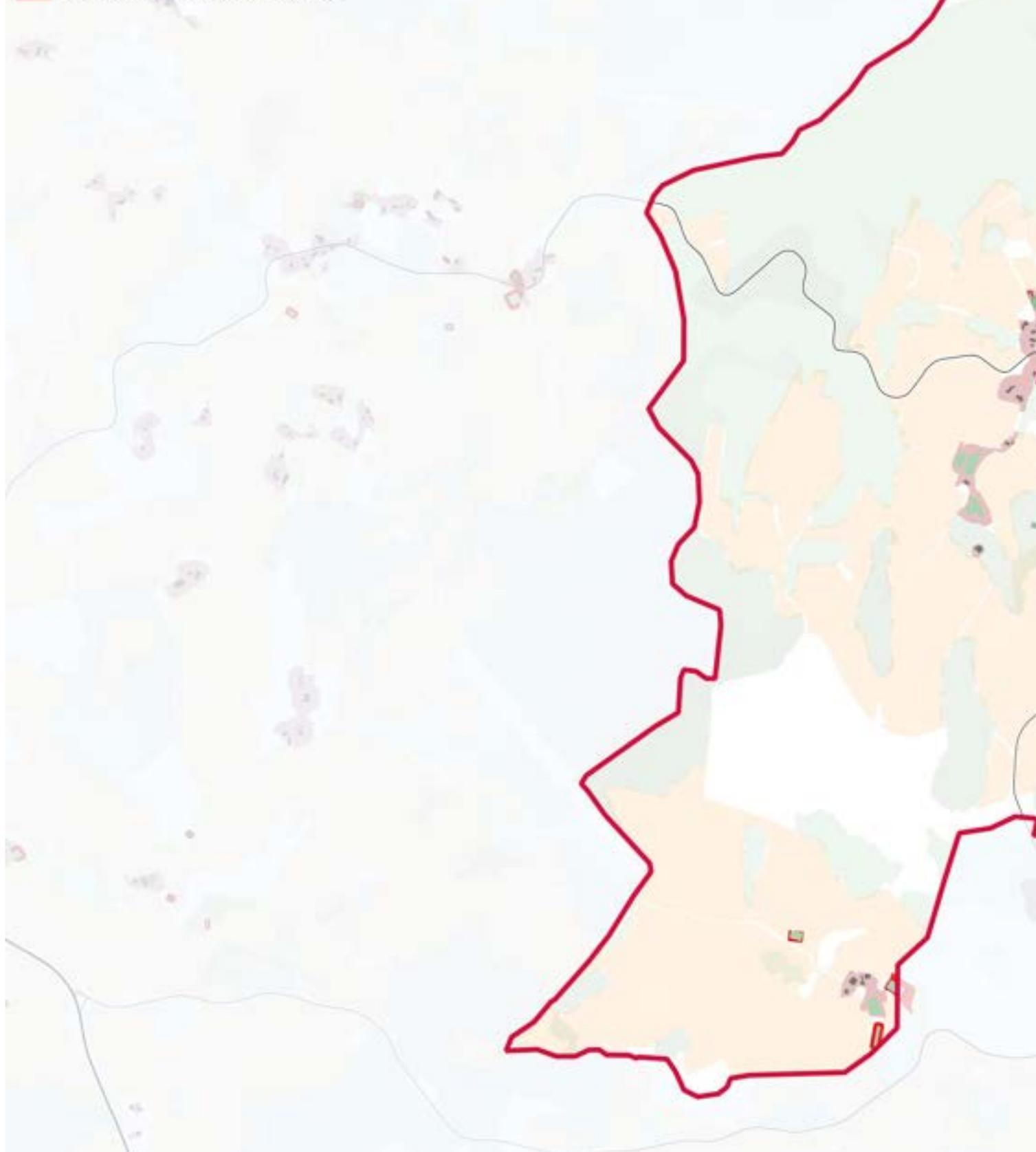


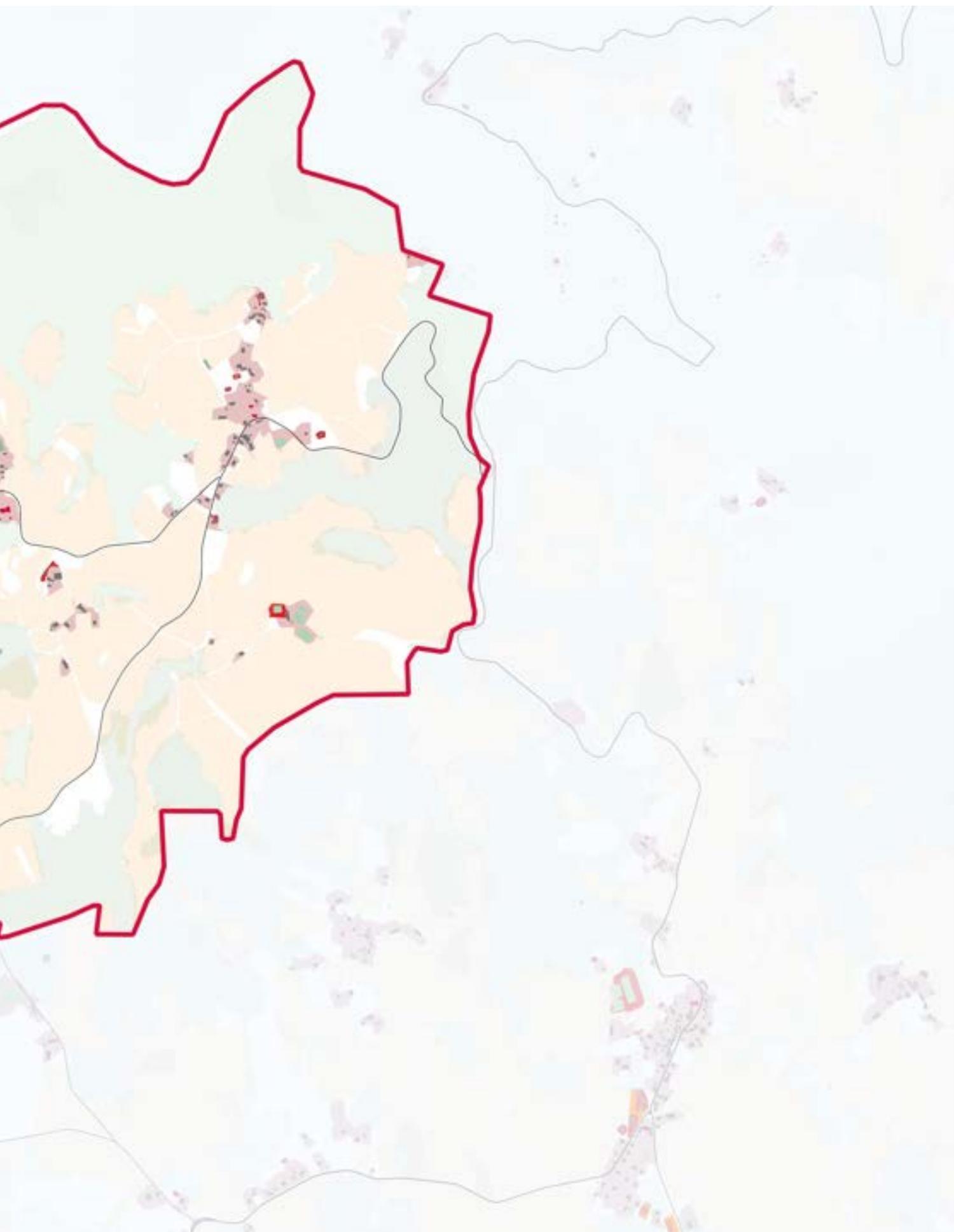
Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle

Artificialisation

 Jardin (< 2500 m²)

 Artificialisation (bâti et abords)



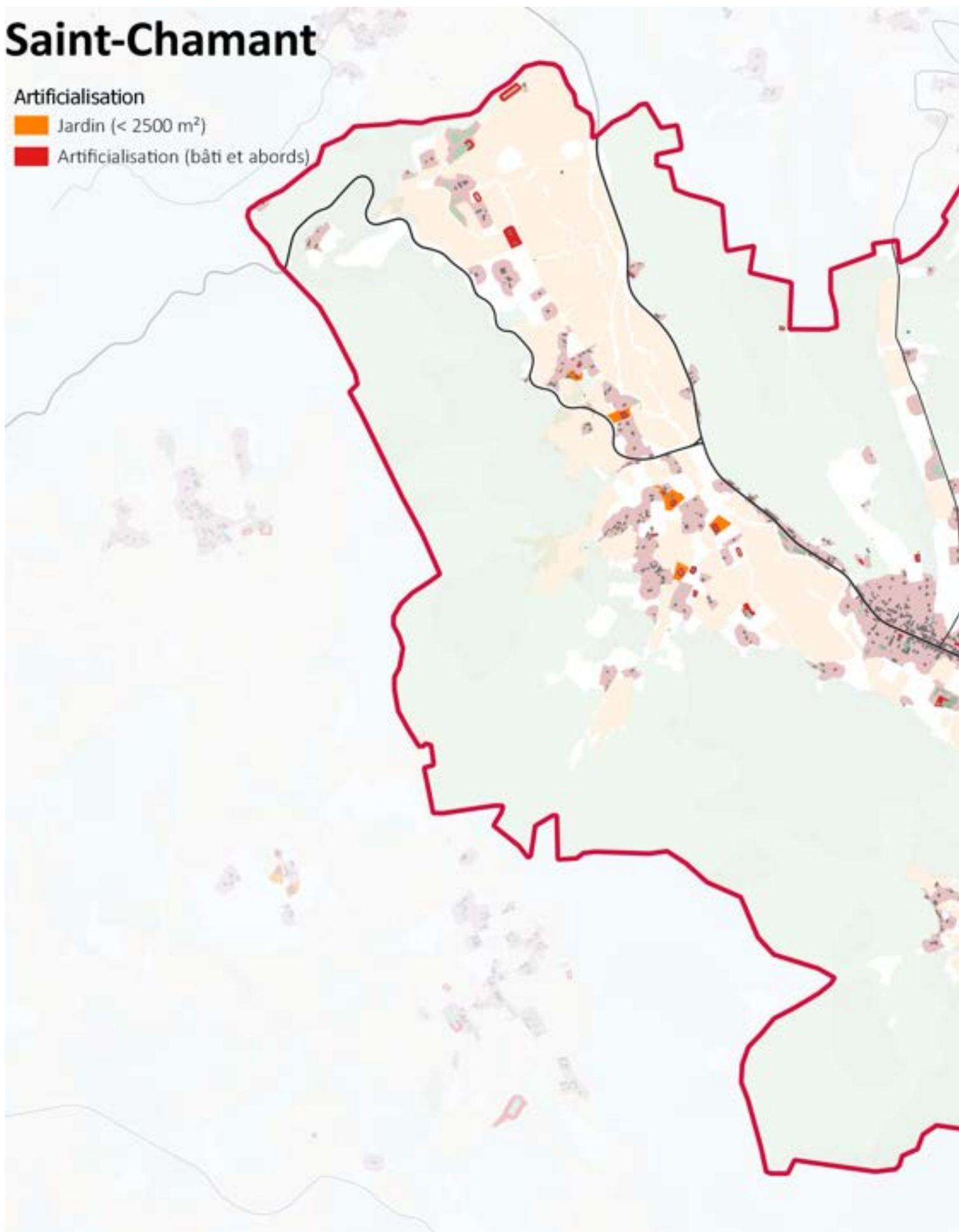


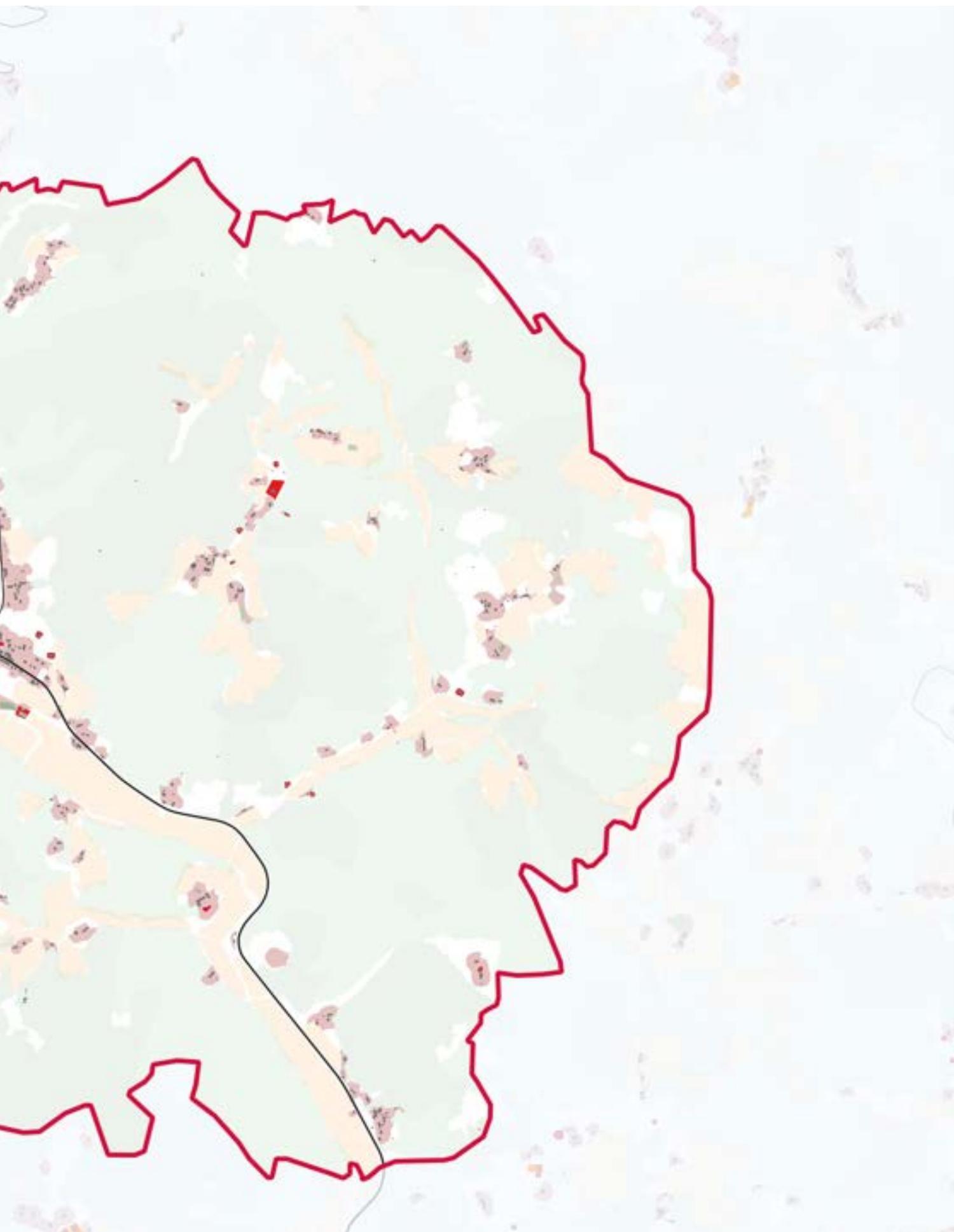
Saint-Chamant

Artificialisation

 Jardin (< 2500 m²)

 Artificialisation (bâti et abords)



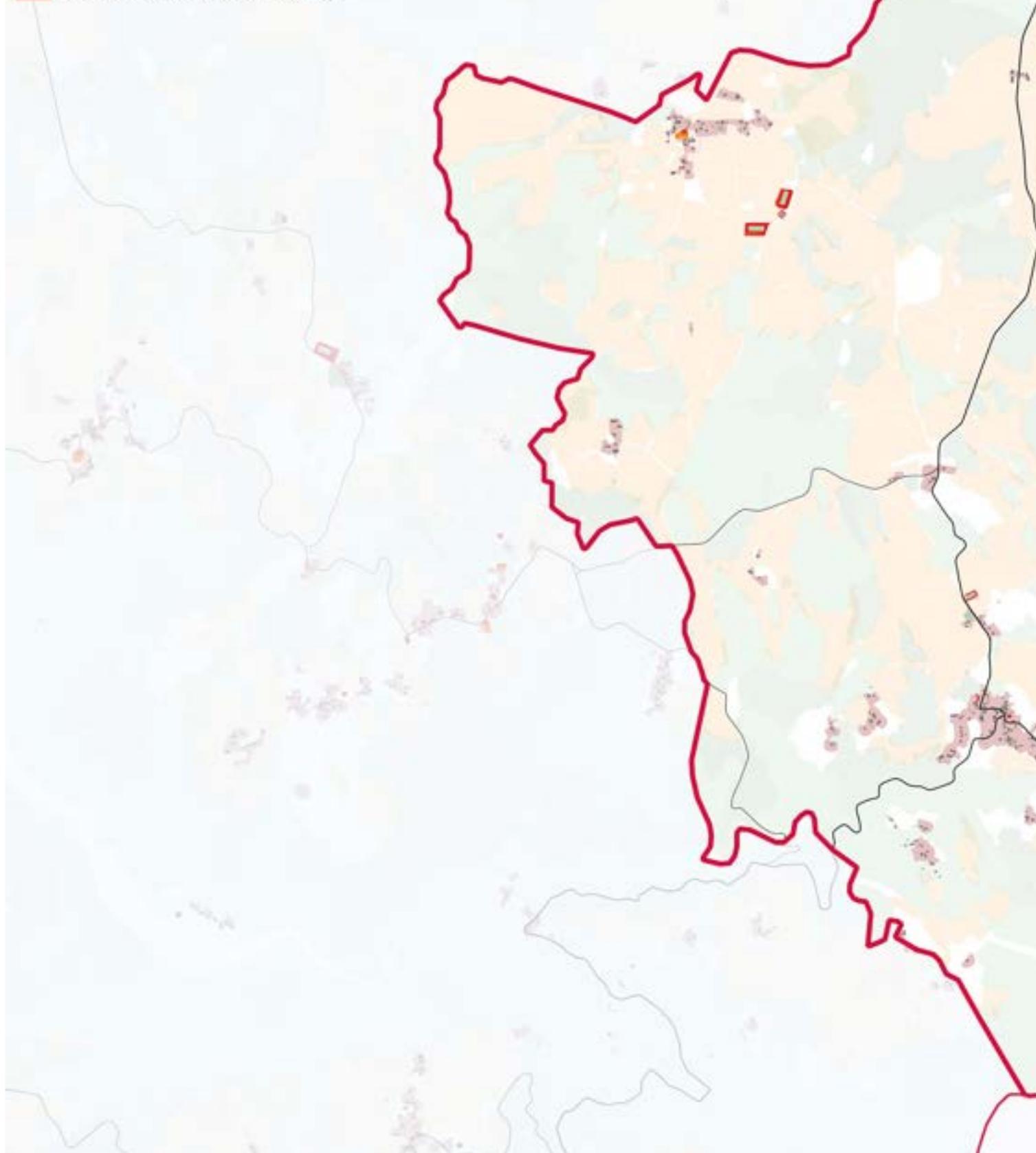


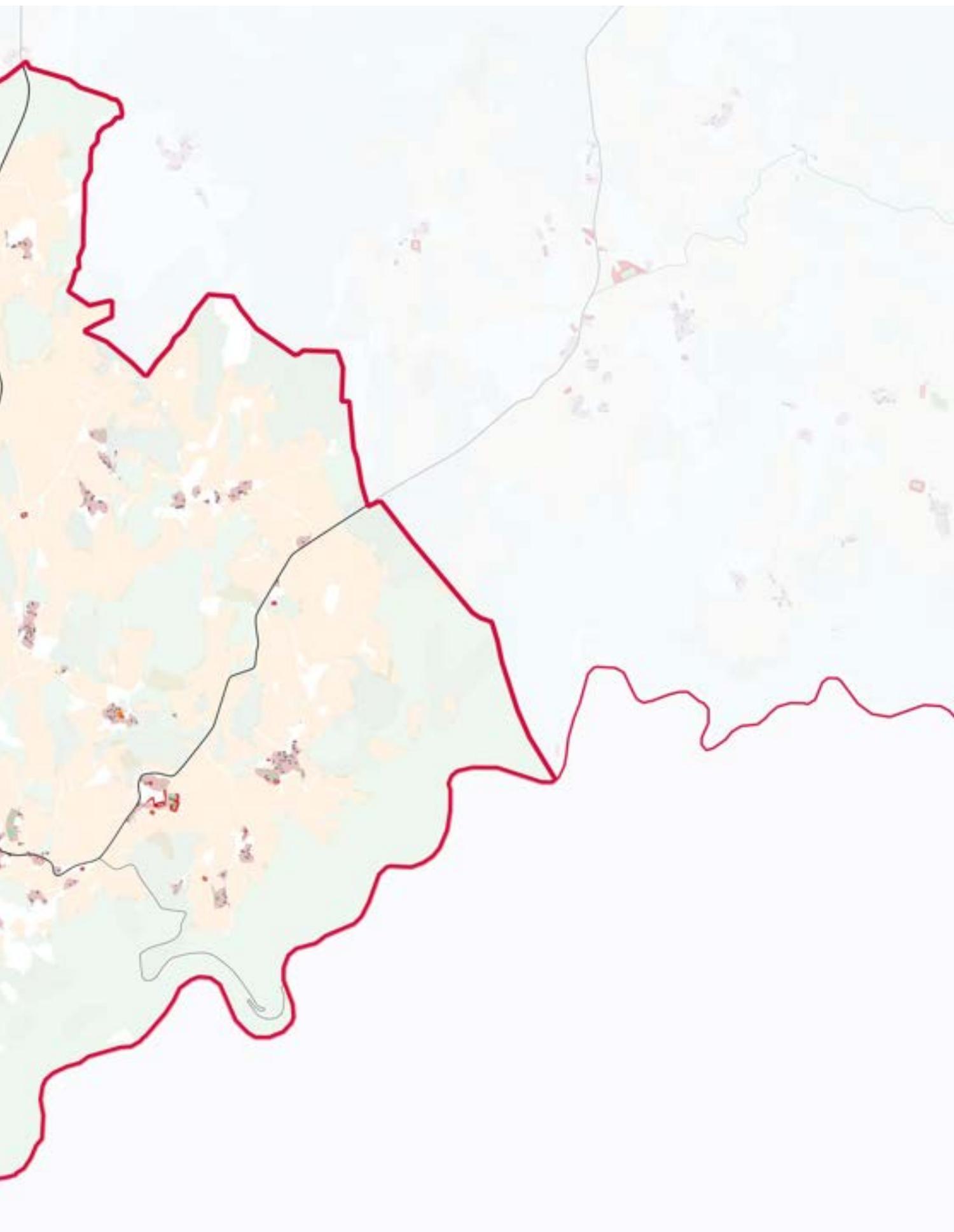
Saint-Cirgues-la-Loutre

Artificialisation

Jardin (< 2500 m²)

Artificialisation (bâti et abords)



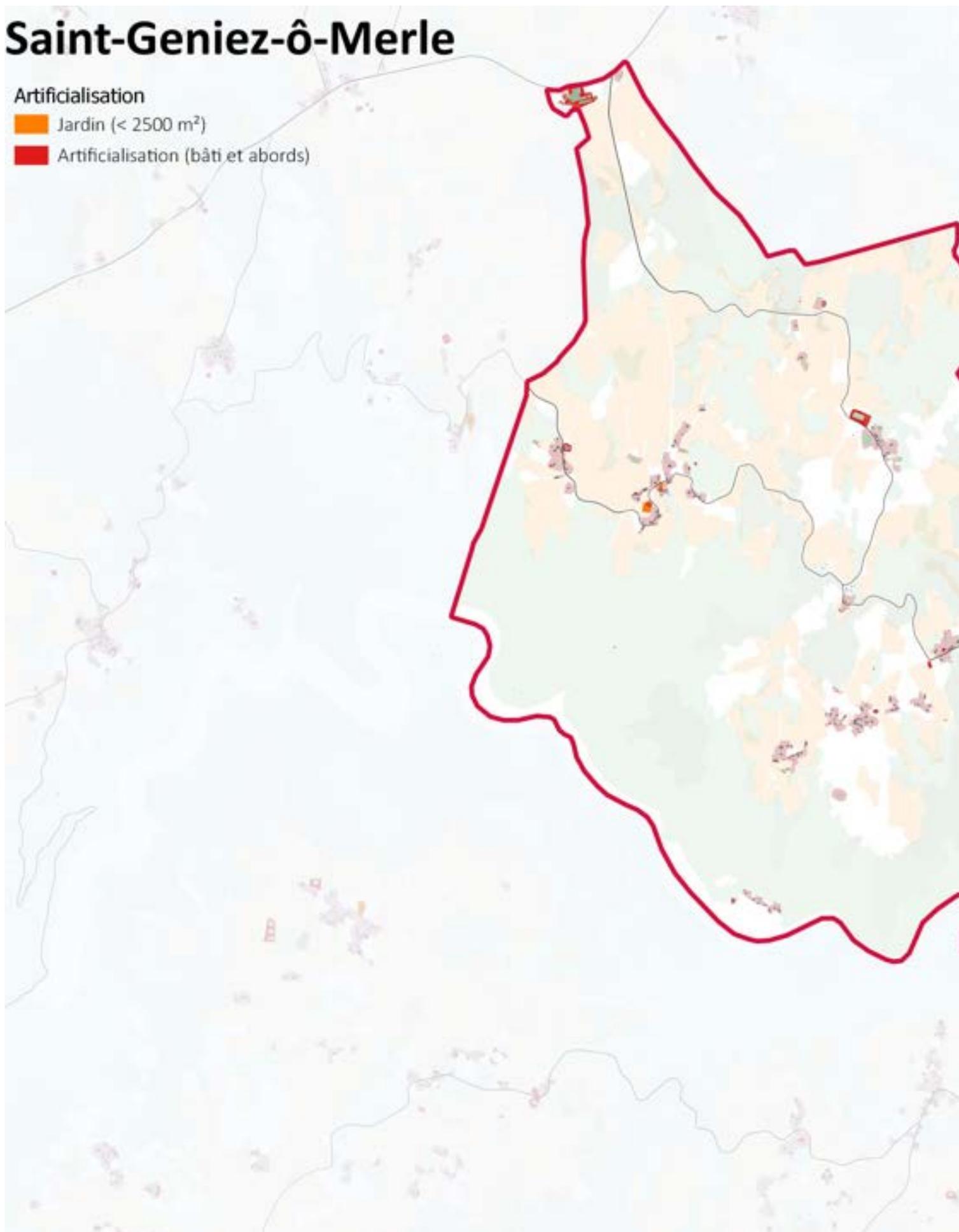


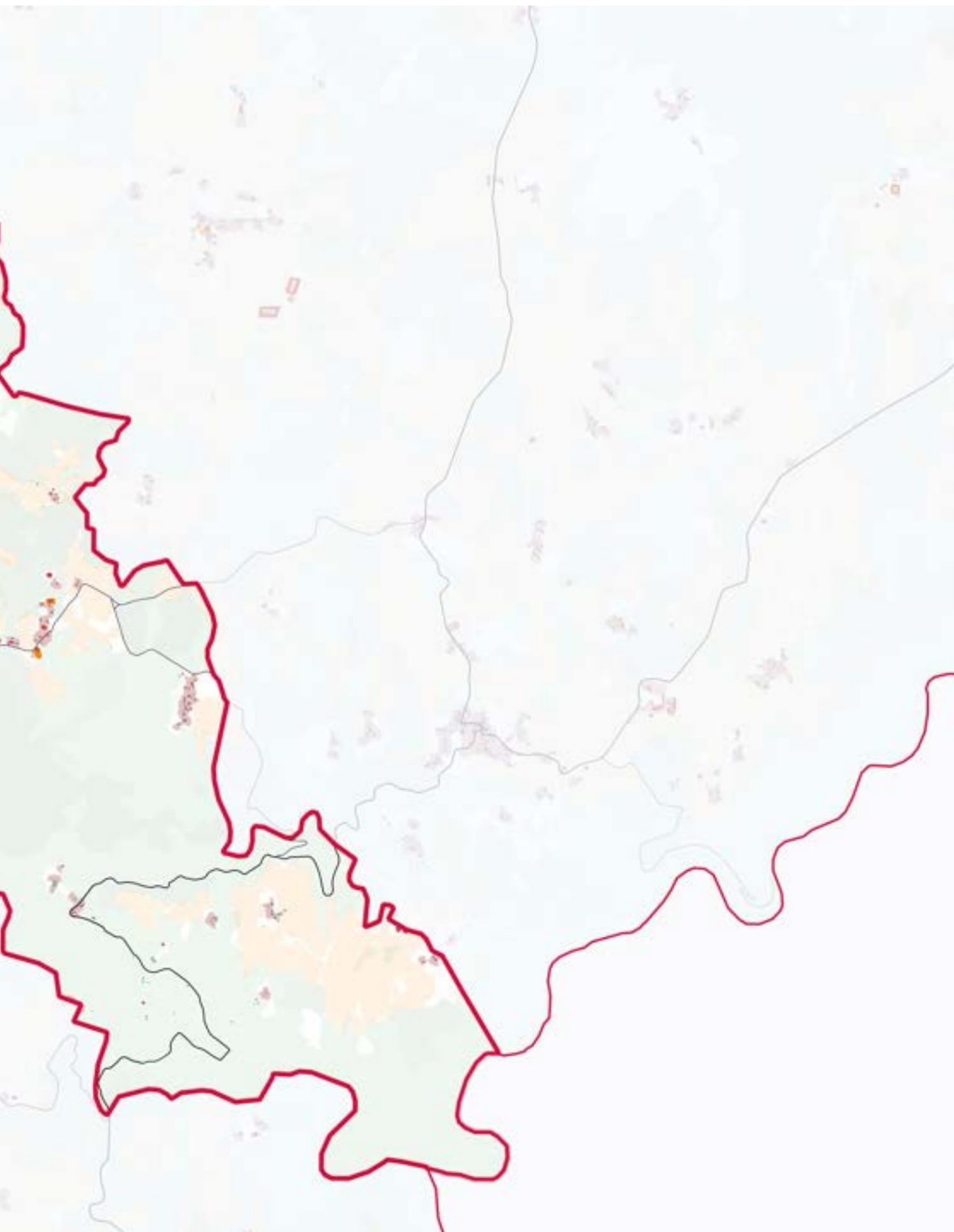
Saint-Geniez-ô-Merle

Artificialisation

 Jardin (< 2500 m²)

 Artificialisation (bâti et abords)





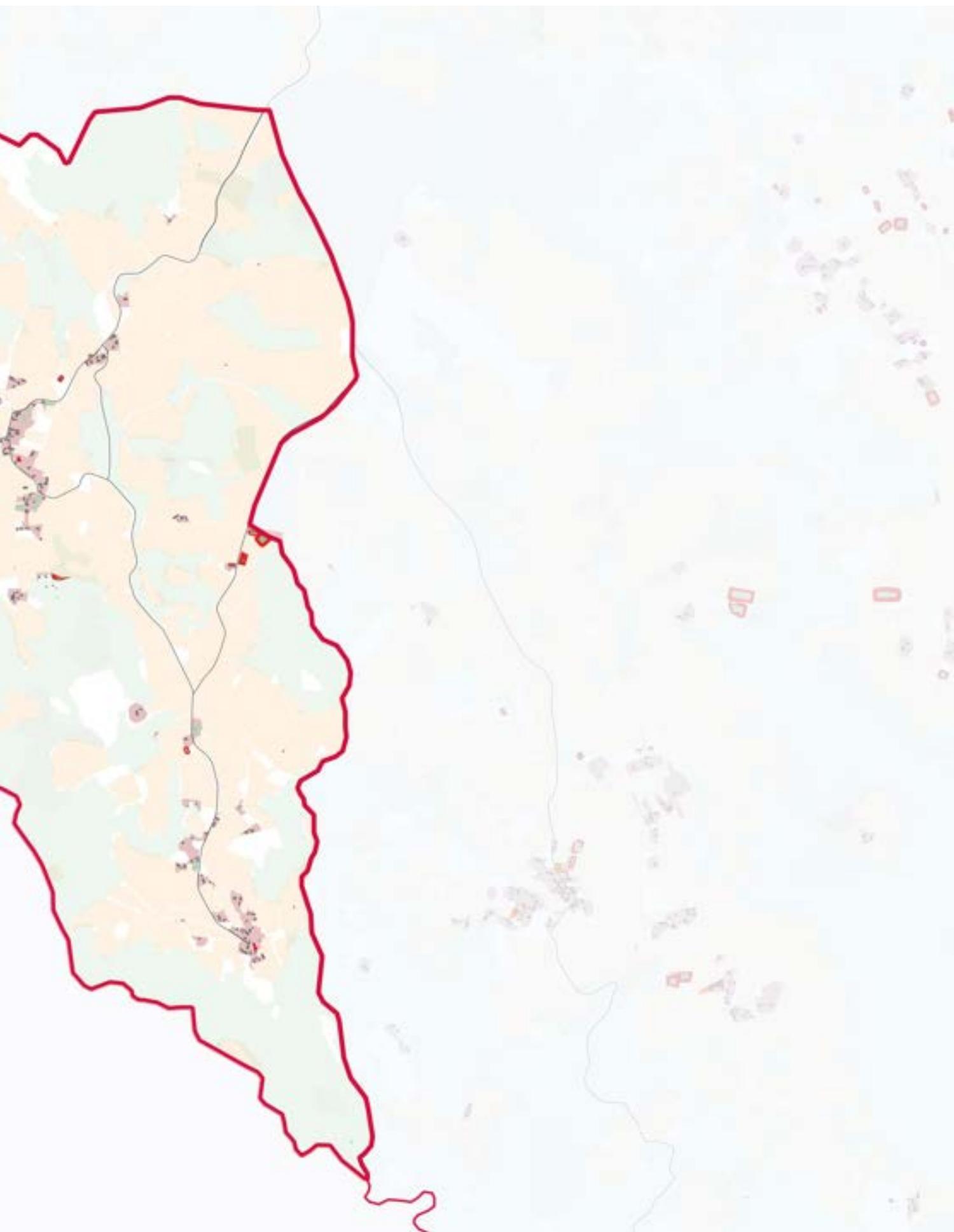
Saint-Hilaire-Taurieux

Artificialisation

 Jardin (< 2500 m²)

 Artificialisation (bâti et abords)



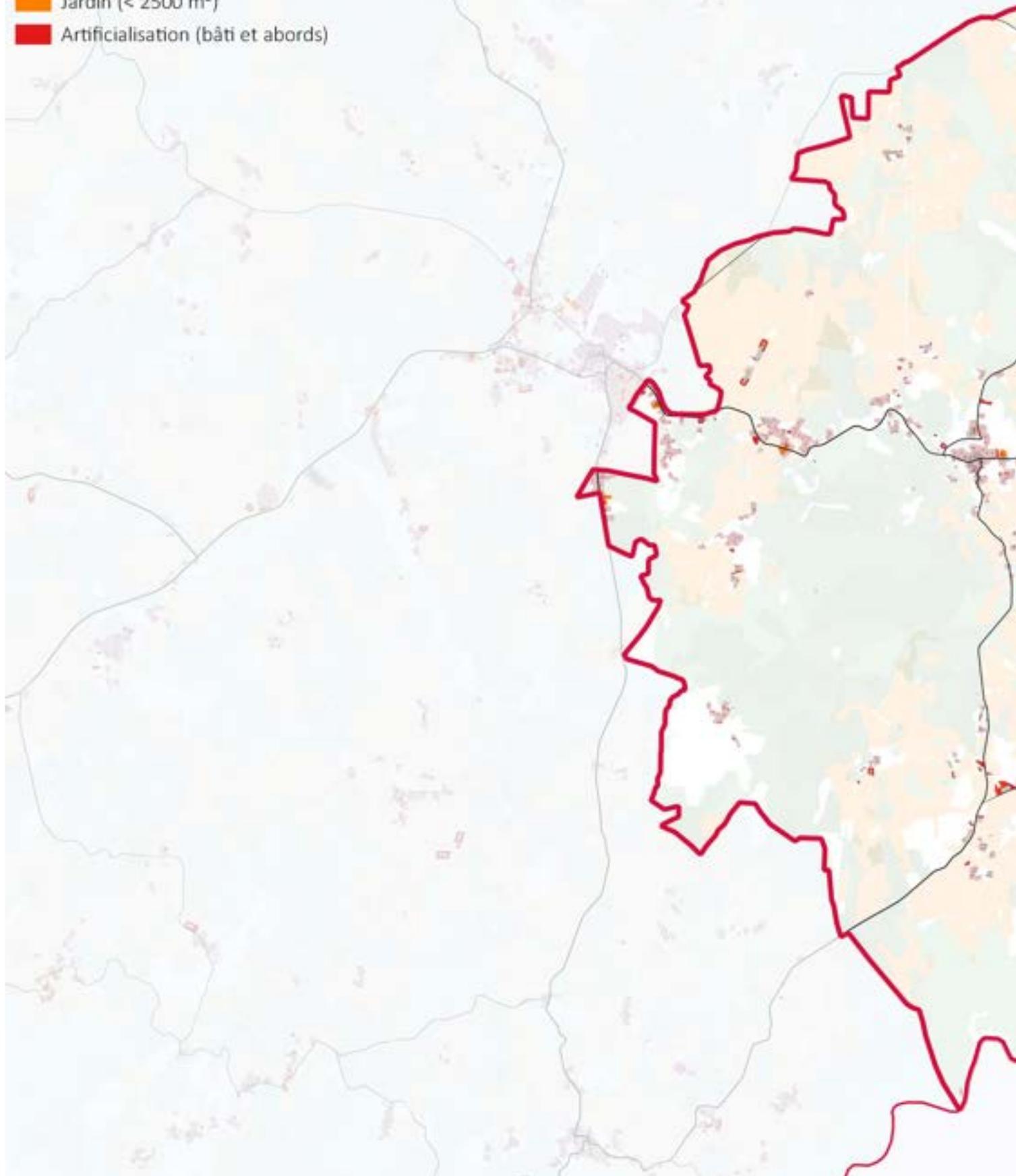


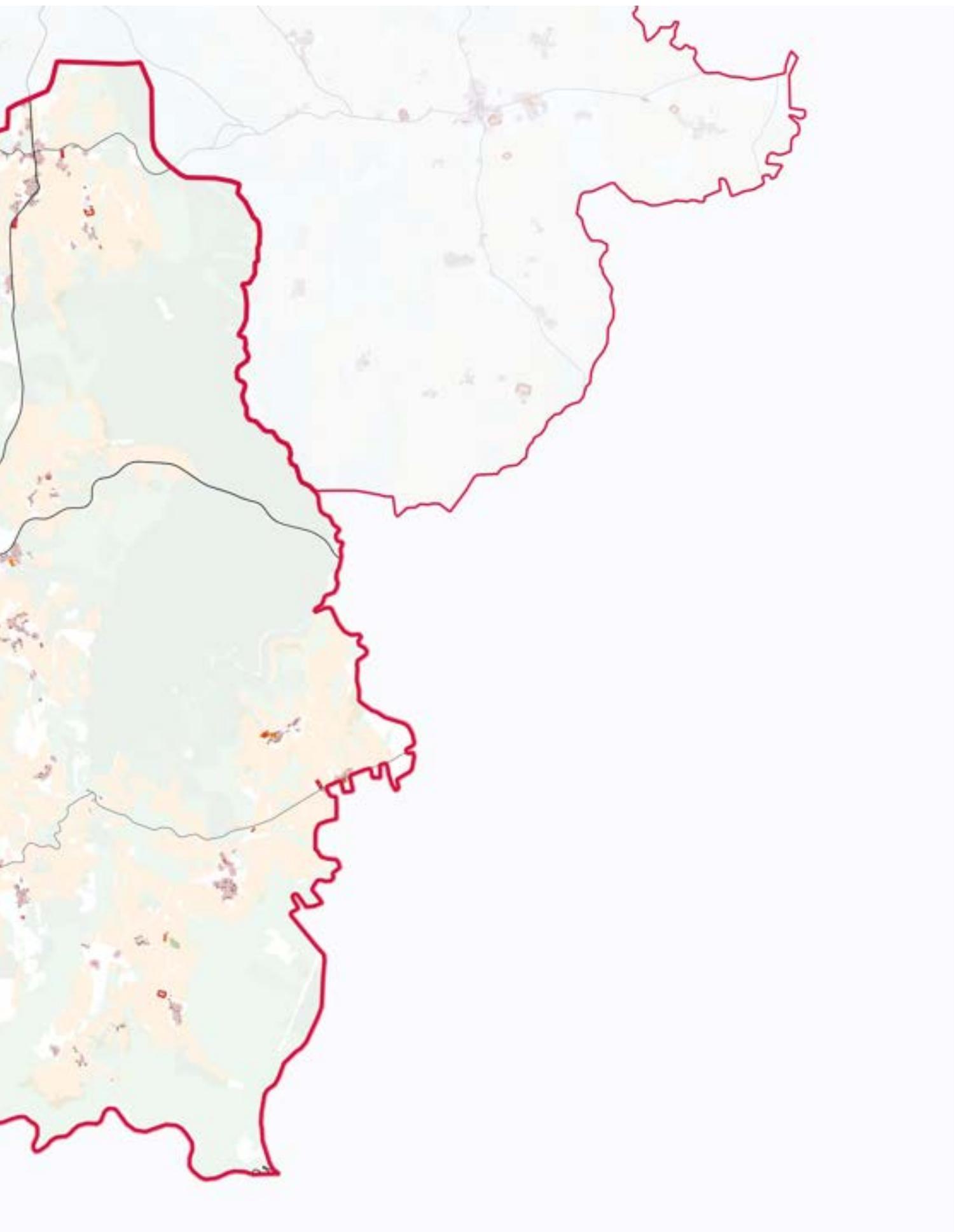
Saint-Julien-aux-Bois

Artificialisation

 Jardin (< 2500 m²)

 Artificialisation (bâti et abords)



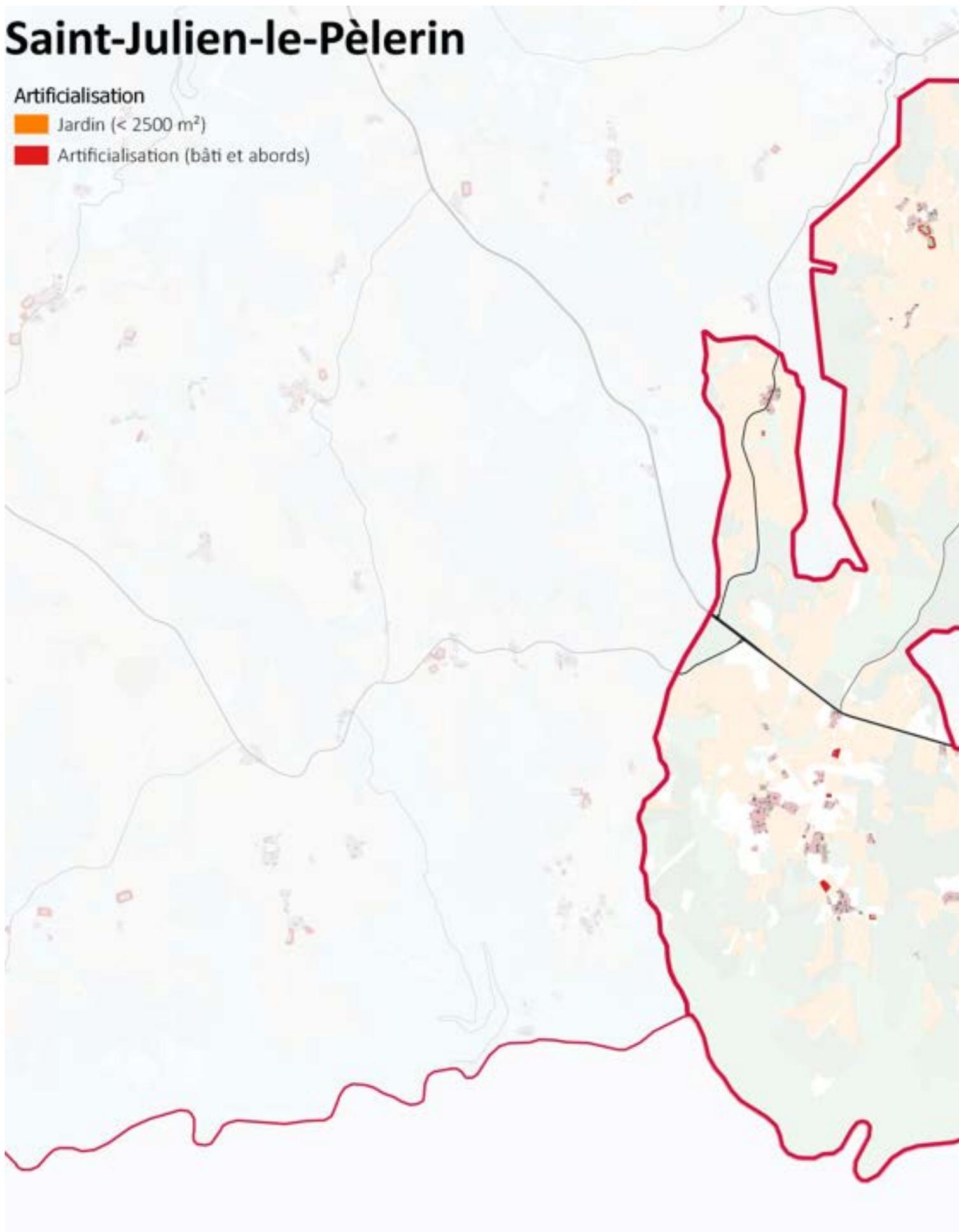


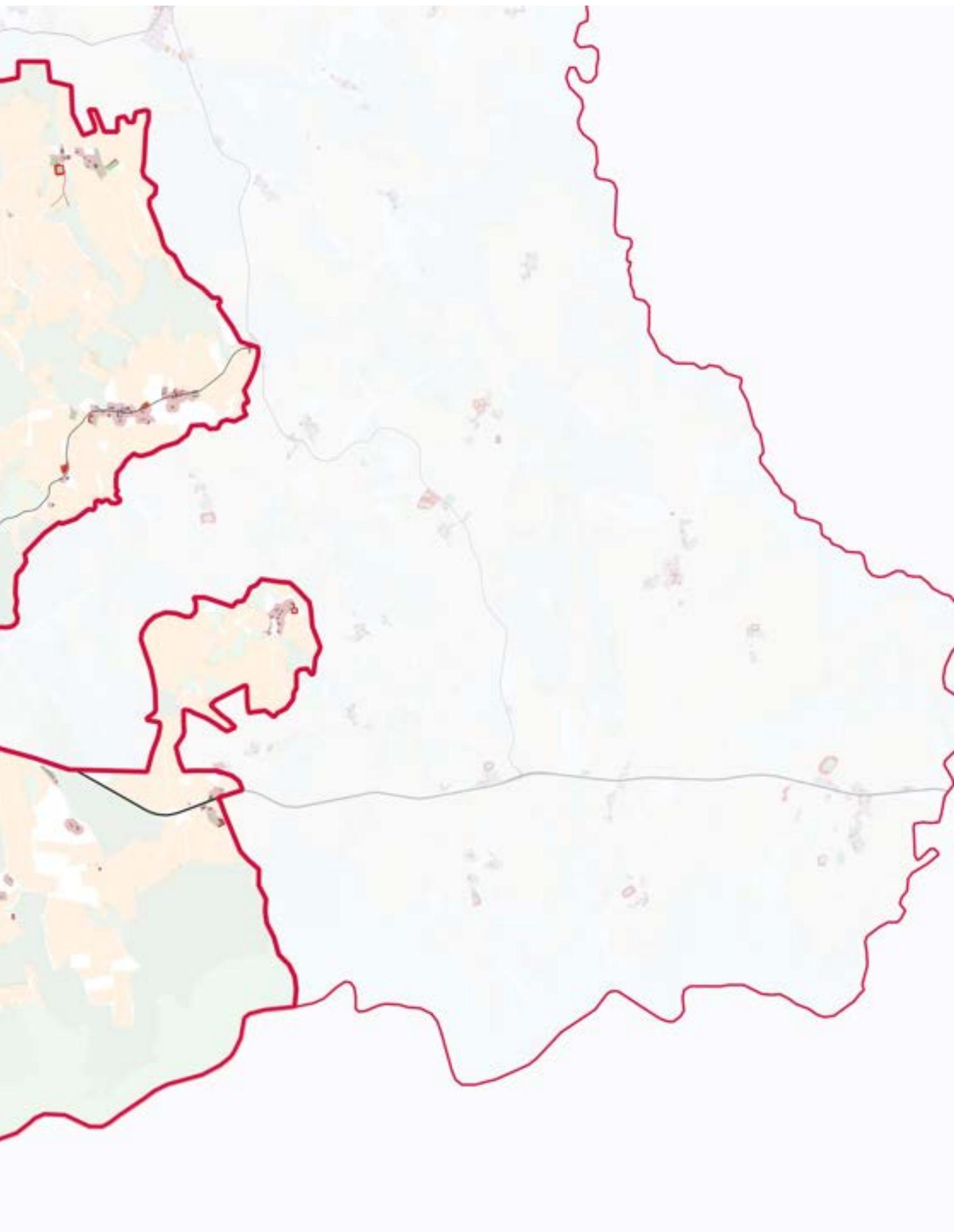
Saint-Julien-le-Pèlerin

Artificialisation

 Jardin (< 2500 m²)

 Artificialisation (bâti et abords)



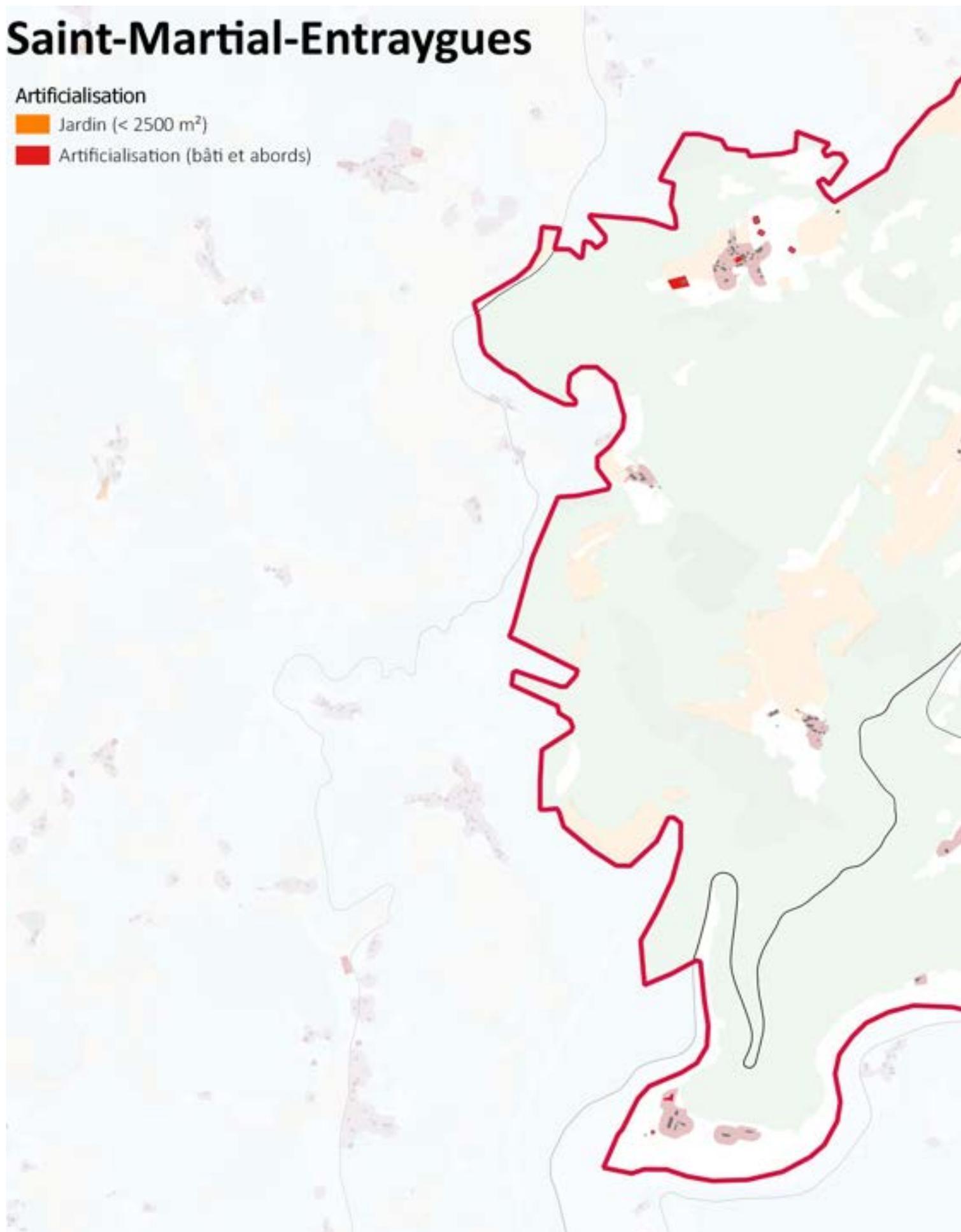


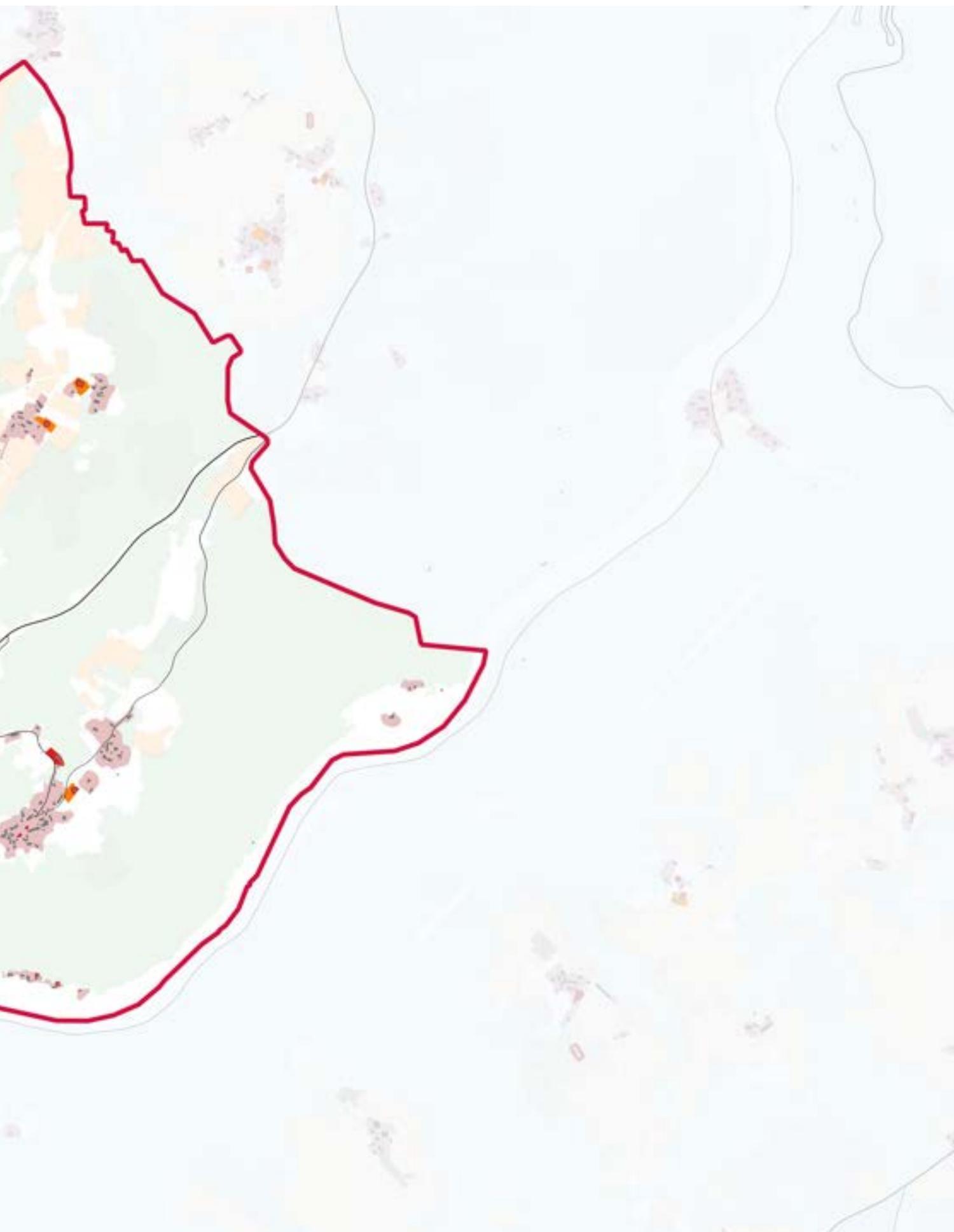
Saint-Martial-Entraygues

Artificialisation

Jardin (< 2500 m²)

Artificialisation (bâti et abords)



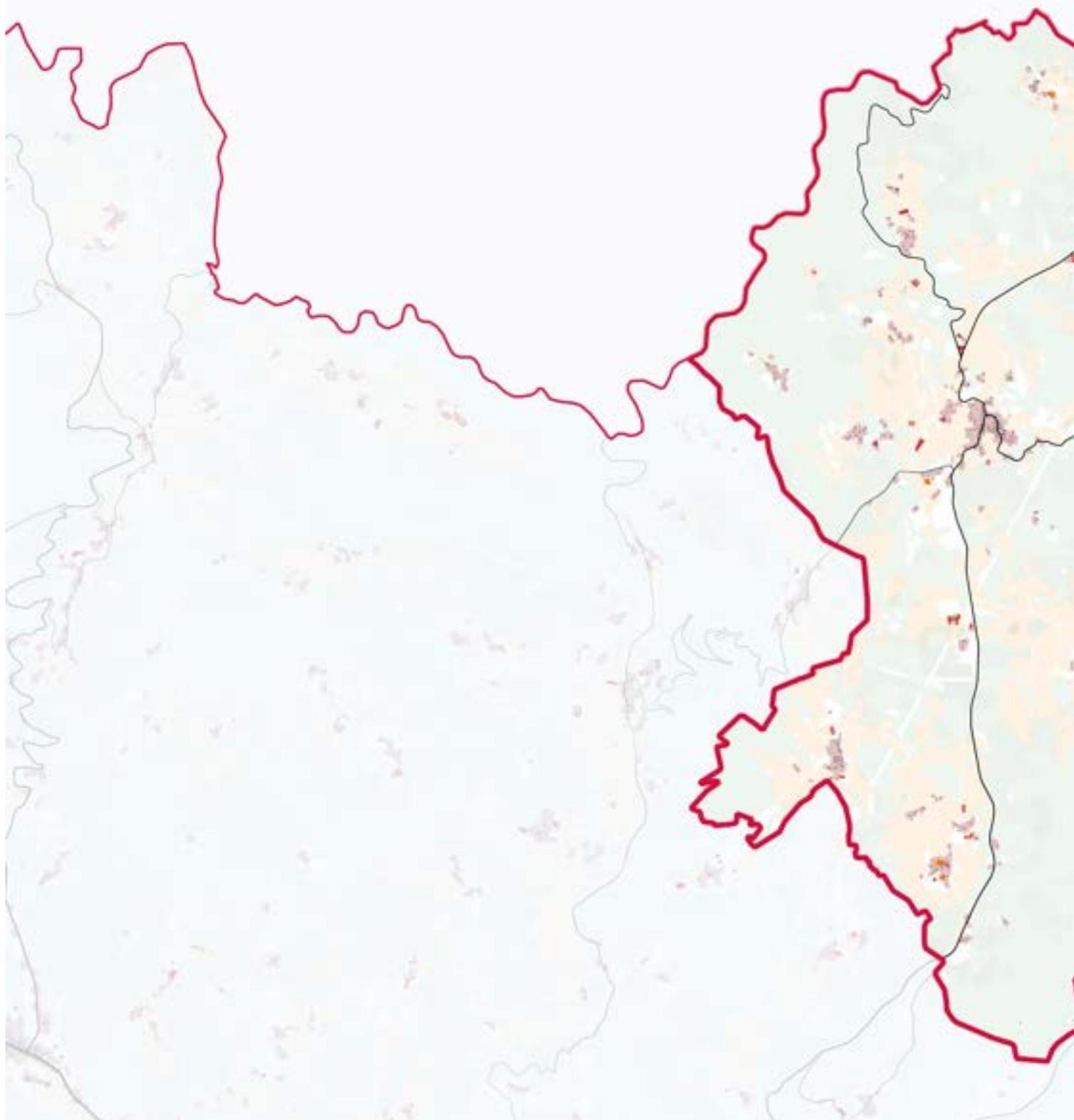


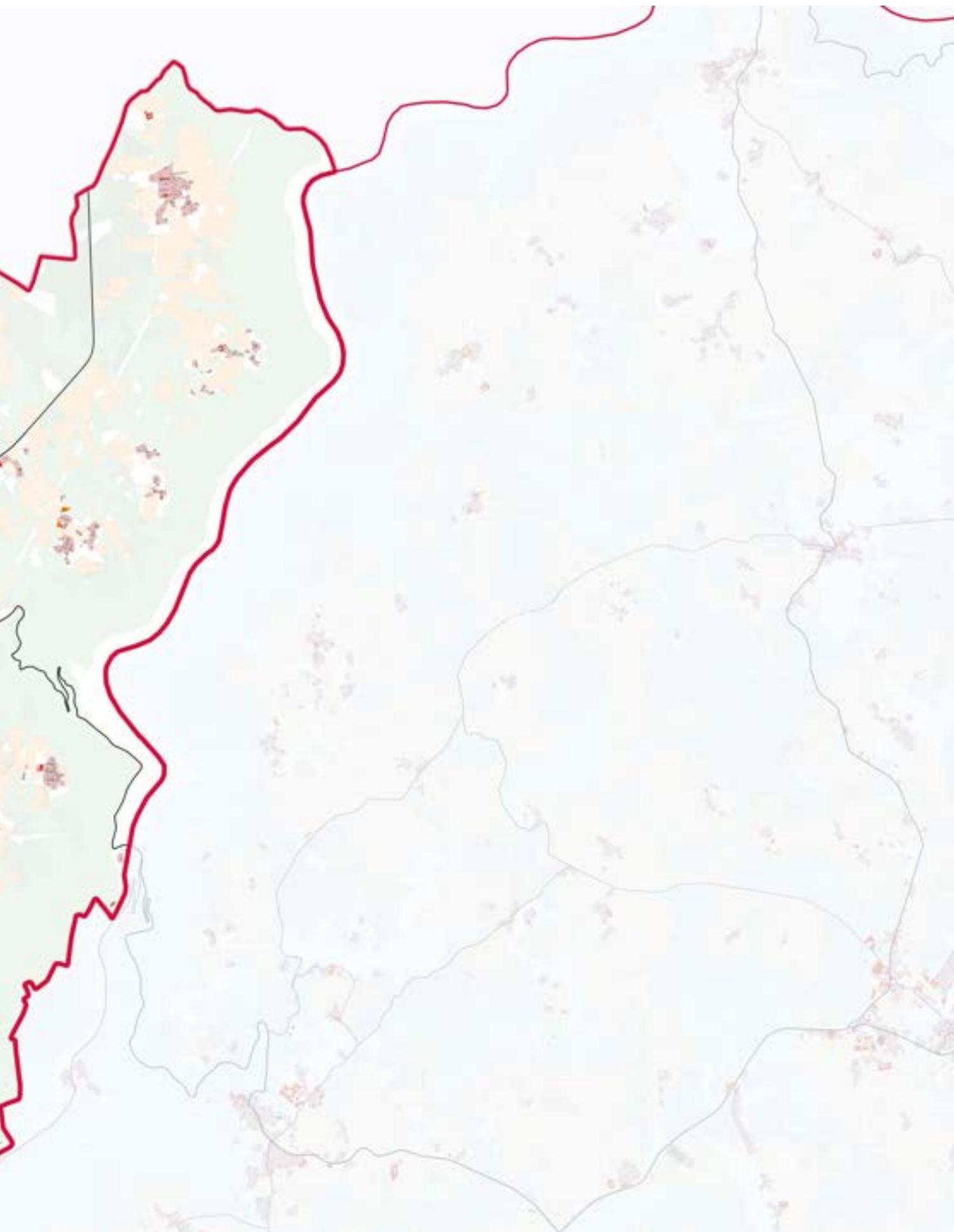
Saint-Martin-la-Méanne

Artificialisation

 Jardin (< 2500 m²)

 Artificialisation (bâti et abords)



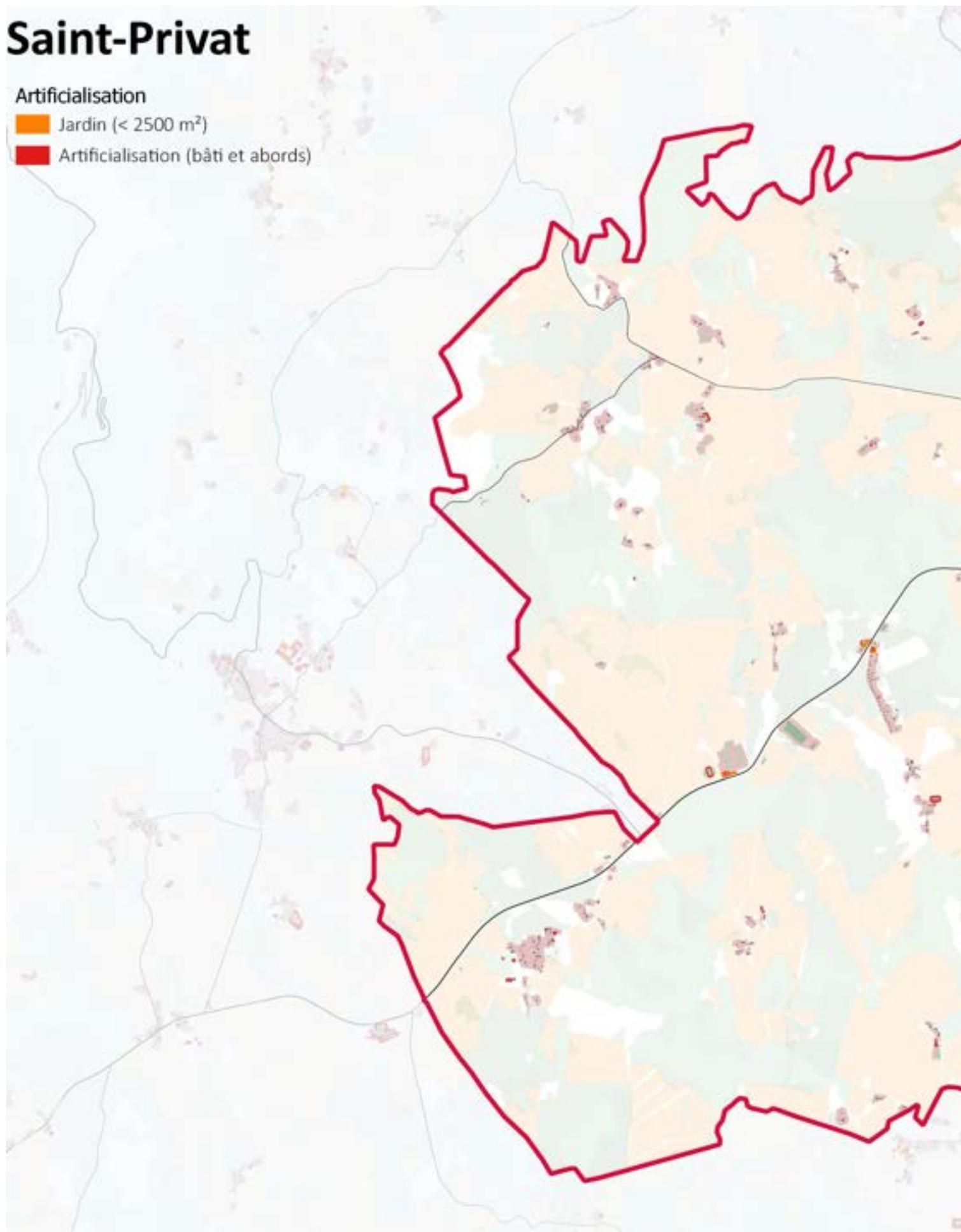


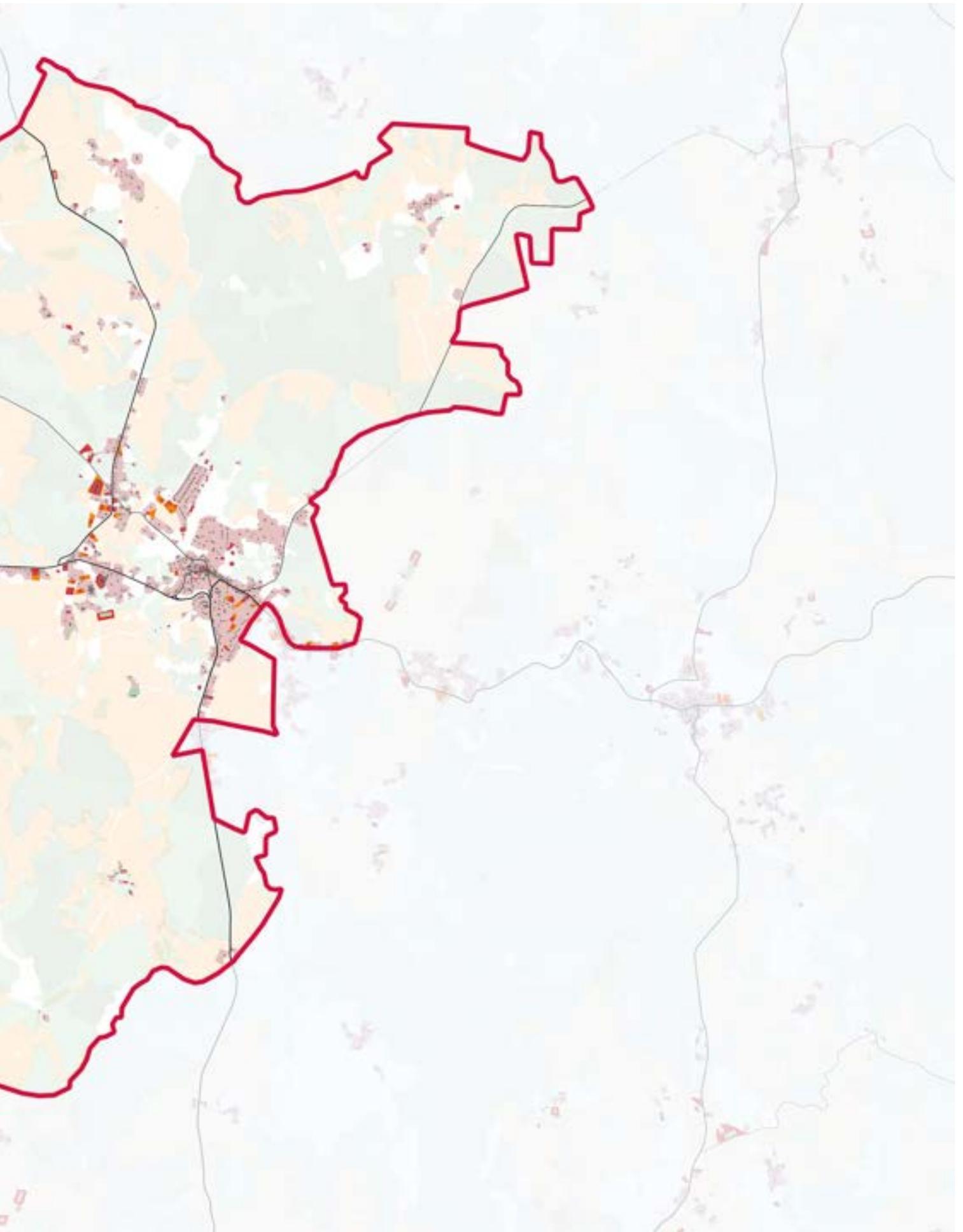
Saint-Privat

Artificialisation

Jardin (< 2500 m²)

Artificialisation (bâti et abords)



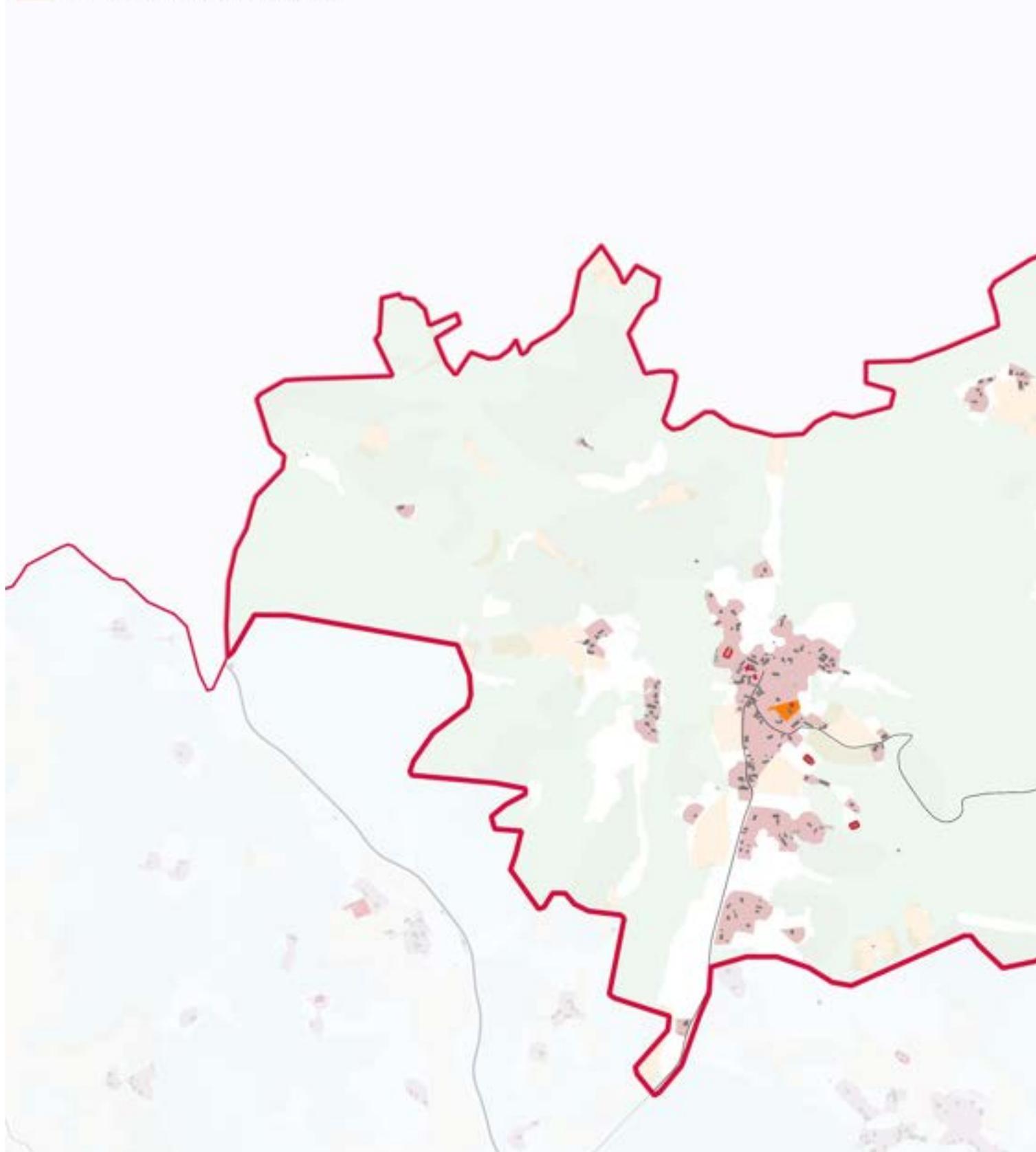


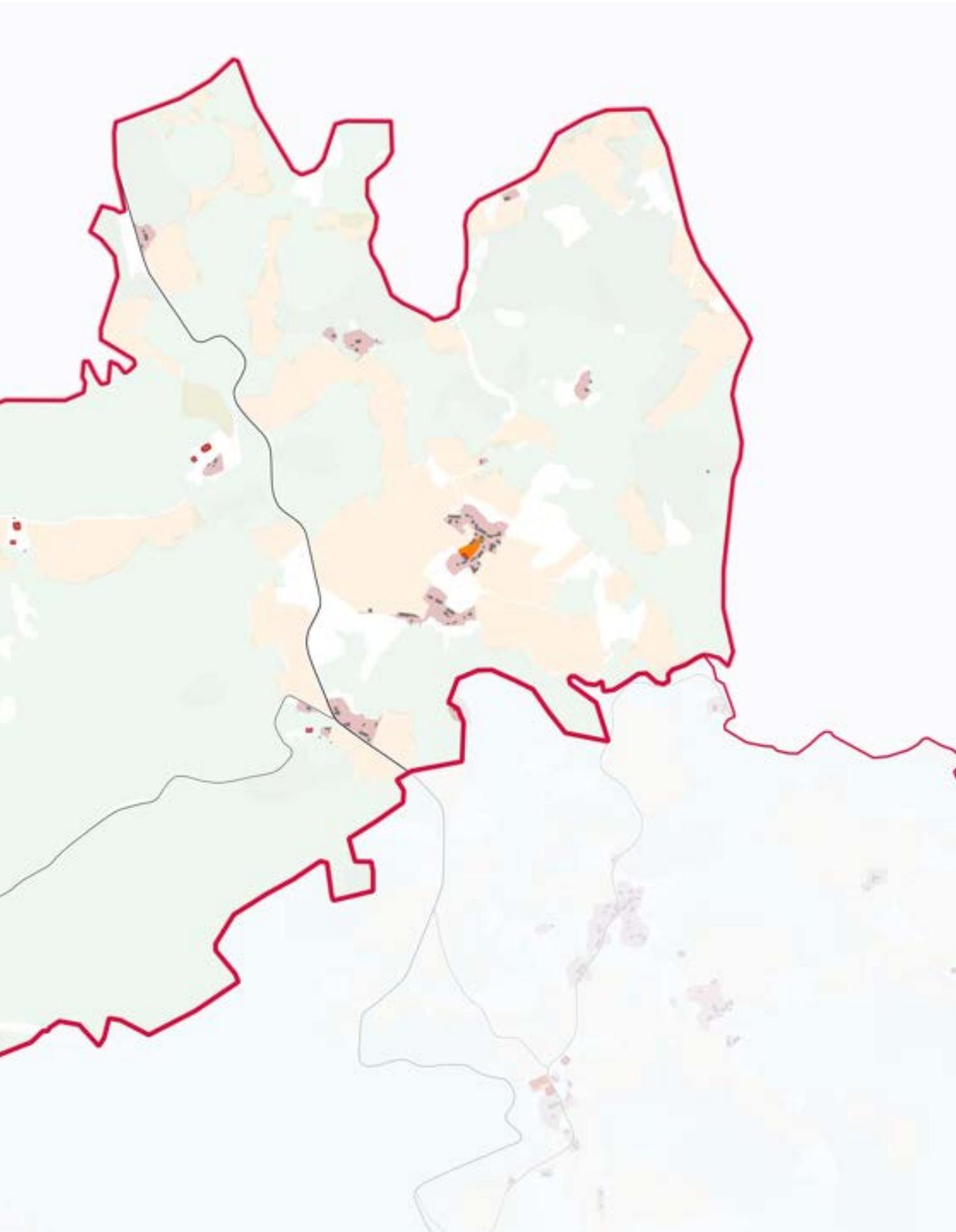
Saint-Sylvain

Artificialisation

 Jardin (< 2500 m²)

 Artificialisation (bâti et abords)



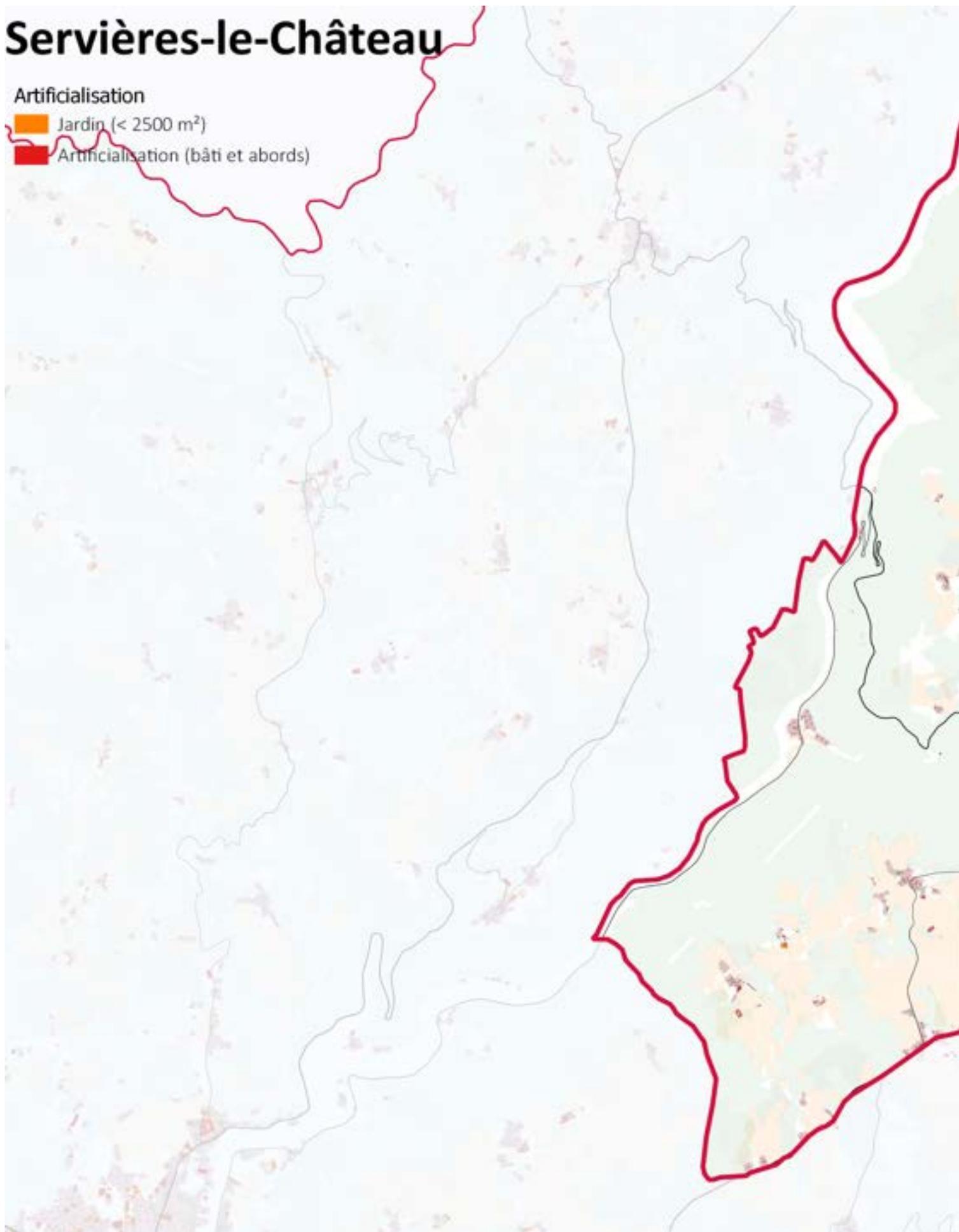


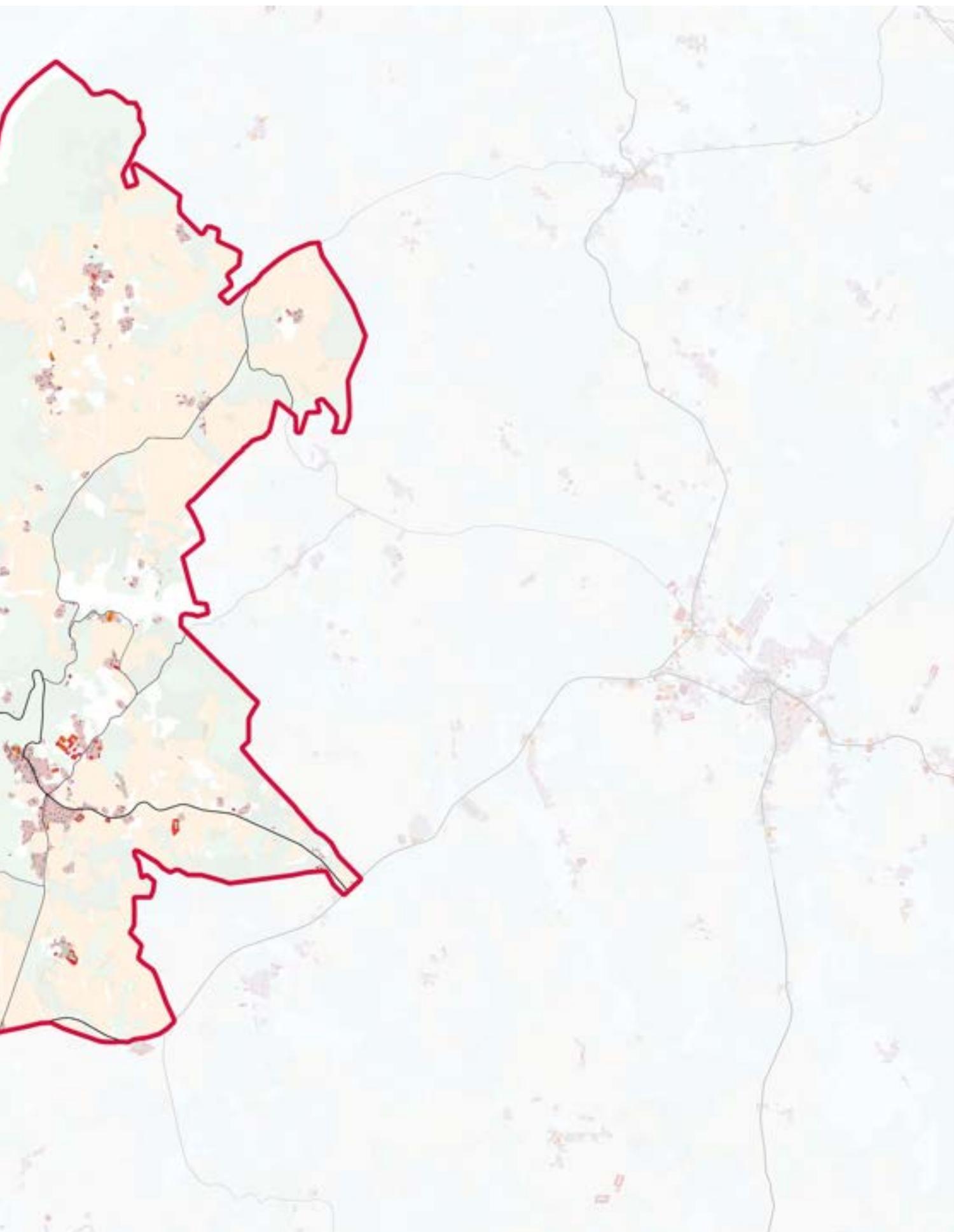
Servières-le-Château

Artificialisation

 Jardin (< 2500 m²)

 Artificialisation (bâti et abords)



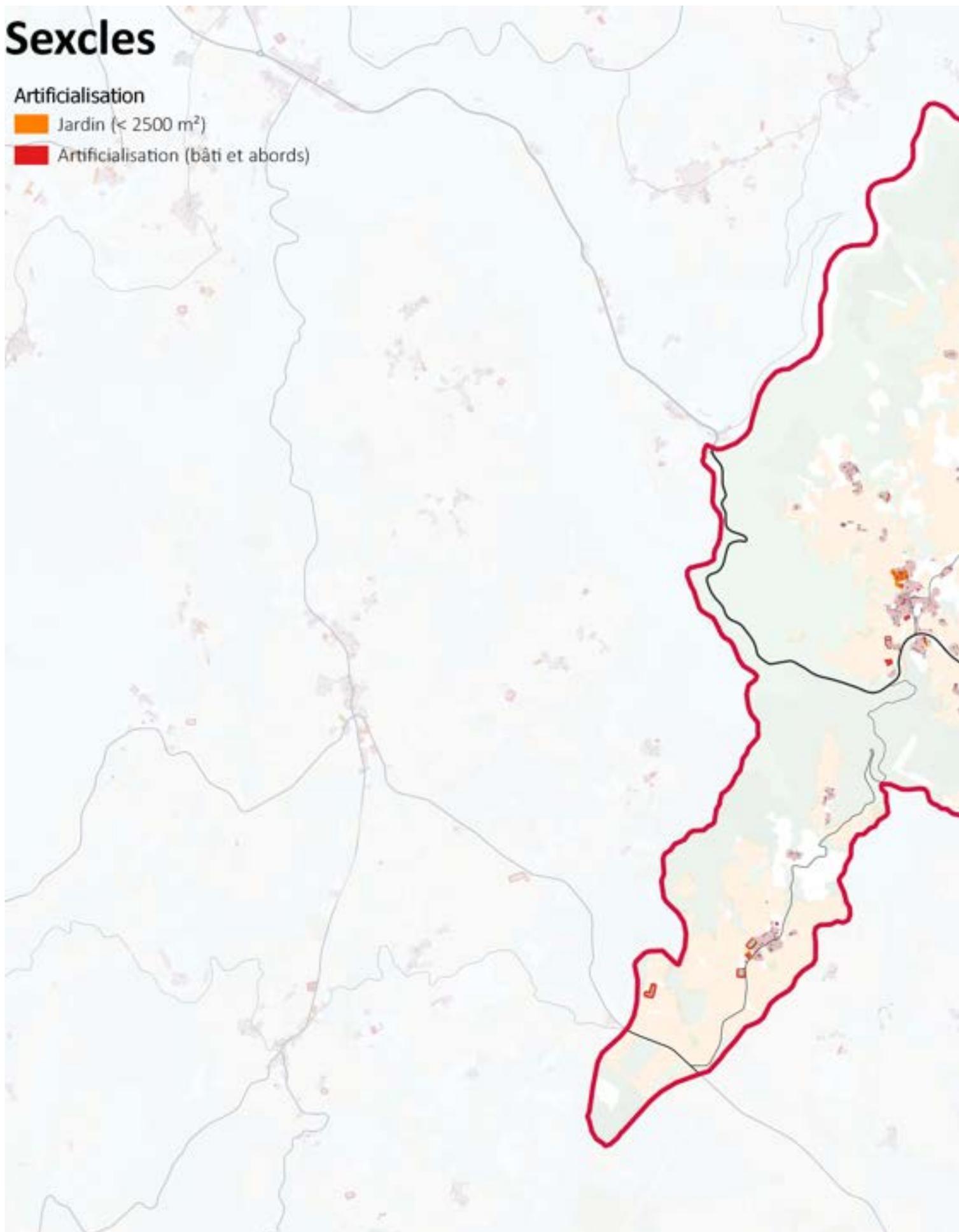


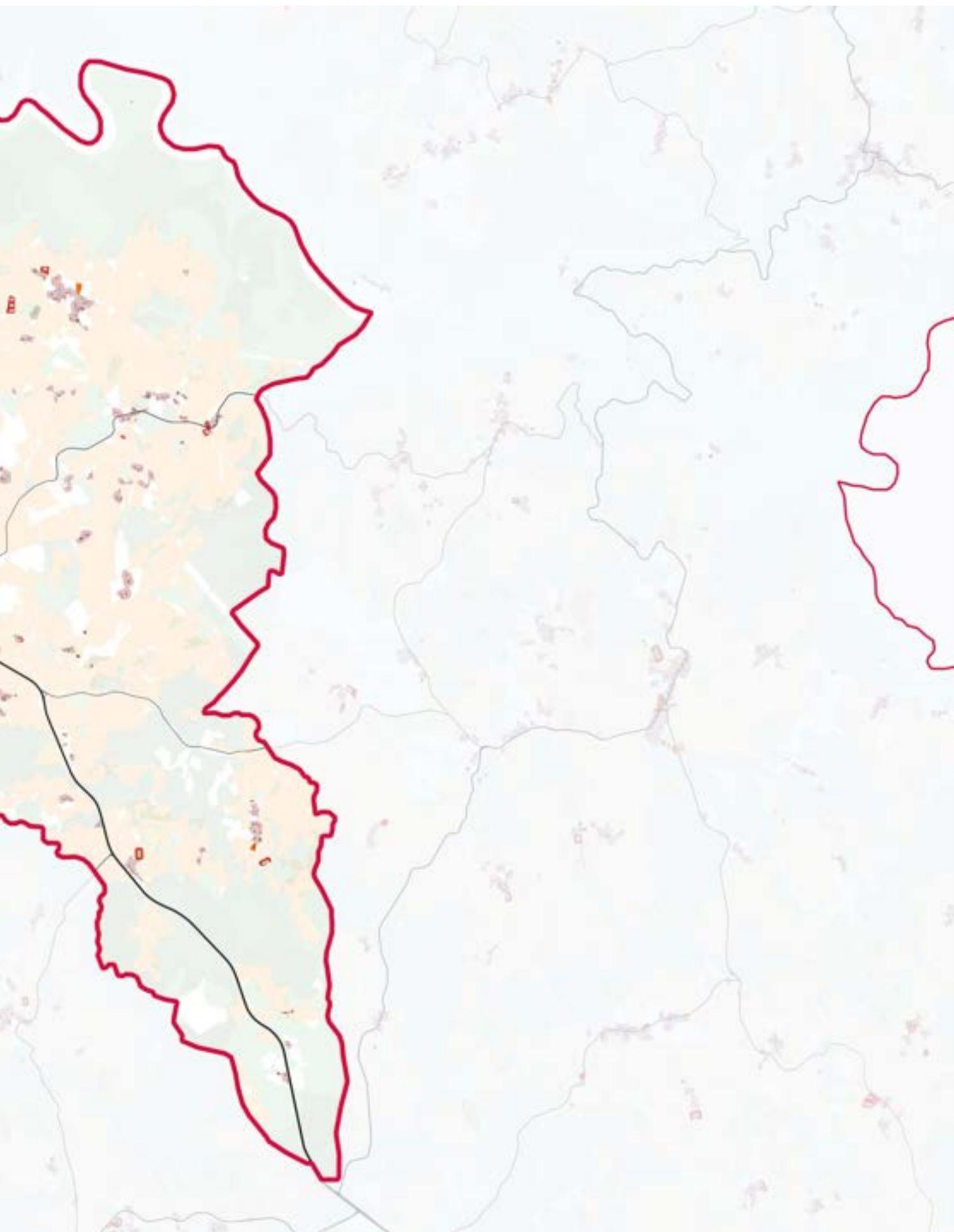
Sexcles

Artificialisation

 Jardin (< 2500 m²)

 Artificialisation (bâti et abords)





CAPACITÉ DE DENSIFICATION DU TERRITOIRE

Afin de définir des objectifs de limitation de la consommation d'espaces cohérents vis-à-vis des capacités de densification, le diagnostic a été complété sur deux points :

- l'identification de gisements fonciers au sein des espaces urbanisés
- le rythme de densification au cours des années passées.

Le postulat est que la capacité de densification s'apprécie au regard de la pression foncière et des filières locales de production de logement (et de développement économique).

IDENTIFICATION DE GISEMENTS FONCIERS AU SEIN DES ESPACES URBANISÉS POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

Les gisements fonciers ont été identifiés en plusieurs temps :

- 1- analyse géomatique des tènements non bâti ou propice à une densification
- 2- enrichissement de la base de données par les élus locaux
- 3- évaluation de la réceptivité des espaces identifiés pour la production de logements

L'analyse géomatique a nécessité la délimitation des espaces urbanisés du territoire, les enveloppes urbaines.

Par l'analyse géomatique du Cadastre (source : Etalab) et via photographie aérienne (source : Google), une première passe a été réalisée.

L'analyse a ensuite été mise en ligne et diffusée auprès de chaque commune afin de réagir sur la délimitation, la compléter et qualifier les espaces ainsi relevés :

- s'agit-il selon la commune d'un espace se prêtant à une densification ?
- le projet est-il pressenti comme étant un coup parti ?
- existe-t-il des freins à sa densification ?



Première analyse de gisement densifiable

Mise en ligne du gisement foncier pour enrichissement sémantique



L'analyse de la réceptivité en logements a permis d'évaluer la possibilité de création de logements selon la typologie des tènements considérés.

Il en résulte un potentiel brut estimé à près de 660 logements.

S'agissant du développement économique, le seul tènement isolé au sein du site Riol du Bros représente près de 5000 m².

Les pages suivantes détaillent les gisements considérés par commune.

Dent
creuse

Division
parcellaire

	Dent creuse	Division parcellaire
Albussac	5	6
Argentat-sur-Dordogne	88	154
Auriac	3	15
Bassignac-le-Bas	0	2
Bassignac-le-Haut	3	14
Camps-Saint-Mathurin-Leozabel	1	3
Darazac	0	1
Forgès	4	8
Gouilles	1	10
Hautefage	3	6
La-Chapelle-Saint-Géraud	6	8
Mercoeur	1	1
Monceaux-sur-Dordogne	14	15
Neuville	0	6
Reygade		1
Rilhac-Xaintrie	3	8
Saint-Bonnet-Elvert	4	19
Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle	0	3
Saint-Chamant	16	13
Saint-Cirgues-la-Loutre	2	8
Saint-Geniez-ô-Merles		2
Saint-Hilaire-Taurieux	0	2
Saint-Julien-aux-Bois	5	9
Saint-Julien-le-Pelerin	1	1
Saint-Martial-Entraygues	1	3
Saint-Martin-la-Méanne	7	15
Saint-Privat	18	66
Saint-Sylvain	3	6
Servières-le-Château	11	40
Sexcles	2	24
	197	463

Estimation du potentiel brut de production de logements au sein des espaces urbanisés

Vocation de la parcelle *

Parcelle pouvant accueillir une ou plusieurs constructions

Vocation agricole à préserver

Vocation naturelle/paysagère à préserver

Avancement du projet **

Certificat d'urbanisme délivré

Instruction en cours

Non mis en vente ou sans acquéreur

Nouvel acquéreur ou vente en cours de finalisation

Permis d'aménager ou division parcellaire accordé

Permis de construire accordé

Raisons du blocage en l'absence de projet

Autre motif de blocage à préciser en créant un nouveau commentaire

Loyer demandé trop élevé

Parcelle inconstructible (roques ou relief)

Prix de vente trop élevé

Propriétaire inconnu

Succesion difficile

Utilisé par le propriétaire

Viticulteur du site

Informations saisies par les élus locaux

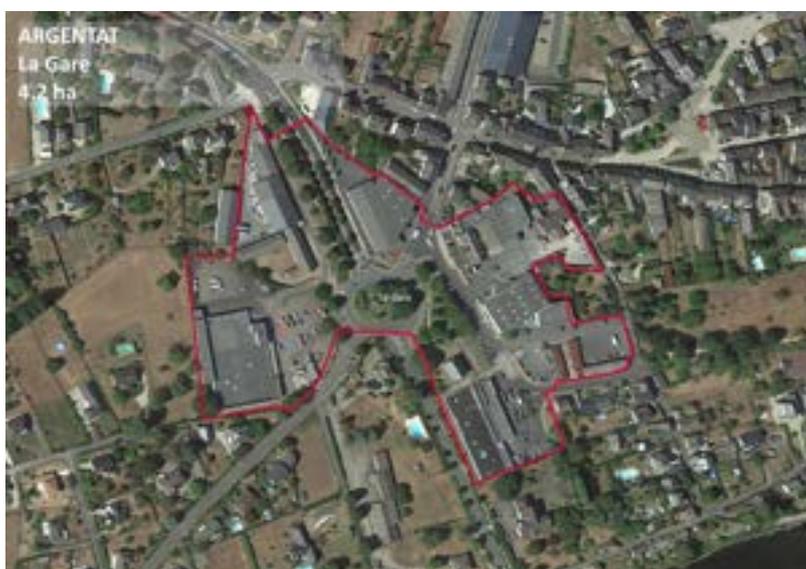
IDENTIFICATION DE GISEMENTS FONCIERS AU SEIN DES ESPACES URBANISÉS POUR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Un repérage par photographie aérienne a permis de balayer les différents sites d'activités et de discuter leurs capacités de densification au sein des espaces déjà viabilisés.

L'exploration est illustrée ci-après
En l'occurrence, un seul gisement foncier a été relevé sur le site d'activités dit du Riol du Bros à Servières-le-Château.

A Argentrat-sur-Dordogne, la principale zone d'activités intercommunale, le Longour, a été viabilisée récemment. Au moment de la réalisation de ce rapport de présentation, les différents lots ont tous fait l'objet d'un permis de construire (y compris ceux apparaissant comme non bâtis sur la vue aérienne).

Derniers aménagements (PC) sur le site du Longour, Argentrat sur Dordogne.





RYTHME DE DENSIFICATION DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS AU COURS DES ANNÉES PASSÉES

Tendance de densification au sein des espaces urbanisés de la communauté de communes (2009 - 2019)

Afin de tenir compte du contexte corrézien de faible pression foncière, le rythme de densification a été évalué sur une période de 10 ans. Il s'est agi d'identifier le nombre moyen de logements produits au sein des espaces urbanisés.

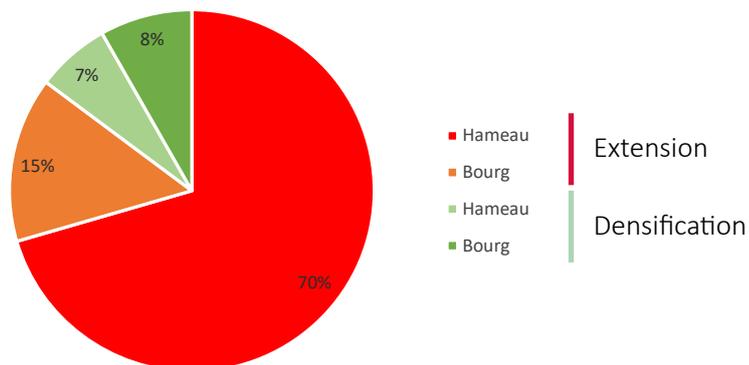
Entre 2009 et 2019, d'après les données IGN de la BD TOPO, près de 15% de la production de logements a été réalisée sur des tènements fonciers au sein des espaces urbanisés.

Cette densification serait le fait de 56 logements au regard de cette analyse comparative entre 2009 et 2019.

La faiblesse des résultats s'explique pour partie par une faible pression foncière mais également par des blocages fonciers (succession, propriétaires inconnus, usage d'agrément ou de production alimentaire à des fins domestiques).

Les tendances récentes de densification sont nettement inférieures au potentiel brut extrait du gisement repéré.

Les pages suivantes illustrent le gisement foncier identifié sur le territoire.



Albussac

Enveloppes urbaines

Gisement foncier brut

Vocation économique

Vocation résidentielle



0

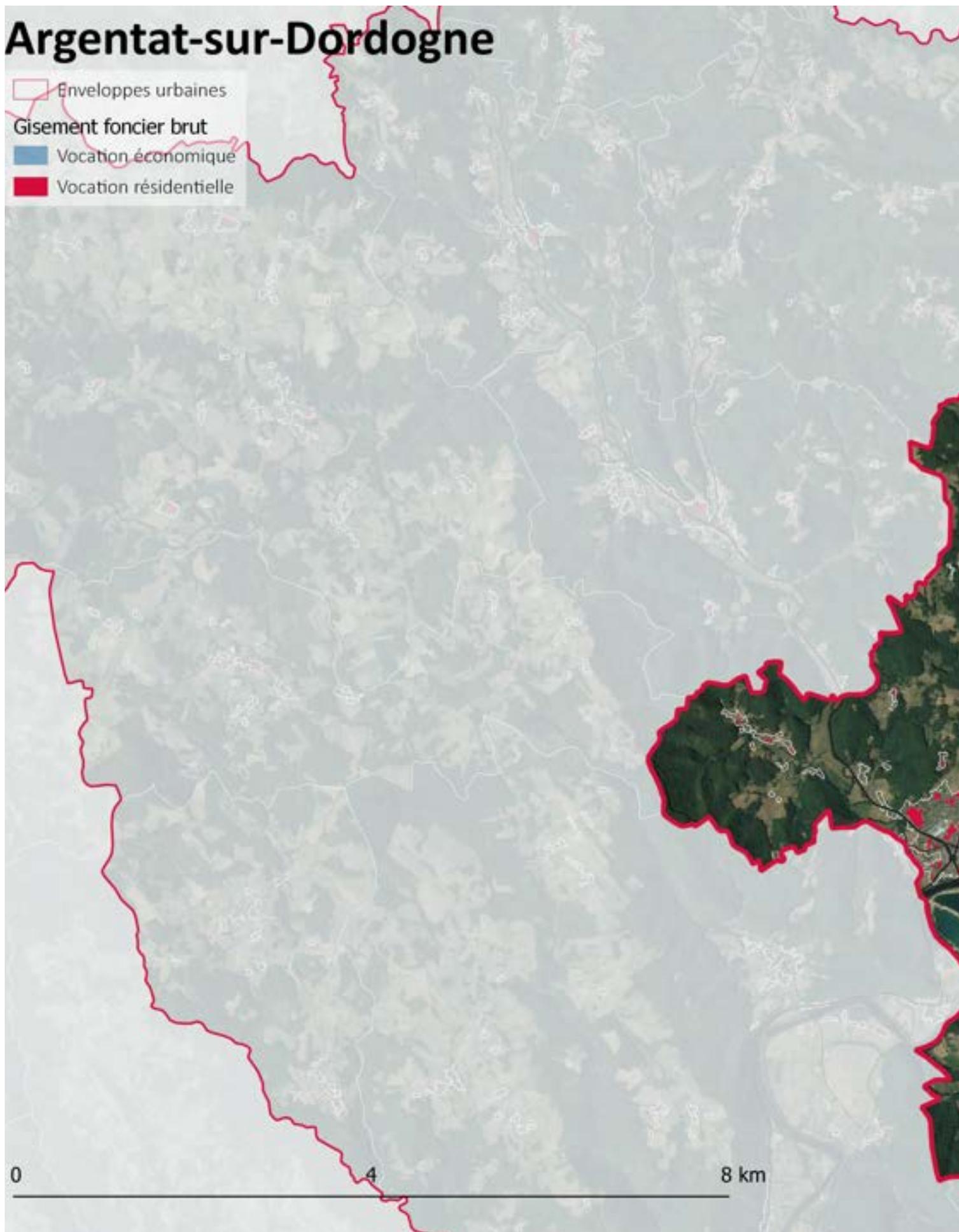
2

4 km



Argentat-sur-Dordogne

- Enveloppes urbaines
- Gisement foncier brut
 - Vocation économique
 - Vocation résidentielle



0 4 8 km



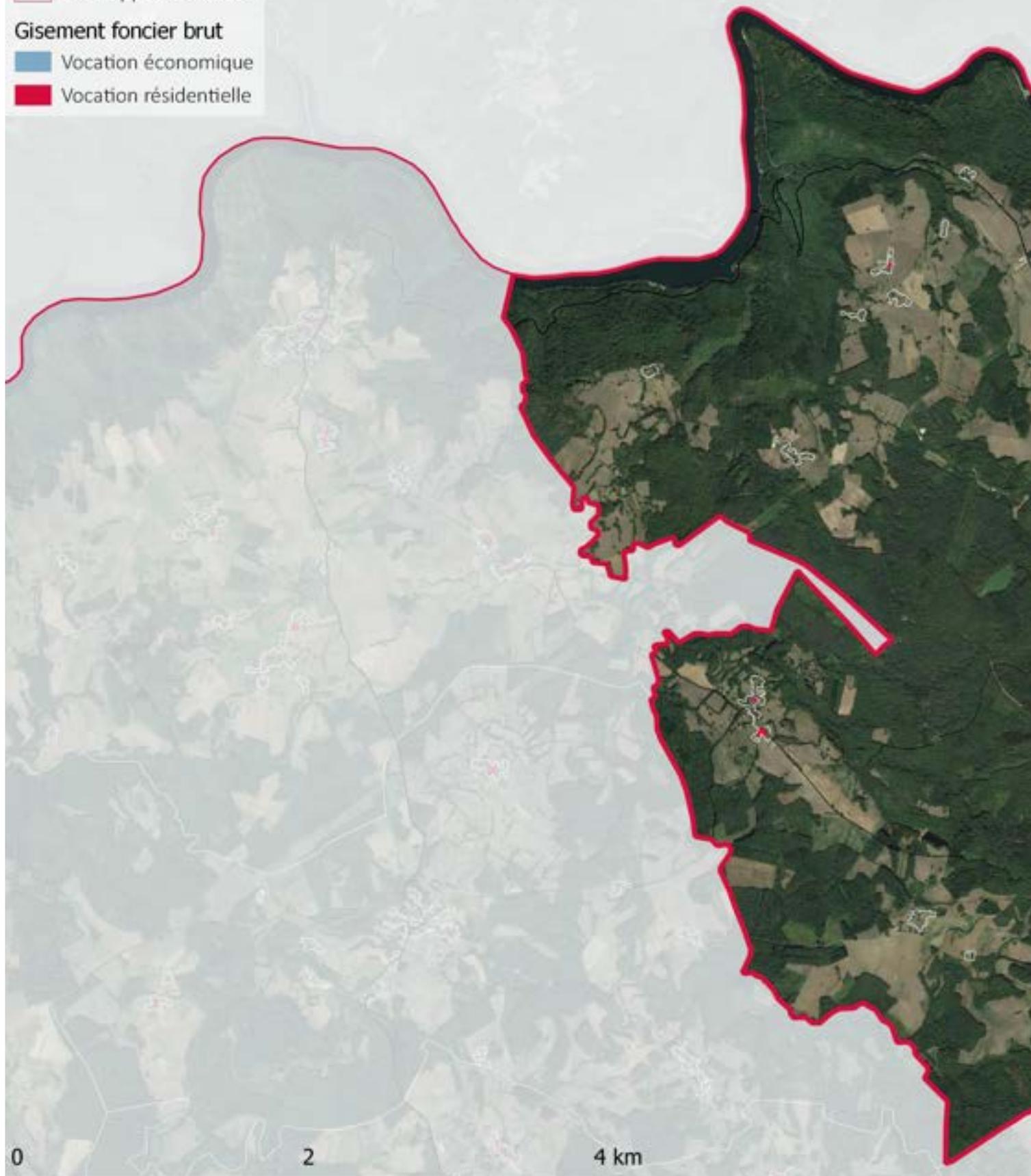
Auriac

Enveloppes urbaines

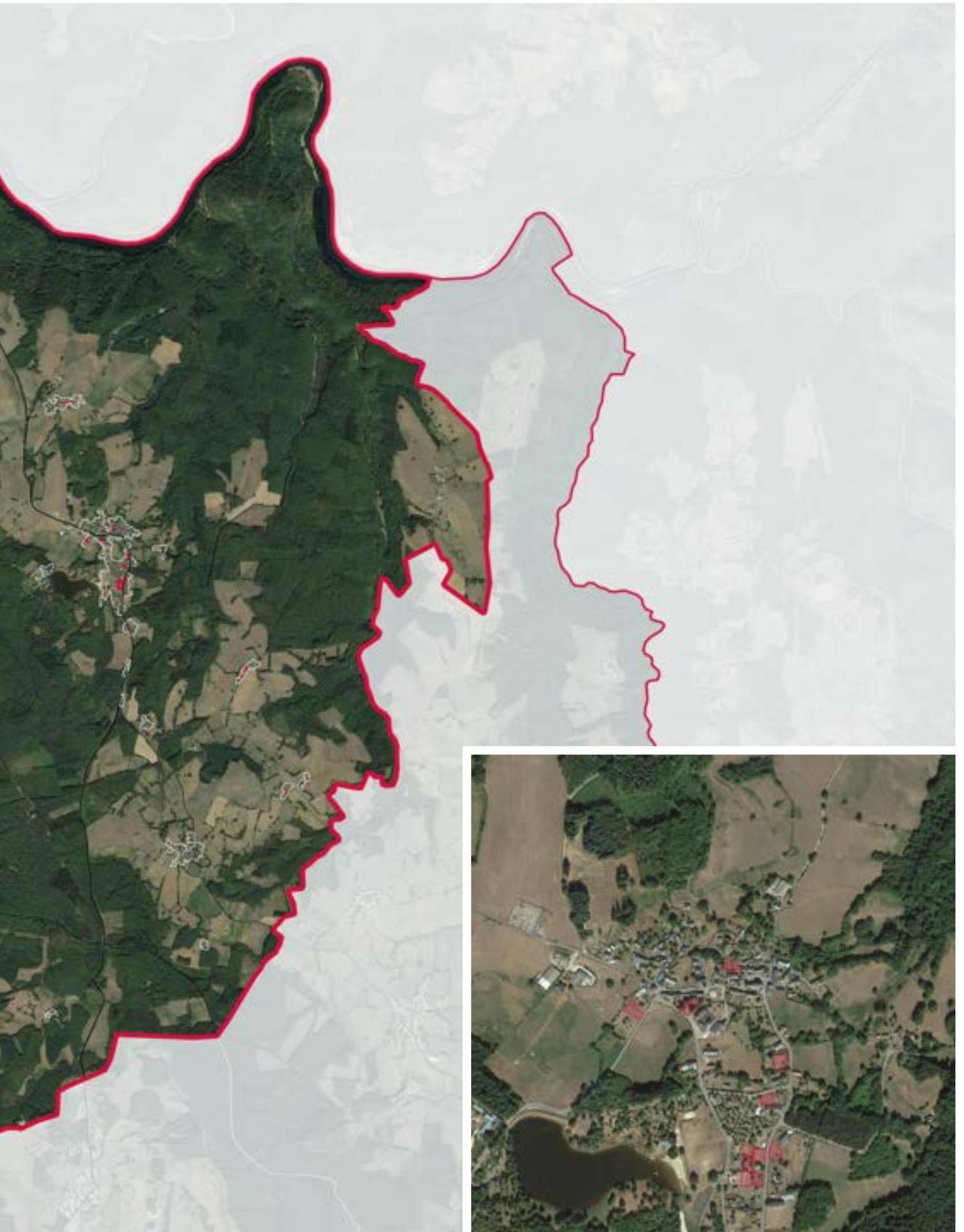
Gisement foncier brut

Vocation économique

Vocation résidentielle



0 2 4 km



Bassignac-le-Bas

Enveloppes urbaines

Gisement foncier brut

Vocation économique

Vocation résidentielle

0 1 2 km



Bassignac-le-Haut

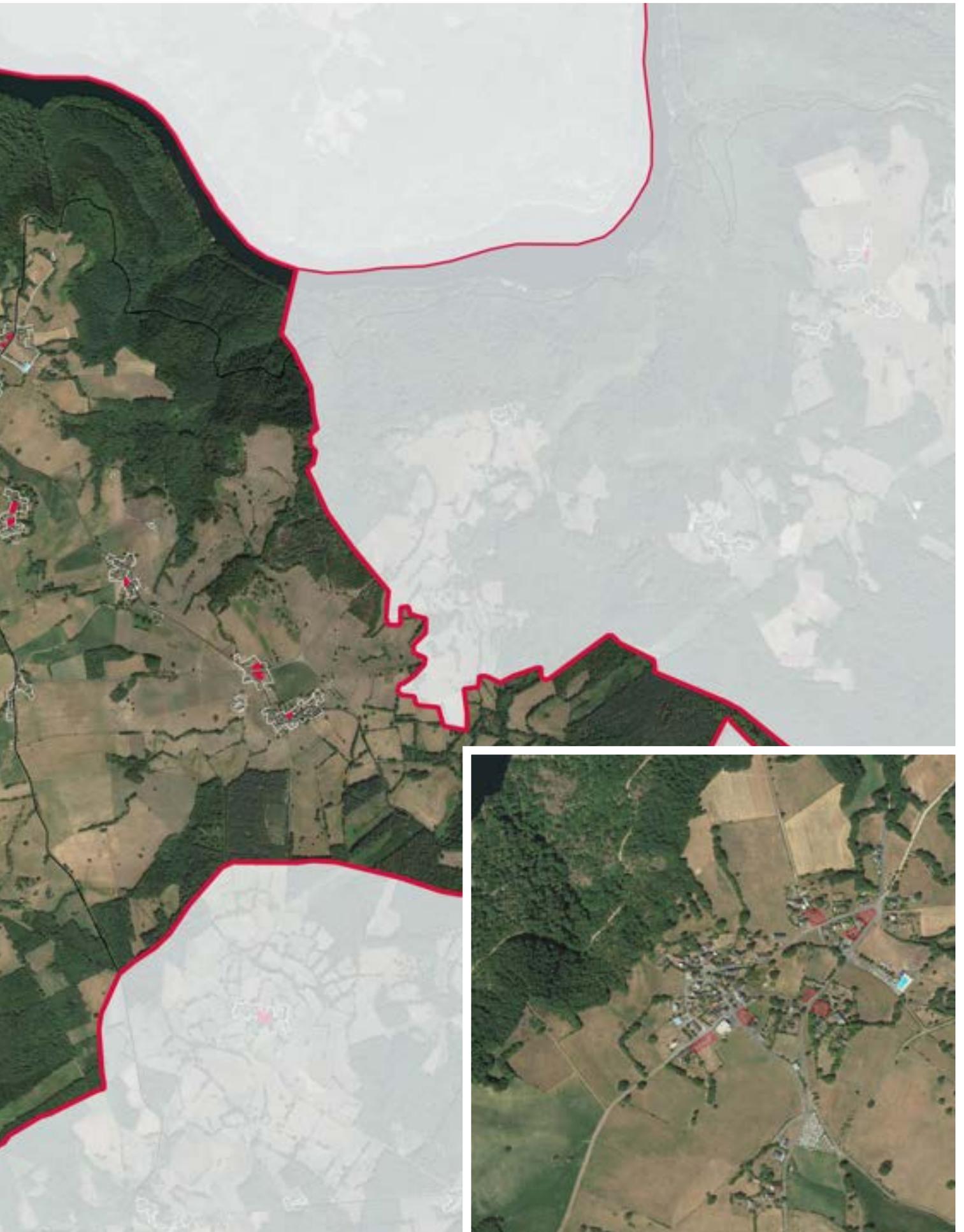
Enveloppes urbaines

Gisement foncier brut

Vocation économique

Vocation résidentielle

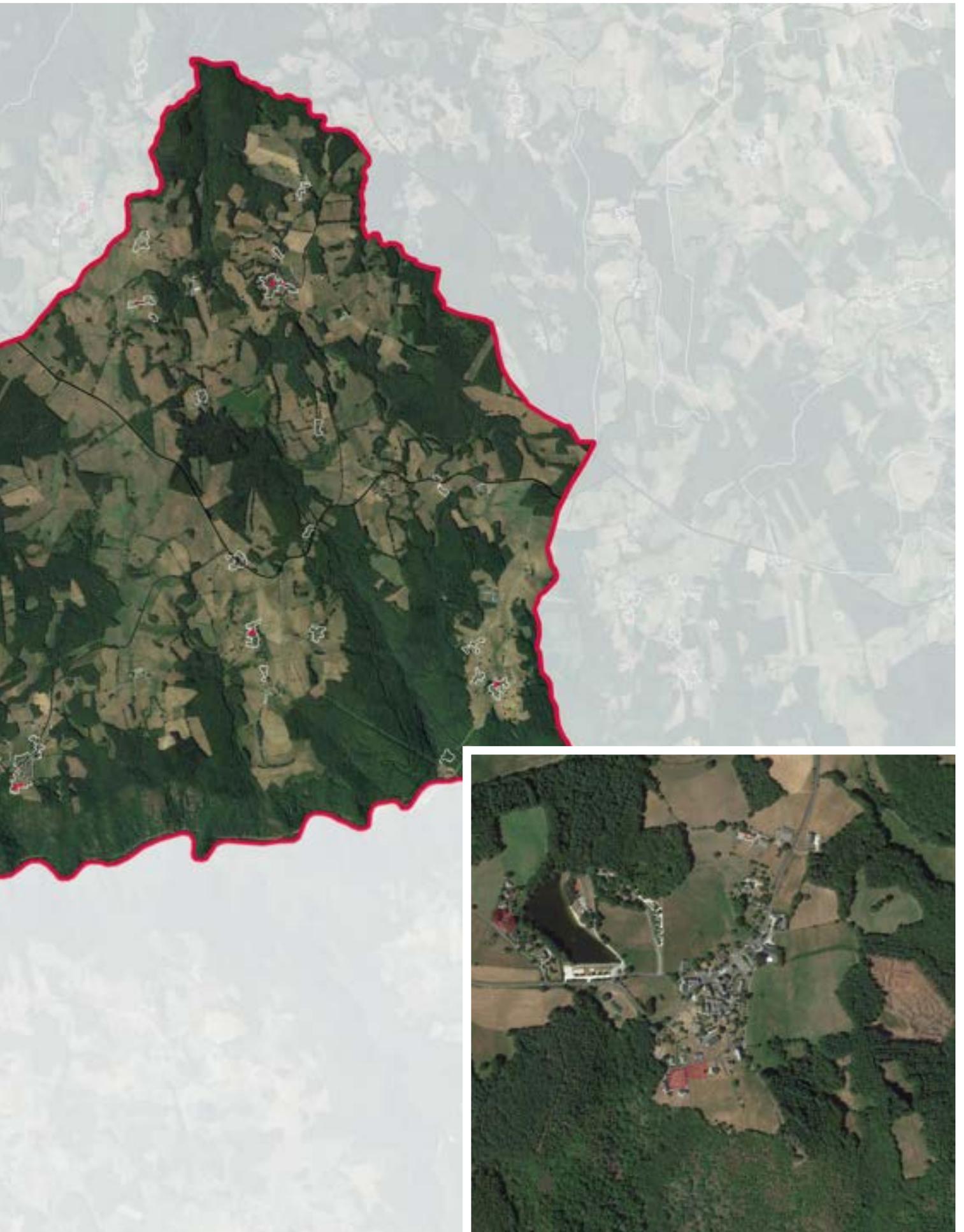




Camps-Saint-Mathurin-Léobazel

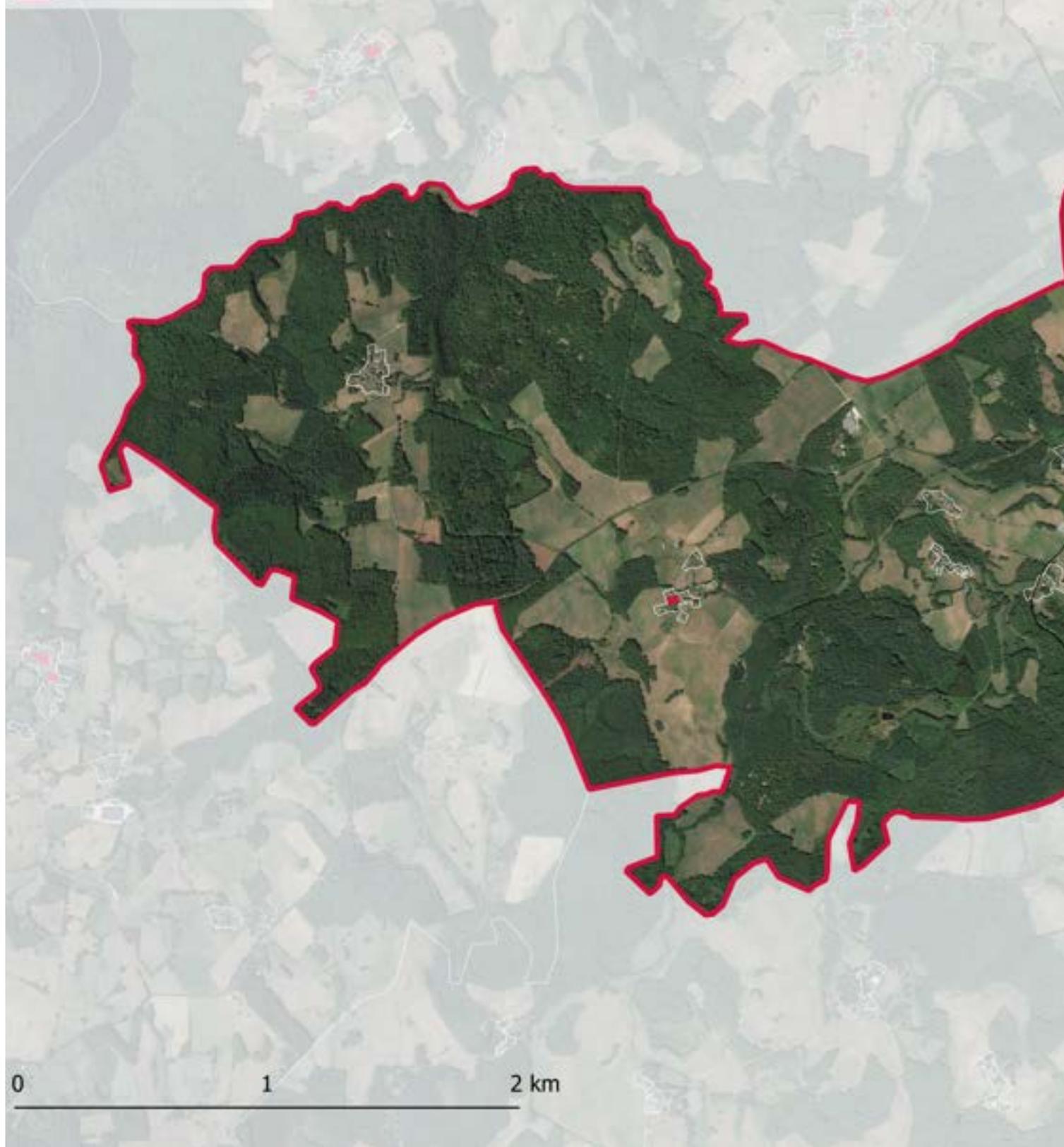
- Enveloppes urbaines
- Gisement foncier brut
 - Vocation économique
 - Vocation résidentielle





Darazac

- Enveloppes urbaines
- Gisement foncier brut
 - Vocation économique
 - Vocation résidentielle





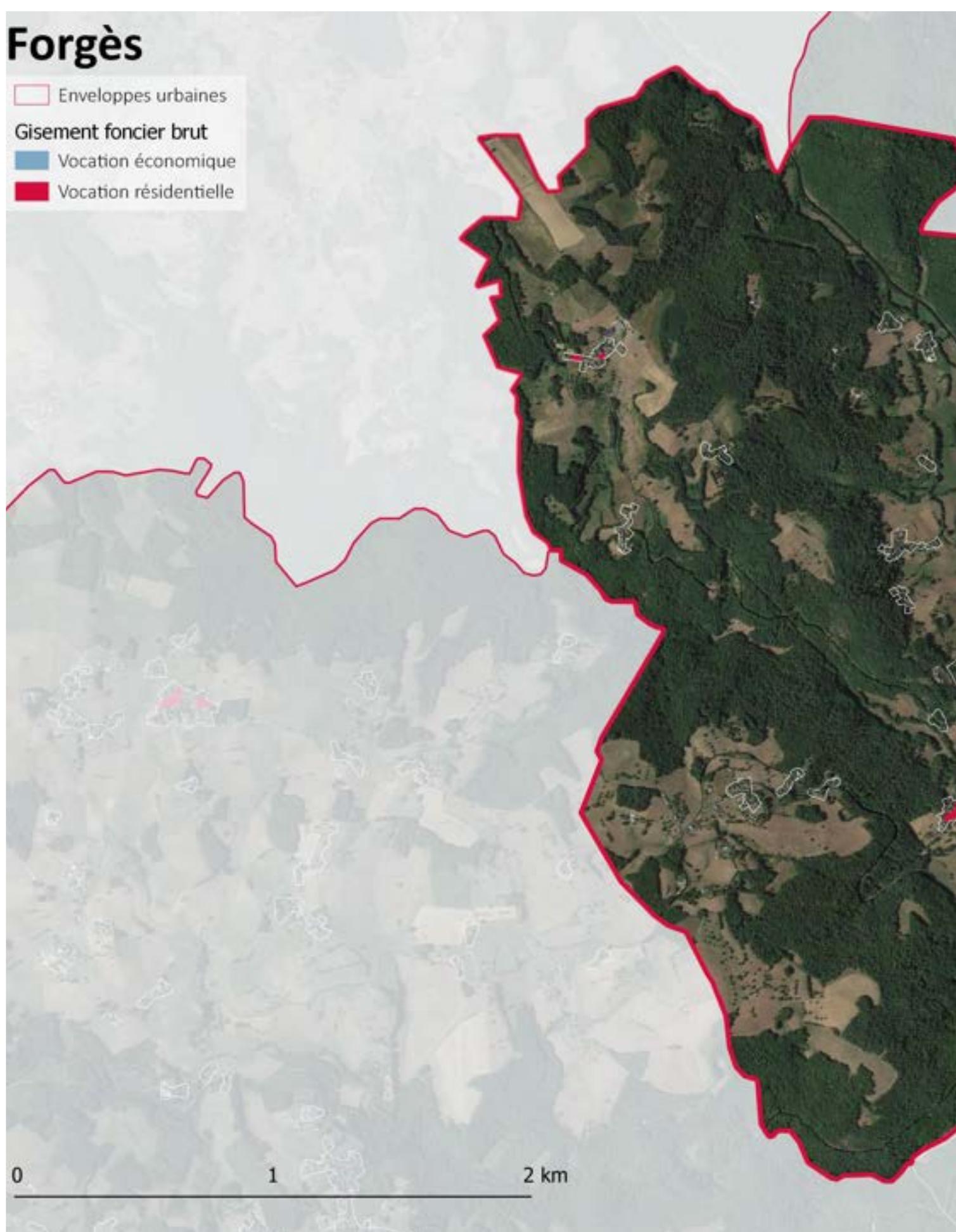
Forgès

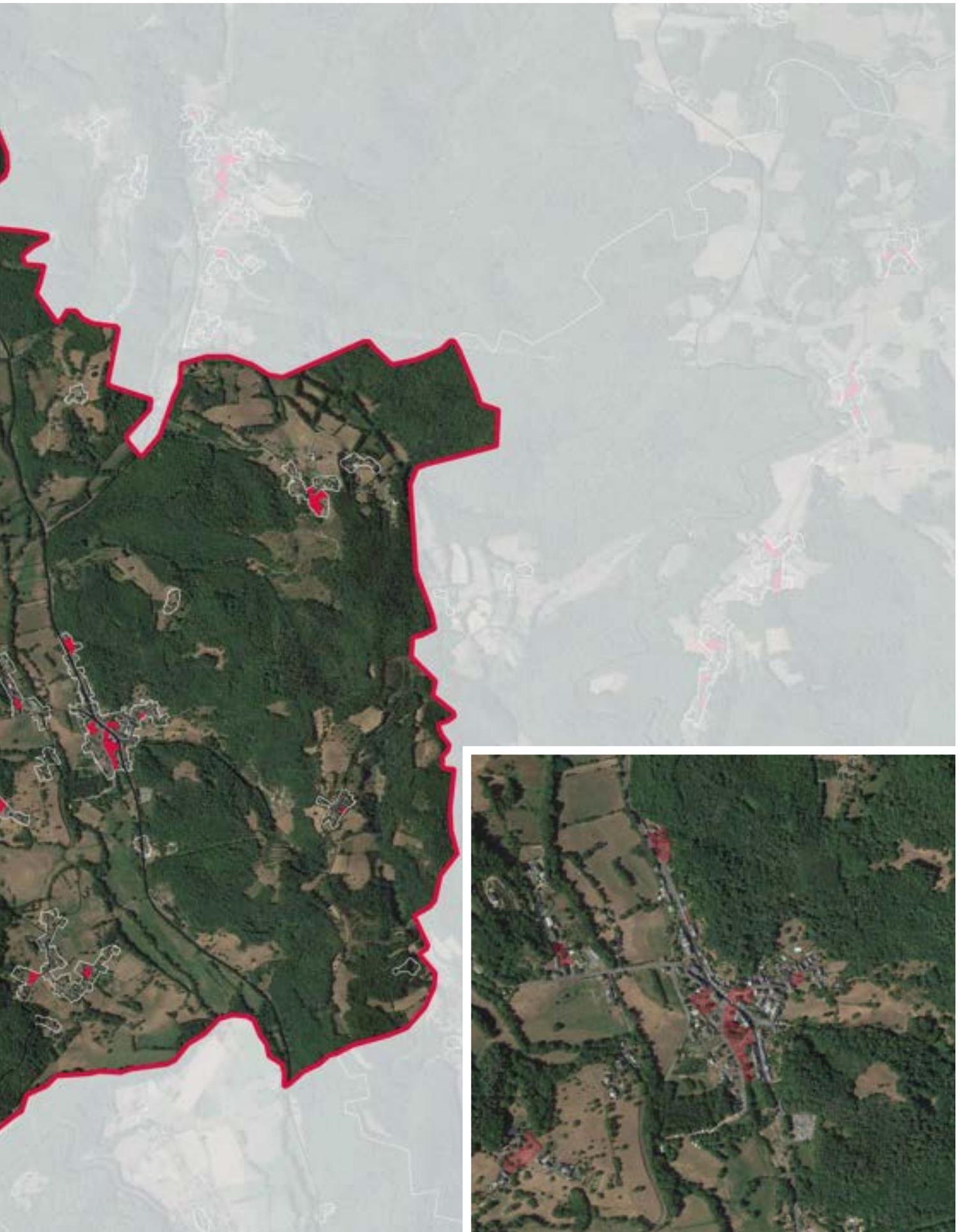
Enveloppes urbaines

Gisement foncier brut

Vocation économique

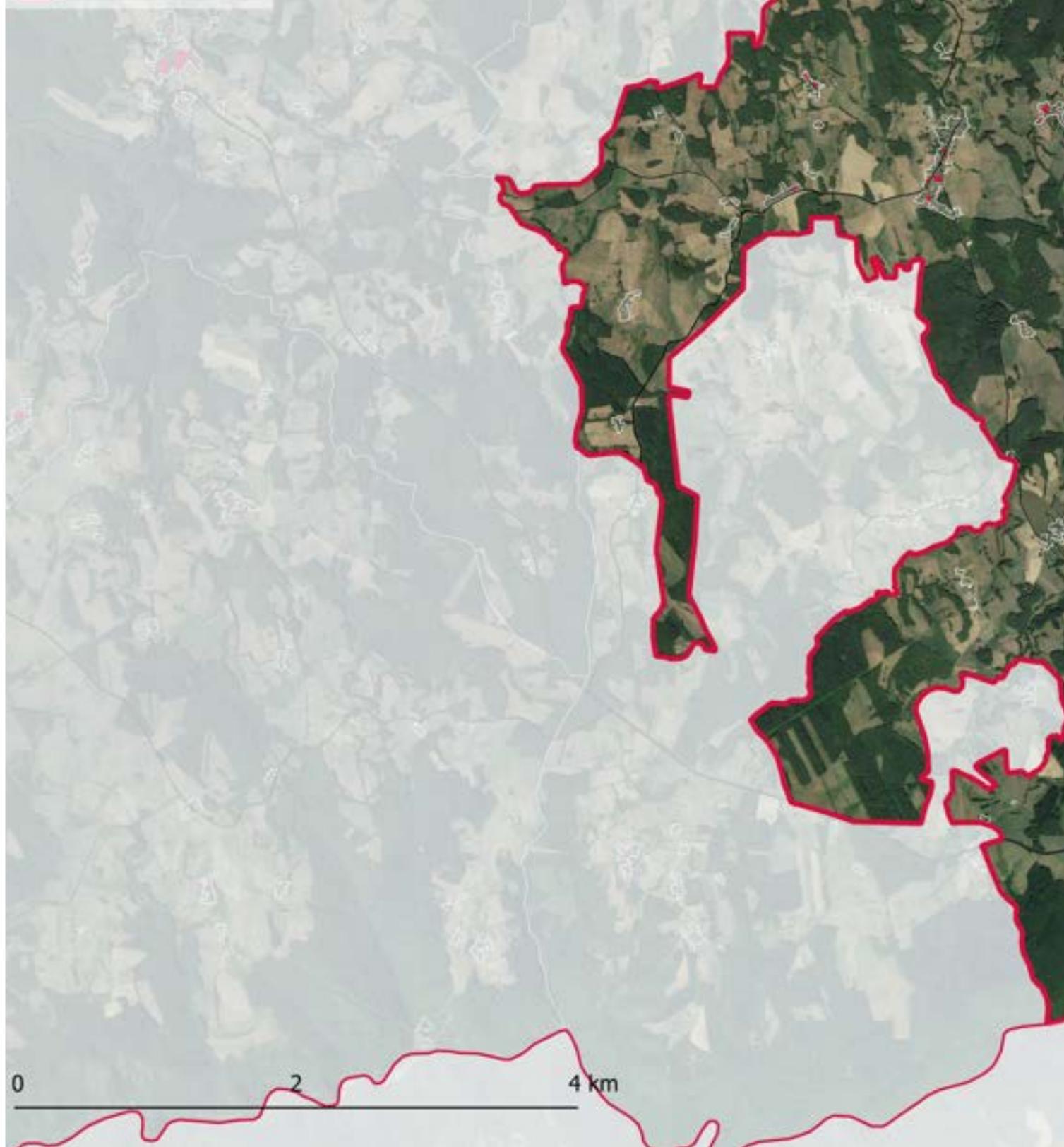
Vocation résidentielle





Gouilles

- Enveloppes urbaines
- Gisement foncier brut
 - Vocation économique
 - Vocation résidentielle





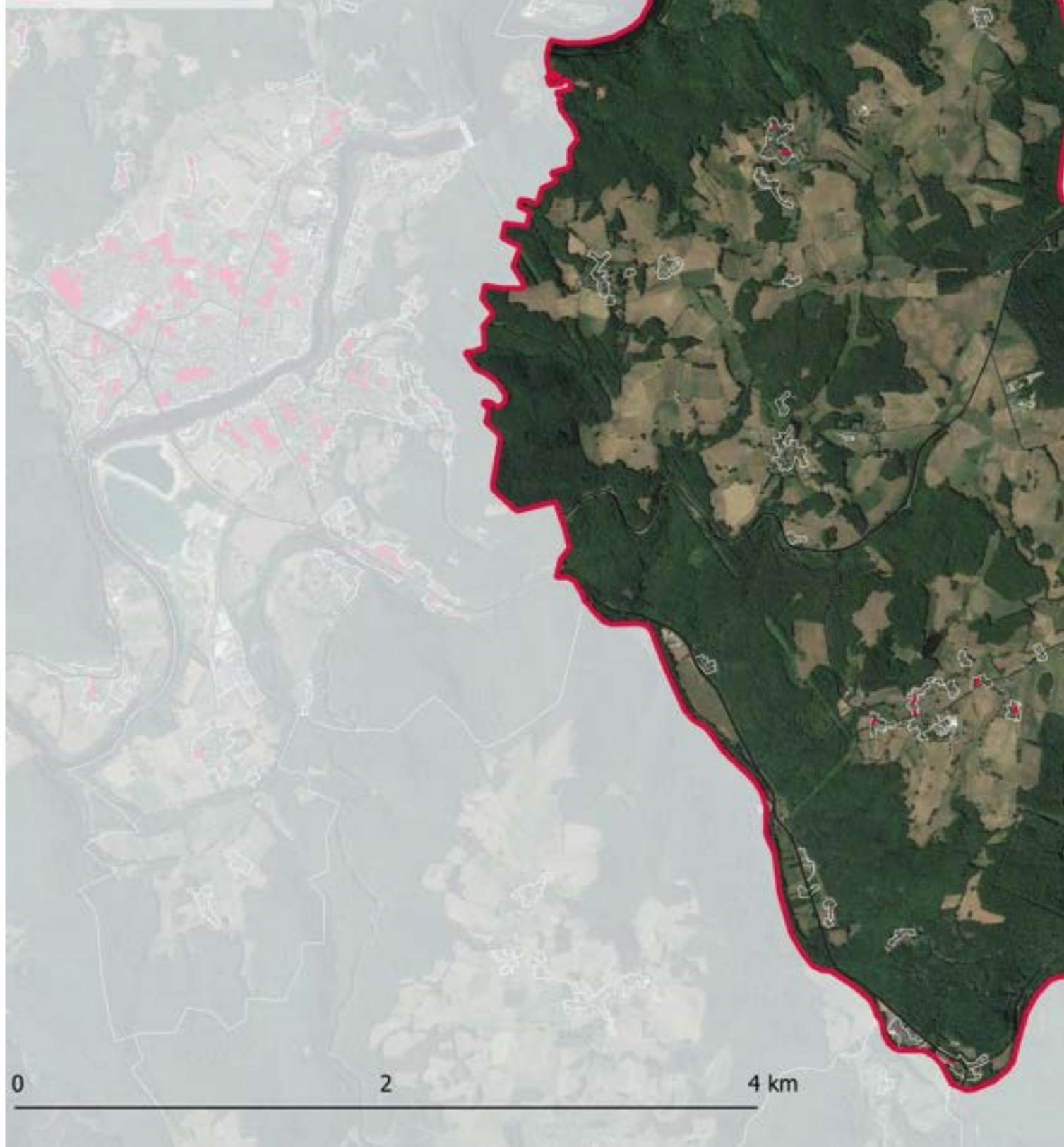
Hautefage

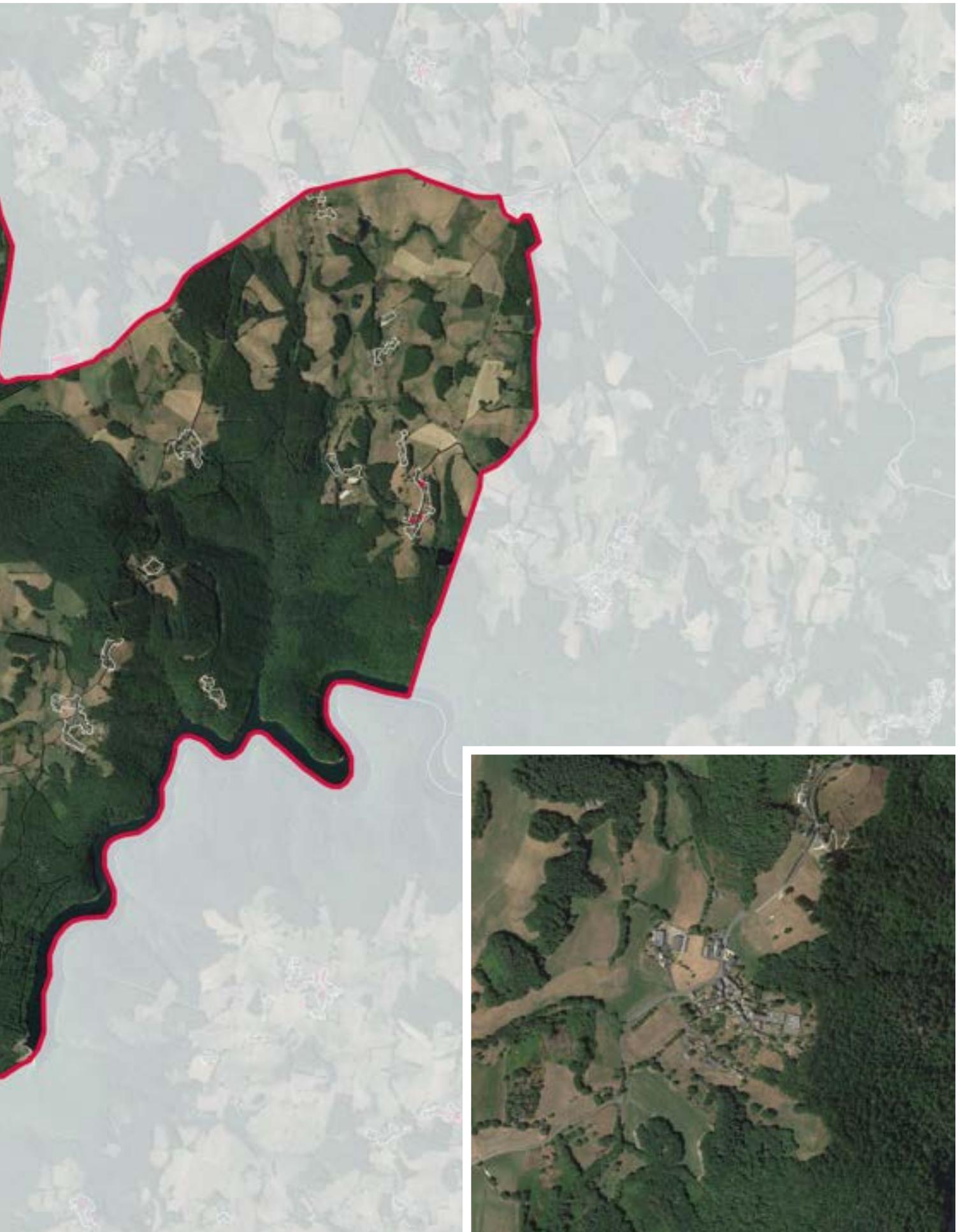
Enveloppes urbaines

Gisement foncier brut

Vocation économique

Vocation résidentielle





La Chapelle-Saint-Géraud

Enveloppes urbaines

Gisement foncier brut

Vocation économique

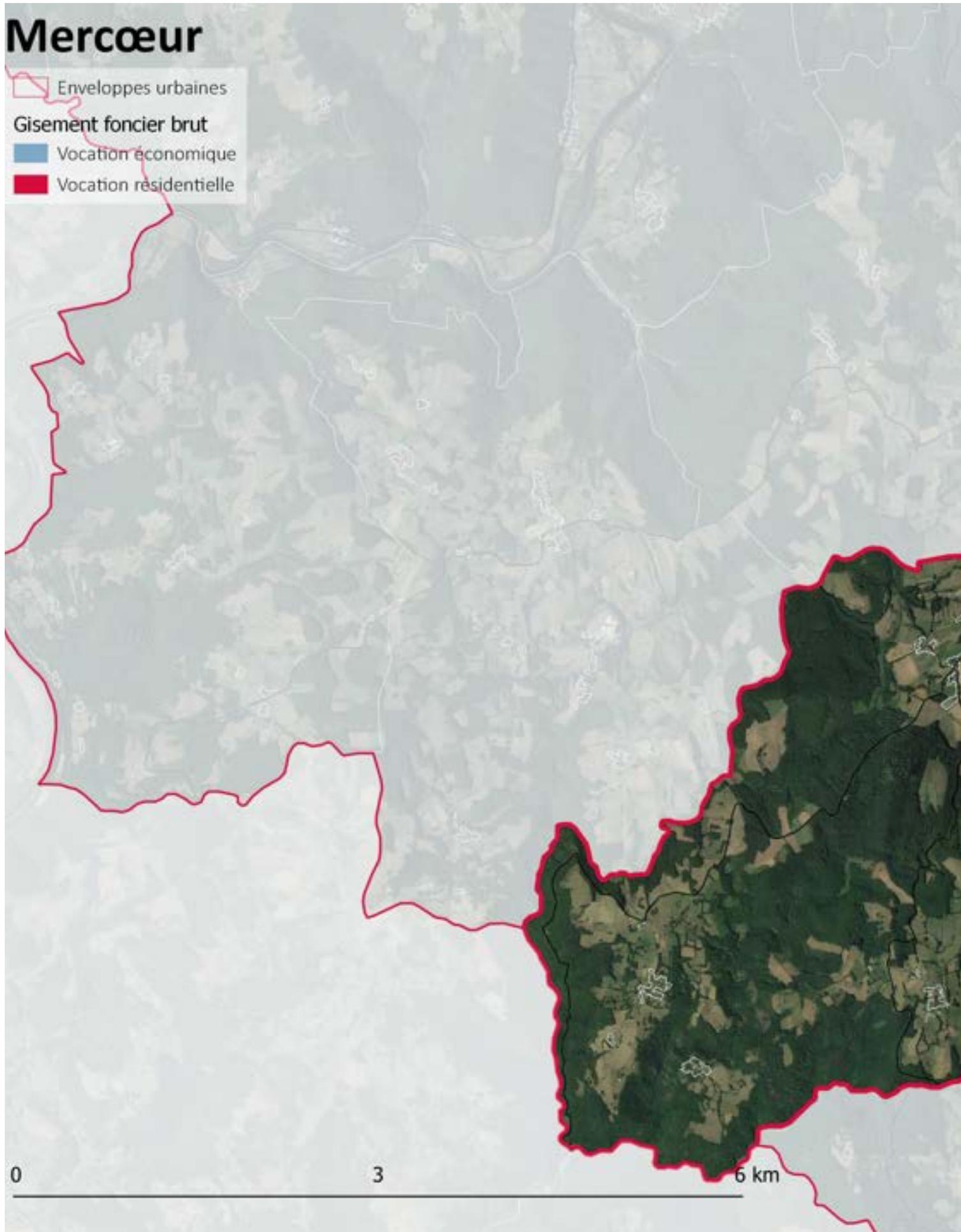
Vocation résidentielle





Mercœur

- Enveloppes urbaines
- Gisement foncier brut
 - Vocation économique
 - Vocation résidentielle





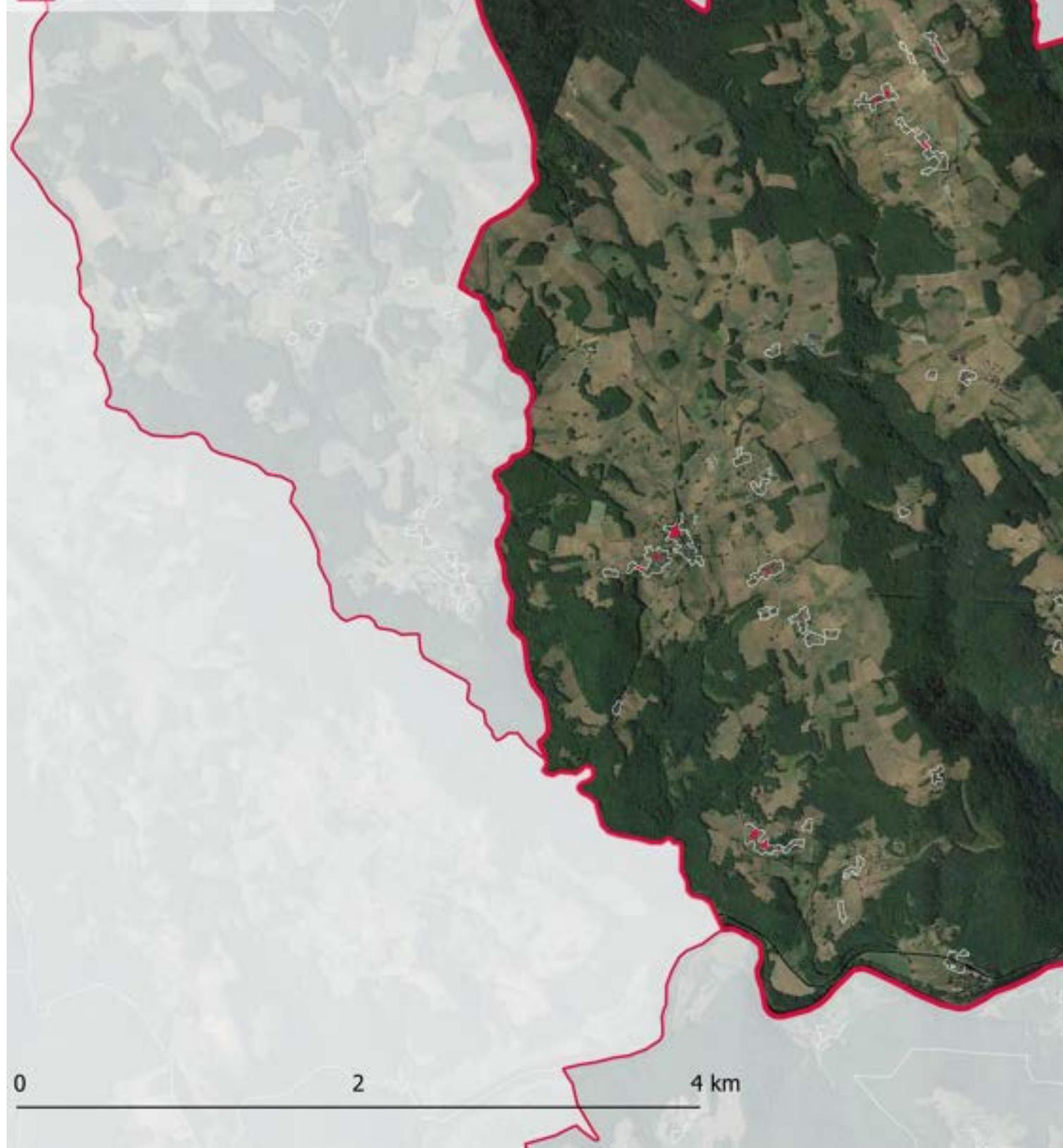
Monceaux-sur-Dordogne

Enveloppes urbaines

Gisement foncier brut

Vocation économique

Vocation résidentielle

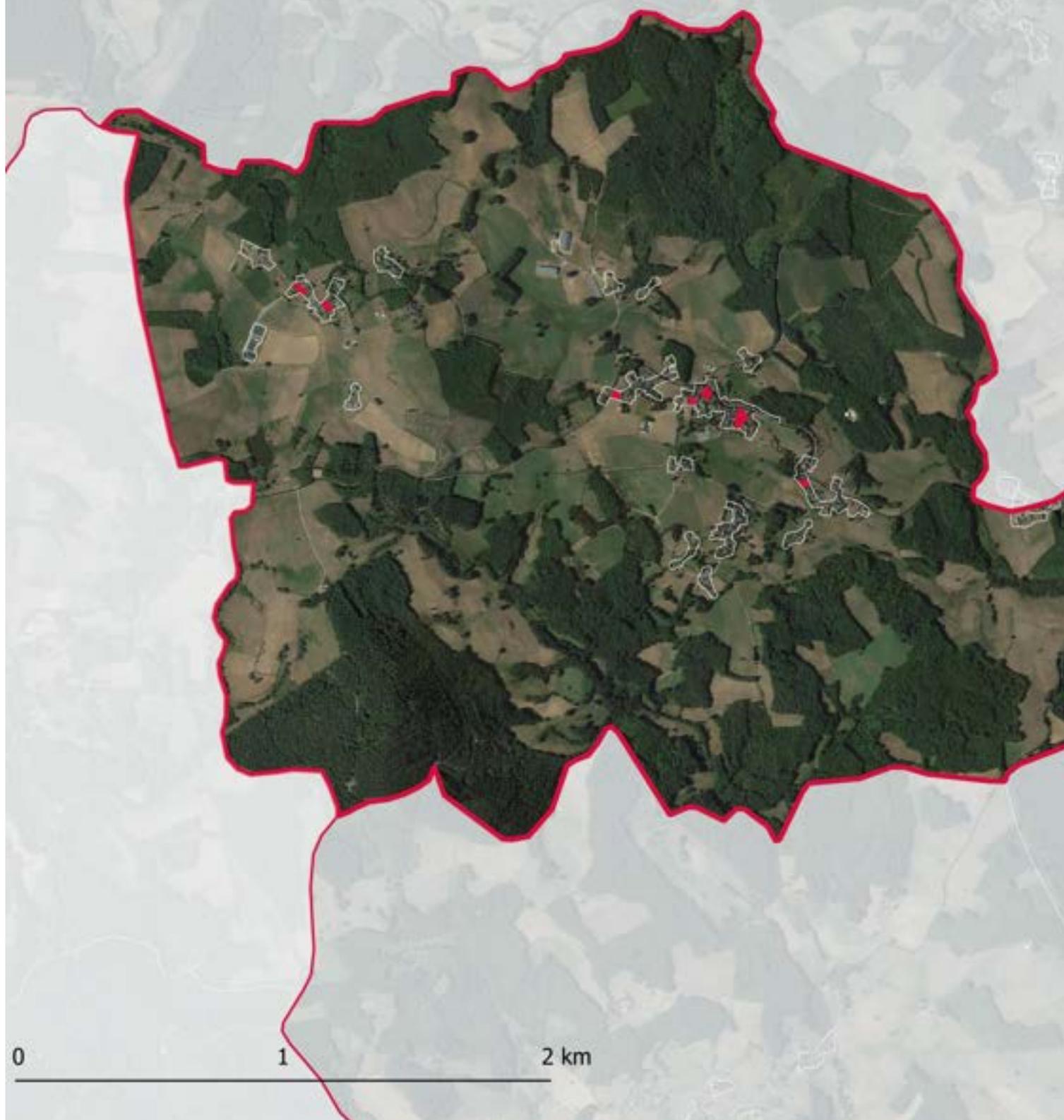


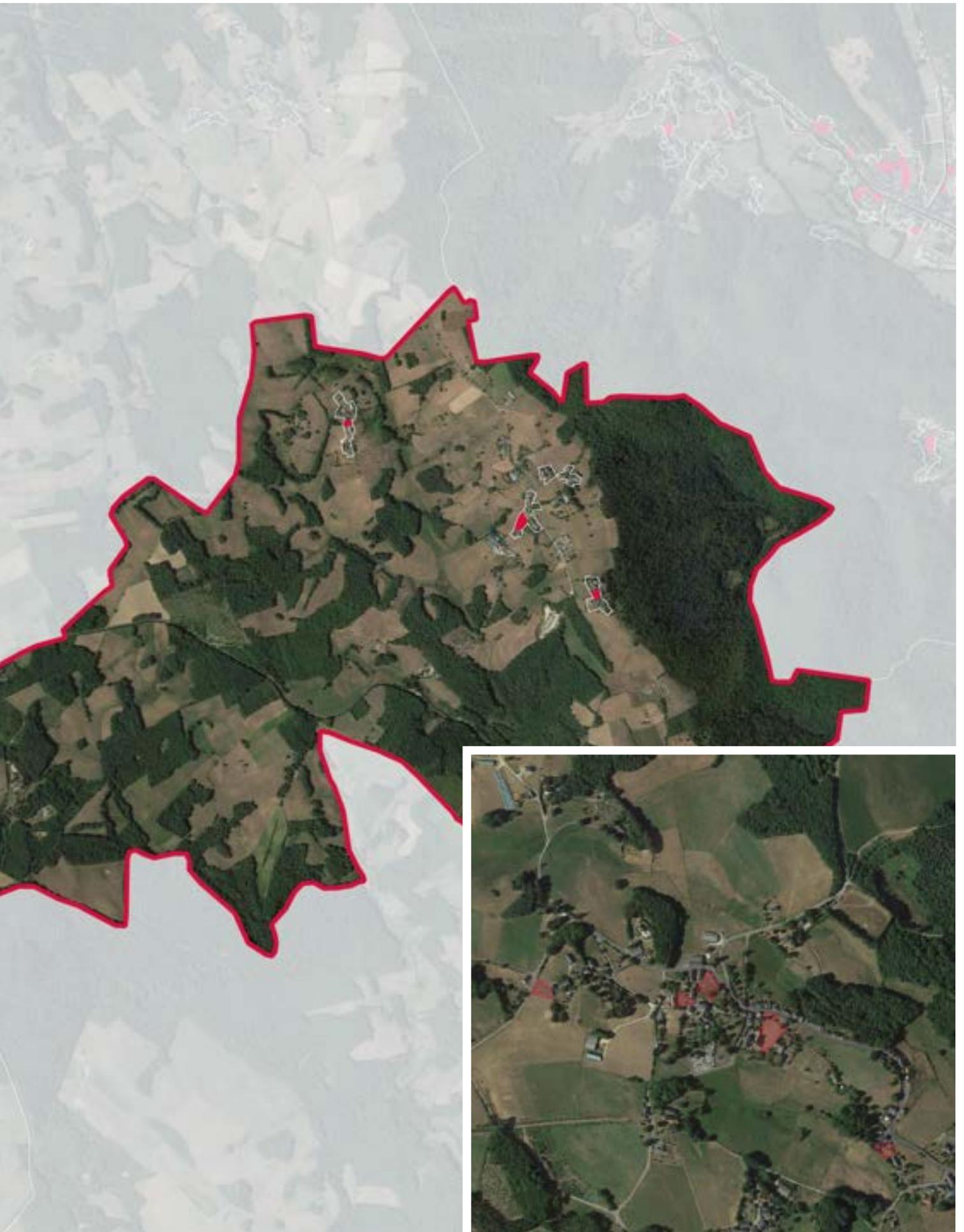
0 2 4 km



Neuville

- Enveloppes urbaines
- Gisement foncier brut
 - Vocation économique
 - Vocation résidentielle





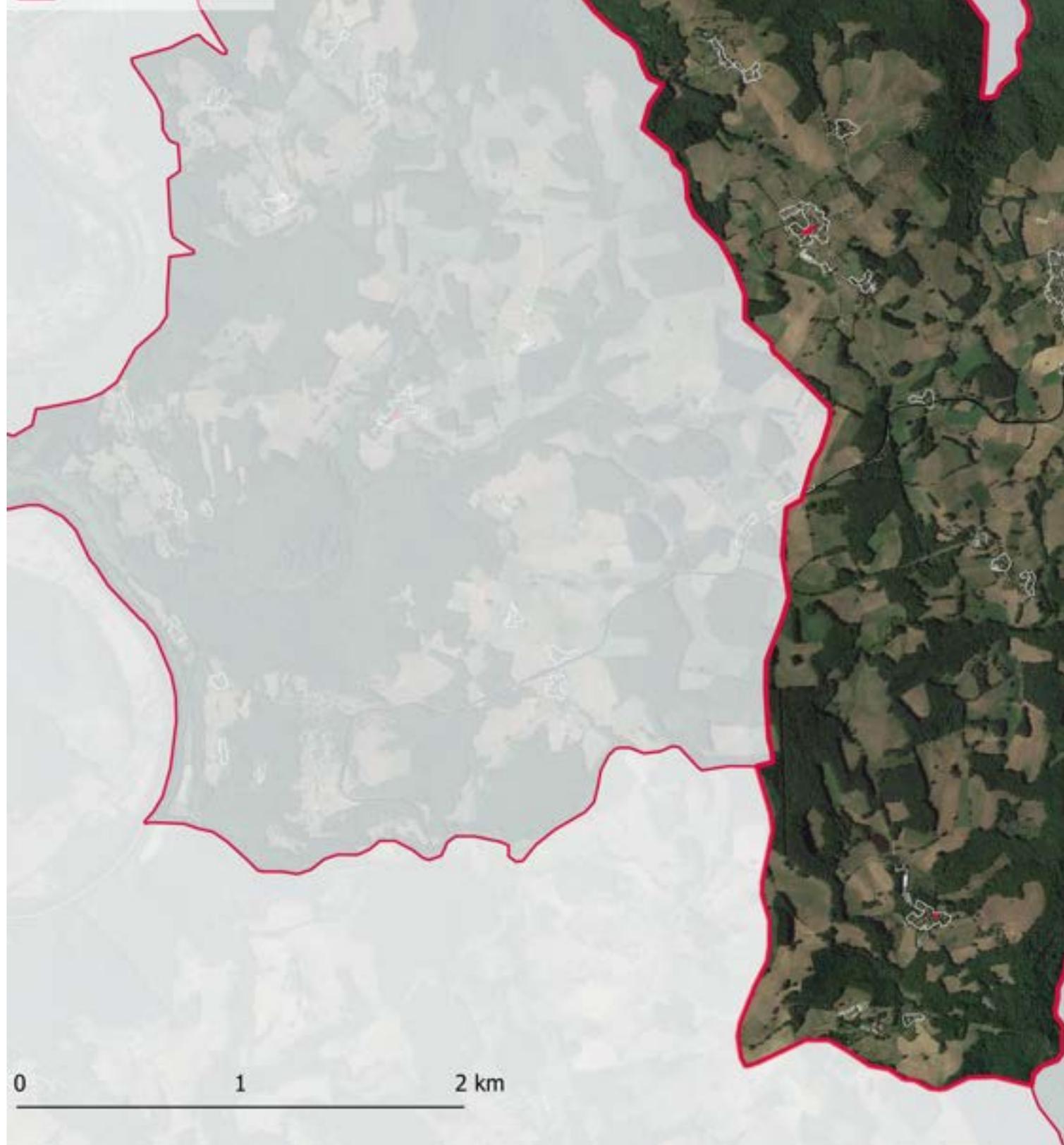
Reygade

Enveloppes urbaines

Gisement foncier brut

Vocation économique

Vocation résidentielle



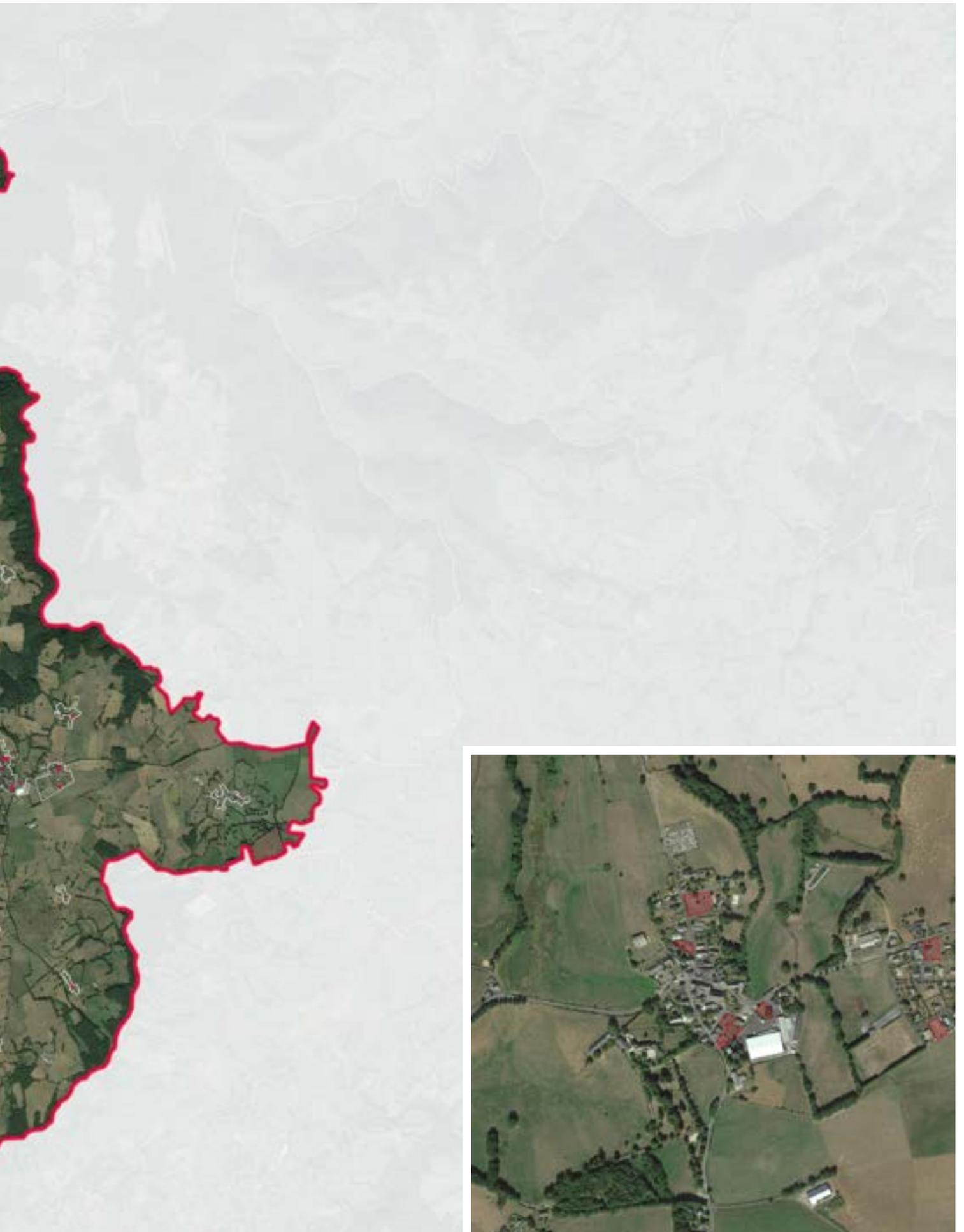
0 1 2 km



Rilhac-Xaintrie

- Enveloppes urbaines
- Gisement foncier brut
 - Vocation économique
 - Vocation résidentielle





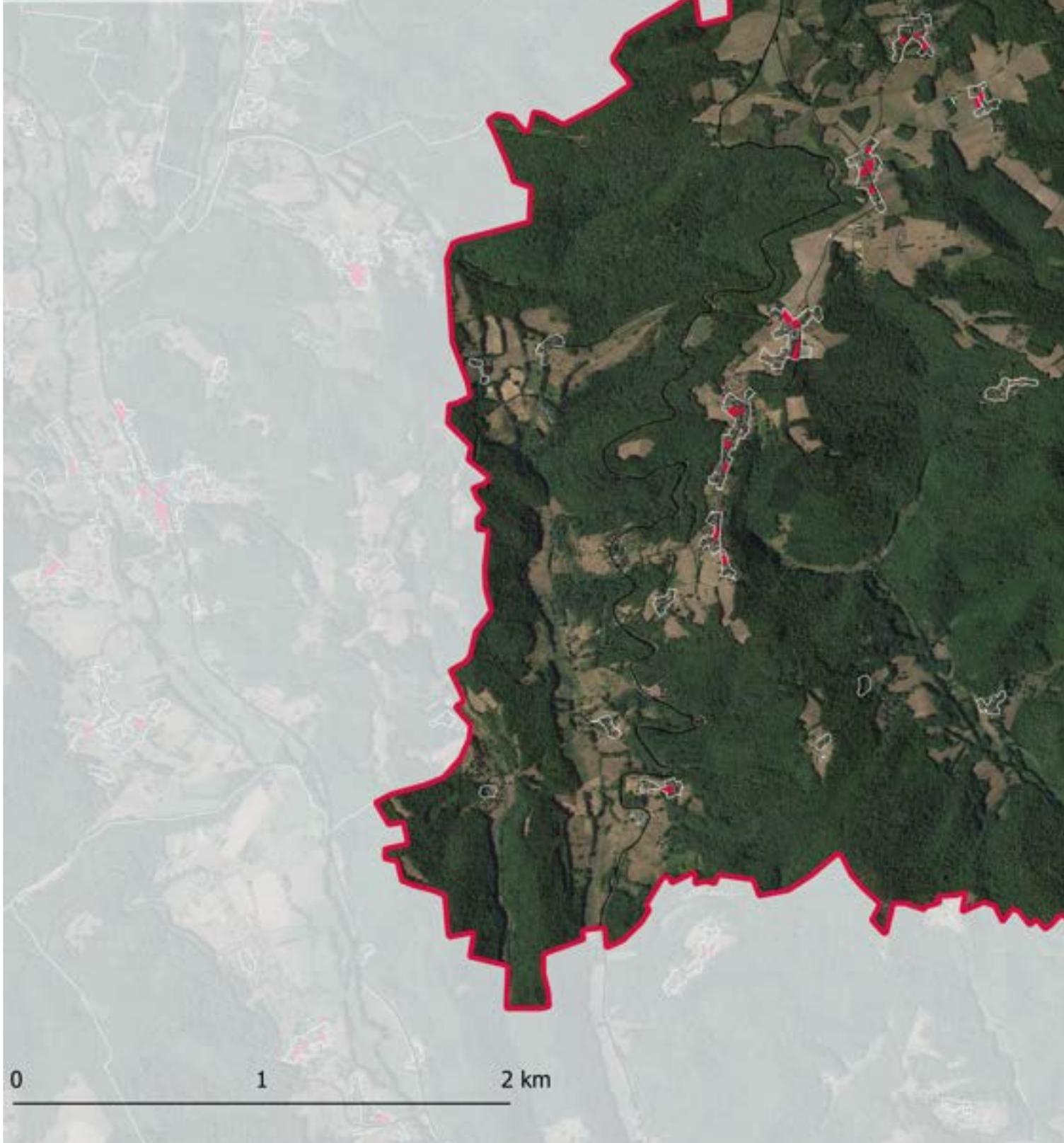
Saint-Bonnet-Elvert

Enveloppes urbaines

Gisement foncier brut

Vocation économique

Vocation résidentielle





Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle

Enveloppes urbaines

Gisement foncier brut

Vocation économique

Vocation résidentielle





Saint-Chamant

Enveloppes urbaines

Gisement foncier brut

Vocation économique

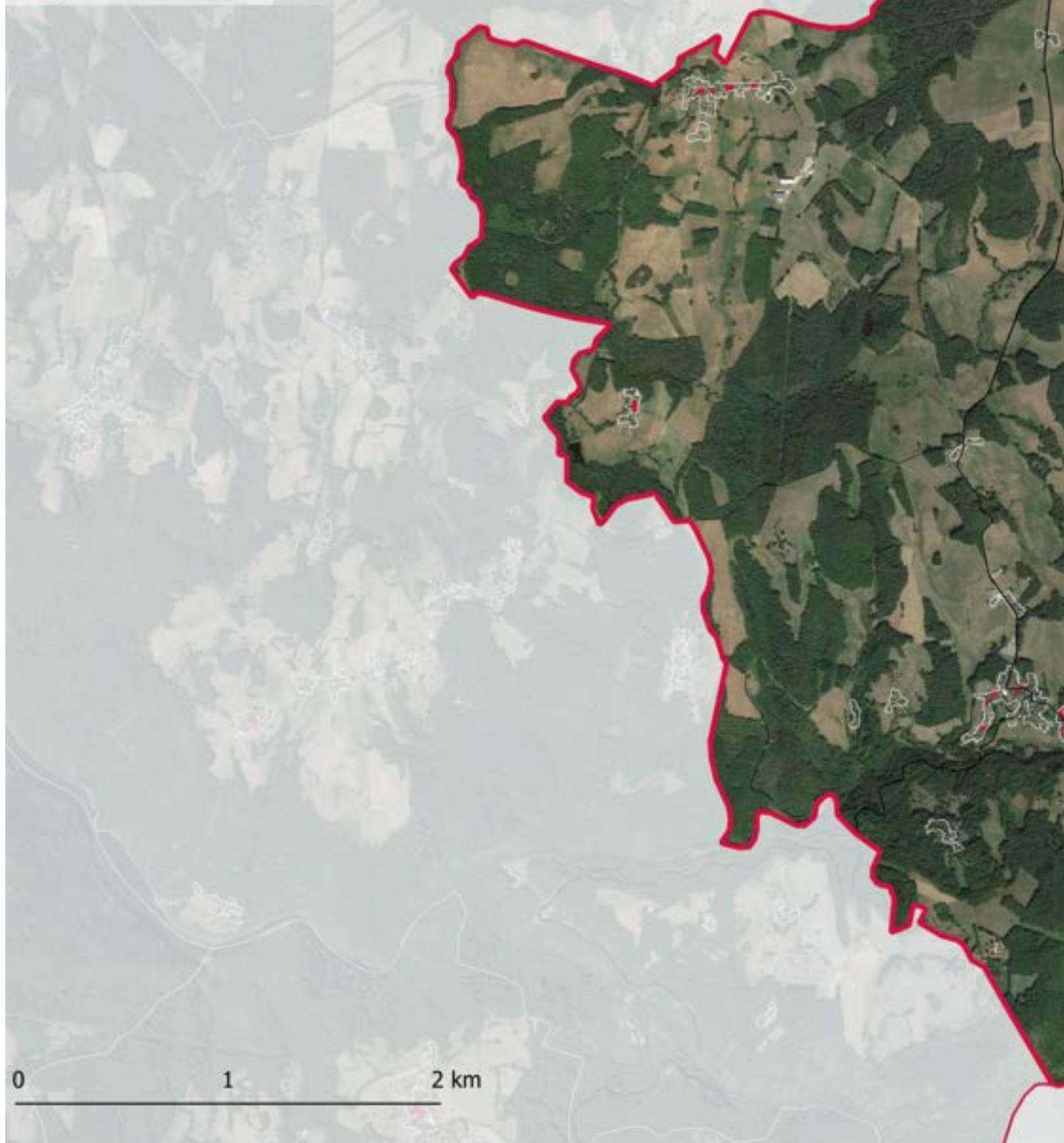
Vocation résidentielle

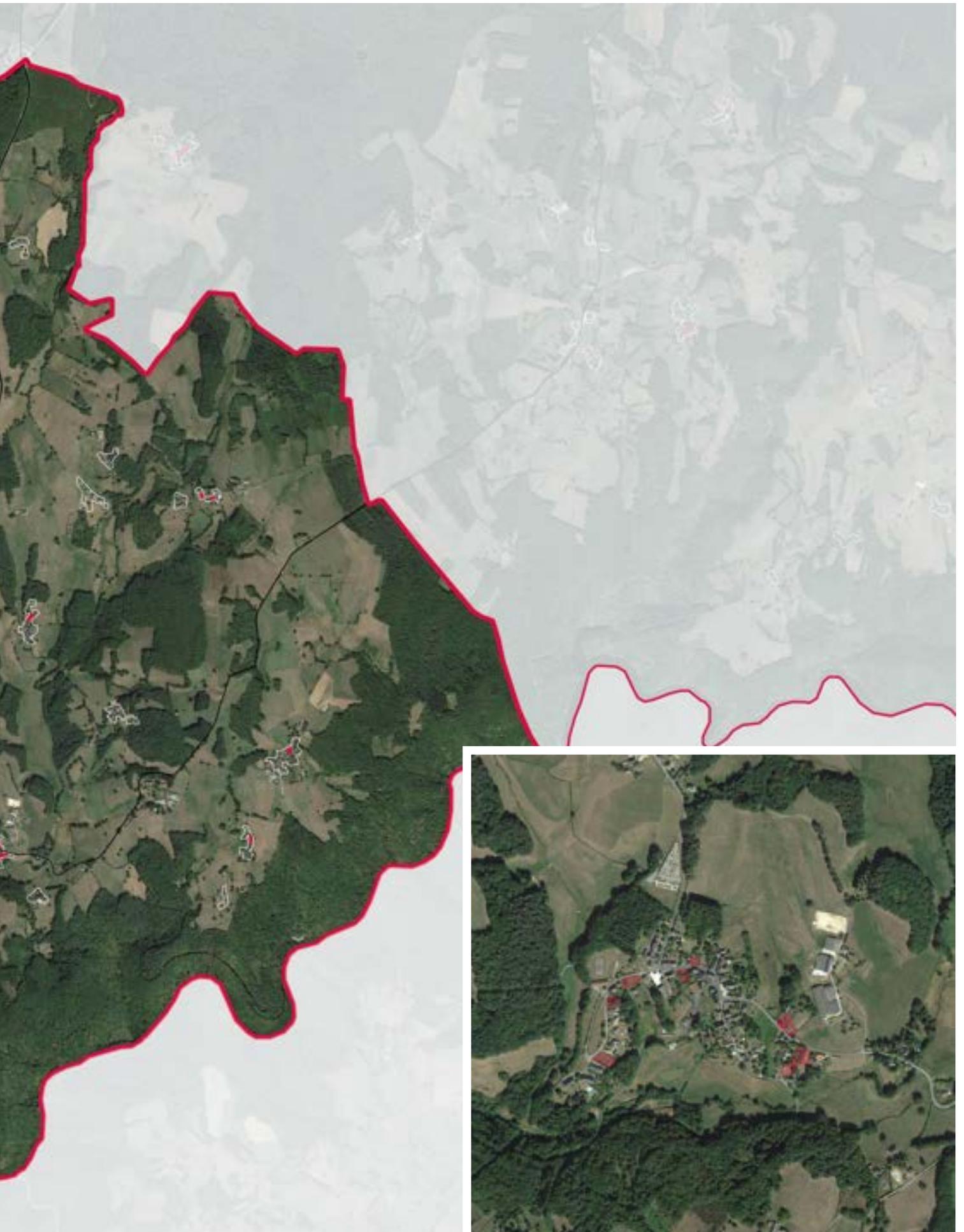




Saint-Cirgues-la-Loutre

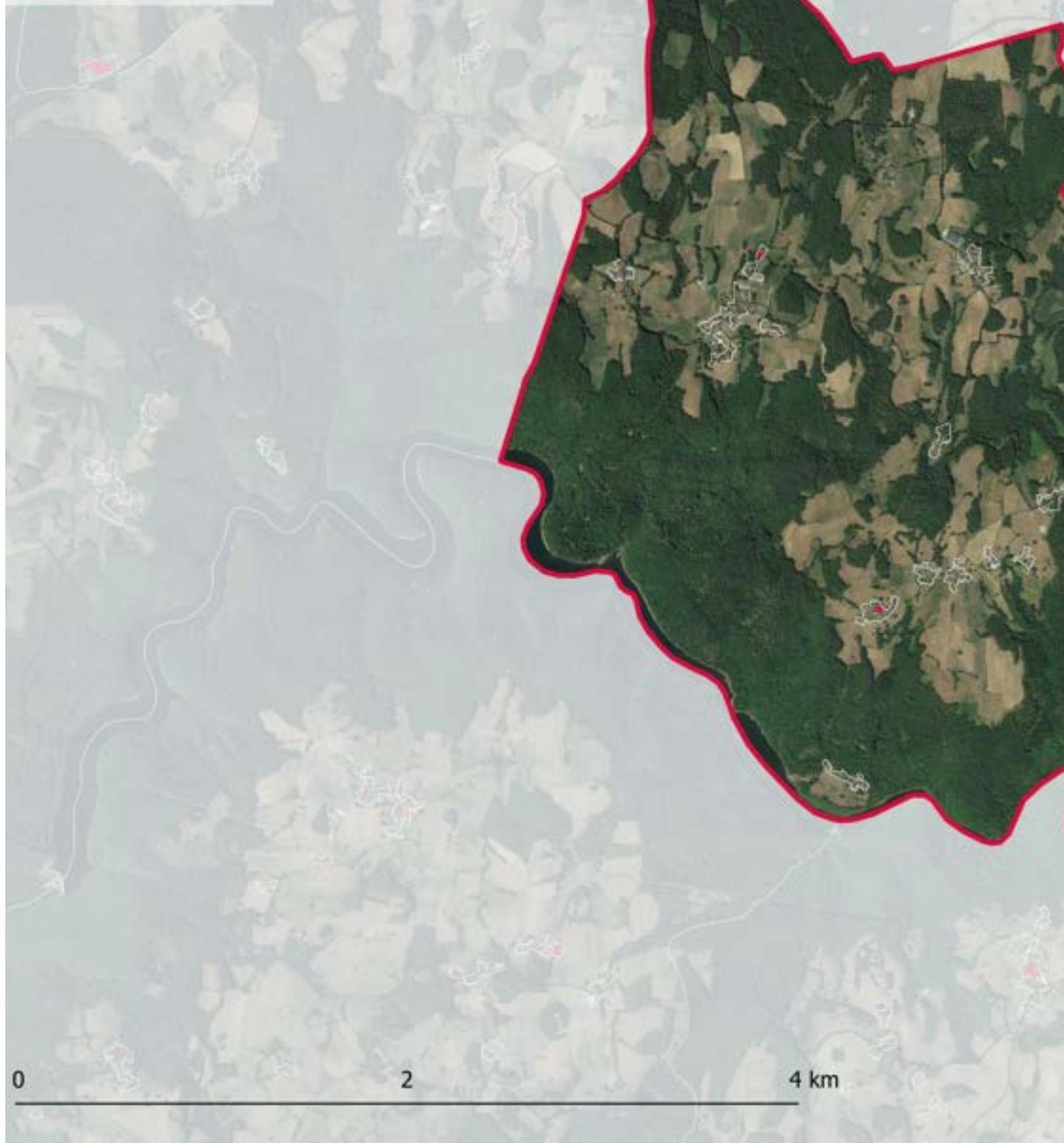
- Enveloppes urbaines
- Gisement foncier brut
 - Vocation économique
 - Vocation résidentielle

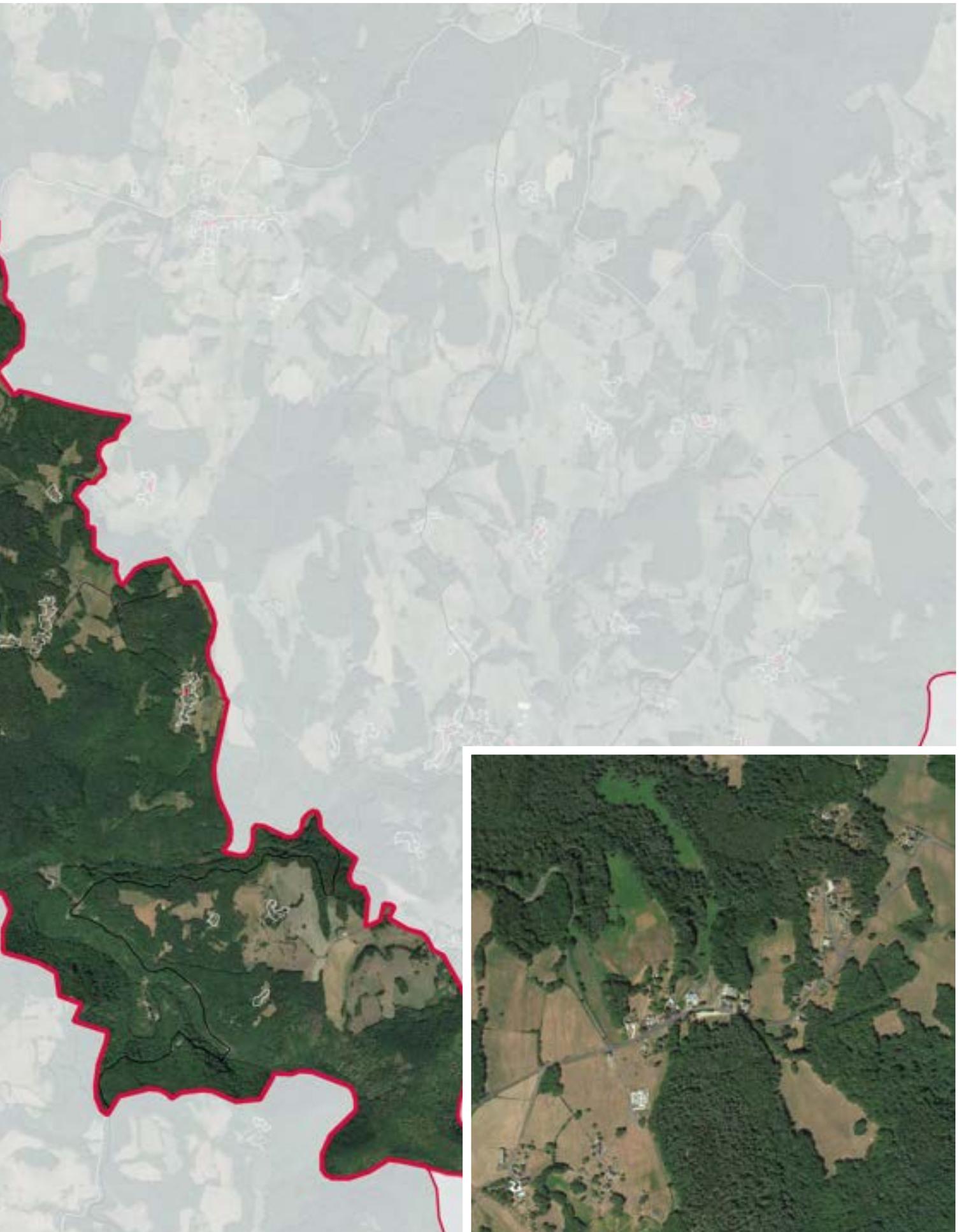




Saint-Geniez-ô-Merle

- Enveloppes urbaines
- Gisement foncier brut
 - Vocation économique
 - Vocation résidentielle





Saint-Hilaire-Taurieux

- Enveloppes urbaines
- Gisement foncier brut
 - Vocation économique
 - Vocation résidentielle





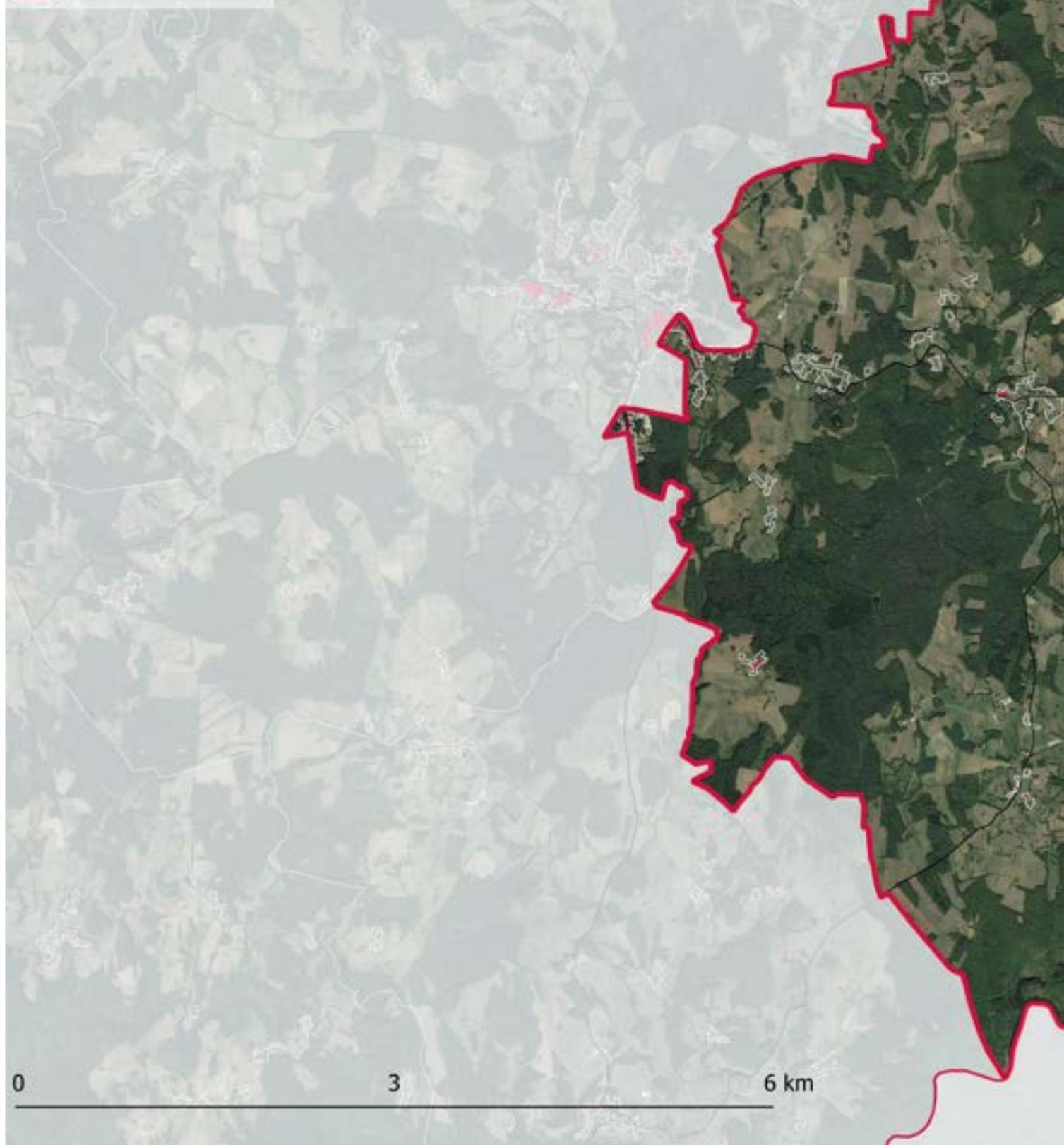
Saint-Julien-aux-Bois

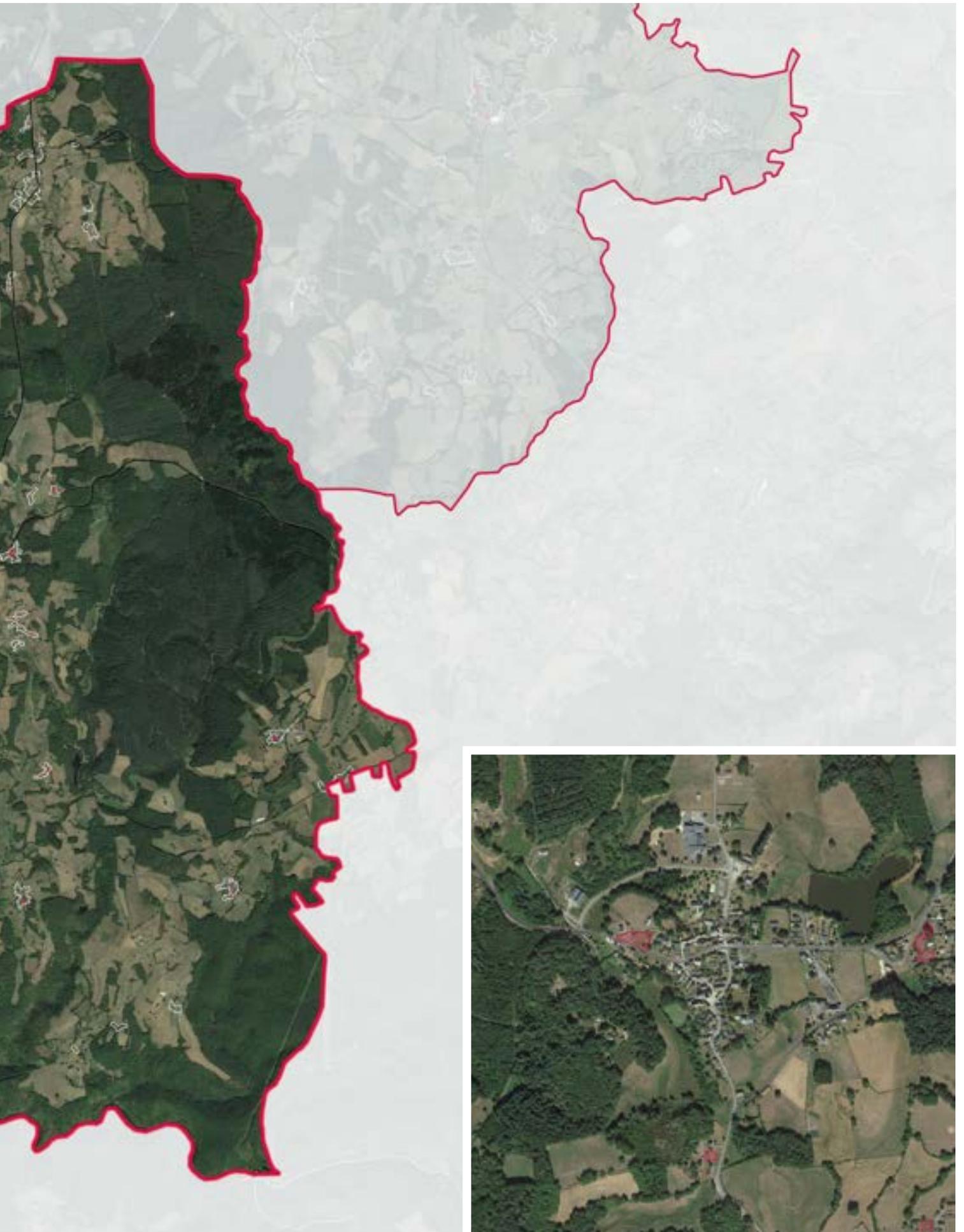
Enveloppes urbaines

Gisement foncier brut

Vocation économique

Vocation résidentielle





Saint-Julien-le-Pèlerin

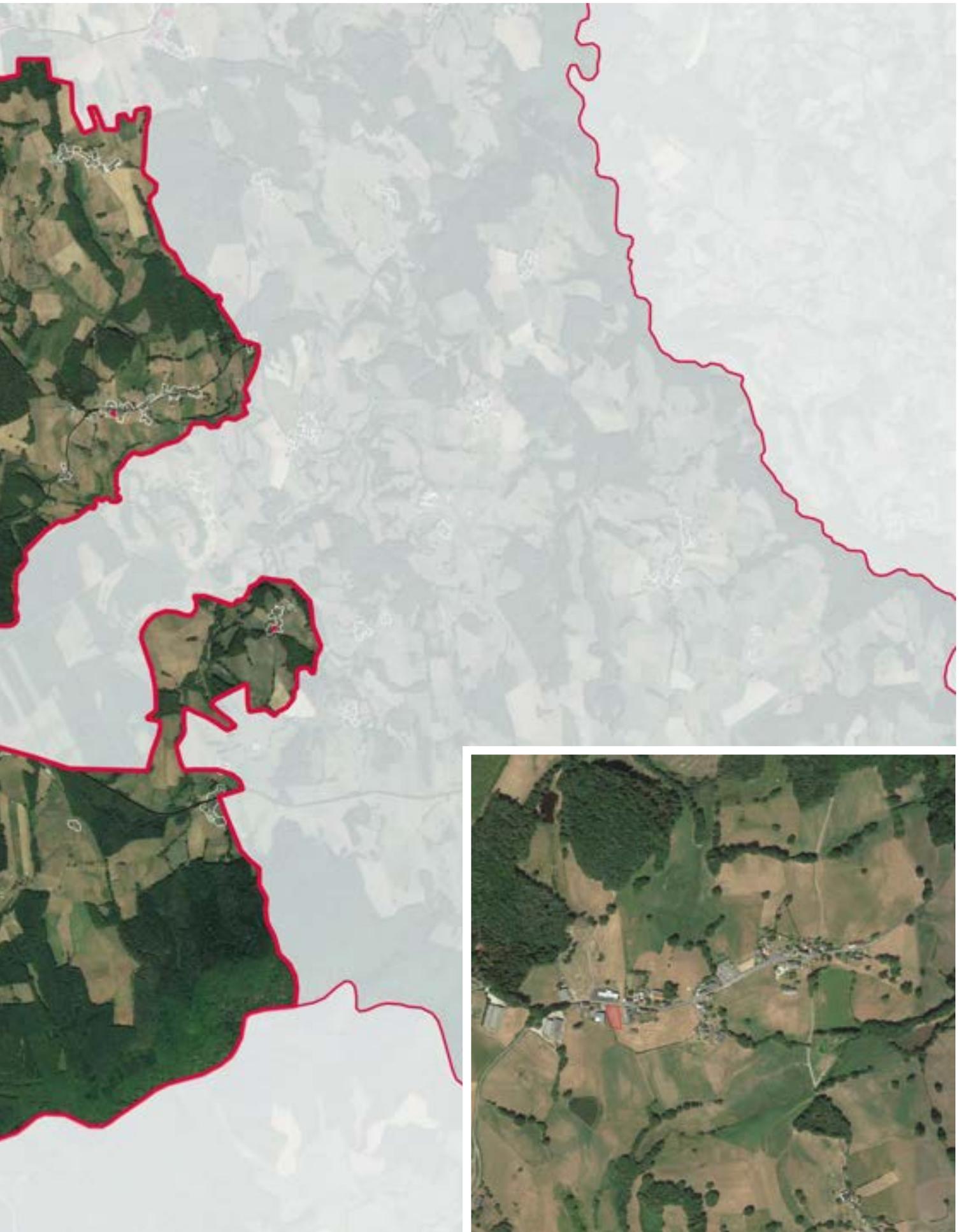
Enveloppes urbaines

Gisement foncier brut

Vocation économique

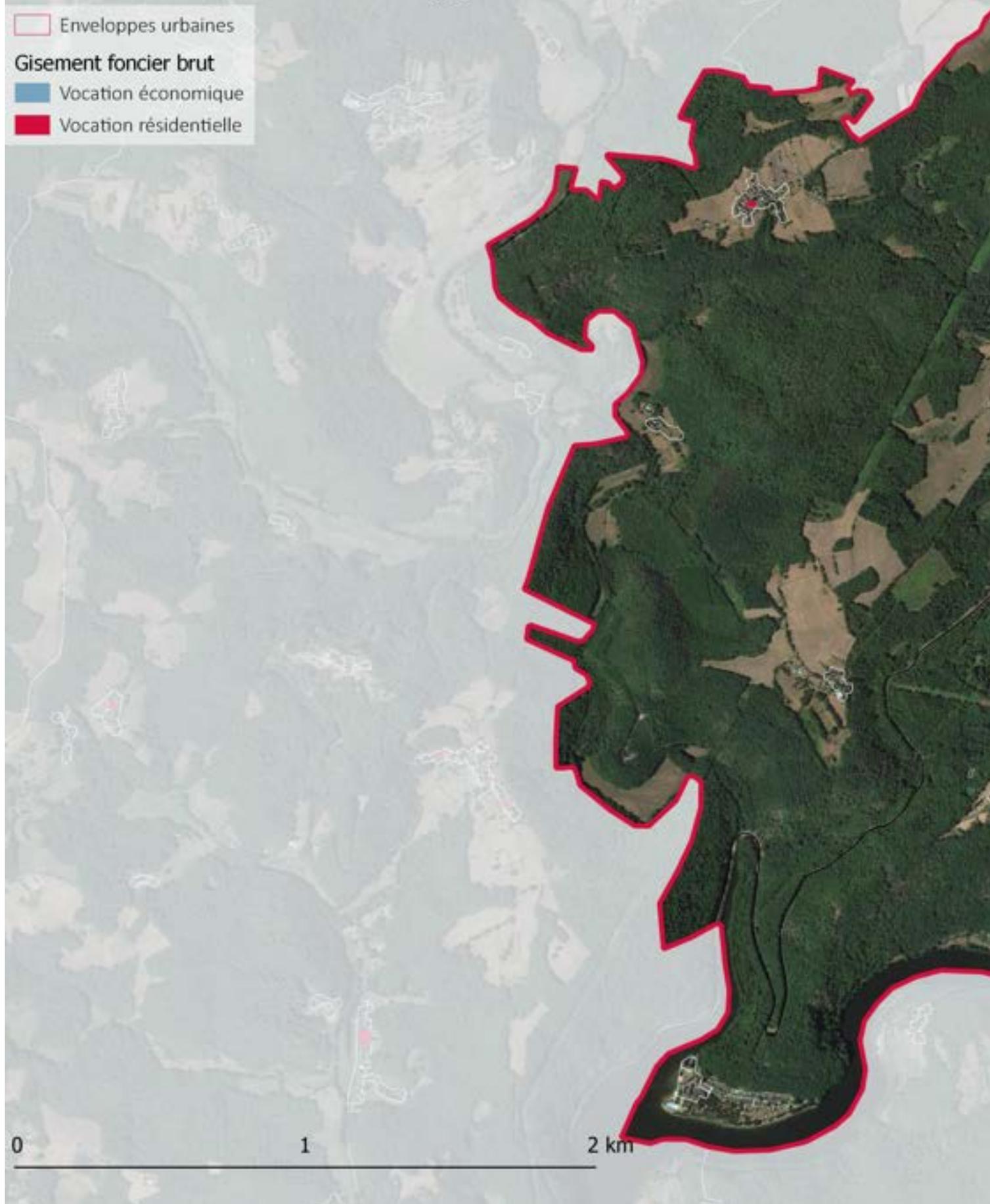
Vocation résidentielle





Saint-Martial-Entraygues

- Enveloppes urbaines
- Gisement foncier brut
 - Vocation économique
 - Vocation résidentielle





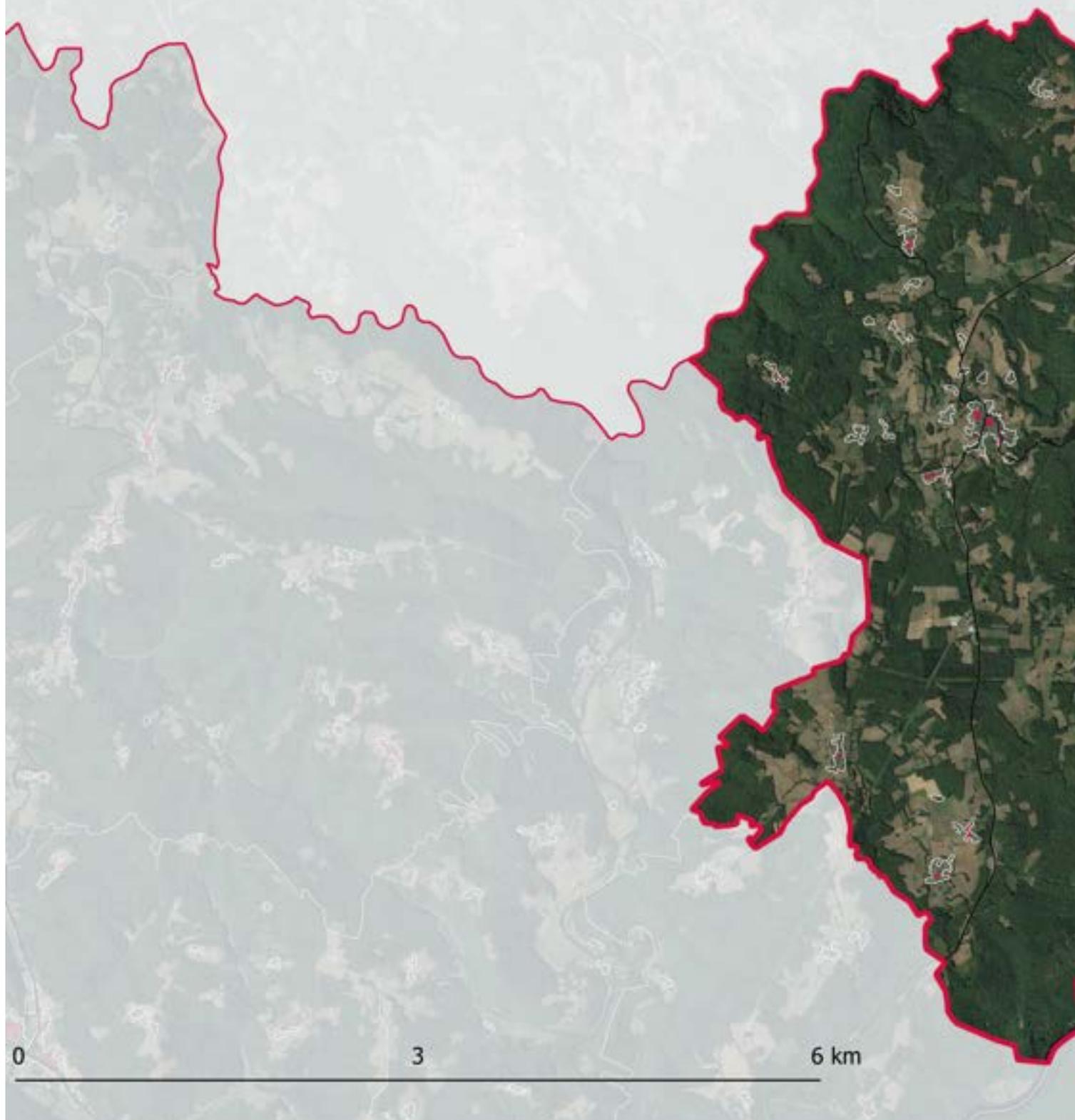
Saint-Martin-la-Méanne

Enveloppes urbaines

Gisement foncier brut

Vocation économique

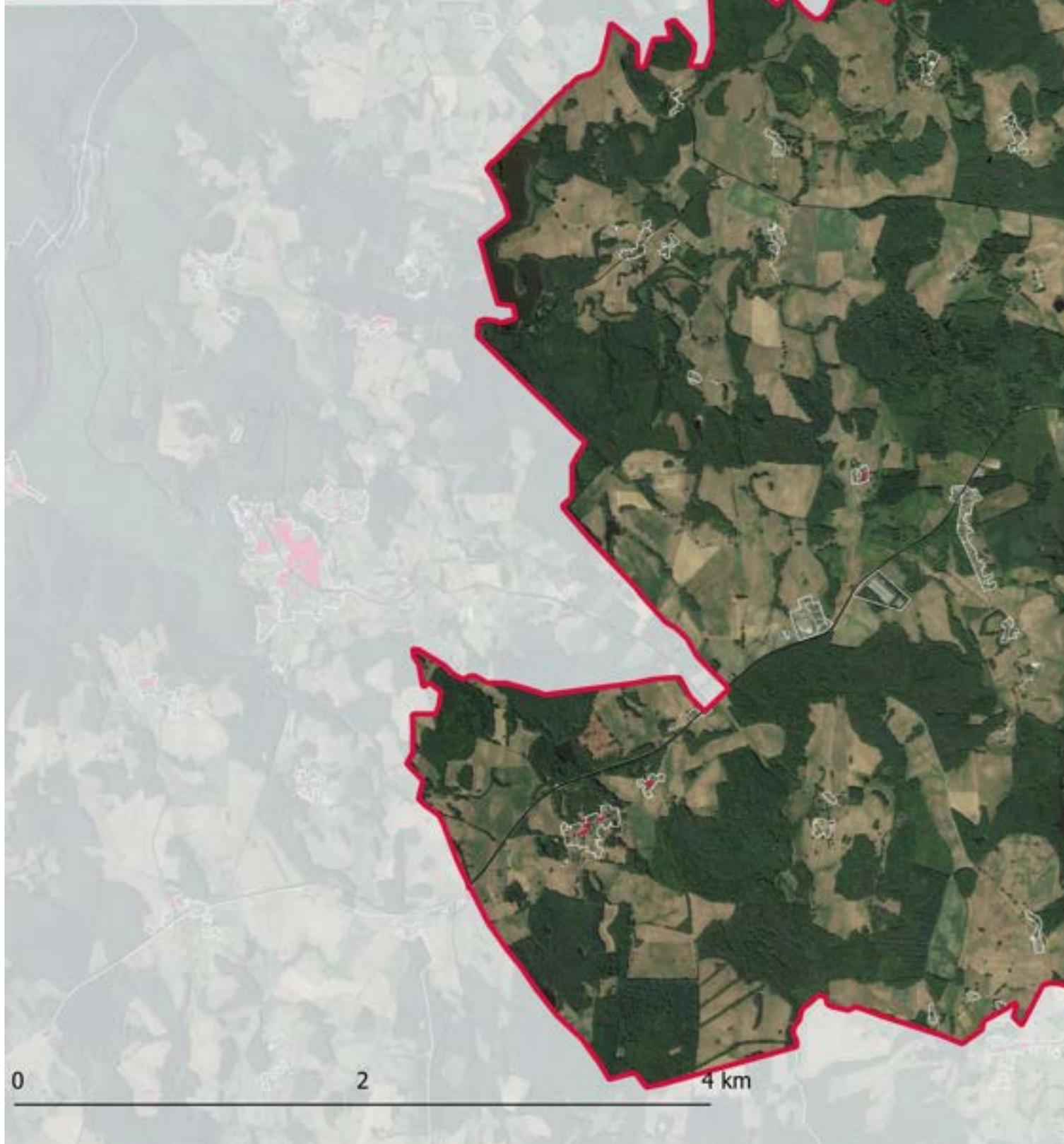
Vocation résidentielle

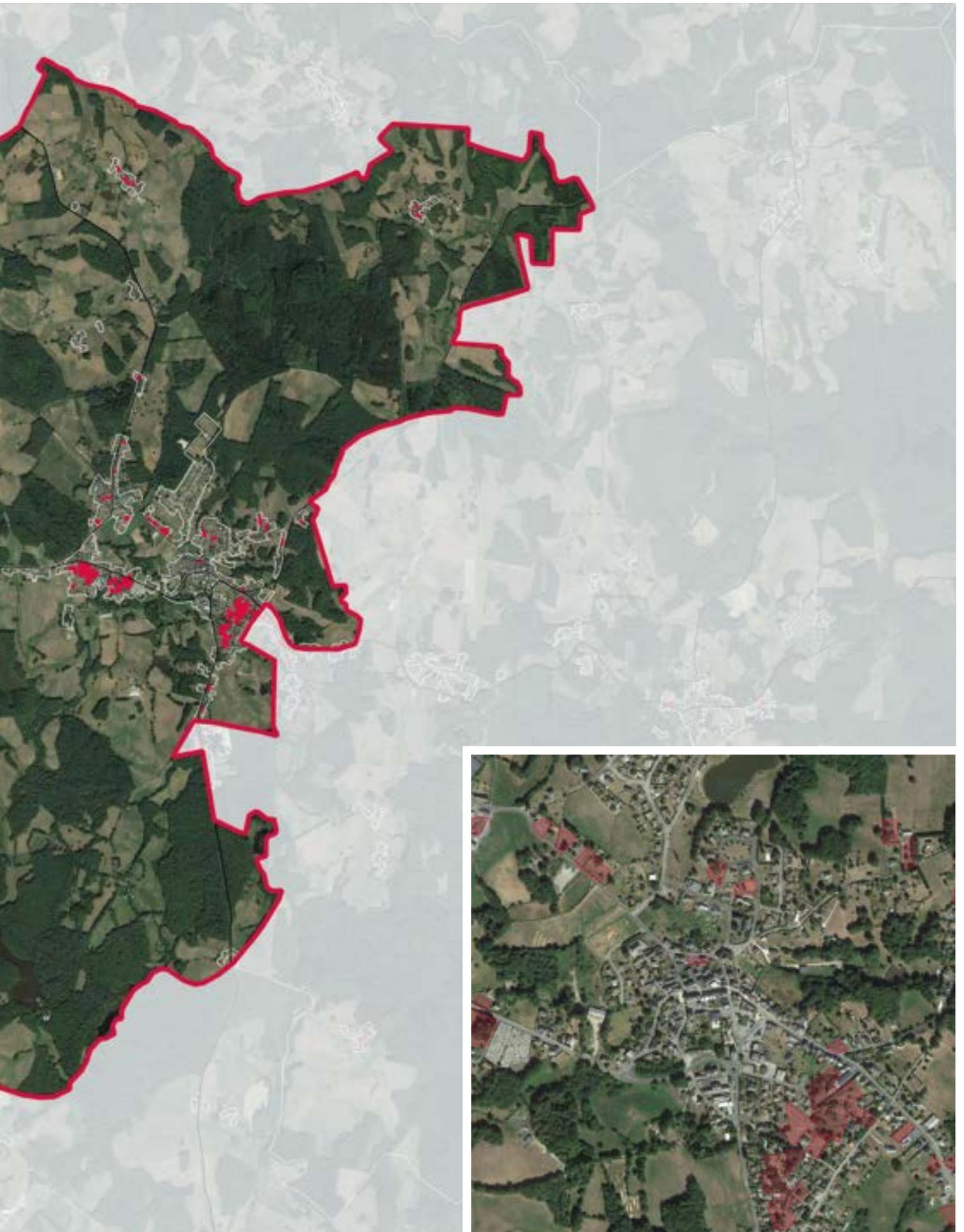




Saint-Privat

- Enveloppes urbaines
- Gisement foncier brut
 - Vocation économique
 - Vocation résidentielle





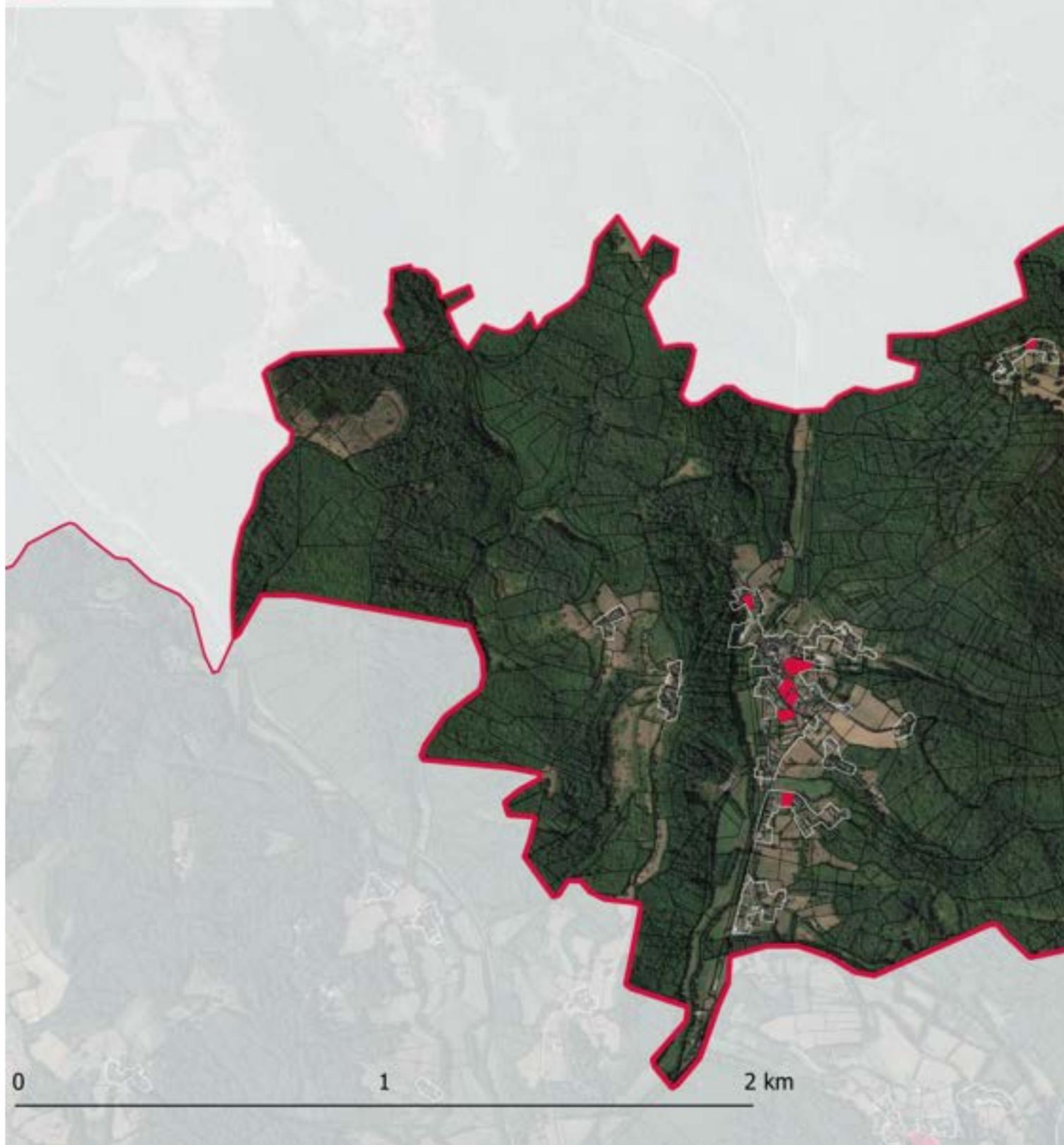
Saint-Sylvain

Enveloppes urbaines

Gisement foncier brut

Vocation économique

Vocation résidentielle





Servières-le-Château

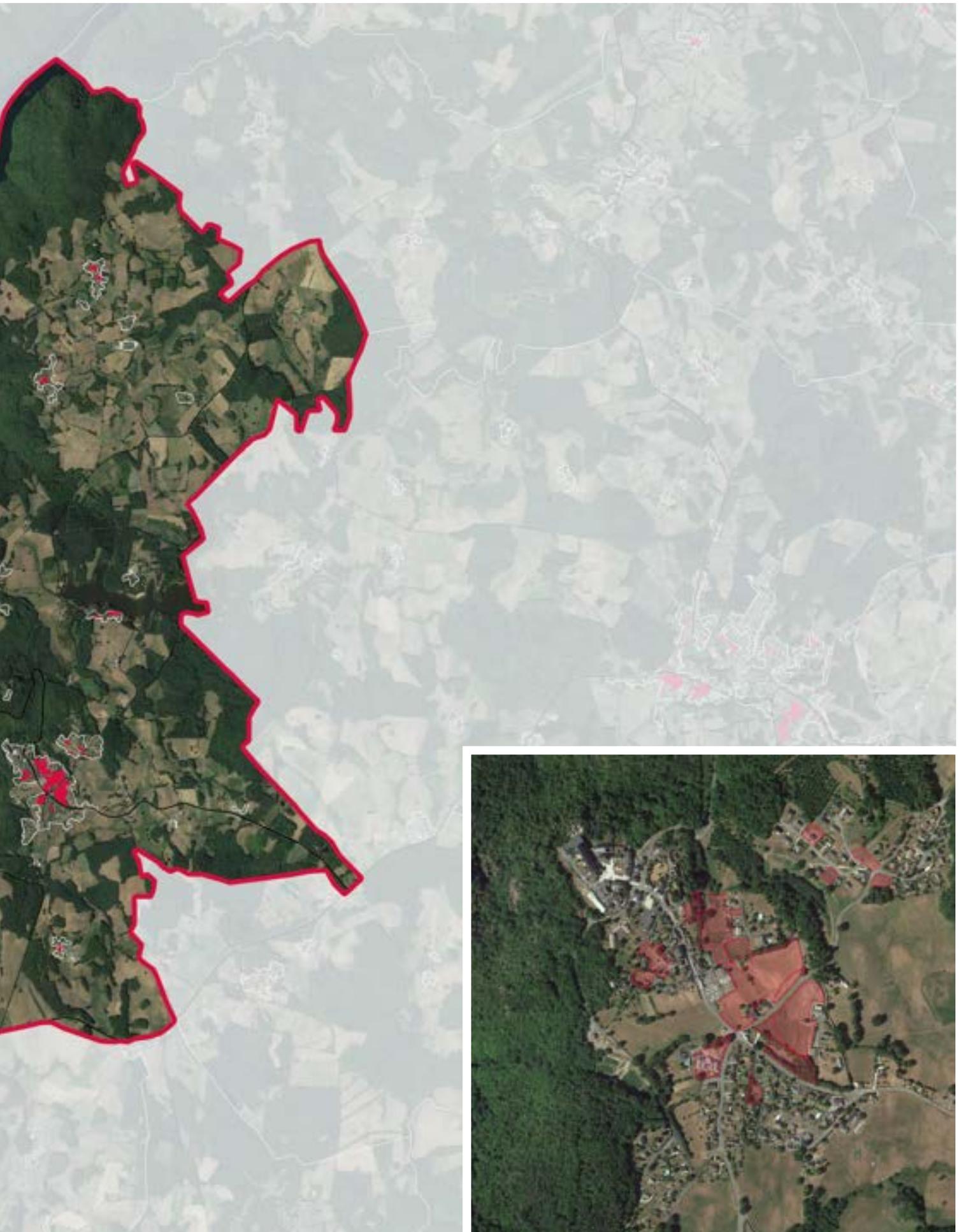
Enveloppes urbaines

Gisement foncier brut

Vocation économique

Vocation résidentielle

0 2 4 km



Sexcles

Enveloppes urbaines

Gisement foncier brut

Vocation économique

Vocation résidentielle

0 2 4 km





JUSTIFICATION DU PROJET



SCÉNARIOS ENVISAGÉS

LIEN AUX ENJEUX

DES ENJEUX AUX ORIENTATIONS POLITIQUES

Les perspectives d'évolution du territoire, identifiées au moyen de l'étape de diagnostic, elle-même ponctuée par la hiérarchisation des enjeux, se croisent avec un certain nombre de questionnements. En effet, au-delà de l'identification des perspectives d'évolution, le travail de hiérarchisation des enjeux a permis de mettre en avant cinq problématiques fondamentales pour le territoire. Les enjeux jugés prioritaires par les communes ont amené cinq questionnements à l'origine de la réflexion prospective :

- 1 - Comment structurer les initiatives économiques et développer l'emploi local en s'appuyant sur les atouts du territoire ?**
- 2 - Comment préserver les ressources naturelles d'un territoire reconnu ?**
- 3 - Comment améliorer la qualité de l'offre de services sur le territoire à l'heure de la "métropolisation" ?**
- 4 - Comment promouvoir l'image du territoire ?**
- 5 - Comment améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et limiter la déprise démographique ?**

La réflexion prospective a été menée en plusieurs temps :

- familiarisation avec les sujets de prospective et projets de territoire (cette étape a été ponctuée par la visite de territoires voisins ainsi que par l'intervention d'une enseignante universitaire)
- travail sur la base de trois scénarios différen-

Intervention de Mme Barthe



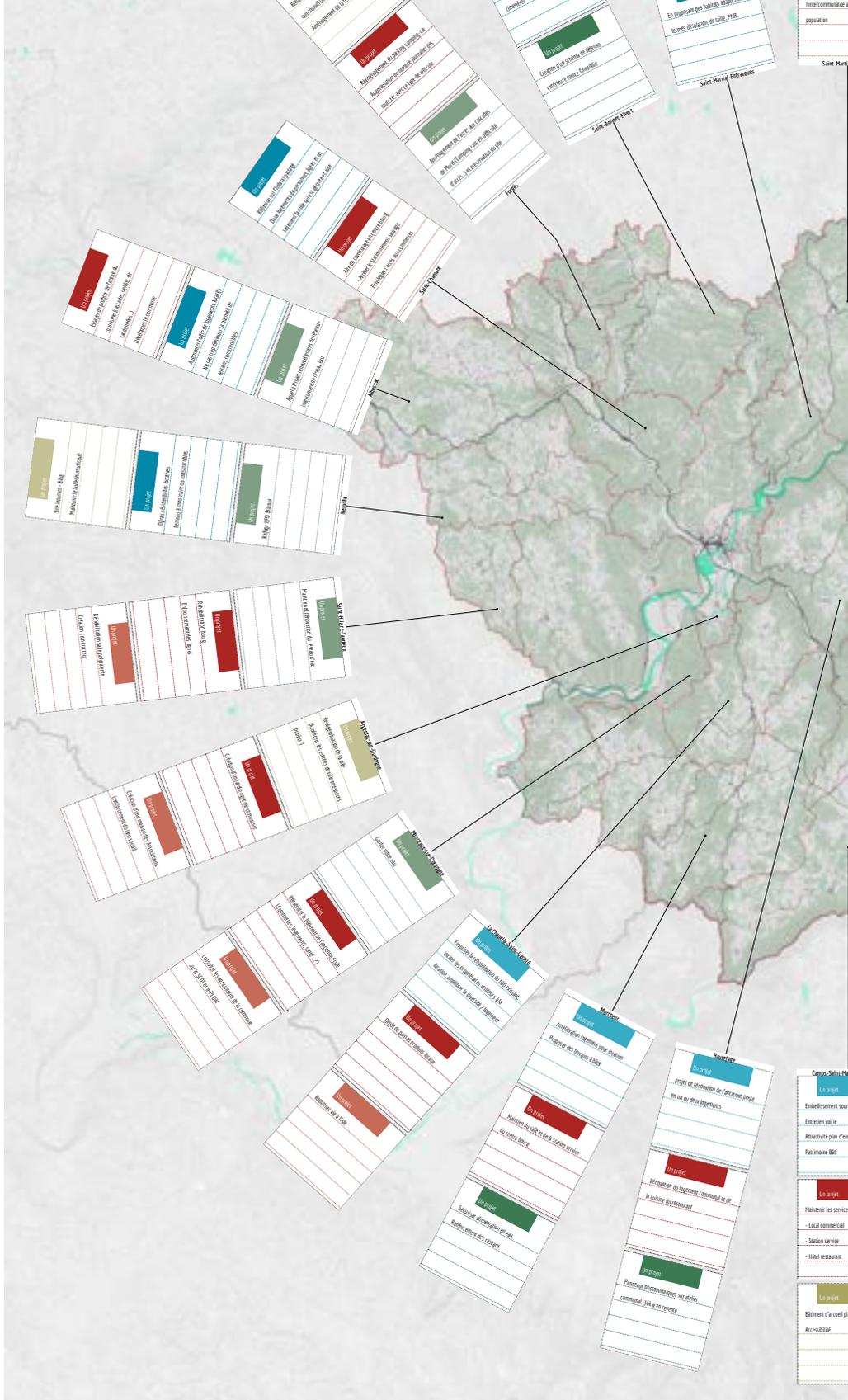
Echanges au Pnr des Grands Causses

ciés, trois attitudes différentes pour répondre aux questionnements prioritaires en tenant compte des perspectives d'évolution du territoire

- identification et l'affinage d'un scénario préférentiel, peu à peu formalisé sous la forme du Projet d'Aménagement Stratégique du territoire.



SÉMINAIRE - XVD EN 2040 ? - ASSEMBLÉE DES ÉLUS 08 SEPTEMBRE 2020





Rosace des projets communaux (chaque élu a choisi une couleur en fonction de la problématique SCOT qui retient son attention et auquel il apporte une solution locale)

FAMILIARISATION AVEC LES SUJETS DE PROSPECTIVE ET PROJETS DE TERRITOIRE

Le premier sujet largement plébiscité par les communes du territoire est la vitalité des initiatives économiques et sociales sur le territoire. Du fait du vieillissement et de la déprise démographique du territoire, celui-ci compte peu d'actifs et attire essentiellement de jeunes retraités ces dernières années, notamment en qualité de résidents occasionnels.

Cette problématique entre directement en phase avec quelques enjeux cruciaux pour les élus :

- La fidélisation des jeunes actifs au territoire
- L'adéquation entre emplois à pourvoir et le profil des actifs du territoire
- La diversification des activités économiques et la structuration des filières locales
- La pérennisation des activités économiques existantes et leur développement
- La maîtrise et l'intégration des sites et espaces touristiques
- La mise en valeur des savoir-faire locaux

Les sujets de prospective se connectent par ailleurs avec les principales perspectives d'évolution du territoire évoquées plus haut :

- la limitation de l'artificialisation : comment permettre un développement économique qui limite son impact sur les sols ?
- la production d'énergie renouvelable : comment développer une filière énergétique ?
- la gestion durable de la filière : comment accompagner la structuration de la filière bois ?

Parmi les documents opposables au SCoT, certaines orientations du SRADDET orientent d'ores et déjà la réponse du territoire.

COMMENT STRUCTURER LES INITIATIVES ÉCONOMIQUES ET DÉVELOPPER L'EMPLOI LOCAL EN S'APPUYANT SUR LES ATOUTS DU TERRITOIRE ?

Quel rôle pour l'intercommunalité et les communes dans l'animation économique locale, dans un contexte de changement climatique ?

Quelle agriculture demain ?

Quelle relation avec les bassins d'activités limitrophes ?

Une économie basée sur les services aux personnes âgées et aux résidents du territoire ?

Formation ?

Télé-travail ?

Mutualisation des services aux entreprises ?

L'économie saisonnière ?

Filière bois ?

Pôles d'emplois ?

Quel réseau de partenaires économiques ?

Quelle place pour les expérimentations ?

Un territoire productif ?

La valorisation des ressources naturelles du territoire ?

L'activité touristique ?

Travailler la résilience du territoire

Anticiper le changement climatique

Ci-dessus : illustration de sujets discutés avec les élus en lien avec les principales problématiques, lors d'ateliers prospectifs

La seconde problématique apparaissant assez vite dans les échanges avec les élus se connecte avec le sujet des ressources naturelles du territoire.

En effet, la question de la ressource en eau potable a été régulièrement évoquée, sur un territoire marqué par de récents épisodes de pénurie sur certaines communes.

La déprise agricole combinée à la sensibilité de certains milieux amène pour partie ce sujet.

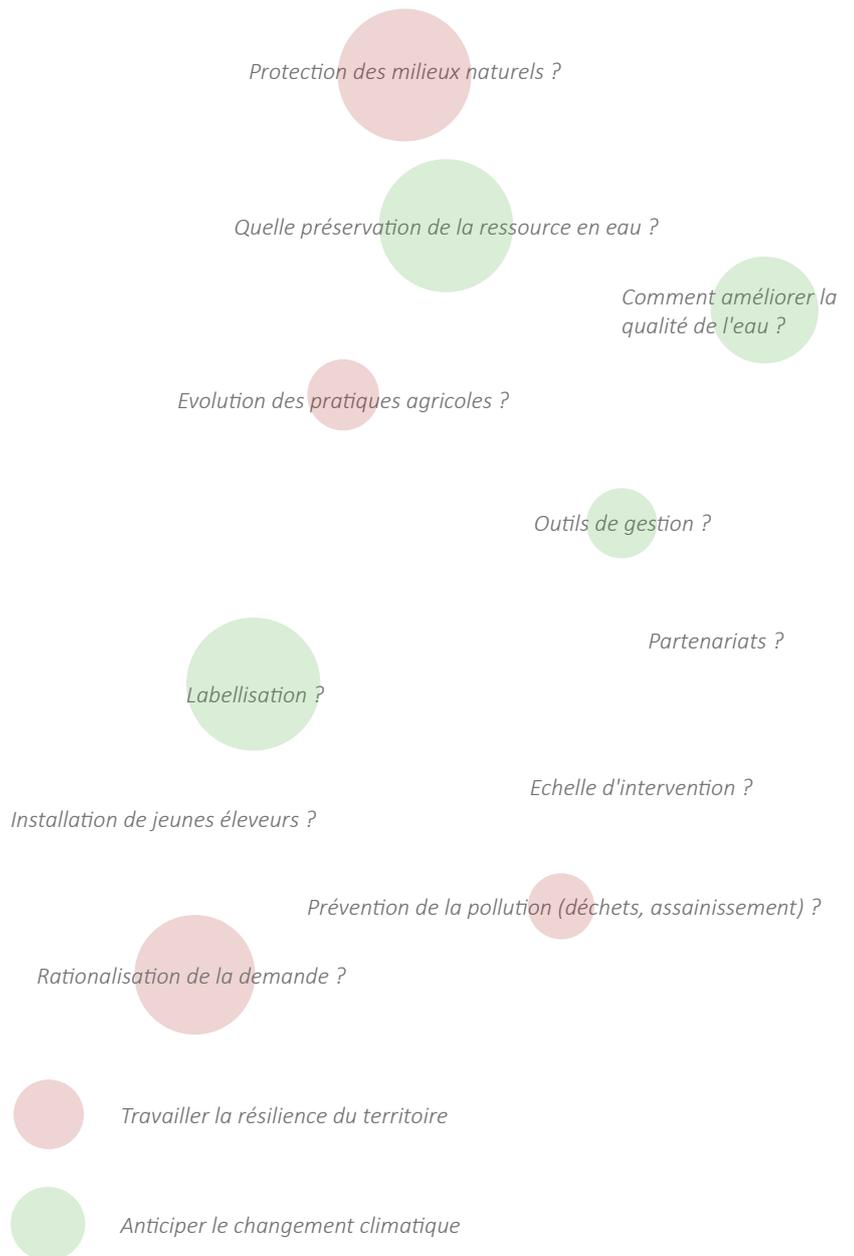
De nombreuses enjeux issus des perspectives d'évolution du territoire sont également convoqués :

- La maintien ou l'amélioration de la qualité et de l'accès à la ressource en eau : comment prendre en compte notamment la réflexion parallèle du Schéma Directeur d'acheminement d'eau potable ?
- La limitation de l'artificialisation : comment préserver le sol ?
- La gestion durable de la forêt
- Le maintien des paysages ouverts et agricoles sur les plateaux
- L'entretien et l'amélioration de la continuité écologique des cours d'eau et milieux aquatiques
- Le maintien de l'activité agricole et l'autonomie alimentaire du territoire : comment penser un développement en accord avec les besoins alimentaires du territoire et préserver un acteur majeur de la gestion de certains espaces ?
- La préservation des zones d'expansion des cours d'eau
- La maîtrise et l'intégration des sites et espaces touristiques : comment prendre en compte la saisonnalité des besoins du territoire et ses risques de saturation ?

Parmi les documents opposables au SCoT, certaines orientations du SRADDET, du SDAGE, du SAGE, du PGRI et du Schéma Départemental des Carrières (en l'absence de Schéma Régional) orientent d'ores et déjà la réponse du territoire.

COMMENT PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES D'UN TERRITOIRE RECONNU ?

*Quel rôle pour l'intercommunalité dans la préservation de ces ressources ?
Comment planifier l'occupation du sol pour préserver ces ressources ?*



Ci-dessus : illustration de sujets discutés avec les élus en lien avec les principales problématiques, lors d'ateliers prospectifs

Du fait de la déprise démographique du territoire, l'offre de services existe s'est peu à peu réduite et se confronte aux évolutions tendancielles liées à l'accessibilité : dématérialisation de certains services publics, vieillissement de la population et difficultés de mobilités, augmentation du coût de l'énergie. La qualité de l'offre de services est ainsi au centre des regards.

Plusieurs enjeux issus de la hiérarchisation et de la confrontation avec les perspectives d'évolution du territoire sont ici convoqués :

- La pérennité des services de proximité
- Le maintien de l'activité agricole et l'autonomie alimentaire du territoire : comment organiser une offre alimentaire en lien avec la production locale du territoire ?
- La cohérence entre l'évolution du territoire et la gestion des déchets
- Le développement d'alternatives aux déplacements routiers individuels : comment améliorer la résilience du territoire vis-à-vis des coûts de l'énergie ?
- La fidélisation des jeunes actifs au territoire
- L'accueil de nouvelles populations actives
- La diversification des activités économiques et la structuration des filières locales
- La maîtrise et l'intégration des sites et espaces touristiques : quelles synergies / complémentarités développer en lien avec les services bénéficiant aux touristes estivaux ?

Parmi les documents opposables au SCoT, certaines orientations du SRADDET orientent d'ores et déjà la réponse du territoire.

COMMENT AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'OFFRE DE SERVICES ?

Un territoire rural conquérant ?

*Quel rôle pour l'intercommunalité et les communes dans l'offre de proximité ?
Comment penser l'occupation du sol de manière à améliorer l'accessibilité des services ?*

Circuits courts ?

Economie centrée sur la réponse aux besoins des habitants ?

*Santé,
services de proximité ?*

*Confortement des bourgs
centres ?*

*Confortement des écoles ? Des
services ?*

*Mutualisation des
moyens ?*

Rationalisation des implantations ?

Performance numérique ?

*Relais de services
publics ?*

Offre culturelle ?

Travailler la résilience du territoire

Anticiper le changement climatique

Ci-dessus : illustration de sujets discutés avec les élus en lien avec les principales problématiques, lors d'ateliers prospectifs

Comme de nombreux territoires ruraux, la communauté de communes Xaintrie Val’Dordogne s’interroge sur la nature de son image ainsi que sur sa perception.

Plusieurs enjeux issus de la hiérarchisation et de la confrontation avec les perspectives d’évolution du territoire sont ici convoqués :

- La production d’énergie renouvelable : comment prendre en compte les grands gabarits des installations nécessaires à la production énergétique sur le territoire ?
- La gestion durable de la forêt : comment tenir compte des besoins de l’exploitation forestière tout en préservant certains espaces sensibles d’un point de vue paysager ?
- L’adéquation entre emplois à pourvoir et le profil des actifs du territoire : comment attirer de jeunes actifs en lien avec les filières existant sur le territoire ?
- L’accueil de nouvelles populations actives : comment améliorer la perception du territoire et amener une possible «fixation» de jeunes actifs sur le territoire ?
- L’inscription du territoire dans les grands itinéraires touristiques : comment améliorer la visibilité touristique du territoire notamment par l’itinérance ?
- La rénovation énergétique du parc de logements et la diminution de la précarité énergétique : comment concilier les enjeux énergétiques et la sensibilité du patrimoine bâti local ?
- L’inscription paysagère des nouvelles constructions : dans quelle mesure les constructions neuves peuvent-elles s’insérer dans le tissu bâti existant en soignant leur intégration paysagère ?
- La maîtrise et l’intégration des sites et espaces touristiques : comment mettre en résonance aménités et sites d’intérêt touristique ?
- La mise en valeur des savoir-faire locaux : quelle image économique du territoire diffuser ?

COMMENT PROMOUVOIR L'IMAGE DU TERRITOIRE ?

Quel rôle pour l'intercommunalité et les communes dans la définition et la diffusion de l'image du territoire ?

Comment adapter la planification pour accompagner la stratégie d'image ?

Marketing territorial ?

Formation ?

Une image touristique ?

Une image économique ?

Quelles images ?

Quelles qualités paysagères ?

Quel accueil ?

Résidences secondaires ?

Offre culturelle ?

Diversification agricole ?

Quels relais de diffusion ?

Saisonnalité ?



Travailler la résilience du territoire



Anticiper le changement climatique

Ci-dessus : illustration de sujets discutés avec les élus en lien avec les principales problématiques, lors d'ateliers prospectifs

La déprise démographique impacte la vitalité du tissu économique et social. En lien avec le précédent sujet (l'image du territoire), la question de l'attractivité du territoire est cruciale au sens où elle amène à réfléchir sur la capacité d'accueil et l'hospitalité du territoire.

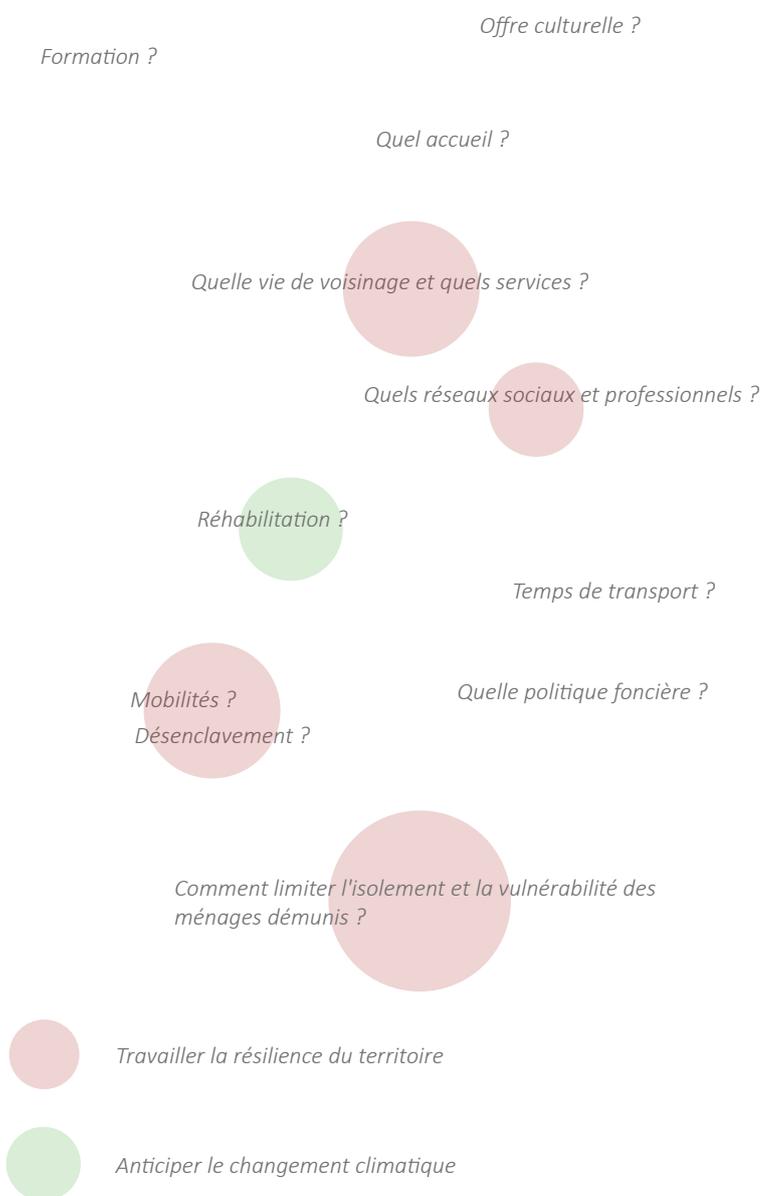
Plusieurs enjeux majeurs sont connectés avec cette problématique :

- La maintien ou l'amélioration de la qualité et de l'accès à la ressource en eau : comment adapter la capacité d'accueil à la ressource en eau ?
- La pérennité des services de proximité : l'absence de services et la faiblesse du tissu présentiel explique pour partie le départ de certains habitants du territoire
- La cohérence entre l'évolution du territoire et la gestion des déchets
- Le développement d'alternatives aux déplacements routiers individuels : comment rendre plus soutenable une relation avec les pôles d'emploi et de services voisins, aujourd'hui essentiellement dépendante de l'automobile ?
- La fidélisation des jeunes actifs au territoire : comment limiter le départ des jeunes du territoire, faute d'offre de formation et d'emploi ?
- L'adéquation entre emplois à pourvoir et le profil des actifs du territoire
- L'accueil de nouvelles populations actives
- La rénovation énergétique du parc de logements et la diminution de la précarité énergétique : comment améliorer la qualité du parc bâti ancien, pouvant freiner les installations sur le territoire du fait de sa vétusté ?
- La diversification des activités économiques et la structuration des filières locales
- La pérennisation des activités économiques existantes et leur développement

Parmi les documents opposables au SCOT, certaines orientations du SRADDET orientent d'ores et déjà la réponse du territoire.

COMMENT AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDEN- TIELLE DU TERRITOIRE ET LIMITER LA DÉPRISE DÉMOGRAPHIQUE ?

*Quel rôle pour l'intercommunalité dans la politique d'accueil ?
Où et comment accueillir de nouveaux habitants ?*



Ci-dessus : illustration de sujets discutés avec les élus en lien avec les principales problématiques, lors d'ateliers prospectifs

HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

Au regard des problématiques, à la croisée des enjeux et des perspectives d'évolution du territoire, les élus ont réfléchi à la définition d'un horizon souhaitable pour leur territoire, pour les vingt années à venir.

Cet exercice a amené à considérer trois attitudes différentes, en plus d'un scénario tendanciel. Les considérations quantitatives importaient moins que l'identification d'une logique d'action globale.

LE FIL DE L'EAU

*UN FUTUR SUBI,
FAUTE D'ANIMATION INTERCOMMUNALE*

Tendance démographique
... à moyen terme (10 ans)

... à long terme
(20 ans)



RÉSUMÉ

Nous sommes en 2040. Au cours des 20 dernières années, la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne **poursuit son action actuelle** à savoir l'exercice de ses compétences statutaires et celles transférées par les diverses lois intervenues, sans définir de projet commun de territoire. Les actions sont menées au « **coup par coup** », au gré des opportunités.

COMMENT MAINTENIR L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE ? _____

Le territoire subit les transformations économiques et culturelles autour de lui sans tirer profit des possibilités d'une organisation intercommunale. Le territoire mise sur l'**initiative individuelle** et l'opportunité occasionnelle sans construire de cadre facilitant leur apparition et leur valorisation.



COMMENT PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE ? _____

La préservation des ressources est différente d'une commune à l'autre : la cohérence de l'action publique intercommunale est **peu lisible** pour le citoyen et engendre des incompréhensions entre groupes d'intérêts distincts.



COMMENT AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'OFFRE DE SERVICES SUR LE TERRITOIRE ? _____

Le territoire se développe de manière **éparse** : les services et les activités économiques sont disséminés sur le territoire au gré des initiatives individuelles et sont en conséquence peu accessibles. Cette évolution renforce les problématiques de mobilité, notamment pour les ménages les plus âgés. Les habitants font ainsi le choix de se reporter sur Argentat ou plus loin, sur les agglomérations les plus proches.



COMMENT PROMOUVOIR L'IMAGE DU TERRITOIRE ? _____

Faute de politique commerciale partagée, les locaux d'activité sont de plus en plus vacants, ce qui contribue à l'altération de la qualité du cadre de vie des bourgs du territoire, limitant leur capacité d'entraînement vis-à-vis de l'ensemble du territoire. La qualité des logements dépend de l'attractivité du territoire pour des résidents occasionnels, qui permet a minima un entretien de l'aspect du bâtiment sans augmenter l'animation du bourg durant la plupart de l'année.



COMMENT AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENNELLE DU TERRITOIRE ? _____

La **décroissance démographique** se poursuit, les jeunes actifs quittant peu à peu le territoire pour grossir les couronnes périurbaines des principaux pôles d'emploi du département, ou partent plus loin. En conséquence, l'emploi peine à se stabiliser, faute de main-d'œuvre, ce qui renforce la faible attractivité économique du territoire, déjà peu aidée par la distance aux infrastructures de transport.

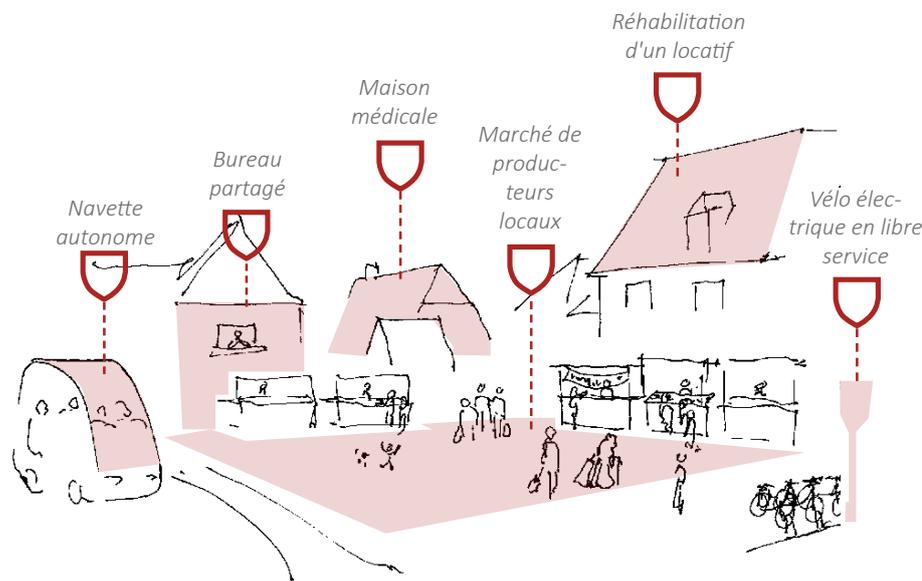
L'OPTION « COCON »

UN TERRITOIRE RECENTRÉ SUR SES BESOINS IMMÉDIATS

Hypothèse 1

Le projet de territoire s'appuie sur le **tissu économique et social existant** et s'organise pour proposer une réponse **économique** aux besoins de ses habitants, en veillant aux personnes isolées et vulnérables.

Ce projet s'intègre dans la perspective de la poursuite d'une décroissance démographique.



POSTULATS

Le territoire se concentre sur ses **besoins immédiats** (alimentaire, personnes âgées et démunies) et s'appuie sur ces besoins pour développer une économie adaptée. Le développement économique se base sur la réponse aux besoins directs du territoire avant d'envisager une diversification.

Plutôt que de chercher à s'insérer dans un système de concurrence entre pôles de compétitivité, d'emplois, de services, le territoire renforce sa **résilience** en recherchant une forme relative d'**autonomie**. Ce scénario passe par une action diffuse, axée sur la **mobilité**, le développement de réseaux économiques et humains de **proximité**, en développant une filière économique et des services adaptés aux enjeux du **vieillessement** notamment.

Le territoire organise ses filières productives agricoles, agricoles, énergétiques, dans une logique de proximité. La captation des jeunes actifs pourra être entamée en misant sur la proximité de filières professionnalisantes du

domaine agricole et des **soins**, voire en développant une offre de formation complémentaire sur le territoire.

COMMENT STRUCTURER LES INITIATIVES ÉCONOMIQUES ET DÉVELOPPER L'EMPLOI LOCAL EN S'APPUYANT SUR LES ATOUTS DU TERRITOIRE ?

La politique économique intercommunale s'est appuyée sur la réponse aux besoins directs des **habitants** du territoire.

La communauté de communes a conforté le **système alimentaire** local : renforcé et développé les outils de travail à destination des filières productives agricoles, dans une optique de consommation ou de transformation locale.

Elle a facilité la rencontre des **artisans** et l'accès aux **commerces** et **services de proximité** par une réflexion sur le maillage optimal du territoire, ce qui a permis des mutualisations, des échanges renforcés et ainsi, une montée en compétence globale. Pour ce faire, l'action intercommunale s'est appuyée sur un nombre resserré de bourgs et des lieux d'activités irriguant de petits bassins de vie.

Le développement du numérique a permis le développement de nouveaux services à destination des habitants.

EXEMPLES DE PROJET

Aide à l'installation de jeunes agriculteurs

Restauration collective fournie par les exploitants locaux

Création d'une conciergerie d'entreprise

Pôle de compétences

Offre immobilière

E-services



COMMENT PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE ?

Le développement des hameaux et des bourgs a été pensé de manière à ne pas engendrer de coût important en matière de raccordement aux réseaux.

Dans une perspective frugale, le territoire a également limité sa consommation d'énergie, et a encouragé l'autonomie énergétique dans certains secteurs.



COMMENT AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'OFFRE DE SERVICES SUR LE TERRITOIRE ?

L'amélioration de la qualité de l'offre de services est la résultante de l'adaptation du tissu économique local aux enjeux du vieillissement et des **services à la personne**.

Le territoire a renforcé le rôle de quelques bourgs en tant que relais de services publics complémentaires, notamment pour l'accès aux services publics dématérialisés. Le territoire s'est également reposé sur la vitalité du pôle d'Argentat, relais du territoire vers les réseaux extérieurs.

L'intercommunalité s'est impliquée dans l'évolution des mobilités locales, organisant l'accès d'un bourg à l'autre pour les personnes âgées et peu autonomes.

La rénovation des constructions anciennes a permis le maintien à domicile des personnes âgées et limité la précarité énergétique. La politique de l'habitat s'est concentrée sur l'accompagnement des besoins des plus âgés et sur l'amélioration du parc existant.

Les infrastructures touristiques structurantes ont été développées afin de pouvoir être utilisées par la population et localisées en cohérence avec la notion de bassins de vie esquissée.



COMMENT PROMOUVOIR L'IMAGE DU TERRITOIRE ?

L'objectif de cette promotion a été avant tout de conserver ou d'attirer des jeunes entrepreneurs du domaine des services à la personne, en lien avec les formations voisines (soins par exemple).

L'amélioration de l'image du territoire est donc passée tout d'abord par un travail de communication spécifique à destination de ces cibles. Il s'est également agi d'améliorer la relation avec les habitants du territoire, dans un exercice d'information et d'accompagnement visant à faire de ceux-ci des **ambassadeurs** du territoire.



COMMENT AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE DU TERRITOIRE ?

La captation des jeunes actifs a été envisagée en misant sur la proximité de **filières professionnalisantes** du domaine agricole et des soins, et en développant une offre de formation complémentaire sur le territoire.

La notion d'accueil a été travaillée par une amélioration générale de l'offre de services et une offre de logements cohérente avec la logique de **bassins de vie** esquissée.

Peu à peu, la décroissance démographique a été réduite. Lentement tout d'abord, du fait de l'attention portée sur la population actuelle puis de manière importante dans un second temps, au fur et à mesure de la mise en réseau des acteurs du territoire, les nouveaux actifs s'installant en priorité à proximité des services, sur Argentat ou dans les pôles de proximité.

EXEMPLES DE PROJET

Création de maisons de services publics

Navettes

Bornes de vélo électrique

Sentiers sécurisés

Aides financières, accompagnement technique à la reprise du bâti ancien.

EXEMPLES DE PROJET

Campagnes publicitaires ciblées

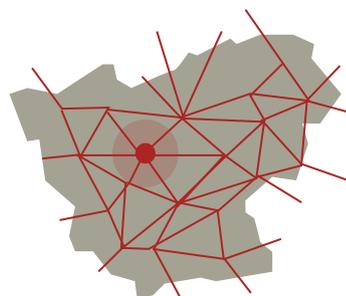
Partenariats avec les organismes de formation

ORGANISATION DU TERRITOIRE ET COOPÉRATIONS

Le territoire renforce le rôle de l'ensemble des **bourgs** comme relais de services publics complémentaires. Leur montée en gamme doit être générale. Le territoire repose sur la vitalité du pôle d'**Argentat**, relais du territoire vers les réseaux extérieurs.

Il s'agit d'organiser l'accès d'un bourg à l'autre pour les personnes âgées et peu autonomes. Il s'agit d'organiser les services dans une perspective de maintien à domicile en prenant en compte des habitats dispersés.

Le territoire n'ambitionne pas l'installation d'équipements structurants mais vise une action diffuse permettant la mise en relation des habitants et l'amélioration de la qualité de services, par de nouvelles mobilités et l'aménagement numérique.



Argentat et le maillage des bourgs du territoire

LECTURE DES ESPACES

Le développement des hameaux et des bourgs est pensé à partir de la notion de rencontre. Il ne doit pas porter atteinte aux ressources du territoire : l'eau potable, les exploitations agricoles, la biodiversité.

Le développement doit également limiter les besoins en énergie voire rechercher l'autonomie énergétique des constructions. L'imbrication entre le socle naturel et les constructions est primordiale, de même que la préservation d'espaces cultivés à proximité de celles-ci.

Le territoire exploite de manière durable les ressources naturelles à des fins locales (bois, énergie, agriculture).

HABITAT

La rénovation des constructions anciennes est nécessaire pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées et éviter la précarité énergétique. La politique de l'habitat se concentre sur l'accompagnement des besoins des plus âgés et sur l'amélioration du parc existant.

L'amélioration de la qualité du parc est un préalable à la production de nouveaux logements.



Résumé des tendances récentes	Projections	
	Court terme	Long terme (2040)
Renouvellement du parc	▲	▲
Desserrement des ménages	▼	▼
Résidences secondaires	▲	▲
Logements vacants	▲	▲

RÉSEAU ÉCONOMIQUE

La dispersion des services de proximité est recherchée, en s'appuyant sur la présence des bourgs et de leurs espaces de rencontre.

L'installation des activités artisanales, de services à la personne, sont accompagnées par une réflexion sur la mutualisation des moyens et une offre immobilière adaptée.

Les activités agricoles sont accompagnées dans la transformation et la valorisation de leur production.

L'activité forestière est accompagnée dans sa structuration.

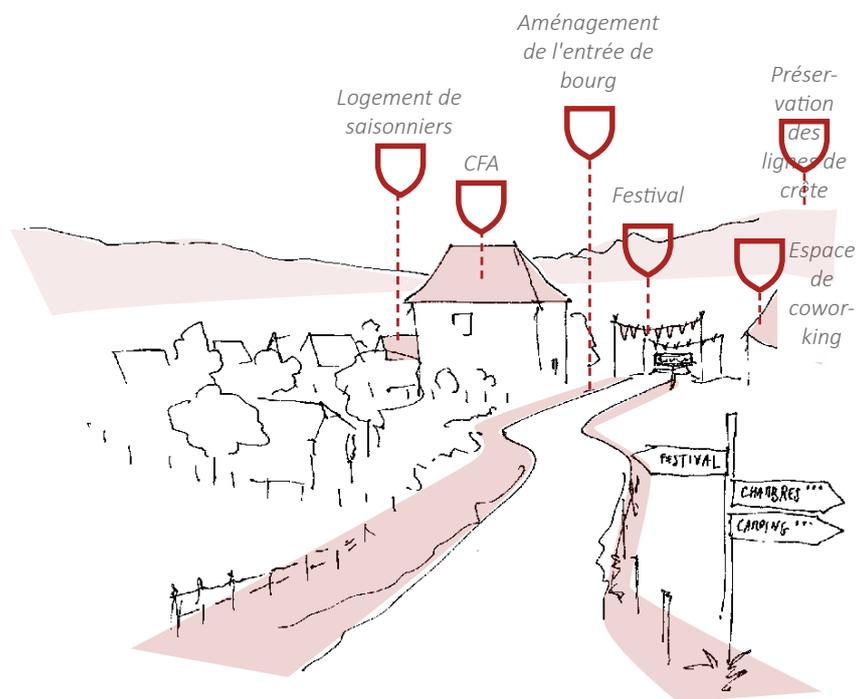
L'OPTION « VITRINE »

LA VALORISATION DU CADRE DE VIE COMME POINT DE DÉPART

Hypothèse 2

Le territoire mise sur son **image** et cherche à attirer le regard des autres. Il met en avant ses **atouts patrimoniaux** (cadre de vie, environnement, patrimoine bâti...) pour développer une politique touristique intégrant le changement climatique, et ainsi, accueillir de nouveaux résidents.

Ce projet contribuerait à inverser l'évolution négative de la courbe démographique.



POSTULATS

Le territoire mise sur l'attractivité des principaux **sites touristiques** : la vallée de la Dordogne, les Tours de Merle notamment. La vallée de la Dordogne doit être un **relais** pour d'autres secteurs actuellement moins reconnus : les vallées de la Cère et de la Maronne, les plateaux de Xaintrie. Le futur du territoire passe par la diffusion et l'entretien d'une **image** évocatrice pour des résidents et actifs extérieurs au territoire. Le développement économique se base sur la qualité des activités de loisirs et d'hébergement proposées, sur l'entretien des **paysages** et des rénovations.

Le territoire accentue sa visibilité afin d'attirer à court terme de nouveaux résidents occasionnels et en misant sur la diffusion de son image pour toucher des publics diversifiés, les néo-ruraux. La captation de jeunes actifs s'envisage en premier lieu par le biais des néo-ruraux en leur donnant les conditions d'exercice d'une activité entrepreneuriale isolée. Elle pourra également s'appuyer sur la proximité de formations professionnalisantes du domaine du BTP.

COMMENT STRUCTURER LES INITIATIVES ÉCONOMIQUES ET DÉVELOPPER L'EMPLOI LOCAL EN S'APPUYANT SUR LES ATOUTS DU TERRITOIRE ?

Les **activités touristiques** ont été accompagnées sous toutes leurs formes. L'activité agricole a été connectée plus fortement aux pratiques touristiques.

La **saison** touristique a été étendue du fait des évolutions climatiques. Pour limiter les effets de pic de la fréquentation estivale, les motivations de séjour ont été diversifiées.

La **formation** a occupé une place importante dans le projet local : elle a notamment permis aux saisonniers de monter en compétence, de se diversifier. Les entreprises du BTP ont été formées et accompagnées afin de répondre aux enjeux de réhabilitation et de qualité attendus.

Argentat a joué un rôle important dans le dispositif de formation et de désaisonnalisation de l'offre touristique.

Le projet intercommunal a anticipé les besoins d'une clientèle « affaires » ou de nouveaux habitants désireux de travailler en télé-travail.



EXEMPLES DE PROJET

Gîte à la ferme, restauration

Festival, événements sportifs de grande envergure

Dispositif de formation des saisonniers.

Plateforme de rénovation

Pôle de formation, animation culturelle

Points de connexion, services aux entreprises, etc.

COMMENT PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE ?

L'**entretien** des espaces naturels est capital pour la reconnaissance du territoire. La vitalité de l'agriculture est ainsi un enjeu fort.

Le développement touristique a été recherché en cohérence avec les sensibilités naturelles du territoire.



EXEMPLES DE PROJET

Mesures agro-environnementales

COMMENT AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'OFFRE DE SERVICES SUR LE TERRITOIRE ?

Les mobilités ont été pensées en premier lieu pour l'accès de visiteurs de **passage**, priorisant les points d'entrée depuis les agglomérations et les sites touristiques voisins.

Des bourgs « **vitrines** » ont été choisis au sein de chaque entité paysagère, afin de garantir un accès facilité aux différents items touristiques que ce soit en Vallée de la Dordogne, de la Souvigne ou en Xaintrie et sur lesquels reposent des objectifs de niveau de services et de qualité paysagère. L'amélioration de l'offre de services fut une priorité sur ces bourgs, à la fois pour les habitants et les visiteurs.

Des équipements structurants liés aux **loisirs**, se justifiant par la saison touristique et pouvant être utilisés par les habitants en saison basse, ont été aménagés à Argentat et sur les bourgs « vitrines ».



EXEMPLES DE PROJET

Voies vertes

Sauvegarde du commerce de proximité

Scène ouverte

COMMENT PROMOUVOIR L'IMAGE DU TERRITOIRE ?

La promotion a visé notamment à lisser les pics de **fréquentation** et à étendre la saison touristique, notamment sur les saisons douces.

Elle s'est appuyée sur une offre culturelle et d'accueil d'entreprises afin de limiter la dépendance vis-à-vis des loisirs d'extérieur. Les publics cibles furent les publics « affaires » et « loisirs, sans enfant ».

Les sites paysagers remarquables, les bâtiments d'intérêt patrimonial ainsi que les **espaces publics** les plus visibles ont fait l'objet d'une attention particulière. Les activités artisanales et commerciales, participant de l'activité touristique, ont été dynamisées par une action sur l'espace public dans les bourgs « vitrines ».



COMMENT AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE DU TERRITOIRE ?

Le territoire a accentué sa **visibilité** afin d'attirer à court terme de nouveaux résidents occasionnels et en misant sur la diffusion de son image pour toucher des publics diversifiés.

Les constructions anciennes ont été adaptées pour des publics divers : saisonniers, touristes, personnes âgées.

La captation de jeunes actifs a été permise en premier lieu par l'amélioration des conditions d'exercice d'une activité entrepreneuriale isolée pour des salariés ou entrepreneurs désireux de débiter une vie à la campagne.

En lien avec les chantiers de réhabilitation, l'accueil s'est également appuyé sur la proximité de formations professionnalisantes du domaine du BTP.

Le desserrement des ménages, plus prononcé du fait de l'arrivée (notamment) de jeunes retraités, a été pris en compte.

LECTURE DES ESPACES

L'entretien de l'environnement et des qualités paysagères sont des priorités pour le territoire. Il s'agit également de soigner les bâtiments d'intérêt patrimonial ainsi que les espaces publics les plus visibles.

En particulier, les bourgs et les hameaux « vitrines », situés sur les axes menant aux principaux sites touristiques, font l'objet d'une attention particulière visant à limiter l'étalement le long des voies, à préserver le patrimoine.

Les projets doivent respecter les motifs paysagers et les entités paysagères, et ne pas les altérer.

EXEMPLES DE PROJET

Campagnes publicitaires ciblées

Partenariats avec les organismes de formation

Mise en valeur du patrimoine

Opérations centres-bourgs

Cahier de recommandations architecturales

Logements saisonniers

Habitat intergénérationnel

Espaces de coworking

Pépinières d'entreprises

ORGANISATION DU TERRITOIRE ET COOPÉRATIONS

Le territoire se structure autour d'**Argentat** et de **bourgs « vitrines »** sur lesquels reposent des objectifs de niveau de services et de qualité paysagère.

Les infrastructures de déplacements sont pensées en premier lieu pour l'accès de visiteurs de passage, priorisant les points d'entrée depuis les agglomérations et les sites touristiques voisins. Les voies vertes et chemins de randonnée sont étendus.

Partout, le développement du numérique doit permettre une pratique facilitée du télé-travail et contribuer à l'attractivité du territoire, qui doit s'organiser pour fournir des services complémentaires aux auto-entrepreneurs.

Les équipements structurants sont liés aux loisirs, se justifiant par la saison touristique et pouvant être utilisés par les habitants en saison basse. Leur concentration est recherchée sur le pôle d'**Argentat**.

RÉSEAU ÉCONOMIQUE

Les commerces de proximité et les activités de restauration sont recherchés en priorité au sein des bourgs « vitrines ».

Des espaces de loisirs dans les bourgs sont identifiés comme espaces de valorisation économique pouvant également être utilisés par les habitants en basse saison.

Les activités touristiques sont accompagnées sous toutes leurs formes : hébergement et restauration, activités de pleine nature, etc, tant qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des paysages et des milieux. L'activité agricole doit être connectée à la saison touristique, et y participer par sa production et l'hébergement.

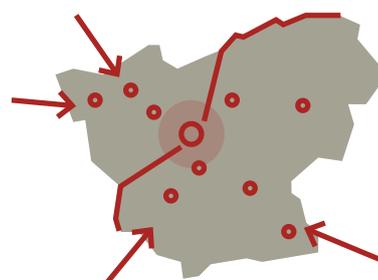
Le développement du numérique doit permettre une pratique facilitée du télé-travail et contribuer à l'attractivité du territoire, qui doit s'organiser pour fournir des services complémentaires aux nouveaux entrepreneurs du territoire.

Croissance démographique

← ———— ● ———— →
Baisse Maintien Hausse

Partenaires

← ———— ● ———— →
Locaux Extérieurs



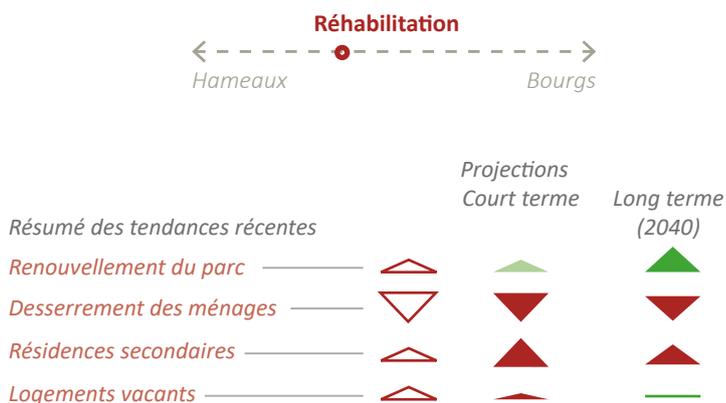
Argentat et les bourgs « vitrines » du territoire

HABITAT

La politique de l'habitat vise à mobiliser l'existant, afin de faire contribuer les nouveaux arrivants à l'amélioration du parc de logements. Il s'agit néanmoins à veiller à ce que le marché des résidences secondaires ne concurrence pas les trajectoires résidentielles des habitants.

Le desserrement des ménages, plus prononcé du fait de l'arrivée (notamment) de jeunes retraités, doit être pris en compte.

La saisonnalité du territoire est traitée en complémentarité avec les besoins des habitants, notamment dans le locatif privé.



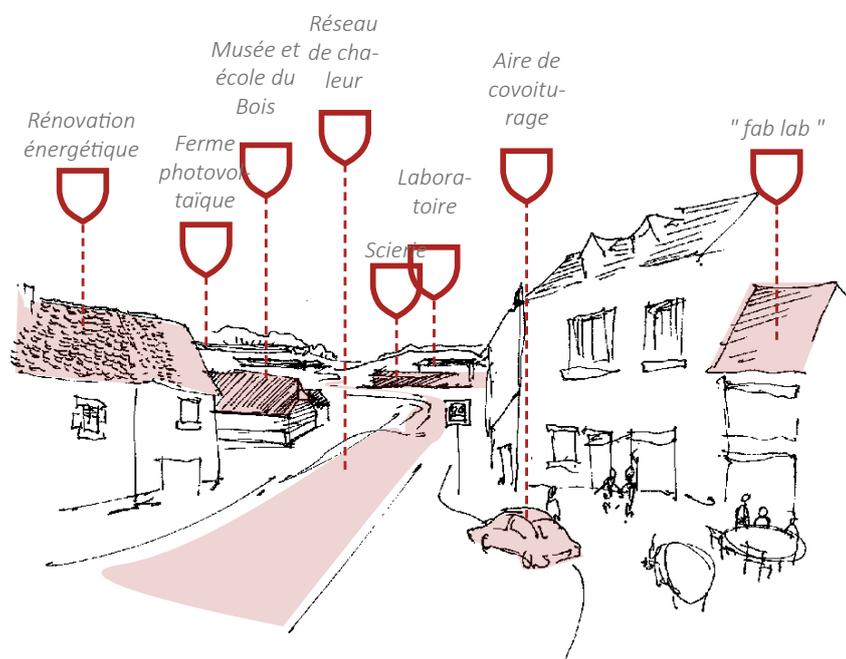
L'OPTION « JALON »

UN TERRITOIRE D'EXPÉRIMENTATION, ORGANISÉ AUTOUR DE PÔLES RELAIS

Hypothèse 3

Le projet repose sur la **mise en réseau** des initiatives économiques et sociales du territoire, actuelles et à venir. Il met en place les moyens pour répondre aux enjeux des **transitions** à venir (alimentaire, énergétique, notamment) en **fédérant** les territoires voisins.

Ce projet contribuerait à inverser l'évolution négative de la courbe démographique.



POSTULATS

Le futur du territoire passe par sa mise en réseau avec les **aires urbaines voisines**. Le développement économique se base sur l'amélioration de la visibilité du **pôle** d'Argentat-sur-Dordogne et par le renforcement d'un petit groupe de pôles de proximité.

La politique de peuplement mise sur le développement de nouvelles mobilités pour relier plus efficacement ces pôles avec les agglomérations voisines, à la fois bassins d'emplois et de services.

La captation de jeunes ménages est envisagée en projetant Argentat comme locomotive pour le territoire, en accompagnant sa montée en gammes en termes de services, d'équipement culturel. Les **pôles de proximité** doivent servir de tremplin pour de petits bassins d'artisans, d'entrepreneurs, sur le territoire ou à proximité immédiate.

EXEMPLES D'INITIATIVES DANS L'ESPRIT DU SCÉNARIO



Plate-forme de développement et évaluation d'options de sylviculture dédiées à la production de biomasse forestière et ses utilisations (ex : laboratoire INRA, Cestas)



Conciergeries de territoires, lieux multi-services pour habitants ou entreprises (ex : La Commoderie, Ain)

COMMENT STRUCTURER LES INITIATIVES ÉCONOMIQUES ET DÉVELOPPER L'EMPLOI LOCAL EN S'APPUYANT SUR LES ATOUTS DU TERRITOIRE ?

La politique présentielle a été pensée à partir d'un petit réseau de **pôles de proximité**, ayant vocation de relais de services à destination des habitants et de support lieux d'expérimentation pour entrepreneurs.

Le volet productif s'est appuyé sur les ressources naturelles du territoire : en particulier le **bois, l'énergie**. L'intercommunalité a accompagné les projets de valorisation durable et mis en place des outils complémentaires. Elle a contribué à tisser un réseau avec les acteurs de la **R&D** du domaine et ainsi permis l'implantation de projets prototypes. Afin de bénéficier d'une logique de réseau, la plupart de ces outils ont été regroupés sur un ou deux pôles.

L'animation économique menée en partenariat avec les agglomérations voisines a permis la structuration de **réseaux** et l'accueil d'entreprises artisanales et industrielles sur les principaux pôles du territoire. Une réflexion sur la mutualisation des moyens avec les territoires ruraux voisins a été entreprise afin d'adapter l'offre immobilière et foncière.



EXEMPLES DE PROJET

Coworking

Fab labs

*Stratégie énergétique,
Structuration d'une filière forestière*

*Centres de formation (maintenance, BTP,
foresterie, auto-construction)*

*Valorisation des déchets (chauffage,
seconde vie, etc.)*

Laboratoires

Réhabilitations-prototypes

COMMENT PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE ?

Le territoire a exploité les ressources naturelles (bois, énergie, agriculture) de manière **durable**, tout en cherchant la structuration de la filière avec des réseaux extérieurs au territoire.

La communauté de communes a défini des **espaces protégés**, excluant certaines exploitations dommageables en définissant les projets acceptables pour ce territoire préservé.



EXEMPLES DE PROJET

Etude de covisibilité

Concertation

COMMENT AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'OFFRE DE SERVICES SUR LE TERRITOIRE ?

Le territoire s'est structuré sous la forme de petits **bassins de vie** organisés autour de quelques pôles de proximité. Cette armature s'est appuyée sur les pôles de services existants en intégrant des pôles relais de services publics au Sud du territoire, vers le Lot et le Cantal.

Les principaux pôles ont accueilli les équipements d'envergure intercommunale.

Les projets structurants ont visé le **désenclavement** du Sud du territoire en accompagnant la montée en gamme des services sur les pôles de proximité ainsi que l'innovation dans le domaine des mobilités afin de faciliter l'accès à ces mêmes pôles de proximité.



EXEMPLES DE PROJET

Maison des services publics

Covoiturage

Transport à la demande

COMMENT PROMOUVOIR L'IMAGE DU TERRITOIRE ?

L'échange avec les agglomérations voisines a permis de trouver des complémentarités et de susciter des échanges humains inter-territoriaux. La spécialisation du territoire sur le bois et l'énergie a été mise au service de **l'amélioration énergétique** du bâti existant.

Plus généralement, les projets phares et la production du territoire ont été mis en valeur.



COMMENT AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE DU TERRITOIRE ?

Dans un premier temps, au courant de la structuration de la filière, le territoire s'est reposé sur sa **filrière** présenteielle. Les projets **atypiques** d'habitat ont été encouragés, afin de valoriser l'image d'un territoire innovant. L'outil de production initié par la collectivité a généré des emplois, directs et indirects. Le dispositif de **formation** a permis de fournir une main d'œuvre adaptée.

Les actifs s'installant sur le territoire se sont principalement installés sur les pôles structurants (en première intention), engendrant des besoins plus importants en termes de production de logements. Sur les autres bourgs, la rénovation énergétique et l'accompagnement des plus démunis sont passés par la reprise du bâti existant.

ORGANISATION DU TERRITOIRE ET COOPÉRATIONS

Le territoire se structure sous la forme de **petits bassins de vie** organisés autour de quelques pôles de proximité. Cette armature s'appuie sur les pôles de services existants et intègre à cette armature des pôles relais de services publics au Sud du territoire, vers le Lot et le Cantal.

Les projets structurants permettent le désenclavement du Sud du territoire en accompagnant la montée en gamme des services sur les pôles de proximité ainsi que l'innovation dans le domaine des mobilités afin de faciliter l'accès à ces mêmes pôles de proximité.

LECTURE DES ESPACES

Le territoire exploite les ressources naturelles (bois, énergie, agriculture) en cherchant la structuration de la filière avec des réseaux extérieurs au territoire.

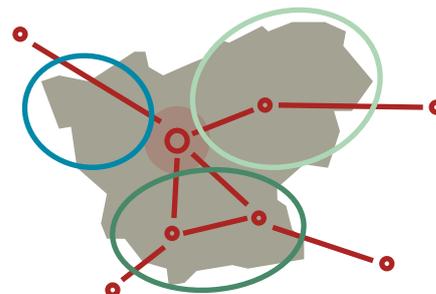
Les pôles de proximité sont confortés par quelques développements ponctuels tandis que les autres bourgs et hameaux travaillent prioritairement sur la réhabilitation du parc de logements existants.

EXEMPLES DE PROJET

Labellisation

Bourses à l'innovation

Habitat intergénérationnel



Structuration autour de petits bassins de vie et de pôles de proximité

HABITAT

Les pôles de proximité sont identifiés comme les espaces préférentiels de développement de projet d'habitat répondant à des besoins spécifiques (hébergement médicalisé, foyers résidences, logement aidé).

Sur l'ensemble du territoire, l'amélioration du bâti est un sujet fort. Afin de revitaliser les pôles de proximité, des îlots stratégiques de par leur visibilité y font l'objet de rénovations.

RÉSEAU ÉCONOMIQUE

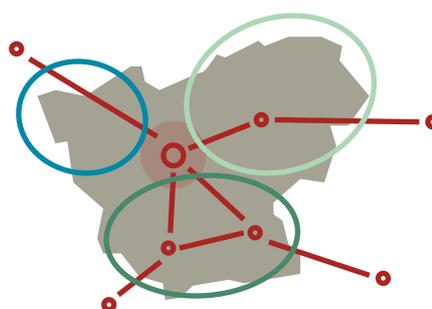
L'échange avec les agglomérations voisines doit permettre de trouver des complémentarités et de susciter des échanges humains inter-territoriaux.

La concentration des services de proximité est recherchée sur quelques pôles de proximité dans une logique de bassins de vie de plusieurs communes.

L'animation économique menée en partenariat avec les agglomérations voisines permet la structuration de réseaux et l'accueil d'entreprises artisanales et industrielles sur les principaux pôles d'emplois du territoire. Une réflexion sur la mutualisation des moyens avec les territoires ruraux voisins est entreprise afin d'adapter l'offre immobilière et foncière. Les réponses s'efforceront de contribuer au renforcement de l'armature des pôles de proximité, que ce soit pour le soutien des activités agricoles, forestières, artisanales, industrielles..



Résumé des tendances récentes	Projections	
	Court terme	Long terme (2040)
Renouvellement du parc		
Desserrement des ménages		
Résidences secondaires		
Logements vacants		



ORIENTATIONS RETENUES

PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

MÉTHODE

Le travail de déclinaison des différents scénarios a donné lieu à différents temps de réflexion, en comité de pilotage ou bien avec l'ensemble des communes.

L'objectif était d'identifier une direction préférentielle parmi les attitudes discutées puis d'affiner/préciser le scénario afin d'aboutir à une traduction cohérente vis-à-vis du territoire.

La déclinaison de ce scénario préférentiel en orientations, formant peu à peu le Projet d'Aménagement Stratégique, a pour l'essentiel eu lieu fin 2019, début 2020.

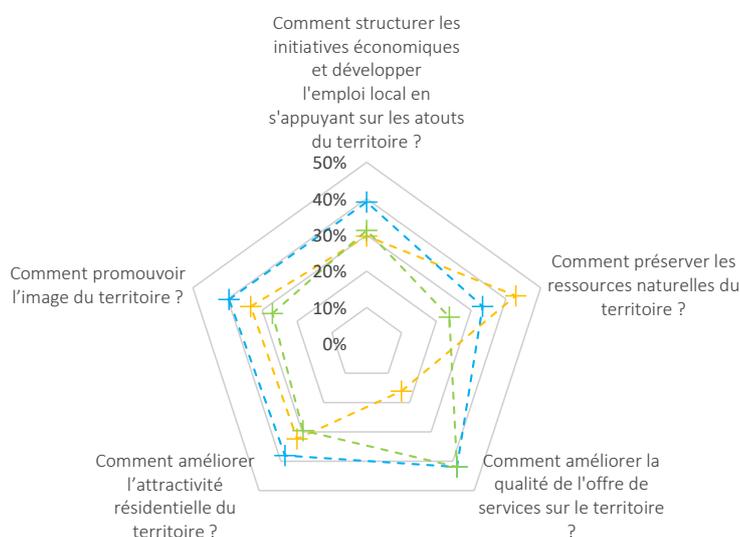
Parmi les trois attitudes, élaborées en réponse aux perspectives d'évolution du territoire, le scénario retenant principalement des élus a été l'hypothèse 3 «Jalon» (un territoire d'expérimentation, organisé autour de pôles relais).

Ce projet repose sur la mise en réseau des initiatives économiques et sociales du territoire, actuelles et à venir. Il met en place les moyens pour répondre aux enjeux des transitions à venir (alimentaire, énergétique, notamment) en fédérant les territoires voisins.

Ce choix a été affiné en seconde passe par la discussion autour d'un faisceau de projets qui paraîtrait cohérent au regard de cette attitude. Les pages suivantes présentent quelques uns des outils envisagés lors de la discussion autour du Projet d'Aménagement Stratégique.



Réflexion prospective



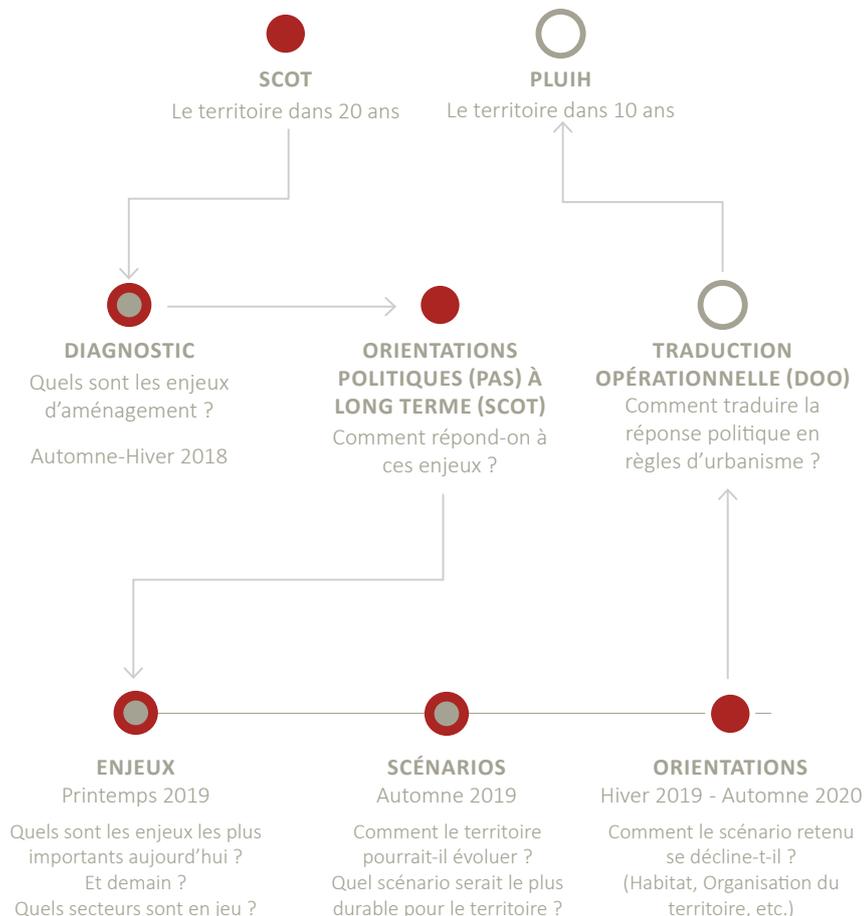
Positionnement vis-à-vis des problématiques identifiées suite à la hiérarchisation des enjeux

Du fait des élections municipales et intercommunales (ainsi que du fait du contexte de pandémie), un temps d'appropriation par les nouveaux élus de la première version de Projet d'Aménagement Stratégique a été nécessaire.

Ces temps de présentation et d'échanges ont permis au nouveau comité de pilotage ainsi qu'aux nouvelles équipes communales de faire le lien entre les orientations fondamentales du Projet d'Aménagement Stratégique et leurs projets de mandature.

Le projet de document a été relu et modifié pour tenir compte des sensibilités des nouveaux élus, ainsi que des personnes publiques associées.

Le document a ensuite été présenté en réunion publique, présenté à l'ensemble des communes et débattu en conseil communautaire.



Travail d'appropriation du Projet d'Aménagement Stratégique : mise à l'épreuve par les projets locaux

L'ESPRIT DU PROJET

● COMMENT STRUCTURER LES INITIATIVES ÉCONOMIQUES ET DÉVELOPPER L'EMPLOI LOCAL EN S'APPUYANT SUR LES ATOUTS DU TERRITOIRE ?

Planification

Faciliter l'**exploitation** forestière
Intégrer le bois dans la **construction** locale (chauffage, construction)
Protéger les **terres agricoles**
Adapter le **maraîchage** à la capacité de la ressource en eau
Permettre l'évolution des **sites productifs**

Actions parallèles

Formations bois
Gestion durable de la forêt
Action foncière agricole et forestière
Aides à l'**installation**
Mise en **réseau** des acteurs

● COMMENT AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'OFFRE DE SERVICES SUR LE TERRITOIRE ?

Planification

Des relais de **proximité** sur le territoire
Des pôles de **mobilité** depuis lesquels organiser les services itinérants et l'accès à la **santé**, à l'éducation secondaire et aux grands équipements sportifs et culturels
Identification des **axes structurants** pour le territoire

Actions parallèles

Covoiturage
Lignes de transport

Afin de dépasser une approche par trop théorique, l'identification des orientations pertinentes a résulté d'un aller-retour entre les enjeux, des objectifs à atteindre ainsi que la définition d'un faisceau de projets jugés pertinents par les élus.



Réseau de chaleur de Felletin (Creuse, 2000 habitants) alimenté par les déchets des scieries.

Pépinière maraîchère intercommunale, Gaillac
Source : La Dépêche



Mise en place de navettes autonomes tournant entre différents bourgs du territoire (ex : CC Cœur de Brenne)

Maison de services départementale, Mercœur



● COMMENT PROMOUVOIR L'IMAGE DU TERRITOIRE ?

Planification

Prescriptions paysagères sur les **sites touristiques**

Encadrement de l'**envergure** des projets touristiques

Liaisons intercommunales de **découverte**

Séquences paysagères à préserver

Des précautions réglementaires pour la restauration du **patrimoine**

Actions parallèles

Coopération avec le Cantal

"Routes" thématiques

Service de navettes touristiques

Voie verte



Village vacances CAPFRANCE rénové (ex : Terrou, Lot - associatif, apprentissage, rénovation)

Campagne promotionnelle pour le Marais Poitevin aux arrêts du métro parisien



● COMMENT PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES D'UN TERRITOIRE RECONNU ?

Planification

Eviter les **coupes** rases

Préserver des arbres remarquables

Conserver la qualité du couvert végétal dans les gorges

Protéger l'**habitat** d'espèces menacées

Protéger les zones humides

Prendre en compte l'impact environnemental des ENR

Faciliter la production **d'énergie** sur le territoire

Prise en compte du **patrimoine** dans le PLH

Protéger le patrimoine bâti et le petit patrimoine

Intégrer des **matériaux** biosourcés produits localement dans la construction

Préserver la ressource en **eau potable**



Aide technique aux particuliers, CC du Thouarsais

Action foncière pour l'installation d'agriculteurs (Foncière Terre de Liens)



Actions parallèles

Plans de gestion de la forêt

Projets de réseaux de chaleur

Chaufferie bois

Réflexion sur l'éclairage public

Sensibilisation aux économies d'eau

Schéma directeur de gestion de la ressource en eau

● COMMENT AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE DU TERRITOIRE ET LIMITER LA DÉPRISE DÉMOGRAPHIQUE ?

Planification

Identifier des pôles de formation et les logements adéquats

Améliorer/développer le parc de logements en **location**

Une stratégie de gestion du parc de **logements communaux**

Adapter les logements existants aux nouveaux besoins

Accompagner le développement des **infrastructures numériques**

Des opérations d'amélioration et d'adaptation de l'habitat globales

Identification des granges pouvant être réhabilitées

Actions parallèles

Opérations de logements innovantes (programme, cadre bâti, montage)

Communication à destination des villes

Politique de formation professionnelle, partenariats à nouer entre collectivité, professionnels et instituts de formation

Partenariats entre producteurs de matériaux, professionnels du bâtiment et habitants



Brenne Box, Mézières-en-Brenne (pôle numérique, coworking et travail à distance)



Chantier-pilote suivi par l'EPF Bretagne, Josselin (56)

ORIENTATIONS RETENUES

RÉSUMÉ

Les différentes orientations du Projet d'Aménagement Stratégique ont été organisées au moyen de trois axes principaux :

Suite aux différents échanges, les élus ont choisi une option proactive, ne se contentant pas de répondre aux évolutions démographiques à l'oeuvre, mais en imaginant une inflexion.

Cette inflexion démographique ne peut être argumentée sans un projet de redynamisation.

Elle doit être multiple :

- revitalisation des bourgs
- réactivation du bâti ancien
- stimulation des initiatives économiques et sociales
- etc.

Aussi, le projet repose sur la mise en réseau des initiatives économiques et sociales du territoire, actuelles et à venir. Il cherche à organiser la réponse aux enjeux des transitions à venir (alimentaire, énergétique, notamment) en fédérant les territoires voisins.

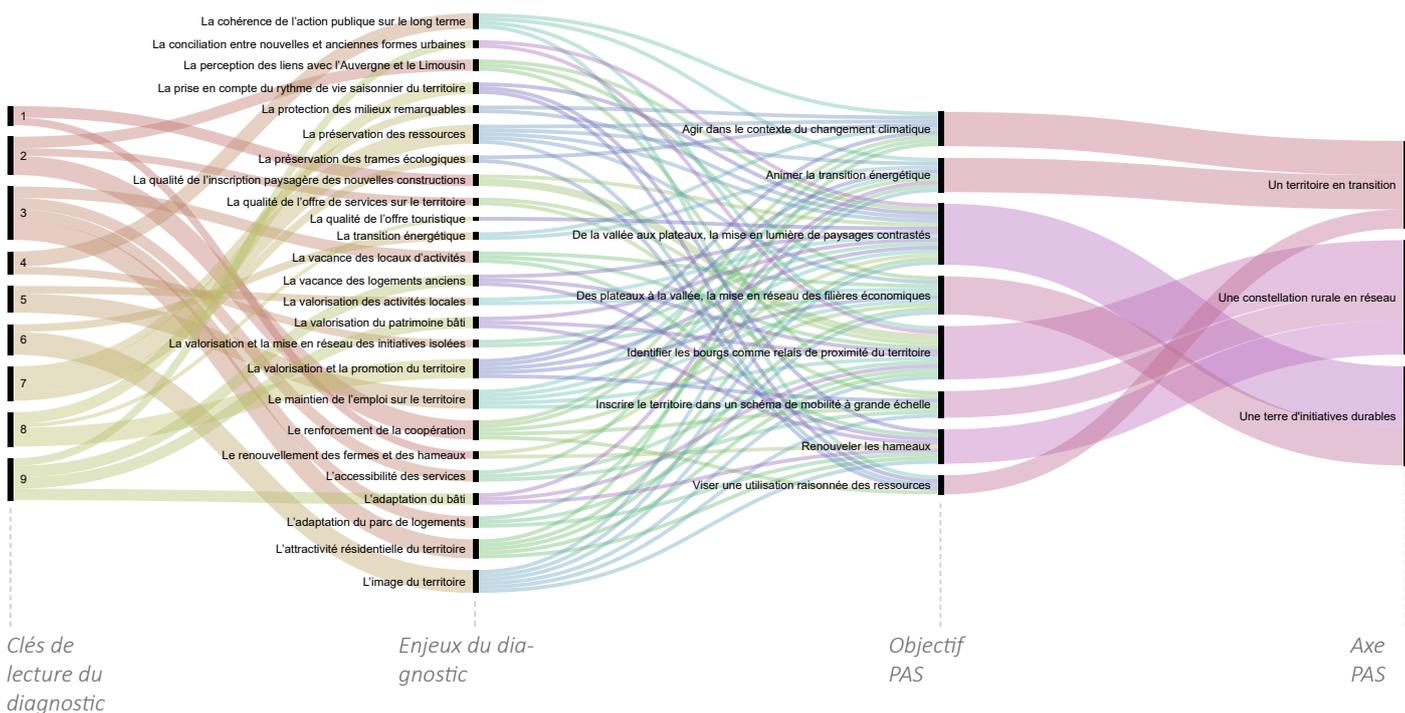
Le développement de l'emploi local sera la conséquence de la structuration de filières, de l'animation économique locale et de la valorisation du cadre de vie.

Cette perspective de développement doit être durable : elle doit s'inscrire dans la perspective du changement climatique, de la transition énergétique et de la préservation des milieux naturels et agricoles comme des paysages.

La pérennité de ce projet repose sur le maintien d'un maillage de services de proximité et d'une solidarité intercommunale, marqués par des points d'attention particulière : les bourgs du territoire. Argentat-sur-Dordogne et Saint-Privat, seront les relais du territoire vers les agglomérations et l'organisation administrative et assureront l'accès aux services occasionnels.

L'organisation du territoire ne consacre pas tant des pôles que des bassins topographiques, caractérisés par une faible densité humaine, et des contraintes de desserte importantes, nécessitant une réponse sous la forme de services itinérants.

L'ensemble de ce projet ambitieux trouvera sens au travers la planification territoriale mais doit également trouver écho dans des démarches parallèles. Ces démarches seront essentielles à l'inflexion recherchée par le territoire et nécessiteront une coopération renforcée avec les territoires voisins, pour justifier de la cohérence territoriale à laquelle ce schéma prétend.



STRUCTURATION

Le Projet d'Aménagement Stratégique se développe en trois axes, ceux-ci se déclinant en orientations :

- Premier axe : XVD, une terre d'initiatives durables
- Second axe : XVD, un territoire en transition
- Troisième axe : XVD, une constellation rurale en réseau.

Il n'y a pas de hiérarchie entre les axes : ils sont tous autant nécessaires pour répondre aux enjeux du territoire.

Des pistes de projet (encarts rouges) ont été indiquées dans le document PAS, n'ayant pas valeur d'objectif mais d'illustration de l'esprit du Schéma de Cohérence Territoriale.

Chaque axe permet de répondre aux différents enjeux, décrits ci-dessous :

PREMIER AXE : XVD, UNE TERRE D'INITIATIVES DURABLES

● Limiter l'artificialisation des sols

> La préservation des emprises de pleine terre et d'une forte perméabilité au sein des espaces urbanisés est une qualité paysagère et environnementale recherchée.

> Les projets en zone d'activités doivent prioriser la densification des espaces d'accueil existants.

● La gestion durable de la forêt

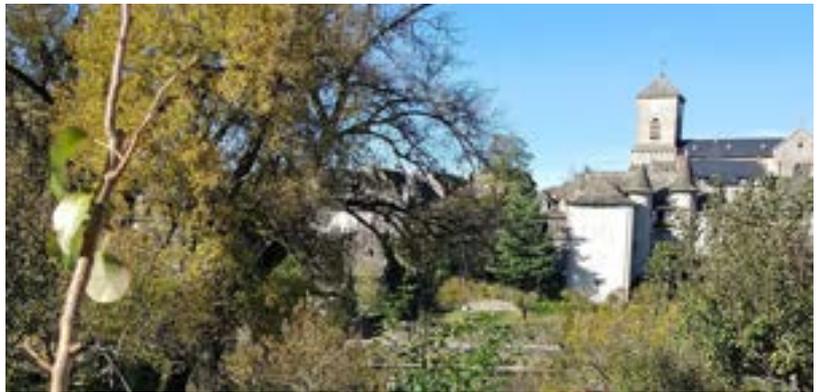
> Le projet engage à poursuivre l'animation de la filière vers des objectifs de qualité environnementale et paysagère.

● Le maintien des paysages ouverts et agricoles sur les plateaux

> Le projet de SCoT cherche à protéger les terres agricoles de pressions foncières.

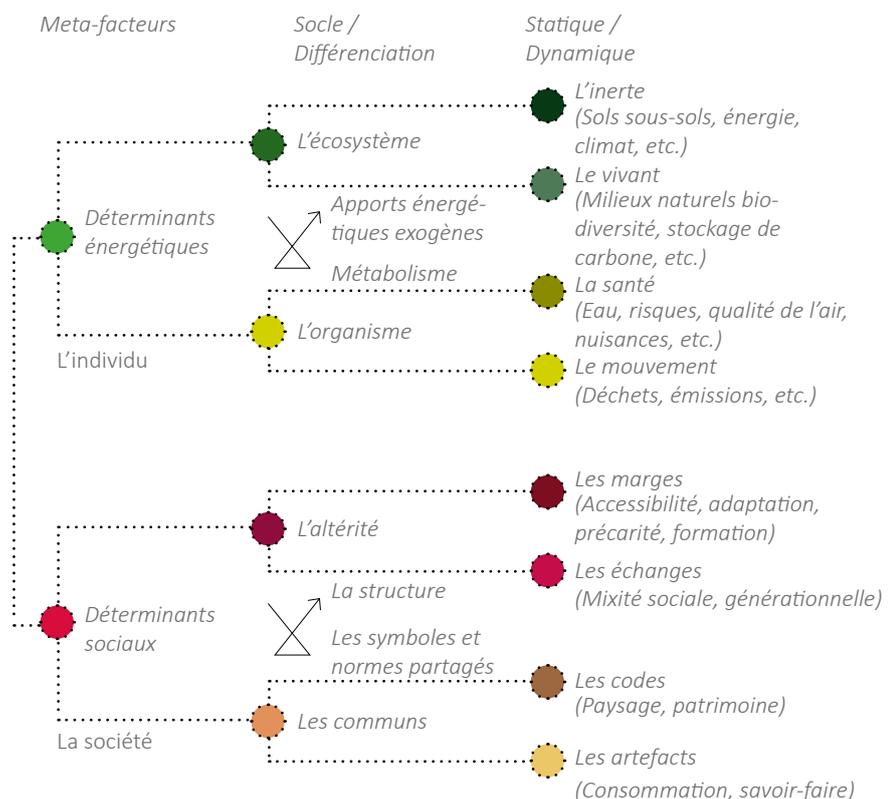
> Leur préservation est un objectif de qualité paysagère.

● L'entretien et l'amélioration de la continuité écologique des cours d'eau et milieux aqua-



Le premier axe insiste sur la nécessité de stimuler les initiatives économiques et sociales sur le territoire, préalables à l'attractivité démographique du territoire.

- Déterminants environnementaux -



tiques

> La présence de l'eau sur le territoire est un motif d'intérêt paysager que le projet cherche à protéger.

● Le maintien de l'activité agricole et l'autonomie alimentaire du territoire

> Le projet cherche à limiter l'impact de la pression foncière sur les terres agricoles.

> Le Projet d'Aménagement Stratégique a été enrichi suite à des contributions afin d'afficher un objectif de développement d'outils de transformation de filière.

De même, le document affiche la volonté d'organiser des circuits courts alimentaires avec les territoires voisins, notamment en lien avec le projet alimentaire territorial porté par le PETR.

● Ne pas augmenter la vulnérabilité des populations aux risques naturels et industriels

> Par une sylviculture adaptée, le projet cherche à anticiper de possibles risques de feux de forêt au cours des années à venir.

● La pérennité des services de proximité

> Les activités économiques relèvent des services de proximité dont on souhaite améliorer la proximité vis-à-vis des espaces résidentiels.

● La préservation des zones d'expansion des cours d'eau

> La préservation des motifs paysagers des trames écologiques des milieux aquatiques permet également une meilleure gestion des risques d'inondation.

● La limitation du risque de ruissellement

> La préservation des motifs paysagers des trames écologiques des milieux aquatiques permet également une meilleure gestion des risques de ruissellement.

● La fidélisation des jeunes actifs au territoire

> L'identification de réseaux d'actifs et de dispositifs de formation professionnelle doit permettre de proposer des solutions d'étude

et d'activité aux jeunes du territoire.

● L'adéquation entre emplois à pourvoir et le profil des actifs du territoire

> Un travail à l'échelle de réseaux doit permettre de mieux connaître les besoins des entrepreneurs et d'organiser une réponse à destination des actifs cibles.

● L'inscription du territoire dans les grands itinéraires touristiques

> La vitalité des réseaux de professionnels du tourisme est un outil pour rendre visible l'offre du territoire.

> Que ce soit via l'itinérance, ou bien la mise en réseau des initiatives touristiques, le projet touristique vise à faire rentrer en résonance l'attracteur qu'est la vallée de la Dordogne avec l'arrière-pays, les plateaux et ses sites d'intérêt.

● La rénovation énergétique du parc de logements et la diminution de la précarité énergétique

> L'animation de la filière bois doit permettre de trouver des débouchés locaux pour le bois d'oeuvre.

● La diversification des activités économiques et la structuration des filières locales

> La structuration des filières agricoles et sylvicoles est capitale pour le territoire, notamment pour évaluer la pertinence de circuits courts et s'intégrer dans les réseaux d'acteurs à plus grande échelle.

Pistes de projet



Implanter un centre de formation professionnelle sur les métiers du bois et de sa transformation et travailler en lien avec les centres de formation alentours.

Un pôle de compétences bois pour la Xaintrie.

Encourager la gestion durable de la forêt à travers la mise en place de Plans Simples de Gestion par exemple.

> L'organisation et l'animation de réseaux est un préalable à la vitalité des filières économiques locales.

● La pérennisation des activités économiques existantes et leur développement

> Les emplois des filières agricoles, touristiques et forestières doivent être développés.

> Les besoins immobiliers et fonciers pour l'extension / évolution des activités économiques existantes doivent pouvoir trouver une réponse raisonnable sur le territoire

● L'inscription paysagère des nouvelles constructions

> Par une attention sur les sites à forte covisibilité et une réinterprétation des logiques d'implantation, le projet cherche l'intégration des futures constructions, en cohérence avec les enjeux du site en question.

> Les codes architecturaux des constructions traditionnelles et qualités des espaces publics originels doivent être pris en compte par les nouvelles constructions.

● La maîtrise et l'intégration des sites et espaces touristiques

> Des attentes spécifiques ont trait à la qualité des aménagements des sites touristiques et de leurs abords.

● Valoriser le paysage et le patrimoine et requalifier les entités dégradées

> La gestion durable de la forêt et de l'agriculture intègre des objectifs de qualité paysagère.

> Une attention particulière est portée sur les principales entités paysagères ainsi que leurs motifs naturels.

> La perception des espaces urbanisés, en particulier des entrées de bourg et de hameau, est un enjeu fort.

● Créer des espaces urbains de qualité

> L'intégration des constructions neuves est encadrée.

> Le Projet d'Aménagement Stratégique engage la préservation de caractères spécifiques d'in-

térêt des formes urbaines anciennes.

● La mise en valeur des savoir-faire locaux

> La valorisation des ressources agricoles et forestières du territoire fait partie de l'histoire du territoire. Leur développement est un fait culturel intéressant au vu de la stratégie d'image du territoire, qui mise sur ses secteurs pour gagner en visibilité.

> Les techniques d'intervention sur le bâti ancien du territoire doivent être préservées re-convoquées.

Pistes de projet



Recourir à des démarches de sensibilisation à la pratique de coupe sélective.

Développer la coopération touristique avec le Cantal et les départements limitrophes.

Créer des routes touristiques thématiques, mettant en valeur la production locale et la qualité des paysages.

Mettre en place un service de navettes touristiques.

Pistes de projet



Créer une voie verte se greffant à la véloroute corrézienne, en direction de Beaulieu-sur-Dordogne.

Accompagner la sensibilisation des petits propriétaires forestiers au rôle économique et écologique de la Forêt.

SECOND AXE : XVD, UN TERRITOIRE EN TRANSITION

● Maintenir ou améliorer la qualité et l'accès à la ressource en eau

> Etant donné les difficultés d'accès à l'eau potable sur certains secteurs en période tendue, les perspectives d'acheminement qu'identifiera le Schéma Directeur d'Acheminement en Eau Potable devront être déployées de même que les initiatives permettant d'assurer la qualité de l'eau et de limiter les prélèvements.

● Limiter l'artificialisation des sols

> Le projet donne des objectifs chiffrés de limitation de l'artificialisation par tranches de 10 ans.

● La production d'énergie renouvelable

> Le projet vise en premier l'optimisation des dispositifs de production d'énergie sur le territoire. Le développement de nouveaux sites est une voie de recours, tant que ceux-ci tiennent compte des sensibilités des espaces dans lesquels ils s'inscrivent.

> Lors du débat de décembre 2020 en conseil communautaire, les échanges sur la stratégie énergétique ont amené une modification du Projet d'Aménagement Stratégique afin de mettre plus en évidence l'objectif d'économies d'énergie, et d'en faire une priorité supérieure et complémentaire à celle de la production d'énergie.

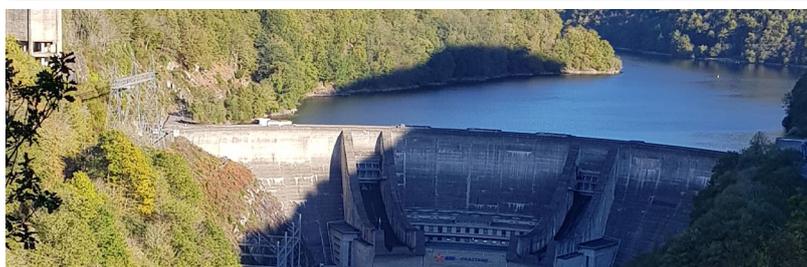
> Egalement, lors de ce même débat, l'optimisation des installations de production d'ENR l'existant a été jugé un levier plus utile que la création de nouvelles installations hydro-électriques.

● Gérer durablement les ressources du sol et du sous-sol

> Le projet vise à limiter le prélèvement de matériaux issus de gisements alluvionnaires.

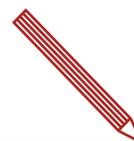
● La gestion durable de la forêt

> La présence notable de la forêt sur le territoire est un atout en cela qu'elle permet la



Le second axe appuie sur la nécessité de projeter un mode de développement durable, afin de respecter un cadre de vie exceptionnel de par les paysages perceptibles, les écosystèmes.

Pistes de projet



Réfléchir à la création d'une société d'économie mixte hydroélectrique en partenariat avec les territoires voisins.

Réaliser des actions de sensibilisation pour la bonne intégration paysagère des dispositifs de production d'énergie domestique.

Mettre en place une plateforme de rénovation en liant avec les professionnels du BTP sur le territoire.

Améliorer la lisibilité des producteurs de matériaux, professionnels du bâtiment du territoire pour les habitants et porteurs de projet.

Evaluer la pertinence de l'installation d'une plateforme de coworking.

séquestration du carbone. Le projet propose de conserver des souplesses pour permettre l'évolution des essences en lien avec le changement climatique et son impact sur les conditions climatiques des boisements.

> Le projet attire l'attention des auteurs de documents d'urbanisme sur les espaces de plus grande richesse écologique, notamment quand elle est actée par un zonage de protection.

● Le maintien des paysages ouverts et agricoles sur les plateaux

> Les prairies, espaces bocagers et milieux ouverts participent de la séquestration du carbone. La qualité de ces sols doit être préservée, particulièrement quand elle est couplée avec des enjeux de biodiversité.

● L'entretien et l'amélioration de la continuité écologique des cours d'eau et milieux aquatiques

> Le document a pour objectif de protéger les milieux aquatiques et les écosystèmes associés, notamment les zones humides et végétation de bord de rive.

● Le maintien de l'activité agricole et l'autonomie alimentaire du territoire

> A l'heure où les besoins alimentaires du territoire trouvent encore réponse majoritairement en dehors du territoire, l'organisation de circuits doit être pensée en lien avec le Projet Alimentaire Territorial.

● Ne pas augmenter la vulnérabilité des populations aux risques naturels et industriels

> Le document incite les projets à s'adapter aux contraintes du sol.

● La préservation des zones d'expansion des cours d'eau

> Le projet cherche à assurer la qualité de l'eau circulant sur le territoire.

> Il cherche à prévenir les risques d'inondation par une action sur la maîtrise de l'imperméabilisation, de bonne gestion des espaces d'expansion, etc.

Pistes de projet



Elaborer un schéma directeur de gestion de la ressource en eau (en cours)

Mettre en place des campagnes de sensibilisation aux économies d'eau.

Définir une stratégie alimentaire locale.

Valoriser la production agricole locale au sein des services de restauration collective du territoire.

Pistes de projet



Mettre en place un observatoire des essences forestières et accompagner la recherche sur l'anticipation et l'adaptation au changement climatique des milieux forestiers.

Communiquer sur le rôle de Xaintrie Val'Dordogne dans la perspective du changement climatique.

Améliorer la culture du risque aux abords des cours d'eau.

 La limitation du risque de ruissellement
> Le PAS engage vers la limitation du risque de ruissellement dans les espaces urbanisés.

 La cohérence entre l'évolution du territoire et la gestion des déchets
> Le projet oriente vers l'optimisation du système de collecte existant et cherche la connexion avec les réseaux à plus grande échelle.

 Le développement d'alternatives aux déplacements routiers individuels
> Le territoire souhaite mieux maîtriser l'impact des déplacements d'un point de vue énergétique et financier pour les habitants, et ce, par la diversification des modes, le déploiement de services itinérants et l'accompagnement personnalisé de la dématérialisation.

 La rénovation énergétique du parc de logements et la diminution de la précarité énergétique
> Par l'amélioration de la performance énergétique du parc de logements, le territoire souhaite s'atteler à la bonne conduite de l'amélioration des performances énergétiques afin de limiter les risques de précarité énergétiques tout en prenant en compte les spécificités du bâti patrimonial.

 L'inscription paysagère des nouvelles constructions
> L'inscription des installations de production d'énergie est un sujet majeur sur le territoire. Ces projets doivent être adaptés à la sensibilité paysagères des sites.

 La maîtrise et l'intégration des sites et espaces touristiques
> Les développements touristiques doivent être autant que possible contenus afin de limiter l'artificialisation des sols.

TROISIÈME AXE : XVD, UNE CONSTELLATION RURALE EN RÉSEAU

● Maintenir ou améliorer la qualité et l'accès à la ressource en eau

> La rationalisation de l'approvisionnement en eau potable appelle pour partie un effort de regroupement sur les bourgs.

> Une organisation par petits bassins topographiques peut également orienter des réponses en termes de logiques d'acheminement.

> La gestion de l'eau doit également être raccordée au bassin versant de la Dordogne, pour une meilleure intégration des objectifs du SAGE et profiter du retour d'expérience des territoires voisins.

● Limiter l'artificialisation des sols

> Aussi faible soit-elle, la dynamique de consommation d'espace est en grande partie induite par un mitage de l'espace agricole. Le regroupement d'une partie du développement pressenti doit amener une minoration de la consommation d'espaces et une limitation de l'artificialisation par la réutilisation de voiries existantes et une densité adaptée.

● La production d'énergie renouvelable

> Le territoire gagnerait à se rapprocher d'autres territoires voisins producteurs afin de mettre en commun retour d'expériences et projets.

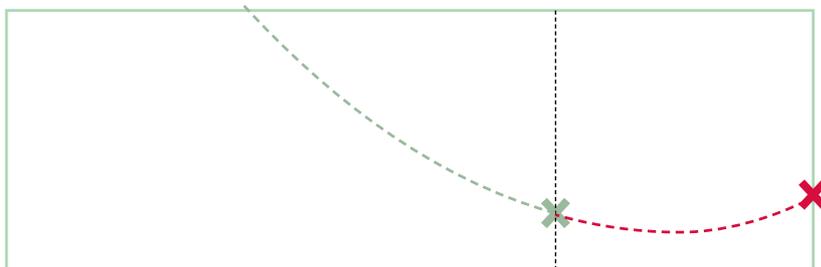
● Le maintien de l'activité agricole et l'autonomie alimentaire du territoire

> Une organisation par petits bassins topographiques peut être un prétexte pour organiser des circuits courts.

> A l'inverse, un dézoom à l'échelle du PETR est nécessaire pour mettre en oeuvre le Projet Alimentaire Territorial.

● La pérennité des services de proximité

> Une inflexion démographique est nécessaire pour assurer la pérennité des services de proximité, actuellement menacée par la déprise et le vieillissement de la population.



Le dernier axe aborde l'armature sur laquelle s'ancre le projet de territoire : un espace de contraintes topographiques où l'accessibilité et la solidarité sont des enjeux de taille.



Pistes de projet

S'appuyer sur le programme «Petites Villes de demain» ainsi que d'autres démarches transversales de revitalisation (ORT par exemple) des coeurs de bourg et coeurs de ville.

Améliorer la connaissance des dispositifs d'aide et faciliter leur compréhension.

Assurer le maintien du dernier commerce.

> Une organisation par petits bassins topographiques peut également orienter des réponses en termes d'offre de services.

> L'adaptation de l'offre de mobilités aux spécificités de ce territoire rural doit permettre une forme de désenclavement et une réduction du risque d'isolement des personnes peu autonomes du point de vue de la mobilité.

> La complémentarité de l'offre de services locale peut être discutée avec les territoires voisins, notamment agglomérations.

 La cohérence entre l'évolution du territoire et la gestion des déchets

> A l'image de la rationalisation du système d'approvisionnement en eau potable, le confortement des bourgs doit permettre de limiter la dispersion du réseau de collecte de déchets.

> Une organisation par petits bassins topographiques peut également orienter des réponses en termes de logiques de collecte.

 Le développement d'alternatives aux déplacements routiers individuels

> L'accueil des nouveaux arrivants est notamment souhaitée sur les espaces pourvus de services, notamment les bourgs d'Argentat et Saint-Privat, afin de limiter la dépendance des nouveaux résidents aux déplacements routiers.

> Une organisation par petits bassins topographiques peut également orienter des réponses en termes d'offre de mobilités et d'itinérance.

> L'adaptation de l'offre de mobilités aux spécificités de ce territoire rural doit permettre une forme de désenclavement et une réduction du risque d'isolement des personnes peu autonomes du point de vue de la mobilité.

> L'inscription du territoire dans un réseau à plus grande échelle permettra de mieux organiser la cohérence entre l'offre de services et les conditions de son accessibilité.

 La fidélisation des jeunes actifs au territoire

> L'horizon souhaitable du territoire repose sur une inflexion démographique qui serait notamment impulsée par un regain d'attractivité du territoire vis-à-vis des jeunes actifs.

> Une offre de logements adaptée d'un point de vue financier et spatial doit permettre de conserver et d'attirer de jeunes actifs sur le territoire.

> La lisibilité du territoire depuis les agglomérations voisines peut résulter d'une coopération et d'une participation du territoire au sein de réseaux dépassant son échelle, notamment réseaux de formation professionnelle.

 L'adéquation entre emplois à pourvoir et le profil des actifs du territoire

> Une organisation par petits bassins topographiques vise à accorder développement et présence d'emploi sur les principaux bourgs des secteurs.

> La lisibilité du territoire depuis les agglomérations voisines peut résulter d'une coopération et d'une participation du territoire au sein de réseaux dépassant son échelle.

 L'accueil de nouvelles populations actives

> L'horizon souhaitable du territoire repose sur une inflexion démographique qui serait notamment impulsée par un regain d'attractivité du territoire vis-à-vis des jeunes actifs.

> Argentat et Saint-Privat feraient figure de portes d'entrée du territoire pour des ménages nouveaux en quête d'un logement locatif ainsi que de la proximité de services.

> Une offre de logements adaptée d'un point de vue financier et spatial doit permettre de conserver et d'attirer de jeunes actifs sur le territoire.

> La lisibilité du territoire depuis les agglomérations voisines peut résulter d'une coopération et d'une participation du territoire au sein



Pistes de projet

Améliorer la connaissance du foncier sur le territoire.

Réaliser des opérations de logements innovantes (programme, cadre bâti, montage)

Mettre en place une politique de formation professionnelle, nouer des partenariats avec les professionnels et les instituts de formation.

Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territorialisées

de réseaux dépassant son échelle.

> L'atteinte des objectifs du territoire passe pour partie par une synchronisation avec l'action du Massif.

● L'inscription du territoire dans les grands itinéraires touristiques

> Une organisation par petits bassins topographiques permet de rendre plus lisible les spécificités de la Xaintrie Noire, de la Xaintrie Blanche et d'organiser le lien avec la Dordogne.

> A l'inverse, un dézoom permet d'envisager des collaborations avec les territoires de part et d'autre des limites administratives ainsi qu'à l'échelle des entités touristiques du Val de la Dordogne.

● La rénovation énergétique du parc de logements et la diminution de la précarité énergétique

> Le réinvestissement du bâti ancien sur les centres-bourgs est un objectif majeur.

> Un travail spécifique sera mené sur les principaux bourgs du territoire, dans la continuité des études de préfiguration d'OPAH-RU sur les coeurs de bourg d'Argentat et de Saint-Privat.

> Un volet spécifique est nécessaire pour tenir compte du cas spécifique de l'adaptation des logements pour les personnes âgées

● La diversification des activités économiques et la structuration des filières locales

> Les réseaux entrepreneuriaux doivent se greffer pour catalyser le développement des filières spécifiques au territoire.

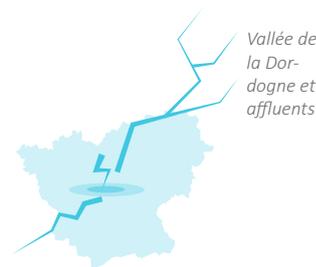
Une politique de gestion de la ressource en eau à construire en lien avec les bassins versants hydrologiques.



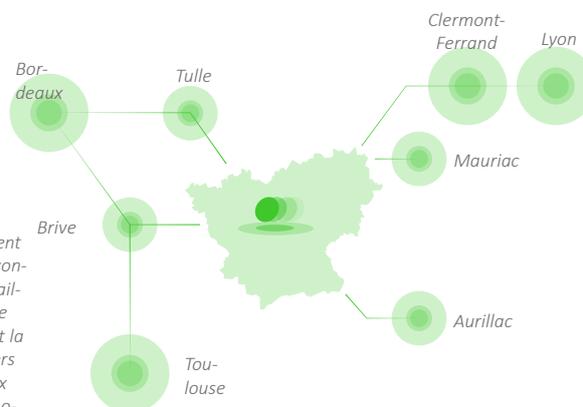
Des actions touristiques devant permettre l'intégration de XVD, à la croisée de plusieurs dynamiques.



Une stratégie énergétique reposant pour partie sur la convergence des territoires producteurs d'énergie.



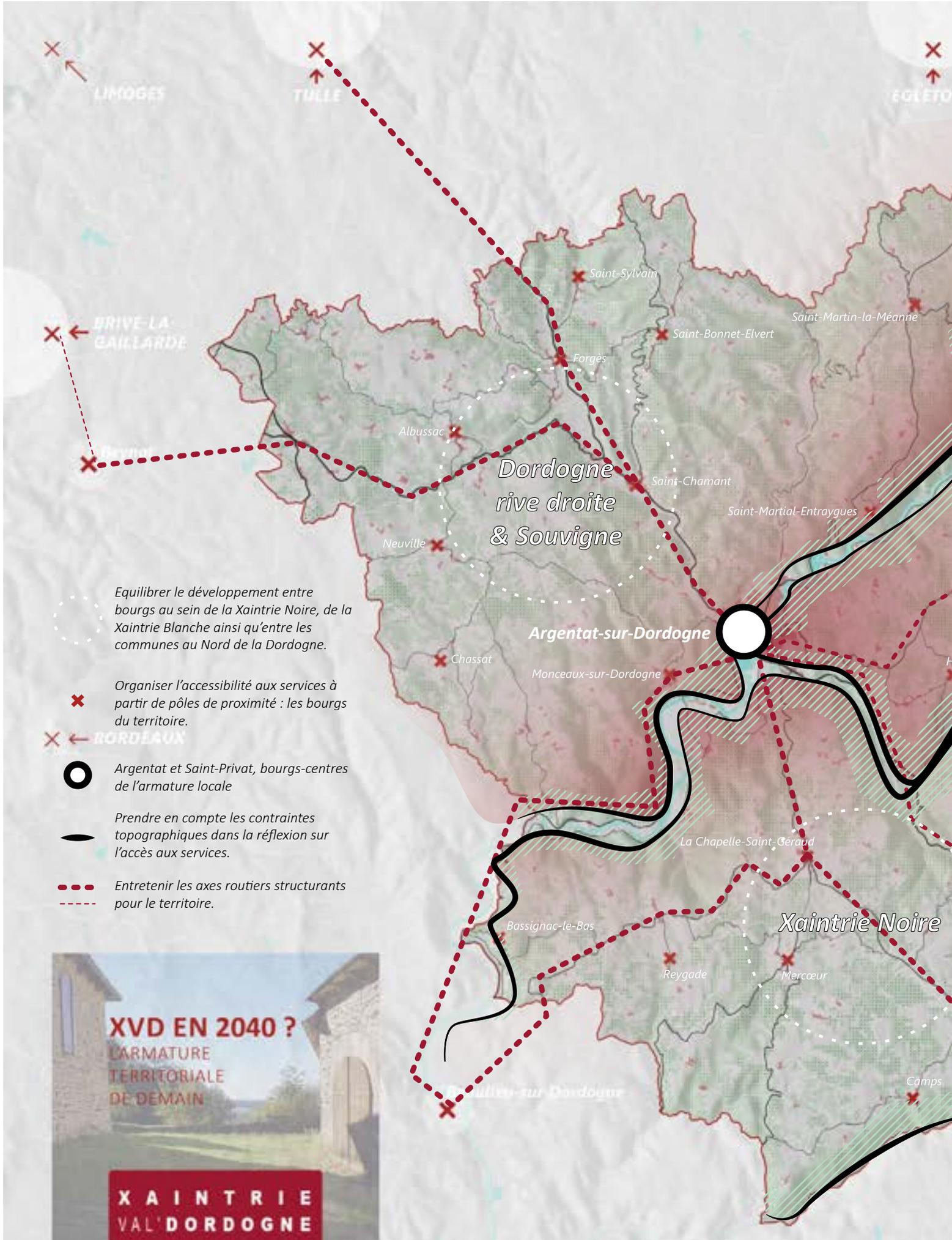
En complément des pôles secondaires, un maillage à grande échelle visant la connexion vers les principaux pôles multimodaux.

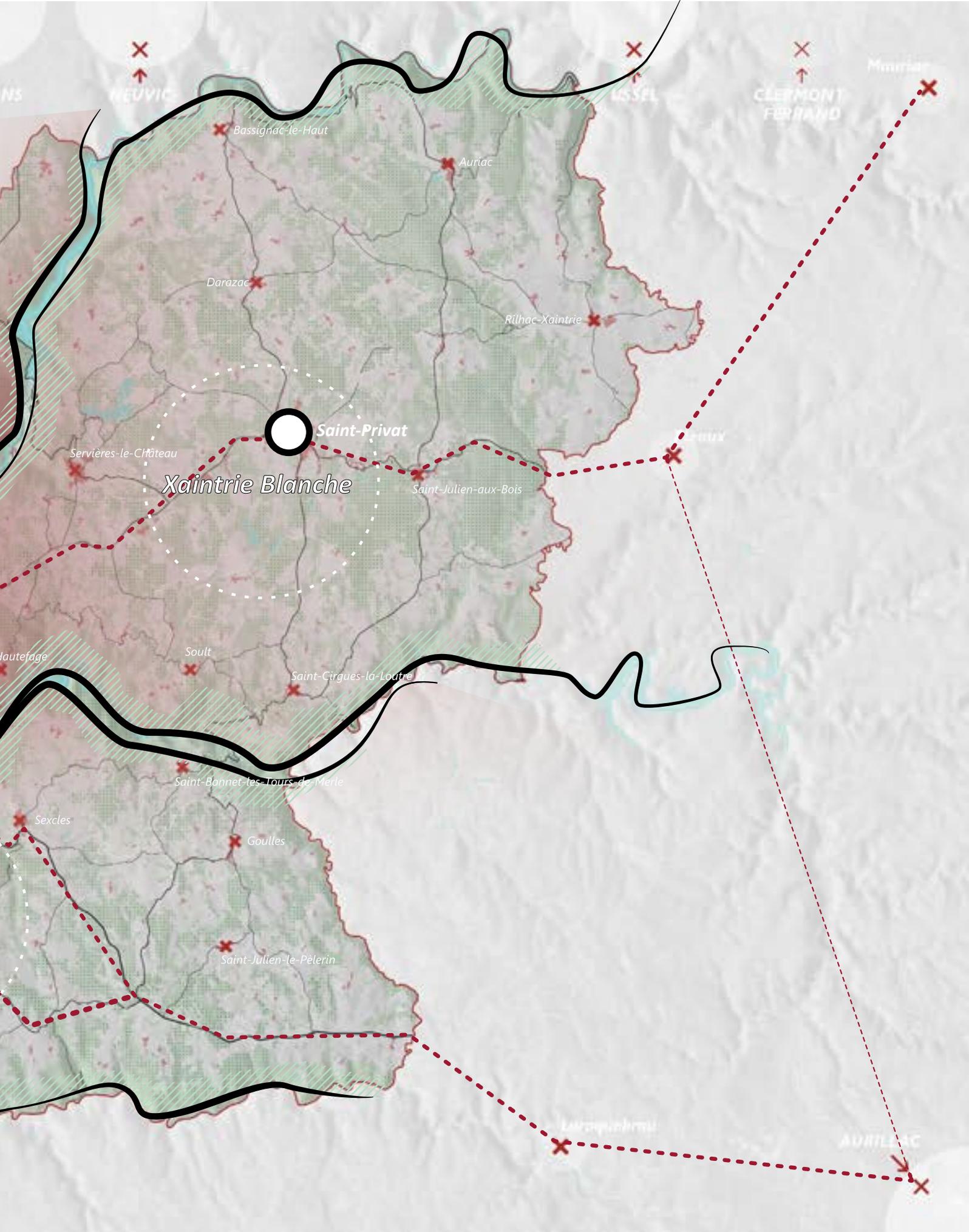


Pistes de projet

Accompagner les entreprises et associations acteurs du lien social.

Développer des solutions de mobilités adaptées aux enjeux de la ruralité.





FOCALE SUR LA PLANIFICATION BAS-CARBONE

La définition des orientations du projet d'aménagement stratégique a été évaluée par l'entremise du CEREMA dans le cadre de la participation du territoire à l'AMI Planification Bas-Carbone.

Après évolutions du Projet d'Aménagement Stratégique suite aux itérations entre techniciens et élus, le projet retenu a fait l'objet d'une évaluation dont la synthèse figure ci-contre.

Il s'agissait de sensibiliser les élus durant la démarche à la mesure de l'ambition du territoire vis-à-vis des enjeux Climat Air Energie.

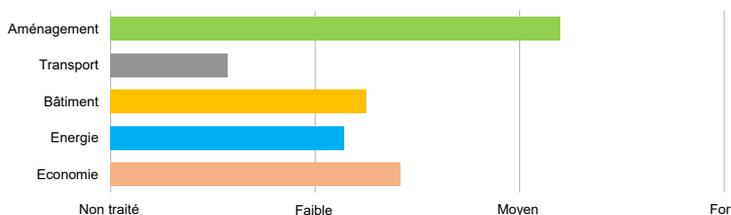
La matrice d'analyse utilisée est la même pour tous les territoires aussi elle ne rend pas compte du niveau d'enjeu présent sur le territoire.

Des leviers ont été jugés comme non traités ou comme utilisés de manière limitée, comme par exemple :

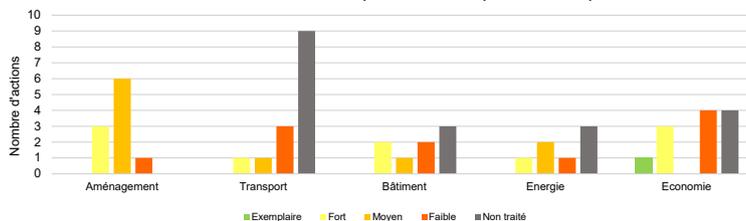
- le rôle de la nature en ville pour limiter les îlots de chaleur urbains
- la desserte en transports collectifs
- le développement de l'intermodalité
- le développement des modes actifs
- la gestion du stationnement
- la réduction de la vitesse en ville
- la logistique urbaine.

Ces leviers sont néanmoins peu adaptés aux enjeux des territoires ruraux, du fait d'enjeux limités. Ce qui explique un niveau d'exemplarité modéré : le projet ne mobilise pas tous les leviers existants en matière d'action Climat Air Energie, étant donné que ces mêmes leviers ne sont pas adaptés à son profil.

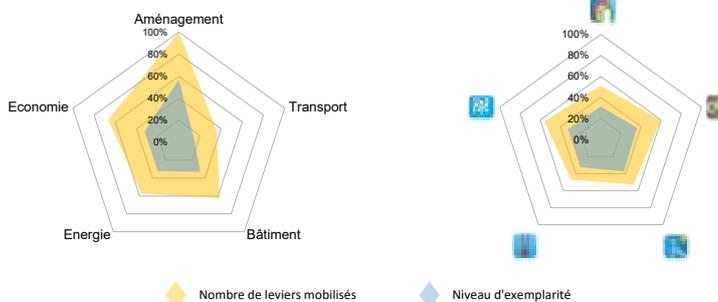
Niveau d'exemplarité du document par thématique



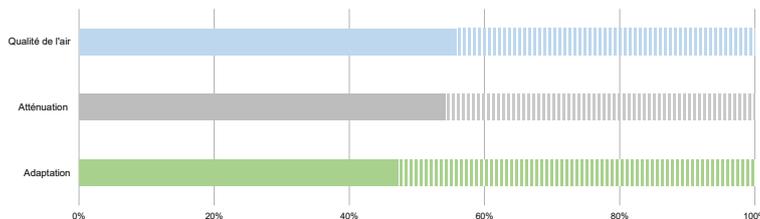
Mobilisation des leviers par niveau et par thématique



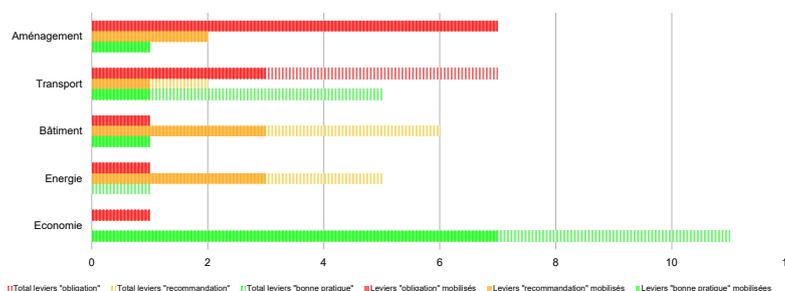
Mobilisation des leviers selon les effets escomptés



Mobilisation des leviers par objectif stratégique



Mobilisation des leviers par thématique et par catégorie d'exigence



Bilan de l'action du Projet d'Aménagement Stratégique sur les enjeux Climat Air Energie
Source : ClimUrba CEREMA

OBJECTIFS QUANTITATIFS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS DE LIMITATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES

ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES TENDANCES DÉMO- GRAPHIQUES

Après discussion d'un scénario (horizon souhaitable), il s'agit d'évoquer les hypothèses démographiques en résultant (traduction quantitative de l'horizon retenu).

Les principales dynamiques démographiques et économiques ont été discutées en amont du choix d'un scénario de développement.

On qualifie souvent de « point mort » la production de logements théorique qui serait nécessaire pour maintenir la population des ménages actuelle. Le calcul de cet indicateur passe par l'identification de dynamiques spécifiques au territoire :

L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

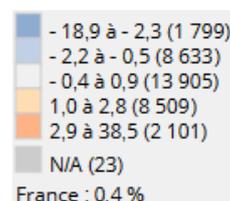


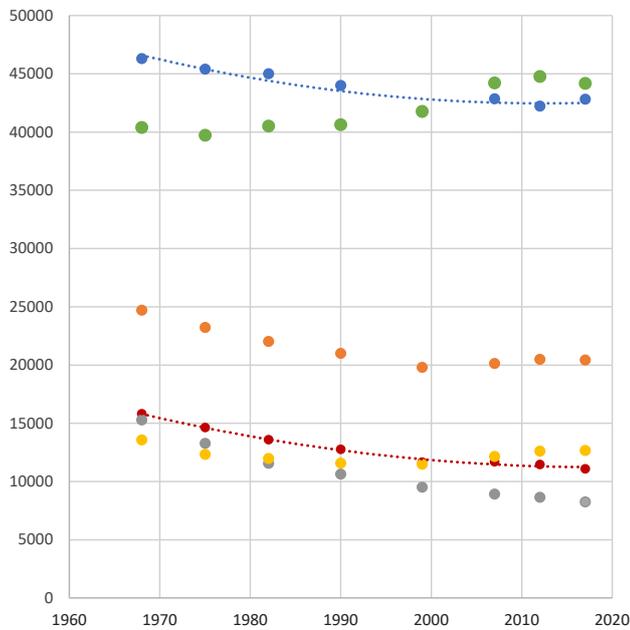
Taux d'accroissement annuel de la population entre 2011 et 2016
Source : INSEE, RP2011-2016

Le territoire connaît une décroissance persistant depuis de nombreuses décennies. Au cours des 10 dernières années, Xaintrie Val'Dordogne a perdu **614** résidents.

La carte ci-contre résume un contexte démographique où les agglomérations concentrent les motivations à l'installation des ménages. Les territoires accessibles rapidement depuis les agglomérations profitent de leur attractivité. Il s'agit de commune en périphérie immédiate ou bien de communes situées à proximité d'une voie rapide menant aux pôles urbains.

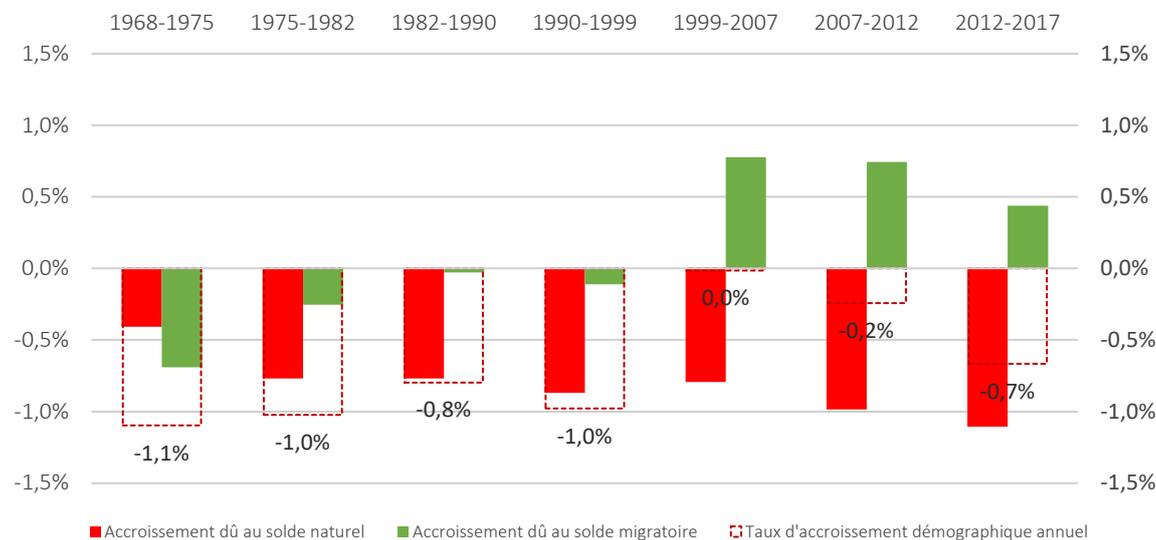
Xaintrie Val'Dordogne s'inscrit dans un espace marginal en voie de délaissement.





Evolution démographique des EPCI voisins
Source : INSEE, RP1968-2017

La plupart des EPCI voisins subissent cette situation de marginalité vis-à-vis des principales aires urbaines. Quant à l'agglomération de Tulle, elle connaît également une déprise tendant à limiter ses possibilités d'entraînement des territoires voisins.



Evolution du taux d'accroissement démographique annuel
Source : INSEE RP 1968-2017

Le rythme de décroissance démographique s'est limité au cours des deux dernières décennies. Il était proche de **-0,5%/an** au cours des 10 dernières années.

Si le solde naturel est toujours largement déficitaire du fait notamment de la défection des actifs, le solde migratoire est positif. Le territoire bénéficie d'une image positive, qui engendre un phénomène d'installation des résidents occasionnels, passant ainsi résidents permanents.

LE RENOUVELLEMENT DU PARC DE LOGEMENTS

On parle de «renouvellement» du parc de logements pour qualifier une production de logements endogène, la plupart du temps en dehors du cadre des autorisations d'urbanisme.

Les modifications de tout ou partie d'un bâti existant peuvent entraîner une évolution du nombre de logements. Cela peut produire de nouveaux logements sans nouvelles constructions (division d'un grand logement) mais aussi conduire à la suppression de logements (transformation d'un logement en local d'activité par exemple). Certaines constructions ne sont pas déclarées mais bien recensées par l'INSEE. Parallèlement à la construction de nouveaux logements, certains logements sont démolis, abandonnés ou affectés à un autre usage (commerces, bureaux...).

Ceci correspond au phénomène de « renouvellement » du parc statistique de logements.

Le renouvellement peut être calculé par la différence entre les logements construits et l'évolution réelle du parc de logements :

Variation du nombre de logements entre le
01/01/2007 et le 01/01/2017
(données INSEE parues en 2020)

-
Nombre de logements mis en chantier sur les
années 2006 à 2015 incluses
(données SIT@DEL2).

Le décalage d'un an simule le temps de construction d'un logement individuel, typologie dominante sur le territoire.

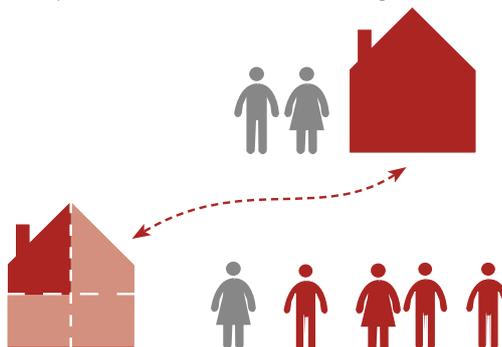
Entre 2007 et 2017, le parc de logements est ainsi passé de 8433 unités à 8962 unités, soit un gain de **529** logements.

Dans le même temps, **380** logements neufs ont été mis en chantier.

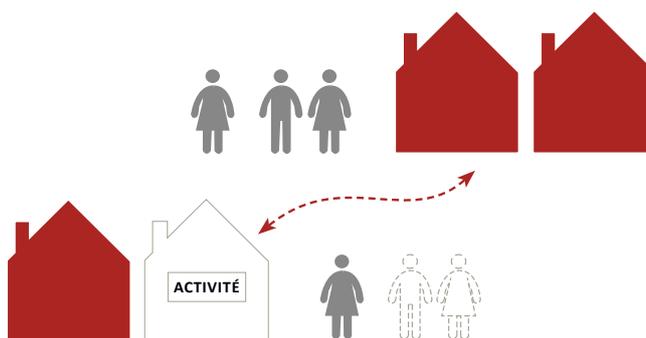


Le taux de renouvellement a été calculé par la différence entre l'évolution réelle du parc de logements (données INSEE) et les logements neufs hors résidence commencés en date réelle (données SITADEL) sur un pas de temps de 10 ans. On considère une durée d'un an entre la mise en chantier et la comptabilisation du logement au sein du parc de l'INSEE, d'où une prise en compte des données SITADEL de l'année 2005 à 2015.

Exemple A : Production de nouveaux logements



Exemple B : Baisse du nombre de logements



Le renouvellement du parc de logements dispose d'un taux de renouvellement du parc positif.

149 équivalents logements ont ainsi été « produits » par le phénomène de renouvellement des constructions entre 2007 et 2017, soit une évolution annuelle de près de 0,2%.

	Variation du parc de logements du 01/01/2007 au 01/01/2017 (en nb de logements)	Nombre de logements commencés sur les années 2006 à 2015 incluses	Logements produits par renouvellement du parc existant (en nb de logements)
Xaintrie Val'Dordogne	529	349	149

LE DESSERREMENT DES MÉNAGES

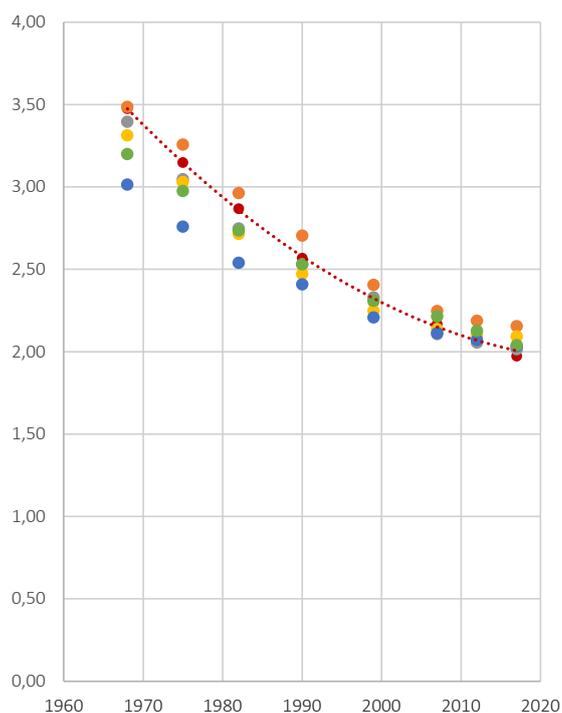
La baisse du nombre moyen de personnes par ménage engendre, à population équivalente, une augmentation du nombre de ménages et par conséquent du nombre de logements occupés. Ce phénomène, observable à l'échelle nationale, s'explique par l'évolution des modes de vie et d'habiter : augmentation des familles monoparentales, maintien plus long des personnes âgées à domicile, etc.

Entre 2007 et 2017, le nombre moyen d'occupants par résidence principale est passé de 2,17 en 2007 à **1,97** en 2017, soit un taux d'évolution annuel de près de -0,9%/an.

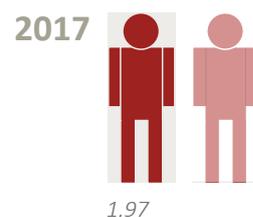
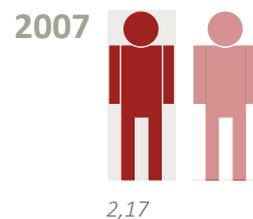
Du fait du fort vieillissement, certaines communes comptent d'ores et déjà moins de 1,8 habitant par ménage.

Le desserrement des ménages induit un besoin en logements pour accueillir un même nombre d'habitants :

Les besoins en logements pour compenser le desserrement des ménages ont été de 408 logements entre 2007 et 2017.



Le besoin en logements dû au desserrement des ménages a été calculé de la façon suivante : (population des résidences principales en 2007 / taille moyenne des ménages en 2017) - nombre de résidences principales en 2007.



	Taille des ménages en 2007 Source : INSEE	Taille des ménages en 2017 Source : INSEE	Nombre de logements nécessaires pour « compenser » la diminution de la taille des ménages (en nb de logements)
Xaintrie Val'Dordogne	2,17	1,97	+ 408

Evolution de la population des ménages

Source : INSEE RP 1968-2017

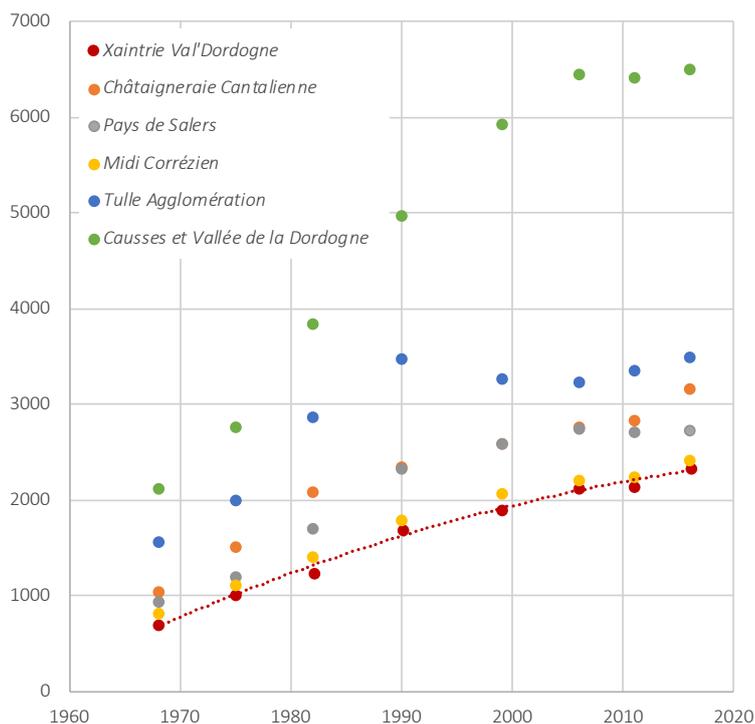
- Xaintrie Val'Dordogne
- Châtaigneraie Cantalienne
- Pays de Salers
- Midi Corrèzien
- Tulle Agglomération
- Causses et Vallée de la Dordogne

LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

La variation du nombre de résidences secondaires a aussi un impact sur le maintien de la population. L'occupation partielle de ces logements entraîne une utilisation discontinue des services, commerces et équipements locaux. Son poids sur le maintien de l'activité ou sur le fonctionnement des réseaux est aussi plus faible et saisonnier.

Les résidents occasionnels ne sont pas comptabilisés comme résidents de la commune.

Entre 2007 et 2017, sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne, le parc de résidences secondaires est passé de 2195 à 2358 unités, soit une augmentation de **163** unités (+0,7 % / an entre 2007 et 2017). Les résidences secondaires représentaient, en 2017, 26 % du parc de logements. Ce phénomène induit un besoin de production de logements pour compenser l'augmentation du parc de résidences secondaires.

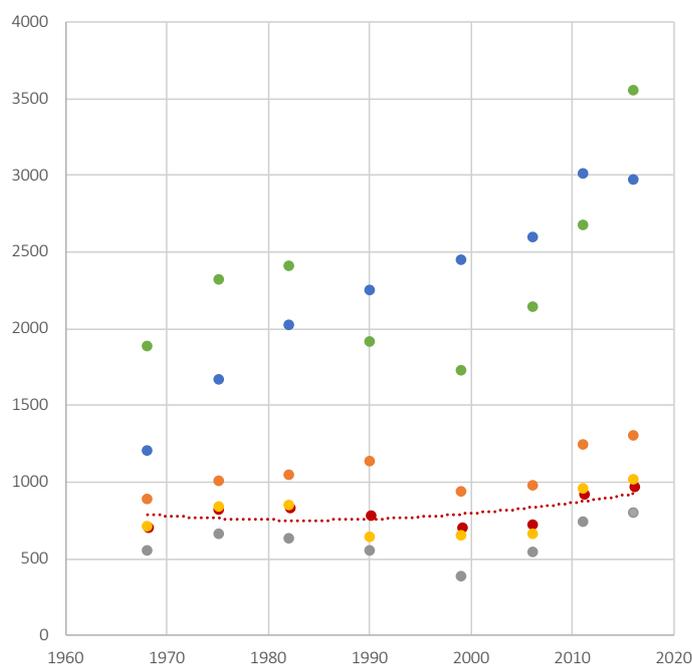


LES LOGEMENTS VACANTS

La vacance est un phénomène « naturel » sur un territoire. Les changements de propriétaires, les successions sont générateurs de périodes de vacance, nécessaires au bon fonctionnement du marché immobilier. Au-delà de cette «vacance de marché», la vacance de longue durée peut immobiliser des logements.

Entre 2007 et 2017, le parc de logements vacants est passé de 713 à 992 unités, soit une augmentation de **278** unités (+6 %/an entre 2007 et 2012 puis +0.6%/an entre 2012 et 2017). Les logements vacants représentaient en 2016 11% du parc de logements.

Exemple : Baisse du nombre de résidences principales



Evolution des logements vacants

Source : INSEE RP 1968-2017

RÉCAPITULATIF DES DYNAMIQUES À L'OEUVRE ENTRE 2007 ET 2017

Les différents phénomènes, évoqués précédemment, ont été fortement consommateurs de logements sur la période récente. Le desserrement des ménages a été le plus « consommateur » de logements.

Le maintien de la population aurait nécessité d'après ces hypothèses la production de 602 logements neufs, après déduction de l'effet de renouvellement du parc, producteur de logements.

Or sur la même période, seuls 349 logements neufs ont été commencés sur le territoire de Xaintrie Val'Dordogne, du fait de la faible attractivité démographique du territoire.

En effet, sur la même période, la population a diminué de 493 habitants entre 2006 et 2016.

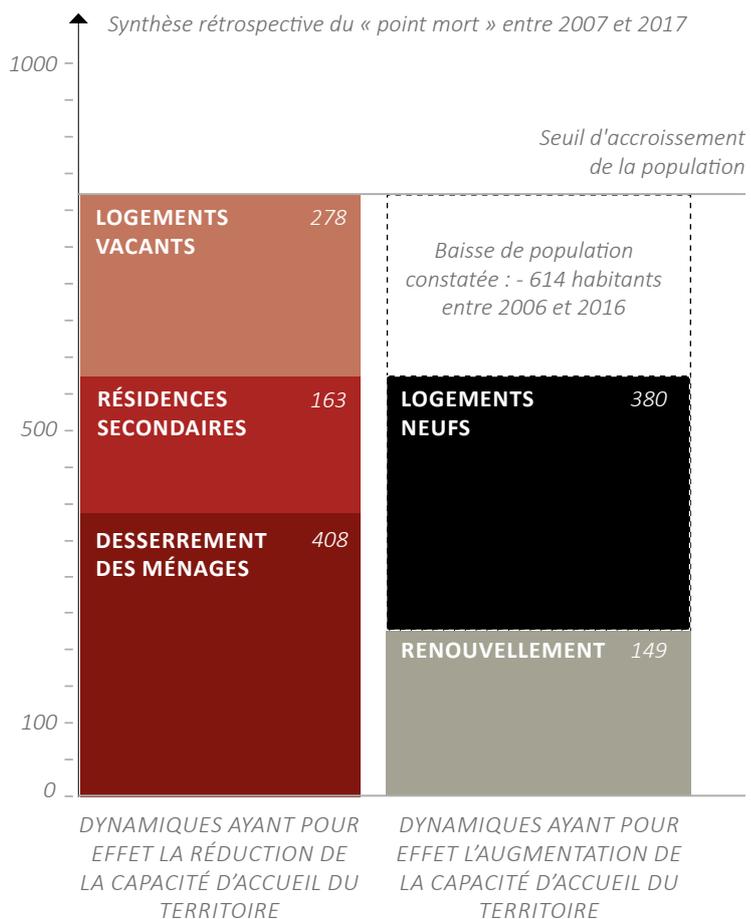
Résumé des tendances récentes

Renouvellement du parc ——— ▲

Desserrement des ménages ——— ▼

Résidences secondaires ——— ▲

Logements vacants ——— ▲



ESTIMATION DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE INDUITE PAR LE PROJET DE TERRITOIRE

MÉTHODE

La prospective démographique passe par la définition d'un horizon possible ainsi que par l'estimation d'un « point mort » prospectif (soit le nombre de logements minimal pour conserver la population au regard des tendances structurelles du parc de logements).

C'est sur cette base que seront déduits les besoins en logements et par la suite, les besoins fonciers spécifiques aux conséquences démographiques de la mise en oeuvre du Projet porté par le Schéma de Cohérence Territoriale.

PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

Le Projet d'Aménagement Stratégique introduit la notion d'inflexion démographique. L'objectif est le changement de paradigme mais non un chiffre.

Néanmoins, afin de mesurer les besoins fonciers qui seraient souhaitables pour répondre au projet du territoire, l'évolution démographique qui serait induite par cette inflexion a été estimée et ce, à trois échéances :

- T+6 (PLH)
- T+10 (PLUi)
- T+20 (SCoT)

Cette estimation a été réalisée en cohérence avec les principes dominants du scénario retenu, rappelé ci-contre.

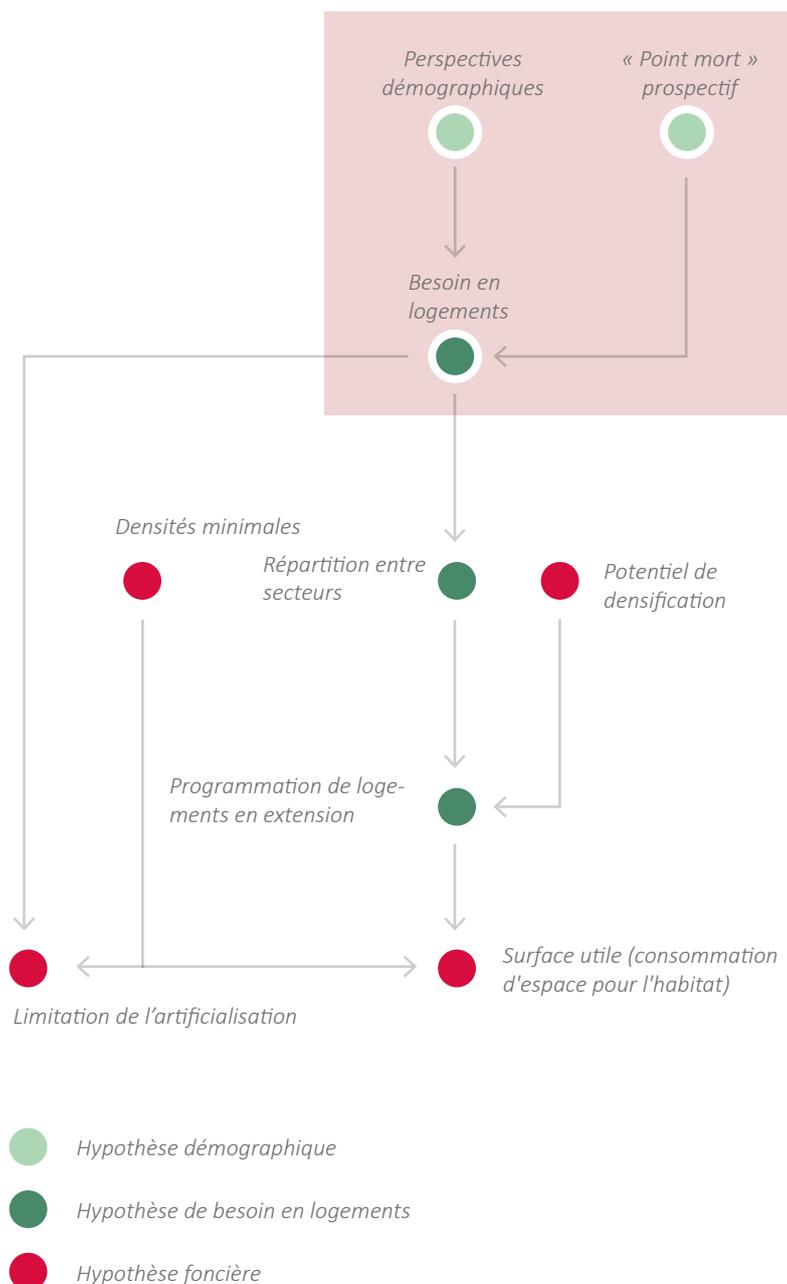
A court terme, les tendances lourdes à l'oeuvre (notamment le desserrement des ménages et le solde naturel en berne) ne laissent guère présager la possibilité d'un regain démographique.

Sur un horizon de 20 ans, l'inflexion démographique pourrait se traduire par une légère reprise, du fait de la mise en oeuvre de la politique d'attractivité du territoire, ciblant tout

Hypothèses tendancielle du scénario d'évolution du territoire retenu par les élus

Résumé des tendances récentes	Projections	
	Court terme	Long terme (2040)
Renouvellement du parc	▲	▲
Desserrement des ménages	▼	▼
Résidences secondaires	▲	▲
Logements vacants	▲	▼

Rôle des perspectives démographiques dans l'estimation du besoin en logement et du projet foncier de l'intercommunalité



particulièrement les jeunes actifs.

Au regard de ces tendances lourdes, nous avons posé les hypothèses suivantes :

- période { 0 ; 6 ans } : - 0,2 % / an, soit perte de 220 habitants

- période { 0 ; 10 ans } : - 0,15 % / an, soit perte de 230 habitants

- période { 0 ; 20 ans } : + 0,1 % / an, soit gain de 269 habitants.

Attention, ces statistiques sont calculées depuis 2017, dernier recensement statistique connu au moment de la démarche.

Le SCoT n'est pas le garant de ce sursaut, qui doit être initié par l'action de la collectivité. Si d'un point de vue quantitatif, l'inflexion n'est pas forte, pour autant, il s'agit d'un défi de taille pour un territoire voyant sa population se réduire depuis de nombreuses décennies.

POINT MORT PROSPECTIF

Au regard des tendances récemment constatées, quelques hypothèses ont été posées :

PRODUCTION DE LOGEMENTS HORS PLANIFICATION («RENOUVELLEMENT» STATISTIQUE DU PARC DE LOGEMENTS)

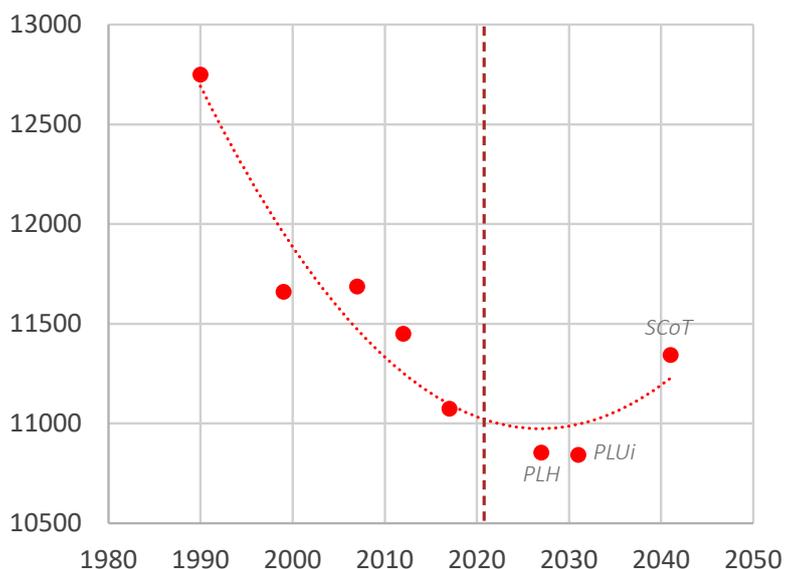
Hypothèses :

- meilleure police de l'urbanisme amenant réduction du nombre de logements produits sans contrôle par le service instructeur
- action du PLH sur l'habitat informel pour limiter les phénomènes de logements de fortune

> réduction par deux du taux de «renouvellement» statistique du parc de logements constaté ces 10 dernières années : 0,08 % / an (contre 0,16 % / an au cours des 10 dernières années)

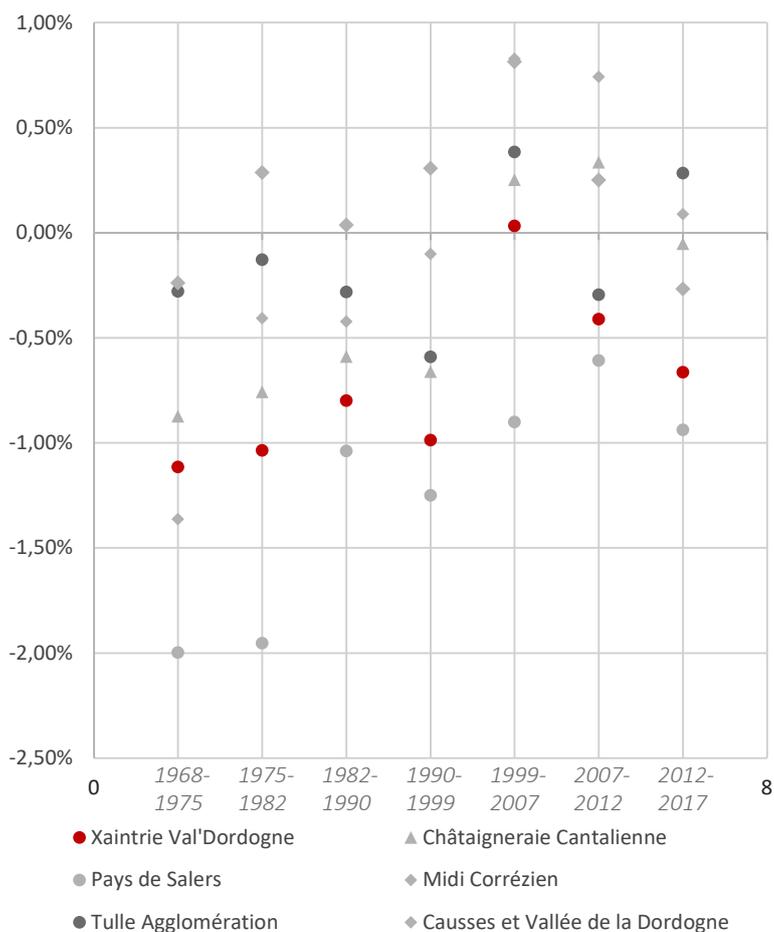
> On présume néanmoins une production de logements du fait de ce phénomène équivalente à près de 179 logements sur 20 ans

> Attention, ces statistiques sont calculées depuis 2017, dernier recensement statistique connu au moment de la démarche.



Evolution récente de la population des ménages sur le territoire et projection

Taux d'accroissement de la population des ménages par période inter-censitaire (source : INSEE 1968 - 2017)



VACANCE DU PARC DE LOGEMENTS

Hypothèses :

- Action progressive sur le parc existant visant à réduire le stock de logements vacants de 60 unités.

- Le PLH fera office de déclencheur mais ses effets seront certainement décalés dans le temps du fait du mauvais état général du parc de logements.

> On pose l'hypothèse d'une différenciation de l'action du PLH et de l'OPAH-RU en préfiguration : la reconquête de logements vacants sera plus rapide sur Argentat-sur-Dordogne et Saint-Privat que sur les autres communes. En effet, l'OPAH-RU se focaliserait davantage sur ces communes. Par conséquent, un solde positif pourrait être perceptible dès la fin de la première tranche sur ces communes là où on imagine davantage un équilibre sur les autres communes.

> Par suite, la dynamique vertueuse de reprise de l'existant serait davantage ressentie sur la seconde tranche de 10 ans, avec un solde reprise/vacance positif pour l'ensemble des communes.

> On table ainsi sur :

- période { 0 ; 6 ans } : + 0,9 % / an, soit apparition de 93 nouveaux logements vacants

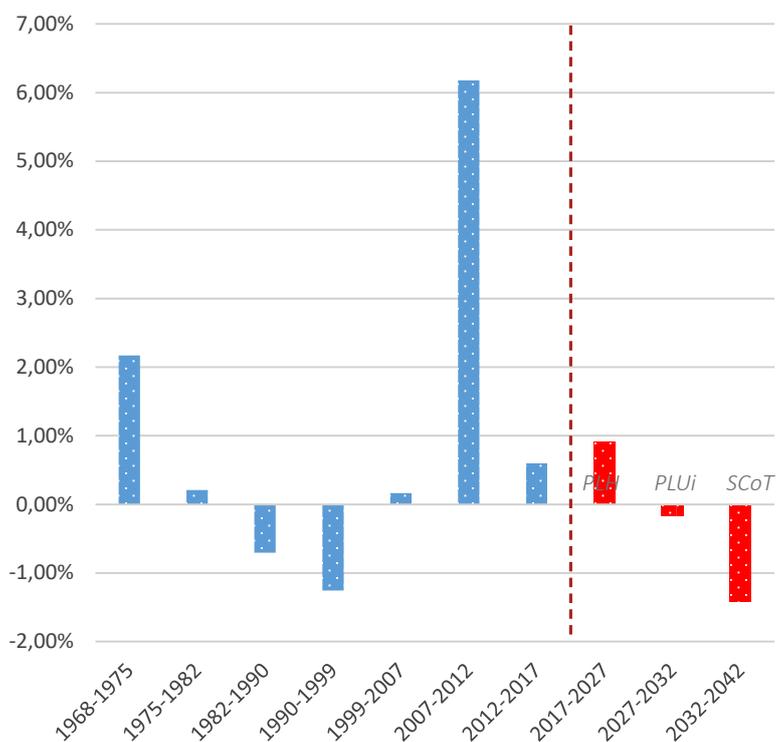
- période { 0 ; 10 ans } : + 0,6 % / an, soit apparition de 84 nouveaux logements vacants

- période { 0 ; 20 ans } : - 0,3 % / an, soit reprise de 58 logements vacants.

> Attention, ces statistiques sont calculées depuis 2017, dernier recensement statistique connu au moment de la démarche.

Il s'agit d'un raisonnement en solde : un solde positif implique que la reprise de logements vacants est supérieure à l'apparition de nouveaux logements.

En application des taux d'évolution du parc vacant différenciés sur Argentat et Saint-Privat (+0.8% sur 6 ans, -0,5%/an sur 10 ans, -2 %/an sur 20 ans), on propose les objectifs suivants de réactivation de logements vacants.



Taux d'accroissement annuel moyen du parc de logements vacants sur l'intercommunalité

(source : INSEE 1968 - 2017)

Objectifs de réactivation de logements vacants :

Saint-Privat

PLH : 10 logements

PLUi : 20 logements

SCoT : 60 logements

Argentat-sur-Dordogne

PLH : 25 logements

PLUi : 50 logements

SCoT : 160 logements

Total

PLH : 50 logements

PLUi : 120 logements

SCoT : 410 logements



Evolution pressentie du nombre de logements vacants

Reprise plus forte sur Argentat et Saint-Privat

Reprise différée sur les autres communes

t0 t+6 t+10 t+20

PLH

PLU

SCoT

RÉSIDENCES SECONDAIRES

Hypothèses :

- maintien du solde migratoire important et de l'attractivité du territoire pour des résidents occasionnels

> **Conservation du taux de progression observé de + 0,72 % / an, soit la conversion pressentie de 442 logements en résidences secondaires.**

NOMBRE DE PERSONNES PAR MÉNAGE

Hypothèses :

- Stabilisation progressive de la baisse du nombre de personnes par ménages

> On table ainsi sur :

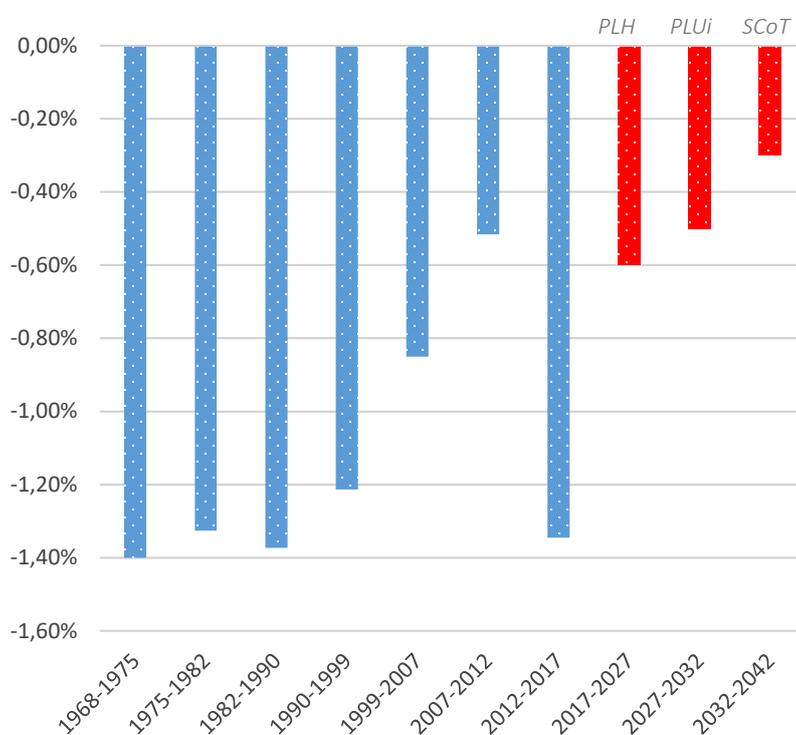
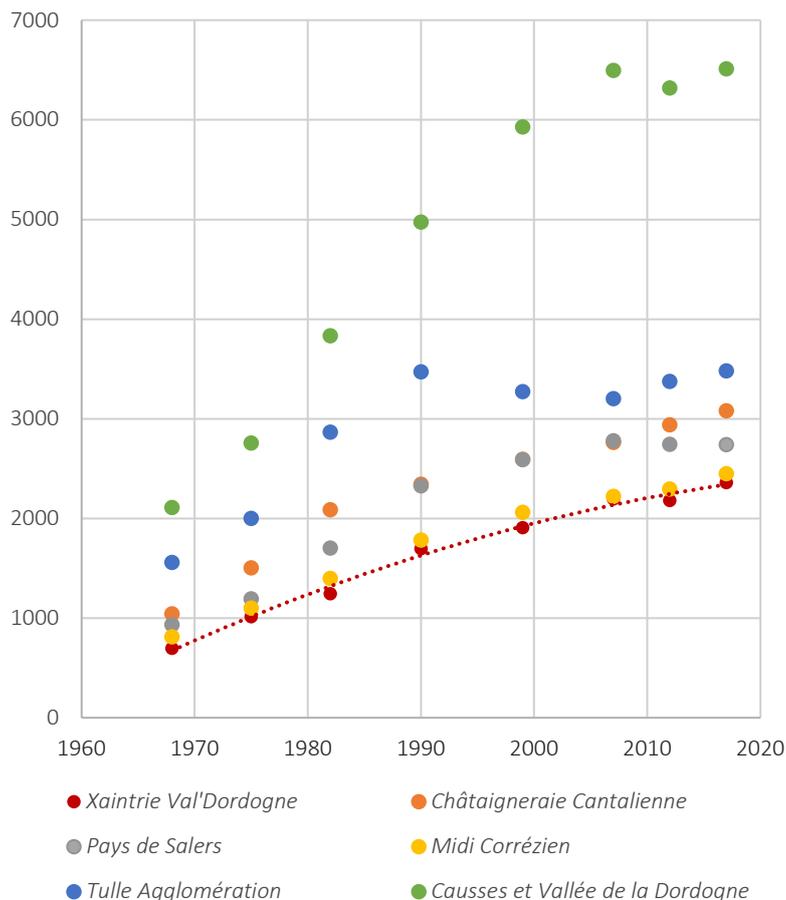
- période { 0 ; 6 ans } : - 0,6 % / an, soit passage à une taille de ménages de 1,86 pers./ménage et un besoin équivalent à 348 logements pour compenser le desserrement des ménages.

- période { 0 ; 10 ans } : - 0,5 % / an, soit passage à une taille de ménages de 1,84 pers./ménage et un besoin équivalent à 408 logements pour compenser le desserrement des ménages

- période { 0 ; 20 ans } : - 0,3 % / an, soit passage à une taille de ménages de 1,84 pers./ménage et un besoin équivalent à 420 logements pour compenser le desserrement des ménages

> Attention, ces statistiques sont calculées depuis 2017, dernier recensement statistique connu au moment de la démarche.

Evolution du nombre de résidences secondaires entre 1968 et 2017
(source : INSEE 1968 - 2017)



Taux d'accroissement annuel moyen du nombre de personnes par ménage sur l'intercommunalité
(source : INSEE 1968 - 2017)

ESTIMATION DU BESOIN EN LOGEMENTS

Il ressort des hypothèses précédentes :

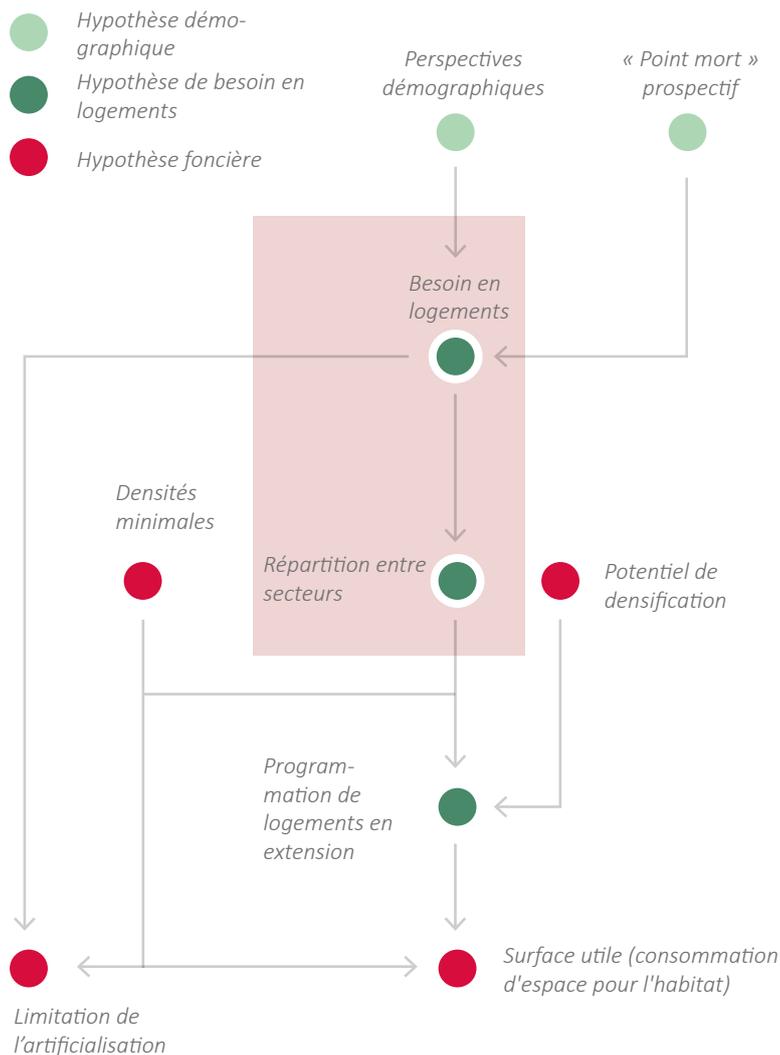
- une augmentation pressentie de la population à terme de près de 269 habitants
- une population des ménages proche de 1,84 pers/ménage
- un besoin cumulé de près de 624 logements pour tenir compte des différents paramètres du parc de logements produisant ou réduisant le nombre de résidences principales.

En affectant la taille des ménages projetée au gain pressenti de population, on en déduit un besoin de logements de près de 146 logements à horizon SCoT.

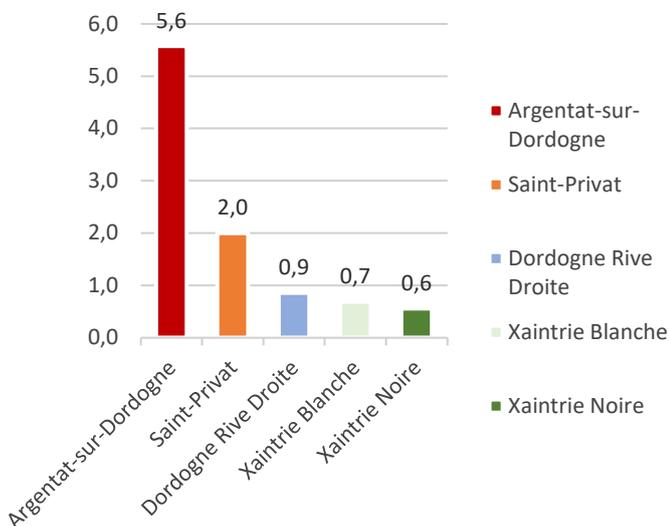
Pour corriger le biais statistique venant du fait que l'on considère la dernière donnée statistique en date lors du travail sur cette phase, on estime à 122 le nombre de logements qui seraient produits entre 2017 et l'arrêt du projet de SCoT.

Il en résulte un besoin de près de 650 logements à horizon SCoT (cf. résumés graphiques ci-après).

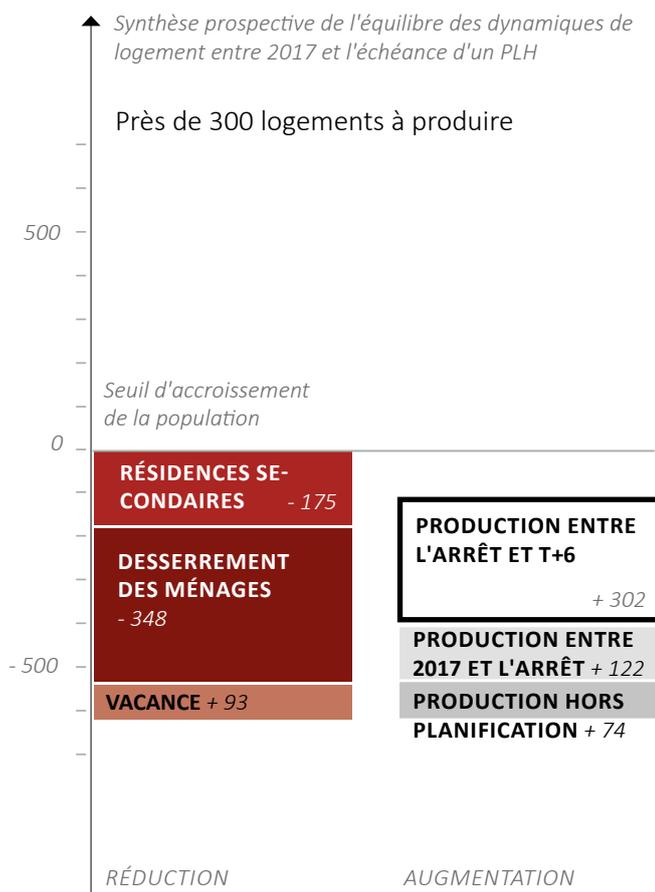
Rôle des hypothèses de densité vis-à-vis de l'estimation de l'artificialisation induite par le projet du territoire.



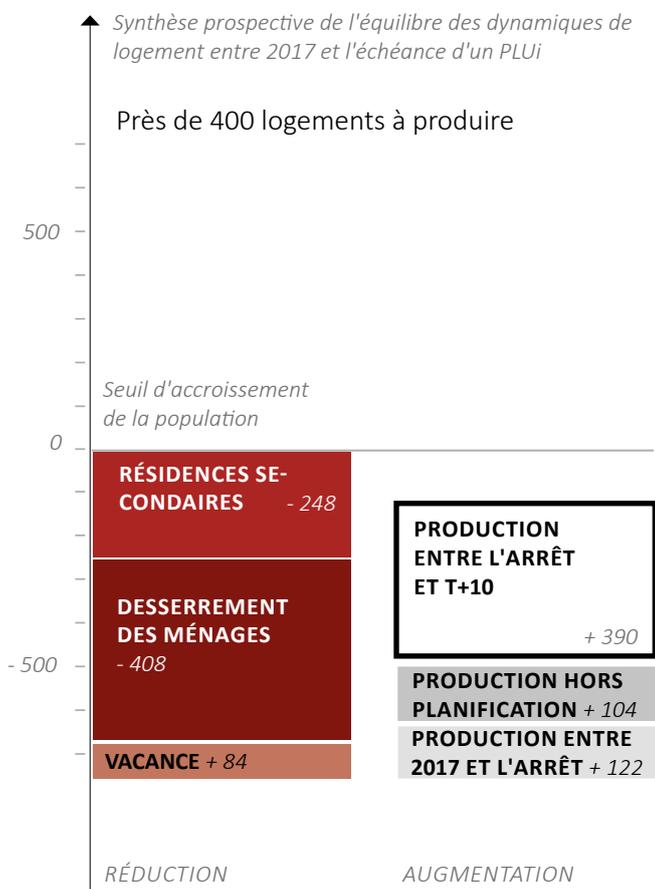
Production annuelle moyenne de logements hors résidence par commune, par secteur géographique
 (source : SIT@DEL2 2009-2018)



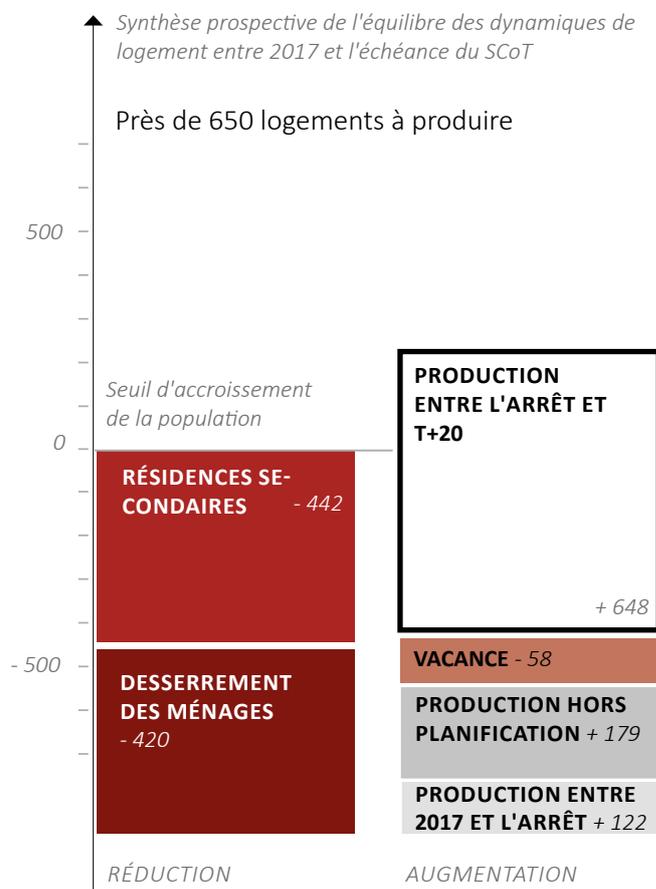
D'ici 6 ans



D'ici 10 ans



D'ici 20 ans



EQUILIBRE BOURGS-HAMEAUX

Ainsi que l'expose le projet d'aménagement stratégique, la lutte contre l'isolement et la dévitalisation des hameaux est un sujet important pour le territoire.

Là où la balance est actuellement nettement en faveur des hameaux (69% des logements seraient produits sur ceux-ci), le projet cherche à équilibrer la production de logements entre bourgs et hameaux, notamment pour améliorer l'accès aux services et conforter les investissements menés. Cet équilibre résulte du scénario choisi.

La DDT 19 et la Région Nouvelle Aquitaine ont interrogé la pertinence de la clé de répartition des logements au sein des hameaux. Le plafond de 50 % était jugé trop haut.

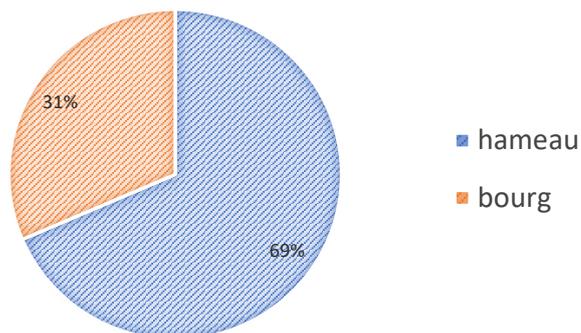
Le territoire a maintenu cette marque au regard de plusieurs facteurs :

- la proportion de logements construits dans les hameaux était de 69 % (source DGFIP) au cours des 10 dernières années : la réduire à 50% est un effort de consolidation des bourgs
- les bourgs du territoire ne comptent que rarement des commerces ou services. Sur plusieurs communes, le bourg est plus petit que le hameau.
- de nombreux hameaux sont formés autour d'un espace de rencontre
- le territoire a accueilli (et accueillera) peu de constructions neuves. Le «développement» des hameaux sur de nombreuses communes se limitera à quelques unités, qui n'auraient pas permis au bourg d'atteindre une taille critique pour l'accueil d'un commerce ou d'un arrêt de bus interurbain par exemple.

Logements seniors - Arinthod (39)
4 lgt / 1000 m² (architecte LADOY) - 40 lgt / ha



Répartition récente de la production de logements entre bourgs et hameaux



DENSITÉS MINIMALES

Au regard du scénario retenu qui prévoyait un équilibre entre développement des hameaux et des bourgs, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- production de 50% de logements sur les **hameaux** (développement ponctuel)

> **tendance actuelle** : parcelles d'environ 2000 m²

> **hypothèse** : légère réduction de la taille des parcelles au cours des 20 prochaines années (division probable des parcelles du fait du peu d'opportunités foncières) : parcelles d'environ 1500 m² dans les hameaux

- production de 50 % de logements sur les **bourgs**

> **tendance actuelle** : densité moyenne inférieure à 10 logements par hectare sur les bourgs ou en densification

> **hypothèse** : viser des petites **opérations groupées d'habitat individuels** sur Argentat et Saint-Privat afin d'encourager des petites opérations plus denses :

> **15 LGT / HA** à l'échelle du bourg d'Argentat et de St-Privat

chercher à densifier le logement individuel sur les autres bourgs :

> **10 LGT / HA** à l'échelle de chaque autre bourg

A l'ombre du clocher - Saint-Michel-de-Bannières (46)
4 lgt / 2400 m² (architecte Gautrand) - 17 lgt / ha



RÉPARTITION ENTRE SECTEURS

L'estimation du besoin en logements par secteur a été discutée au regard de l'armature du Projet d'Aménagement Stratégique, reconnaissant cinq espaces :

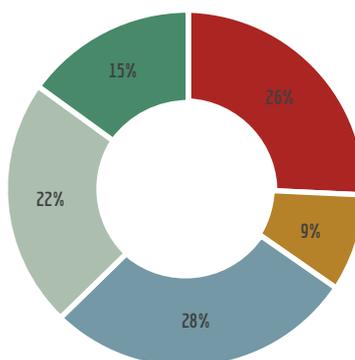
- Argentat-sur-Dordogne
- Saint-Privat
- Dordogne Rive Droite, soit le secteur comprenant 10 communes situées au Nord de la Dordogne
- Xaintrie Blanche, soit le secteur comprenant 9 communes situées entre la Dordogne et la Maronne
- Xaintrie Noire, soit le secteur comprenant les 9 communes au Sud de la Maronne en amont de sa confluence avec la Dordogne et les communes au Sud de la Dordogne en aval de cette même confluence.

Plusieurs paramètres ont été discutés mais l'intention des élus est de ne pas projeter un équilibre futur qui viendrait strictement reproduire les tendances récentes, jugées non souhaitables et subies par le territoire.

Par conséquent, trois critères ont été retenus :

- la présence des services, étant donné les difficultés d'accès de certains publics : ce critère majore le rôle d'Argentat et de Saint-Privat au regard du poids démographique de ces communes (source : INSEE Base Permanente des Equipements)
- les tendances récentes de construction : ce paramètre doit permettre de tenir compte de l'attractivité du bassin tulliste sur le secteur Dordogne Rive Droite (source : SITADEL2)
- la qualité du cadre de vie : ce paramètre incarne une forme de droit à la «seconde chance» pour un territoire subissant une forme de déprise. En l'occurrence, il s'agit de considérer que chaque commune devrait être également attractive au regard de son cadre de vie paysager. La conséquence mathématique est un coefficient de répartition basé sur la superficie de chaque sous-secteur.

Répartition actuelle de la population



Xaintrie Noire

Argentat

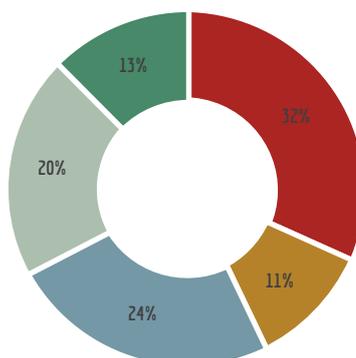
Saint-Privat

Dordogne rive droite

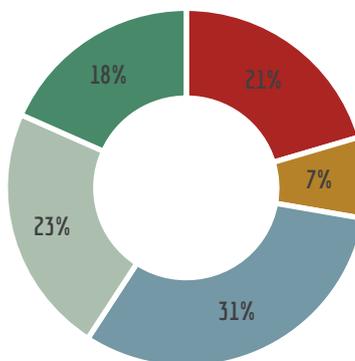
Xaintrie

Blanche

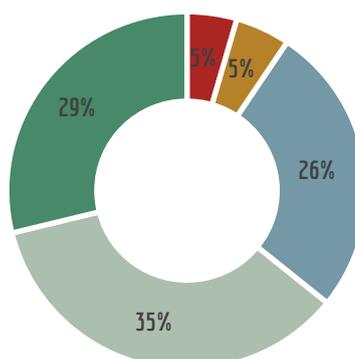
Répartition actuelle des services



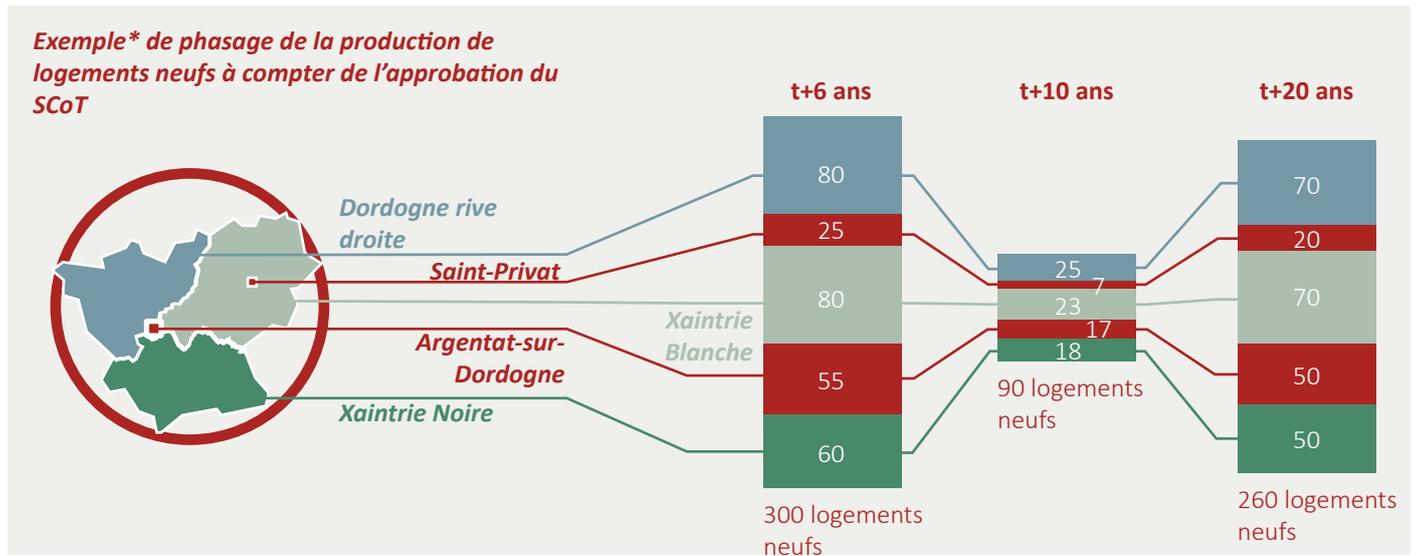
Tendances récentes de construction



Cadre de vie



Il en résulte la clé de répartition suivante :



POTENTIEL DE DENSIFICATION

Les tendances récentes en matière de densification, présentées plus haut, étaient de 56 logements sur 10 ans, soit près de 15 % de la production de logements.

Bien que la réceptivité du gisement foncier soit plus importante, il a été tenu compte de cette dureté foncière liée à la faible pression foncière, à la structure de la propriété sur le territoire.

Par ailleurs, la faiblesse de cette mesure n'est pas exclusivement dû à une dureté foncière mais aussi à la méthode de délimitation des espaces urbanisés (donc de l'enveloppe urbaine au sein de laquelle on vient comptabiliser ces gisements).

En effet, sur de nombreux espaces urbanisés ayant trait peu évolué (hameaux et petits bourgs), l'enveloppe est relativement restreinte, délimitant une forme originelle parfois bien regroupée, offrant peu de capacité de densification.

Du fait de la faiblesse de l'inflexion démographique en jeu, l'hypothèse est un prolongement de la tendance de densification au fil de l'eau et ce, par secteur.

BESOIN DE LOGEMENTS EN EXTENSION

On déduit aisément le besoin de logements en extension des enveloppes urbaines à partir du besoin en logements total et de la proportion estimée de la densification :

Objectifs de création de logements neufs au sein de l'espace déjà artificialisé :

au moins 110 logements neufs en densification sur 20 ans (> 17 % de la production neuve)

Dordogne rive droite

au moins 10 logements (environ 10 %)

Saint-Privat

au moins 15 logements (environ 30 %)

Xaintrie Blanche

au moins 20 logements (environ 10 %)

Argentat-sur-Dordogne

au moins 60 logements (environ 50 %)

Xaintrie Noire

au moins 5 logements (environ 5 %)

Les pourcentages correspondent au rapport entre la production de logements neufs en *densification* et la production de logements neufs totale du secteur en question.

Estimation des logements pouvant être produits en extension des espaces urbanisés existants :

Dordogne rive droite

0-10 ans : 101 logements - 10 - 20 ans : 65 logements

Saint-Privat

0-10 ans : 22 logements - 10 - 20 ans : 12 logements

Xaintrie Blanche

0-10 ans : 93 logements - 10 - 20 ans : 59 logements

Argentat-sur-Dordogne

0-10 ans : 43 logements - 10 - 20 ans : 15 logements

Xaintrie Noire

0-10 ans : 75 logements - 10 - 20 ans : 50 logements

GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE

ESTIMATION DES BESOINS FONCIERS À VOCATION ÉCONOMIQUE

L'introduction d'une notion de besoin foncier à vocation économique est sous-tendue par plusieurs orientations du Projet d'Aménagement Stratégique :

- > Comment dynamiser la filière bois ?
- > Comment permettre l'évolution des activités économiques ?
- > Comment accueillir les activités économiques prioritairement au sein des espaces urbanisés ou des zones d'activités existantes, en dehors des activités agricoles et forestières, et en cohérence avec la capacité d'accueil de ces espaces ? Le potentiel foncier de densification / renouvellement est réduit à la seule enclave du Riol du Bros (Servières), estimée à 5000 m².
- > Comment éviter la création de zones d'activités nouvelles tant que les zones existantes permettent de répondre aux demandes d'installation ? Actuellement, le territoire compte 37 ha de zones/sites d'activités (hors capacité d'extension) : le taux de remplissage est à saturation, notamment suite à la construction des derniers lots du Longour, à Argentat sur Dordogne.

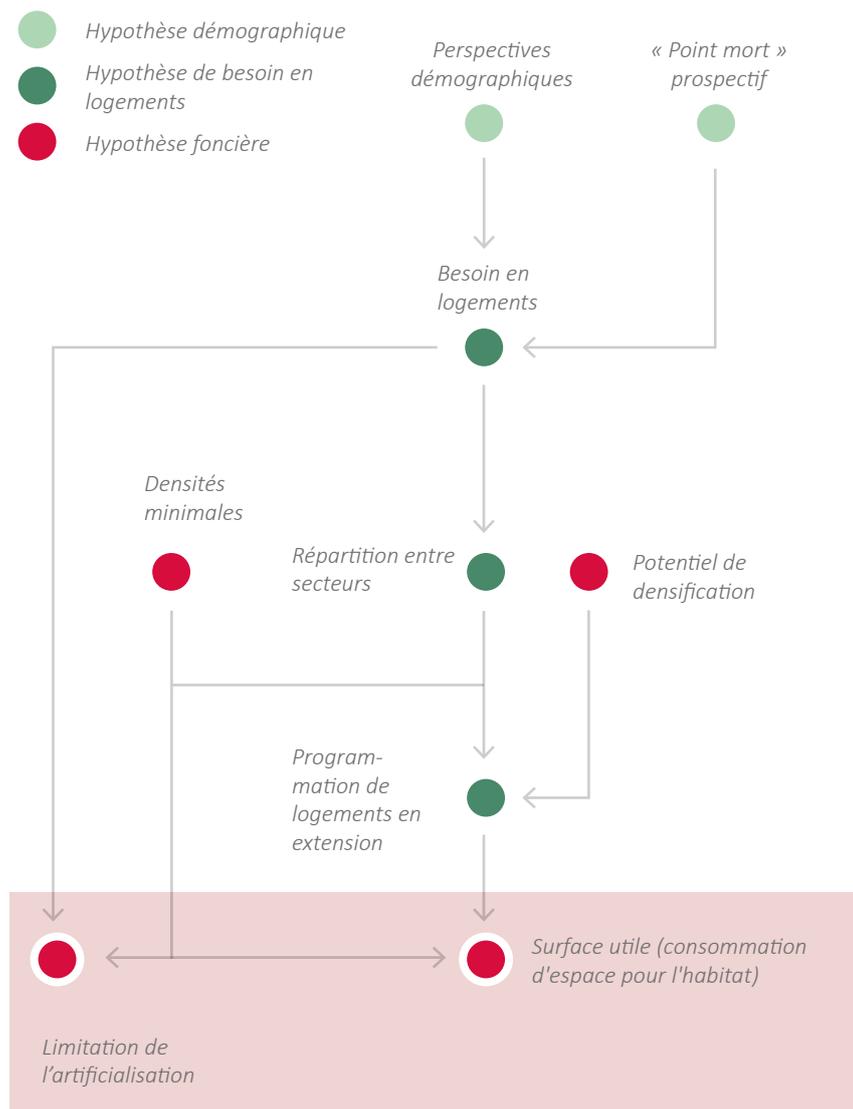
MESURE DE L'ARTIFICIALISATION

Se référer aux chapitres précédents pour la méthode et les résultats de l'analyse du rythme d'artificialisation (111 ha sur 10 ans)

En cohérence avec la méthode vue plus haut, l'identification de l'objectif de limitation du rythme de l'artificialisation par tranches de 10 ans est le corollaire des étapes précédentes pour ce qui est des activités résidentielles :

- affectation d'une taille de parcelles réduite aux logements produits sur les hameaux
- affectation d'une densité minimale sur les logements produits sur les bourgs.

Rôle des hypothèses de densité vis-à-vis de l'estimation de l'artificialisation induite par le projet du territoire.



Pour les autres secteurs pouvant générer artificialisation (équipement et économie), on pose les hypothèses suivantes :

- effort de modération de l'artificialisation de -25% par rapport aux tendances récentes incarnées exclusivement par les activités économiques
- effort de modération de l'artificialisation de -50% par rapport aux tendances récentes incarnées exclusivement par les activités économiques

Ces objectifs ont été inscrits dans le Projet d'Aménagement Stratégique.

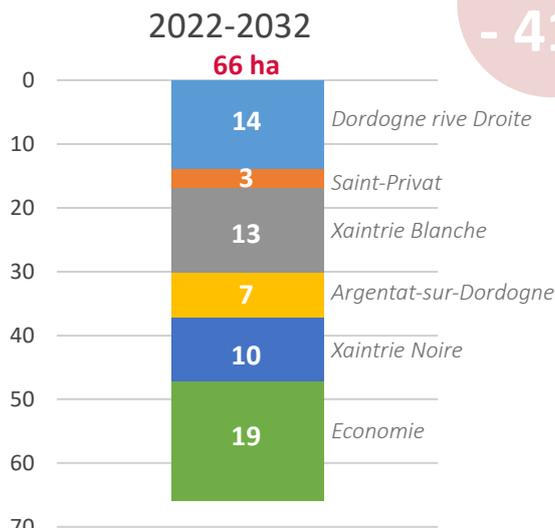
L'effort représente une réduction de l'ordre de 41 % des tendances récentes sur la première tranche de 10 ans, soit un objectif de limitation de l'artificialisation de 66 ha dont 19 ha pour des sites à vocation économique.

L'objectif portant sur la deuxième tranche de 10 ans représente une réduction équivalente de près de 61 % par rapport aux tendances récentes en matière d'artificialisation, soit un objectif de limitation de l'artificialisation de 43 ha dont 12 ha pour des sites à vocation économique.

Le territoire s'inscrit ainsi dans une dynamique de réduction nette du rythme de l'artificialisation de son sol, en vue de l'atteinte de l'objectif national «Zéro Artificialisation Nette» en 2050.

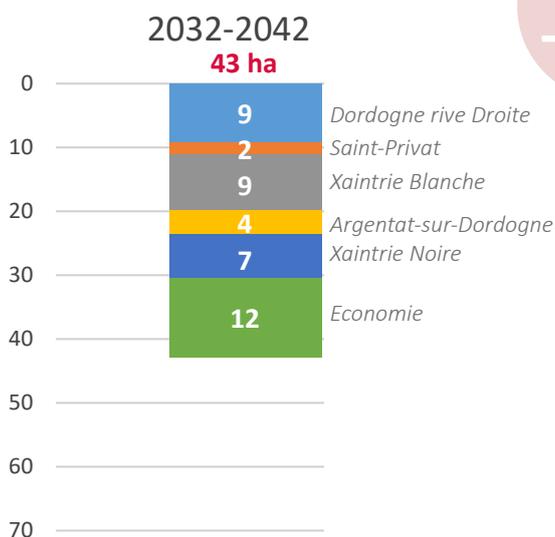
0-10 ans évolution par rapport aux années passées

- 41%



10-20 ans évolution par rapport aux années passées

- 61%



CONSOMMATION D'ESPACES

Le calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui serait induite par le projet de SCoT est établie à partir des hypothèses suivantes :

- affectation d'une taille de parcelles réduite aux logements produits en extension des hameaux
- affectation d'une densité minimale sur les logements produits en extension des bourgs (cf.ci-dessus, 15 lgt/ha sur Argentat et Saint-Privat, 10 lgt/ha pour les autres secteurs).

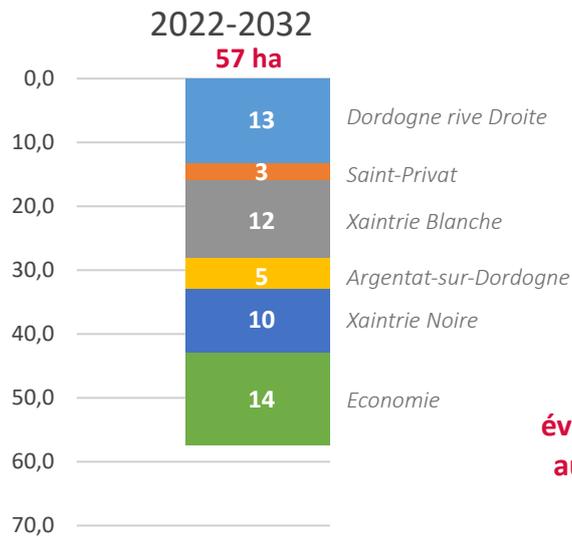
Pour les autres secteurs pouvant générer artificialisation (équipement et économie), on pose les hypothèses suivantes :

- effort de modération de la consommation d'espaces de -25% par rapport aux tendances récentes incarnées exclusivement par les activités économiques (cf. analyse supra)
- effort de modération de la consommation d'espaces de -50% par rapport aux tendances récentes incarnées exclusivement par les activités économiques (cf. analyse supra)

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ne pourra donc être supérieure à 57 ha pour les 10 premières années, soit une réduction de 51 % des tendances récentes.

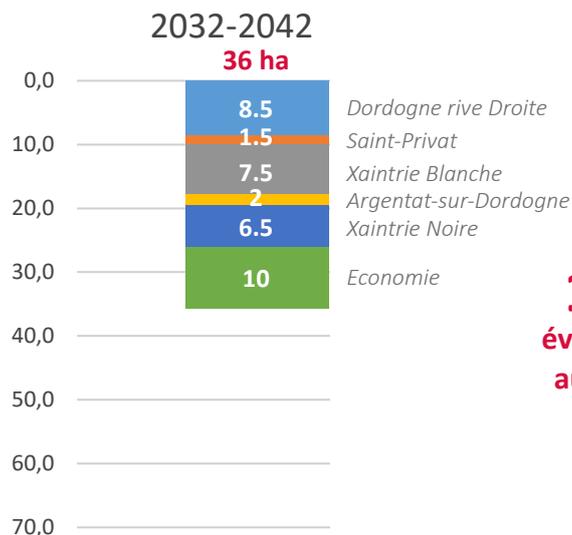
Pour la seconde tranche de 10 ans, la consommation d'espaces est réduite de près de 70 %.

Le territoire contribue ainsi à l'atteinte de l'objectif national de réduction de la consommation d'espaces de 50 % d'ici 2031.



0-10 ans
évolution par rapport
aux années passées

- 51%



10-20 ans
évolution par rapport
aux années passées

- 70%

MISE EN OEUVRE

ÉTAPES PRÉALABLES À LA RÉDACTION DU DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

Quatre ateliers ont permis de discuter de la traduction du Projet d'Aménagement Stratégique. Il s'agissait en particulier d'orienter les échanges sur des sujets fondamentaux :

- les activités commerciales et logistiques sur le territoire
- l'équilibre entre bourgs et hameaux
- les espaces à protéger
- la politique locale de l'habitat

Dans le cadre de l'AMI Planification Bas-Carbone, le CEREMA est intervenu lors d'un cinquième atelier ayant pour objet la prise en compte de la transition énergétique et du changement climatique.

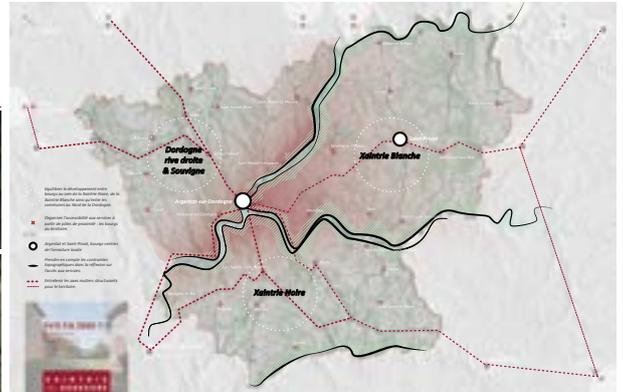
En parallèle, différents inventaires numériques ont été complétés par les communes :

- Identification et qualification des projets touristiques
- Evaluation du gisement foncier

La construction du Document d'Orientation et d'Objectifs a fait l'objet d'itérations entre techniciens et élus, sur la base des outils du Code de l'Urbanisme.

Démarche lauréate de l'AMI Planification Bas-Carbone
Une sensibilisation ponctuelle le temps d'un atelier

DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL QUELLE OFFRE COMMERCIALE EN 2040 ? 16/02/2021



QUESTIONS

1. Quels seront les principaux lieux de commerce en 2040 ?
 -> Présenter les centralités écologiques du territoire (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques)
 -> Présenter les milieux ouverts, pelouses et autres milieux secs et richesses d'été.
 -> Quels axes d'activités commerciales logistiques sont utiles de conforter d'ici 2040 ? A indiquer sur le carte.
 -> Quels axes d'activités commerciales logistiques sont à développer d'ici 2040 ? A indiquer sur le carte.
 -> Quels axes d'activités commerciales logistiques sont à développer d'ici 2040 ? A indiquer sur le carte.
 -> Quels axes d'activités commerciales logistiques sont à développer d'ici 2040 ? A indiquer sur le carte.
2. Quelle est l'ambition du territoire en matière de développement des zones commerciales ?
 -> En termes d'équipement commercial ? (qualité ?) ou de nouvelles zones commerciales ?
 -> En termes de performance commerciale ? (qualité ?) ou de nouvelles zones commerciales ?
 -> En termes de performance commerciale et énergétique ? (qualité ?) ou de nouvelles zones commerciales ?
 -> En termes de qualité paysagère ? (qualité ?) ou de nouvelles zones commerciales ?
 -> En termes d'accessibilité (voiture et modes actifs) ?
3. Comment préserver l'animation des centres-villes/bourgs/villages ?
 -> Comment réaliser les projets commerciaux ?
 -> Comment lutter contre la vacance commerciale ? Les locaux vacants doivent-ils devenir des commerces ?
 -> Peut-on espérer des relations saisonnières pour certains commerces (au Bourg, Boutique d'été, commerces mobiles) ?
 -> Quelles mesures de l'État ou autres (déplacements, péages, stationnement, qualité des aménagements...) ?
4. Comment faciliter le développement des circuits-courts sur le territoire ?
 -> Comment valoriser les productions locales agricoles et artisanales ?
 -> Où mettre en avant ces productions ?

MILIEUX SECS

Objectif du Projet d'Aménagement Stratégique
 -> Présenter les centralités écologiques du territoire (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques)
 -> Présenter les milieux ouverts, pelouses et autres milieux secs et richesses d'été.

- ENJEUX
- agricole
 - forestier
 - naturel
 - changement climatique
 - paysage

QUELS ESPACES DE CETTE SOUS-TRAMÉE ÉCOLOGIQUE FAUT-IL RÉGLER DANS NOS DOCUMENTS ?

- Les réservoirs de biodiversité
- Les réservoirs de biodiversité ainsi que les espaces relais
- Les réservoirs de biodiversité, les espaces relais et les espaces perméables à partir d'un certain niveau d'énergie

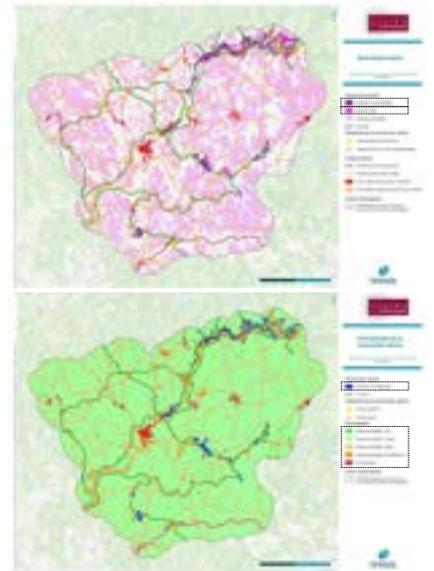
COMMENT ENCADRER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION* ?

- Par des objectifs de qualité pour les constructions
- Pas de nouvelles constructions sauf cas particuliers
- Pas de nouvelles constructions

COMMENT ENCADRER LES TRAVAUX DU SOL* ?

- Par des objectifs de qualité pour les travaux du sol
- Pas de modification du sol sauf à titre exceptionnel
- Pas de possibilité de modifier la configuration du sol

* travaux de construction : modification des toitures, de la toiture, extension d'un bâtiment, création d'une annexe ou d'un nouveau bâtiment
 * travaux du sol : creusement, exhaussement, exhaussement, exhaussement



LE TERRITOIRE EN 2040
Schéma de Cohérence Territoriale

CONTEXTE
 APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
 Planification Bas Carbone

- ... Les moyens de l'AMI
- Conseils techniques et stratégiques à l'ingénierie pour les territoires lauréats
- Mise à disposition de ressources expertes
- Animation d'une communauté d'échanges pour le partage et la capitalisation



DÉCLINAISON DES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

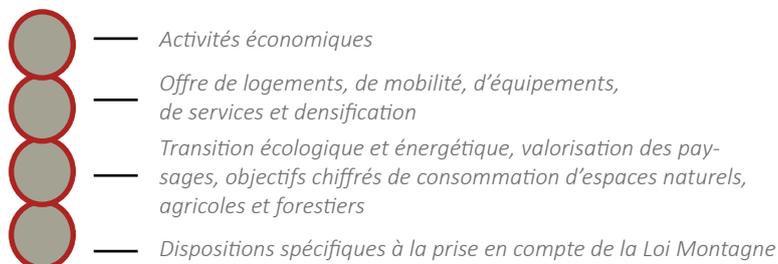
STRUCTURATION

Les documents de mise en oeuvre du Projet d'Aménagement Stratégique sont ici au nombre de deux :

- le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), dont on a extrait un
- Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique.

Le DOO se compose de chapitres articulés en cohérence avec la structuration du Code de l'Urbanisme. Chaque chapitre comprend des prescriptions déclinant le Projet d'Aménagement Stratégique et répondant ainsi aux enjeux et perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement.

Structure du DOO



Son annexe commerciale



Un balisage pour identifier le destinataire de l'orientation



* La mention « Documents d'urbanisme » désigne les plans locaux d'urbanisme, les plans de sauvegarde et de mise en valeur ainsi que les cartes communales.

** La mention « Urbanisme commercial » renvoie aux autorisations commerciales accordées en application de l'article L. 752-1 du code du commerce ainsi qu'aux permis de construire tenant lieu d'autorisation d'exploitation commerciale prévus à l'article L. 425-4 du code de l'urbanisme (et listées par ailleurs pp. 6 et 7)

*** La rubrique « Autres » désigne les autres destinataires possibles parmi lesquels on retrouve certaines opérations d'aménagement, politiques sectorielles ou encore autorisations d'urbanisme cinématographique, listées pp 6 et 7.

Dans l'exemple ci-contre, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec l'orientation. Une orientation peut opérer sur des documents de nature différente.

Des références renvoyant au lexique en fin de document

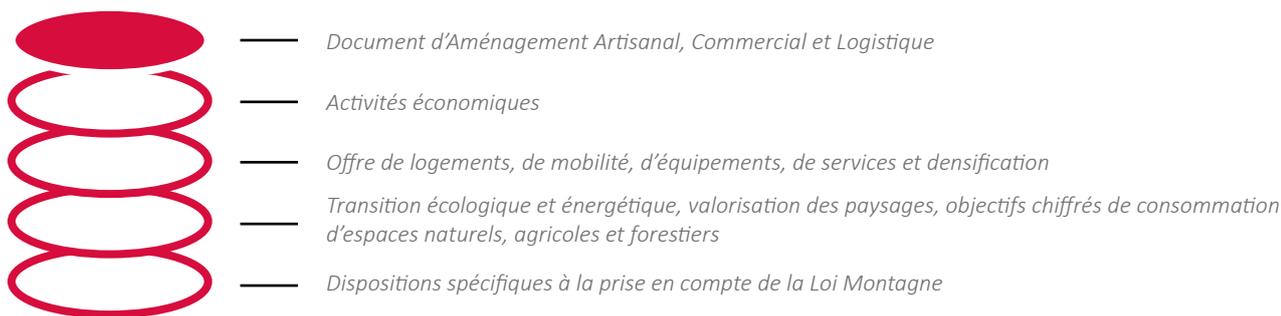
Coeur de bourg

L'emploi de l'italique permet un renvoi du lecteur en fin de document, où figurent la définition des termes employés.

Une formulation laissant une marge de manoeuvre

Etre compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale revient à ne pas contredire l'orientation générale du document. Il ne s'agit pas de se conformer point par point à chacune de ses orientations mais plutôt de s'assurer que le plan ou projet s'inscrit dans l'équilibre global proposé dans ce document d'orientation et d'objectifs.

DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT ARTISANAL, COMMERCIAL ET LOGISTIQUE



L'article L141-6 du Code de l'Urbanisme encadre le contenu des Documents d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique.

En résumé, ce document est axé sur :

- la localisation préférentielle des commerces de proximité sur l'ensemble des bourgs du territoire
- la localisation préférentielle des commerces de grande taille sur les coeurs de bourg d'Argentat sur Dordogne et de Saint-Privat (on notera la présence d'un petit secteur commercial périphérique, au lieu-dit La Gane à Saint-Privat), pouvant accueillir quelques commerces en direction du bourg
- le rôle central des coeurs de bourg d'Argentat et de Saint-Privat, notamment en lien avec la démarche Petites Villes de Demain et la préfiguration d'ORT sur ces deux bourgs.

Les constructions logistiques commerciales de grande ampleur sont invitées à s'installer en zones d'activités.

Le DAACL de ce territoire est proportionné aux enjeux en matière d'implantation commerciale et logistique sur le territoire.

Les secteurs commerciaux préférentiels sur les coeurs de bourg d'Argentat et de Saint-Privat sont ébauchés en cohérence avec l'avancée de la réflexion sur de possibles périmètres d'Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT). C'est au coeur de ces périmètres que les pôles de services que sont Argentat et Saint-Privat

ARMATURE COMMERCIALE

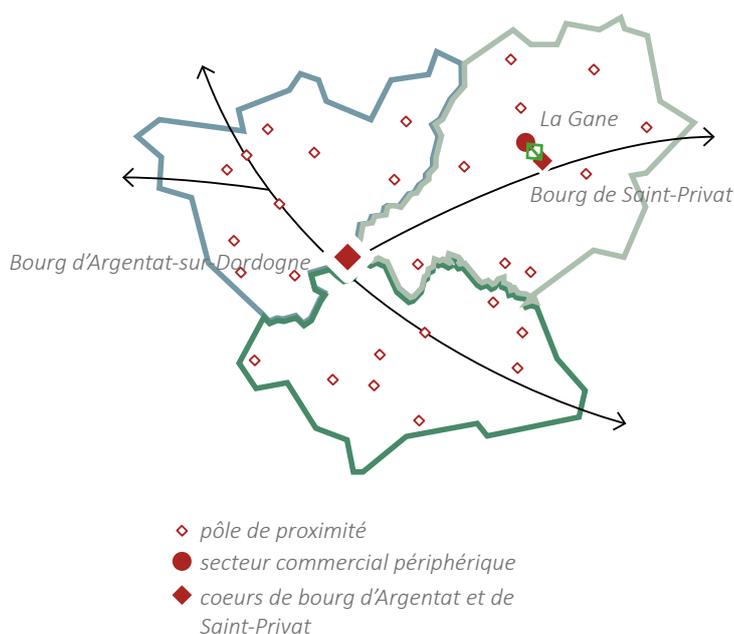
CENTRALITÉS URBAINES ET SECTEURS D'IMPLANTATION PÉRIPHÉRIQUES

AMÉNITÉS

INTÉGRATION PAYSAGÈRE

COMMERCE ISOLÉS

Ossature commerciale du territoire





doivent consolider leur offre commerciale. Les prescriptions du DOO ont d'ailleurs évolué en cours de procédure afin de mieux tenir compte de l'avancée de cette démarche parallèle et notamment éviter l'implantation de tout commerce de grande ampleur en dehors du coeur de bourg d'Argentat sur Dordogne.

Coeur de bourg d'Argentat

Coeur de bourg de Saint-Privat et secteur de La Gane



Relations entre les objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique (X) et les orientations du DAACL (Cn)

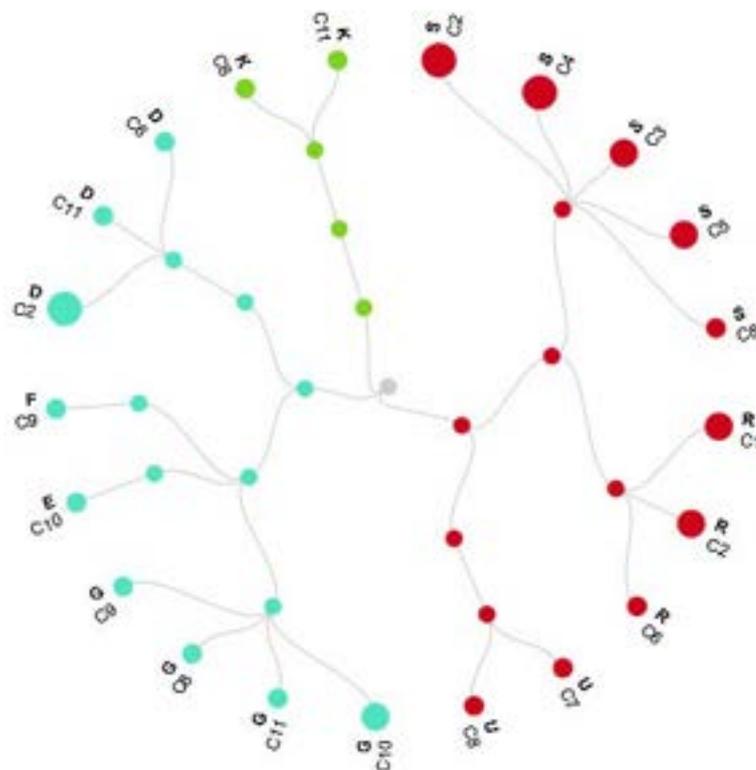
- Permettre l'évolution des activités économiques D
- Préserver les qualités des entités paysagères E
- Développer un maillage touristique depuis la Xaintrie et la vallée de la Dordogne F
- Préserver les qualités des espaces publics G
- Limiter l'artificialisation des sols K
- Organiser l'accessibilité aux services à partir de pôles de proximité : les bourgs du territoire R
- Argentat et Saint-Privat, bourgs-centres de l'armature locale S
- Désenclaver des espaces de vie fragiles U

Le DAACL sert la traduction des orientations du Projet d'Aménagement Stratégique et à travers lui, la réponse aux enjeux et aux perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement.

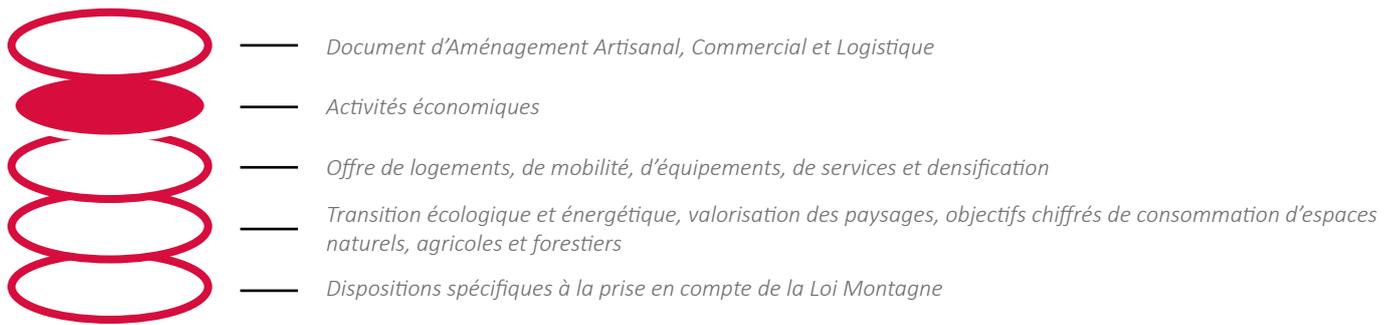
La compréhension du graphe ci-contre est cruciale pour bien appréhender la relation entre les objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique et les outils du Document d'Orientation et d'Objectifs :

- les noeuds centraux sont les axes du projet : en bleu, l'axe 1, en vert, l'axe 2 et en rouge l'axe 3.
- les noeuds intermédiaires sont les orientations et objectifs du projet
- la corolle représente les outils du Document d'Orientation et d'Objectifs, ainsi connectés à ces objectifs.

Un outil peut naturellement répondre à plusieurs objectifs. Ainsi la prescription C11 (lire le DOO en parallèle) répond à la fois aux objectifs K, D et G (cf. légende ci-contre).



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



Le Document d'Orientation et d'Objectifs comprend un volet consacré aux activités économiques. Son écriture repose sur l'article L141-5 du Code de l'Urbanisme.

Il comprend quelques prescriptions destinées à accompagner la structuration de filières d'intérêt pour le territoire : les techniques constructives, l'agriculture, l'activité forestière ou encore le tourisme.

Concernant ce dernier, le document fait apparaître la notion de sites touristiques majeurs et de liaisons touristiques (cf. cartes ci-après). Il s'agit d'espaces notables pour la diffusion de l'image du territoire, notamment à des fins touristiques. Des prescriptions guident la prise

ARMATURE ÉCONOMIQUE

TOURISME

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

en compte de considérations paysagères.

Une attention toute particulière a été portée sur le traitement de l'activité agricole, notamment pour décliner les premières intentions du Projet Alimentaire Territorial et éventuellement accompagner des projets agricoles pilotés par des collectivités.

Ainsi, via les contributions des communes, il a été pu être relevé que : « Nous sommes sur des territoires où plus de 50 % des agriculteurs vont partir à la retraite dans les 5 ans et nombreux sont sans succes-



seur. Si l'on veut éviter que l'ensemble des terres partent à l'agrandissement et si on veut favoriser l'installation agricole sur des transmissions non familiales, les espaces test ont une grande importance. D'où la nécessité de réserver du foncier pour développer un voire deux espaces test. »

Le DOO a été complété de manière à indiquer cette intention. Les documents d'urbanisme seront libres d'identifier les emprises qu'ils estiment les plus adaptées en fonction de la maturité de ces projets.

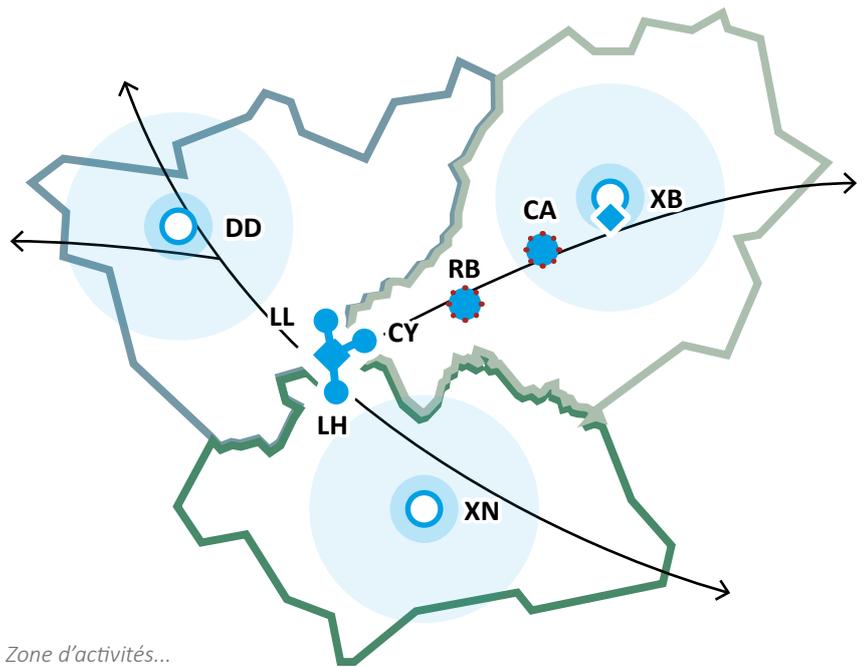
L'ÉVOLUTION DES ZONES D'ACTIVITÉS DU TERRITOIRE

En tant que tel, le territoire compte quelques zones d'activités intercommunales ainsi que plusieurs sites constitués.

Le Riol du Bros et la Combe des Anges sont deux sites isolés sur la route départementale reliant Argentat sur Dordogne à Saint-Privat. Le document d'orientation et d'objectifs vise à limiter le développement de ces sites. Il s'agit à terme de projeter un déplacement de ces activités vers Saint-Privat, pôle de proximité du territoire, ayant un rôle de proximité notamment pour le secteur Xaintrie Blanche. Néanmoins, il s'agit d'organiser la transition : le PLUi devra identifier un espace de développement pertinent à proximité du bourg de Saint-Privat. Dès lors, le Riol du Bros et la Combe des Anges pourront être des sites pressentis pour une renaturation, au fur et à mesure du déplacement des activités qu'ils accueillent.

Au regard des contraintes topographiques du territoire, le Document d'Orientation et d'Objectifs propose également de prévoir deux petites aires d'accueil pour des activités artisanales afin d'éviter leur départ des secteurs Dordogne Rive Droite et Xaintrie Noire.

Armature économique de Xaintrie Val'Dordogne



Zone d'activités...

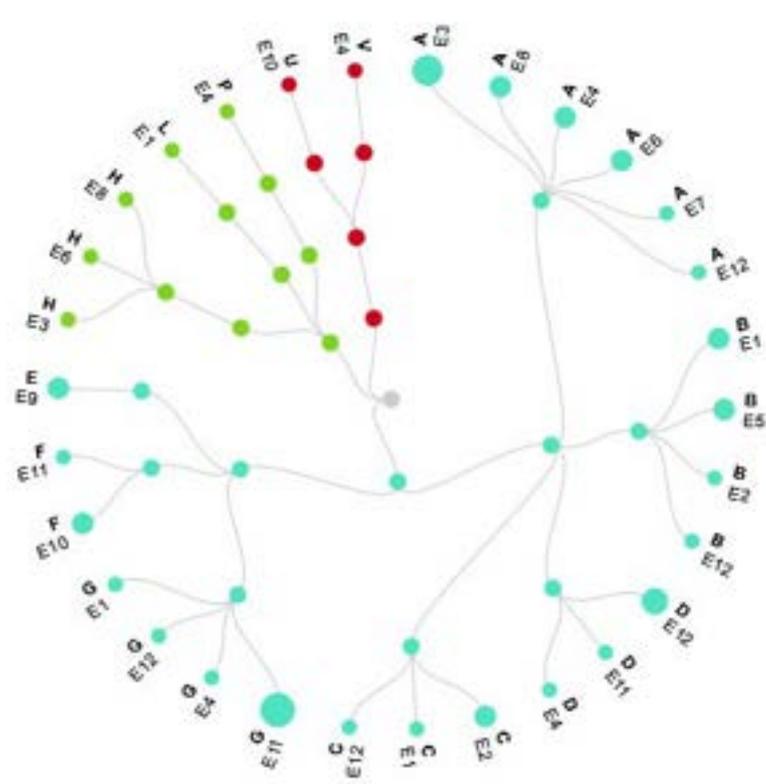
-  à localiser
-  à conforter
-  à regrouper



ZAE recensées

Relations entre les objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique (X) et les orientations du DAACL (En)

- Accompagner les exploitations agricoles du territoire A
- Dynamiser la filière bois B
- Accueillir et mettre en réseau les entrepreneurs C
- Permettre l'évolution des activités économiques D
- Préserver les qualités des entités paysagères E
- Développer un maillage touristique depuis la Xaintrie et la vallée de la Dordogne F
- Préserver les qualités des espaces publics G
- Pérenniser et augmenter la production agricole locale contribuant à l'autonomie du territoire H
- Réduire la consommation énergétique du territoire L
- Intégrer la gestion des risques P
- Désenclaver des espaces de vie fragiles U
- Adapter le bâti contre l'isolement et la précarité V



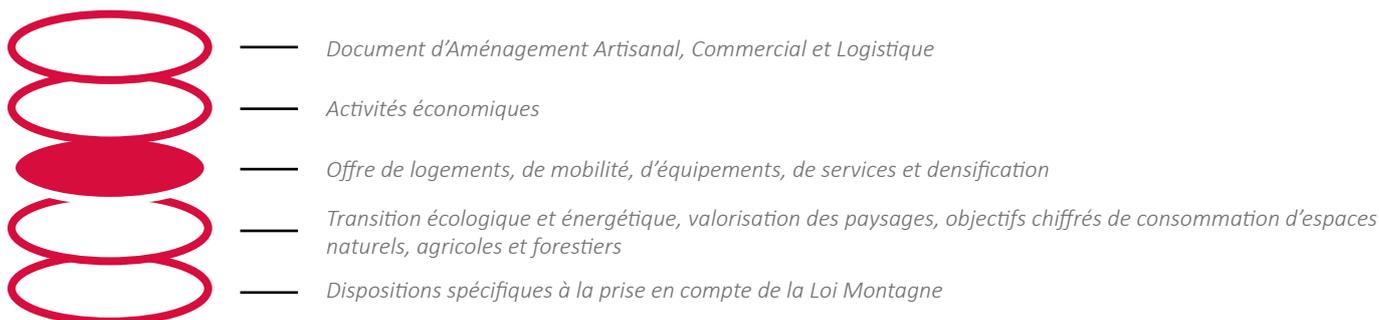
Le DOO sert la traduction des orientations du Projet d'Aménagement Stratégique et à travers lui, offre une réponse aux enjeux et aux perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement.

La compréhension du graphe ci-contre est cruciale pour bien appréhender la relation entre les objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique et les outils du Document d'Orientation et d'Objectifs :

- les noeuds centraux sont les axes du projet : en bleu, l'axe 1, en vert, l'axe 2 et en rouge l'axe 3.
- les noeuds intermédiaires sont les orientations et objectifs du projet
- la corolle représente les outils du Document d'Orientation et d'Objectifs, ainsi connectés à ces objectifs.

Un outil peut naturellement répondre à plusieurs objectifs.

OFFRE DE LOGEMENTS, DE MOBILITÉ, D'ÉQUIPEMENTS, DE SERVICES ET DENSIFICATION



Les articles L141-7 et L141-9 du Code de l'Urbanisme orientent l'écriture de ce chapitre du Document d'orientation et d'objectifs, en couvrant plus particulièrement les sujets relatifs à la territorialisation de la politique de l'habitat (préfixe «H» dans le graphe global), la densification (préfixe «D» dans le graphe global), l'accessibilité (préfixe «A» dans le graphe global).

POLITIQUE DE L'HABITAT

Pour ce qui est de la définition des objectifs quantitatifs, se reporter aux chapitres précédents. La territorialisation des objectifs tient compte de l'armature définie par le Projet d'Aménagement Stratégique :

- identification de deux pôles (Argentat-sur-Dordogne et Saint-Privat)
- identification de bassins partageant des contraintes topographiques et pouvant justifier une forme de cohérence d'action à leur échelle, notamment sur les sujets d'accessibilité (Dordogne Rive Droite, Xaintrie Blanche, Xaintrie Noire).

A travers cette armature, l'objectif est notamment de conserver le poids relatif des deux pôles, dans un contexte où l'offre de services de proximité tend à se réduire.

La configuration actuelle du territoire reconnaît la présence de commerces et de services sur les bourgs d'Argentat et de Saint-Privat. Pour autant, la volonté du territoire n'est pas de concentrer l'action sur ces seuls bourgs : au contraire, les échanges tout au long de la démarche ont permis de souligner le fait que

AMÉLIORATION DU PARC

ARMATURE TERRITORIALE

REPRISE DU BÂTI VACANT

ACCESSIBILITÉ DU PARC

DENSIFICATION

ÉQUIPEMENTS

MOBILITÉS

l'horizon souhaitable pour le territoire n'est pas la reconduction de ses caractéristiques actuelles.

La territorialisation de l'offre de logements est proposée à trois échéances : une étape fictive à T+6 (équivalent PLH), à T+10 (équivalent PLUi) et une étape à T+20 (équivalent SCoT). Le phasage est néanmoins indicatif, étant donné que l'approbation d'un PLH ou d'un document d'urbanisme ne peut être conjointe à celle de ce SCoT.

Le premier temps est proportionnellement celui qui nécessite le plus de production de logements : on considère notamment que l'action sur le parc vacant ne sera pas immédiate et que la revitalisation du parc bâti ancien sera progressive, les actions menées par la collectivité faisant figure d'exemple et d'initiation.

Les bourgs du territoire ont globalement une place centrale dans ce

projet : ils accueilleront au moins 50 % de la production de logements (25% sur Argentat et Saint-Privat, 25% sur les autres bourgs).

Différentes prescriptions orientent la Politique Locale de l'Habitat sur des problématiques liées au vieillissement de la population, la vétusté du parc de logements, la connaissance des besoins en logements des jeunes actifs et apprentis du territoire.

A plusieurs reprises, en conseil communautaire, ainsi qu'au moyen de la consultation des communes, le sujet des habitations légères a été abordé.

Bien qu'il ne ressorte pas du SCoT de définir des règles d'occupation du sol, le DOO a été complété de manière à attirer l'attention des auteurs des documents d'urbanisme sur ce sujet.

DENSIFICATION

L'enveloppe urbaine délimite l'emprise des espaces urbanisés. Pour le SCoT, il s'agit de l'espace à l'extérieur duquel les nouvelles constructions induisent une consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Cette enveloppe peut comprendre des terres non artificialisées. Cette mesure créera donc une différence entre :

- des projets qui induiront artificialisation et consommation d'espace : extension urbaine
- des projets qui induiront artificialisation sans consommation d'espace : densification.

Les objectifs de densification ont été justifiés dans les chapitres précédents.

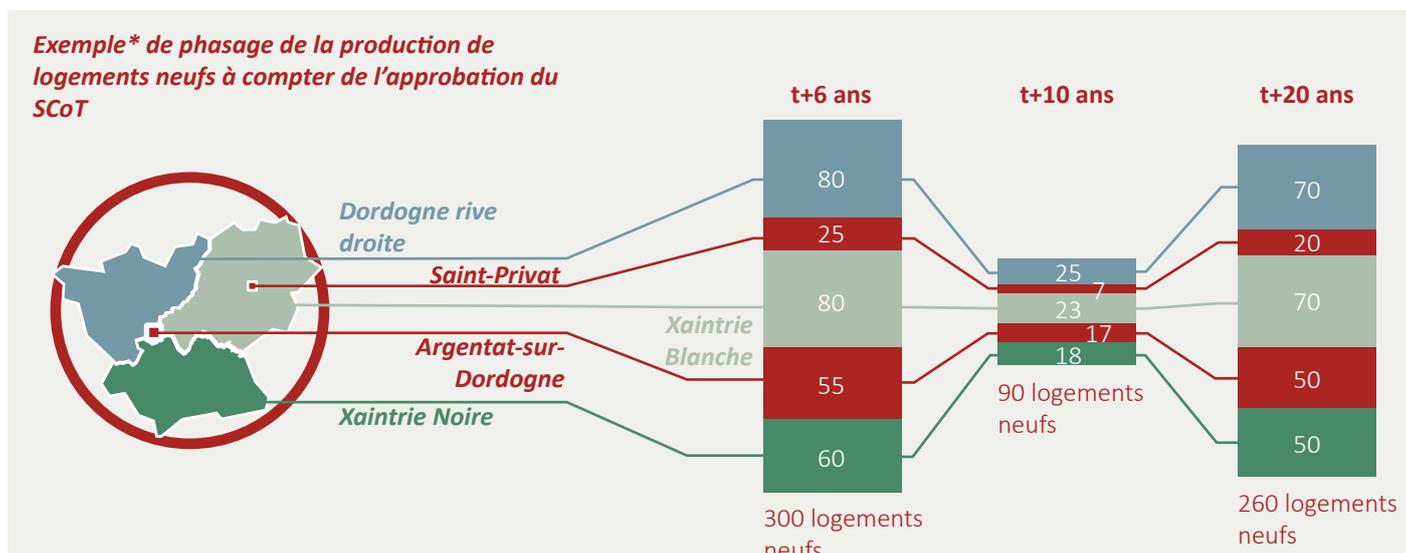
ACCESSIBILITÉ

Le projet de SCoT organise la réponse aux problématiques d'accessibilité à partir de deux pôles et d'une logique de bassins topographiques au sein desquels les bourgs communaux jouent un rôle de proximité important.

Les équipements de grande ampleur sont destinés davantage à un accueil sur Argentat et Saint-Privat, quand les petits bourgs accueilleront eux les autres établissements recevant du public.

Le SCoT oriente la réflexion des plans de mobilité sur des sujets parallèles à la politique locale de l'habitat : accessibilité des équipements et services pour des publics peu autonomes, lisibilité et coordination de l'action publique.

La carte page suivante résume les principaux paramètres de la politique locale en matière de mobilités.



-  Aménagement d'une liaison cyclable entre Argentat et Pandrignes
-  Prolongement de la véloroute/voie verte V91
-  Liaison cyclable structurante
-  Axes support pour le transport (lignes régulières, covoiturage, autopstop organisé, etc.)
-  Extension souhaitable du service de transport régulier
-  Principales traversées routières du territoire
-  Raccord routiers inter-secteurs
-  Pôles de mobilité (autoportage, covoiturage)
-  Franchissement
-  Transport à la demande à assurer par secteur géographique

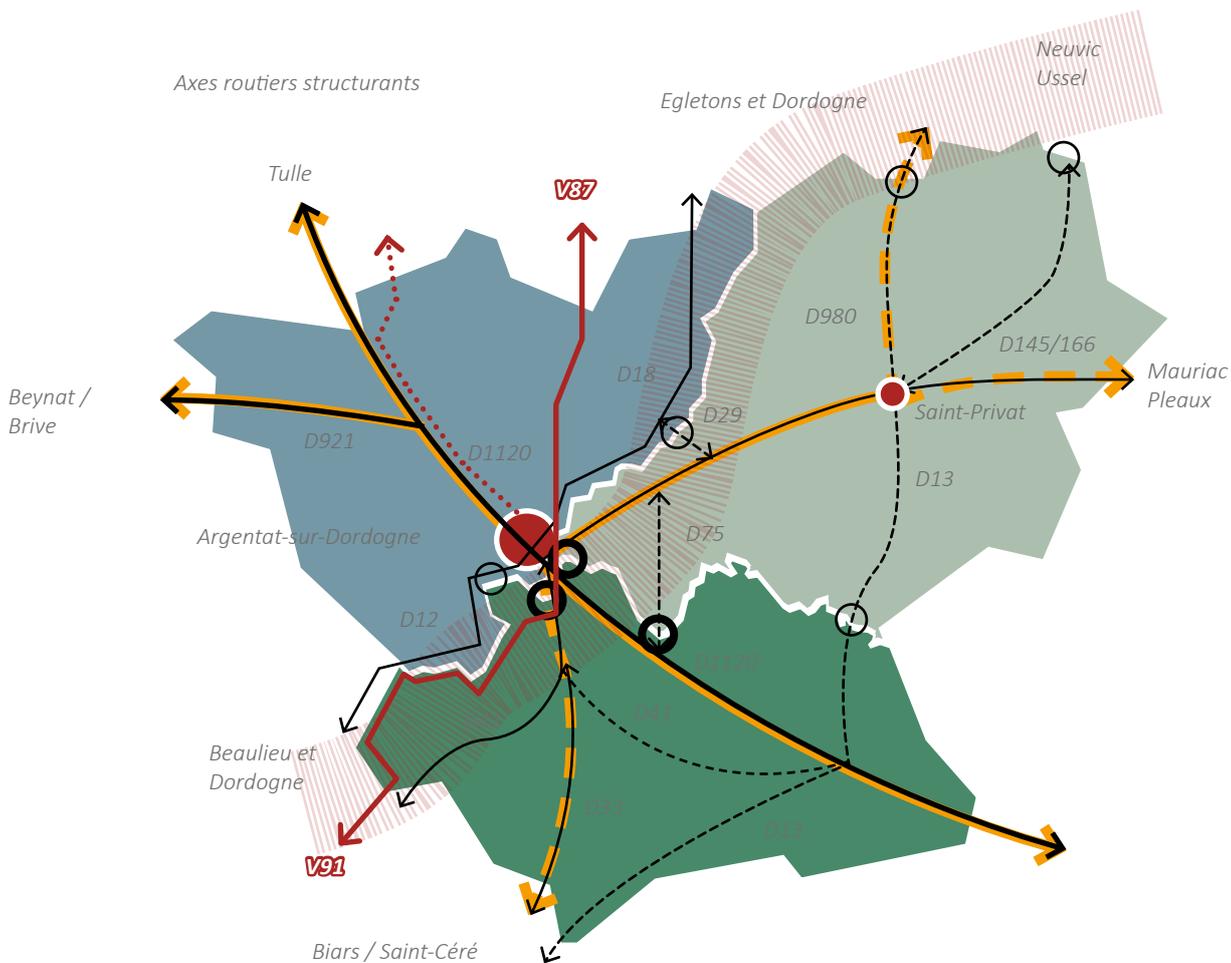
Le DOO sert la traduction des orientations du Projet d'Aménagement Stratégique et à travers lui, offre une réponse aux enjeux et aux perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement.

La compréhension du graphe page suivante est cruciale pour bien appréhender la relation entre les objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique et les outils du Document d'Orientations et d'Objectifs :

- les nœuds centraux sont les axes du projet : en bleu, l'axe 1, en vert, l'axe 2 et en rouge l'axe 3.
- les nœuds intermédiaires sont les orientations et objectifs du projet
- la corolle représente les outils du Document d'Orientations et d'Objectifs, ainsi connectés à ces objectifs.

Un outil peut naturellement répondre à plusieurs objectifs.

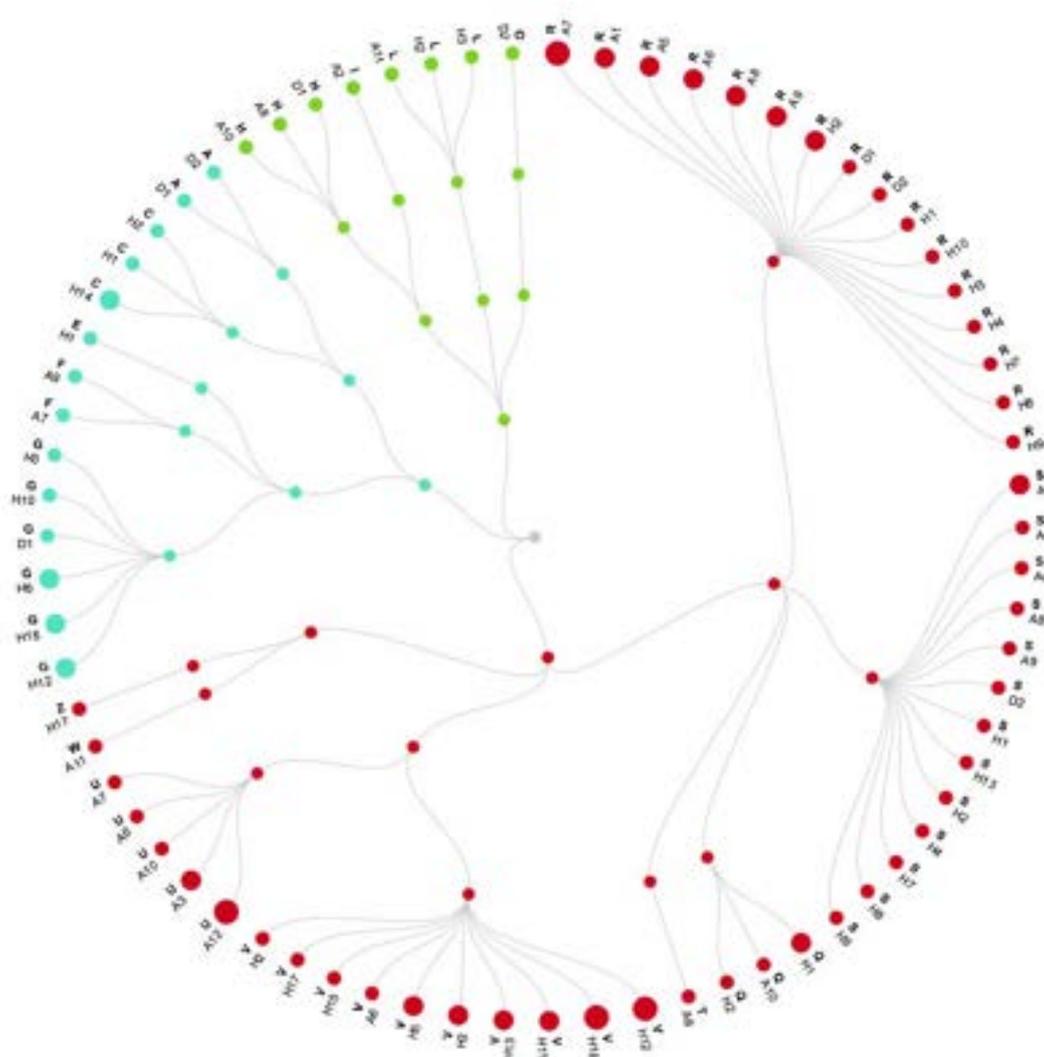
Le rôle central des bourgs du territoire, notamment ceux d'Argentat et de Saint-Privat, apparaît de manière assez évidente sur ce graphe.



Relations entre les objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique (X) et les orientations du DAACL (H/A/Dn)

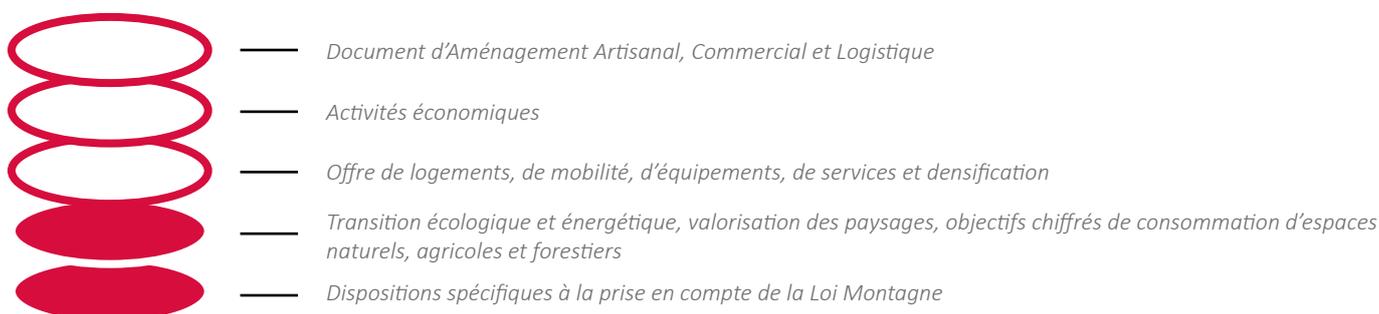
- Accompagner les exploitations agricoles du territoire A
- Accueillir et mettre en réseau les entrepreneurs C
- Préserver les qualités des entités paysagères E
- Développer un maillage touristique depuis la Xaintrie et la vallée de la Dordogne F
- Préserver les qualités des espaces publics G
- Pérenniser et augmenter la production agricole locale contribuant à l'autonomie du territoire H
- Sécuriser, préserver, économiser et optimiser la ressource en eau I
- Réduire la consommation énergétique du territoire L
- Préserver la biodiversité O
- Infléchir la dynamique démographique Q

- Organiser l'accessibilité aux services à partir de pôles de proximité : les bourgs du territoire R
- Argentat et Saint-Privat, bourgs-centres de l'armature localeS
- Équilibrer le développement entre les bourgs au sein de la Xaintrie Noire, de la Xaintrie Blanche ainsi qu'entre les communes au Nord de la Dordogne T
- Désenclaver des espaces de vie fragiles U
- Adapter le bâti contre l'isolement et la précarité V
- S'appuyer sur des territoires physiques W
- Viser la cohérence territoriale au-delà des limites de l'intercommunalité Z



TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, VALORISATION DES PAYSAGES, OBJECTIFS CHIFFRÉS DE CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA LOI MONTAGNE



Le Document d'Orientations et d'Objectifs exprime une réponse dans le cadre des articles L141-8 et L141-10 du Code de l'Urbanisme.

Il se saisit de différents sujets parmi lesquels :

- la ressource en eau (préfixe «E» dans le graphe page suivante)
- l'énergie (préfixe «N» dans le graphe page suivante)
- le foncier (préfixe «F» dans le graphe page suivante)
- la gestion des espaces (préfixe «S» dans le graphe page suivante)
- la constructibilité des rives naturelles des plans du fait de la Loi Montagne (préfixe «O» dans le graphe page suivante)
- les unités touristiques nouvelles (préfixe «U» dans le graphe page suivante).

RESSOURCE EN EAU

Le Schéma de Cohérence Territoriale accompagne l'étude parallèle de Schéma Directeur d'Acheminement d'Eau Potable de l'intercommunalité, non achevé au moment de la rédaction de ce rapport de présentation.

En complément, il attire l'attention sur le sujet des économies d'eau des projets, la bonne gestion des eaux pluviales, la préservation des abords des captages non protégés par une servitude.

ENERGIE

Le propos sur l'énergie vise à orienter l'installation des dispositifs de production d'énergie renouvelable et l'atteinte de performance énergétique, à rationaliser la gestion des déchets sur le territoire.

FONCIER

Les objectifs de modération de la consommation d'espaces ont été présentés dans les chapitres précédents.

Ils reposent sur une modération du poids des hameaux dans la production de logements sur le territoire, sur la densité des opérations groupées, sur l'identification d'une limite d'extension des zones urbaines et à urbaniser, la préservation de surfaces de pleine terre au sein des espaces déjà urbanisés.

Il s'agit également de guider les documents d'urbanisme sur la bonne prise en compte des facteurs de risque sur le territoire.

ESPACES

En résonance avec les enjeux de gestion des différentes sous-trames écologiques et secteurs d'intérêt paysager, le Document d'Orientations et d'Objectifs oriente les futurs projets :

- sur la prise en compte des caractères spécifiques de la forme urbaine, sur les qualités de l'espace public, notamment dans les sites sensibles
- sur la préservation des lignes de crête dans les sites touristiques majeurs et notamment les gorges de la Dordogne, de la Maronne et de la Cère (Lors de la réunion publique durant laquelle projet d'aménagement stratégique a été présenté, des interrogations ont porté sur le rôle du SCOT vis à vis de l'encadrement de la constructibilité d'éoliennes ou de dispositifs pouvant impacter fortement le paysage. Ce sujet avait déjà animé les débats entre élus. Le document d'orientations et d'objectifs identifie ces cas de figure où l'intérêt paysager

dépasse l'intérêt collectif que représente la production d'énergie.)

- sur la continuité écologique de la sous-trame des milieux boisés
- sur la continuité écologique de la sous-trame des milieux humides
- sur la continuité écologique de la sous-trame des milieux bocagers
- sur la continuité écologique de la sous-trame des milieux secs.

Par sous-trame, le Document d'Orientation et d'Objectifs prévoit des modalités de préservation des espaces sensibles identifiés par la trame verte et bleue. La cartographie sur laquelle elle s'appuie devra être interprétée à la parcelles par le PLUiH.

UNITÉS TOURISTIQUES NOUVELLES ET IMMOBILIER DE LOISIR

Aucun projet d'unité touristique nouvelle structurante n'a été identifiée. Par conséquent, les projets touristiques relèveront d'une prise en compte au moyen du PLUi.

Le projet accompagne la réhabilitation de l'immobilier de loisir (résidences secondaires et gîtes) par des attentes sur la qualité de l'intervention sur des bâtiments d'intérêt patrimonial. L'hébergement touristique est diversifié sur le territoire (groupe, plein air, hôtellerie, gîtes et chambres d'hôtes, résidences secondaires, etc.).

PLANS D'EAU

Le SCoT liste les cas de figure échappant à l'application du L122-12 (Préservation des rives naturelles des plans d'eau) en précisant que les plans d'eau de moins d'un hectare et ne répondant pas à l'un des critères suivants ne sont pas concernés par la règle de protection systématique des rives naturelles :

- contribution écosystémique non négligeable au regard de la trame verte et bleue
- localisation en entrée de *bourg/hameau*
- localisation voisine d'un *site touristique majeur*.

Sur une suggestion d'Epidor, le DOO a été modifié de manière à considérer le rôle du plan d'eau dans la trame verte et bleue.

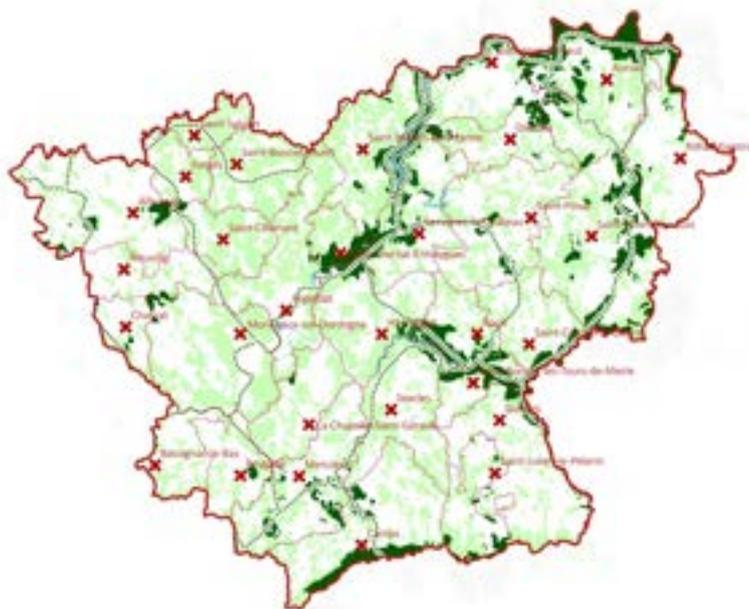
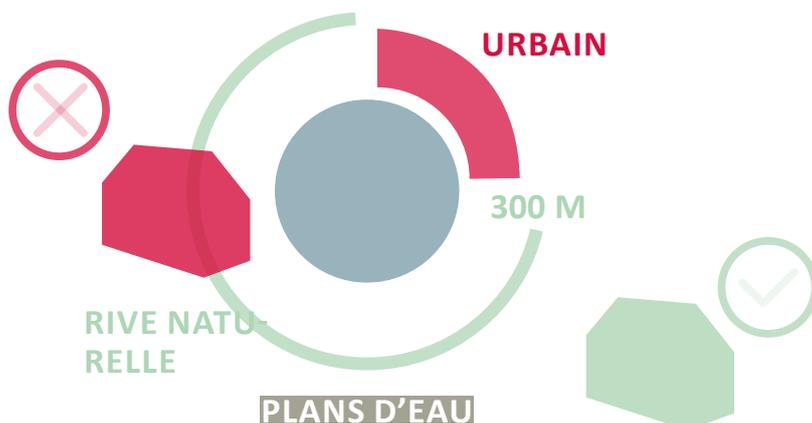


Illustration du principe d'inconstructibilité des rives naturelles des plans d'eau



Relations entre les objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique (X) et les orientations du DAACL (A/O/S/U/Fn)

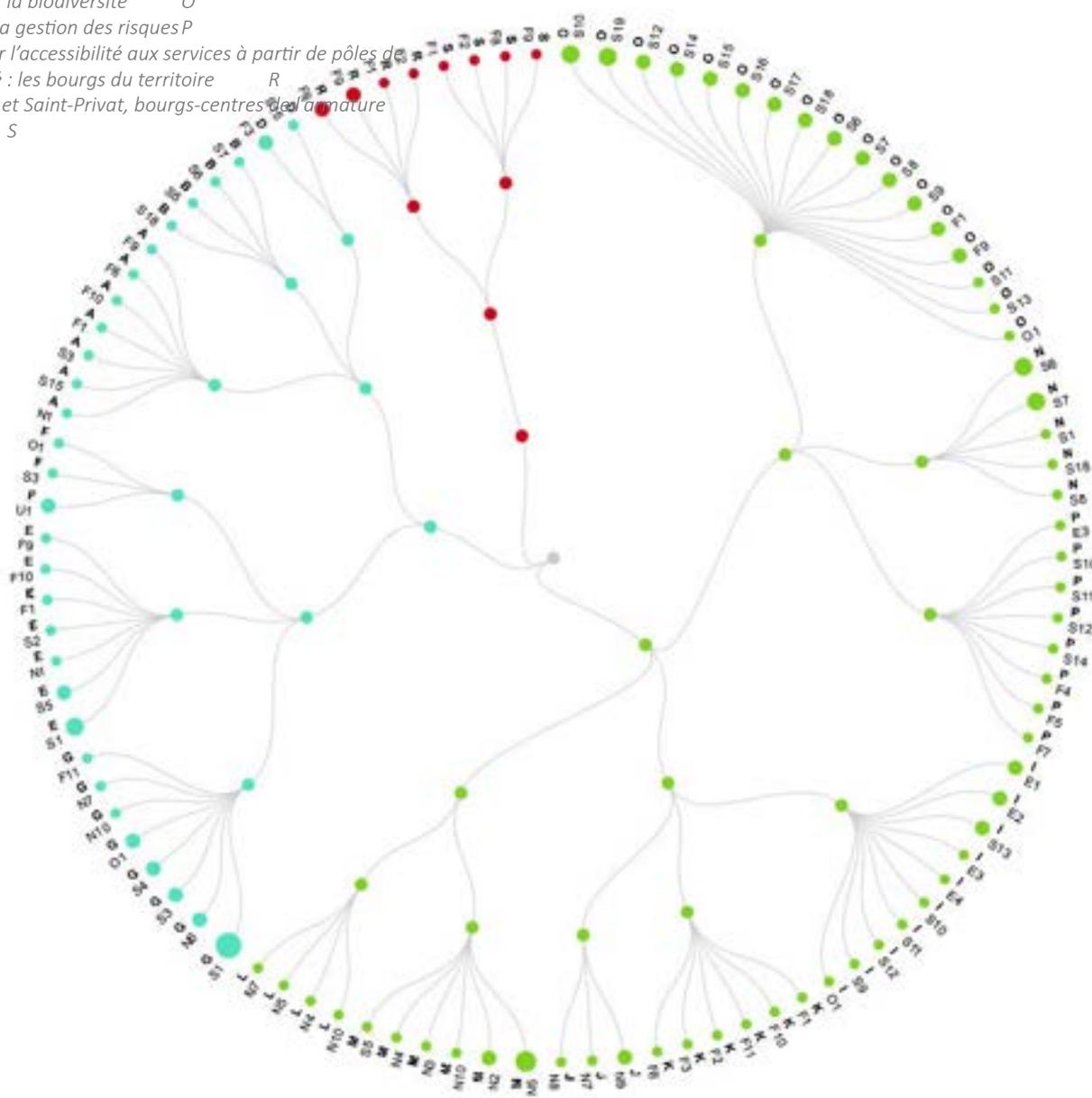
- Accompagner les exploitations agricoles du territoire A
- Dynamiser la filière bois B
- Permettre l'évolution des activités économiques D
- Préserver les qualités des entités paysagères E
- Développer un maillage touristique depuis la Xaintrie et la vallée de la Dordogne F
- Préserver les qualités des espaces publics G
- Sécuriser, préserver, économiser et optimiser la ressource en eau I
- Rationaliser le réemploi des matériaux J
- Limiter l'artificialisation des sols K
- Réduire la consommation énergétique du territoire L
- Améliorer, optimiser et intégrer la production d'énergie du territoire, au regard de ses qualités environnementales et paysagères M
- Préserver les puits de carbone d'un territoire refuge pour la biodiversité N
- Préserver la biodiversité O
- Intégrer la gestion des risques P
- Organiser l'accessibilité aux services à partir de pôles de proximité : les bourgs du territoire R
- Argentat et Saint-Privat, bourgs-centres de l'armature locale S

Le DOO sert la traduction des orientations du Projet d'Aménagement Stratégique et à travers lui, offre une réponse aux enjeux et aux perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement.

La compréhension du graphe page suivante est cruciale pour bien appréhender la relation entre les objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique et les outils du Document d'Orientations et d'Objectifs :

- les nœuds centraux sont les axes du projet : en bleu, l'axe 1, en vert, l'axe 2 et en rouge l'axe 3.
 - les nœuds intermédiaires sont les orientations et objectifs du projet
 - la corolle représente les outils du Document d'Orientations et d'Objectifs, ainsi connectés à ces objectifs.
- Un outil peut naturellement répondre à plusieurs objectifs.

La prise en compte de la biodiversité est un sujet crucial de cette partie du Document d'Orientations et d'Objectifs.





SYNTHÈSE

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROJET

UN SCÉNARIO PROACTIF POUR ACCOMPAGNER L'ESSOR D'UNE DYNAMIQUE LOCALE

Face à l'option d'un scénario « décroissant » et d'un scénario « vitrine », les élus ont choisi une option proactive, ne se contentant pas de répondre aux évolutions démographiques à l'œuvre, mais en imaginant une inflexion et in fine, une certaine revitalisation du territoire..

Cette inflexion démographique ne peut être argumentée sans un projet de redynamisation.

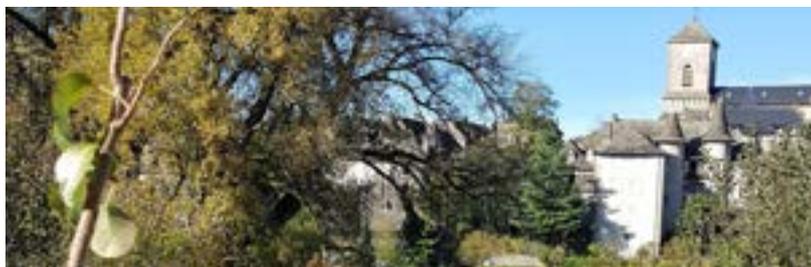
Elle doit être multiple :

- revitalisation des bourgs
- réactivation du bâti ancien
- stimulation des initiatives économiques et sociales
- etc.

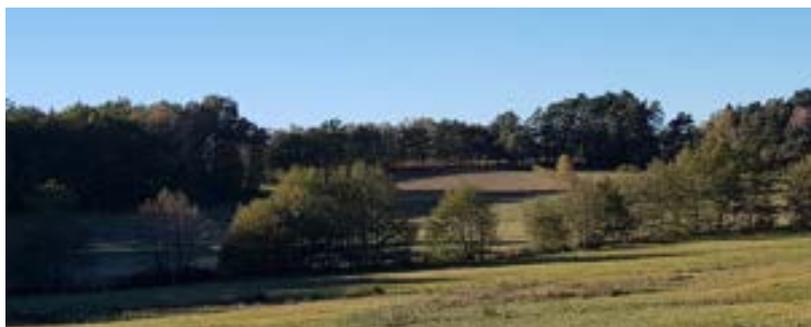
Aussi, le projet repose sur la mise en réseau des initiatives économiques et sociales du territoire, actuelles et à venir. Il cherche à organiser la réponse aux enjeux des transitions à venir (alimentaire, énergétique, notamment) en fédérant les territoires voisins.

Le développement de l'emploi local sera la conséquence de la structuration de filières, de l'animation économique locale et de la valorisation du cadre de vie.

Cette perspective de développement doit être durable : elle doit s'inscrire dans la perspective du changement climatique, de la transition énergétique et de la préservation des milieux



Le premier axe du Projet d'Aménagement Stratégique insiste sur la nécessité de stimuler les initiatives économiques et sociales sur le territoire, préalables à l'attractivité démographique du territoire.



Ce second axe appuie sur la nécessité de projeter un mode de développement durable, afin de respecter un cadre de vie exceptionnel de par les paysages perceptibles, les écosystèmes.



Le dernier axe aborde l'armature sur laquelle s'ancre le projet de territoire : un espace de contraintes topographiques où l'accessibilité et la solidarité sont des enjeux de taille.

naturels et agricoles comme des paysages. Le projet propose ainsi une réponse aux perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement. Il inscrit le territoire dans une trajectoire d'économie foncière, tant sur le sujet de l'artificialisation des sols que celui de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

La pérennité de ce projet repose sur le maintien d'un maillage de services de proximité et d'une solidarité intercommunale, marqués par des points d'attention particulière : les bourgs du territoire. Argentat-sur-Dordogne et Saint-Privat, seront les relais du territoire vers les agglomérations et l'organisation administrative et assureront l'accès aux services occasionnels. L'organisation du territoire ne consacre pas tant des pôles que des bassins topographiques, caractérisés par une faible densité humaine, et des contraintes de desserte importantes, nécessitant une réponse sous la forme de services itinérants.

L'ensemble de ce projet ambitieux trouvera sens au travers la planification territoriale mais doit également trouver écho dans des démarches parallèles. Ces démarches seront essentielles à l'inflexion recherchée par le territoire et nécessiteront une coopération renforcée avec les territoires voisins, pour justifier de la cohérence territoriale à laquelle ce schéma prétend.

Objectifs

Accompagner les exploitations agricoles du territoire A
Dynamiser la filière bois B
Accueillir et mettre en réseau les entrepreneurs C
Permettre l'évolution des activités économiques D
Préserver les qualités des entités paysagères E
Développer un maillage touristique depuis la Xaintrie et la vallée de la Dordogne F
Préserver les qualités des espaces publics G
Pérenniser et augmenter la production agricole locale contribuant à l'autonomie du territoire H
Sécuriser, préserver, économiser et optimiser la ressource en eau I
Rationaliser le réemploi des matériaux J
Limiter l'artificialisation des sols K
Réduire la consommation énergétique du territoire L
Améliorer, optimiser et intégrer la production d'énergie du territoire, au regard de ses qualités environnementales et paysagères M

La compréhension du graphe page suivante est cruciale pour bien appréhender la relation entre les objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique et les enjeux issus notamment de l'analyse des perspectives d'évolution du territoire :

- les nœuds centraux sont les axes du projet
- les nœuds intermédiaires sont les orientations et objectifs du projet
- la corolle représente les enjeux issus du diagnostic, ainsi connectés à ces objectifs.

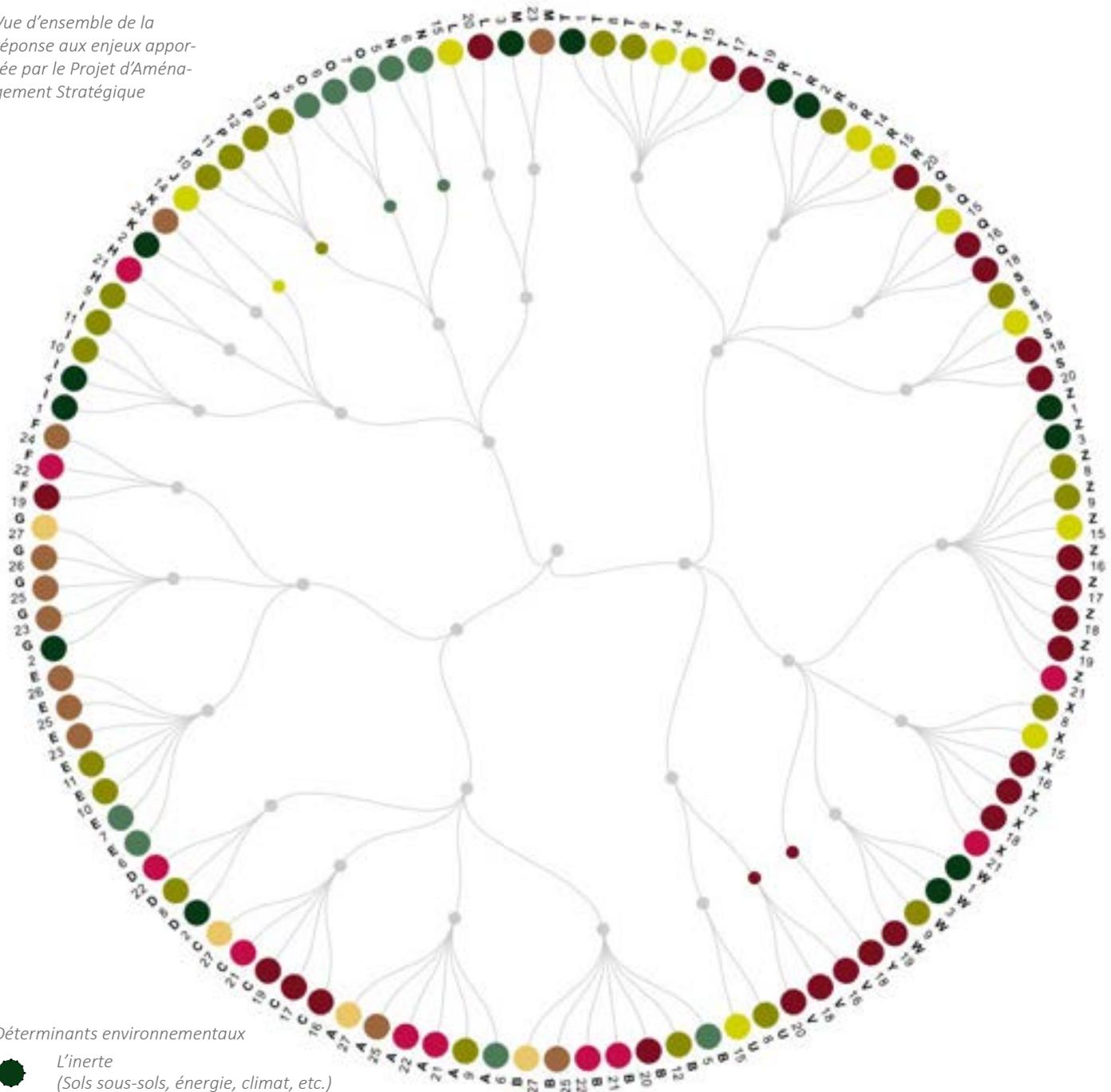
Un objectif peut naturellement répondre à plusieurs enjeux. Leur légende est précisée ci-dessous.

Préserver les puits de carbone d'un territoire refuge pour la biodiversité N
Préserver la biodiversité O
Intégrer la gestion des risques P
Infléchir la dynamique démographique Q
Organiser l'accessibilité aux services à partir de pôles de proximité : les bourgs du territoire R
Argentat et Saint-Privat, bourgs-centres de l'armature locale S
Equilibrer le développement entre les bourgs au sein de la Xaintrie Noire, de la Xaintrie Blanche ainsi qu'entre les communes au Nord de la Dordogne T
Désenclaver des espaces de vie fragiles U
Adapter le bâti contre l'isolement et la précarité V
S'appuyer sur des territoires physiques W
Se connecter aux pôles voisins X
Organiser la réponse au au défi démographique Y
Viser la cohérence territoriale au-delà des limites de l'intercommunalité Z

Enjeux

Maintenir ou améliorer la qualité et l'accès à la ressource en eau 1
Limiter l'artificialisation des sols 2
La production d'énergie renouvelable 3
Gérer durablement les ressources du sol et du sous-sol 4
La gestion durable de la forêt 5
Le maintien des paysages ouverts et agricoles sur les plateaux 6
L'entretien et l'amélioration de la continuité écologique des cours d'eau et milieux aquatiques 7
La pérennité des services de proximité 8
Le maintien de l'activité agricole et l'autonomie alimentaire du territoire 9
La préservation des zones d'expansion des cours d'eau 10
La limitation du risque de ruissellement 11
Ne pas augmenter la vulnérabilité des populations aux risques naturels et industriels 12
Préserver la qualité du cadre de vie (air, bruit) 13
La cohérence entre l'évolution du territoire et la gestion des déchets 14
Le développement d'alternatives aux déplacements routiers individuels 15
La fidélisation des jeunes actifs au territoire 16
L'adéquation entre emplois à pourvoir et le profil des actifs du territoire 17
L'accueil de nouvelles populations actives 18
L'inscription du territoire dans les grands itinéraires touristiques 19
La rénovation énergétique du parc de logements et la diminution de la précarité énergétique 20
La diversification des activités économiques et la structuration des filières locales 21
La pérennisation des activités économiques existantes et leur développement 22
L'inscription paysagère des nouvelles constructions 23
La maîtrise et l'intégration des sites et espaces touristiques 24
Valoriser le paysage et le patrimoine et requalifier les entités dégradées 25
Créer des espaces urbains de qualité 26
La mise en valeur des savoir-faire locaux 27

Vue d'ensemble de la réponse aux enjeux apportée par le Projet d'Aménagement Stratégique



Déterminants environnementaux

-  L'inerte
(Sols sous-sols, énergie, climat, etc.)
-  Le vivant
(Milieux naturels biodiversité, stockage de carbone, etc.)
-  La santé
(Eau, risques, qualité de l'air, nuisances, etc.)
-  Le mouvement
(Déchets, émissions, etc.)
-  Les marges
(Accessibilité, adaptation, précarité, formation)
-  Les échanges
(Mixité sociale, générationnelle)
-  Les codes
(Paysage, patrimoine)
-  Les artefacts
(Consommation, savoir-faire)

Le DOO contient les prescriptions opposables aux documents d'urbanisme et grands projets d'aménagement. Il décline le Projet d'Aménagement Stratégique.

Ainsi, à travers le DOO, le territoire propose une réponse aux enjeux et aux perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement.

La relation entre les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique et les outils du Document d'Orientation et d'Objectifs est synthétisée dans le document page suivante.

Pour lire le document, bien noter que :

- les nœuds les plus à gauche sont les axes du projet : en bleu, l'axe 1, en vert, l'axe 2 et en rouge l'axe 3.

- les deuxième et troisième colonnes de nœuds renvoient aux orientations et objectifs du projet
- la colonne la plus à droite représente les outils du Document d'Orientation et d'Objectifs.

Chaque outil est ainsi justifié par une ou plusieurs orientations politiques, elles-mêmes répondant aux enjeux posés par le diagnostic.

Relations entre les objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique (X) et les orientations du DOO

Axe 1 : XVD, une terre d'initiatives durables

A1 : Des plateaux aux vallées, organiser la mise en réseau des filières économiques Or11

Accompagner les exploitations agricoles du territoire Or11A

Dynamiser la filière bois Or11B

Accueillir et mettre en réseau les entrepreneurs Or11C

Permettre l'évolution des activités économiques Or11D

A2 : De la vallée aux plateaux, mettre en lumière et entretenir des paysages contrastés Or12

Préserver les qualités des entités paysagères Or12E

Développer un maillage touristique depuis la Xaintrie et la vallée de la Dordogne Or12F

Préserver les qualités des espaces publics Or12G

Axe 2 : XVD, un territoire en transition

B1 : Viser une utilisation raisonnée des ressources Or21

Pérenniser et augmenter la production agricole locale contribuant à l'autonomie du territoire Or21H

Sécuriser, préserver, économiser et optimiser la ressource en eau Or21I

Rationaliser le réemploi des matériaux Or21J

Limiter l'artificialisation des sols Or21K

B2 : Animer la transition énergétique Or22

Réduire la consommation énergétique du territoire Or22L

Améliorer, optimiser et intégrer la production d'énergie du territoire, au regard de ses qualités environnementales et paysagères Or22M

B3 : Agir dans le contexte du changement climatique Or23

Préserver les puits de carbone d'un territoire refuge pour la biodiversité Or23N

Préserver la biodiversité Or23O

Intégrer la gestion des risques Or23P

Axe 3 : XVD, une constellation rurale en réseau

C1 : Impulser une nouvelle dynamique territoriale en prenant appui sur les bourgs Or31

Infléchir la dynamique démographique Or31Q

Organiser l'accessibilité aux services à partir de pôles de proximité : les bourgs du territoire Or31R

Argentat et Saint-Privat, bourgs-centres de l'armature locale Or31S

Équilibrer le développement entre les bourgs au sein de la Xaintrie Noire, de la Xaintrie Blanche ainsi qu'entre les communes au Nord de la Dordogne Or31T

C2 : Renouveler les hameaux et lutter contre l'isolement Or32

Désenclaver des espaces de vie fragiles Or32U

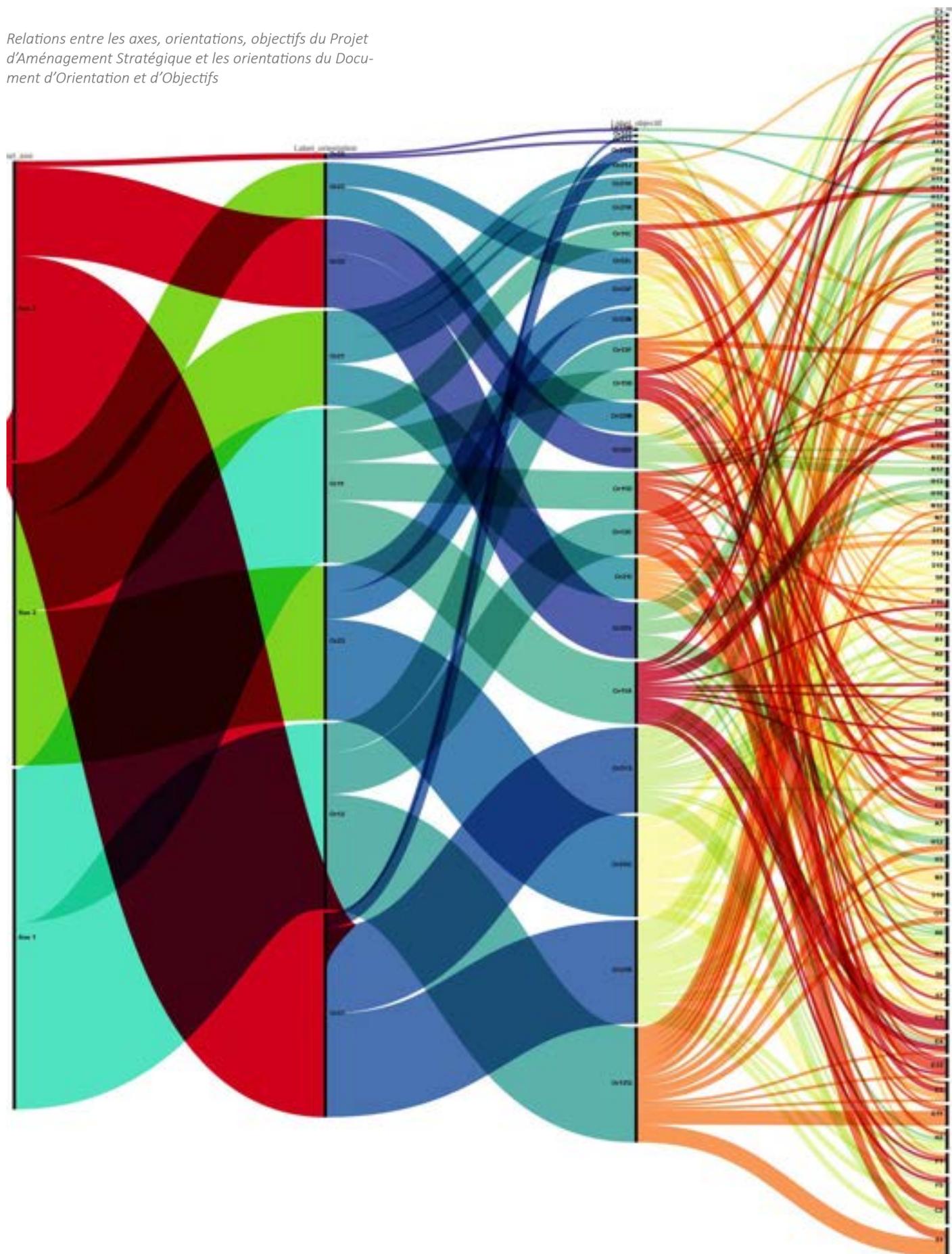
Adapter le bâti contre l'isolement et la précarité Or32V

C3 : Inscrire ce territoire « trait d'union » dans une planification à grande échelle Or33

S'appuyer sur des territoires physiques Or33W

Viser la cohérence territoriale au-delà des limites de l'intercommunalité Or33Z

Relations entre les axes, orientations, objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique et les orientations du Document d'Orientation et d'Objectifs



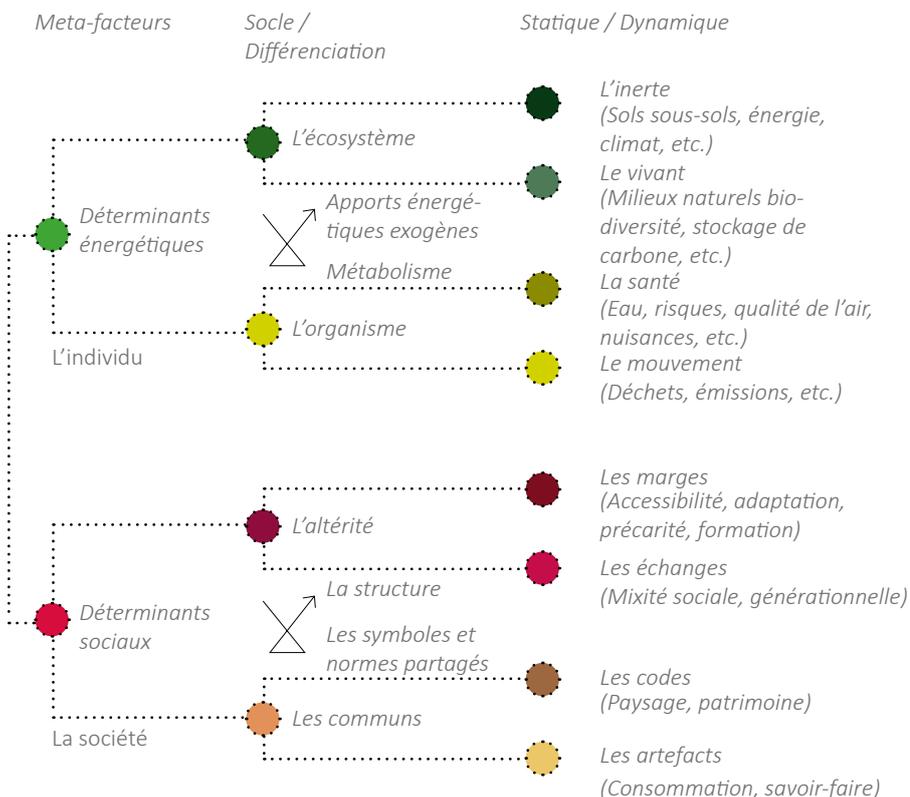
La réponse apportée par le Document d'Orientation et d'Objectifs aux enjeux du territoire est également multiple.

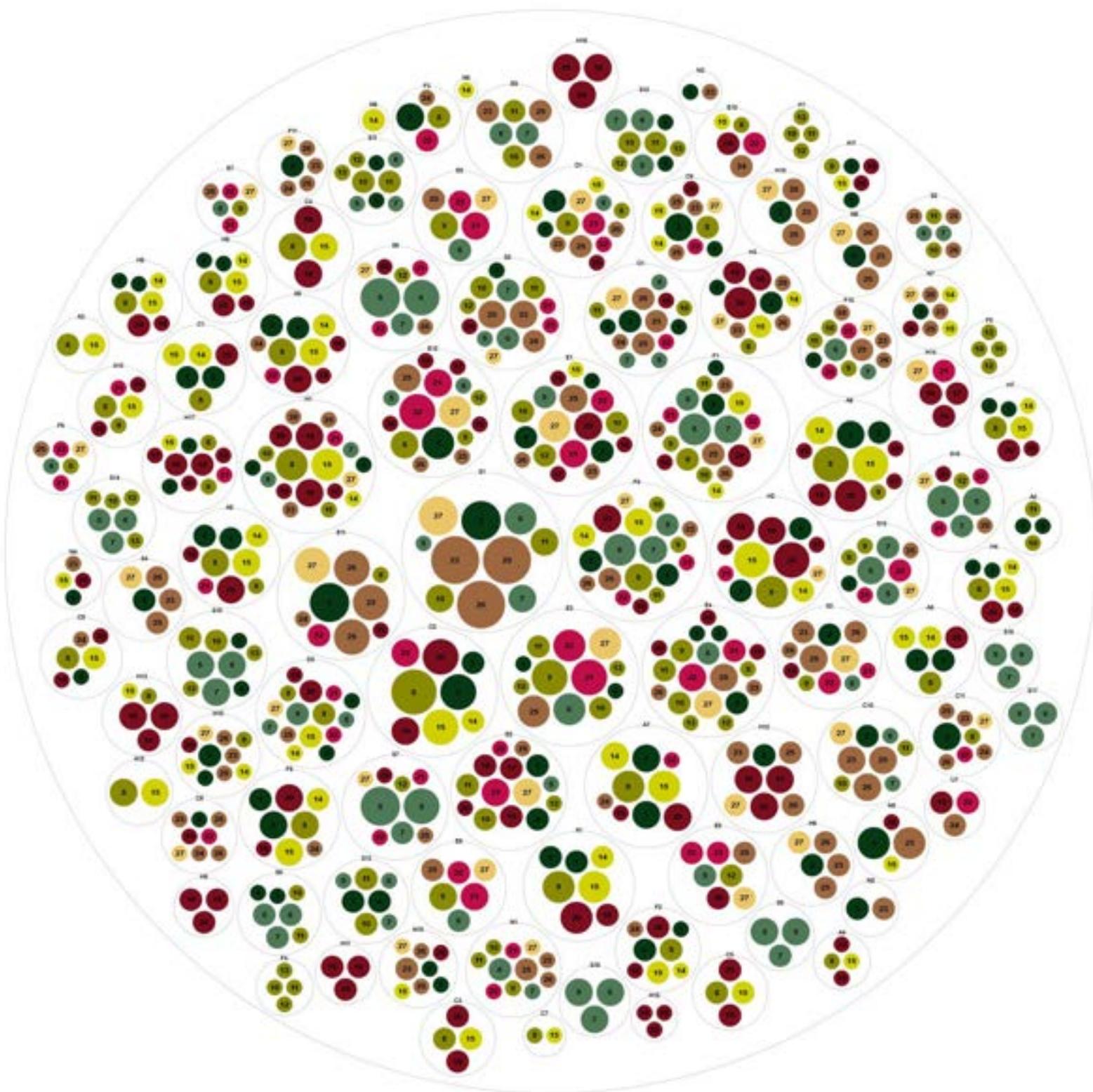
Le visuel page suivante résume la réponse apportée par chaque outil du Document d'Orientation et d'Objectifs (cercles noirs) aux enjeux du diagnostic (cercles de couleur légendés ci-contre).

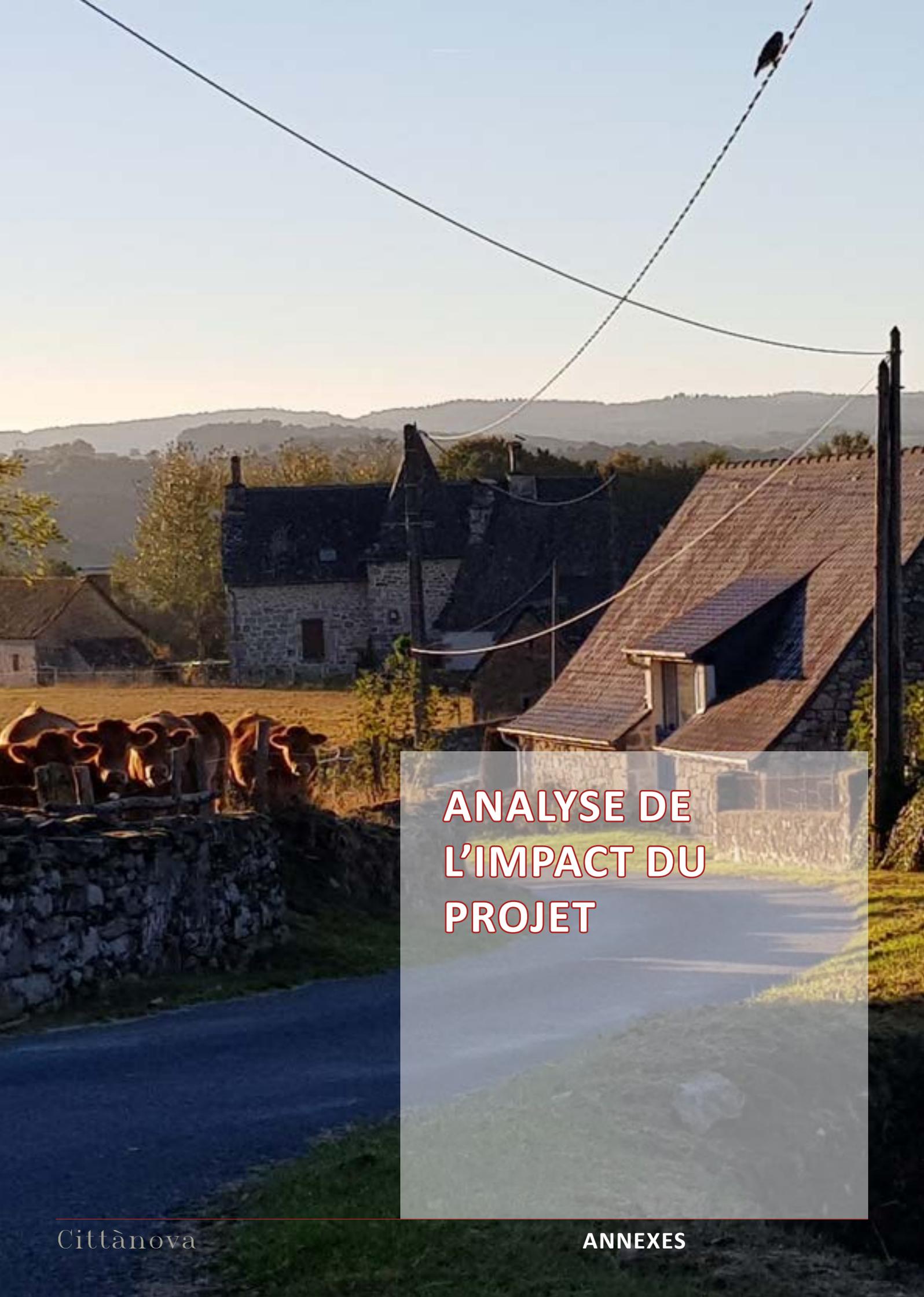
Enjeux

Maintenir ou améliorer la qualité et l'accès à la ressource en eau	1
Limiter l'artificialisation des sols	2
La production d'énergie renouvelable	3
Gérer durablement les ressources du sol et du sous-sol	4
La gestion durable de la forêt	5
Le maintien des paysages ouverts et agricoles sur les plateaux	6
L'entretien et l'amélioration de la continuité écologique des cours d'eau et milieux aquatiques	7
La pérennité des services de proximité	8
Le maintien de l'activité agricole et l'autonomie alimentaire du territoire	9
La préservation des zones d'expansion des cours d'eau	10
La limitation du risque de ruissellement	11
Ne pas augmenter la vulnérabilité des populations aux risques naturels et industriels	12
Préserver la qualité du cadre de vie (air, bruit)	13
La cohérence entre l'évolution du territoire et la gestion des déchets	14
Le développement d'alternatives aux déplacements routiers individuels	15
La fidélisation des jeunes actifs au territoire	16
L'adéquation entre emplois à pourvoir et le profil des actifs du territoire	17
L'accueil de nouvelles populations actives	18
L'inscription du territoire dans les grands itinéraires touristiques	19
La rénovation énergétique du parc de logements et la diminution de la précarité énergétique	20
La diversification des activités économiques et la structuration des filières locales	21
La pérennisation des activités économiques existantes et leur développement	22
L'inscription paysagère des nouvelles constructions	23
La maîtrise et l'intégration des sites et espaces touristiques	24
Valoriser le paysage et le patrimoine et requalifier les entités dégradées	25
Créer des espaces urbains de qualité	26
La mise en valeur des savoir-faire locaux	27

Déterminants environnementaux





A photograph of a rural landscape. In the foreground, a stone wall runs across the frame, with several brown cows standing behind it. In the middle ground, there are several stone buildings with dark, steeply pitched roofs. The background shows rolling hills under a clear sky. A bird is perched on a power line in the upper right corner. A semi-transparent rectangular box is overlaid on the right side of the image, containing the title text.

ANALYSE DE L'IMPACT DU PROJET



INCIDENCES

INCIDENCES NOTABLES PROBABLES

MÉTHODE

Le rapport de présentation doit présenter les incidences du projet sur l'environnement de trois façons :

1 / La description et l'évaluation des incidences notables que peut avoir le document sur l'environnement (L104-4 du Code de l'Urbanisme)

2 / Une analyse des incidences notables probables de la mise en oeuvre du document sur l'environnement (R104- 18 3a du code de l'urbanisme)

3 / Une analyse des problèmes posés par l'adoption du document sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement (R104-18 3b du code de l'urbanisme)

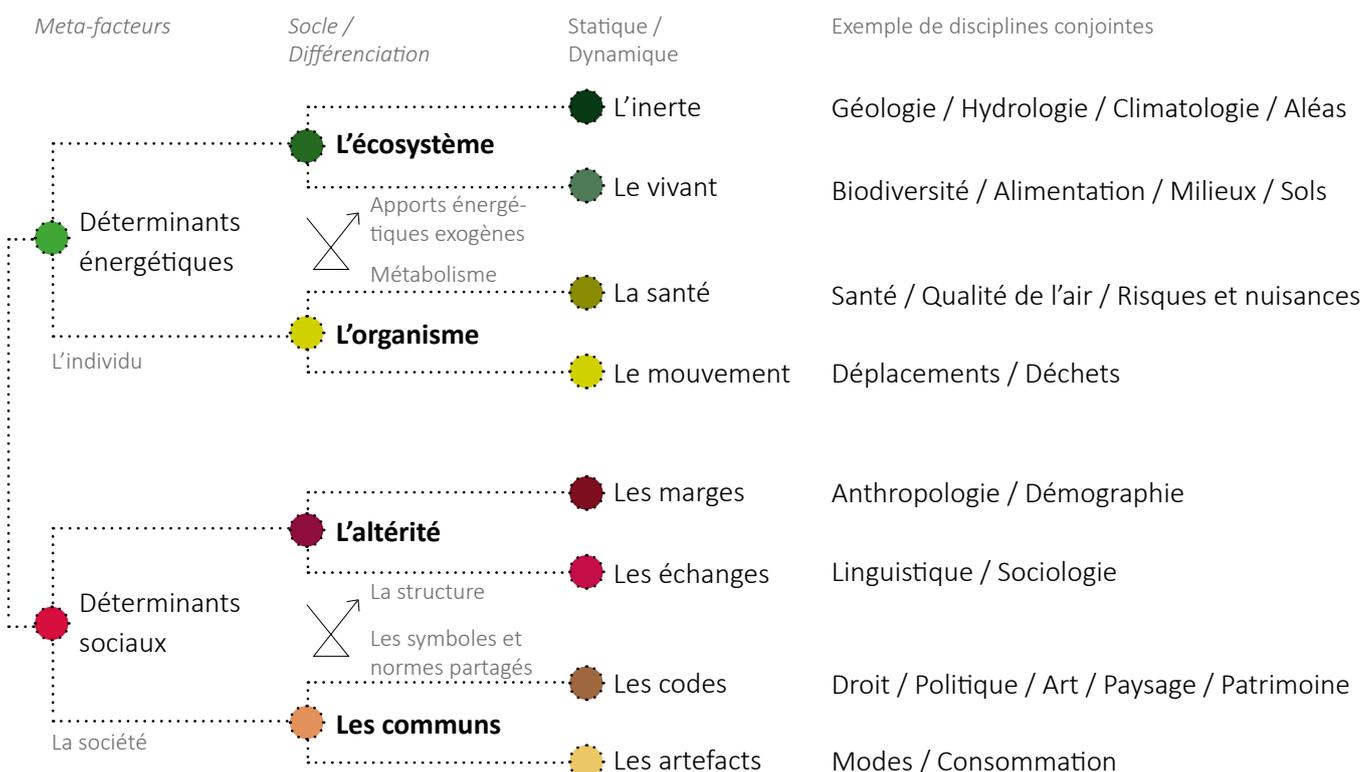
Ainsi, la présente évaluation environnementale s'attache dans un premier temps à établir les

incidences du projet sur l'environnement, puis à les caractériser pour déterminer leur probabilité et leur importance.

Elles sont également analysées plus spécifiquement au regard des zones susceptibles d'être affectées. Les incidences sur l'environnement sont analysées en considérant la complexité de l'environnement, et les interactions inhérentes à ce système complexe.

Pour chacune d'entre elles est précisée l'action de la collectivité afin d'éviter / réduire voire compenser l'éventuelle incidence.

Notre premier postulat de travail est celui de la complexité. Il s'agit de ne pas réduire le champ d'analyse à certaines thématiques et d'intégrer des apports venant de disciplines diverses, afin de garantir une réelle pluridisciplinarité à l'étude. La matrice d'exploration ci-contre permet de donner un aperçu de cette visée holiste :



Le système étudié est un territoire habité. Nous posons l'hypothèse que l'évaluation des incidences vise à étudier l'impact des documents d'urbanisme sur les déterminants énergétiques et sociétaux de notre environnement, auquel chacun de nous est partie prenante.

Les déterminants énergétiques recourent l'ensemble des paramètres et relations nécessaires à la vie des habitants (humains et non humains) du territoire :

- un **écosystème**, composé d'un socle naturel (la qualité des sols, l'accès à l'eau) et d'espèces animales ou végétales avec lesquels nous entretenons des relations (alimentaires, énergétiques, sanitaires, etc.)

- les caractéristiques de notre **organisme** : son état biologique, sa faculté de déplacement

La cohésion du corps social repose quant à elle :

- sur la prise en compte de **différences** : lieux et temps de rencontre, besoins spécifiques en logement, accès à la culture, formation

- sur le **partage** de communs : patrimoine architectural et paysager, règles et habitudes, échange de biens

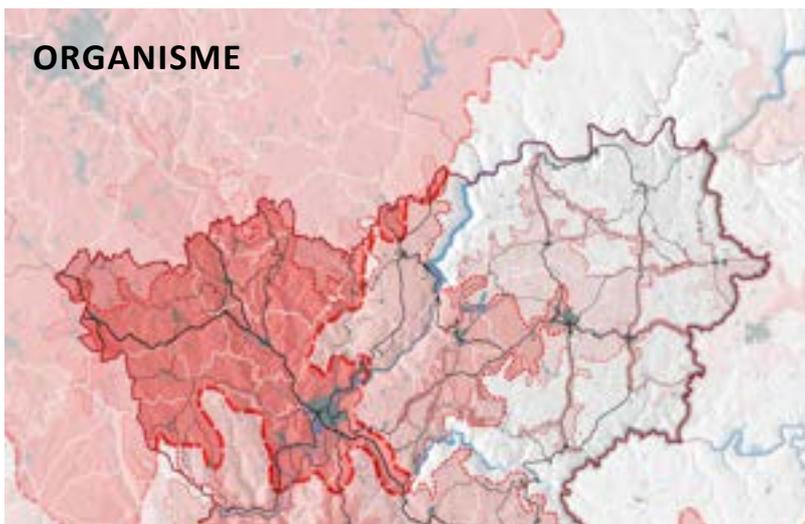
Pour chacune de ces familles, on distingue l'individu et son contexte (par exemple, l'espèce et le socle naturel).

Enfin, le dernier niveau de raffinement distinguent les facteurs d'évolution du territoire selon une dichotomie statique (paramètres à évolution relativement plus lente) / dynamique (paramètres à évolution relativement plus rapide).

ÉCOSYSTÈME



ORGANISME



ALTÉRITÉ



COMMUNS



Conformément au paragraphe 3a de l'article R104-8 du code de l'urbanisme, l'évaluation environnementale présente les incidences notables probables de la mise en œuvre du document sur l'environnement. Elles sont issues de la confrontation entre :

- une analyse globale des objectifs du projet d'aménagement stratégiques, confortées par les outils contenus dans le document d'orientation et d'objectifs

- les enjeux du territoire et leurs perspectives d'évolution (cf. ci-contre le rappel des enjeux énoncés en première partie). Chacun de ces enjeux est issu du croisement de plusieurs thématiques de l'évaluation environnementale, légendées ci-dessous.

Ce croisement a fait ressortir la récurrence de certaines incidences, arguant leur probabilité. Cette probabilité a également été estimée à partir des tendances actuelles et perspectives d'évolution du territoire : plus la tendance d'un enjeu est lourde plus l'incidence de l'action est cruciale. Ont été considérées certaines incidences indirectes. La formulation des incidences peut ainsi paraître décalée et parfois dramatique au regard des réelles prérogatives du SCoT mais ce choix de rédaction permet tout de même de mettre en lumière les mesures mises en place par le Schéma de Cohérence Territoriale.

Les incidences présentées dans les pages à venir seraient consécutives, soit au prolongement de tendances actuelles, soit à une inflexion apportée par le projet. Seules les incidences notables sont ici décrites. Elles sont issues du croisement objectif

L'impact sur les milieux sensibles est précisée pour chaque incidence. Les zones pertinentes sont donc à chaque fois différentes. Les zones Natura 2000 ne sont pas nécessairement les milieux les plus sensibles à la politique locale de l'urbanisme du territoire. Les mesures du projet permettant d'éviter / réduire / compenser les dommages sont alors précisées.

- La maintien ou l'amélioration de la qualité et de l'accès à la ressource en eau ^{(1) (7)}
- La limitation de l'artificialisation ^{(1) (3) (6) (10)}
- La production d'énergie renouvelable ^{(8) (10)}
- La gestion durable de la forêt ^{(3) (4) (5) (6) (8) (10) (12)}
- Le maintien des paysages ouverts et agricoles sur les plateaux ^{(3) (4) (5) (6) (8) (10) (12)}
- L'entretien et l'amélioration de la continuité écologique des cours d'eau et milieux aquatiques ^{(3) (4) (5) (6) (7) (12)}
- La pérennité des services de proximité ^{(1) (2)}
- Le maintien de l'activité agricole et l'autonomie alimentaire du territoire ^{(1) (2) (8) (10)}
- La préservation des zones d'expansion des cours d'eau ^{(1) (2) (3) (6) (7)}
- La limitation du risque de ruissellement ^{(1) (2) (6) (7)}
- La cohérence entre l'évolution du territoire et la gestion des déchets ⁽²⁾
- Le développement d'alternatives aux déplacements routiers individuels ^{(2) (8) (9) (10)}
- La fidélisation des jeunes actifs au territoire ^{(2) (8) (10)}
- L'adéquation entre emplois à pourvoir et le profil des actifs du territoire ^{(2) (8) (10)}
- L'accueil de nouvelles populations actives ⁽²⁾
- L'inscription du territoire dans les grands itinéraires touristiques ^{(11) (12)}
- La rénovation énergétique du parc de logements et la diminution de la précarité énergétique ^{(1) (8) (11)}
- La diversification des activités économiques et la structuration des filières locales ^{(2) (10)}
- La pérennisation des activités économiques existantes et leur développement ⁽²⁾
- L'inscription paysagère des nouvelles constructions ^{(11) (12)}
- La maîtrise et l'intégration des sites et espaces touristiques ^{(3) (6) (11) (12)}
- La mise en valeur des savoir-faire locaux ^{(11) (12)}

⁽¹⁾ santé humaine

⁽²⁾ population

⁽³⁾ diversité biologique

⁽⁴⁾ faune

⁽⁵⁾ flore

⁽⁶⁾ sols

⁽⁷⁾ eaux

⁽⁸⁾ air

⁽⁹⁾ bruit

⁽¹⁰⁾ climat

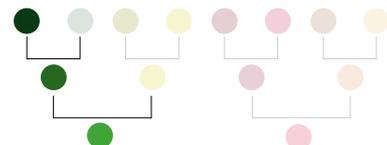
⁽¹¹⁾ patrimoine culturel architectural et archéologique

⁽¹²⁾ paysages

L'INERTE

ALTÉRATION DE L'ACCÈS À LA RESSOURCE EN EAU

Déterminants
énergétiques
L'écosystème



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Aggravation probable de la situation

TENDANCE



Stable



Amélioration probable



PROJET



ECHELLE DE L'ENJEU



Ponctuelle



Intercommunale

DESCRIPTION DE L'INCIDENCE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

L'enjeu décrit plus haut lié à l'accès à la ressource en eau potable est d'ores et déjà problématique.

La mise en oeuvre du projet, de par l'accroissement démographique qu'il envisage est problématique dans un contexte de diminution de la ressource en eau, d'augmentation des épisodes de sécheresse et de saturation des capacités d'approvisionnement du réseau.

Par ailleurs, les activités agricoles, que le territoire souhaite maintenir voire développer (maraîchage en vallée de la Dordogne), ou les activités économiques dont le développement est souhaité par le territoire, ont également des besoins en eau ici non chiffrés car trop dépendants de la nature de l'activité projetée.

On notera que la nécessité d'une action du territoire est aujourd'hui incarnée par le Schéma Directeur d'Acheminement en Eau Potable, qui doit projeter travaux et rationalisation de la

gestion de l'offre.

L'évaluation de l'incidence de la mise en oeuvre du projet a été réalisée sur la base des données suivantes :

- bilans besoins / ressources en période de pointe par UDI
- estimation du gain de population au regard d'un accroissement démographique de l'ordre de 0,1 % / an entre 2017 et 2042.
- ventilation du gain de population au regard de la répartition projetée de la production de logements et affichée dans le DOO
- besoin annuel de 64 m³ par nouvel habitant (besoin annuel moyen existant)

Le besoin de pointe a horizon 20 ans a été déduit de ces paramètres.

Un taux de saturation proche de 100 % n'est pas satisfaisant car il ne tolère pas de marge de manoeuvre, pourtant nécessaires au regard de l'activité touristique et du besoin saisonnier qui en découle.

La mise en oeuvre du projet n'engendre pas de modification substantielle de la situation actuelle. Pour autant, celle-ci est préoccupante pour les différents secteurs de développement à l'exception d'Argentat, pourvu actuellement d'une ressource excédentaire.

	Besoins moyens actuels (m3/j)	Besoins de pointe actuels (m3/j)	Ressources à l'étiage (m3/j)	Saturation de la ressource	Solde population 20 ans	Nouveau besoin eau potable (m3/j)	Besoins de pointe 20 ans	Saturation de la ressource 20 ans
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	596	1079	3174	34%	51	9	1088	34%
SAINT-PRIVAT					21			
DORDOGNE RIVE DROITE	0	1771	1726	103%	74	13	1784	103%
XAINTRIE BLANCHE + SAINT-PRIVAT	1012	2236	1245	180%	91	16	2252	181%
XAINTRIE NOIRE	175	695	661	105%	53	9	704	107%
	1784	5781	6806	85%	290	47	5828	86%

MESURES PRISE PAR LE SCOT POUR LIMITER L'IMPACT

- Eviter (prescriptions relais)
- Réduire (objectifs et prescriptions)
- Compenser

La stratégie principale est l'évitement. Cet évitement est avant tout une solution technique incarnée par le Schéma Directeur en cours, que le SCoT préconise de mettre en oeuvre par des réserves foncières et en accompagnement nécessaire à sa mise en oeuvre. Cette injonction opère par le biais de plusieurs prescriptions, notamment C_Eau_1.

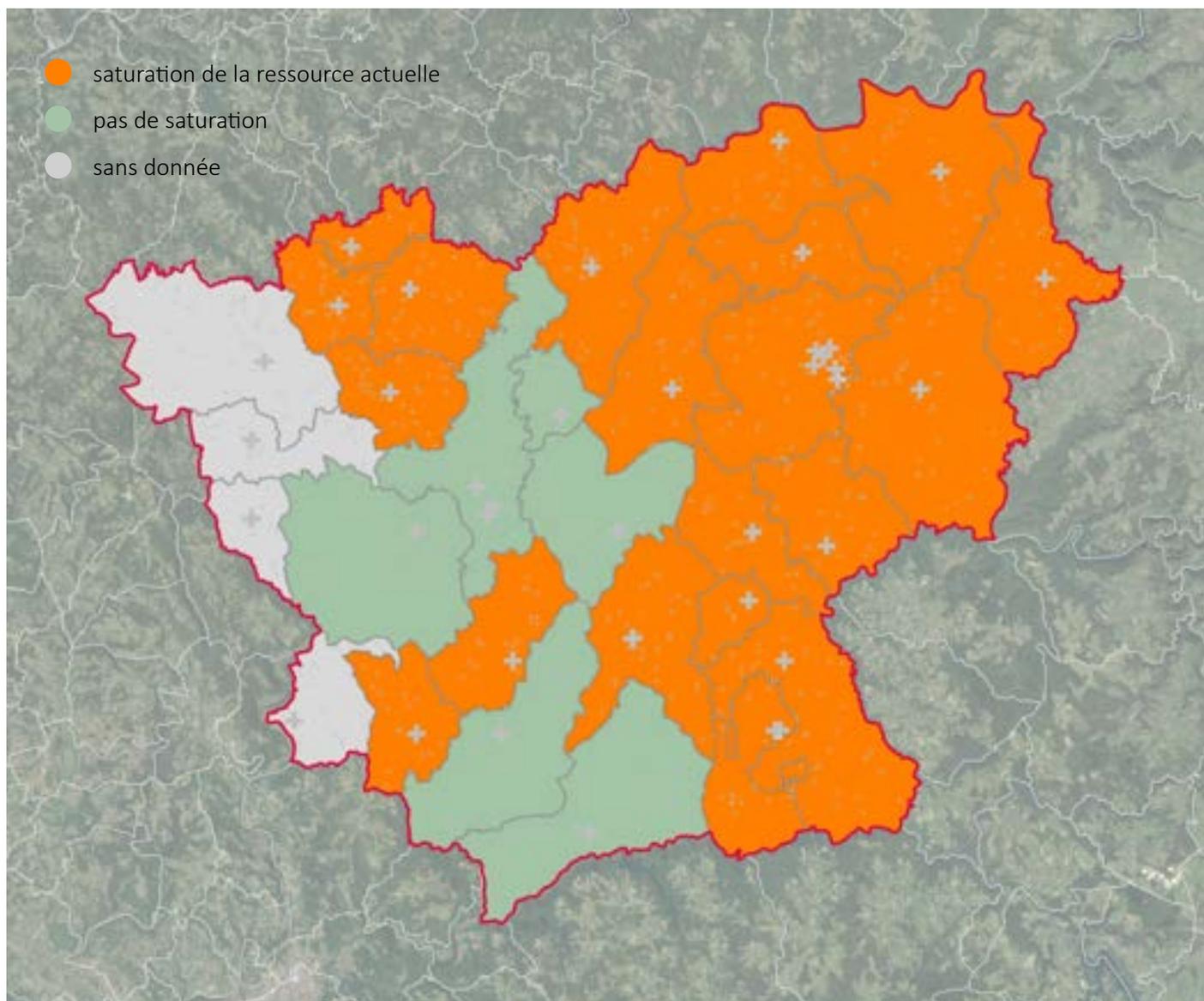
La réduction de l'impact est pour partie amenée par les mesures visant à conforter les bourgs et donc, par conséquence, limitant les pertes par

fuite des réseaux connectant les hameaux. Elle est complétée par des mesures visant à économiser la consommation d'eau potable, notamment C_Eau_2.

Objectifs connexes du PAS :

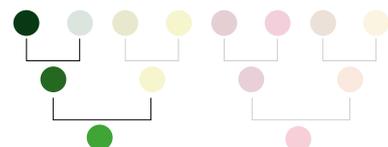
- Sécuriser, préserver, économiser et optimiser la ressource en eau
- Organiser l'accessibilité aux services à partir de pôles de proximité : les bourgs du territoire
- Equilibrer le développement entre les bourgs au sein de la Xaintrie Noire, de la Xaintrie Blanche ainsi qu'entre les communes au Nord de la Dordogne
- S'appuyer sur des territoires physiques
- Viser la cohérence territoriale au-delà des limites de l'intercommunalité

Espaces susceptibles d'être impactés par la mise en oeuvre du projet



L'INERTE ALTÉRATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Déterminants
énergétiques
L'écosystème



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Aggravation probable de la situation

TENDANCE



Stable



Amélioration probable



PROJET



ECHELLE DE L'ENJEU



Ponctuelle



Intercommunale

DESCRIPTION DE L'INCIDENCE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

Les cours d'eau du territoire sont globalement en bon voire très bon état écologique.

Aucun captage ou zone d'alimentation n'est identifiée comme prioritaire par le SDAGE sur le territoire.

La faiblesse des développements pressentis sur le territoire peut toutefois occasionner un risque de pollution faute d'encadrement dans les documents d'urbanisme des possibilités d'implantation.

MESURES PRISE PAR LE SCOT POUR LIMITER L'IMPACT



Eviter (objectifs et prescriptions)



Réduire (objectifs et prescriptions)



Compenser

Le projet encourage la gestion intégrée des eaux pluviales et éviter un ruissellement générateur de pollution.

Il préserve également les abords des cours d'eau et les milieux aquatiques du fait de leur intérêt écologique en :

- préservant les zones humides et leur alimentation
- préservant les abords des cours d'eau
- évitant l'urbanisation en direction de cours d'eau
- évitant l'ouverture de gisements alluvionnaires.

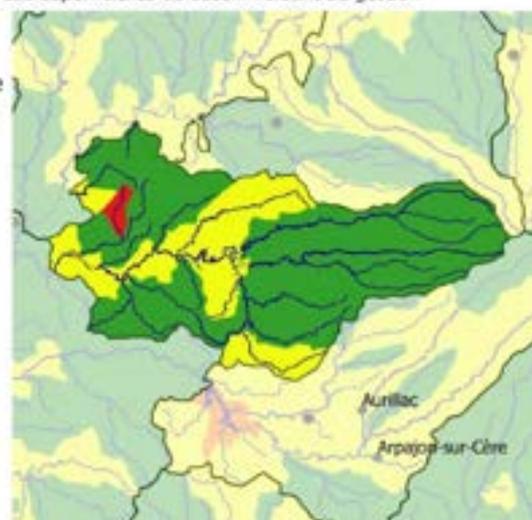
Objectifs connexes du PAS :

Sécuriser, préserver, économiser et optimiser la ressource en eau

Espaces devant faire l'objet d'une vigilance toute particulière (source : SDAGE)

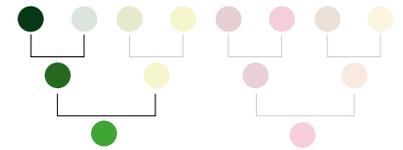
Etat écologique des masses d'eau superficielles du bassin versant de gestion

- Bon état écologique
- Etat écologique moyen
- Etat écologique médiocre
- Mauvais état écologique



L'INERTE ARTIFICIALISATION DES SOLS

Déterminants
énergétiques
L'écosystème



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Aggravation probable de la situation
Stable
Amélioration probable

TENDANCE



PROJET



ECHELLE DE L'ENJEU

Ponctuelle
 Intercommunale

DESCRIPTION DE L'INCIDENCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le rythme d'artificialisation des sols sur le territoire était de près de 11 ha par an au cours des dernières années.

Le contexte législatif impose la réduction de ce rythme, ce qui n'enlève pas de fait le risque d'une telle incidence sur le territoire.

C'est bien l'une des prérogatives principales du SCoT que de maîtriser cette tendance, tout particulièrement sur les espaces dont le sol s'avère d'une qualité toute particulière, par ses services écosystémiques et/ou culturels.

Du fait d'une volonté de voir se développer les filières économiques, tout particulièrement le tourisme, l'exploitation forestière, l'exploitation agricole, ces activités auront probablement des besoins fonciers pour l'installation ou l'évolution d'installations spécifiques.

Par ailleurs, le projet du SCoT, s'il porte avec force la volonté de réactiver les logements vacants, acte aussi la difficulté de cet exercice et projette une production de logements neufs, que ce soit en densification ou en extension des espaces urbanisés et donc une artificialisation des sols probable.

Du fait de son échelle d'intervention, le SCoT n'évalue pas les qualités des sols. Cet exercice relève davantage de la procédure de PLU, soit l'identification de secteurs d'intervention, voire plus sûrement, de l'étape de la programmation urbaine ou architecturale, du fait des considérations matérielles nécessaires pour traiter sérieusement cet enjeu.

MESURES PRISE PAR LE SCOT POUR LIMITER L'IMPACT

- Eviter (objectifs et prescriptions)
- Réduire (objectifs et prescriptions)
- Compenser

La stratégie claire, catalysée par le contexte législatif, est celle de la réduction. Elle se traduit par des objectifs au sein du Projet d'Aménagement ainsi que par des mesures ciblées au sein du Document d'Orientation et d'Objectifs.

Ces mesures visent à orienter les nouveaux développements sur les bourgs et peuvent ainsi se traduire par la mobilisation d'un foncier déjà artificialisé (évitement).

La réduction de l'impact est en grande partie due aux objectifs chiffrés de limitation du rythme de l'artificialisation contenus dans le PAS ainsi qu'aux orientations C_Foncier qui donnent un seuil maximal (justifié plus haut) à la consommation d'espaces, selon la nature du développement envisagé.

La densification des groupements bâtis recherchée est un autre moyen de réduire l'impact de cette artificialisation en évitant sa dispersion.

Les mesures de préservation des espaces et des paysages, limitant la constructibilité, parviennent également à réduire cet impact.

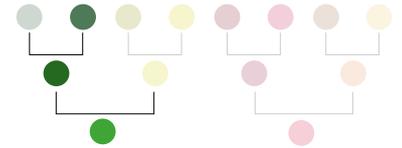
Objectifs connexes du PAS :

- Limiter l'artificialisation des sols
- Organiser l'accessibilité aux services à partir de pôles de proximité : les bourgs du territoire
- Permettre l'évolution des activités économiques
- Préserver les qualités des espaces publics

LE VIVANT

ALTÉRATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA SOUS-TRAME BOISÉE

Déterminants
énergétiques
L'écosystème



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Aggravation probable de la situation
Stable
Amélioration probable

TENDANCE



PROJET



ECHELLE DE L'ENJEU

Ponctuelle
 Intercommunale

DESCRIPTION DE L'INCIDENCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Du fait de l'exploitation forestière, mais également de la proximité des boisements vis-à-vis des groupements bâtis existants, des pressions peuvent être exercées par l'homme sur cette sous-trame écologique.

Le confortement des bourgs oriente le regard sur la sensibilité des espaces à proximité en dépit de la faiblesse du développement presenté (par exemple, environ 120 logements sur 20 ans pour Argentat et en moyenne et une vingtaine de logements par commune en moyenne, également sur vingt ans environ)

MESURES PRISES PAR LE SCOT POUR LIMITER L'IMPACT

Eviter (objectifs et prescriptions)
 Réduire (objectifs et prescriptions)
 Compenser

Le projet réduit l'altération des qualités de la sous-trame écologique :

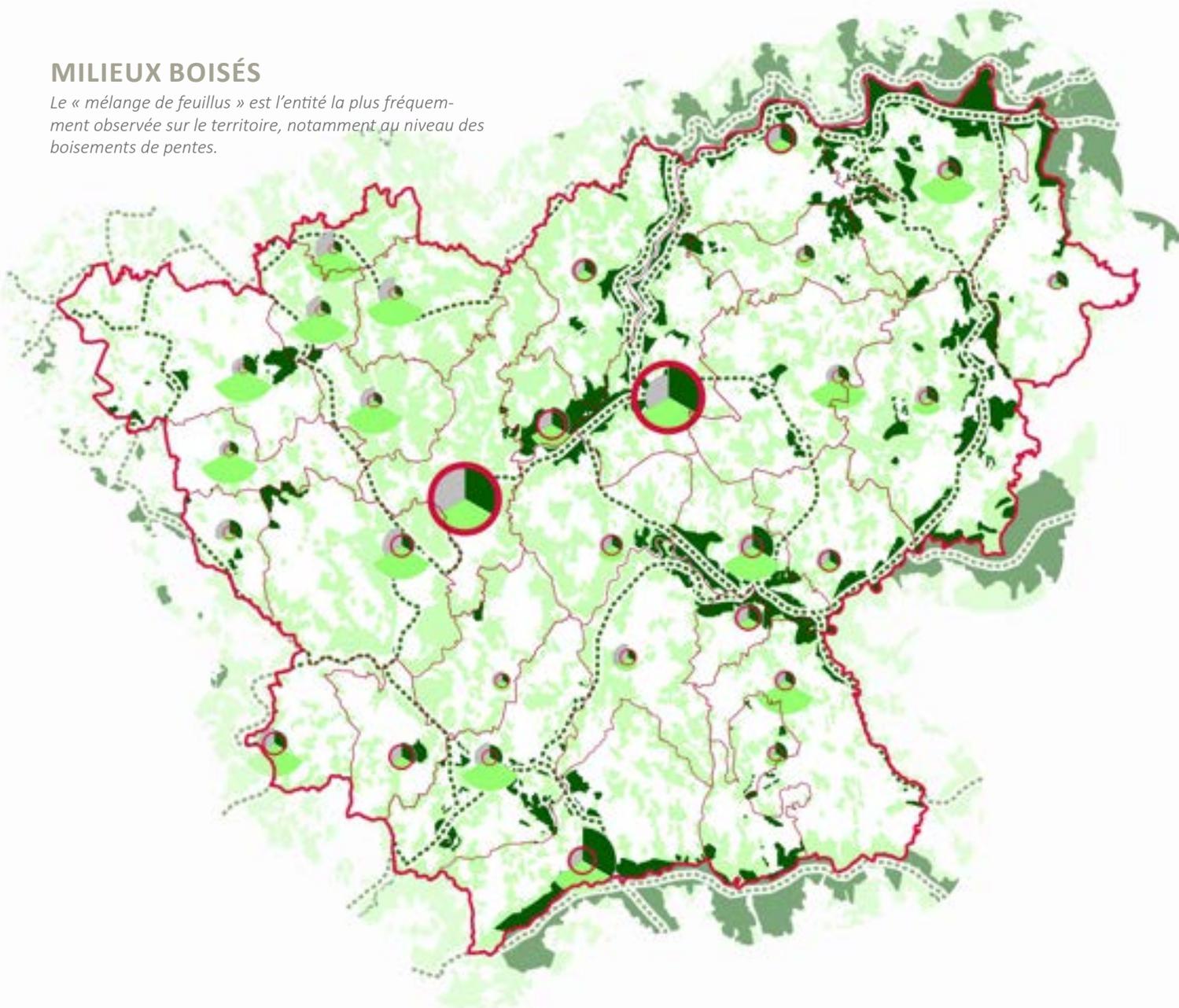
- il adapte la protection des espaces boisés à la sensibilité du milieu (espaces relais ou espaces de biodiversité).
- il autorise les évolutions des activités au sein des réservoirs de biodiversité sous couvert de ne pas engendrer de pollutions et de ne pas altérer les habitats présents.
- il protège les petits boisements au coeur des réservoirs de biodiversité
- il évite le développement de l'urbanisation au détriment d'espaces boisés communiquant avec un espace relais, un réservoir de biodiversité ou un boisement à proximité d'une continuité écologique.

Objectifs connexes du PAS :

Dynamiser la filière bois
Préserver les puits de carbone d'un territoire refuge pour la biodiversité
Préserver la biodiversité

MILIEUX BOISÉS

Le « mélange de feuillus » est l'entité la plus fréquemment observée sur le territoire, notamment au niveau des boisements de pentes.



proximité d'un site Natura 2000



proximité ...

- d'une continuité écologique
- d'un réservoir de biodiversité
- d'un espace relais

--- Continuité écologique

■ Réservoir de biodiversité

■ Espace relais

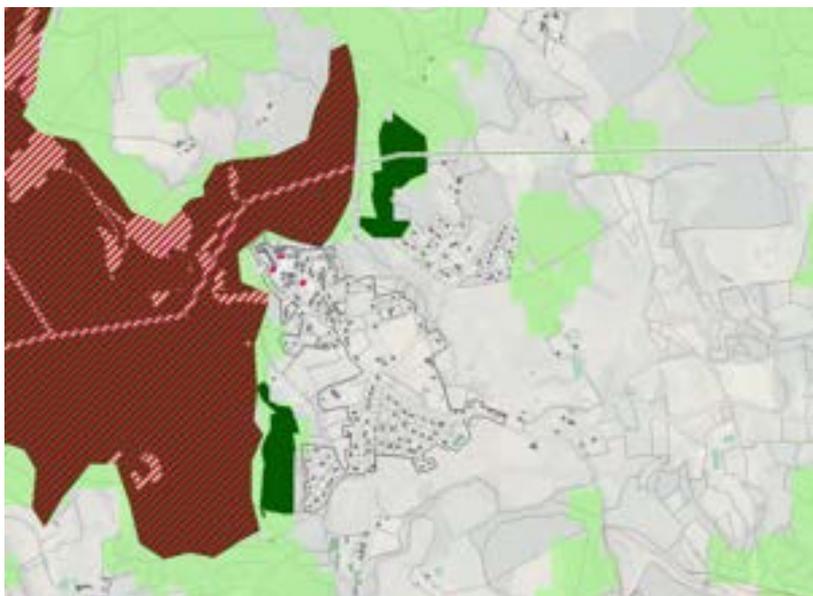
Bourg d'Argentat-sur-Dordogne
Sensibilité N2000 le long de la Dordogne.
Fort enjeu de traitement de la continuité écolo-
gique aux abords du passage de la Dordogne



Bourg de Saint-Martial-Entraygues
Sensibilité N2000 en bas de pente.
Maîtrise des ruissellements et conservation des
massifs contigus



Bourg de Servières-le-Château
Sensibilité N2000 en bas de pente.
Maîtrise des ruissellements et conservation des
massifs contigus



- Continuité écologique
- Réservoir de biodiversité
- Espace relais

Bourg de Camps
Sensibilité N2000 en bas de pente.
Maîtrise des ruissellements et conservation des massifs contigus



Bourg de Bassignac-le-Haut
Sensibilité N2000 en bas de pente.
Maîtrise des ruissellements et conservation des massifs contigus



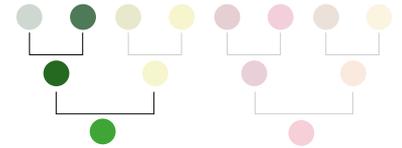
- Continuité écologique
- Réservoir de biodiversité
- Espace relais

LE VIVANT

ENRICHISSEMENT DES MILIEUX

MILIEUX BOCAGERS

Déterminants
énergétiques
L'écosystème



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Aggravation probable de la situation
Stable
Amélioration probable

TENDANCE



PROJET



ECHELLE DE L'ENJEU

Ponctuelle
 Intercommunale

MESURES PRISES PAR LE SCOT POUR LIMITER L'IMPACT

Eviter (objectifs et prescriptions)
 Réduire (objectifs et prescriptions)
 Compenser

DESCRIPTION DE L'INCIDENCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Du fait de la déprise agricole actuelle, on constate un enrichissement des espaces de travail agricoles.

En dépit de la volonté de la collectivité de pallier cette évolution indésirable, l'inertie de la dynamique à l'oeuvre participera à la fermeture de milieux d'intérêt.

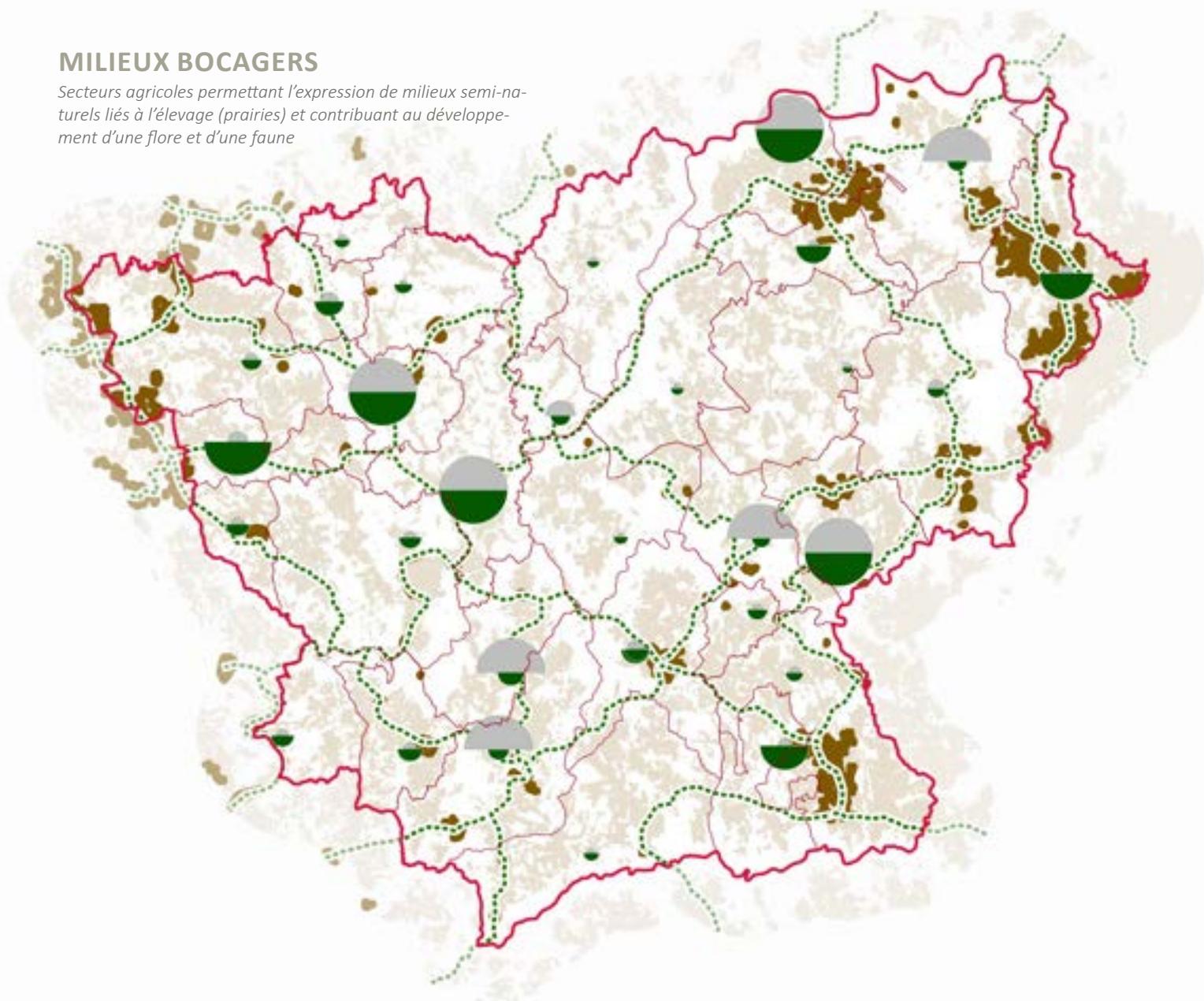
Le projet réduit l'altération des qualités de la sous-trame écologique :
- il recherche le maintien de la vocation agricole de ces espaces pour permettre une gestion adaptée
- il préserve les haies dans les réservoirs de biodiversité des milieux bocagers lorsque celles ci ont un intérêt hydraulique ou paysager..

Objectifs connexes du PAS :

Accompagner les exploitations agricoles du territoire
Préserver la biodiversité
Préserver les puits de carbone d'un territoire refuge pour la biodiversité
Préserver les qualités des entités paysagères

MILIEUX BOCAGERS

Secteurs agricoles permettant l'expression de milieux semi-naturels liés à l'élevage (prairies) et contribuant au développement d'une flore et d'une faune

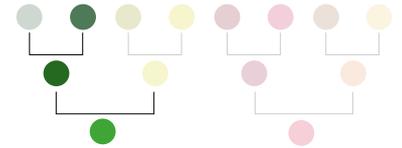


● proximité ...
● d'une continuité écologique
● d'un réservoir de biodiversité

--- Continuité écologique
■ Réservoir de biodiversité
■ Espace relais / perméable

LE VIVANT ENRICHISSEMENT DES MILIEUX SECS

Déterminants
énergétiques
L'écosystème



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Aggravation probable de la situation
Stable
Amélioration probable

TENDANCE



PROJET



ECHELLE DE L'ENJEU

Ponctuelle
 Intercommunale

MESURES PRISES PAR LE SCOT POUR LIMITER L'IMPACT

Eviter (objectifs et prescriptions)
 Réduire (objectifs et prescriptions)
 Compenser

DESCRIPTION DE L'INCIDENCE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

Du fait de la déprise agricole actuelle, on constate un enrichissement des espaces de travail agricoles.

En dépit de la volonté de la collectivité de pallier cette évolution indésirable, l'inertie de la dynamique à l'oeuvre participera à la fermeture de milieux d'intérêt.

Le projet évite l'altération des qualités de la sous-trame écologique des milieux secs :

- il évite tout phénomène d'artificialisation dans les réservoirs de biodiversité et les espaces relais
- maîtrise stricte de l'évolution de la base de loisirs de Reygade
- il proscrit les aménagements forestiers au sein des réservoirs de biodiversité
- évitement de l'urbanisation en direction des continuités écologiques

Objectifs connexes du PAS :

Accompagner les exploitations agricoles du territoire

Préserver la biodiversité

Préserver les puits de carbone d'un territoire refuge pour la biodiversité

Préserver les qualités des entités paysagères

MILIEUX SECS

Les milieux secs sont essentiellement constitués de boisements secs mais aussi de landes sèches, de bruyère cendrée, mais également de végétation rupestre sur falaise acide.



proximité d'un site Natura 2000



proximité ...

■ d'une continuité écologique

■ d'un réservoir de biodiversité

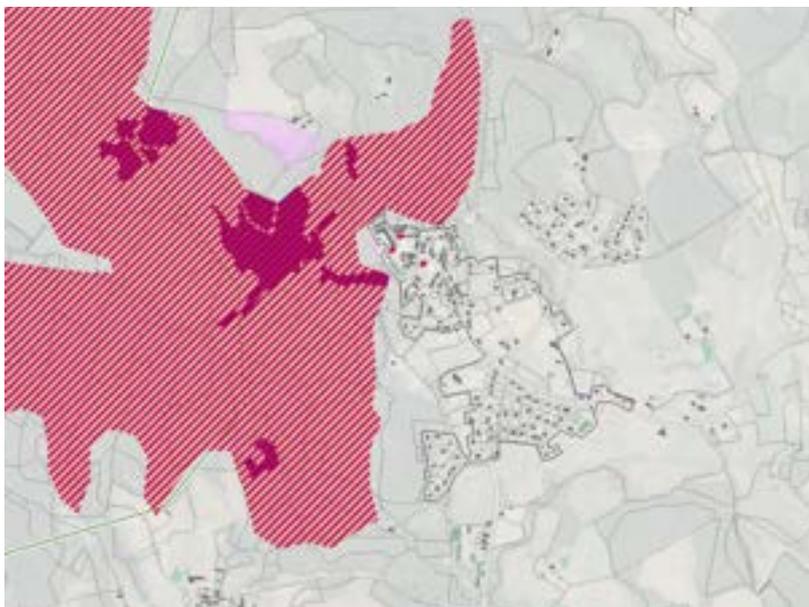
■ d'un espace relais

■ Réservoir de biodiversité

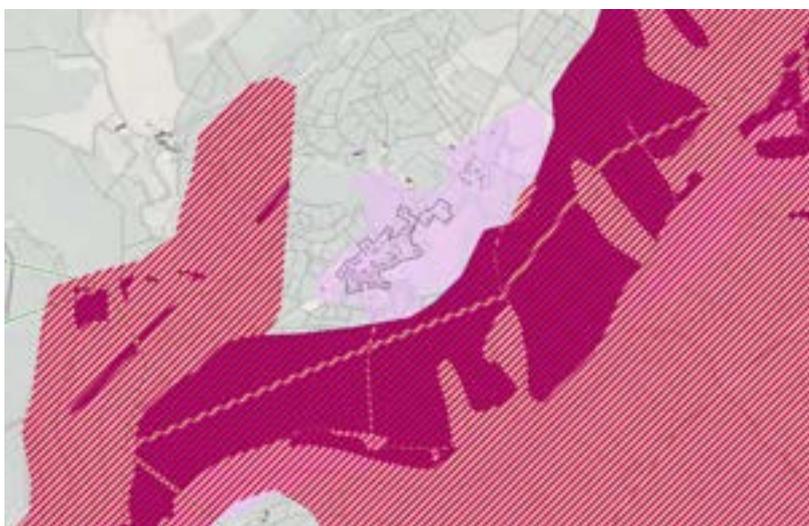
■ Espace relais

--- Continuité écologique

Bourg de Servières-le-Château
Sensibilité N2000 en contrebas du bourg.
Continuité écologique à intégrer dans le traitement des espaces publics du bourg



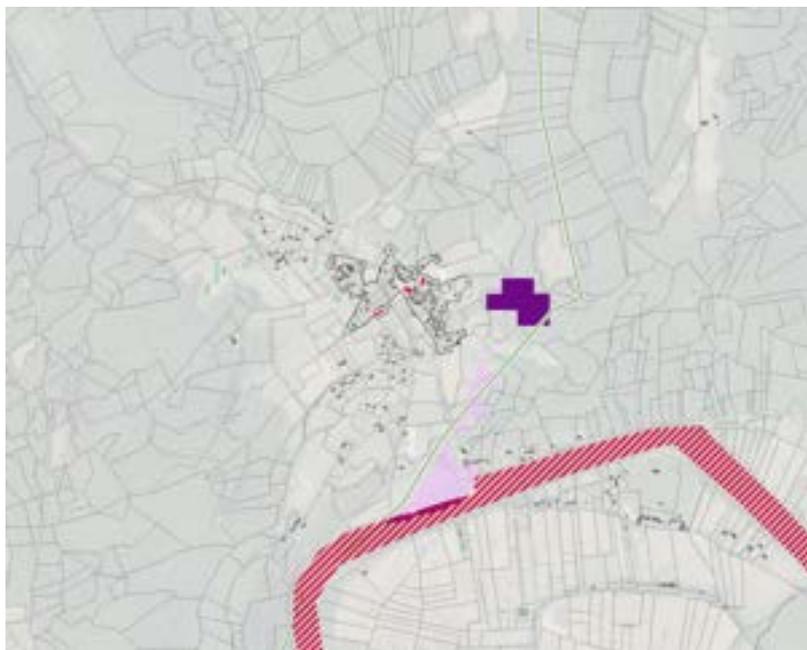
Bourg de Saint-Martial-Entraygues
Présomption de continuité écologique entre les espaces non artificialisés du bourg et les milieux secs en contrebas, inclus au sein de la zone Natura 2000.



Bourg de Bassignac-le-Haut
Sensibilité N2000 le long de la Dordogne.
Traitement de la lisière Nord du bourg à soigner pour préserver la continuité écologique.



Bourg de Monceaux-sur-Dordogne
Sensibilité N2000 le long de la Dordogne.
Milieux secs à proximité, vigilance dans les
choix de développement de la commune.



Site de loisirs motorisés de Reygade
Site à proximité immédiate d'une zone Natura
2000 relevant de la sous-trame des milieux
secs.
Vigilance nécessaire quant à d'éventuelles
évolutions du site.



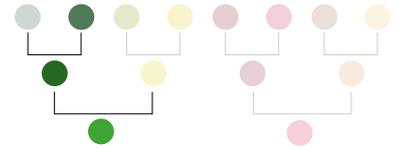
Bourg de Camps
Forte présomption de continuité écologique
entre les espaces non artificialisés du bourg
et les milieux secs alentours, dont une partie
inclus au sein de la zone Natura 2000.



LE VIVANT

L'ALTÉRATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Déterminants
énergétiques
L'écosystème



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Aggravation probable de la situation
Stable
Amélioration probable

TENDANCE



PROJET



ECHELLE DE L'ENJEU

Ponctuelle
 Intercommunale

DESCRIPTION DE L'INCIDENCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Du fait de l'évolution de la ressource en eau et l'impact du dérèglement climatique, la modification des habitats ne relève pas du seul scope du Schéma de Cohérence Territoriale.

Celui-ci, de par ses perspectives de développement, peut néanmoins ajouter une contrainte supplémentaire sur des espaces en mutation.

En effet, la présence de l'eau, ruisselant sur la topographie contrainte du territoire, est visible dans la plupart des bourgs du territoire, lieux d'attention et de développement supposé par le SCoT.

L'artificialisation induite par le projet, les nouveaux voisinages seront toutefois limités du fait de la modestie du projet.

MESURES PRISES PAR LE SCOT POUR LIMITER L'IMPACT

Eviter (objectifs et prescriptions)
 Réduire (objectifs et prescriptions)
 Compenser

Le projet évite l'altération des sous-trames écologiques aquatiques et humides :

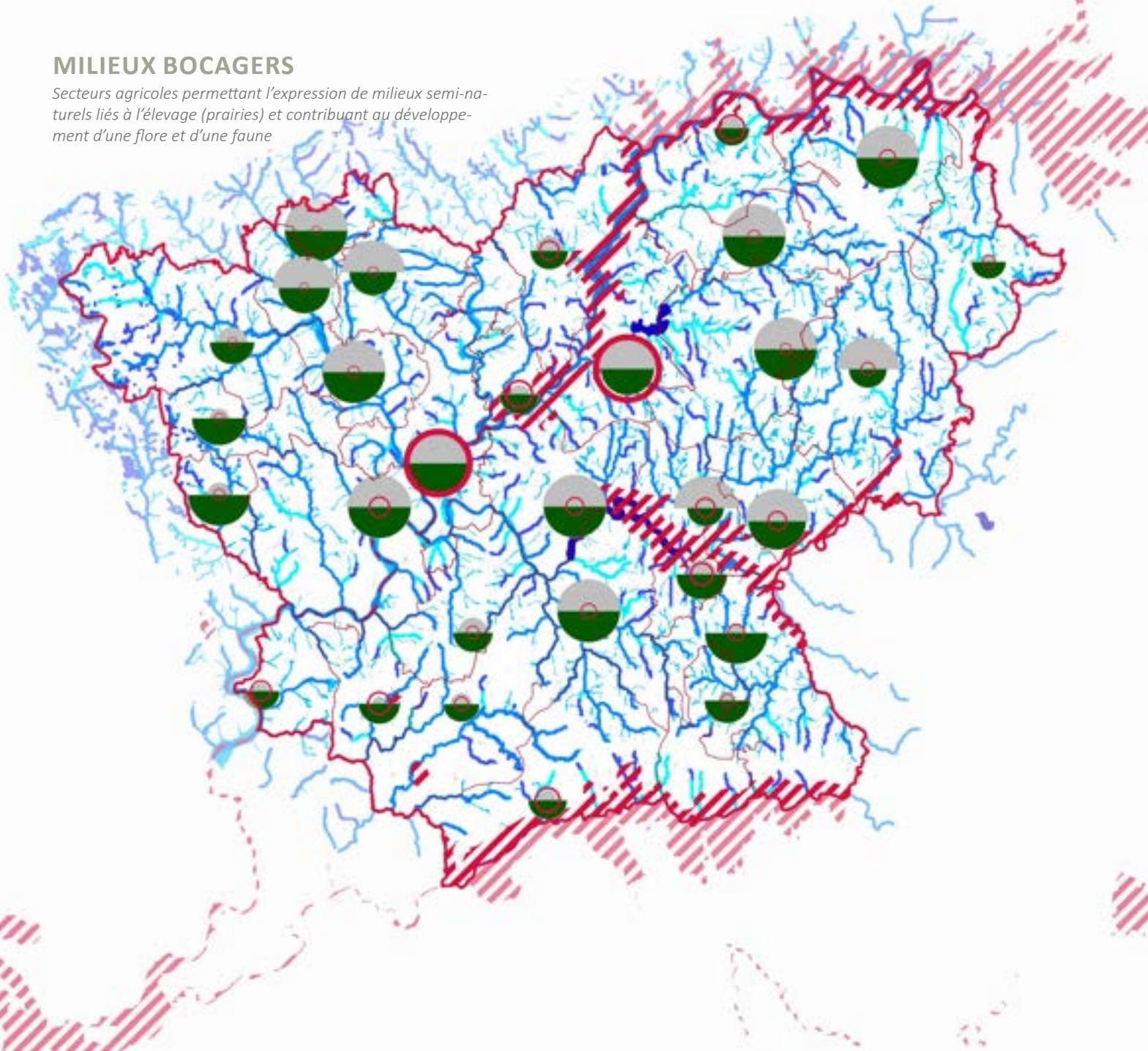
- en recherchant la préservation des zones humides
- en visant l'amélioration de l'inventaire des zones humides sur les secteurs pressentis pour l'ouverture à l'urbanisation
- en préservant les espaces participant à l'alimentation des zones humides
- en évitant le développement de l'urbanisation en direction de cours d'eau
- en évitant tout projet d'ouverture de gisements alluvionnaires

Objectifs connexes du PAS :

- Accompagner les exploitations agricoles du territoire
- Préserver la biodiversité
- Préserver les puits de carbone d'un territoire refuge pour la biodiversité
- Préserver les qualités des entités paysagères

MILIEUX BOCAGERS

Secteurs agricoles permettant l'expression de milieux semi-naturels liés à l'élevage (prairies) et contribuant au développement d'une flore et d'une faune

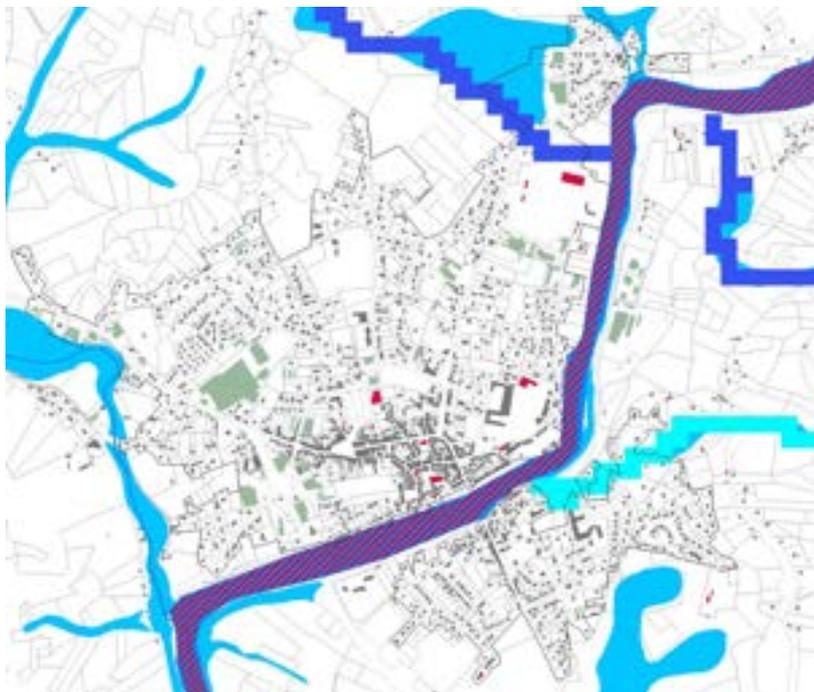


● proximité ...
● d'une continuité écologique
● d'un réservoir de biodiversité

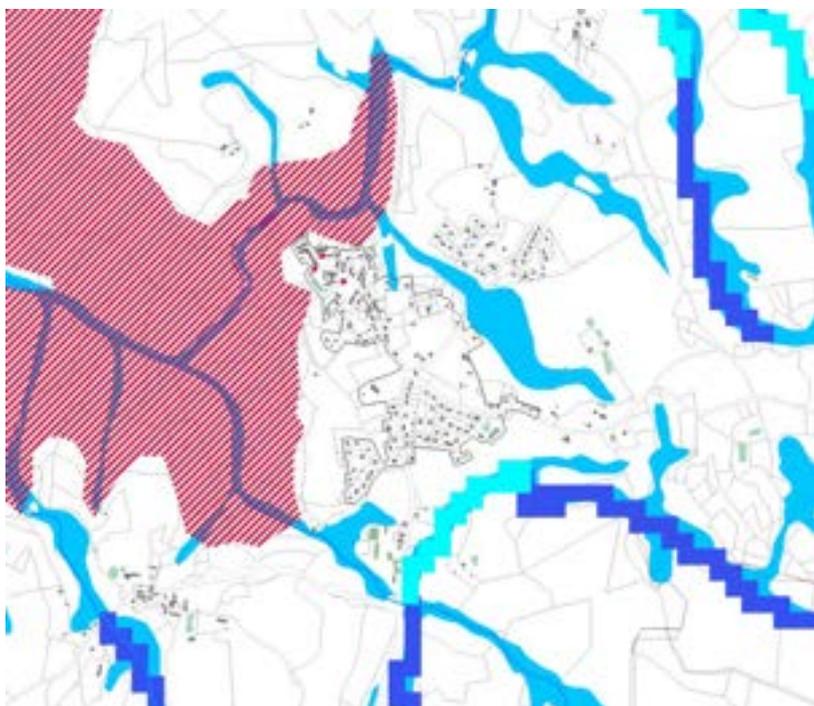
■ Réservoirs de biodiversité

■ Corridors

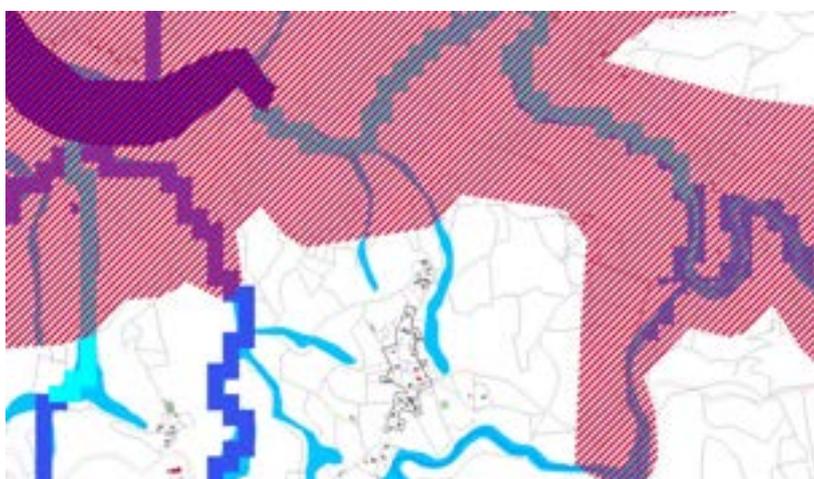
Bourg d'Argentat-sur-Dordogne
Sensibilité N2000 le long de la Dordogne
Enjeu de préservation des qualités écologiques
des abords du cours d'eau
Rupture d'urbanisation à préserver en entrée
de ville Est
Vigilance sur le traitement des lisières urbaines



Bourg de Servières-le-Château
Sensibilité N2000 en contrebas du bourg sur
des espaces d'alimentation de cours d'eau
Vigilance sur le traitement des lisières urbaines
Rupture d'urbanisation à préserver à l'est du
bourg

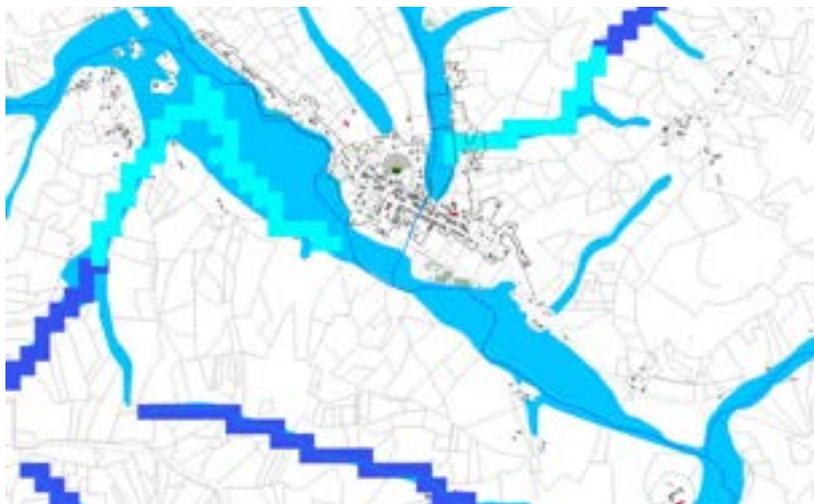


Bourg de Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle
Sensibilité N2000 en contrebas du bourg sur
des espaces d'alimentation de cours d'eau
Vigilance sur le traitement des abords des ruis-
seaux alimentant les milieux aquatiques de la
zone Natura 2000



Bourg de Saint-Chamant

Enjeu de préservation des qualités écologiques des abords du cours d'eau
Vigilance sur le traitement des lisières urbaines et l'imperméabilisation, notamment sur le site d'activités.



Bourg de Saint-Privat

Ruptures d'urbanisation à préserver entre le bourg et le secteur de la Gane
Vigilance sur le traitement des lisières urbaines



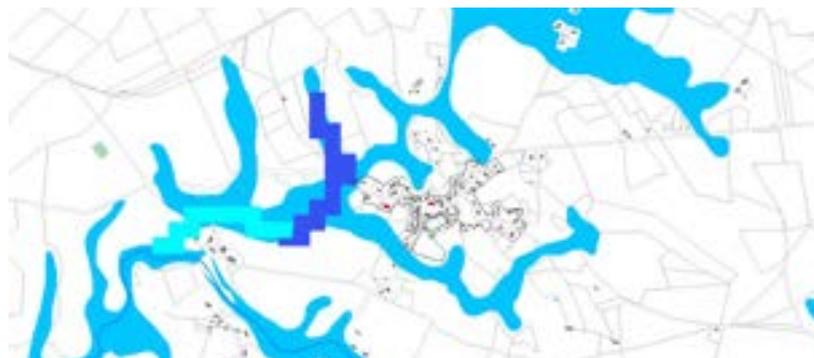
Bourg de Saint-Cirgues-la-Loutre

Enjeu de préservation des qualités écologiques des abords du cours d'eau
Vigilance sur le traitement des lisières urbaines



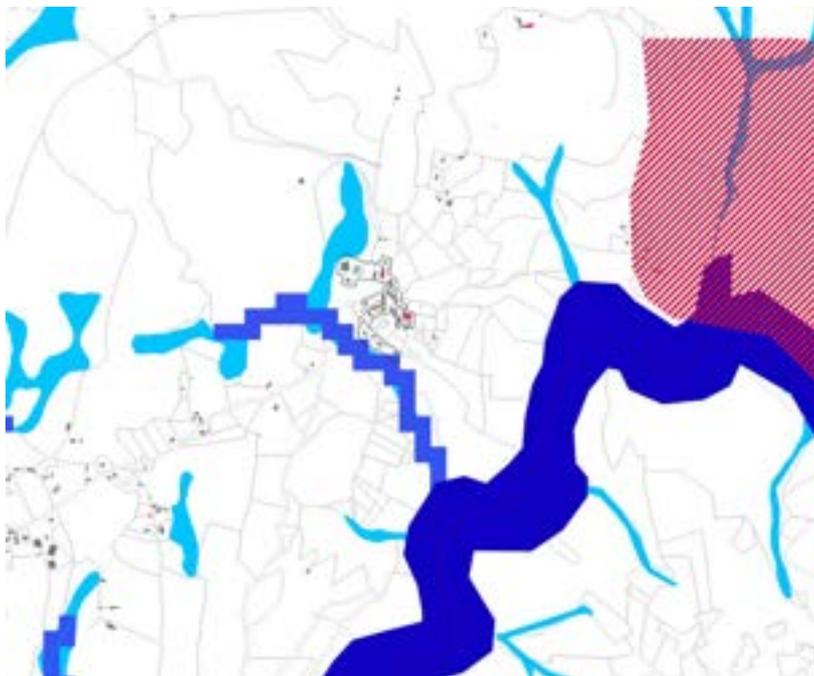
Bourg de Darzac

Vigilance sur le traitement des lisières urbaines



Bourg de Hautefage

Enjeu de préservation des qualités écologiques du fond de vallée communiquant avec la Maronne en aval du barrage
Vigilance sur le traitement des lisières urbaines

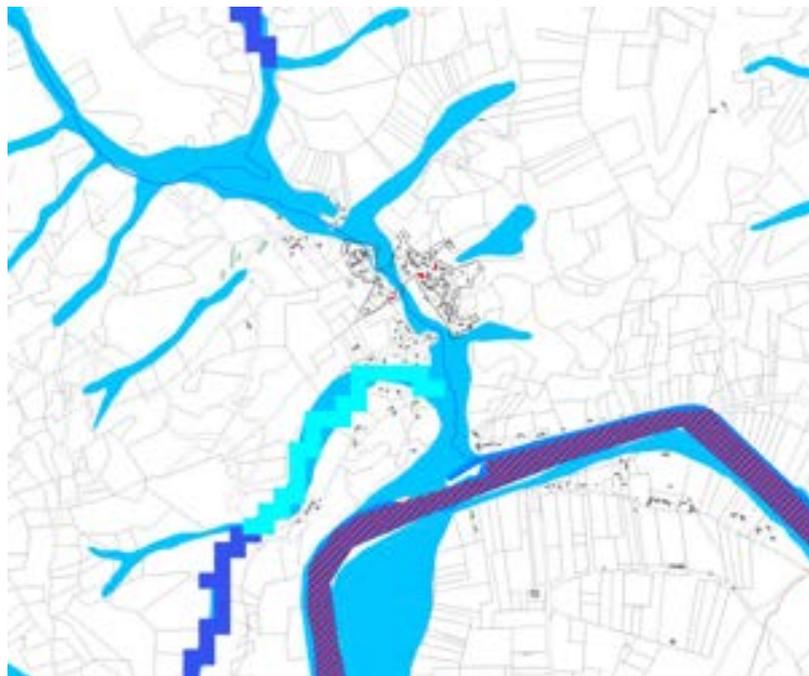


Bourg de Sexcles

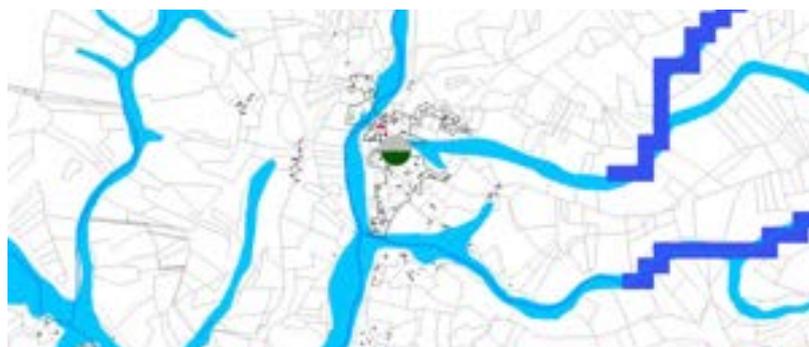
Enjeu de préservation des qualités écologiques du fond de vallée communiquant avec un ruisseau alimentant la Dordogne sur une portion Natura 2000



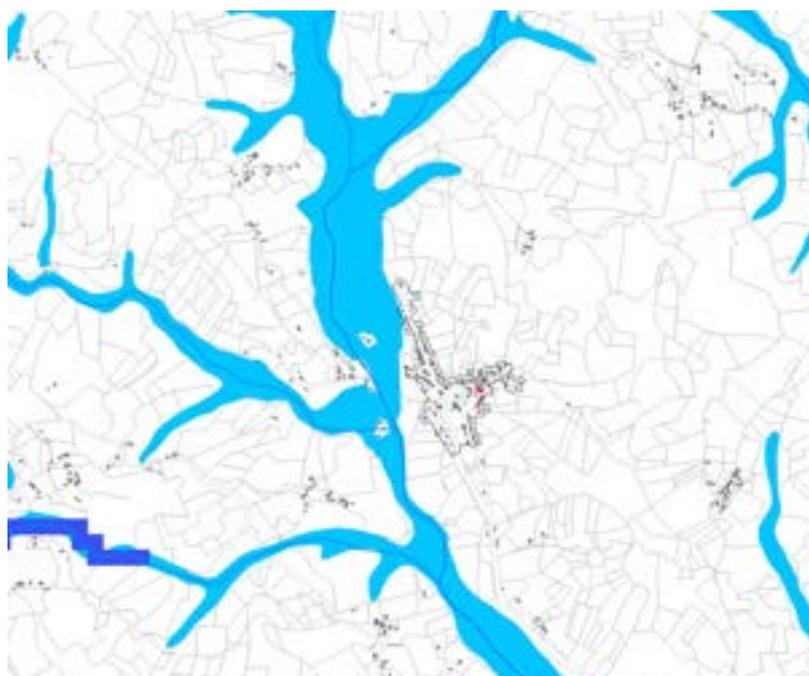
Bourg de Monceaux-sur-Dordogne
Enjeu de préservation des qualités écologiques
du ruisseau communiquant avec la Dordogne
sur une portion Natura 2000
Vigilance sur l'imperméabilisation et le traite-
ment des lisières



Bourg de Saint-Sylvain
Enjeu de préservation des qualités écologiques
du ruisseau
Vigilance sur l'imperméabilisation et le traite-
ment des lisières



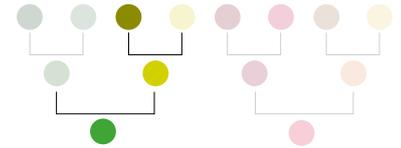
Bourg de Forgès
Enjeu de préservation des qualités écologiques
de la Souvine
Vigilance sur l'imperméabilisation et le traite-
ment des lisières urbanisées



LA SANTÉ

LA FRAGILISATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITÉ

Déterminants
énergétiques
L'organisme



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION	TENDANCE	PROJET
Aggravation probable de la situation	■	□
Stable	□	□
Amélioration probable	□	■

ECHELLE DE L'ENJEU

- Ponctuelle
- Intercommunale

MESURES PRISES PAR LE SCOT POUR LIMITER L'IMPACT

- Eviter (objectifs et prescriptions)
- Réduire
- Compenser

La structuration du territoire autour d'une armature polycentrique et la volonté de redynamisation portée par le Projet d'Aménagement Stratégique sont des arguments permettant d'envisager l'amélioration du tissu de services, par des solutions «fixes» comme itinérantes.

La mise en oeuvre du PAS doit se traduire à terme par une amélioration de la situation actuelle.

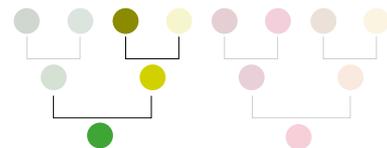
Néanmoins, le DOO n'est qu'un outil d'encadrement et ce projet appelle d'autres actions pour pouvoir remplir ses objectifs. Le suivi du document sera donc crucial pour assurer la bonne atteinte des objectifs.

Objectifs connexes du PAS :

- Accompagner les exploitations agricoles du territoire
- Préserver la biodiversité
- Préserver les puits de carbone d'un territoire refuge pour la biodiversité
- Préserver les qualités des entités paysagères

LA SANTÉ
LA DÉPRISE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Déterminants
énergétiques
L'organisme



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Aggravation probable de la situation
Stable
Amélioration probable

TENDANCE



PROJET



ECHELLE DE L'ENJEU

Ponctuelle
 Intercommunale

DESCRIPTION DE L'INCIDENCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Face à la déprise agricole et à la menace qu'elle fait peser sur un secteur d'emplois local, sur l'approvisionnement alimentaire ainsi que la gestion des milieux et l'entretien des paysages, le Projet d'Aménagement Stratégique se prononce afin d'assurer la pérennité d'une présence agricole.

Néanmoins, les perspectives de développement et la consommation d'espaces entraînent un risque de pression foncière sur quelques parcelles et sur l'activité des exploitants.

MESURES PRISES PAR LE SCOT POUR LIMITER L'IMPACT

Eviter (objectifs et prescriptions)
 Réduire (objectifs et prescriptions)
 Compenser

Le projet s'efforce d'éviter l'impact sur les activités agricoles :

- en densifiant les espaces urbanisés plutôt qu'en les étendant
- en privilégiant le développement du photovoltaïque au sol sur des surfaces artificialisées bâties et non bâties
- en veillant tout particulièrement à l'activité agricole sur les espaces à enjeux de la sous-trame bocagère
- en évitant de développer des hameaux en direction d'exploitations agricoles
- en conservant les enclaves agricoles en espaces urbanisés lorsqu'elles contribuent à la qualité du lien social
- en déclinant les orientations du PAT
- en prévoyant des emprises pour des espaces agricoles test

Afin de réduire son impact, le territoire a opté pour les mesures suivantes :

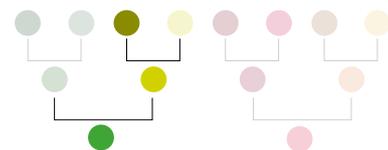
- la modération de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de près de 50 % sur les 10 prochaines années puis de près de 70 % sur les 10 années suivantes
- l'interdiction du mitage par du logement
- la prise en compte majorée (100 m quel que soit la nature du bâtiment agricole) de la proximité d'exploitations agricoles dans les possibilités de développement des bourgs et hameaux

Objectifs connexes du PAS :

- Accompagner les exploitations agricoles du territoire
- Préserver la biodiversité
- Préserver les puits de carbone d'un territoire refuge pour la biodiversité
- Préserver les qualités des entités paysagères

LA SANTÉ L'EXPOSITION DE LA POPULATION AUX RISQUES D'INONDATION

Déterminants
énergétiques
L'organisme



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Aggravation probable de la situation
Stable
Amélioration probable

TENDANCE



PROJET



ECHELLE DE L'ENJEU

Ponctuelle
 Intercommunale

DESCRIPTION DE L'INCIDENCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La présence de l'eau sur le territoire va de pair avec un risque d'inondation du fait du ruissellement.

Ainsi, aux abords de la Dordogne et de ses affluents immédiats, ce risque a été jugé suffisamment prégnant pour justifier la présence d'un plan de prévention des risques d'inondation. Du fait de la présomption d'un développement de l'urbanisation sur les bourgs, l'exposition au risque peut être accru à proximité des cours d'eau.

C'est particulièrement le cas pour les bourgs de Forgès, Saint-Chamant, Argentat-sur-Dordogne et Monceaux-sur-Dordogne.

MESURES PRISES PAR LE SCOT POUR LIMITER L'IMPACT

Eviter (objectifs et prescriptions)
 Réduire
 Compenser

Le projet évite l'exposition au risque en préservant les zones d'expansion des cours d'eau grâce aux moyens suivants :

- la prise en compte des risques d'inondation dans l'estimation de la capacité d'accueil des entités urbaines existantes
- la recherche de l'infiltration naturelle sur site des eaux pluviales
- la rétention des eaux avant rejet dans le réseau
- la limitation des déblais dans les secteurs de pente
- la qualité végétale des espaces publics
- la préservation des abords des zones humides
- la protection des abords immédiats des cours d'eau
- l'évitement de l'urbanisation en direction des cours d'eau.
- la limitation de la consommation d'espace
- la maîtrise de l'artificialisation, y compris au sein des espaces urbanisés

Objectifs connexes du PAS :

- Accompagner les exploitations agricoles du territoire
- Intégrer la gestion des risques
- Préserver la biodiversité
- Préserver les puits de carbone d'un territoire refuge pour la biodiversité
- Préserver les qualités des entités paysagères
- Sécuriser, préserver, économiser et optimiser la ressource en eau

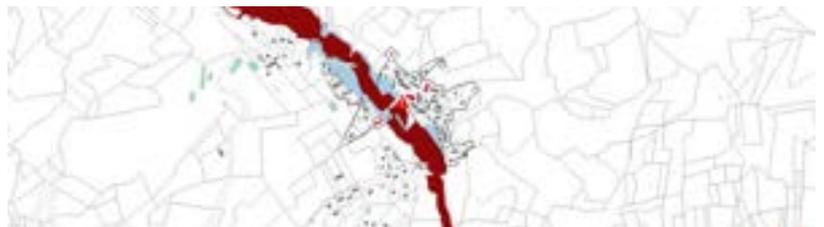


Bourgs à risque soumis à un aléa naturel d'inondation reconnu par un plan de prévention

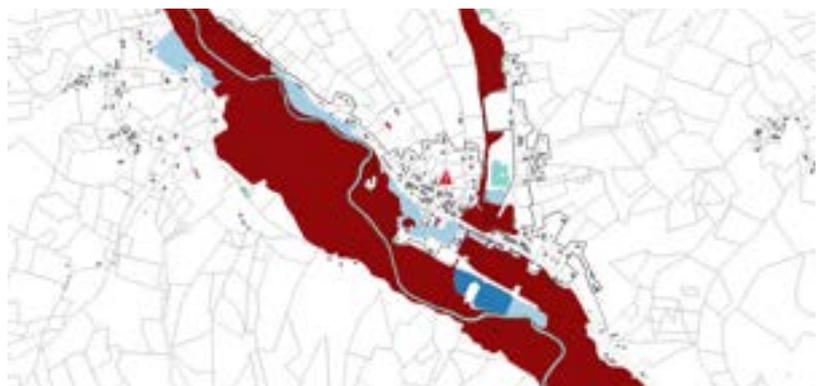


Bourg d'Argentat-sur-Dordogne

Bourg de Monceaux-sur-Dordogne



Bourg de Saint-Chamant

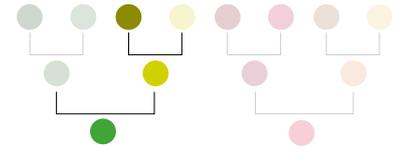


Bourg de Forgès



LA SANTÉ L'EXPOSITION DE LA POPULATION AU RUISSELLEMENT

Déterminants
énergétiques
L'organisme



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Aggravation probable de la situation
Stable
Amélioration probable

TENDANCE



PROJET



ECHELLE DE L'ENJEU

Ponctuelle
 Intercommunale

DESCRIPTION DE L'INCIDENCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Les perspectives, toutefois modestes, de développement des bourgs sur l'ensemble du territoire, se heurtent à l'aléa de ruissellement sur un territoire densément irrigué.

Si une partie du risque est déjà traitée par le plan de prévention des risques naturels sur les bourgs d'Argentat, Monceaux, Saint-Chamant et Forgès, il n'en reste pas moins que plusieurs bourgs du territoire resteraient affectés par un risque de ruissellement.

L'aléa a été simulé par Epidor au moyen de la méthode Exzeco.

MESURES PRISES PAR LE SCOT POUR LIMITER L'IMPACT

Eviter (objectifs et prescriptions)
 Réduire
 Compenser

Le projet évite l'augmentation du risque de ruissellement par les mesures suivantes :

- la prise en compte des risques d'inondation dans l'estimation de la capacité d'accueil des entités urbaines existantes
- la recherche de l'infiltration naturelle sur site des eaux pluviales
- la rétention des eaux avant rejet dans le réseau
- la limitation des déblais dans les secteurs de pente
- la qualité végétale des espaces publics
- la préservation des abords des zones humides
- la protection des abords immédiats des cours d'eau
- l'évitement de l'urbanisation en direction des cours d'eau
- la limitation de la consommation d'espace
- la maîtrise de l'artificialisation, y compris au sein des espaces urbanisés

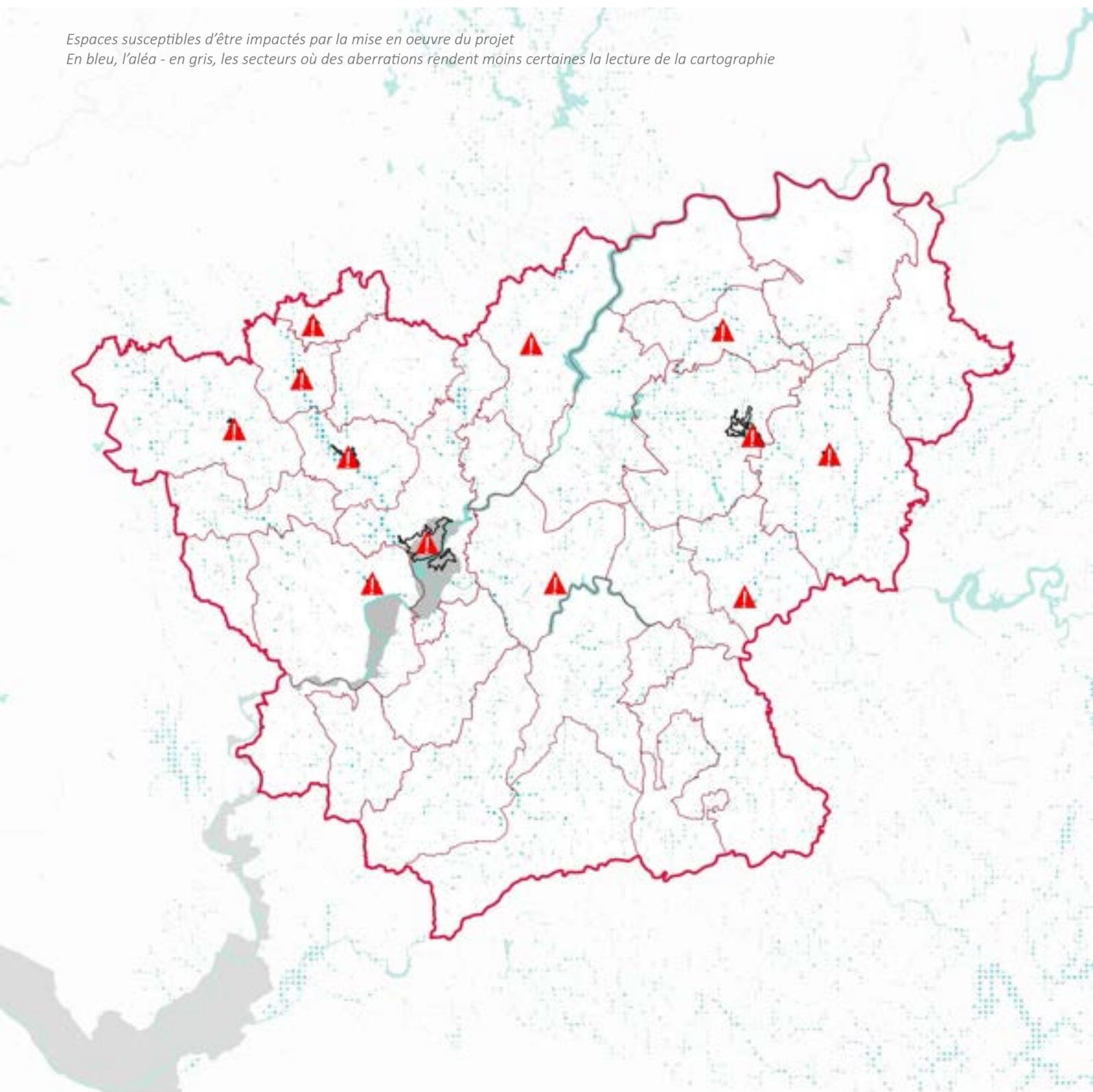
Objectifs connexes du PAS :

Intégrer la gestion des risques

Préserver les qualités des entités paysagères

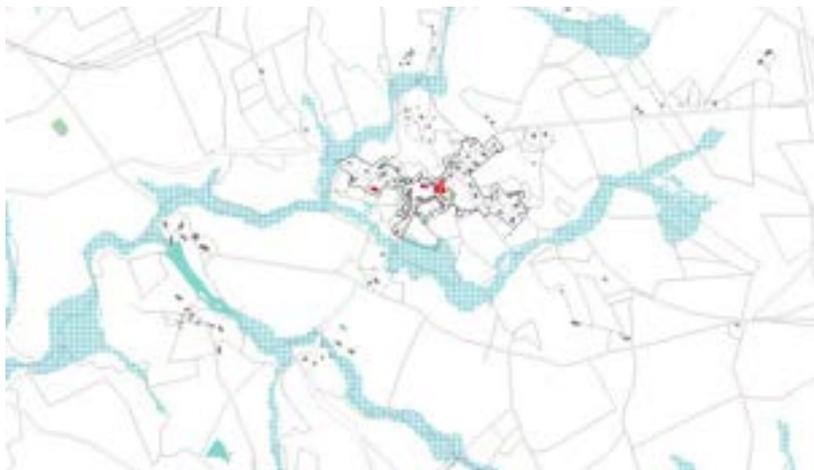
Sécuriser, préserver, économiser et optimiser la ressource en eau

Espaces susceptibles d'être impactés par la mise en oeuvre du projet
En bleu, l'aléa - en gris, les secteurs où des aberrations rendent moins certaines la lecture de la cartographie



Bourg de Darazac

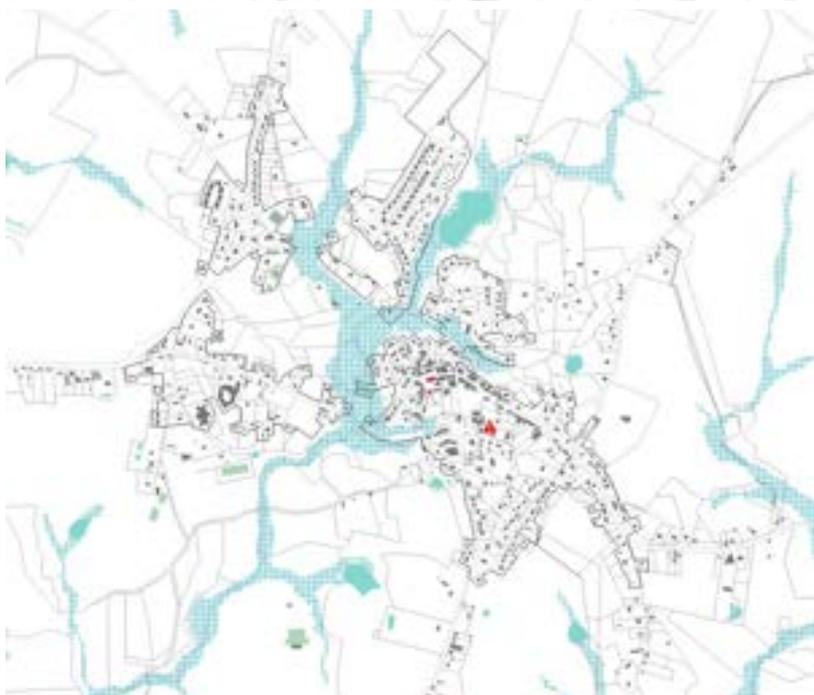
Enjeu de préservation la coupure d'urbanisation à l'ouest et au sud du bourg.



Bourg de Saint-Privat

Enjeu de préservation de la coupure d'urbanisation entre les différents secteurs d'urbanisation

Perspective intéressante d'un espace public non artificialisé pour assurer la mise en relation de ces espaces.



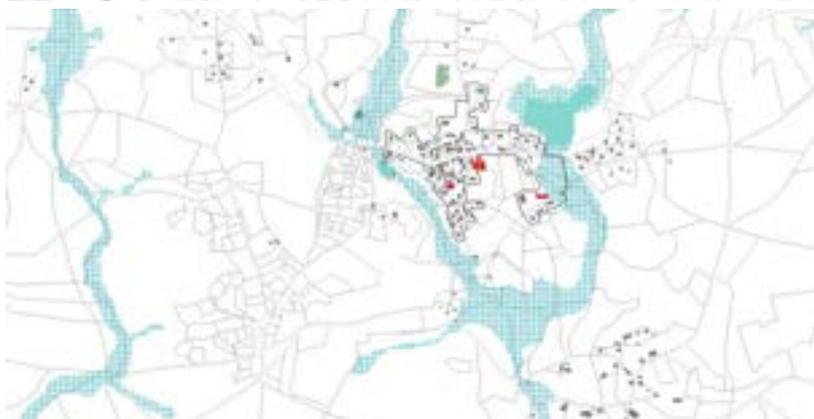
Bourg de Saint-Cirgues-la-Loutre

Enjeu de préservation de la coupure d'urbanisation à l'est du bourg



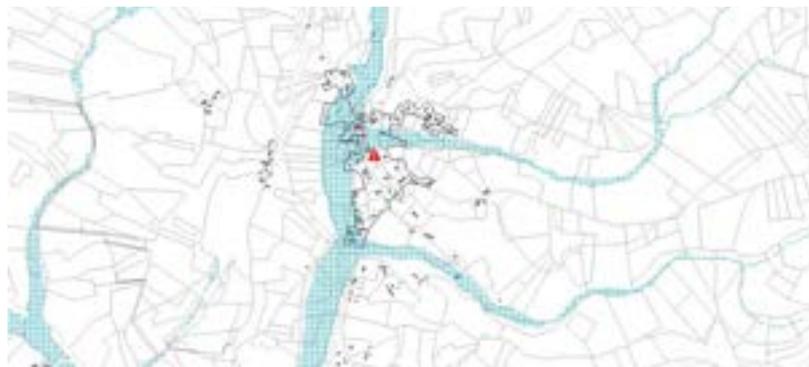
Bourg de Saint-Julien-aux-Bois

Enjeu de préservation de la coupure d'urbanisation à l'ouest et à l'est du bourg



Bourg de Saint-Sylvain

Enjeu de préservation de la coupure d'urbanisation à l'ouest et au sud du bourg ainsi que du bras partageant la portion est du bourg



Bourg de Hautefage

Enjeu de préservation de la coupure d'urbanisation à l'ouest du bourg.



Bourg de Saint-Martin-la-Méanne

Enjeu de préservation de la coupure d'urbanisation au sud du bourg.



Bourg de Albussac

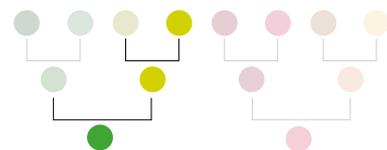
Enjeu de préservation de la coupure d'urbanisation à l'ouest du bourg.



LE MOUVEMENT

L'AUGMENTATION DU VOLUME COLLECTÉ DE DÉCHETS

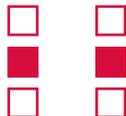
Déterminants
énergétiques
L'organisme



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Aggravation probable de la situation
Stable
Amélioration probable

TENDANCE



PROJET

L'ISOLEMENT D'UNE PARTIE DE LA POPULATION DU FAIT D'UNE DÉPENDANCE AU DÉPLACEMENT AUTOMOBILE

ECHELLE DE L'ENJEU

Ponctuelle
 Intercommunale

MESURES PRISE PAR LE SCOT POUR LIMITER L'IMPACT

Eviter (objectifs et prescriptions)
 Réduire
 Compenser

Le confortement des bourgs permet de renforcer le schéma de collecte des ordures ménagères de la collectivité.

La modestie du projet de développement de l'intercommunalité se traduirait par la stabilité du volume collecté : les effets des politiques publiques afin de réduire la production individuelle de déchets compensant le léger apport de population sur le territoire.

Objectifs connexes du PAS :

Équilibrer le développement entre les bourgs au sein de la Xaintrie Noire, de la Xaintrie Blanche ainsi qu'entre les communes au Nord de la Dordogne

Organiser l'accessibilité aux services à partir de pôles de proximité : les bourgs du territoire

Rationaliser le réemploi des matériaux

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Aggravation probable de la situation
Stable
Amélioration probable

TENDANCE



PROJET

ECHELLE DE L'ENJEU

Ponctuelle
 Intercommunale

MESURES PRISE PAR LE SCOT POUR LIMITER L'IMPACT

Eviter (objectifs et prescriptions)
 Réduire
 Compenser

L'isolement grandissant d'une partie de la population, distante des services et voyant son autonomie se réduire, appelle une réponse de la part des politiques publiques en matière de mobilités. La prise de compétences Autorité Organisatrice des Mobilités par l'intercommunalité augure des chantiers liés à cette thématique. Le DOO a été un premier espace de discussion et les échanges laissent pressentir une incidence positive du projet, au gré de l'implication du territoire sur ce sujet, en interconnexion avec la Région et les intercommunalités voisines.

Objectifs connexes du PAS :

Argentat et Saint-Privat, bourgs-centres de l'armature locale

Désenclaver des espaces de vie fragiles

Équilibrer le développement entre les bourgs au sein de la Xaintrie Noire, de la Xaintrie Blanche ainsi qu'entre les communes au Nord de la Dordogne

Infléchir la dynamique démographique

Organiser l'accessibilité aux services à partir de pôles de proximité : les bourgs du territoire

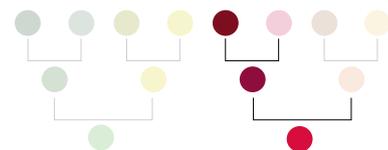
Réduire la consommation énergétique du territoire

Viser la cohérence territoriale au-delà des limites de l'intercommunalité

LES MARGES

LE DÉPART DES JEUNES DU TERRITOIRE

Déterminants
sociaux
L'altérité



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Aggravation probable de la situation
Stable
Amélioration probable

TENDANCE



PROJET



ECHELLE DE L'ENJEU

Ponctuelle
 Intercommunale

MESURES PRISE PAR LE SCOT POUR LIMITER L'IMPACT

Eviter (objectifs)
 Réduire
 Compenser

La déprise démographique du territoire est en grande partie causée par l'absence d'offre de formation et d'emplois adaptés aux jeunes actifs du territoire.

Le Projet d'Aménagement Stratégique pose comme objectif fondamental l'attractivité du territoire pour les jeunes.

Le suivi de la démarche devra démontrer la cohérence entre les politiques publiques mises en place et les résultats obtenus afin de réviser au besoin les objectifs / les moyens.

Objectifs connexes du PAS :

Accueillir et mettre en réseau les entrepreneurs
Adapter le bâti contre l'isolement et la précarité
Infléchir la dynamique démographique
Viser la cohérence territoriale au-delà des limites de l'intercommunalité

LE DÉCALAGE ENTRE EMPLOIS À POURVOIR ET LE PROFIL DES ACTIFS DU TERRITOIRE

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Aggravation probable de la situation
Stable
Amélioration probable

TENDANCE



PROJET



ECHELLE DE L'ENJEU

Ponctuelle
 Intercommunale

MESURES PRISE PAR LE SCOT POUR LIMITER L'IMPACT

Eviter (objectifs)
 Réduire
 Compenser

Au moyen du développement économique et les partenariats à nouer avec les territoires voisins, l'intercommunalité cherche à améliorer l'adéquation entre son pool d'emplois et le profil des actifs en quête d'activités.

Le suivi de la démarche devra démontrer la cohérence entre les politiques publiques mises en place et les résultats obtenus afin de réviser au besoin les objectifs / les moyens.

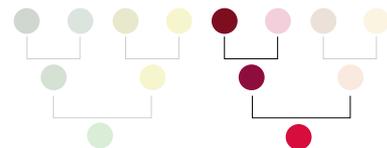
Objectifs connexes du PAS :

Accueillir et mettre en réseau les entrepreneurs
Equilibrer le développement entre les bourgs au sein de la Xaintrie Noire, de la Xaintrie Blanche ainsi qu'entre les communes au Nord de la Dordogne
Viser la cohérence territoriale au-delà des limites de l'intercommunalité

LES MARGES

LA DÉVITALISATION PROGRESSIVE DU TERRITOIRE

Déterminants
sociaux
L'altérité



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Aggravation probable de la situation

Stable

Amélioration probable

TENDANCE



PROJET



ECHELLE DE L'ENJEU



Ponctuelle



Intercommunale

MESURES PRISE PAR LE SCOT POUR LIMITER L'IMPACT



Eviter (objectifs)



Réduire



Compenser

La déprise démographique du territoire est en grande partie causée par la faiblesse du solde naturel et la trop faible attractivité du territoire pour de jeunes actifs.

Le Projet d'Aménagement Stratégique pose comme objectif fondamental l'attractivité du territoire pour les jeunes actifs.

Le suivi de la démarche devra démontrer la cohérence entre les politiques publiques mises en place et les résultats obtenus afin de réviser au besoin les objectifs / les moyens.

Objectifs connexes du PAS :

Adapter le bâti contre l'isolement et la précarité

Argentat et Saint-Privat, bourgs-centres de l'armature locale

Infléchir la dynamique démographique

Viser la cohérence territoriale au-delà des limites de l'intercommunalité

LA MARGINALISATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Aggravation probable de la situation

Stable

Amélioration probable

TENDANCE



PROJET



ECHELLE DE L'ENJEU



Ponctuelle



Intercommunale

MESURES PRISE PAR LE SCOT POUR LIMITER L'IMPACT



Eviter (objectifs et prescriptions)



Réduire



Compenser

La visibilité touristique du territoire est un vecteur d'attractivité pour le territoire. Actuellement en marge des principales aires touristiques voisines, il mise sur la mise en résonance des qualités des paysages de la Xaintrie avec l'attracteur principal qu'est la vallée de la Dordogne.

Il projette l'évolution du maillage cyclable sur le territoire, en reprenant notamment certains itinéraires inscrits à l'échelon national ou régional. Il identifie également des liaisons routières à soigner, connectant les principaux items touristiques du territoire.

Objectifs connexes du PAS :

Accueillir et mettre en réseau les entrepreneurs

Développer un maillage touristique depuis la Xaintrie et la vallée de la Dordogne

Equilibrer le développement entre les bourgs au sein de la Xaintrie Noire, de la Xaintrie Blanche ainsi qu'entre les communes au Nord de la Dordogne

S'appuyer sur des territoires physiques

Viser la cohérence territoriale au-delà des limites de l'intercommunalité

LES MARGES

L'ACCROISSEMENT DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LE TERRITOIRE

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Aggravation probable de la situation
Stable
Amélioration probable

TENDANCE



PROJET



ECHELLE DE L'ENJEU

□ Ponctuelle
■ Intercommunale

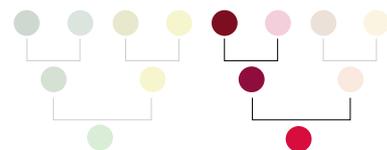
MESURES PRISE PAR LE SCOT POUR LIMITER L'IMPACT

■ Eviter (objectifs et prescriptions)
■ Réduire (objectifs et prescriptions)
□ Compenser

Face à la faiblesse des revenus des habitants du territoire, l'accessibilité de la rénovation énergétique pour les propriétaires occupants comme les locataires est un enjeu de taille. La quantité d'aides disponibles crée un contexte favorable à la reprise de l'existant, que l'intercommunalité accompagne par :

- la consolidation des bourgs comme noyaux d'accessibilité
- l'organisation de services itinérants à l'échelle de bassins topographiques
- l'aménagement numérique
- l'incitation au covoiturage et à l'autostop organisé
- la lisibilité de l'offre de transport existante au sein de l'espace public
- l'extension souhaitée du service de transport régulier
- des objectifs de réactivation du parc vacant
- une perspective d'OPAH RU sur les bourgs d'Argentat et Saint-Privat
- un accompagnement technique et financier des porteurs de projet
- un guichet pour la connaissance des aides
- un travail à l'identification des logements indignes
- des programmes «tests» (habitat intergénéra-

Déterminants sociaux
L'altérité

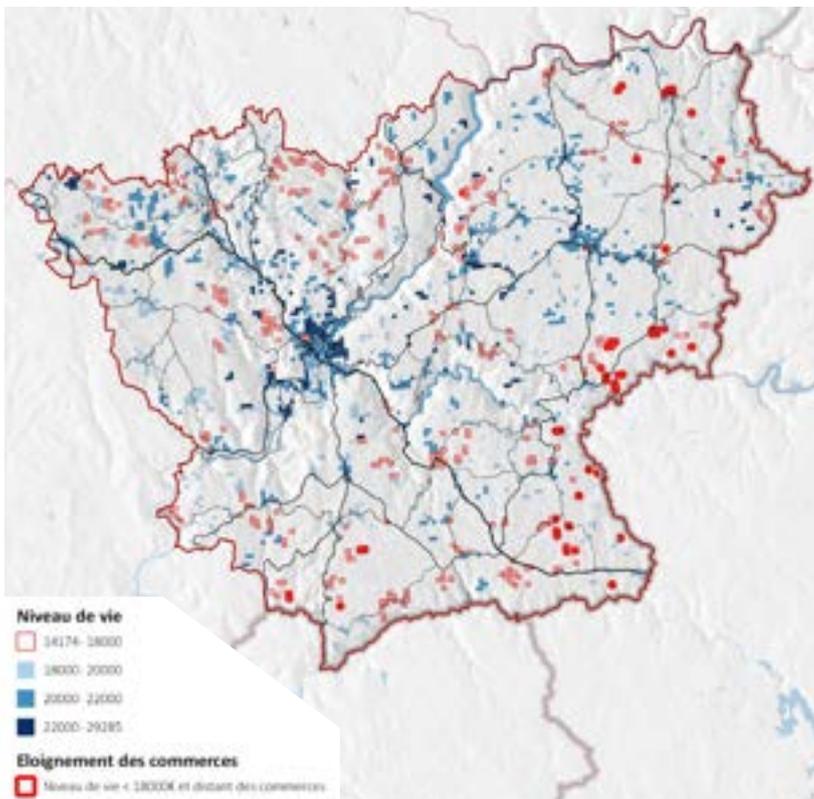


tionnel, habitat léger, etc.)

Objectifs connexes du PAS :

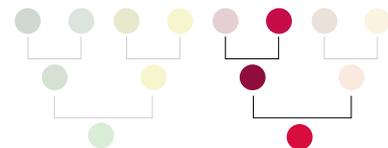
- Adapter le bâti contre l'isolement et la précarité
- Argentat et Saint-Privat, bourgs-centres de l'armature locale
- Dynamiser la filière bois
- Organiser l'accessibilité aux services à partir de pôles de proximité : les bourgs du territoire
- Réduire la consommation énergétique du territoire

Menace Niveau de vie des habitants du territoire



LES ÉCHANGES L'AFFAIBLISSEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

Déterminants
sociaux
L'altérité



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Aggravation probable de la situation

Stable

Amélioration probable

TENDANCE

PROJET



ECHELLE DE L'ENJEU



Ponctuelle



Intercommunale

MESURES PRISE PAR LE SCOT POUR LIMITER L'IMPACT



Eviter (objectifs)



Réduire



Compenser

Le Projet d'Aménagement Stratégique met en avant l'objectif de dynamiser et structurer les filières économiques locales.

Pour autant, certains des champs d'application échappent aux prérogatives des documents d'urbanisme.

Le suivi de la démarche devra démontrer la cohérence entre les politiques publiques mises en place et les résultats obtenus afin de réviser au besoin les objectifs / les moyens.

Objectifs connexes du PAS :

Accompagner les exploitations agricoles du territoire

Accueillir et mettre en réseau les entrepreneurs

Dynamiser la filière bois

Pérenniser et augmenter la production agricole

locale contribuant à l'autonomie du territoire

Viser la cohérence territoriale au-delà des

limites de l'intercommunalité

LE DÉPART DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EXISTANTES

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Aggravation probable de la situation

Stable

Amélioration probable

TENDANCE

PROJET



ECHELLE DE L'ENJEU



Ponctuelle



Intercommunale

MESURES PRISE PAR LE SCOT POUR LIMITER L'IMPACT



Eviter (objectifs)



Réduire



Compenser

Le Projet d'Aménagement Stratégique met en avant l'objectif de permettre l'évolution des entreprises existantes.

Sur le volet foncier, cette possibilité est encadrée par le respect des objectifs de limitation de l'artificialisation, de maîtrise de la consommation d'espaces, de préservation des continuités écologiques et des paysages.

Objectifs connexes du PAS :

Accompagner les exploitations agricoles du territoire

Développer un maillage touristique depuis la Xaintrie et la vallée de la Dordogne

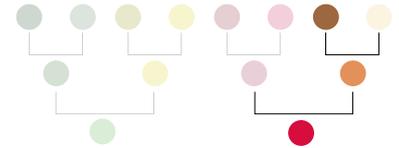
Dynamiser la filière bois

Permettre l'évolution des activités économiques

LES CODES

L'IMPACT PAYSAGER DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Déterminants sociaux
Les communs



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION	PROJET TENDANCE	
	Aggravation probable de la situation	□
Stable	■	□
Amélioration probable	□	■

ECHELLE DE L'ENJEU

□	Ponctuelle
■	Intercommunale

DESCRIPTION DE L'INCIDENCE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

Les injonctions à produire davantage d'énergie renouvelable appellent un encadrement local, notamment au regard des sensibilités des espaces.

Ce sujet, s'il n'est pas pleinement incarné par des projets concrets à l'heure actuelle, est majeur du point de vue des attentes sociétales et des appréhensions.

Ainsi, le projet de territoire encourageant l'installation de production d'énergie renouvelable, il est possible que des installations de grande capacité soient projetées sur le territoire et altèrent les caractères paysagers et environnementaux du territoire.

MESURES PRISE PAR LE SCOT POUR LIMITER L'IMPACT

- Eviter (objectifs et prescriptions)
- Réduire
- Compenser

L'évitement de cette incidence repose sur plusieurs prescriptions paysagères : Energie_1, 5, Espaces_5.

Cette dernière veille en particulier à préserver les lignes de crête aux abords des sites touristiques majeurs ainsi que depuis les gorges de la Maronne, de la Cère et de la Dordogne.

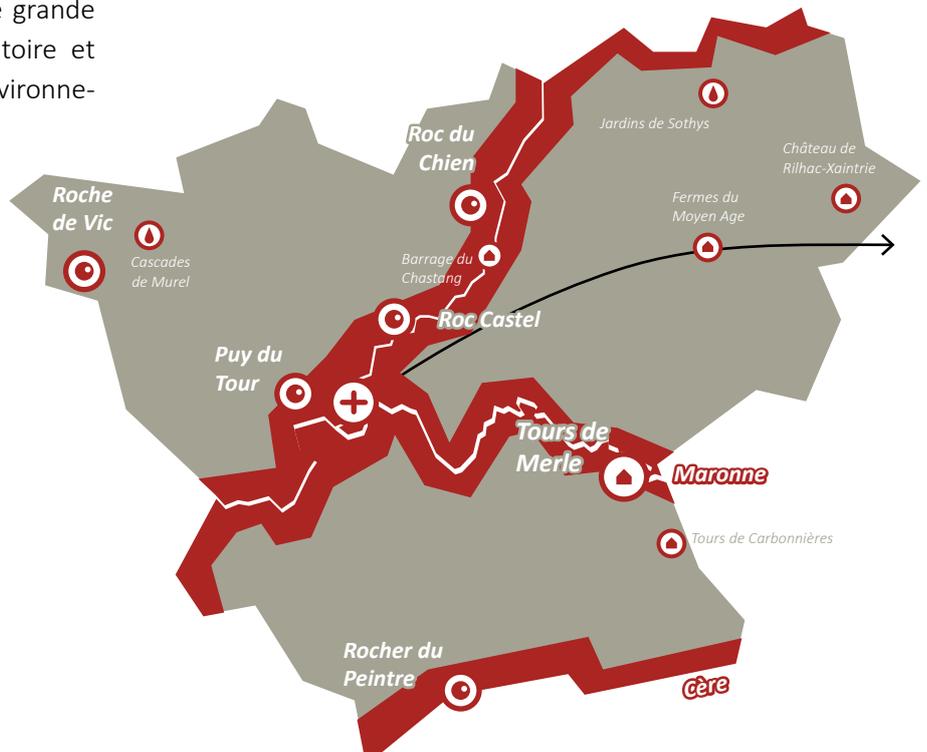
Energie_5 pose un principe généralisé d'attention à l'inscription paysagère des installations de production d'énergie (et de transport d'énergie).

Objectifs connexes du PAS :

- Préserver les qualités des entités paysagères
- Préserver les qualités des espaces publics
- Améliorer, optimiser et intégrer la production d'énergie du territoire, au regard de ses qualités environnementales et paysagères

Sites touristiques majeurs

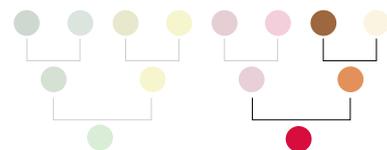
- ⊕ Coeur de bourg d'Argentat
- ⬆ Edification notable
- ⬇ Site paysager
- ⊙ Point de vue remarquable à ménager
- ⤵ Gorges et vallées



LES CODES

LA MAUVAISE INTÉGRATION DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS AU SEIN DES FORMES URBAINES ORIGINELLES

Déterminants sociaux
Les communs



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Aggravation probable de la situation
Stable
Amélioration probable

TENDANCE



PROJET



ÉCHELLE DE L'ENJEU

Ponctuelle
 Intercommunale

MESURES PRISE PAR LE SCOT POUR LIMITER L'IMPACT

Eviter (objectifs et prescriptions)
 Réduire
 Compenser

Le projet cherche à assurer l'inscription paysagère des nouvelles constructions par différents moyens :

- une vigilance particulière sur la qualité des zones commerciales et des sites d'activités
- la préservation d'enclaves paysagères
- l'intégration des dispositifs de production d'énergie sur les nouvelles constructions
- la prise en compte des caractéristiques architecturales et paysagères des constructions traditionnelles environnantes
- le respect de la topographie
- la maîtrise de la pollution lumineuse
- le soin apporté aux clôtures, notamment en lisière d'espaces urbanisés

Objectifs connexes du PAS :

Améliorer, optimiser et intégrer la production d'énergie du territoire, au regard de ses qualités environnementales et paysagères
Préserver les qualités des entités paysagères
Préserver les qualités des espaces publics

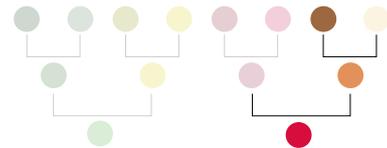
Espaces urbanisés du territoire



LES CODES

L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER DES SITES TOURISTIQUES

Déterminants sociaux
Les communs



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION	TENDANCE	PROJET
Aggravation probable de la situation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stable	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Amélioration probable	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

ÉCHELLE DE L'ENJEU

<input type="checkbox"/>	Ponctuelle
<input checked="" type="checkbox"/>	Intercommunale

MESURES PRISE PAR LE SCOT POUR LIMITER L'IMPACT

<input checked="" type="checkbox"/>	Eviter (objectifs et prescriptions)
<input checked="" type="checkbox"/>	Réduire (objectifs et prescriptions)
<input type="checkbox"/>	Compenser

Le projet propose plusieurs pistes afin de maîtriser l'impact de l'activité touristique mieux la connecter aux champs des politiques publiques :

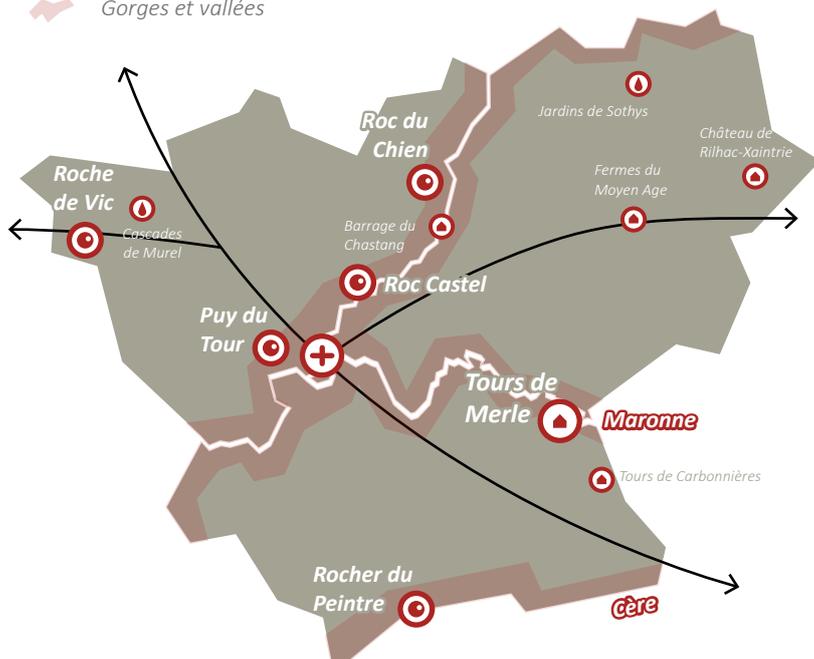
- l'intégration des besoins spécifiques des touristes en matière de mobilité aux projets
- la limitation de l'artificialisation et de la consommation d'espaces des activités économiques
- l'encadrement de la qualité de l'aspect extérieur des constructions aux abords des liaisons touristiques et des sites touristiques majeurs
- une vigilance sur l'intégration environnementale des installations touristiques

Objectifs connexes du PAS :

Développer un maillage touristique depuis la Xaintrie et la vallée de la Dordogne
Limiter l'artificialisation des sols

Sites touristiques majeurs

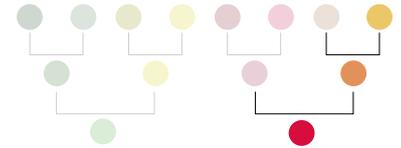
- Coeur de bourg d'Argentat
- Edification notable
- Site paysager
- Point de vue remarquable à ménager
- Gorges et vallées



LES ARTEFACTS

LA MISE EN VALEUR DES SAVOIR-FAIRE LOCAUX

Déterminants sociaux
Les communs



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Aggravation probable de la situation
Stable
Amélioration probable

TENDANCE



PROJET



ECHELLE DE L'ENJEU

Ponctuelle
 Intercommunale

DESCRIPTION DE L'INCIDENCE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

Eviter (objectifs)
 Réduire
 Compenser

Le territoire se projette dans une logique de filière en circuit court mais aussi vers la structuration de filières économiques liées aux ressources locales.

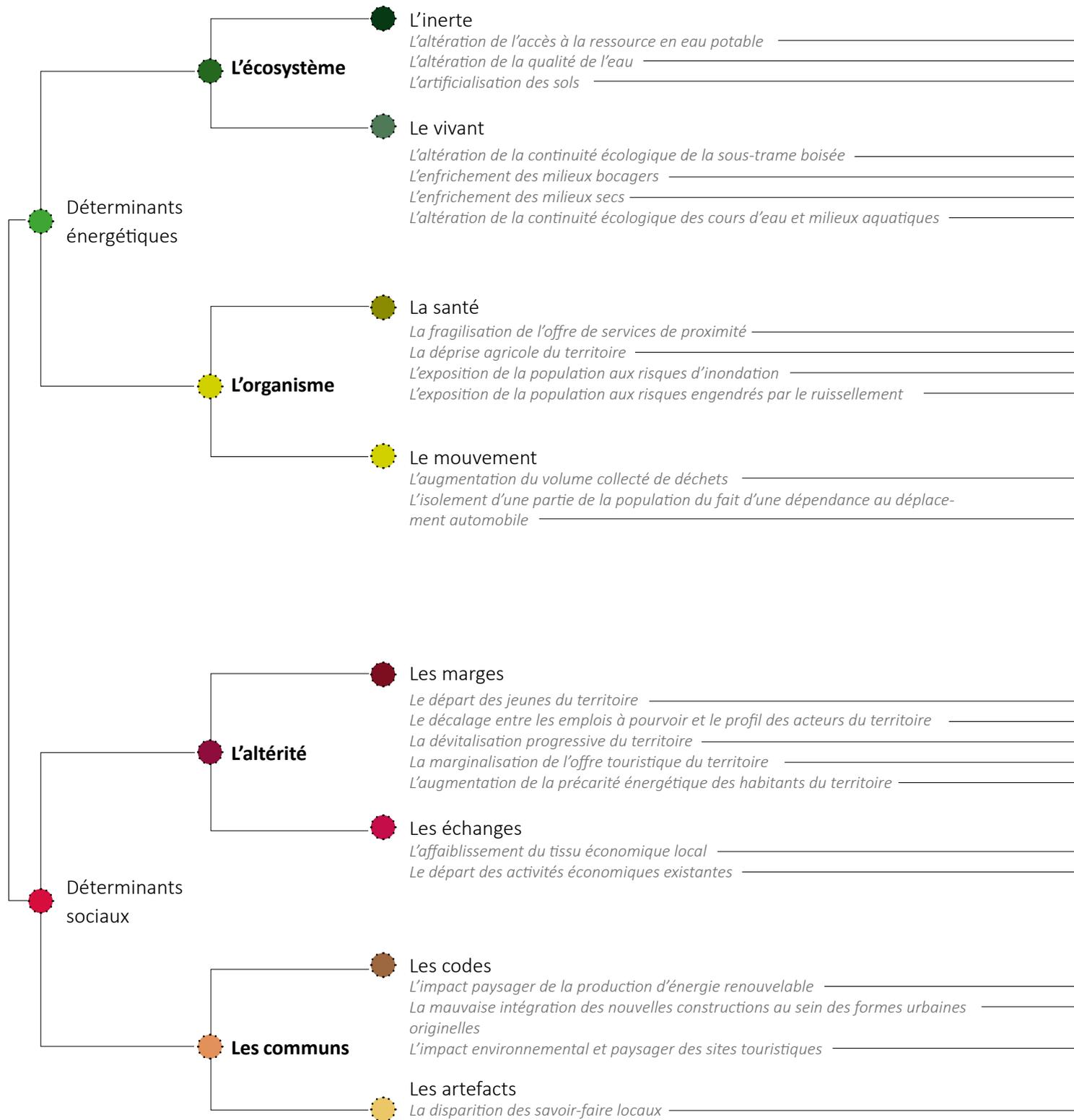
Il prend en compte les besoins des filières agricoles, forestières, touristiques, tout en cherchant la bonne intégration de ceux-ci dans leur contexte respectif.

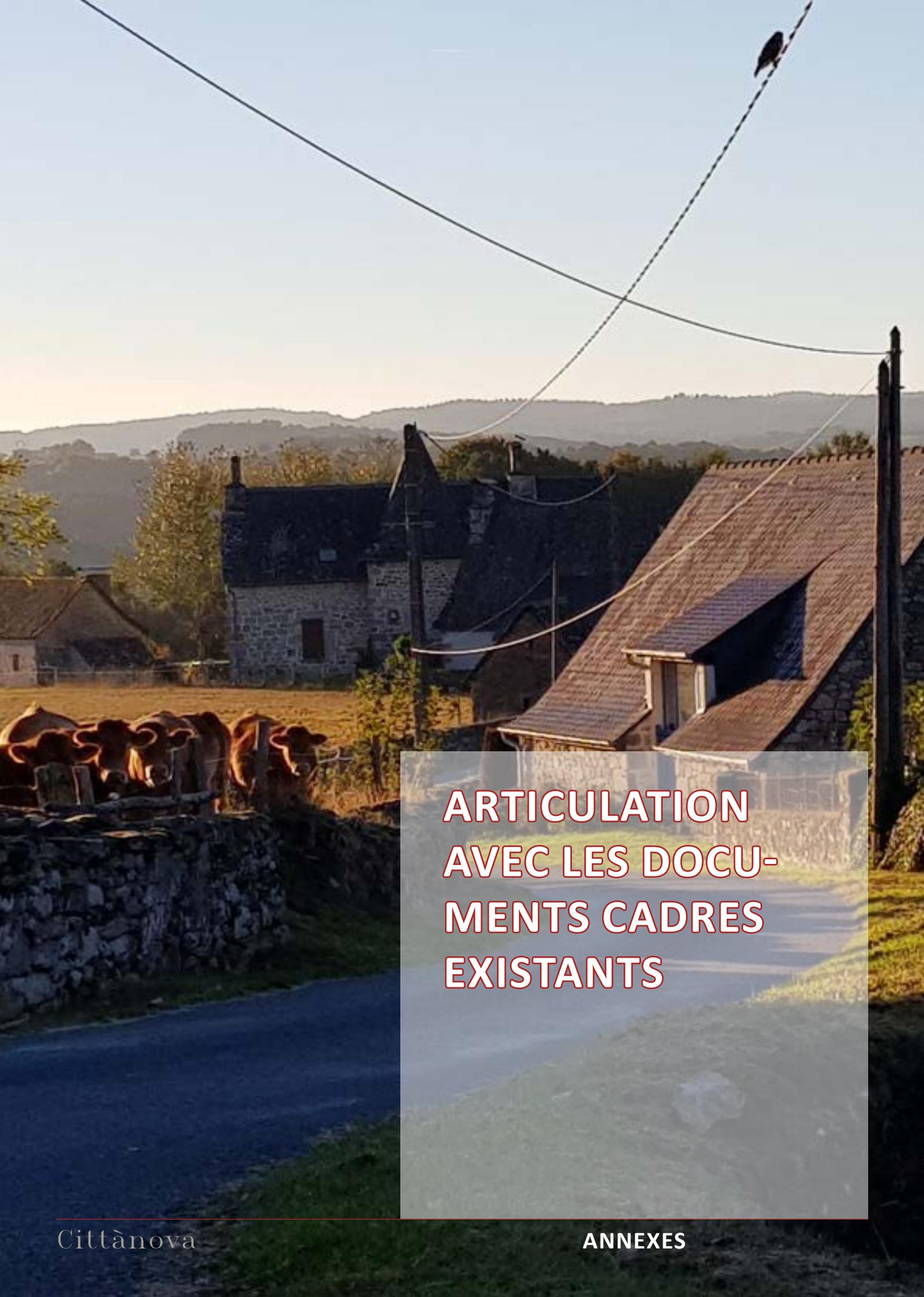
Objectifs connexes du PAS :

Accompagner les exploitations agricoles du territoire
Accueillir et mettre en réseau les entrepreneurs
Dynamiser la filière bois
Préserver les qualités des espaces publics

SYNTHÈSE

INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET



A photograph of a rural landscape. In the foreground, a stone wall runs across the frame, with several brown cows standing behind it. In the middle ground, there are several stone buildings with dark, steeply pitched roofs. The background shows rolling hills under a clear sky. A bird is perched on a power line in the upper right corner. A semi-transparent grey box is overlaid on the right side of the image, containing the text.

**ARTICULATION
AVEC LES DOCU-
MENTS CADRES
EXISTANTS**



LOI MONTAGNE

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Les trente communes composant la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne sont toutes soumises à l'application de la Loi Montagne.

Le Schéma de Cohérence Territoriale doit être compatible vis-à-vis des dispositions particulières de la Loi Montagne. Voici une synthèse des principaux sujets de réglementation appelés par cette loi.

Principe d'extension de l'urbanisation en continuité de l'urbanisation existante

Afin de faciliter la mise en oeuvre locale du principe d'extension en continuité des espaces urbanisés, le Schéma de Cohérence Territoriale a identifié plusieurs objectifs :

- Limiter l'artificialisation des sols
- Organiser l'accessibilité aux services à partir de pôles de proximité : les bourgs du territoire
- Préserver les qualités des espaces publics.

Ces objectifs vont de pair avec des mesures visant à limiter le mitage de l'espace agricole et naturel.

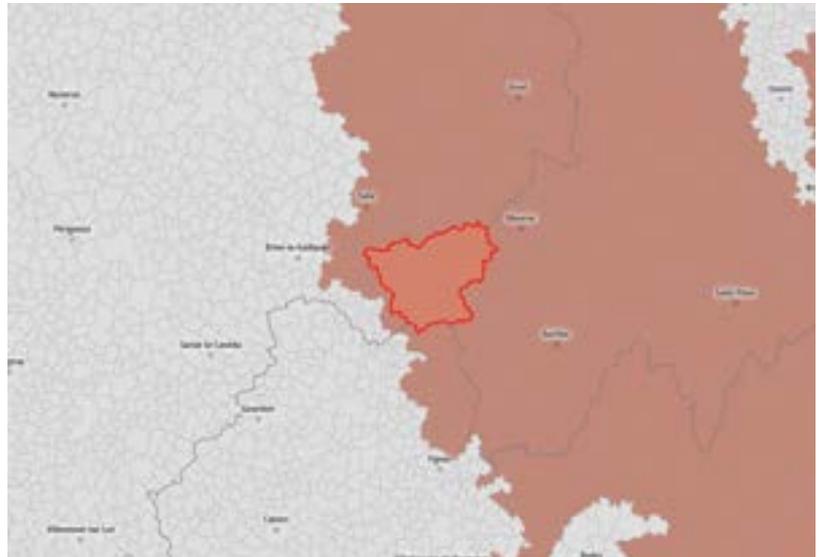
Ainsi, le DOO demande aux documents d'urbanisme explicitement de proscrire tout phénomène de mitage pour la production de logements.

Le SCoT ne prévoit pas de projet s'inscrivant en rupture de l'urbanisation existante.

Capacité d'accueil des espaces destinés à l'urbanisation

Les perspectives de développement sont adaptées à la sensibilité des espaces naturels et agricoles stratégiques pour l'activité rurale locale. Le Proget d'Aménagement Stratégique propose ainsi comme objectifs clés :

- Accompagner les exploitations agricoles du territoire
- Améliorer, optimiser et intégrer la production



Communes soumises à l'application de la Loi Montagne (source : Observatoire ANCT)

d'énergie du territoire, au regard de ses qualités environnementales et paysagères

- Equilibrer le développement entre les bourgs au sein de la Xaintrie Noire, de la Xaintrie Blanche ainsi qu'entre les communes au Nord de la Dordogne

- Pérenniser et augmenter la production agricole locale contribuant à l'autonomie du territoire

- Préserver la biodiversité

- Préserver les puits de carbone d'un territoire refuge pour la biodiversité

- Préserver les qualités des entités paysagères

- S'appuyer sur des territoires physiques

- Viser la cohérence territoriale au-delà des limites de l'intercommunalité

Les mesures sont davantage évoquées à travers les sujets suivants.

Préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard

Par une entrée touristique, le DOO accentue la vigilance sur l'évolution des sites touristiques et de leurs abords, ainsi que sur les abords des principales liaisons touristiques.

Le SCoT accompagne la reprise du parc de logements anciens et cherche à préserver ses qualités architecturales, que ce soit lors de travaux de rénovation d'une construction existante ou bien par l'as-

pect extérieur des nouvelles constructions. Un effort de conception est demandé aux projets sur le sujet de leur rapport à l'espace public des formes urbaines originelles.

La préservation des qualités paysagères de l'intercommunalité passe par le sujet de la reprise du bâti mais aussi par celui de la préservation des motifs semi-naturels qui le caractérisent : prairies et milieux secs, vallée et gorges de la Dordogne, de la Maronne et de la Cère.

La covisibilité aux abords de ces sites notables est encadrée, ciblant de ce fait d'éventuels projets d'installation de grande ampleur qui viendraient altérer la ligne de crête perceptible depuis ces espaces.

Les différentes sous-trames identifiées par l'état initial de l'environnement font l'objet de mesures de préservation adaptées aux enjeux de gestion de ces milieux respectifs (sous-trame boisée, milieux bocagers, secs et milieux humides/aquatiques).

Préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières

Le SCoT cherche à préserver les terres exploitées par l'agriculture, y compris certaines enclaves jouant un rôle au sein de l'espace public du bourg. Il se fixe un objectif de modération de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de manière à diminuer de moitié les tendances récentes et de viser une réduction de 70 % du phénomène observé les dix dernières années. Il proscriit tout particulièrement le mitage de l'espace agricole par de nouveaux projets de logements.

Il impose un recul de précaution de 100 m vis-à-vis des constructions agricoles pour les constructions relevant de tiers et oriente le développement des bourgs et des hameaux de manière à ne pas s'étendre en direction des exploitations agricoles.

Il facilite la déclinaison des orientations du Projet Alimentaire Territorial porté par le PETR. En anticipation, il propose aux documents d'urbanisme d'identifier des réserves foncières pour des installations agricoles accompagnées

par les collectivités.

Préservation des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à mille hectares

En cohérence avec les possibilités offertes par l'article R141-7, il rend lisible la disposition rendant inconstructible les rives naturelles des plans d'eau sur une profondeur de 300 mètres. Toutefois, il exclut du champ d'application de cet article quelques cas de figure, ne présentant pas d'enjeu de continuité écologique, de qualité paysagère (non située à l'entrée d'un bourg, d'un hameau ou bien aux abords d'un site touristique d'intérêt).

Développement touristique, immobilier de loisir et unités touristiques nouvelles

Les activités touristiques font l'objet de prescriptions visant à assurer leur bonne intégration paysagère et la prise en compte de la capacité d'accueil du site sur lequel elles s'implantent

L'immobilier de loisir étant majoritairement composé de résidences secondaires, et ce parc faisant l'objet d'une réhabilitation active par de nouveaux acquéreurs ou bien des résidents occasionnels, le document oriente le sujet de la réhabilitation de l'immobilier de loisir sur l'enjeu de qualité de l'aspect extérieur des constructions lors des interventions sur du bâti d'intérêt patrimonial.

Aucun projet d'unité touristique nouvelle structurante n'est identifié sur le territoire.

LE SRADDET

OBJECTIFS

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires est entré en vigueur le 27 mars 2020.

Il se développe sur 80 objectifs, regroupés en trois axes fondamentaux :

- Orientation 1 : Une Nouvelle Aquitaine dynamique, des territoires attractifs, créateurs

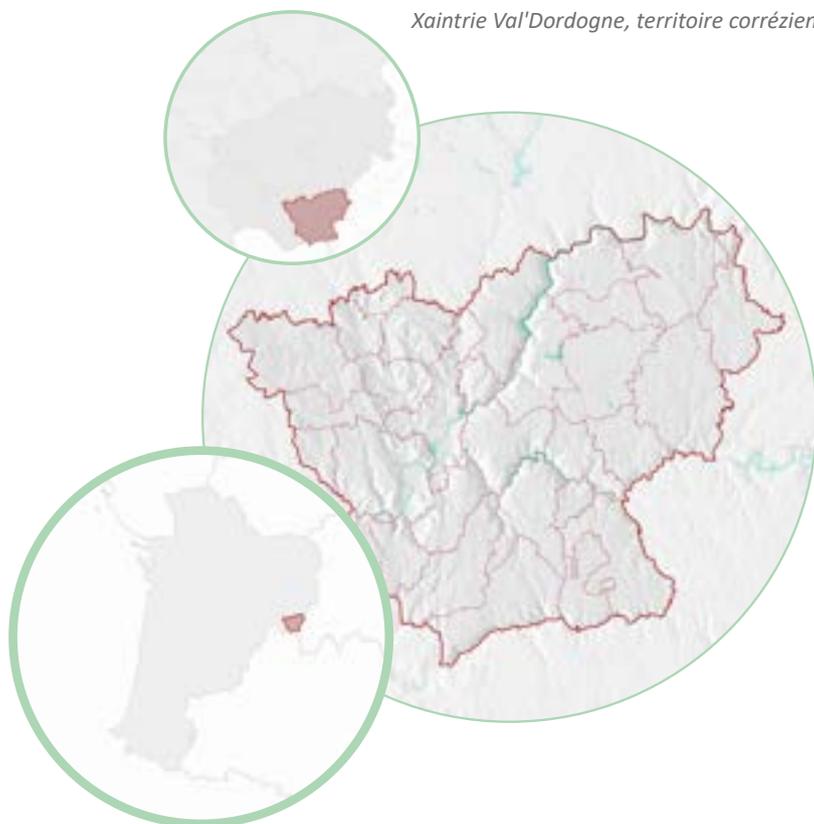
Le territoire Xaintrie Val'Dordogne axe lui aussi son projet de territoire sur la stimulation des initiatives économiques et sociales en cohérence avec la sensibilité de son territoire. Il cherche à encourager les filières courtes, notamment alimentaire. Il organise l'accessibilité aux services de proximité de son territoire et aux pôles voisins à partir d'une armature reconnaissant deux pôles principaux : Argentat-sur-Dordogne et Saint-Privat. Il planifie des projets de mobilités et l'implantation des équipements et commerces dans une optique de confortement de ces espaces de vie d'envergure intercommunale. Il propose plusieurs objectifs à destination des territoires voisins, afin d'inscrire la communauté de communes dans une logique d'action dépassant le cadre administratif départemental et régional en s'appuyant sur des périmètres de pertinence liées à ses ressources et filières locales.

d'activités et d'emplois

- Orientation 2 : Une Nouvelle Aquitaine audacieuse, des territoires innovants face aux défis démographiques et environnementaux

Le projet porté par le SCoT comporte des objectifs de modération de la consommation d'espaces et de réduction du rythme de l'artificialisation. Il vise à restructurer le bâti existant et impulser une dynamique de revitalisation des bourgs, tout particulièrement sur Argentat et Saint-Privat. Les visées qualitatives sur les espaces urbanisés sont doublées par des mesures de préservation des espaces stra-

Xaintrie Val'Dordogne, territoire corrèzien

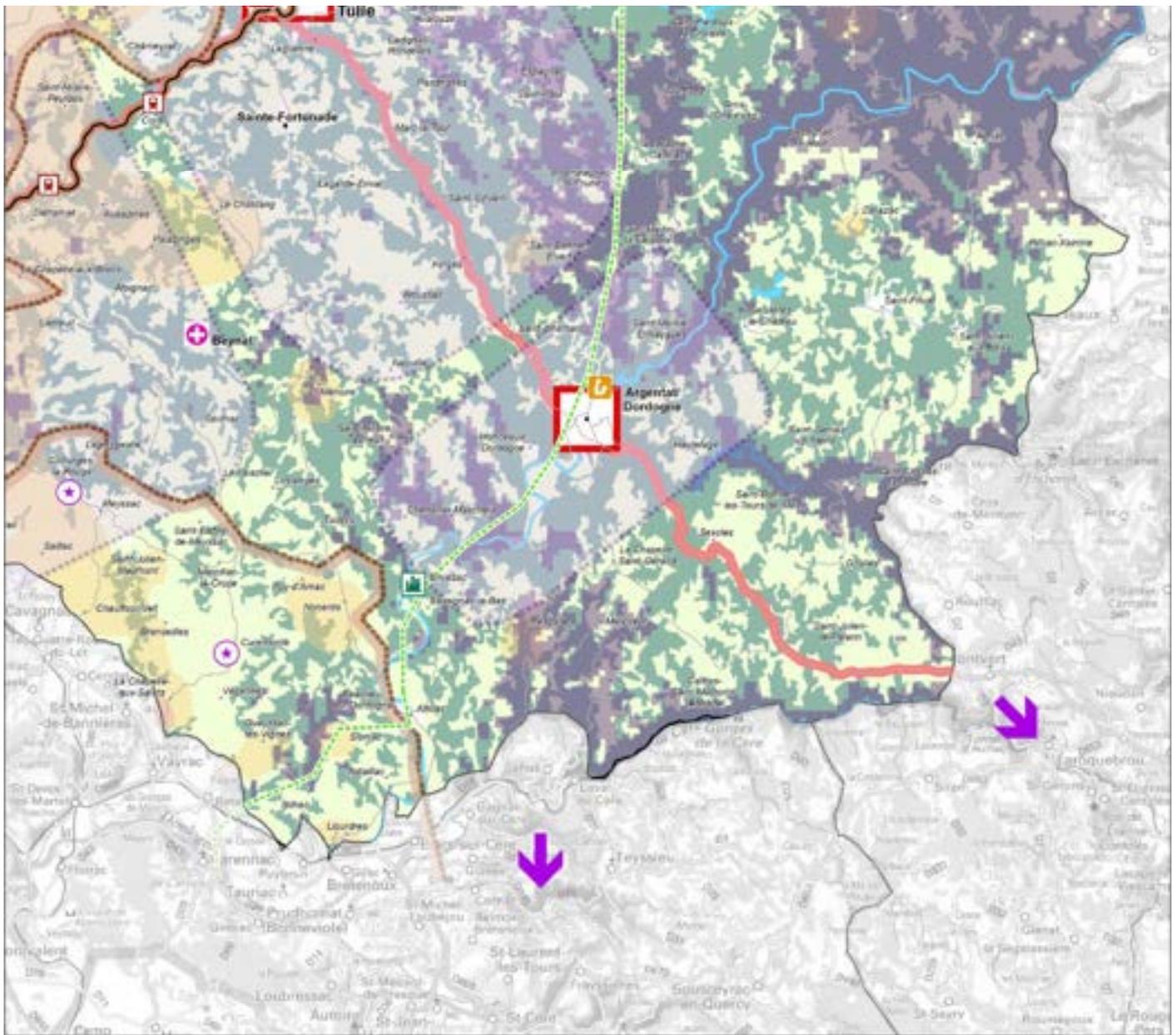


Nouvelle Aquitaine

tégiques pour les différentes sous-trames écologiques du territoire : les milieux secs, humides, aquatiques et espaces boisés. Il coordonne les politiques publiques sur le sujet de la transition énergétique en orientant vers l'économie et l'amélioration des performances énergétiques d'un parc bâti ancien. Il cherche à décarboner les mobilités sur le territoire dans la limite de ses compétences.

- Orientation 3 : Une Nouvelle Aquitaine solidaire, une région et des territoires unis pour le bien-vivre de tous

L'armature fine du territoire cherche à retisser le lien à une échelle locale : entre les hameaux et les bourgs, entre les bourgs et les principaux pôles de services, dont Argentat et Saint-Privat. Le projet se saisit de l'opportunité offerte par le numérique tout en anticipant les biais de la dématérialisation sur un territoire peu équipé.



**Espaces de vie du quotidien :
une échelle de partenariat à privilégier**



Pôles animateurs d'espaces de vie du quotidien à conforter dans leurs fonctions de proximité

Des lieux d'acquisition de la connaissance à valoriser



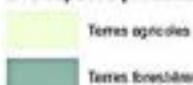
Axes routiers nationaux et axes routiers d'intérêt régional pour mailler le territoire



Coopération à développer

avec les régions françaises voisines

Des espaces productifs à valoriser durablement



Véloroutes et voies vertes planifiées, à conforter ou à créer

EuroVelo, Vélo Route et Voies Vertes

Cartographie des objectifs du SRADET sur le territoire de l'intercommunalité Xaintrie Val Dordogne

Argentat est l'un des deux pôles organisateurs du SCoT, complété par Saint-Privat. L'offre de formation existante, nécessaire pour les jeunes du territoire, est appelée à se renforcer sur les domaines en lien avec les filières locales : alimentaire, forêt, patrimoine, tourisme.

La D1120 est l'un des axes structurants reconnus par le SCoT, à la fois stratégique pour l'accès aux services de proximité comme pour la découverte touristique du territoire. De même, la véloroute V87 est une liaison forte du projet du territoire.

La coopération est appelée dans le Projet d'Aménagement Stratégique sur un principe de coopération thématique sur des sujets tels que l'énergie, la gestion de l'eau, l'accès aux services et la vitalité des territoires ruraux.

Les terres agricoles comme forestières font l'objet de mesures visant à concilier enjeux de production, stockage de carbone et services écosystémiques.

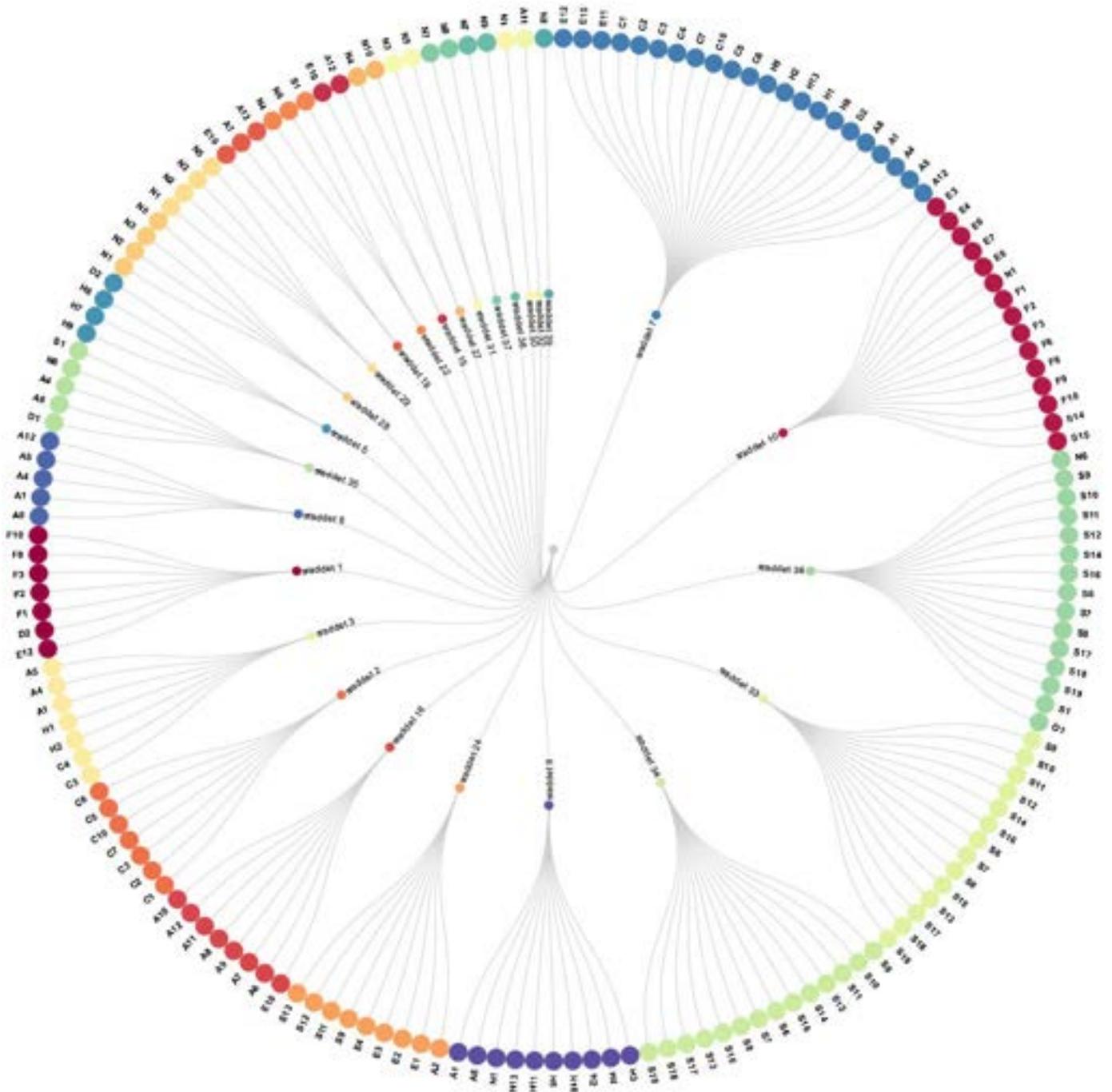
RÈGLES GÉNÉRALES

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires comporte un fascicule regroupant 41 règles, concernant pour partie l'aménagement du territoire.

Ces mesures sont déclinées à travers l'action du SCoT et plus particulièrement du Docu-

ment d'Orientation et d'Objectifs. La prise en compte des différentes mesures est explicitée par le graphe ci-dessous.

Déclinaison des règles générales du SRADDET (légende pages suivantes) au moyen des prescriptions du Document d'Orientation et d'Objectifs (se prémunir du DOO pour la bonne compréhension du graphique ; les index en corolle renvoient aux différentes prescriptions du DOO d'après les préfixes suivants : Ai : B_Accessibilité_i / Ci : A_Commerce_i / Di : B_Densification_i / Ei : A_Economie_i / Hi : B_Habitat_i / Ei : C_Eau_i / Ni : C_Energie_i / Oi : C_Plans_eau_i / Si : C_Espaces_i / Ui : C_UTN_i)



sraddet 1

Les territoires mobilisent prioritairement le foncier au sein des enveloppes urbaines existantes. («31. Réduire de 50 % la consommation d'espace à l'échelle régionale, par un modèle de développement économe en foncier»)

sraddet 2

Les territoires organisent essentiellement le développement des surfaces commerciales dans les centralités et les zones commerciales existantes.

sraddet 3

Les territoires proposent une armature territoriale intégrant l'appareil commercial, les équipements et les services répondant aux besoins actuels et futurs de leur population en lien avec les territoires voisins. Cette armature sera construite en cohérence avec l'armature régionale.

sraddet 5

Les territoires font des friches des espaces de réinvestissement privilégiés.

sraddet 7

Les documents de planification et d'urbanisme cherchent, par une approche intégrée, à conforter et/ou revitaliser les centres-villes et centres-bourgs.

sraddet 8

Les administrations, équipements et services au public structurants sont préférentiellement implantés et/ou maintenus dans les centres-villes et les centres-bourgs.

sraddet 9

L'adaptation du cadre de vie aux usages et besoins des personnes âgées est recherchée par les documents de planification et d'urbanisme.

sraddet 10

«Des dispositions favorables à l'autonomie alimentaire des territoires sont recherchées dans les documents de planification et d'urbanisme :
- Par la préservation du foncier agricole
- Par la promotion de stratégies alimentaires locales et autres dispositifs de valorisation de la ressource agricole en proximité.»

sraddet 15

L'amélioration de l'accessibilité aux sites touristiques par les modes alternatifs à l'automobile est recherchée.

sraddet 16

Les stratégies locales de mobilité intègrent tous les services de mobilité, y compris ceux ne dépendant pas des autorités organisatrices (covoiturage, autopartage, services librement organisés...) et en favorisant les pratiques durables.

sraddet 18

Les documents d'urbanisme et de planification conçoivent et permettent la mise en oeuvre d'un réseau cyclable en cohérence avec les schémas départementaux, régionaux, nationaux ou européens.

sraddet 22

Le principe de l'orientation bioclimatique est intégré

dans tout projet d'urbanisme et facilité pour toute nouvelle construction, réhabilitation ou extension d'une construction existante.

sraddet 24

Les documents de planification et d'urbanisme intègrent la ressource en eau en qualité et en quantité en favorisant les économies d'eau, la réduction des ruissellements, la récupération des eaux pluviales, la réutilisation des eaux grises et la préservation des zones tampons.

sraddet 27

L'isolation thermique par l'extérieur (ITE) des bâtiments est facilitée.

sraddet 28

L'intégration des équipements d'énergie renouvelable solaires dans les bâtiments est facilitée et encouragée.

sraddet 29

L'optimisation des installations solaires thermiques et photovoltaïques sur les bâtiments est améliorée par une inclinaison adaptée de la toiture.

sraddet 30

Le développement des unités de production d'électricité photovoltaïque doit être privilégié sur les surfaces artificialisées bâties et non bâties, offrant une multifonctionnalité à ces espaces.

sraddet 31

L'installation des réseaux de chaleur et de froid couplés à des unités de production d'énergie renouvelable est facilitée.

sraddet 32

L'implantation des infrastructures de production, distribution et fourniture en énergie renouvelable (biogaz, hydrogène, électricité) pour les véhicules de transport de marchandises et de passagers est planifiée et organisée à l'échelle des intercommunalités, en collaboration avec la Région et l'Etat.

sraddet 33

Les documents de planification et d'urbanisme doivent lors de l'identification des continuités écologiques de leur territoire (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) à leur échelle :

sraddet 34

Les projets d'aménagements ou d'équipements susceptibles de dégrader la qualité des milieux naturels sont à éviter, sinon à réduire, au pire à compenser, dans les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques définis localement ou à défaut dans ceux définis dans l'objectif 40 et cartographiés dans l'atlas régional au 1/150 000 (atlas de 64 planches : « Trame verte et bleue, cartographie des composantes en Nouvelle-Aquitaine »).

sraddet 35

Les documents de planification et d'urbanisme qui identifient des secteurs voués à l'urbanisation doivent y prévoir des principes d'aménagement visant à préserver et à restaurer la fonctionnalité des écosystèmes, la biodiversité et le paysage.

sraddet 36

Les documents de planification et d'urbanisme protègent les continuités écologiques et préservent la nature en ville. Pour cela ils peuvent mobiliser des outils adaptés tels que les zonages, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, la définition d'un Coefficient de Biotope par Surface, ou encore la définition d'emplacements réservés.

sraddet 37

Les acteurs mettent en oeuvre prioritairement des actions visant à la prévention des déchets avant toute opération de valorisation puis d'élimination.

sraddet 38

Les acteurs mettent en oeuvre des actions visant à la valorisation matière des dé-

chets avant toute opération d'élimination et après toute opération de prévention.

sraddet 39

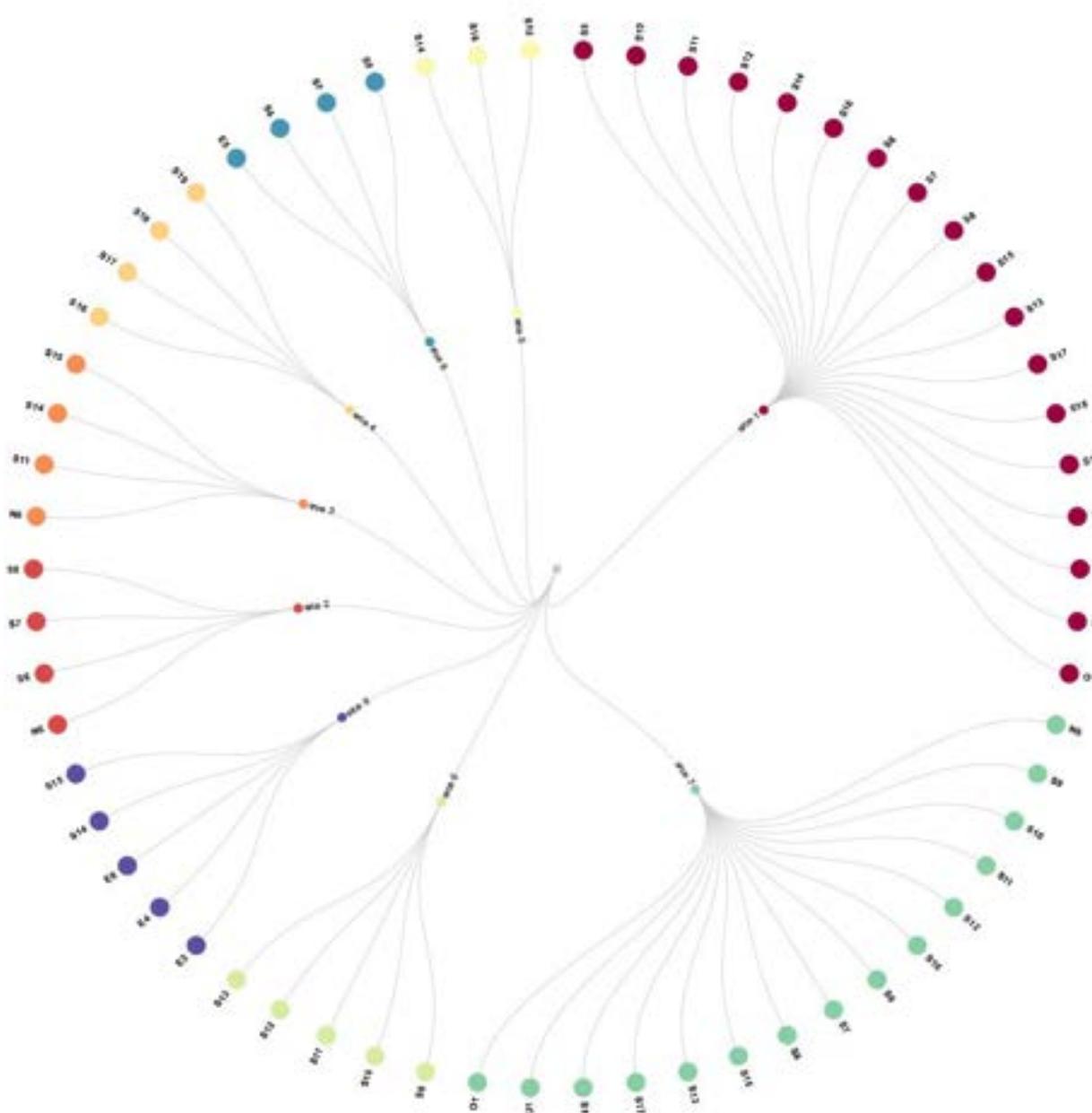
L'ouverture de nouvelles installations de stockage de déchets non dangereux, non inertes, n'est pas autorisée sur l'ensemble du territoire régional.

SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique est une annexe du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

Il est en vigueur depuis le 27 mars 2020.

Déclinaison des règles générales du Schéma régional de Cohérence Ecologique (légende pages suivantes) au moyen des prescriptions du Document d'Orientation et d'Objectifs (se prémunir du DOO pour la bonne compréhension du graphique ; les index en corolle renvoient aux différentes prescriptions du DOO d'après les préfixes suivants : Ai : B_Accessibilité_i / Ci : A_Commerce_i / Di : B_Densification_i / Ei : A_Economie_i / Hi : B_Habitat_i / Ei : C_Eau_i / Ni : C_Energie_i / Oi : C_Plans_eau_i / Si : C_Espaces_i / Ui : C_UTN_i)



srce 1

Le maintien et la restauration de la mosaïque de milieux, élément paysager identitaire du Limousin

srce 2

Le maintien de milieux forestiers diversifiés

srce 3

Le maintien et la restauration d'un réseau de haies fonctionnelles

srce 4

La conservation et la mise en réseau des milieux secs

srce 5

Le maintien des prairies naturelles

srce 6

«Le maintien ou l'amélioration de la qualité et de la fonctionnalité des milieux aquatiques et de la ressource en eau du Limousin, région située en tête de bassins versants

> L'importance de milieux humides en tant qu'interface entre les milieux aquatiques et terrestres

> Le maintien et la restauration des continuités hydrographiques des cours d'eau

> La gestion et l'aménagement des étangs dans le respect de la continuité écologique et de la qualité des milieux aquatiques»

srce 7

La nécessaire intégration de la biodiversité et des continuités écologiques dans le développement urbain et le réseau de transports

srce 8

La promotion d'une sylviculture limousine économiquement viable prenant en compte la diversité des milieux, les corridors écologiques et la multifonctionnalité de la forêt

srce 9

La promotion des activités agricoles bénéfiques au maintien des milieux bocagers et des milieux agropastoraux

LE SDAGE

ORIENTATIONS FONDAMENTALES D'UNE GESTION ÉQUILIBRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne est entré en vigueur le 10 mars 2022.

Face aux enjeux des changements globaux majeurs (changement climatique, perte de biodiversité, augmentation de la population) et de la santé publique, le SDAGE 2022-2027 propose la mise en œuvre d'une politique de l'eau permettant au grand Sud-Ouest de s'adapter à ces mutations profondes et d'en atténuer les effets.

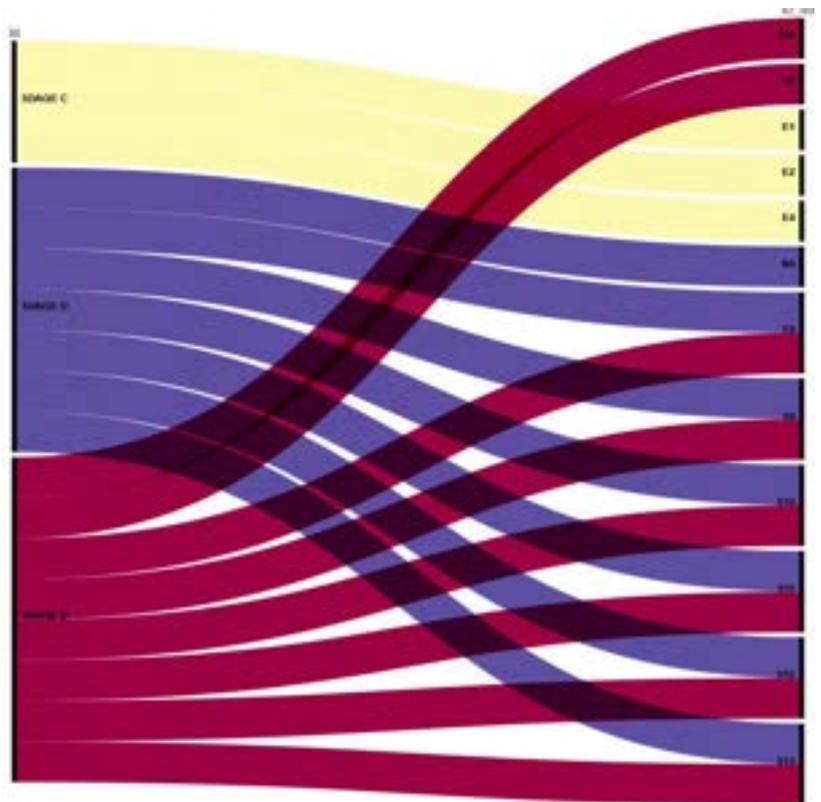
Sur la base de l'état des lieux de 2019, l'ambition du SDAGE est d'atteindre 60% de cours d'eau en bon état d'ici 2027.

Le SDAGE se fixe 4 catégories d'objectifs majeurs : créer les conditions de gouvernance favorables, réduire les pollutions, agir pour assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides.

Si la première orientation concerne moins le SCoT, les trois suivantes sont déclinées au moyen de familles de mesures qui interrogent plus ou moins directement les prérogatives des Schémas de Cohérence Territoriale :

- Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants
- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau
- Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique
- Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques
- Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral
- Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau

Déclinaison des orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau (légende ci-dessous) au moyen des prescriptions du Document d'Orientation et d'Objectifs (se prémunir du DOO pour la bonne compréhension du graphique ; les index à droite renvoient aux différentes prescriptions du DOO d'après les préfixes suivants : Ai : B_Accessibilité_i / Ci : A_Commerce_i / Di : B_Densification_i / Ei : A_Economie_i / Hi : B_Habitat_i / Ei : C_Eau_i / Ni : C_Energie_i / Oi : C_Plans_eau_i / Si : C_Espaces_i / Ui : C_UTN_i)



SDAGE B Réduire les pollutions

SDAGE C Agir pour assurer l'équilibre quantitatif

SDAGE D Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides

- Réduire la vulnérabilité face aux risques d'inondation, de submersion marine et l'érosion des sols.

Les tableau suivant référence comment ces mesures répondent aux orientations fondamentales du SDAGE :

Code mesure	Descriptif de la mesure du PDM :	Répond à l'orientation fondamentale :
GOU01	Gouvernance Connaissance- Etude transversale	A- Mieux connaître pour mieux gérer A- Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire B- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau B- Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux côtières, des estuaires et des lacs naturels
GOU02	Mettre en place ou renforcer un SAGE Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)	A- Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs
GOU03	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation	A- Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs A- Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire B- Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée B- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau B- Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux côtières, des estuaires et des lacs naturels D- Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral D- Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau
AGR01	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions diffuses ou ponctuelles d'origine agricole	A- Mieux connaître pour mieux gérer B- Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée
AGR02	Limiter les transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	B- Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée B- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau B- Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux côtières, des estuaires et des lacs naturels
AGR03	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	B- Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée B- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau B- Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux côtières, des estuaires et des lacs naturels
AGR04	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	B- Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée
AGR05	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	B- Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée B- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau
AGR06	Elaborer un programme d'action sur une zone d'érosion	B- Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée B- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau B- Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux côtières, des estuaires et des lacs naturels D- Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques D- Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral
AGR08	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	B- Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée B- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau B- Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux côtières, des estuaires et des lacs naturels
ASS01	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	A- Mieux connaître pour mieux gérer B- Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants

ASS13	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	A- Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire B- Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants B- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau B- Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux côtières, des estuaires et des lacs naturels
IND01	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et de l'artisanat	A- Mieux connaître pour mieux gérer B- Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants
IND12	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)	B- Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants B- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau B- Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux côtières, des estuaires et des lacs naturels
MIA01	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques	A- Mieux connaître pour mieux gérer B- Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux côtières, des estuaires et des lacs naturels D- Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques D- Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral D- Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau D- Réduire la vulnérabilité et les aléas d'inondation
MIA02	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	A- Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire D- Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral D- Réduire la vulnérabilité et les aléas d'inondation
MIA03	Aménager ou supprimer un ouvrage qui contraint la continuité (à définir)	D- Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral
MIA05	Mettre en oeuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'une eau de transition (lagune ou estuaire)	B- Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux côtières, des estuaires et des lacs naturels D- Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral D- Réduire la vulnérabilité et les aléas d'inondation
MIA14	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide Mettre en place une protection réglementaire ou réaliser un zonage sur un milieu aquatique (hors ZSCE)	A- Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire B- Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux côtières, des estuaires et des lacs naturels D- Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau D- Réduire la vulnérabilité et les aléas d'inondation
RES01	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau	A- Mieux connaître pour mieux gérer C- Mieux connaître et faire connaître pour mieux gérer
RES03	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	C- Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique
COL02	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives	B- Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée B- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau B- Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux côtières, des estuaires et des lacs naturels

OBJECTIFS DE QUALITÉ ET DE QUANTITÉ DES EAUX

Le territoire de l'intercommunalité est couvert par cinq sous-secteurs hydrographiques au sein du SDAGE :

- bvg023 : Auze- Aigle- Sumène
- bvg044 : Corrèze
- bvg052 : Dognon- Diège- Doustre- Triou-zoune
- bvg054 : Dordogne lotoise
- bvg111 : Maronne

Les différents objectifs qui sont rattachés aux masses d'eau superficielles sont rappelés aux pages suivantes.

Les masses d'eau souterraine en lien avec le territoire n'ont pas d'objectif spécifique de bon état à horizon 2027.



Bassins versants couvrant la communauté de communes Xaintrie Val Dordogne

Tableau des objectifs des masses d'eau souterraine											
Réfrentiel de la masse d'eau			Objectif d'état chimique					Objectif d'état quantitatif			
Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Type	Dépts	Obj	Ech	Motif	Param	Obj	Ech	Motif	Raison
FRFG006A	Socle aval du bassin versant de la Dordogne	S	15, 19, 46	BE	2015			BE	2015		
FRFG006B	Socle amont du bassin versant de la Dordogne	S	15, 19, 23, 46	BE	2015			BE	2015		
FRFG024A	Alluvions de la Dordogne moyenne jusqu'à la confluence de la Vèbre	A	19, 24, 46	BE	2021			BE	2015		

S'agissant du panel de mesures concernant les bassins versants associés à la ressource en eau du territoire, le Document d'Orientation et d'Objectifs comporte plusieurs prescriptions permettant de contribuer à leur mise en place.

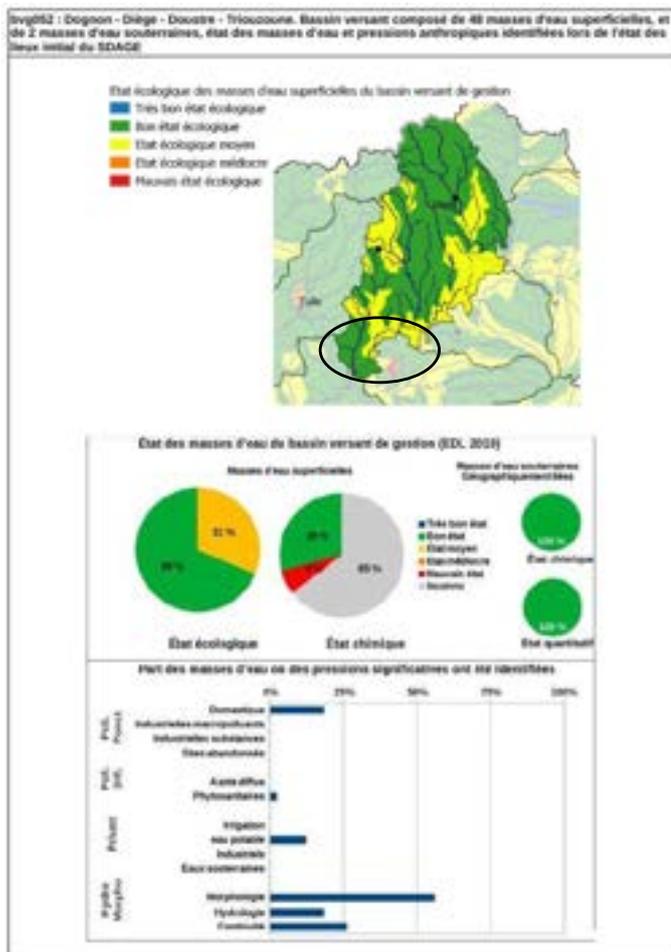
Ainsi, le SCoT enjoint à analyser la capacité d'accueil des espaces urbanisés, notamment au regard de la ressource en eau.

Il propose plusieurs prescriptions de manière à assurer la préservation des abords des cours d'eau, la limitation de la pollution de ces milieux notamment à cause du ruissellement.

Il demande aux documents d'urbanisme de bien intégrer les conséquences foncières des choix du Schéma Directeur d'Acheminement

de l'Eau Potable, en cours de réalisation.

Il cherche à sécuriser les captages non protégés, à réaliser davantage d'économie d'eau potable dans les projets de construction.



Mesures répondant aux pollutions diffuses	
AGR01 : Limitation des apports diffus	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
AGR08 : Limitation des pollutions ponctuelles	Réduire la pression phosphorée et azotée liée aux élevages au-delà de la Directive nitrates
Mesures répondant aux pollutions ponctuelles	
ASS01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement
ASS13 : Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	Réhabiliter et/ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
	Equiper une STEP d'un traitement suffisant dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif
Mesures améliorant la gouvernance liée à l'eau	
GOU02 : Gestion concertée	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)
GOU03 : Formation, conseil, sensibilisation ou animation	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation
Mesures répondant aux altérations hydromorphologiques	
MIA01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
MIA02 : Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
MIA03 : Gestion des cours d'eau - continuité	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à définir)
MIA14 : Gestion des zones humides, protection réglementaire et zonage	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide
Mesures répondant aux prélèvements	
RES01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau
RES02 : Economie d'eau	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat
RES03 : Règles de partage de la ressource	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
RES09 : Protection eau potable	Mettre en place une action découlant de l'arrêté DUP (en périmètres de protection)

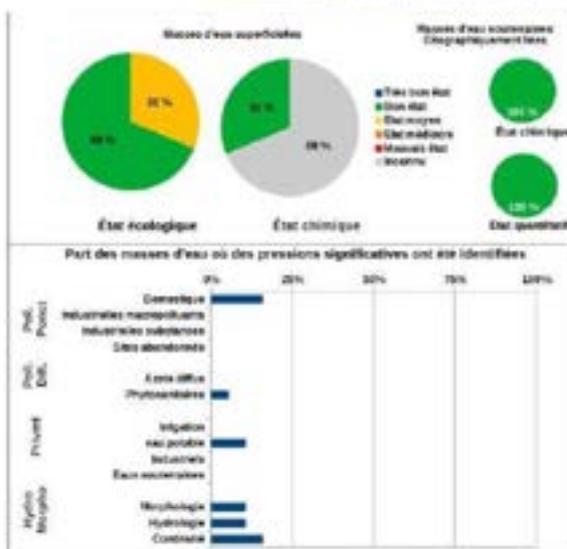
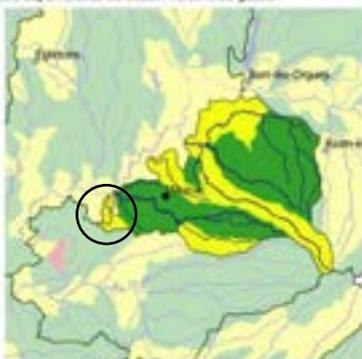
Tableau des objectifs des masses d'eau superficielles (rivières, lacs et littorales) par commission territoriale et par bassin versant de gestion

Tableau des objectifs des masses d'eau superficielles (rivières, lacs et littorales) par commission territoriale et par bassin versant de gestion												
Réfèrentiel de la masse d'eau					Objectif état écologique				Objectif d'état chimique (sans obliquité)			
Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Cat.	Nat	Dépt	Obj d'état	Éch.	Motif(s)	EQ Dérog	Obj d'état	Éch.	Motif(s)	P Dérog
Bassin versant de gestion Dognon - Diège - Doustre - Triouzoune												
FRFL1	Lac de l'Aigle	L	FM	15, 19	OMS	2027	FT	Nutriments, PS	BE	2015		
FRFL3	Retenue d'Argentat	L	FM	19	BP	2015			BE	2015		
FRFL30	Retenue du Chastang	L	FM	19	OMS	2027	FT	Nutriments, PS	BE	2015		
FRFL31	Retenue des Chaumettes	L	FM	19	OMS	2027	FT	Nutriments, PS	BE	2015		
FRFL60	Retenue de Marigès	L	FM	15, 19	OMS	2027	FT	Nutriments, PS	OMS	2027	FT	Cadmium et ses composés
FRFL97	Retenue de la Triouzoune	L	FM	19	OMS	2027	FT	Nutriments, Oxygène, PS	BE	2015		
FRFL99	Retenue de la Valette	L	FM	19	OMS	2027	FT	Oxygène, PS	BE	2015		
FRFR100	La Sarsonne	R	N	19, 23	BE	2015			BE	2015		
FRFR101A	La Diège (Langlade) du barrage les Chaumettes à la retenue de Marigès	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR101B	La Diège (Langlade) du confluent de la Sarsonne à la retenue les Chaumettes	R	N	19	BE	2027	FT	I2M2, IBMR, IPR	BE	2015		
FRFR101C	La Diège (Langlade) de sa source au confluent de la Sarsonne	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR494	La Luzège de sa source au confluent du Cheny (inclus)	R	N	19	OMS	2027	FT	IBD 2007, IBMR, IPR	BE	2015		
FRFR495	La Triouzoune de sa source à la retenue de la Triouzoune	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR507	La Soudellette	R	N	19	BE	2027	FT	Nutriments	BE	2015		
FRFR514	Le Gagnoux	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR84	Le Doustre de sa source à la retenue de la Valette	R	N	19	BE	2021			BE	2015		
FRFR85	Le Doustre du barrage de la Valette à la retenue d'Argentat	R	N	19	BE	2021			BE	2015	FT	Fluoranthène
FRFR98A	La Luzège du confluent du Vianon à la retenue du Chastang	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR98B	La Luzège du confluent du Cheny au confluent du Vianon	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR99	La Triouzoune du barrage de la Triouzoune au lac de l'Aigle	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFRL_2	Ruisseau de Lachaux	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFRL18_3	Le Dognon	R	N	19	BE	2021			BE	2015		
FRFRL18_5	Le Lys	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFRL30_1	Ruisseau du Pont Aubert	R	N	19	BE	2021			BE	2015		
FRFRL30_5	Ruisseau de Sombre	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFRL30_6	Ruisseau de Saint-Merit	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFRL31_1	La Gane	R	N	19	BE	2027	FT	I2M2, IBD 2007, IBMR, IPR, Nutriments, Oxygène, PS	BE	2015		
FRFRL60_2	[Toponyme inconnu] P0781010	R	N	19	BE	2027	FT	I2M2, IBMR, IPR, Nutriments, Oxygène, PS	BE	2015		
FRFRL60_3	Ruisseau de l'Artaude	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR99_1	L'Étang de Bourne	R	N	19	BE	2021			BE	2015		
FRFR100_1	La Mazone	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR100_2	Ruisseau de l'Étang Roux	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR101A_1	Ruisseau de Laborde	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR101C_2	Ruisseau de Rochefort	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR101C_3	Ruisseau de Malpouze	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR101C_4	La Liège	R	N	19, 23	BE	2021			BE	2015		
FRFR101C_5	[Toponyme inconnu] P0781100	R	N	19	BE	2021			BE	2015		
FRFR494_1	Ruisseau d'Ambugeat	R	N	19	BE	2021			BE	2015		
FRFR507_1	Ruisseau d'Egletons	R	N	19	OMS	2027	FT	IPR, Nutriments	BE	2015	FT	Fluoranthène
FRFR507_2	Ruisseau du Moulin du Prieur	R	N	19	BE	2027	FT	I2M2, IBMR, IPR	BE	2015		
FRFR84_1	Ruisseau de l'Étang Gros	R	N	19	OMS	2027	FT	I2M2, IBD 2007, IBMR, IPR, Nutriments, Oxygène	BE	2021		
FRFR85_1	Ruisseau de Gumond	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR85_2	Ruisseau de Gane Chaloup	R	N	19	OMS	2027	FT	I2M2, IBD 2007, IBMR, IPR, Nutriments, Oxygène	BE	2015		
FRFR85_4	Ruisseau du Frayste	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR98A_1	Le Vianon	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR98A_2	Ruisseau de Vasséjoux	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR98B_1	Ruisseau du Moulin du Lieutieret	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR98B_2	Ruisseau de Chassagnoux	R	N	19	BE	2015			BE	2015		

bvg023 : Auze - Aigle - Sumène. Bassin versant composé de 16 masses d'eau superficielles, et de 3 masses d'eau souterraines, état des masses d'eau et pressions anthropiques identifiées lors de l'état des lieux initial du SDAGE

Etat écologique des masses d'eau superficielles du bassin versant de gestion

- Très bon état écologique
- Bon état écologique
- Etat écologique moyen
- Mauvais état écologique



Mesures répondant aux pollutions diffuses

AGR03 : Limitation des apports diffus	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
AGR08 : Limitation des pollutions ponctuelles	Réduire la pression phosphorée et azotée liée aux élevages au-delà de la Directive nitrates

Mesures répondant aux pollutions ponctuelles

ASS01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement
ASS13 : Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	Réhabiliter et/ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH) Équiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)

Mesures améliorant la gouvernance liée à l'eau

GOU02 : Gestion concertée	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)
GOU03 : Formation, conseil, sensibilisation ou animation	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation

Mesures répondant aux altérations hydromorphologiques

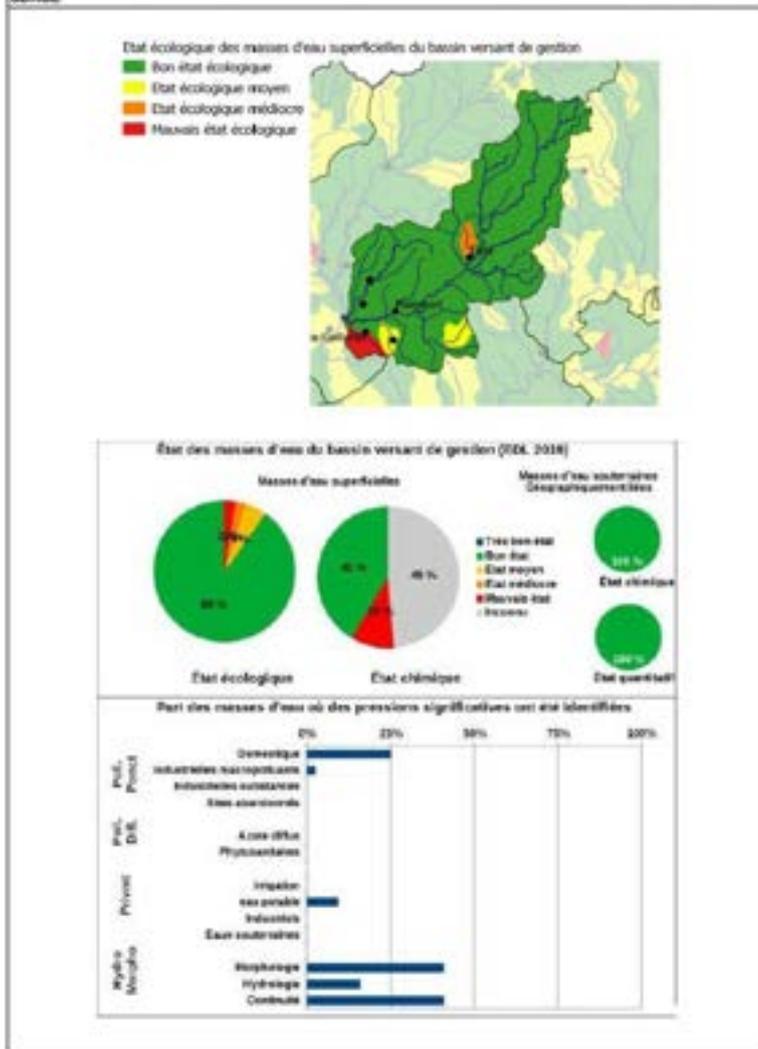
MIA01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
MIA02 : Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
MIA03 : Gestion des cours d'eau - continuité	Aménager, supprimer ou gêner un ouvrage qui contraint la continuité (à définir)
MIA14 : Gestion des zones humides, protection réglementaire et zonage	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide

Mesures répondant aux prélèvements

RES03 : Règles de partage de la ressource	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
RES07 : Ressource de substitution ou complémentaire	Mettre en place une ressource de substitution
RES09 : Protection eau potable	Mettre en place une action découlant de l'arrêté DUF (en périmètres de protection)

Tableau des objectifs des masses d'eau superficielles (rivières, lacs et littorales) par commission territoriale et par bassin versant de gestion													
Référentiel de la masse d'eau					Objectif état écologique				Objectif d'état chimique (sans obligation)				
Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Cat.	Nat	Dépt	Obj d'état	Éch.	Motif(s)	EQ Dérog	Obj d'état	Éch.	Motif(s)	P Dérog	
Bassin versant de gestion Auzé - Aigle - Sumène													
FRFR109	La Sumène du confluent du Violon au lac de l'Aigle	R	N	15	BE	2027	FT	IBD 2007, Nutriments	BE	2015			
FRFR339	L'Auze du confluent du Saint Jean au confluent de la Dordogne	R	N	15	BE	2021			BE	2015			
FRFR347A	Le Labiou de sa source au lac de l'Aigle	R	N	15	BE	2027	FT	IGM2, IBD 2007, Nutriments	BE	2015			
FRFR478	La Sumène de sa source au confluent du Violon	R	N	15	BE	2015			BE	2015			
FRFR484	L'Auze de sa source au confluent du Saint Jean (inclus)	R	N	15	BE	2015			BE	2015			
FRFR498	Le Mars	R	N	15	BE	2027	FT	IBD 2007	BE	2015			
FRFR130_3	Ruisseau de Rilhac	R	N	15, 19	BE	2027	FT	IGM2, IBD 2007, IBMR, IPR, Nutriments, Oxygène, PS	BE	2021			
FRFR109_1	Le Violon	R	N	15	BE	2015			BE	2015			
FRFR109_3	Le Marilhou	R	N	15	BE	2015			BE	2015			
FRFR339_1	Ruisseau de Pallevedel	R	N	15	BE	2015			BE	2015			
FRFR339_2	Ruisseau d'Aigueperse	R	N	15	BE	2021			BE	2015			
FRFR478_1	Ruisseau du Cheylat	R	N	15	BE	2015			BE	2015			
FRFR478_2	Ruisseau d'Embesse	R	N	15	BE	2015			BE	2015			
FRFR484_1	Le Monzole	R	N	15	BE	2015			BE	2015			
FRFR484_3	La Sionne	R	N	15	BE	2027	FT	IBD 2007	BE	2015			
FRFR499_1	Ruisseau de la Gueuse	R	N	15	BE	2015			BE	2015			

bvq044 : Corrèze. Bassin versant composé de 41 masses d'eau superficielles, et de 3 masses d'eau souterraines, état des masses d'eau et pressions anthropiques identifiées lors de l'état des lieux initial du SDAGE



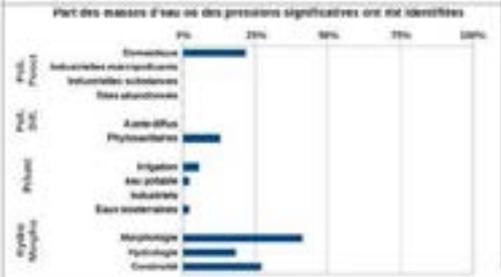
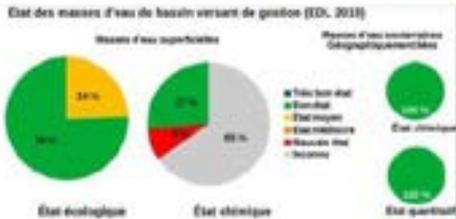
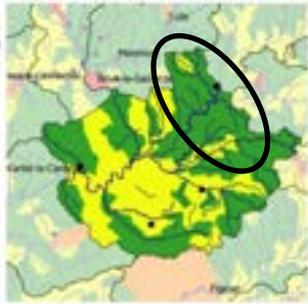
Mesures répondant aux pollutions diffuses	
AGP03 : Limitation des apports diffus	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
AGP05 : Elaboration d'un programme d'action AAC	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC
Mesures répondant aux pollutions ponctuelles	
ASS01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des polluants associés à l'assainissement
ASS11 : Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH) Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif
Mesures améliorant la gouvernance liée à l'eau	
GOU01 : Etude transversale	Gouvernance Connaissance - Etude transversale
GOU03 : Formation, conseil, sensibilisation ou animation	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation
Mesures répondant aux pollutions ponctuelles	
IND13 : Ouvrage de dépollution et technologie propre - Principalement hors substances dangereuses	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses
Mesures répondant aux altérations hydromorphologiques	
MA01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
MA03 : Gestion des cours d'eau - continuité	Coordonner la gestion des ouvrages Aménager, supprimer ou gêner un ouvrage qui contraint la continuité (à définir)
Mesures répondant aux prélèvements	
RES01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau
RES02 : Economie d'eau	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat
RES03 : Règles de partage de la ressource	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau

Tableau des objectifs des masses d'eau superficielles (rivières, lacs et littorales) par commission territoriale et par bassin versant de gestion												
Réfèrentiel de la masse d'eau					Objectif état écologique				Objectif d'état chimique (sans obligation)			
Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Cat.	Nat	Dépt	Obj d'état	Éch.	Motif(s)	EQ Dégrog	Obj d'état	Éch.	Motif(s)	P Dégrog
Bassin versant de gestion Corrèze												
FRFR324A	La Corrèze du confluent du Plan (inclus) au confluent de la Vézère	R	FM	19	BP	2015			BE	2033	FT	Fluoranthène
FRFR324B	La Corrèze du confluent du Brauze au confluent du Plan	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR344	Le Saint Bonnette du lieu-dit le bois de St Mur au confluent de la Corrèze	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR485	Le Saint Bonnette de sa source au lieu-dit le bois de St Mur	R	N	19	BE	2021			BE	2015		
FRFR491	La Roanne de sa source au confluent de la Vienne	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR492	Le Maumont Blanc de sa source au confluent du Chauvignac (inclus)	R	N	19	BE	2021			BE	2015		
FRFR508	La Dadaloue	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR509	La Corrèze de Pradines	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR515	La Céronne de la commune de Lestrade au confluent de la Corrèze	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR516	La Céronne de sa source à la commune de Lestrade	R	N	19	BE	2021			BE	2033	FT	Fluoranthène
FRFR517	La Vienne	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR522	Le Clan (la Chapelle)	R	N	19	BE	2021			BE	2015		
FRFR88	La Roanne du confluent de la Vienne au confluent de la Corrèze	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR89	Le Maumont Blanc du confluent du Chauvignac au confluent de la Corrèze	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR94	La Gimelle (Montane)	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR95	La Vimelle (Rouillard)	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR96	La Corrèze de sa source au confluent du Forgès (inclus)	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR97A	La Corrèze du confluent de la Solane au confluent du Brauze (inclus)	R	N	19	BE	2021			BE	2033	FT	Fluoranthène
FRFR97B	La Corrèze du confluent du Forgès au confluent de la Solane	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR324A_1	Le Plan	R	FM	19	BP	2027	FT	IQM2, ISMR, IPR, Nutriments, Oxygène, PS	BE	2015		
FRFR324A_2	Ruisseau de Planchetorte	R	N	19	BE	2027	FT	IQM2, IBO 2007, Nutriments, Oxygène	BE	2015		
FRFR324B_1	La Couze	R	N	19	BE	2021			BE	2015		
FRFR324B_2	Ruisseau des Saulières	R	N	19	BE	2021			BE	2015		
FRFR324B_3	La Loyre	R	N	19	BE	2021			BE	2015		
FRFR344_1	Le Salbert	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR344_2	La Rondelle	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR344_3	Ruisseau de Ganette	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR485_1	[Toponymie inconnue] P3641000	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR491_1	Ruisseau de la Brande	R	N	19	BE	2027	FT	IQM2, IBO 2007, ISMR, IPR, Nutriments, Oxygène, PS	BE	2015		
FRFR492_1	Ruisseau de Chauvignac	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR516_1	Ruisseau de la Rode	R	N	19	BE	2021			BE	2015		
FRFR522_2	Ruisseau de l'Étang de Larue	R	N	19	BE	2021			BE	2015		
FRFR88_1	Le Colroux	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR89_1	Le Maumont Noir	R	N	19	BE	2015			BE	2033	FT	Fluoranthène
FRFR95_1	Ruisseau de la Blancherie	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR95_2	La Douge	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR95_3	Ruisseau des Trouillères	R	N	19	BE	2021			BE	2015		
FRFR95_4	La Menaude	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR96_1	Ruisseau de Marouby	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR97A_1	La Solane	R	N	19	OMS	2027	FT	IQM2, IBO 2007, IPR	BE	2015		
FRFR97A_2	Ruisseau du Maet	R	N	19	BE	2021			BE	2015		

06954 : Dordogne Iotoise. Bassin versant composé de 49 masses d'eau superficielles, et de 7 masses d'eau souterraines, état des masses d'eau et pressions anthropiques identifiées lors de l'état des lieux initial du SDAGE.

Etat écologique des masses d'eau superficielles du bassin versant de gironde

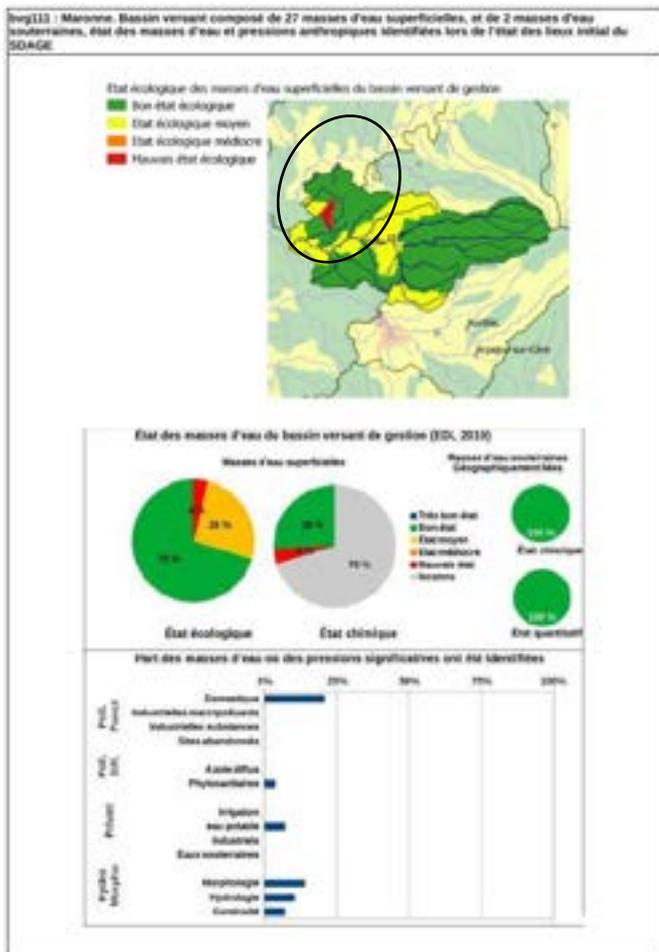
- Bon état écologique
- Etat écologique moyen
- Etat écologique médiocre
- Maussin état écologique



Mesures répondant aux pollutions diffuses	
AG001 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions agricoles de pesticides.
AG002 : Limitation des apports d'azote	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaires.
AG003 : Limitation des pollutions ponctuelles	Réduire la pression phosphore et azote liée aux élevages au delà de la Directive Nitrates.
Mesures répondant aux pollutions ponctuelles	
A1001 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions agricoles à l'assainissement.
A1002 : Puits	Mettre en place une surveillance initiale ou pérenne des émissions de substances dangereuses (Agglomérations à 35000 EPH).
A1003 : Nouvelle système d'assainissement du système d'assainissement	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales.
A1004 : Nouvelle système d'assainissement	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales.
A1005 : Nouvelle système d'assainissement	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales.
A1006 : Nouvelle système d'assainissement	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales.
A1007 : Nouvelle système d'assainissement	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales.
A1008 : Nouvelle système d'assainissement	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales.
A1009 : Nouvelle système d'assainissement	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales.
A1010 : Nouvelle système d'assainissement	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales.
Mesures améliorant la gouvernance de l'eau	
G001 : Etude	Gouvernance Commission - Etude transversale
G002 : Gestion concertée	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)
G003 : Formation, concert, sensibilisation ou animation	Mettre en place une opération de formation, concert, sensibilisation ou animation
Mesures répondant aux atteintes hydromorphologiques	
MA01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques.
MA02 : Gestion des cours d'eau - hors ouvrages ouvrages	Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau.
MA03 : Gestion des cours d'eau - ouvrages	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau.
MA04 : Gestion des cours d'eau - ouvrages	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des tronçons d'un cours d'eau et de ses affluents.
MA05 : Gestion des cours d'eau - ouvrages	Aménager un ouvrage qui conserve la continuité écologique (impléces ou sédiments).
MA06 : Gestion des cours d'eau - ouvrages	Coordonner la gestion des ouvrages.
MA07 : Gestion des cours d'eau - ouvrages	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui conserve la continuité (à définir).
MA08 : Gestion des cours d'eau - ouvrages	Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines.
MA09 : Gestion des cours d'eau - ouvrages	Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel.
MA10 : Gestion des cours d'eau - ouvrages	Mettre en place une opération de gestion piscicole.
MA11 : Gestion des cours d'eau - ouvrages	Mettre en place une opération de gestion piscicole.
MA12 : Gestion des cours d'eau - ouvrages	Mettre en place une opération de gestion piscicole.
MA13 : Gestion des cours d'eau - ouvrages	Mettre en place une opération de gestion piscicole.
MA14 : Gestion des cours d'eau - ouvrages	Mettre en place une opération de gestion piscicole.
MA15 : Gestion des cours d'eau - ouvrages	Mettre en place une opération de gestion piscicole.
MA16 : Gestion des cours d'eau - ouvrages	Mettre en place une opération de gestion piscicole.
MA17 : Gestion des cours d'eau - ouvrages	Mettre en place une opération de gestion piscicole.
MA18 : Gestion des cours d'eau - ouvrages	Mettre en place une opération de gestion piscicole.
MA19 : Gestion des cours d'eau - ouvrages	Mettre en place une opération de gestion piscicole.
MA20 : Gestion des cours d'eau - ouvrages	Mettre en place une opération de gestion piscicole.
Mesures répondant aux prélèvements	
PE001 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau.
PE002 : Economie d'eau	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture.
PE003 : Règles de partage de la ressource	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau.
PE004 : Gestion de crise d'hydratation	Établir et mettre en place des modalités de gestion en situation de crise liée à la sécheresse.
PE005 : Gestion des	Sécuriser l'accès et l'alimentation en eau potable.

Avantages et risques	
RE001 : Protection eau potable	Mettre en place des périmètres de protection de captages (par arrêté DUF)
	Mettre en place des périmètres de protection de captages (par arrêté DUF)
	Mettre en place des périmètres de protection de captages (par arrêté DUF)

Tableau des objectifs des masses d'eau superficielles (rivières, lacs et littorales) par commission territoriale et par bassin versant de gestion												
Référentiel de la masse d'eau					Objectif état écologique				Objectif d'état chimique (sans obligation)			
Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Cat.	Nat	Dépt	Obj d'état	Éch.	Motif(s)	EQ Dérog	Obj d'état	Éch.	Motif(s)	P Dérog
Bassin versant de gestion Dordogne lotoise												
FRFR295A	La Cère du barrage de Saint-etienne-Cantalès au confluent de l'Escalmels	R	N	15, 19, 46	BE	2015			BE	2015		
FRFR322	L'Ouyse	R	N	46	BE	2021			BE	2015		
FRFR323	L'Alzou	R	N	46	BE	2027	FT	I2M2	BE	2015		
FRFR348	La Dordogne du barrage d'Argentat au confluent de la Cère	R	N	19, 46	BE	2021			BE	2015		
FRFR349C	La Dordogne du confluent de la Cère au confluent du Tournefeuille	R	N	46	BE	2027	FT	T°C	BE	2015		
FRFR490	L'Escalmels de sa source au confluent de la Ressègue (incluse)	R	N	15, 46	BE	2015			BE	2015		
FRFR506	La Souvigne	R	N	19	BE	2021			BE	2033	FT	Fluoranthène
FRFR518	La Tolerne	R	N	46	BE	2021			BE	2015		
FRFR519	L'Orgues	R	N	19, 46	BE	2015			BE	2015		
FRFR520	Le Falou	R	N	19, 46	BE	2015			BE	2015		
FRFR521	Ruisseau d'Aynac	R	N	46	BE	2027	FT	IBD 2007, Nutriments	BE	2015		
FRFR530	Le Tournefeuille	R	N	24, 46	BE	2015			BE	2015		
FRFR71A	La Bave du confluent du Tolerne au confluent de la Dordogne	R	N	46	BE	2027	FT	IBD 2007, Nutriments	BE	2015		
FRFR71B	La Bave de sa source au confluent du Tolerne	R	N	46	BE	2015			BE	2015		
FRFR75	La Borrèze	R	N	24, 46	BE	2021			BE	2015		
FRFR79	La Tourmente	R	N	19, 46	BE	2015			BE	2015		
FRFR80	La Sourdoure	R	N	19, 46	BE	2027	FT	IBD 2007, Nutriments, Oxygène	BE	2015		
FRFR83A	La Maronne du barrage de Hautefage au confluent de la Dordogne	R	N	19	BE	2021			BE	2033	FT	Fluoranthène
FRFR86	La Cère du confluent de l'Escalmels au confluent de la Dordogne	R	FM	19, 46	BP	2027	FT	IBMR, IPR	BE	2015		
FRFR87	L'Escalmels du confluent de la Ressègue au confluent de la Cère	R	N	15, 46	BE	2015			BE	2015		
FRFR295A_3	Ruisseau de Branigues	R	N	15	BE	2015			BE	2015		
FRFR322_1	Ruisseau de Lascombes	R	N	46	BE	2021			BE	2015		
FRFR322_2	Le Francis	R	N	46	OMS	2027	FT	I2M2, IBD 2007, IBMR, IPR, Nutriments, Oxygène	BE	2015		
FRFR323_2	Ruisseau de Bio	R	N	46	BE	2015			BE	2015		
FRFR348_2	Ruisseau de Combejean	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR348_3	Ruisseau de Foulissand	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR348_4	La Mémoire	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR349C_1	Le Mamoul	R	N	46	BE	2015			BE	2015		
FRFR349C_2	[Toponyme inconnu] P2181040	R	N	46	BE	2027	FT	I2M2, Oxygène	BE	2015		
FRFR490_1	Ruisseau de la Ressègue	R	N	15, 46	BE	2015			BE	2015		
FRFR506_1	Ruisseau de la Sagne	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR506_2	Ruisseau de Méjou	R	N	19	BE	2027	FT	I2M2, IBD 2007, IBMR, IPR, Nutriments, Oxygène, PS	BE	2015		
FRFR506_3	La Franche Valéine	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR518_1	Le Cayla	R	N	46	BE	2027	FT	I2M2, IBMR, IPR	BE	2033	FT	Fluoranthène
FRFR519_1	Ruisseau de Devroux	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR519_2	Ruisseau de Roquetourbine	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR530_1	Ruisseau des Ardillous	R	N	46	BE	2021			BE	2015		
FRFR71A_1	Ruisseau de Mellac	R	N	46	BE	2015			BE	2015		
FRFR71A_2	La Blarque	R	N	46	BE	2027	FT	I2M2, IBD 2007, IBMR, IPR, Nutriments, Oxygène, PS	BE	2015		
FRFR71A_3	Ruisseau d'Autoire	R	N	46	BE	2015			BE	2015		
FRFR71B_1	Ruisseau de Frèzes	R	N	46	BE	2021			BE	2015		
FRFR79_2	Le Vignon	R	N	46	BE	2015			BE	2015		
FRFR79_3	Le Lafondiale	R	N	19, 46	BE	2027	FT	I2M2, Oxygène	BE	2015		
FRFR80_2	Ruisseau de l'Escadrueillère	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR80_3	Le Maumont	R	N	19	BE	2021			BE	2015		
FRFR83A_1	Ruisseau de la Pagèsle	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR83A_2	Ruisseau du Peynet	R	N	19	BE	2015			BE	2033	FT	Fluoranthène
FRFR86_1	Ruisseau de Candes	R	N	46	BE	2015			BE	2015		
FRFR86_2	Le Nègreval	R	N	46	BE	2015			BE	2015		



Mesures répondant aux pollutions diffuses	
AGR03 : Limitation des apports diffus	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
AGR06 : Limitation des pollutions ponctuelles	Réduire la pression phosphorée et azotée liée aux élevages au-delà de la Directive nitrates
Mesures répondant aux pollutions ponctuelles	
ASS01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement
ASS13 : Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH) Réhabiliter et/ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
Mesures améliorant la gouvernance liée à l'eau	
GOU02 : Gestion concertée	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)
GOU03 : Formation, conseil, sensibilisation ou animation	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation
Mesures répondant aux altérations hydromorphologiques	
MIA01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
MIA03 : Gestion des cours d'eau - continuité	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à définir)
MIA14 : Gestion des zones humides, protection réglementaire et zonage	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide
Mesures répondant aux prélèvements	
RES01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau
RES03 : Règles de partage de la ressource	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
RES09 : Protection eau potable	Mener une action découlant de l'arrêté DUP (en périmètres de protection)

Tableau des objectifs des masses d'eau superficielles (rivières, lacs et littorales) par commission territoriale et par bassin versant de gestion												
Référéntiel de la masse d'eau					Objectif état écologique				Objectif d'état chimique (sans obliquité)			
Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Cat.	Nat	Dépt	Obj d'état	Éch.	Motif(s)	EQ Dégrog	Obj d'état	Éch.	Motif(s)	P Dégrog
Bassin versant de gestion Maronne												
FRFL36	Retenue d'Enchanet	L	PM	15	OMS	2027	FT	Nutriments, PS	BE	2015		
FRFL36	Lac de Feyt	L	PM	19	OMS	2027	FT	Nutriments, Oxygène, PS	BE	2015		
FRFL48	Retenue de Hautefage	L	PM	19	OMS	2027	FT	Nutriments, PS	BE	2015		
FRFR500	L'Étoe de sa source à la retenue d'Enchanet	R	N	15	BE	2015			BE	2015		
FRFR501	La Bertrande de sa source à la retenue d'Enchanet	R	N	15	BE	2015			BE	2015		
FRFR502	La Doire	R	N	15	BE	2015			BE	2015		
FRFR504	La Vialore (La Bedaine)	R	N	15, 19	BE	2015			BE	2015		
FRFR505	La Glane de Malesse (Danclos) de sa source à la retenue de Hautefage	R	N	19	BE	2021			BE	2015		
FRFR82	La Maronne de sa source à la retenue d'Enchanet	R	N	15	BE	2021			BE	2015		
FRFR83B	La Maronne du barrage d'Enchanet à la retenue de Hautefage	R	PM	15, 19	BP	2027	FT	I2M2, IBMR, IPR	BE	2015	FT	Fluoranthène
FRFR130_4	Ruisseau de la Cascade	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR130_7	Ruisseau de Morel	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR138_1	La Glane de Servières	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR300_2	Ruisseau de Braulle	R	N	15	BE	2015			BE	2015		
FRFR300_3	Ruisseau du Meyrou	R	N	15	BE	2027	FT	I2M2, IB2007, IBMR, IPR, Nutriments, Oxygène, PS	BE	2015		
FRFR300_4	Ruisseau de Menciaire	R	N	15	BE	2027	FT	I2M2, IB2007, IBMR, IPR, Nutriments, Oxygène, PS	BE	2015		
FRFR300_5	La Soulane	R	N	15	BE	2015			BE	2015		
FRFR302_1	Ruisseau de Marzes	R	N	15	BE	2015			BE	2015		
FRFR304_1	Ruisseau du Cayre	R	N	19	BE	2015			BE	2015		
FRFR305_1	La Glane de Saint-Privat	R	N	19	BE	2027	FT	I2M2, Nutriments, Oxygène	BE	2015		
FRFR82_1	Ruisseau du Rat	R	N	15	BE	2015			BE	2015		
FRFR82_2	L'Aspre	R	N	15	BE	2021			BE	2015		
FRFR83B_1	Ruisseau d'Incon	R	N	15	BE	2027	FT	I2M2, IBMR, IPR, Nutriments, Oxygène, PS	BE	2015		
FRFR83B_2	Ruisseau de Saint-Rouffy	R	N	15	BE	2015			BE	2015		
FRFR83B_3	Le Riou Tort	R	N	15, 19	BE	2021			BE	2015		
FRFR83B_4	Ruisseau du Cayrou	R	N	15	BE	2015			BE	2015		
FRFR83B_5	Le Gourdaloup	R	N	19	BE	2015			BE	2015		

LE SAGE DORDOGNE AMONT

OBJECTIFS DE PROTECTION

Au moment de la rédaction de ce rapport de présentation, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Dordogne-Amont est en cours d'élaboration.

LE SAGE VÉZÈRE

OBJECTIFS DE PROTECTION

Au moment de la rédaction de ce rapport de présentation, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Vézère-Corrèze est en cours d'élaboration.

LE PGRI

OBJECTIFS DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation Adour-Garonne est entré en vigueur le 10 mars 2022.

Il comporte plusieurs objectifs stratégiques intéressant les prérogatives d'un Schéma de Cohérence Territoriale :

Objectif stratégique 4 : Réduire la vulnérabilité via un aménagement durable des territoires

D4.3 : Améliorer la prise en compte du risque d'inondation par débordement de cours d'eau ou submersion marine dans les documents d'urbanisme

D4.4 : Améliorer la prise en compte du risque d'inondation par ruissellement (urbain et rural) dans les documents d'urbanisme et lors de nouveaux projets

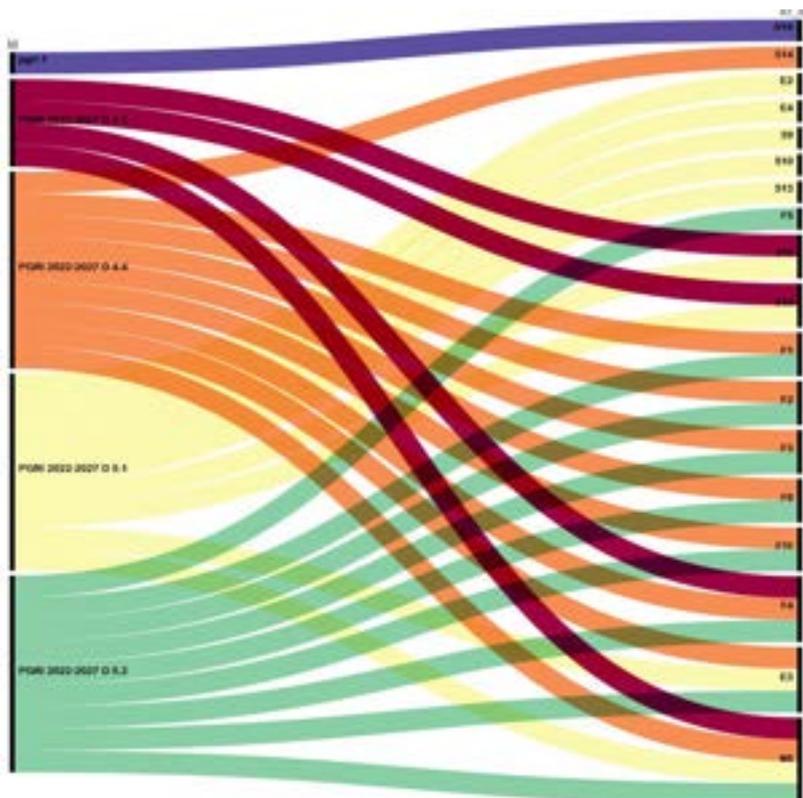
Objectif stratégique 5 : Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements

D5.1 : Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassin hydrographiques et renforcer leur préservation

D5.2 : Mettre en oeuvre les principes du ralentissement dynamique

Les différentes prescriptions permettant de s'inscrire dans la logique d'action du PGRI sont résumées ci-contre, permettant de souligner l'intention du territoire de se saisir des enjeux de maîtrise du ruissellement, d'inondation, de relogement et du ralentissement dynamique.

Déclinaison des objectifs de gestion des risques d'inondation (légende ci-dessous) au moyen des prescriptions du Document d'Orientation et d'Objectifs (se prémunir du DOO pour la bonne compréhension du graphique ; les index à droite renvoient aux différentes prescriptions du DOO d'après les préfixes suivants : Ai : B_Acces-sibilité_i / Ci : A_Commerce_i / Di : B_Densification_i / Ei : A_Economie_i / Hi : B_Habitat_i / Ei : C_Eau_i / Ni : C_Energie_i / Oi : C_Plans_eau_i / Si : C_Espaces_i / Ui : C_UTN_i)



1

Proposer des solutions temporaires de relogements des personnes dont les habitations ont été sinistrées et vérifier les conditions de retour en sécurité dans les bâtiments.

D4.3

Améliorer la prise en compte du risque d'inondation par débordement de cours d'eau ou submersion marine dans les documents d'urbanisme

D 4.4

Améliorer la prise en compte du risque d'inondation par ruissellement (urbain et rural) dans les documents d'urbanisme et lors de nouveaux projets

D5.1

Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassin hydrographiques et renforcer leur préservation

D 5.2

Mettre en oeuvre les principes du ralentissement dynamique

SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES

Au moment de la rédaction de ce rapport de présentation, le Schéma Régional des Carrières de la Nouvelle Aquitaine est en cours d'élaboration.

A défaut, notre regard s'est tourné sur les orientations du Schéma Départemental des Carrières de Corrèze, toutefois sans portée opposable. La bonne prise en compte des risques liés aux anciennes exploitations ainsi que la préservation du lit de la Dordogne relèvent des prérogatives des documents d'urbanisme.

Par conséquent, trois prescriptions reprennent quelques unes des orientations du schéma départemental, en plus des mesures de préservation des sous-trames écologiques :

C_Espaces_13 : Le long de la Dordogne, l'ouverture de nouveaux gisements alluvionnaires est évitée.

C_Foncier_4 : Les possibilités de construction sont encadrées selon :

- la sévérité de l'aléa retrait-gonflement des argiles
- la présence de risques miniers
- la présence d'anciennes exploitations minières, notamment les sites uranifères
- les risques d'inondation
- tout autre risque lié à la nature du sol.

C_Foncier_5 : Les documents d'urbanisme facilitent la renaturation ou la dépollution des sites et sols pollués.

1 - Remise en état des carrières

- Enlèvement des infrastructures
- Mise en sécurité du site : on tiendra compte des risques d'éboulement et de chute de blocs, des risques de chute pour les promeneurs, des risques de noyade pour les carrières en eau;
- La réinsertion du site dans son environnement ou son adaptation, en prenant en compte les modalités du réaménagement, si celui-ci est différent de la simple réinsertion

2 - Dispositions concernant l'exploitation de matériaux alluvionnaires

- Ne pas autoriser l'ouverture de nouveaux gisements alluvionnaires en Corrèze
- Ne pas accroître un déséquilibre déjà important entre utilisation et production d'alluvionnaires en favorisant leur utilisation économe en les réservant pour des usages bien spécifiques

3 - Desserte des carrières et transport

- Le cahier des charges établi par les maître d'œuvre et maître d'ouvrages, et pour la consultation des entreprises, mentionnera l'obligation de provenance des matériaux à partir d'une carrière ou d'un site autorisé régulièrement
- L'impact lié au transport des granulats peut constituer un des critères de choix du prestataire
- Les maîtres d'ouvrage prennent en compte les difficultés liées à la desserte des carrières dans les programmes d'investissement ou d'entretien des routes

4 - Procédure et information

- Un bilan annuel de la situation des carrières du département sera présenté à la Commission Départementale des Carrières par la DRIRE.
- Le pétitionnaire organisera une information publique préalable au dépôt d'un dossier de demande d'ouverture d'extension



DISPOSITIF DE SUIVI



CRITÈRES INDICATEURS ET MODALITÉS DE SUIVI

MÉTHODE

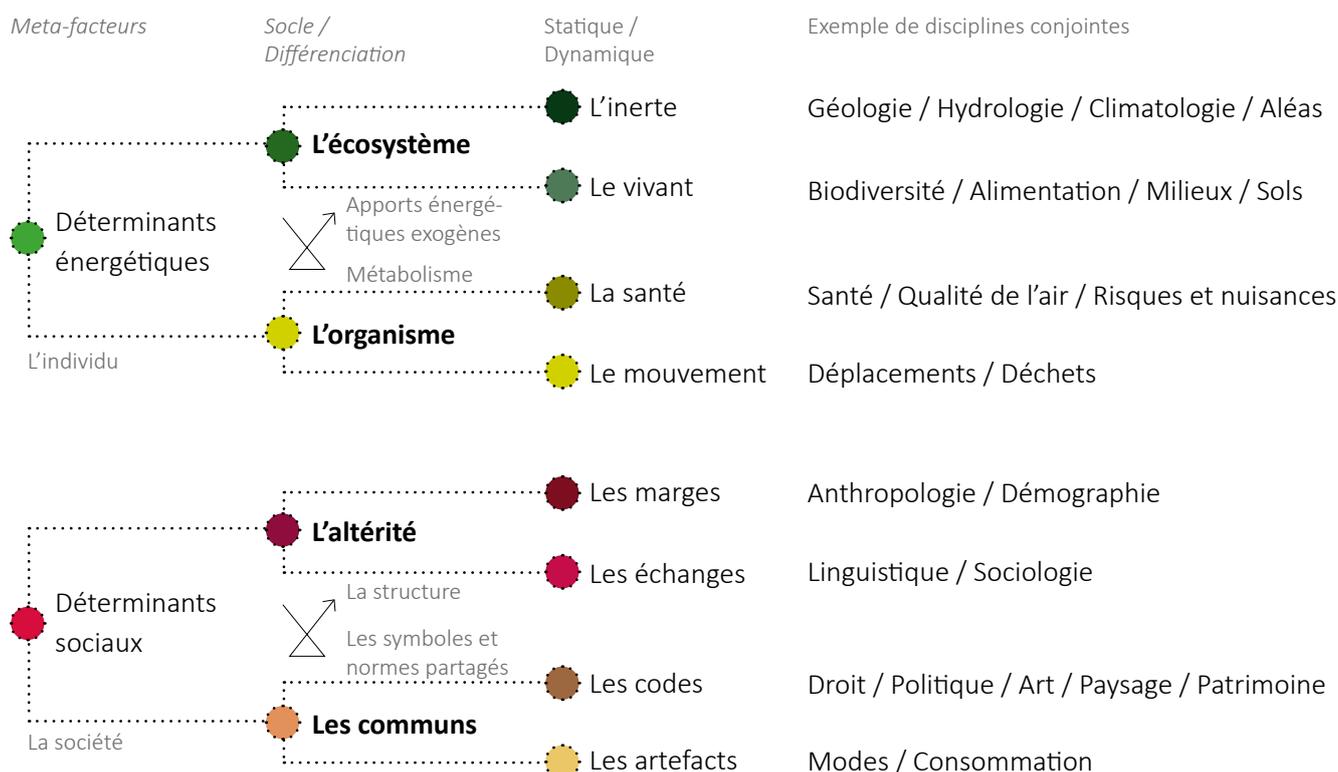
Les documents d'urbanisme, au titre de l'évaluation environnementale, doivent préciser le dispositif de suivi qui doit permettre de contrôler l'adéquation entre les orientations du document cadre et l'évolution réelle du territoire.

A ce titre, le Schéma de Cohérence Territoriale décrit les critères, indicateurs et modalités retenus pour suivre les effets du document sur l'environnement. Il s'agit d'identifier, notamment, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées (modification, révision du document).

On l'a montré plus haut, ce document vise à répondre à un certain nombre d'enjeux d'aménagement du territoire. Afin de garder cette optique transversale et le lien avec la logique d'évaluation menée jusqu'ici, le dispositif de

suivi permet de vérifier la bonne réponse du territoire vis-à-vis des enjeux qui servent de point de départ de la démarche.

Ces enjeux environnementaux peuvent être décrits seulement leurs déterminants énergétiques ou sociaux.



Enjeu	Question évaluative	Indicateurs	Périodicité	Sources	Référence	Représentation	Vigilance
<p>● Limiter l'artificialisation des sols</p>	<p>Le développement du territoire s'est-il opéré de manière économe au regard de la consommation d'espaces naturels et agricoles ? Au regard de l'artificialisation des sols ?</p>	01- Mesure de la consommation d'espaces	2 ans	Portail national de l'artificialisation des sols IGN OCS GE	Etat initial SCOT Référentiels existants (portail national, référentiel néo-aquitain)	Cartographie Statistique	La CC ne dispose pas d'un service SIG Base BD ORTHO : précision et compatibilité des nouveaux outils Observatoire à mettre en place
		02- Surfaces des espaces Naturels Agricoles et Forestiers / espaces urbanisés	2 ans	IGN BD ORTHO Référentiel néo-aquitain de l'occupation des sols DGFIP MAJIC			
		03- Mesure de l'artificialisation	2 ans	Logiciel d'instruction			
		04- Surfaces désimperméabilisées – réinvestissement des surfaces artificialisées	2 ans	Base de données SITADEL Données INSEE SAFER VIGIFONCIER SIG du conseil départemental CEREMA			
		05- Densité des nouvelles opérations groupées de logements	2 ans	Indicateur 02 Communes et EPCI Logiciel d'instruction Opérateurs et aménageurs privés ou publics DDT service urbanisme opérationnel	Etat initial SCOT	Cartographie Statistique	La CC ne dispose pas d'un service SIG Observatoire à mettre en place
		06- Taux de logements réalisés en densification / extension	2 ans	Indicateur 01 Indicateur 05	Etat initial SCOT	Cartographie	La CC ne dispose pas d'un service SIG
		07- Superficie consommée par nouveaux logements créés	2 ans	Indicateur 01 Indicateur 06	Etat initial SCOT	Cartographie	La CC ne dispose pas d'un service SIG
		08- Superficie consommée pour les espaces économiques et commerciaux	2 ans	Indicateur 01 Service développement économique de la CC Logiciel d'instruction Communes EPCI CDAC Données SITADEL- locaux mis en chantier	Etat initial SCOT	Cartographie	La CC ne dispose pas d'un service SIG

Enjeu	Question évaluative	Indicateurs	Périodicité	Sources	Référence	Représentation	Vigilance
● Maintenir ou améliorer la qualité et l'accès à la ressource en eau	L'occupation du sol n'altère-t-elle pas la qualité écologique et chimique des cours d'eau ?	09- Suivi de l'état écologique et chimique des masses d'eau superficielles et souterraines (analyse de l'évolution de la qualité de la ressource)	4 ans	GEMAPI (Syndicat Mixte Dordogne Moyenne Cère Aval «SMDCA» / Entente Bassin versant de la Maronne / Entente Bassin versant du Doustre) Agence de l'eau Adour-Garonne Syndicats de bassin DDT- Police de l'Eau Commission Locale de l'Eau Département – cellule transition écologique Fédération de la pêche	Etat initial SCOT Diagnostic GEMA-PI – Plan Pluriannuel de Gestion Données SDAGE 2022 2027	Statistique Cartographie	
	Les documents d'urbanisme contribuent-ils à la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Acheminement d'Eau Potable ? Contribuent-ils à la préservation de la ressource en eau ?	10- Emplacements réservés utilisés Captages protégés 11- Localisation des projets refusés du fait de l'insuffisance des réseaux d'eau	2 ans	Service instructeur Syndicats de bassin Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable Service Eau France Commission Locale de l'Eau Département – cellule transition écologique ARS (qualité eau potable) Agence de l'Eau Département – cellule transition écologique	Etat initial SCOT	Cartographie	La CC ne dispose pas d'un service SIG
	12- Bilans besoins / ressources en eau : Établir un bilan chiffré des volumes prélevés, en m3/an, par ressource : superficielle / souterraine Evaluation du rendement des réseaux Evolution de la consommation en eau par habitant		2 ans	Gestionnaires, concessionnaires Communes, EPCI	Bilan besoins / ressources du Schéma Directeur d'Acheminement d'Eau Potable Rapport d'activité AEP	Statistique	

Enjeu	Question évaluative	Indicateurs	Périodicité	Sources	Référence	Représentation	Vigilance
● Maintenir ou améliorer la qualité et l'accès à la ressource en eau	Les documents d'urbanisme contribuent-ils à la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Acheminement d'Eau Potable ? Contribuent-ils à la préservation de la ressource en eau ?	13- Taux de conformité au regard des normes de l'assainissement autonome 14- Capacité disponible de chaque station d'épuration pour traiter les effluents Pourcentage de la population raccordée au réseau collectif	2 ans	EPCI et Communes SPANC – gestionnaire concessionnaire Suivi SATESE Schémas directeurs d'assainissement Service Eau France CPIE Département – cellule transition écologique	Etat initial SCOT Diagnostic et suivi des ouvrages d'assainissement collectif	Statistique	
● La production d'énergie renouvelable	Les documents d'urbanisme contribuent-ils à la production d'énergie renouvelable sur le territoire ?	15- Production d'énergie d'origine renouvelable rapportée à la consommation locale 16- Evolution des consommations d'énergies	4 ans	Observatoire AREC énergie et gaz à effet de serre Nouvelle Aquitaine SDES- Données locales Effets du contrat d'objectif territorial (ADEME) en cours d'élaboration Données Fournisseur d'énergie (consommation, production) ADEME SEM CER	Etat initial SCOT Données consommation et production des concessionnaires et fournisseurs d'énergie	Statistique	Observatoire à mettre en place
	Les documents d'urbanisme contribuent-ils à une planification bas carbone ?	17- Evaluation du stockage de carbone sur le territoire	4 ans	ALDO (outil ADEME) Bilans GES ADEME Observatoire AREC GES IGN BD TOPO	Etat initial SCOT Données 2021 GES	Statistique	
● Le maintien des paysages ouverts et agricoles sur les plateaux	Le projet protège-t-il efficacement les milieux secs et bocagers ?	18- Suivi du linéaire de haies au sein des réservoirs de biodiversité 19- Suivi de l'enfrichement au sein des réservoirs de biodiversité	4 ans	IGN BD Haie IGN BD TOPO Conservatoire d'espaces naturels Limousin SAFER Vigifoncier – indicateurs de suivi et analyse des dynamiques foncières (zone agricole) Référentiel foncier néo-aquitain IGN OCS Grande Echelle	Etat arrêt SCOT Etat arrêt SCOT	Cartographie Cartographie	La CC ne dispose pas d'un service SIG Observatoire à mettre en place La CC ne dispose pas d'un service SIG Observatoire à mettre en place

<i>Enjeu</i>	<i>Question évaluative</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Sources</i>	<i>Référence</i>	<i>Représentation</i>	<i>Vigilance</i>
● La gestion durable de la forêt	Les propriétaires forestiers sont-ils orientés vers des principes de gestion durable ?	20- Part du territoire forestier couvert par des plans simples de gestion	4 ans	Centre régional de la propriété forestière (CRPF) Association des forêts de Xaintrie et du Pays d'Argentat (AFOXA) DDT- Préfecture	Etat arrêt SCOT	Statistique	
	La filière bois se développe-t-elle ?	21- Cartographie des nouvelles relations / acteurs de la filière en lien avec le territoire	4 ans	Recensement des structures professionnelles Données de l'Association des forêts de Xaintrie et du Pays d'Argentat (AFOXA) Données du service du Développement économique Recensement des communes et de l'intercommunalité AFAC DDT Chambre d'agriculture Bois Lim Centre Régional de la Propriété Forestière Association d'acteurs de la filière	Etat arrêt SCOT	Rapport	
● L'entretien et l'amélioration de la continuité écologique des cours d'eau et milieux aquatiques	Le projet protège-t-il efficacement les milieux humides et ses continuités ?	22- Zones humides inventoriées	2 ans	Inventaire des milieux humides Zones humides recensées Repérage ZNIEFF et Natura 2000 Agence Régionale de la Biodiversité CEN EPIDOR	Etat arrêt SCOT	Cartographie	
	Le projet protège-t-il efficacement les milieux humides et ses continuités ?	23- Suivi de la restauration de la trame bleue	2 ans	Agence de l'eau Adour-Garonne Réseau des syndicats de Bassin versant – GEMAPI Agence Régionale de la Biodiversité Cellule transition écologique du Département DDT EPIDOR	Etat arrêt SCOT	Rapport	

Enjeu	Question évaluative	Indicateurs	Périodicité	Sources	Référence	Représentation	Vigilance
● La pérennité des services de proximité	L'apparition de nouveaux commerces ou services a-t-elle fragilisé l'offre existante ? a-t-elle renforcer l'attractivité des centres-bourgs ?	24- Localisation des nouveaux commerces	2 ans	Données passages en CDAC Recensement du service Développement Economique INSEE- Base Permanente des Equipements INSEE- Flores	Etat arrêté SCOT	Cartographie	La CC ne dispose pas d'un service SIG
		25- Localisation des nouveaux équipements intercommunaux	2 ans	EPCI INSEE- Base Permanente des Equipements	Etat arrêté SCOT	Cartographie	La CC ne dispose pas d'un service SIG
		26- Répartition des nouveaux logements au regard de la localisation des équipements, services et activités	2 ans	INSEE- Base Permanente des Equipements Indicateur 03 DIA pour les secteurs avec droit de préemption	Etat arrêté SCOT	Cartographie	La CC ne dispose pas d'un service SIG
		27- Évolution du nombre et de la gamme des services	2 ans	Données ressources internes du service Développement Economique INSEE- Base Permanente des Equipements CCI CMA	Etat arrêté SCOT	Statistique	
● Le maintien de l'activité agricole et l'autonomie alimentaire du territoire	La transition agricole est-elle bénéfique pour le territoire ?	28- Nombre de postes du secteur agricole	4 ans	Recensement des installations et cessions Chambre agriculture MSA	Etat arrêté SCOT	Statistique	
		29- Enquête consommateurs alimentaires	4 ans	Enquête à réaliser PETR Projet Alimentaire Territorial (PAT)		Rapport	Nécessité de moyens humains et financiers pour réaliser l'enquête
● La préservation des zones d'expansion des cours d'eau	Le projet limite-t-il le risque de crue ?	30- Épisodes de crue	4 ans	Données syndicats de bassin GEMAPI Observatoire des crues Carte vigicrues EPIDOR DREAL- DDT	Etat initial SCOT Diagnostic GEMAPI-SDAGE	Rapport	
		31- Dommages occasionnés	4 ans	Assurances EPIDOR DREAL- DDT	Etat initial SCOT	Rapport	

Enjeu	Question évaluative	Indicateurs	Périodicité	Sources	Référence	Représentation	Vigilance
● La limitation du risque de ruissellement	Le projet limite-t-il le risque de ruissellement ?	Dégâts	4 ans	Assurances DREAL DDT	Etat initial SCOT	Rapport	
		32- Suivi forestier et bocager	4 ans	IGN BD TOPO Indicateur 18	Etat initial SCOT	Cartographie	La CC ne dispose pas d'un service SIG
● La cohérence entre l'évolution du territoire et la gestion des déchets	Les documents d'urbanisme prennent-ils en compte le sujet de la collecte des déchets ?	33- Volume collecté par filière	2 ans	Données consommateurs gestionnaires Données communauté de communes CCXVD	Etat arrêté SCOT	Statistique	
● Le développement d'alternatives aux déplacements routiers individuels	Les nouvelles mobilités sont-elles moins carbonées et plus accessibles ?	34- Profil énergétique du territoire	2 ans	Données AREC – Gaz à Effet de Serre au titre des transports	Etat arrêté SCOT	Statistique	
		35- Localisation des nouveaux arrêts de TC	2 ans	Projets intercommunaux Région	Etat arrêté SCOT	Cartographie	
		36- Taux de véhicules par ménage	2 ans	Données INSEE	Etat arrêté SCOT	Statistique	
● La rénovation énergétique du parc de logements et la diminution de la précarité énergétique	Le projet accélère-t-il l'amélioration du parc de logements ?	37- Nombre de réhabilitations thermiques réalisées	2 ans	Données OPAH / OPAH RU Dossier Ma Prime Rénov' Dossiers France Renov – CRE Département CPIE	Données initiales conventions OPAH	Statistique	
		38- Profil énergétique du territoire (arec)	2 ans	AREC		Statistique	
		40- Taux de vacance du parc	2 ans	Données suivi OPAH / OPAH RU Données INSEE Base LOVAC ENEDIS Concessionnaires	Données initiales conventions OPAH Etat arrêté SCOT	Statistique	Observatoire à mettre en place

Enjeu	Question évaluative	Indicateurs	Périodicité	Sources	Référence	Représentation	Vigilance
● L'adéquation entre emplois à pourvoir et le profil des actifs du territoire	L'activation des filières est-elle en marche ?	41- Offre de formation professionnelle	4 ans	Service du développement économique de la CCXVD Données Pôle Emploi Données Boost Emploi Données Mission locale L'Observatoire Régional Emploi-Formation Nouvelle-Aquitaine (OREF) Cap Métier Nouvelle Aquitaine Département Région		Rapport	
	L'activation des filières est-elle en marche ?	42- Actifs non occupés	2 ans	Données INSEE		Statistique	
		43- Enquête employeurs	4 ans	Enquête à réaliser		Rapport	Nécessité de moyen humain et financier pour réaliser l'enquête
● L'accueil de nouvelles populations actives	L'inflexion démographique est-elle effective ?	44- Population	2 ans	Données INSEE		Statistique	
		45- Résidents actifs	2 ans	Données INSEE		Statistique	
		46- Enquête nouveaux résidents	4 ans	Enquête à réaliser		Rapport	Nécessité de moyen humain et financier pour réaliser l'enquête
● L'inscription du territoire dans les grands itinéraires touristiques	Le territoire s'inscrit-il davantage dans le réseau touristique à grande échelle ?	47- Fréquentation et provenance des visiteurs sur les principaux sites touristiques du territoire	2 ans	Données offices tourisme et gestionnaires de site Données ADT- outil numérique à disposition des collectivités FLUXVISION Observatoire Corrèze tourisme		Statistique	Nécessite un abonnement au dispositif fluxvision
		48- Nombre de mentions sur les réseaux sociaux	2 ans	Données web sur les sites touristiques, communaux, intercommunaux, départementaux... PETR ADT Offices du tourisme		Statistique	Partialité de la donnée

<i>Enjeu</i>	<i>Question évaluative</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Sources</i>	<i>Référence</i>	<i>Représentation</i>	<i>Vigilance</i>
● La diversification des activités économiques et la structuration des filières locales	Le territoire s'organise-t-il ?	49-Actions d'animation	2 ans	XVD Entreprendre Fédérations professionnelles CCI		Rapport	
● La pérennisation des activités économiques existantes et leur développement	Les besoins des entreprises en place sont-ils pourvus ?	50- Inventaire des projets économiques	2 ans	Suivi Développement Economique CCXVD Données PLUiH communes et inter-communalité	Etat arrêté SCOT	Cartographie	
		51- Taux de remplissage des zones d'activités	2 ans	Service Développement Economique Indicateur 02	Etat arrêté SCOT	Cartographie	
		52- Observatoire photographique des zones d'activités	4 ans	Repérage photographique		Rapport	Observatoire à mettre en place
● L'inscription paysagère des nouvelles constructions	Les documents d'urbanisme contribuent-ils à la qualité d'insertion des nouveaux projets dans le paysage ?	53- Localisation des nouveaux projets	2 ans	Examen cartographique Données offices du tourisme Données communauté de communes et Communes Données PLUiH DDT	Etat arrêté SCOT	Cartographie	
		54- Localisation des sites protégés	2 ans	Nombre et surface des sites protégés et inscrits Etude Réserve Naturelle Régionale (gorges de la Maronne) Données communauté de communes et Communes Données PLUiH DDT UDAP Inspecteur des sites Conservatoire d'espaces naturels Limousin	Etat arrêté SCOT	Cartographie	

Enjeu	Question évaluative	Indicateurs	Périodicité	Sources	Référence	Représentation	Vigilance
● L'inscription paysagère des nouvelles constructions	Les documents d'urbanisme contribuent-ils à la qualité d'insertion des nouveaux projets dans le paysage ?	55- Localisation et nature des développements aux abords des sites touristiques majeurs	2 ans	Examen cartographique Données offices du tourisme Données communauté de communes et Communes Données PLUiH Agence Départementale du Tourisme Offices Animateurs des sites PETR	Etat arrêté SCOT	Cartographie	
		56- Observatoire photographique des sites touristiques majeurs	4 ans	Repérage photographique	Etat arrêté SCOT	Rapport	Observatoire photographique des sites touristiques majeurs à mettre en place
		57- Qualité architecturale et paysagère des réhabilitations et des constructions neuves	4 ans	Examen des autorisations d'urbanisme – service instructeur et communes Données PLUiH – prescriptions réglementaires et OAP Nombre d'études et chartes qualité mise en place pour la valorisation de secteur d'enjeu (centre bourg, entrée de ville, zone d'activités...) CAUE UDAP DDT	Diagnostic SCOT et PLUiH – qualité archi / urbaine / paysagère	Rapport	Observatoire photographique des sites touristiques majeurs à mettre en place
● La maîtrise et l'intégration des sites et espaces touristiques	Comment les projets récents se sont-ils intégrés ?	58- Evolution du nombre et de la répartition des résidences secondaires	2 ans	Données INSEE Données communes DGFIP RESSEC Gîte de France / ADT	Etat initial SCOT	Cartographie	Données INSEE peu sûres



Xaintrie
Vallée de la Dordogne
Communauté de Communes

Cittànova